A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08753168 1

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

Digitized by Google

*DM
Mercure

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROY.

MAY. 1741.

A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XLI.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND TILDEN FOUNDATIONS

AVIS.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
MAY. 1741.

PIÈCES FUGITIVES, en Vers et en Prose.

L'INTEREST BANNI DU PARNASSE,

Amusement Poëtique.

Mortels ce terrible ennemi,
en corroux dans ce monde
,
is long-tems intrus sur le
se,
oit avec audace,
es meilleurs nourrissons

Digitized by Google

Par le venin subtil de ses noires leçons.
De-là, dans l'Univers tant de mauvais Poëmes,
Méprisant Apollon & tous ses anathêmes,
Alloient de toutes parts chercher pour leurs Auteurs,
Moins l'aplaudissement, que l'argent des Lecteurs.
Cent fois ce Dieu voyant sa gloire méprisée,
Et sa Cour des Mortels devenir la risée,
Jura qu'il chasseroit ce rival odieux,
Et qu'il feroit cesser un regne audacieux;
Mais de son ennemi la fiere résistance
Demandoit à la fin les coups de sa vengeance.
Un jour que le Soleil, sortant du sein des Mers,
Commençoit à lancer ses rayons dans les airs,
A la hâte, à l'insçû de ses sujets rebeles,
Il assemble à sa Cour ceux qui lui sont fideles;
Et leur parle en ces mots : Cœurs toujours généreux,
Qui de suivre mes Loix vous estimez heureux,
Et qui, ne portant point une ame mercenaire,
Travaillez pour l'honneur, non pour un vil salaire,
Souffrirez-vous toûjours qu'un indigne étranger
Au respect qu'on me doit vienne ici déroger?
Avez-vous donc deux Rois? & si je suis le vôtre,
Pourquoi sur l'Hélicon en souffrez-vous un autre?
Tant qu'ici l'interêt pourra donner la Loi,
Quelle estime aura-t'on & de vous & de moi?
Ah! s'il nous reste encor quelqu'amour pour la gloire,
Allons sur ce rival tenter une victoire.

Phébus

Phébus dit. Aussi-tôt pour aller au combat,
Il voit en chacun d'eux un courageux soldat.
Apollon se fait chef. On s'anime, l'on s'arme,
Et des cris redoublés jettent partout l'allarme.
L'interêt sur son trône est saisi de frayeur;
Son visage est couvert d'une morne pâleur;
En vain s'efforce t'il de chasser toute crainte;
Son air marque toujours une bravoure feinte.
Il fait auprès de lui rassembler ses sujets,
Il trouve sur le champ des soldats bien-tôt faits.
Et toujours affectant sa bonne contenance,
Vers ses fiers ennemis à grands pas il s'avance.
On s'aproche bien-tôt. Déja de tous côtés
Entre les deux partis mille coups sont portés.
De divers instrumens les piéces sont lancées;
Des branches de Lauriers avec force poussées
S'élevent dans les airs, fondent sur les soldats,
Et vont avec roideur rompre jambes & bras.
La victoire à la fin & les Dieux se déclarent.
Déja des ennemis les troupes se séparent.
On voit prendre la fuite à ces fades rimeurs,
Qui vont par leur encens mandier des faveurs:
Aux Poëtes lassés de leurs maigres ménages,
Qui viennent à midi vous lire leurs ouvrages:
Aux Versificateurs dévoüés à Cypris,
Marchands des tendres Vers qu'on envoye aux Cloris:
A ces chétifs Auteurs, du moindre gain avides,

Digitized by Google

Qui font vendre au Public leurs chansons insipides.
Tous enfin perdent cœur ; & dans très-peu de tems,
Le Prince du Parnasse est maître des deux camps.
Dès-lors, pour éviter des surprises fâcheuses,
Il mit dans ses Etats des brigades nombreuses,
Dont l'unique devoir est d'empêcher d'entrer
Ceux qu'il ne juge pas pouvoir y demeurer.
Ainsi du double Mont fut pour toujours bannie
Du rival de Phébus l'indigne colonie.
Ainsi des habitans de ces heureux déserts
La paix vint-elle enfin ranimer les concerts.

Par le Solitaire Ambroise.

LA REVOLTE des Noms propres latinisés.

ON mande de la République des Lettres que la Province d'Onomatologie est en trouble ; & que les Noms propres latinisés, qui sont les Seigneurs dominans du Pays, se sont révoltés. Ils disent pour leur défense, qu'étant nés libres & indéclinables, il leur est honteux de porter le joug des Latins, & d'être assujétis à leurs déclinaisons ; que cela étoit bon du tems que les Romains par la force de leurs armes, obligeoient les Nations vaincuës de prendre

avec

Digitized by Google

avec les fers, leurs mœurs & leur langue; mais que c'est une tyrannie sans frein & sans bornes de vouloir encore à présent les faire ployer sous les loix de la Langue Latine, qui est morte avec les Césars. Ils ne se contentent pas de semer ces discours dans les assemblées particulieres, ils les débitent aussi en public par un Manifeste dont voici la copie.

MANIFESTE des Noms propres latinisés.

Quoique notre Entreprise paroisse extraordinaire & hardie, nous esperons qu'elle ne se trouvera pas noircie dans l'esprit du Public, s'il considere, comme nous l'en conjurons, que c'est pour le pur & seul interêt de la République des Lettres que nous méditons de secoüer le joug des Latins, & de nous affranchir de leurs usages, que le tems & les divers goûts des Nations doivent naturellement abroger.

Ce n'est pas pour nous faire valoir, mais pour exposer la vérité toute nuë, que nous osons dire que les Noms propres sont des présens que le Ciel a fait aux Hommes pour marquer leurs differens caractéres, & les distinguer les uns d'avec les autres par des titres autentiques. Car il n'y a point de Nom si bizare, qui n'ait son sens & sa signification. Que si on ne s'en aperçoit pas

Digitized by Google

toujours, c'est, ou parce qu'on n'y refléchit pas assés, ou parce qu'on en ignore l'origine, & que les Langues matrices sont mortes ou corrompuës.

Les Noms des Egyptiens & des Hébreux signifioient de grandes choses. Il y en avoit même de mystérieux & de prophétiques, d'autres qui marquoient le génie & les mœurs de ceux qui les portoient. Les Grecs n'imposoient point de Noms à leurs enfans qu'ils n'eussent tiré, ou de la bouche des Oracles, ou de l'antiquité & de la noblesse des Maisons. Les Romains, qui ont été les singes des Grecs, ne se sont point écartés de cette loüable pratique. La plûpart de leurs Noms sont des abregés de leur Histoire. Ils en donnoient plusieurs à la fois, dont les uns regardoient la personne, les autres la famille, & d'autres enfin les mœurs, les dignités, la bravoure & les victoires des Héros : témoin ces Noms fameux de *Scipio*, *Æmilianus*, *Numantinus*; de *Caïus*, *Metellus*, *Macedonicus*; & de *Drusus*, *Germanicus*, *Varus*, *Quintilius*, *Getulicus*, *Severus*, *Parthicus*, *Arabicus*, &c.

Ainsi on ne sçauroit alterer les Noms propres, qu'on ne flétrisse l'honneur des familles. Ceux qui sçavent un peu de Latin, & qui ont étudié les Loix, entendent bien ce que veut dire dans le Droit Romain,

Bo-

Benum & idoneum nomen. Ils n'ignorent pas que les Noms entrent en toute sorte de Contrats & d'Obligations ; que le Nom dans le langage de Justinien est une espece de caution ; & que d'attaquer un homme en son nom, c'est l'attaquer en ce qu'il a de plus cher, d'où nous est venuë cette regle de morale si connuë & si peu pratiquée, *Parcite Nominibus.*

Les Romains ont été si délicats à cet égard, que les grands Seigneurs chés eux avoient des Officiers, que Ciceron apelle *Monitores*, qui avoient soin de les informer des Noms de tous ceux qui les saluoient, pour témoigner par cette cérémonie le cas qu'ils faisoient de leur personne.

Il se trouve des Auteurs très-considérables, & qu'on apelle *Peres*, à cause de la gravité & du poids de leurs Ecrits, qui n'ont jamais voulu rien changer aux Noms des Hébreux qui sont tombés sous leur plume.

L'Histoire ancienne a toujours été curieuse de raporter fidelement les Noms propres de chacun ; & les Médailles qui en sont la meilleure partie, sont apellés *Nomismata*, parce qu'elles répondent à la posterité des Noms des grands Hommes que la mort lui a ravis.

Tant que l'on a gardé avec exactitude l'ortographe de l'*Onomatologie*, l'ordre & la

Digitized by Google

lumiere ont brillé dans la République des Lettres : mais depuis que ce dépôt a été abandonné à des mains sacrileges, ce n'a plus été que renversement, qu'obscurité & qu'ignorance. Les Auteurs sont aujourd'hui confondus. On ne sçait le plus souvent à qui on parle, ni de qui on parle. On prend des Noms de Provinces pour des Noms d'Hommes. A chaque Livre que l'on ouvre, il faut être sur le *Qui vive*. Le pere ne reconnoît point son fils, ni le fils son pere. On ne se reconnoît pas soi-même ; & on a vû plus d'une fois des gens chercher leur propre Nom parmi cet embarras & ce désordre.

Combien de Noms d'Auteurs se sont perdus sous prétexte de leur donner droit de Bourgeoisie Romaine ? Combien d'erreurs par les détours & les inflexions des *Nominaux* modernes, se sont glissées dans les Généalogies ? Combien d'équivoques & de semences de querelle ont pullulé dans l'Histoire par cette corruption ? à peine les François, les Espagnols & les Italiens peuvent-ils reconnoître les Braves de leur Nation dans les Historiographes Latins. Les Sçavans mêmes, tout éclairés qu'ils sont, ne voyent goute dans la Nomenclature de leurs Confreres du Parnasse. Qu'on aille, si l'on veut, chercher *Ricci*, dans *Grinitus* ; *Vander-Doez*, dans *Douza* ; *Perez*, dans *Petreius* ; *Vouté*, dans

dans *Wulteius*; & *Schuler*, dans *Sabinus*, on trouveroit aussi-tôt la pierre philosophale dans un œuf, & le blanc dans le noir.

On ne s'est pas contenté de donner des inflexions & des terminaisons Latines aux Noms propres, on les a même traduits en Latin. Ainsi le Docteur *de la Porte*, s'apelle impunément *Janua*, ou *Januensis*; *la Forest*, *Sylvius*, & *du Bois*, *Nehemius*; & pour tout perdre, sans craindre la torture & le mauvais sort des Académiciens de Rome, sous un Maître défiant & de méchante humeur, on travestit les Noms propres à la Grecque.

Le Médecin nommé *Sans-malice* sous François Premier, n'a pas eu de honte de changer ce beau Nom, digne certainement de l'âge d'or, en celui d'*Acakia*, qu'un de ses Descendans a déja fait passer en *Acathias*, & qui dégenerera peut-être à la fin, comme l'a promis un grand Prophete, en *Agathias*. *Gerardus* de *Gerardis* par une sotte complaisance pour lui-même, n'a pas rougi de s'apeller *Erasmus*; non plus que *le Rossi*, de se nommer emphatiquement *Janus*, *Nicius*, *Erythræus*, sans parler d'une infinité d'autres qui ont corrompu, alteré & déguisé leurs Noms en cent manieres, ou qui se sont jettés à mauvais dessein dans les troupes des Anonymes.

Voilà quel est le sujet de nos justes plain-

Digitized by Google

tes. Voilà ce qui nous pique & nous irrite ; & ce qui doit irriter & piquer tous ceux qui aiment sincerement la République des Lettres, & qui embrassent ses interêts avec la generosité & la liberté des Catons. Voilà en un mot ce qui nous allarme, & ce qui oblige les Auteurs d'élite à nous prêter main-forte contre les entreprises des Nominaux Latins, qui nous font une si injuste & si cruelle guerre.

Depuis que ce Manifeste a parû, les Mécontens secrets ont levé le masque, & fait éclater leur ressentiment. La Renommée qui est chargée de la part de la République des Lettres, de faire connoître à toute la Terre ses Hommes illustres, ouvre toutes ses bouches pour se plaindre. Elle dit que depuis qu'on s'est avisé de latiniser les Noms propres, elle prend souvent l'un pour l'autre, *Pasquier*, pour *Paschase* ; *Benoist*, pour *Benedicti*, & *le Faur*, pour *Fabri*, ou pour *le Fevre* : toutes ces diverses significations étant envelopées dans ces trois mots *Paschasius*, *Benedictus*, & *Faber*. Elle proteste que si on ne la tire de peine, elle obligera tous ceux qui tomberont entre ses mains de décliner leurs noms, & qu'elle n'en gravera désormais aucun dans le Temple de Mémoire, qui ne soit déchifré en présence de témoins.

Les

Digitized by Google

Les Bibliothécaires, qui sont les Sécretaires de la République, disent tout haut qu'ils ne peuvent plus exercer leur charge avec honneur, & que c'est en vain qu'ils ont prêté serment de fidelité, si chacun peut à sa fantaisie latiniser les Noms propres. Ils montrent que leurs Livres, qui sont des choses sacrées, se trouvent gâtés par mille ratures, & que toute l'orthographe de la Province d'*Onomatologie*, qui est son fonds le plus liquide & le plus assûré, est en danger de se perdre par cette entreprise. Quoi, disent-ils, on a long-tems disputé si l'on diroit *Vergelius*, ou *Virgilius*; *Vergenius*, ou *Virginius*, & nous souffrirons sans nous plaindre qu'on renverse des Noms tous entiers? il n'en sera rien, nous en dût-il coûter la barbe aussi-bien qu'au Philosophe Timothée qui paria la sienne contre cent écus sur la force d'une syllabe Grecque.

Ce qui choque davantage ces Messieurs, c'est qu'étant plusieurs dans l'exercice de leur charge, ils sont si peu d'accord ensemble, que si l'un, pour marquer l'Historien du Chêne, écrit *Quercetanus*, l'autre passant la plume par-dessus, met hardiment *Duchesnius*; & un troisiéme effaçant tout ce que ceux-là ont fait, place *Chesnius* au-dessus des autres. Il en est de même de *Fronto*, *Fronteus*, *Frontellus*; de *Castelio*, *Castalionem*

neus, *Castalio*, *Castilonœus*; & de *Thiersius*, *Thersius*, *Tersius*, *Tertias*, *Thirsus*.

Les Traducteurs ne sont pas moins de bruit que les Bibliothécaires. Leur qualité d'Interpretes les rend recommandables, & les fait écouter du peuple. Ils étalent dans de longues Préfaces ce qu'ils endurent dans la traduction des Noms propres latinisés; & racontent avec des larmes comment après s'être donné la gêne, il faut qu'ils essuyent encore la mauvaise humeur des Critiques, animaux plus cruels aux Auteurs que les Tigres & les Loups Cerviers. On a d'autant plus de pitié de leur misere, qu'on est encore tout émû de l'amande honorable que deux célebres Ecrivains firent dernierement au Public, pour avoir pris innocemment *de la Faye*, pour *du Fay*, & *du Prat*, pour *des Prez*, en traduisant *Fayus* & *Pratus*.

Le bruit court aussi que la Princesse *Anagramme* qui regne dans un coin de la Province d'*Onomatologie*, & qui ne subsiste que des corvées des Noms propres, se remuë étrangement. Ses Ministres qui s'entendent secretement avec les Nominaux Latins, ont beau lui dire que c'est étendre les confins de son Royaume que d'en latiniser les peuples: elle répond en sage Politique, qu'il vaut mieux être absolu dans un petit Etat, que de regner avec des rivaux dans un grand;

&

Digitized by Google

& que ce ne feroit pas s'étendre, que de partager le fceptre avec les fauffes Anagrammes.

D'autres Nouvelles, mais qui font peu vrai-femblables, difent que la mort n'eft pas contente de ces altérations, & que fon humeur noire & mélancolique lui fait tout apréhender de Meffieurs les Auteurs qui, ne tendant déja que trop à l'*Immortalité*, pourroient bien par cette rufe lui donner un *Qui pro quo*, & s'échaper de fes mains.

Mais ce qui eft fort certain, c'eft que les Articles *le*, *la*, *de*, *de la*, *du*, *des*, qui font infeparables des Noms de qualité, menacent de faire foulever toute la Nobleffe. Ce font d'étranges compagnons qui ont fait en leur tems de bons coups dans le *Bel Grammat* fous le Pontife *Leon*, & qui fe font infinués dans les plus riches familles fous promeffe de les annoblir. Ils prennent hardiment le pas fur les Subftantifs, qui font les Bourguemeftres de Grammaire. Car pour ce qui eft des Adjectifs, ils les méprifent, & ne les traitent que de Valets de pied. Chacun leur fait la cour, & dès que l'on a fait quelque fortune dans le Négoce ou dans la Maltote, on ne manque pas de rechercher avec foin & avec empreffement l'honneur de leur alliance.

L'interêt qu'ils ont dans l'affaire préfente

eft

Digitized by Google

est très-grand, et consiste en ce que les Noms propres étant une fois latinisés, adieu tous les Articles et toute la Noblesse : *de Coligny*, sera simplement converti en *Colinius*; *de la Tour*, en *Turrius* : *le Pont de la Case*, en *Pontius-Casa*; *de Civille*, en *Civilis*; *du Tot*, en *Totius*; & *des Marais*, en *Maresius*.

Les Nominaux qui redoutent ces Articles, leur ont fait proposer quelque accommodement avec des passe-droits pour un certain nombre de Noms choisis. Ils consentent par exemple, qu'on dise pour *de Bourbon*, *à Borbonio*; et pour d'Ailly, *de Alliaco*; mais parce que cela tient encore trop du Latin, les Critiques, de qui ils prennent conseil, les ont poussés à rejetter ces propositions.

Ce moyen n'ayant pas réussi, on leur a offert de joindre l'Article au Nom : de sorte que l'on diroit dorénavant *Lasinius*, pour *La Fin*; *Dacherius*, pour *d'Achery*; & *Ducangius*, pour *Du Cange*; on a prêté d'abord l'oreille à cet expédient : mais par malheur le Jésuite *Abraham* s'étant échapé d'apeller son Confrere *de la Cerda*, *la Cerdam*, ce fier Espagnol plus irrité de se voir enlever un Article de son Nom, que si on lui avoit arraché la moustache, s'est emporté avec tant de fureur contre ce pauvre Flamand,

Digitized by Google

mand, que personne depuis n'a osé s'y froter.

On croit pourtant que le tems et l'usage auroient pû adoucir la chose, si les Lettres *Majuscules*, qui le portent fort haut, comme tout le monde sçait, eussent voulu un peu s'abaisser; mais demeurant fermes sur leurs pieds, et levant la tête par-dessus les autres, elles ont montré que depuis l'invention des Lettres *Courantes*, on ne pouvoit pas légitimement les faire entrer deux ensemble dans un même nom, comme l'on y seroit contraint si l'on disoit en un seul mot *DuCangius*, *DAcherius*, & *LaFinius*; & sur ce qu'on leur a objecté qu'on disoit bien *San Gelasius*, *San-Sulpicius*, & *San-Morus*, où il entre deux Lettres *Majuscules*, elles se sont excusées sur la tyrannie des exceptions dont on ne sçauroit entierement se défendre.

Tout ceci fait voir que l'orage est grand; & que s'il arrive, comme on en est menacé, que les Noms des Dignités, des Provinces & des Villes se joignent aux Noms propres latinisés, et que les Noms des Mers et des Fleuves viennent à se déborder, ce sera pour tout perdre, et pour submerger sans ressource toute la République des Lettres.

Les Nominaux qui prévoyent ces désordres,

Digitized by Google

dres, se tiennent sur leurs gardes, et se défendent assés bien de la langue. Ils soûtiennent avec Platon, que ce n'est ni le Ciel, ni la Nature qui donnent les Noms, mais que ce sont les Législateurs qui les imposent; & que par conséquent les Romains étant les maîtres du monde, ils ont pû donner aux Noms propres étrangers telle inflexion qu'il leur a plû. Ils ajoûtent que quand cela ne seroit pas vrai, ils pourroient encore soûtenir qu'en bonne Jurisprudence une possession aussi ancienne que la leur, est un titre suffisant pour leur donner gain de cause; que de plus la force est de leur côté, et qu'ils peuvent lever quand il leur plaira des régimens entiers d'autorités pour attaquer et pour se défendre.

Tout ce qui leur peut nuire, c'est la diversité d'opinions, qui les divisant les uns d'avec les autres, les ruinera tôt ou tard. Le Colonel Joseph Scaliger, fils du grand Jules, a mis déja plus d'une fois le désordre parmi les terminaisons en *US*. Il a forcé les armes à la main *Rotanus* de s'apeller *Rota*; & *Viétus* de se nommer *Viéta*; & si on l'avoit laissé faire, *de Thou* ne s'apelleroit plus *Thuanus*, mais *de Tolla*, comme il a montré à *du Puy*, qu'il devroit se nommer *Podius*, et non pas *Puteanus*, parce qu'il ne s'apelle pas *du Puis*; et à *Brisson*, qu'il devroit s'apeller

Digitized by Google

peller *Brisso*, & non *Brissonius*, comme s'il avoit nom *Brissoine*.

Il a aussi établi pour loi que le *de* se tourneroit en *is*, ou *anus*, & a déclaré que *Vassanus* est bon pour *de Vassan*, & *Pithous*, ou *Pithulus*, pour *Pithou*. Mais bien plus il a apris à son propre Pere que son petit frere *Odet*, doit s'apeller *Eudo* en Latin, & non pas *Audetlus*. Que ceux qui voudront aprendre les hauts faits de ce Héros sur un si digne sujet, lisent son Poëme qui commence par ces riches paroles, *Cur Asinus faceret*, &c.

Le Chancelier Fronteau, homme vaillant & tout hérissé d'Hébreu & de Grec, a pareillement poussé par une Dissertation vigoureuse les terminaisons en *Us*, qui empiétoient sur les terminaisons en *O*. C'est un ennemi terrible qui, ne voulant point de reconciliation, a refusé avec fierté le nom de *Frontellus*, que les Preux de Chartres à la peau d'hermine, lui donnoient gratuitement aussi-bien que celui de *Frontœus* qui regne dans *Quatremaires*, pour prendre malgré eux celui de *Fronto*, à l'exemple de *Cicero*, de *Cato*, & de *Scipio*. Le secours qu'il prétend tirer de l'analogie d'un nombre infini de semblables Noms, lui enfle le courage, & le rend intrépide.

Le Sénat qui sçait par expérience qu'il n'y a point de guerres ni plus obstinées, ni plus pré-

Digitized by Google

préjudiciables aux Etats, que celles qui sont purement *de Nomine*, témoin celles des *Guelphes*, & des *Gibelins*, des *Jobelins* & des *Uraniens*, a commandé aux deux Partis de mettre les armes bas, & de venir au premier jour lui rendre compte de leurs actions, & se soûmettre à son jugement.

Les uns & les autres ont comparu par leurs Députés. Les Nominaux après avoir fort relevé l'excellence de la Langue Latine, & établi sa prééminence sur toutes les Langues du monde, ont dit que bien loin que les Noms propres dûssent s'irriter contr'eux de les avoir latinisés, ils leur en devoient rendre des actions de grace immortelles, comme les ayant retirés par cet adoucissement de la dureté & de la barbarie sous laquelle ils gémissoient; & qu'au reste, si on prétendoit les priver de la possession où ils sont depuis plusieurs siécles de donner des inflexions Latines aux Noms étrangers, ils demandoient avec instance la restitution pleine & entiere de tous les Noms propres Latins, que les Nations ont converti à leur usage, & dont à peine on rencontre quelques vestiges dans les plus vieux Supôts des Universités, lesquels par un reste de l'ancienne liberté, ne craignent point d'employer les Noms tout purs de *Tiberius*, *Trajanus*, *Antoninus*, & les autres semblables.

Les

Digitized by Google

Les Députés des Noms propres ont répondu que la Langue Latine est morte, & que par cette mort, selon la regle du droit, elle a perdu ses prérogatives; qu'il est inutile aux Nominaux d'alléguer le titre d'ancienne possession, vû qu'on ne prescrit point contre les Langues vivantes dont l'usage change tous les jours; que les Noms propres étrangers n'ont pas plus d'obligation aux Romains de leurs terminaisons Latines, que des peuples libres ont de leurs menottes & de leurs fers aux tyrans qui les dominent; qu'il ne faut point parler de douceur, où il n'y a que de la violence & de la contrainte; qu'il n'est rien de plus doux ni de plus agréable que de s'entendre apeller par son propre Nom, quelque rude & disgracié qu'il soit; qu'à la vérité *Anne Comnene* par une délicatesse de femme a demandé pardon au Lecteur d'avoir employé dans son *Alexiade* des Noms propres un peu durs; mais qu'après tout cette Princesse ne s'est point dispensée de les écrire tels qu'ils sont, sçachant bien que cela est dû à la fidelité de l'Histoire & au respect des personnes, qui ont toujours droit de s'offenser, lorsqu'on altere leur nom; & qu'enfin il n'y a pas jusqu'au Savetier *Simon* dans *Lucien*, qui, s'étant fait apeller *Simonides* depuis l'aggrandissement de sa fortune, ne s'irrite contre ceux

qui

qui osoient retrancher les dernieres syllabes de ce nouveau Nom, & ne les menace, s'ils ne se retractent, de remettre la main au tranchoir aux dépens de leurs oreilles.

Enfin pour ne pas ennuyer le Sénat, ils ont conclû à ce qu'il lui plût de casser la Sentence de *Quintilien*, dont les Nominaux abusent depuis plusieurs siécles; de faire apliquer à la question le Président *de Thou* & ses Complices, pour tirer de leur bouche le secret de leur entreprise sur la Province d'*Onomatologie*; de députer des Commissaires fideles & éclairés pour travailler incessamment à la restitution des Noms propres en leur entier, & de défendre aux Nominaux de récidiver sous les peines portées par la Loi *Julia repetundarum*.

Là-dessus *Quintilien* s'est récrié, & a remontré au Sénat que sa Sentence avoit été renduë dans un tems où la Langue Latine étoit la Langue dominante; qu'elle étoit conçûë en des termes auxquels les plus fâcheux Critiques ne pouvoient trouver rien à redire, & qu'au reste il n'étoit nullement coupable de l'abus que des témeraires avoient pû faire de ce qu'il avoit prononcé avec autant de justice que de raison.

Le Président *de Thou* beaucoup plus outragé que *Quintilien*, & d'un tempérammment plus ardent & plus vif, a demandé avec chaleur

chaleur réparation de l'injure qu'on lui faisoit, & a protesté qu'il n'avoit rien écrit sans autorité; que cent Historiens illustres étoient ses garands, & que, quand il en seroit tems, il feroit bien sentir à la République qu'il étoit apuyé de *Cesar*. A ce mot de *Cesar*, le Sénat a frémi.

Ensuite *Palæonhydorus* & *Hortobonus*; c'est-à-dire en langage intelligible, *Oude-Water* & *Casaubon* ont voulu défendre les Noms propres d'une composition fantastique, & tirés de *je ne sçais où*: mais le *Sénat* leur a imposé silence comme à des *Allobroges* qu'on n'entend point, & a traité de même les Protecteurs des Noms *anagrammatiques* & *symboliques*, qui passent dans le Public pour des gens sans foi & sans aveu.

Le Sénat depuis cette journée s'est assemblé plusieurs fois, sans pouvoir rien déterminer à cause des brigues & de la qualité des Parties. Néanmoins les Nouvelles secrettes assûrent qu'après bien des débats il a été arrêté dans la Chambre du Conseil, en attendant l'occasion favorable d'en faire un Edit public, premierement, que la Sentence de *Quintilien* ainsi énoncée: *mihi autem placet latinam rationem sequi, quo usque patitur decor*, quoique raisonnable & juste en son tems, ne sortira pas davantage son effet à cause des abus, & que cependant,

pour

Allons cueillir ses nouveaux dons ;
Sous ces ombrages frais immolons au Dieu Faune
Les premices de nos Moutons.

La Mort ensevelit sous les mêmes ruines
Les Cabanes & les Palais ;
Amis, usons des jours que les Dieux nous destinent,
Sans nous consumer en projets.

Ces jours sont tous comptés ; l'inexorable Parque
En va bien-tôt trancher le cours ;
A peine de Caron a-t'on passé la Barque,
Adieu Bacchus & les Amours.

D. L. M. G.

LETTRE de M. Tanevot, *à M.* Nericault Destouches, *de l'Académie Françoise.*

J'Ay lû, Monsieur, avec un très-grand plaisir les lettres que vous avez adressées à M. l'Abbé D. sur l'Irréligion & le faux bel Esprit. Votre derniere, sur tout, inserée dans le Mercure de Février, est écrite avec beaucoup de feu, & on s'aperçoit que votre zele redouble à mesure que vous trouvez plus de résistance. On ne peut découvrir avec plus d'art le venin répandu dans le trop célebre Auteur

Digitized by Google

Auteur que vous attaquez, mais permettez-moi de vous le dire, ce n'est point assés pour de certaines gens de leur montrer le danger, il faut leur prêter des armes contre lui. Il m'a parû (je puis me tromper) que votre Censure étoit trop générale. Bayle essaye de mettre ses Lecteurs dans le labyrinte, & se garde bien, comme vous dites, de les munir du fil qui pourroit les en faire sortir. Or ce fil, je vous le demande, à vous, Monsieur, qui êtes si capable de nous le donner. Bayle ne s'est point réfuté, mais il peut l'être par vous. Que ma proposition ne vous effraye pourtant point. Ce n'est pas un Traité ni une réfutation en forme que j'exigerois de vous; le tour que vous avez pris ne vous permet pas de vous étendre jusques-là, mais quelques-uns des Sophismes de Bayle bien dévelopés, suffiroient peut-être pour ouvrir les yeux à ses Partisans. Des erreurs qu'on feroit apercevoir dans deux ou trois de ses raisonnemens, on pourroit conclure pour le reste; ce n'est point du tout l'empêcher d'être dangereux, que de montrer seulement combien il l'est. Plus on exagerera le péril, plus il paroîtra inévitable. Les prétendus Esprits forts attribuëront à la supériorité des lumieres de leur Docteur, cet empire & cette espece de tyrannie qu'il exerce sur la raison, quoique dans le vrai ce ne soit que sur la raison sédui-

te & rebelle. Il faut donc le convaincre de faux, l'attaquer dans ses principes, & la chose ne me paroît pas extrêmement difficile.

Ne pouvez-vous pas, M. remarquer sur l'affectation de cet Auteur, de mettre toujours la raison aux prises avec les objets de la foi, qui ne sont pas de son ressort? Quelle conséquence peut-on tirer contre la Religion de l'incompréhensibilité de ses Mysteres, à moins qu'on ne suppose que Dieu ne nous peut rien réveler qui surpasse notre Raison? Mais quoi de plus révoltant pour la Raison elle-même que cette supposition? La plûpart des opérations de la Nature ne sont-elles pas des Enigmes pour nous? La Religion, qui est une manifestation de la Divinité plus étenduë, & plus sublime que ce qui en est empreint dans la Nature, ne doit-elle pas s'élever d'avantage au-dessus de la Raison? Plus Dieu se découvre, plus sa lumiere doit nous éblouïr, & la Raison est d'accord en cela avec la Religion. J'ose le dire, une Religion dont tous les Dogmes seroient au niveau de notre Raison, ne seroit digne ni de Dieu ni de l'homme; de Dieu, parce qu'elle le resserreroit dans l'étroite Sphere de nos idées; de l'homme, parce qu'elle le priveroit de ce qu'il a le plus d'interêt de connoître, la Grandeur, la Puissance, l'infinie Bonté de Dieu. Loin donc que la raison se refuse à la

Foi,

Digitized by Google

Foi, elle y acquiesce pleinement, & puise sa docilité dans ses propres principes. Bayle lui-même l'a reconnû ; il dit nettement que la Raison doit se soumettre à la Foi, en vertu de trois ou quatre de ses Maximes les plus inconteſtables.

Aussi en examinant de près ce Philosophe, le trouve-t'on plus favorable que contraire à la Religion? Il n'est que spécieux dans les raisonnemens qu'il semble opoſer aux vérités de l'Evangile, mais sa Logique est franche, & ses preuves lumineuses, lorsqu'il défend l'Ortodoxie; c'est le sentiment du célebre M. Jacquelot, un des Antagonistes de notre Auteur dans sa Réponse aux Entretiens de M. Bayle.

» Les Libertins qui liront, dit-il, les Ou-
» vrages de ce Philosophe, avec assés d'es-
» prit, pour comprendre ce qu'ils lisent, pour-
» ront aisément reconnoître qu'il a avancé
» des raisons sur l'Existence de Dieu & sur la
» nature spirituelle de l'Ame, incomparable-
» ment plus fortes que celles qu'il a prêtées aux
» Payens & à d'autres, pour combattre ces
» importantes vérités. Il répete la même chose dans la Préface. » M. Bayle, dit-il, raisonne
» avec beaucoup plus de force & d'éviden-
» ce, lorsqu'il s'agit d'établir l'Existence de
» Dieu, que quand il propose les difficultés
» qu'il a prêtées à Simonide contre cette vé-

» rité .... On doit faire le même jugement
» sur la spiritualité de l'Ame, si on lit
» avec aplication ce qu'il en dit pour & con-
» tre, & recevoir par conséquent l'Existence
» de Dieu & la spiritualité de l'Ame, les deux
» sources de la Religion, comme des prin-
» cipes très-conformes à la raison.

C'est aussi ce qui a fait dire à M. l'Abbé Houtteville » que Bayle a quelquefois prêté » les mains à nos victoires. Et l'on voit non-obstant ce que nous avons observé ci-dessus, qu'entraîné par la force de la vérité, il s'est en quelque façon réfuté lui-même.

Je souhaite ardemment, Monsieur, que votre amour pour la vérité vous engage à porter le jour dans les ténebres dont cet Auteur s'est envelopé, & qu'il étend sur un grand nombre de personnes, dont la plûpart sont prévenuës d'infidélité par un malheureux intérêt qu'ils ont de ne pas croire. Vous le sçavez, M. les véritables ennemis de la Foi, ce sont les passions. Le cœur la combat plus que l'esprit, & celui-ci ne s'arme que des illusions de l'autre. Qu'il est consolant pour ceux qui aiment la Religion, de la voir défendre par les hommes les plus distingués dans la Litterature, & qui en même tems ont le meilleur goût! Vous avez porté le coup mortel au faux bel Esprit, & par cet endroit vous êtes encore, M. infiniment estimable.

Digitized by Google

timable. Vous nous ramenez aux beautés simples de la Nature ; eh ! qui n'en seroit pas frapé, après le succès qu'elles ont eû dans vos Ouvrages ? Continuez de faire la guerre à *nos beaux Esprits* ; ne posez point les armes que vous ne les ayez vaincus ; ils vous rendront graces de leur défaite, & ce qui pourroit leur arriver de plus malheureux, seroit de vous résister. On rit bien quand on entend dire que l'Auteur du *Glorieux* n'a point d'esprit ; consolez-vous, il y a encore quelques Ecrivains qui, sages & retenus, pleins de goût & de jugement, sont marqués à votre coin, & qui vous accompagneront dans la Posterité la plus reculée.

Je suis, &c.

✱✱✱

Où sont tous ces Amans de vos charmes épris?
Vos rides ont fait fuir les Amours & les Graces,
Et vos Amans pour vous n'ont plus que du mépris.

En vain d'un faux miroir consultant le mensonge,
De vos jeunes apas cherchez-vous les débris;
Cloris, votre beauté n'est à présent qu'un songe
Qu'ont oublié tous ceux que vous aviez surpris.

Il m'en souvient encor; à la fleur de votre âge
Vous osiez dédaigner l'hommage de nos cœurs;
Cet heureux tems n'est plus; aujourd'hui moins sauvage,
En vain voudriez-vous prodiguer vos faveurs.

Votre teint dépourvû des couleurs naturelles,
Vos yeux presque sans feu, votre corps décharné;
Vos cheveux moitié blancs, vos dents artificielles,
Refroidiroient l'Amant le plus passionné.

C'est Climene aujourd'hui qui regne en Souveraine
Sur cent Amans, qu'envain vous voulez retenir;
Vous en pleurez, Cloris, & sa gloire vous gêne;
Attendez quelque tems, vous la verrez finir.

Tout passe dans ce monde, & la jeune Climene
Près de qui vous voyez tant de Rivaux jaloux,
Ce chef d'œuvre des Cieux, cette charmante Reine,
Dans deux lustres au plus, passera comme vous.

Par M. Picquet.

Digitized by Google

EXAMEN de deux Lettres des *Observations sur les Ecrits modernes*, au sujet de la *Description Géographique & Historique de la Haute Normandie.*

IL s'agit des Lettres 347. & 348. du XXIV. Tome des Observations. L'Ouvrage dont on y entretient le Public, y est si défiguré, qu'il en est méconnoissable. Je ne ferai presque qu'apostiller le Texte de l'Observateur.

A l'égard d'Yvetot, dit il, *l'Auteur raporte les opinions & les raisonnemens des Abbés de Vertot & des Thuilleries sur l'origine du Titre de Royaume donné à cette Terre, & il les adopte.* Il falloit dire, *& ne les adopte pas.* En effet l'Auteur les combat très serieusement, & on peut dire qu'il les combat sans réplique, *Tome* 1. *page* 188.

Selon l'Auteur, ajoûte l'Observateur, *la Terre d'Yvetot a des Hauts-Jours, c'est-à-dire une Haute Justice en dernier ressort. Il auroit dû expliquer en quoi elle consiste.* Expliquer au Public en quoi consiste une Haute Justice en dernier ressort! Mais ce n'est pas-là précisément de quoi il s'agit. L'Auteur, loin d'assûrer que la Terre d'Yvetot a des Hauts-Jours, assûre formellement & distinctement le contraire, *Tome* 1. *pages* 185. *&* 186.

Digitized by Google

On demande, continuë l'Observateur, *comment un simple Gentilhomme a pû obtenir, soit d'un Roy de France, soit d'un Roy d'Angleterre, le privilege singulier de porter le nom de Roy. Les Abbés de Vertot & des Thuilleries n'ont point répondu à cette objection, ni notre Auteur non plus.* Cela est plaisant ! l'Abbé des Thuilleries soûtient que ce privilege est une usurpation réelle de la part des Seigneurs d'Yvetot. L'Auteur de la Description prétend (ce qui est moins odieux) qu'ils ne l'ont tenu que de l'usage, *Tome* 1. *pag.* 188. & 189. Par conséquent ni l'un ni l'autre ne disent comme l'Abbé de Vertot, que ce doit être une concession des Rois. Malgré cela on leur demande comment il se peut faire que c'en soit une, & on veut qu'ils répondent.

Les Seigneurs d'Yvetot, dit l'Observateur, *reçûrent avec plaisir le titre flateur de Prince & de Roy, que leurs Amis ou leurs Vassaux leur donnerent, à cause de leur affranchissement parfait & de leur indépendance réelle. Ce titre s'accrédita dans la suite. Enfin ils oserent dans des tems de troubles, se le donner eux-mêmes dans des Actes. C'est-là l'ancienne opinion, & je soûtiens qu'elle est la mieux fondée.* Tout cela ne signifie que ce que l'Auteur a dit lui-même en trois mots, *que les Seigneurs d'Yvetot n'ont pû tenir ce privilege que de l'usage.* Il falloit donc dire simplement & modestement,

Digitized by Google

ment, *je crois avec notre Auteur, que c'est l'opinion la mieux fondée.* Toute autre maniere de s'exprimer, donne à entendre que l'Auteur est d'un avis contraire, & c'est faire prendre le change à ses Lecteurs. Mais est-il bien vrai que cette opinion-là soit *ancienne*? Elle pourroit bien l'être sans doute, tant elle est simple & naturelle. Cependant ce n'est ni l'opinion de l'Abbé des Thuilleries, ni celle de l'Abbé de Vertot, ni celle de l'Auteur d'une Dissertation inserée dans le Mercure de Janvier 1726. & citée par l'Observateur, ni celle de M. de la Roque dans son *Traité de la Noblesse*, tous gens qui ont étudié la matiere, & dont nous avons les Ecrits. Enfin je ne l'ai luë que dans notre Auteur, & celui-ci ne la donne pas pour ancienne. N'auroit-il pas la gloire de la découverte? Si cela est, l'Observateur devoit, ce semble, en galant homme, lui en faire honneur.

A l'égard d'une opinion nouvelle, dit encore l'Observateur, *qui attribuë à Jean de Baillol, Gentilhomme Normand, & Roy d'Ecosse, le titre de Royaume donné à la Terre d'Yvetot, c'est une conjecture qui ne mérite pas d'être discutée.* Quel est donc l'Auteur de cette conjecture? Car enfin je ne l'ai encore lûë que dans la *Description Géographique & Historique de la Haute Normandie*; en sorte

Digitized by Google

que la Description, la conjecture nouvelle, & l'opinion ancienne, dont nous parlions tout à l'heure, pourroient bien être toutes les trois du même Auteur. Après tout, si la conjecture nouvelle ne mérite pas d'être discutée, ce n'est que parce qu'absolument parlant, elle n'est là que par surcroît, & qu'elle ne fait rien au fond de la question, sur laquelle, indépendamment du Roy d'Ecosse, l'Auteur s'étoit déja déterminé pour l'opinion que l'Observateur croit la mieux fondée. Il ne seroit pourtant pas vrai de dire que la conjecture ne tend à rien. Elle sert du moins à rendre le Lecteur attentif sur la véritable Epoque du prétendu Royaume d'Yvetot, puisqu'en effet ce n'est que peu de tems après la mort de Jean de Bailleul, que les Seigneurs d'Yvetot ont commencé à porter le nom de Roy.

L'Article de Roüen, avec ceux de Pontoise, du Pont-audemer & des Andelis, est tout ce que comprend le premier âge. L'Observateur veut dire que de toutes les Habitations du Vexin, ce sont là les seules dont l'Auteur de la Description fasse remonter l'origine jusqu'au tems des Gaulois, & cela n'est pas exactement vrai. Il dit lui-même en termes exprès, *il y en a sans doute un grand nombre d'autres*, & il met de ce nombre *Artie*, *Batrantin*, *Lésu*, *la Boüille*, *Ivri*, *Claire*, & plusieurs

Plusieurs autres, dont le dénombrement occupe les pages 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. & 218. de son second Tome. Après cela que devient la reflexion suivante de l'Observateur? *Il y a cependant plusieurs autres Lieux que l'Auteur auroit pû renfermer dans cette premiere classe.*

Le Pont de-l'Arche, continuë l'Observateur, a été ainsi apellé, parce que *Charles-le-Chauve fit bâtir en ce Lieu une Forteresse avec un Pont*, Arcem cum Ponte. *De-là* Pons-Arcis. *L'Auteur croit neanmoins que le Pont de-l'Arche a été ainsi apellé, parce qu'il y avoit autrefois près de la Forteresse un Pont, qui n'étoit formé que d'une seule Arche.* L'Auteur ne croit point cela, quoiqu'il puisse le croire en sûreté de conscience. Il raporte l'étymologie tirée du Latin *Pons Arcis*, & ne la condamne pas; il raporte également celle qu'Adrien de Valois tire de ces deux autres mots Latins *Pons Arcus*, & il ne l'adopte pas formellement. *Peut être*, dit il, le Pont ne comprenoit-il d'abord qu'une seule Arche, laquelle s'étendoit depuis la Forteresse jusqu'à une petite Isle voisine. *Mais pourquoi*, dit l'Observateur, *ce Pont ne subsisteroit-il pas encore, & quelles preuves a-t'on qu'il ait été ruiné?* Belle demande! Avons nous donc les Gazettes de ce tems-là? L'Auteur demande à son tour, mais avec plus de justice, *pour-*

que

quoi ce Pont étoit-il apellé anciennement le Pont de la Arche Curoise ? Cette expression suposé nécessairement une Arche unique. Et dans cette suposition n'a-t'il pas eû raison de pencher plutôt pour *Pons Arcu*, que pour *Pons Arcis* ?

L'Auteur s'est trompé, dit encore l'Observateur au même endroit, *en plaçant Oissel sur la rive droite de la Seine ; il est à la gauche.* Chicane d'Ecolier. Un homme fait se seroit contenté de dire qu'il y a là une faute d'impression, & il auroit parlé juste. L'Auteur s'étoit déja plaint lui même dans le Mercure de Mars de cette année, page 486. de la négligence des Imprimeurs, qui prennent quelquefois leur main gauche pour leur main droite. Ici, dans sa Carte Géographique, il a placé Oissel sur la rive gauche de la Seine, comme il le devoit ; c'en est assés pour le justifier.

On est un peu étonné, continuë l'Observateur, *que l'Auteur ait été si laconique au sujet de Harfleur, Ville sur laquelle il y avoit bien plus de choses à dire.* Il ne s'est pas *mis en peine*, dit il encore, *d'orner son Livre de l'Histoire des Siéges que la Ville de Roüen a soûtenus, ni des grands évenemens qui y sont arrivés. On peut lui reprocher*, continuë t'il, *de n'avoir point parlé du Séminaire du Bourg-Achard, de l'Isle-Belle, qui touche Meulant ;*

de

de l'échange qui a été faite (faute d'impression; car *échange* doit être masculin) *du Comté de Gisors*. Enfin il garde un *profond silence sur le Talou*.

Ce dernier reproche est tiré de la Lettre 348. *page* 70. Là l'Observateur nous aprend qu'il se souvient d'avoir lû dans le Mercure de Septembre 1736. une Dissertation de M. Clerot sur ce petit Canton, dont il est médiocrement content, & il ne sçait si l'Auteur de la Description Géographique l'a lûë. Je me souviens, moi, d'avoir lû dans les Mémoires de Trévoux, *Avril* 1740. *page* 619. ce que l'Auteur pense de la Dissertation de M. Clerot. L'Observateur peut y avoir recours, s'il le juge à propos. Mais une grande preuve que cet Auteur a gardé *un profond silence sur le Talou*, c'est qu'il n'en parle que depuis la page 46. jusqu'à la page 53. de son premier Volume. Il n'a pas omis non plus l'*échange du Comté de Gisors*; il en parle très-exactement aux pages 346. 347. & 568. de son second Tome. S'il n'a rien dit de l'Isle-Belle, j'en devine la raison; c'est que l'Isle-Belle n'étoit poit de son ressort. Les autres omissions, & rien, c'est la même chose. Il n'est pas ici question d'une *Histoire* où il ne faut rien omettre. L'Auteur ne nous avoit promis qu'une *Description Géographique*, nourrie de quelques Faits Historiques; il n'étoit tenu

à

à rien de plus, & il s'est acquitté exactement de sa parole. Revenons à la Lettre 347.

On reproche encore à l'Auteur, dit l'Observateur, *de s'être trompé par raport à des Fiefs & à des Patronages.* Voilà un reproche bien vague, & peu s'en faut qu'il n'y manque de la bonne foi. Ces sortes de méprises peuvent être de conséquence. Pourquoi n'en pas citer un exemple ou deux ? J'entrevois du mécontentement de la part de quelques interessés. Mais comment l'Auteur a-t'il pû se tromper ? Il copie mot à mot les aveux & dénombremens des deux Chambres des Comptes de Paris & de Roüen. Si ces aveux sont fautifs, ce n'est pas lui qui se trompe, puisqu'il ne décide jamais rien. La faute doit donc être rejettée sur ceux qui les ont produits, & tant pis pour eux ; pourquoi n'accusent-ils pas juste ?

Voici un autre reproche d'une nature assés singuliere : *L'Histoire de l'Eglise de Meaux*, dit-on, *& l'Histoire de la Haute Normandie*, (il falloit dire *la Description* de la Haute Normandie, car encore un coup le titre de l'Ouvrage n'annonce point une Histoire,) *sont souvent en contradiction.* On supose ainsi que les deux Ouvrages sont de la même main, & il s'ensuit de là que ce qui doit faire le plus d'honneur à l'Auteur est précisément le reproche qu'on lui fait. En effet les

contra-

Digitized by Google

contradictions prétendues ne consistent qu'en ce que l'Auteur s'est corrigé lui-même, lorsqu'il s'est crû en faute.

Sur une des portes du Château d'Arques, on lit encore assés distinctement trois chiffres arabes, 7. 4. & un troisiéme qui paroît être ou un 5. ou un 7. ou un 9. De-là il suit avec assés de probabilité, dit l'Auteur de la Description, que ce sera l'un des Fils de Charles Martel, Carloman, ou plûtôt Pepin le Bref, qui l'aura bâti vers l'an 745 ou 749; mais, dit l'Observateur, *ce raisonnement n'est pas concluant; l'Auteur a-t'il pû ignorer combien sont nouveaux les chiffres Arabes en fait d'Inscription*? Et qui lui a dit que l'Auteur l'ignore? A-t'il avancé que l'Inscription est du huitiéme siécle? Il observe au contraire que plus de deux cens ans après, Guillaume, fils de Richard II. Duc de Normandie, a réparé ou embelli par de nouveaux travaux, le Château d'Arques. L'ancienne Inscription, s'il y en avoit une, a dû disparoître alors, pour faire place à une nouvelle. Dans la suite, de nouveaux travaux auront encore obligé de renouveller l'Inscription, & on aura enfin placé celle qui subsiste aujourd'hui. Dans quel tems a-t'elle été placée? L'Auteur n'a point voulu risquer une décision, & c'est de fort mauvaise grace qu'on en met une ici sur son compte.

Ce

Digitized by Google

Ce n'est pas tout ; l'Auteur, dit-on, a fait une faute *bien plus considérable* sur le même Lieu d'Arques. Selon un Historiographe de Normandie, (Historiographe dont le Public n'a point encore vû & ne verra peut-être jamais l'Histoire,) l'Auteur a confondu deux Lieux fort differens, *Arques* & *Arches*, & cela faute, d'avoir lû *Guillaume de Jumiege*, ou pour l'avoir *lû sans reflexion*. Que cela me paroît petit ! j'aimerois autant que l'on nous dît que M. Bergier dans ses Grands chemins de l'Empire a confondu la Ville de *Rheims* avec la Ville de *Reims*. L'Observateur voudroit-il bien nous aprendre en quel Lieu du Monde est situé *Arches*, dont parle Guillaume de Jumiege, s'il est different d'*Arques*?

N'est-ce pas vouloir se perdre dans de vaines conjectures, que de chercher l'étymologie des noms de Rivieres? Va-t'on chercher pourquoi la Seine s'apelle Sequana, *& le Rhône* Rhodanus? *C'est, ce me semble, abuser de la profonde Science du Bas-Breton, que d'en faire un tel usage.* Cette reflexion est toute entiere de l'Observateur. Et il est triste en effet que des Gens d'étude aillent se persuader que la Langue Celtique se soit conservée dans les noms de plusieurs Rivieres & de plusieurs Lieux habités pendant plus de 2000. ans par les Celtes. A quoi bon en effet s'amuser à de pareilles vétilles? Que l'Auteur de

la

Digitized by Google

la Description de la Haute-Normandie y ait employé son temps, passe pour lui; on peut lui faire grace, parce que ce n'est pas grand dommage; mais que Cambden, que Samuel Bochart, que le célebre M. Huet, Evêque d'Avranches, que tant d'autres habiles gens ayent couru avant lui la même carriere, n'est-ce pas ce qui doit flétrir leur mémoire dans toute la Posterité? Raillerie à part, l'Observateur, à qui ces étymologies ne plaisent pas, en a pourtant voulu faire usage lui-même, & en cela il n'est que trop vrai, malheureusement pour lui, qu'il a abusé de la profonde science du Bas-Breton. *Bec*, dit-il, *en Celtique, signifioit Riviere, Eau.* Il se trompe; *Bec* en Celtique, signifioit *la pointe* de quelque chose que ce soit; & c'est encore en ce sens que nous disons le *Bec* d'un Oiseau; il l'a lû plus d'une fois dans Suetone, mais il ne s'en est pas souvenu au besoin.

Passons-lui ce qu'il ajoûte, que, *selon lui, il ne doit pas y avoir d'*h *dans* Rotomagus, *& que d'écrire* Rothomagus, *c'est une mauvaise Ortographe.* Cette décision est pourtant placée là de maniere qu'on soupçonneroit l'Auteur de la Description de lui avoir donné lieu de prononcer la Sentence contre lui, quoique cet Auteur n'écrive jamais autrement, à moins qu'il n'y soit forcé par la nécessité de copier quelque ancien Titre, dont

dont l'ortographe, quelque vicieuse qu'elle soit, doit être représentée fidellement.

Mais lui passera-t'on de même l'air triomphant avec lequel il insulte à l'étymologie de l'ancien *Pistis* du Pays de Caux, telle que ce même Auteur l'a donnée par conjecture? *Le Glossaire de Du Cange lui aprendra*, dit-il, *que* Pistæ *signifie des Chaumieres de Paysans, des Cabanes, des Cases de Bucheron.* Du Cange! l'Observateur y pense-t'il? Ce mot n'est point du tout dans Du Cange. Il a voulu dire, sans doute, les Continuateurs ou les Augmentateurs du Glossaire de Du Cange. Mais si cela est, à qui renvoye-t'il ceux qu'il veut instruire de la signification des mots? A ceux qui l'ont instruit lui-même. Arrêtons-là. Le nœud de la question étoit ici de trouver la position précise de l'ancien *Pistis.* L'Observateur est-il bien en état, le Du Cange des Benedictins à la main, de nous enseigner ce qu'il sçait là-dessus?

Jusqu'ici nous n'avons rien trouvé que de repréhensible dans les deux Lettres des Observations. Quelquefois cependant l'Observateur rend justice à l'Auteur de la Description, & c'en est assés pour apliquer à ces feüilles volantes ce qu'il dit de la Description même, que c'est un *Ouvrage qui, comme presque tous les Livres, est loüable & repréhensible.*

ODE

Digitized by Google

ODE,

Caprice, *Par M. l'Abbé* Godard.

LE Démon des Vers me possede,
Il s'empare de mon esprit.
Je n'y sçache point de remede;
Rimons par art, ou par dépit.
C'est à toi, Monstre qui m'inspire;
Que j'offre les sons de ma Lyre;
C'est toi qui me rends furieux;
J'entre dans ta folle carriere;
Mais quelle foule de matiere
Viens-tu présenter à mes yeux!

❋

Eh bien, puisqu'il faut que je chante,
Voyons, sera-ce toi, Bacchus?
Ta liqueur n'a rien qui m'enchante;
Amour, tu n'enchante pas plus;
Souvent le vin nous change en bête;
Et quand on a l'amour en tête,
L'Amour en fait autant de nous.
Infâme Dieu de la tendresse;
Insipide Dieu de l'yvresse,
Mes chants ne seront pas pour vous.

Qu'a-

Qu'aperçois-j à Mars & Bellone !
Je recule saisi d'horreur ;
Dans mes veines mon sang frissonne ;
Je plains le sort de ce vainqueur ;
Pour que la victoire ait des charmes ;
Elle fait couler trop de larmes ;
Non, ces Tyrans de l'Univers,
Qui ne marchent qu'avec la foudre,
Qui mettent nos remparts en poudre,
N'auront point de place en mes Vers.

❧

Quoi ! déja Phebus m'abandonne !
Je sens que je n'ai plus de voix ;
Je deviens une autre personne ;
Muse, adieu donc pour cette fois ;
Cette Montagne de la Fable
En moi se trouve véritable ;
J'ai d'abord imité ses cris ;
Mais du feu que j'ai fait paroître,
De mes transports, que voit-on naître ?
Une ridicule Souris.

Digitized by Google

LETTRE écrite par M. D. L. R. à M. le Marquis de B. sur quelques sujets de Litterature.

VOus avez, Monsieur, plus que personne, un droit acquis de me demander compte de mes Entreprises Litteraires. Vous souhaitez aujourd'hui sçavoir où j'en suis de celle qui regarde la publication des Lettres de notre sçavant Aveugle de Marseille, & de celles qui lui ont été écrites pendant le cours d'une assés longue vie par des personnes de consideration, ou par des Sçavans distingués de l'Europe. Je vais avoir l'honneur de vous satisfaire.

Vous sçavez, M. que mon engagement envers le Public est déja d'assés vieille date; on le trouve dans le Mercure de Janvier 1729. p. 21. Cet engagement a été depuis renouvellé dans deux Lettres que j'ai écrites sur ce sujet à M. l'Abbé L. F. de l'Abbaye S. Victor de Marseille & de l'Académie de la même Ville; dans ces Lettres, inserées dans les Mercures de Juin & de Septembre 1739. je fais un détail de tous les soins que je m'étois donné jusqu'alors pour recueillir toutes celles qui concernent l'illustre *Malaval*, comptant que la Personne à qui je me

me donnois l'honneur d'écrire, voudroit bien concourir à l'exécution de mon projet, étant sur les Lieux, aimant d'ailleurs la Litterature & à faire plaisir : mais je ne sçais, M. par quelle fatalité je n'ai reçû encore aucune réponse sur ce sujet.

Cependant je fus agréablement surpris, lorsqu'au mois de Juillet 1736. je reçus une dépêche de la part d'un R. P. Feuillant, demeurant dans un Monastere peu éloigné de Paris. Il y avoit d'abord une Lettre écrite à l'adresse ordinaire de M. Moreau, Commis au Mercure, dont voici la teneur. » J'ai lû, » M. dans votre dernier Mercure une Lettre » de M. D. L. R. écrite à M. l'Abbé Fournier au sujet d'une Edition des Lettres de » *François Malaval.* Comme j'ai quelque » chose d'important à faire sçavoir à l'Auteur de cette Edition, que je ne puis deviner par ces Lettres D. L. R. je vous prie » de vouloir bien lui faire tenir l'incluse, » vous obligerez, M. votre très-humble, &c. » Signé, *F. Guillaume le Tonnelier, Feuillant.* A Chatillon sur Seine *le* 25. *Juillet* » 1736.

L'autre Lettre qui me regardoit directement, portoit ce qui suit. » M. j'ai apris par » le dernier Mercure, que vous alliez donner au Public, une Edition des Lettres de » *M. Malaval*, & de celles qui lui avoient

« été

» été écrites par des Personnes de considé-
» ration : J'en ai une en original de l'Evê-
» que d'Ape, très-interessante, outre quel-
» ques Anecdotes de la Vie de cet Illustre
» défunt, dont j'ai seul connoissance, ayant
» été son Confident, & même son Confes-
» seur dans les dernieres années de sa vie ;
» si vous souhaitez en être informé, vous
» aurez la bonté de me donner votre adresse.
» J'ai l'honneur d'être &c. *Signé* comme en la précedente, *F. Guill. le Tonnelier, Feuillant.* A Châtillon sur Seine en Bourgogne, *le 25. Juillet* 1739.

Vous jugez bien, M. que je ne fis pas long-tems attendre ce R. P. je lui répondis le 30. du même mois, en lui donnant toutes les facilités possibles pour m'écrire en assûrance, & pour m'envoyer directement tout ce qu'il trouveroit à propos sur le sujet en question : mais je ne sçaurois vous exprimer dans quelle surprise je suis, depuis ce tems-là, de n'avoir reçû, après cet heureux préliminaire, aucune réponse de ce bon Religieux. J'ai fait cependant quelques recherches qui m'ont apris qu'il n'est ni mort, ni malade mais qu'il se trouve actuellement dans certaines circonstances qui ne lui permettent pas de faire tout ce qu'il souhaiteroit, &c.

En attendant du tems & de la patience, l'avancement & l'exécution entiere de mon

Digitized by Google

projet, je crois, Monsieur, que vous ne serez pas fâché de trouver ici comme une espece d'échantillon, des Lettres de notre sçavant Marseillois, pour vous faire connoître son génie, son esprit de Religion, & sa capacité qui s'étendoit sur tous les Genres de Litterature. J'ai choisi celle qu'il écrivit à *M. Surian*, habile Médecin Botaniste, envoyé de Marseille aux Isles de l'Amerique par ordre du Roy :

MONSIEUR,

Le tems favorable qui vous obligea de vous embarquer plutôt que vous n'aviez crû, ne me permit pas de vous embrasser encore une fois avant votre départ, comme je me l'étois promis : mais si je n'ai pû redoubler mes embrassemens, j'ai redoublé mes vœux, & je prie le Seigneur que votre voyage soit accompagné de toute sorte de bénedictions, sous les auspices de notre grand & incomparable Monarque : je ne doute pas que vous ne répondiez dignement aux intentions de S. M. & que vous ne travailliez sur les Plantes des Isles de l'Amerique avec le même succès que vous avez eu en travaillant sur celles de notre France. Il faut sur cette matiere de la vigilance, un certain jugement & du sçavoir. Vous possedez déja avantageusement toutes ces bonnes qualités ; vous n'a-

Digitized by Google

n'avez, M. qu'à y joindre la priere envers celui qui a fait les Plantes, car sans son secours notre vigilance nous abandonne, le jugement nous manque, & tout notre sçavoir ne sert souvent qu'à nous faire égarer avec plus d'éclat.

Corrigez de grace ces Voyageurs, ou crédules, ou négligens, qui ont donné des noms chimériques à des Plantes connuës, & des noms connus à des Plantes chimériques. Réïterez souvent vos expériences pour les rendre plus solides, & si vous découvrez quelques belles opérations, soit dans les Plantes, soit dans les autres productions de la Nature, que l'on voit en ces Régions, piquez-vous plutôt de nous en donner l'Histoire que de nous en aporter des raisons, car en vérité, M. dans un siecle aussi éclairé que le nôtre, on ne vit jamais tant de fausses subtilités, ou sur des choses très-claires, ou sur des effets impénetrables. On fait dire à la Philosophie & à la Médecine tout ce qu'on veut, & souvent ce qu'on n'entend pas, tantôt par des argumens de Dialectique, tantôt par des jeux & des mouvemens d'Atômes ou de corpuscules, inventés à plaisir, & il n'y a point de doute que la trop grande subtilité ne fasse beaucoup de tort à ce qu'il y a de plus solide & de plus raisonnable en chaque systême. Ainsi gardez quelque tempéramment dans vos ju-

Digitized by Google

gemens & dans vos expériences, entre la crédulité des Anciens & la trop grande délicatesse des Modernes, & quoiqu'il en soit, de les accorder ou de les contredire; souvenez-vous de ce que nous avons dit quelquefois dans nos conversations, que la Nature est plus belle & plus certaine que la Philosophie.

Exposez-la donc à nos yeux telle que vous la trouverez, & contentez-vous souvent de sçavoir ce que Dieu a fait, sans rechercher trop curieusement comment il l'a fait. C'est un Oracle du Sage. *Cuncta res difficiles, non potest eas homo explicare sermone.* Oüi, M. toutes les choses, toutes les œuvres de la Nature sont difficiles à expliquer, les plus petites aussi bien que les plus grandes, & celui qui a fait les Anges, qui ne se comprennent pas bien eux-mêmes, a fait les Vermisseaux, dont l'esprit de l'homme ne peut comprendre toutes les proprietés, ni toutes les parties. La Nature se montre bien à nous, mais elle ne dévoile pas à notre curiosité toutes ses vertus & tous ses secrets, parce que nous en verrons toujours assés, pour nous obliger à loüer & à exalter celui qui l'a créée, & que sans la voir, pour ainsi dire, face à face, nous découvrirons des miracles à travers les ombres & les voiles dont son Auteur l'a voulu couvrir. Suivez-la pas à pas; n'assûrez jamais de

Digitized by Google

de ses proprietés, que ce que vous connoîtrez avec une évidence raisonnable, & vous vous tromperez rarement.

Sur tout, M. attachez-vous religieusement aux Instructions si sages & si bien méditées, que M. l'Intendant * vous a données, soit de vive voix, soit par écrit; il a une profonde connoissance de ces Isles, où, en qualité d'Intendant, il a laissé tant de marques de sa prudence, de sa bonne conduite & de sa grande probité; il n'a point d'autre objet dans votre mission, que la gloire & le contentement de S. M. qui fait ses délices du Bien public, quand elle ordonne de découvrir les raretés & les choses les plus utiles de ces Pays éloignés. Permettez-moi aussi de vous exhorter, avec la franchise que me donne l'amitié, à ne communiquer vos expériences & vos recherches qu'à ceux de qui vous dépendez. Il y a dans le monde beaucoup de Plagiaires, beaucoup d'Envieux, peu de candeur & peu de secret. Ne criez pas avec cet Ancien, que la joye transporta, parce qu'il avoit deviné la solution d'un Problême, *j'ai trouvé, j'ai trouvé*; car quelqu'un pourroit s'aproprier votre découverte, &c. mais si vous trouvez quelqu'un qui puis-

* *M. Begon, alors Intendant des Galeres à Marseille, d'où il passa en 1688. à l'Intendance de la Marine de Rochefort, où il est mort en 1710.*

se perfectionner & rendre plus certaines vos experiences & vos recherches, préferez généreusement l'utilité publique à un peu d'honneur; ménagez néanmoins ce qui sera purement de votre invention, ou du moins ce que vous en aurez découvert dans quelque Ouvrage. Ceux qui vous ont choisi, sont assés persuadés que vous avez toutes les qualités nécessaires pour réüssir dans l'emploi qui vous a été confié.

Au reste, M ne vous figurez pas que ce soient les hommes qui doivent faire votre fortune, c'est uniquement à Dieu que vous vous devez fier; il tient entre ses mains les cœurs de ceux qui peuvent nous rendre service, & il est le souveran Arbitre de leur bonheur & du nôtre; ce que nous devons le plus souhaiter, c'est qu'il accorde, pour ainsi dire, notre fortune avec notre salut, & qu'il nous fasse gagner le Ciel avec les biens qu'il lui plaît de nous donner sur la Terre; hors-de-là, mon très-cher, les richesses ne sont que des piéges pour se perdre avec plus d'éclat. Aussi je fais plus d'état de votre qualité d'homme de bien, que de celle de grand Botaniste, qu'on peut vous donner avec justice. Les Plantes que vous trouverez vous éleveront à Dieu, & vous vous ferez un trésor pour l'Eternité de ce que l'on foule aux pieds tous les jours sur la Terre.

Les

Les Plantes sont une Ecole perpétuelle de la Providence ; un même suc de la Terre les nourrit toutes, & ce suc uniforme en sa substance, se convertit en autant d'especes qu'il y a de simples. Les plus grands Chimistes avec de la Terre, ne sçauroient faire que de la Terre, & Dieu en fait des milliers de Plantes qui ornent la Terre & qui ravissent les hommes d'admiration, cependant ces Plantes ont leur substance, leur quantité, leurs qualités & leur figure, toutes differentes ; vous en trouverez dans ces Isles que vous n'avez jamais vûës dans nos Contrées. Il y en a de belles, d'agréables au goût, de salutaires, de venimeuses ; cependant il n'y a que la main de Dieu qui les seme, qui les cultive, & qui les fasse croître jusqu'à leur entiere perfection, ainsi vous direz souvent en les considérant, Racines, Herbes, Arbres, Fleurs & Fruits de ce nouveau Monde, bénissez Dieu. Oüi, M. les Plantes sont autant de Langues de la Nature, qui loüent celui qui les a faites, & les hommes ingrats s'en nourrissent, s'en guérissent ; ils les admirent, ils s'en entretiennent avec plaisir, ils se glorifient de les connoître, sans jamais lever les yeux vers celui qui les a créées ; plus insensibles que les Plantes même qui poussent, qui croissent, qui fleurissent, qui fructifient & qui suivent le mouvement de la Nature, c'est-à-

Digitized by Google

dire du Créateur, avec une espece de fidelité; les hommes s'étudient à connoître ces Plantes, ils méconnoissent Dieu, & se font des Idoles de ces objets d'amour & d'admiration.

Je suis assûré que vous n'en userez pas ainsi, vous deviendrez au contraire plus Chrétien en des Lieux, où le vrai Dieu est si peu connû, & vous le loüerez pour tant de Sauvages qui ne le connoissent pas, & pour tant de Chrétiens qui ne le veulent pas connoître. Souvenez-vous aussi de donner libéralement vos Remedes aux Pauvres, ensorte qu'ils sentent par vos bienfaits, que vous êtes au service d'un Roy très-Chrétien, qui est devenu le Bienfaicteur universel du Genre humain, dans tous les Pays & dans toutes les Conditions. Je vous souhaite les plus heureux succès dans vos entreprises, votre vertu les mérite. Je vous promets de rendre service à votre Famille en tout ce qu je pourrai, & quoique je ne sois pas trop du monde, je me ferai du monde pour l'amour de vous. Donnez-moi de vos nouvelles, & croyez, M. que je suis, &c.

Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne soyez content & satisfait de la lecture de cette Lettre, auquel cas je me propose de vous en communiquer d'autres sur des Sujets differens. J'ai l'honneur d'être bien respectueusement, Monsieur, &c.

A Paris ce premier Mai 1741.

Digitized by Google

SONNET.

Sur les Calamités publiques.

TOut s'arme contre nous, le Ciel, les Elémens ;
La Terre se refuse à notre nourriture ;
Les Fleuves irrités dans leurs débordemens ;
A mille malheureux servent de sépulture.

Quelle inondation ! les plus beaux Bâtimens
Sont ébranlés, malgré leur solide structure ;
Et détruits par les flots, jusques aux fondemens ;
De leurs tristes débris font gémir la Nature.

Dieu puissant, voudrois-tu de nos crimes divers
Tirer encore vengeance en perdant l'Univers,
Et punir notre orgueil par un second Déluge ?

Non, ta Justice céde aux loix de ta bonté ;
Si dans tes bras ouverts je cherche mon réfuge ;
Dans l'abîme des Eaux je suis en sûreté.

L. B. P. D. R. D L. E. à Senlis.

Digitized by Google

QUESTION IMPORTANTE.

Dans la Coûtume d'Anjou suffit-il d'avoir vingt ans accomplis pour disposer de ses Propres par Testament ?

CEtte Question vient d'être jugée à la Grand'-Chambre, sur l'espece qui suit.

FAIT.

Le 26. Janvier 1728. le Sr Duchâtel de la Martiniere, Lieutenant de l'Election de Saumur, épousa Marie-Anne du Verger. Le 28. Mars 1730. la Dame Duchâtel, attaquée d'une maladie mortelle, fit son Testament, par lequel elle donna au Sr Duchâtel, son Mari, tous ses Biens-meubles, Acquêts & Conquêts immeubles, & le tiers de ses Propres en proprieté. Elle mourut le 25. Juin suivant, *dans sa vingt-deuxiéme année*, laissant une fille unique, âgée de 4. mois ou environ.

Le 12. Août de la même année le Sr Duchâtel forma sa demande devant le Prévôt de Saumur, contre le subrogé Tuteur de sa fille, & le premier Septembre il intervint Sentence contradictoire qui *entherina la Donation*.

Quelque-

Quelque tems après, la Dlle Duchâtel *étant décedée*, Philipe Dannelot de la Vau, son héritier, fut assigné pour voir déclarer commune avec lui la Sentence du premier Septembre. Au lieu de paroître à cette assignation, il se pourvût en la Sénéchaussée de Saumur, & demanda que la Sentence de la Prévôté fût infirmée au chef qui avoit entheriné la Donation du *tiers des Propres*.

Le 14. Fevrier 1733. Sentence contradictoire qui confirma celle du premier Juge, sur l'apel interjetté au Parlement par le Sr Dannelot, l'affaire a été apointée au Conseil, & distribuée à *M. de Salabery*, Conseiller.

Les Moyens du Sr *Dannelot*, héritier, étoient divisés en deux propositions. 1°. La Coûtume d'Anjou ne déterminant point l'âge pour Tester, on doit suivre la Coûtume de Paris. 2°. L'existence de la Dlle Duchâtel au tems du Testament & du décès de sa Mere, doit annuller le don de la proricté des acquêts, conquêts, & du tiers des Propres. Par raport à la premiere proposition, une Jurisprudence constante la soûtient, plusieurs Arrêts célebres ont jugé que dans les Coûtumes *Muettes* sur l'âge de tester, c'est à celle de Paris qu'il faut recourir.

Le Journal des Audiences, Tome 2. Liv. 11. Ch. 4. nous fournit un Arrêt du 5. Avril 1672. qui sur ce principe retrancha du Tes-

Digitized by Google

tament d'une fille de 22. ans, soûmise à la Coûtume de *Valois*, la disposition du quart des Propres, & ne laissa subsister que celle des meubles & des acquêts.

Le même Recueil Tom. 5. Liv. 2. Chap. 6. raporte un autre Arrêt décisif : Une fille âgée de 19 ans & 3 mois, domiciliée dans la Coûtûme *de Senlis*, qui ne parle point de l'âge de tester, avoit fait un testament au profit de son oncle. L'acte fut attaqué par les héritiers. Feu M. Portail lors Avocat Général, & depuis Premier Président, porta la parole dans cette cause ; il observa que par les Arrêts antérieurs, & entre autres par celui de 1672. la Jurisprudence étoit devenuë certaine, & que les bons Auteurs avoient tous étendu la disposition de la Coûtume de Paris en ce point ; il ajouta qu'il y avoit occasion de faire un Reglement qui fixât pour jamais *l'âge auquel on peut tester dans la Coûtume de Senlis, & autres qui n'avoient point de dispositions expresses sur cet objet.* Par l'Arrêt du 31. Janvier 1702. conforme à ses conclusions, le testament fut déclaré nul ; & il fut ordonné que l'Arrêt seroit lû, publié & entregistré au Bailliage de Senlis, & partout où besoin seroit.

Les Auteurs ont embrassé cette Jurisprudence. *Ricard* dans son Traité des Donations, dit qu'il ne faut plus suivre le Droit Romain

pour

Digitized by Google

pour établir dans les Coûtumes *muettes* le tems de disposer par testament, parce qu'à l'âge de puberté, le testateur n'a pas assés de maturité & d'expérience pour donner à des étrangers au préjudice de ses héritiers légitimes.

Boucheul sur la Coûtume de Poitou art. 276. remarque que les raisons de Ricard ont fait abandonner l'ancienne Jurisprudence, & ont ramené les sentimens à la Coûtume de Paris.

Soefve, Tom. 2. Centurie 4. Ch. 72. raporte l'Arrêt de 1672. comme une décision saine & équitable.

Les nouvelles observations sur M. *Loüet* Let. T. Somm. 8. & les nouveaux Commentateurs de la Coût. de Paris prouvent la certitude de la Jurisprudence par l'Arrêt de 1672. & par celui de 1702.

Coquille dans ses questions Ch. 228. dit que dans la Coûtume de Paris *il faut* 20 *ans pour tester de ses meubles & acquêts*, *&* 25 *pour tester de ses propres ; qu'avec grande raison il a été ordonné âge de maturité pour éviter les suggestions, blandices & inductions auxquelles le jeune âge est plus sujet ; & que la Coûtume de Nivernois n'en disant rien, il est à propos de s'aider de celle de Paris.*

Ainsi il ne peut plus y avoir de doute. Le sieur Dannelot réunit l'avis unanime des Auteurs.

Digitized by Google

teurs, & la Jurisprudence des Arrêts : quelle preuve plus solide de sa premiere proposition ?

Or, en examinant la Coûtume de Paris, nous trouvons dans l'art. 293. qu'il faut avoir 25 ans parfaits pour tester valablement de ses propres : la Dame Duchâtel étoit au-dessous de cet âge, par conséquent la disposition qu'elle a faite de ses Propres est nulle.

A l'égard de la seconde proposition, il faut remarquer que l'art. 321. de la Coûtume d'Anjou ne permet, *Liberis extantibus*, que le don de la troisiéme partie du patrimoine, & des acquêts & conquêts par usufruit : il est donc certain, aux termes de cet article, que la disposition de cette troisiéme partie ne peut être faite pour la proprieté.

Le testament de la Dame Duchâtel renferme non seulement la donation de tout le mobilier, mais encore des acquêts & conquêts pour la totalité, & du tiers des Propres, pour en jouir par le Donataire en proprieté & à perpetuité.

La Demoiselle Duchâtel fille unique de la testatrice, étoit vivante non seulement lors du testament, mais encore au tems de l'ouverture de la succession. Ces deux circonstances raprochées du texte de la Coûtume, font sentir que la disposition est excessive, & qu'elle doit être anéantie.

Voici

Voici les moyens & réponses du légataire universel.

Les sujets de la Coûtume d'Anjou parvenus à l'âge de 20 ans accomplis, sont capables de tous les actes de la vie civile. C'est un point de Droit qui se justifie par l'art. 444. . . . . *Enfans Coûtumiers, soient fils ou filles, sont âgés à 14 ans, & sont habiles à la poursuite de leurs droits . . . . . & vaut & tient Contrat fait avec iceux Coûtumiers agés de 14 ans, en tant que touche leurs meubles seulement; & pour tant que touche les Contrats portant alienation des choses héritaux, ils ne sont valables, sans l'autorité de justice, que jusqu'à ce qu'ils ayent vingt ans accomplis.*

La derniere partie de cet article se partage en deux dispositions, 1°. Le majeur de 14 ans domicilié en Anjoû, se trouve habilité pour tous les Contrats qui affectent uniquement les meubles. 2°. Le majeur de 20 ans est rendu capable de toutes sortes de Contrats, même de ceux qui emportent alienation de ses immeubles & de ses Propres.

Ainsi deux majorités déterminées par la Coûtume, & distinguées par l'âge & le pouvoir du majeur. L'une limitée aux seuls actes mobiliers, acquise à 14 ans; l'autre absoluë & parfaite, qui s'étend à toutes sortes de Contrats, & qui donne la liberté d'aliéner les immeubles & les Propres: c'est celle qui s'acquiert à 20 ans accomplis.

Si

Digitized by Google

Si donc il est permis au majeur de 20 ans d'aliéner ses biens de quelque espece qu'ils soient, quelle pourroit être la raison de réduire cette faculté aux actes passés entre vifs, & de ne pas l'apliquer aux testamens ? Tous les cas d'aliénation étant renfermés dans la disposition générale de la Loi, c'est aller contre son esprit que d'en excepter les testamens qui, par raport aux libéralités qu'ils contiennent, sont de véritables aliénations. Qui peut aliéner par Contrat, le peut à plus forte raison par testament. On ne trouvera pas une Coûtume qui ait interdit la liberté de tester, à ceux qu'elle a rendus capables de contracter.

Les Auteurs soûtiennent que la majorité acquise à 20 ans en Anjou, n'est point limitée dans son pouvoir. Chopin *de Legibus Andium* art 444. s'exprime ainsi ? *Majori autem viginti annis licuit habenæ distrahendorum contractu fundorum.*

M d'Argentré sur *la rubrique du tit.* 21. de la Coût. de Bretagne, soutient que les termes de l'art 444. de la Coûtume d'Anjou annoncent une majorité parfaite ; & que ceux qui l'ont acquise sont capables de toutes sortes d'actes.

M. Louet *Let. C. Sommaire* 42. établit aussi cette majorité indéfinie. Mingon place les testamens dans la disposition générale de

l'art

l'art. 444. Voici ses termes : *Dic quod textus comprehendit omnem speciem alienationis, ita quod dici posset de emptione, venditione, habet locum in donatione, legato & datione in solutum.*

Dupineau est du même avis. Sa *note premiere sur l'art.* 276. est expresse. *Notre Coûtume*, dit-il, *n'a rien dit de l'âge des testateurs : le sommaire de notre usage est, que les majeurs de* 14 *ans peuvent tester de leurs meubles, & les majeurs de* 20 *ans de leurs immeubles, à l'exemple des contractans, article* 444. Poquet de Livoniere dans ses *observations* sur le même art. 444. aplaudit au sentiment de Dupineau : & la Jurisprudence confirme ces opinions.

Carondas en ses réponses *Liv.* 7. *Chap.* 12. cite un Arrêt du 16. Mai 1584. qui confirma dans la Coûtume d'Anjou une donation faite par une femme à son mari, de tous ses meubles & acquêts, & du tiers de ses propres, quoique la donatrice fût décédée avant 25 *ans.*

Par un Arrêt du 20. Février 1603. le testament qu'un nommé Phillipe le Mercier avoit fait à l'âge de 19 ans & trois mois, fut déclaré nul. Le motif de cette décision, ainsi que nous l'apprenons du second plaidoyer de M. Servin, fut que le testateur soumis à la Coûtume d'Anjou, n'avoit pû tester de ses immeubles

immeubles & de ses propres avant 20 ans accomplis

Par un autre Arrêt du 10. Mars 1682. il a été jugé dans la Coûtume du Maine, que les Demoiselles de Beauregard mineures de 20 ans, avoient pû disposer par testament de leurs effets mobiliers, mais non de leurs immeubles. Cet Arrêt a suivi l'Art. 455. de la Coûtume du Maine, qui semblable à l'Article 444. de celle d'Anjou, permet l'alienation des meubles après 14 ans, & défend celle des immeubles avant 20 ans. La Cour a décidé d'après cet Article, que les Demoiselles de Beauregard ayant passé l'âge de 14 ans, avoient valablement testé de leurs meubles, mais qu'étant au-dessous de 20 ans, elles n'avoient pû entamer leurs propres.

Après cela il est aisé de répondre aux moyens du sieur Dannelot. La Coûtume d'Anjou ne peut être mise au rang des Coûtumes *muettes* sur l'âge de tester. Elle déclare valables tous les Contrats passés par les majeurs de 20 ans, même ceux qui emportent aliénation *des immeubles & choses héritaux* Le testament en lui même est un véritable Contrat : ainsi lorsque la Loi s'est expliquée sur les Contrats, on ne doit pas dire qu'elle soit muette par raport aux testamens.

C'est inutilement que le sieur Dannelot réclame la Jurisprudence fixée par les Arrêts de

de 1672. & de 1702. La regle introduite par ces Arrêts, & soutenuë par les Auteurs cités, est sans aplication ; nous n'avons pas besoin de recourir à la Coûtume de Paris, puisque tout est décidé par l'Art. 444. de celle d'Anjou.

Le pouvoir de la Dame Duchâtel ne peut donc plus être douteux ; elle avoit 20 ans accomplis lorsqu'elle a fait son testament, par conséquent elle étoit en droit de disposer de ses propres.

Reste à examiner si elle a porté sa libéralité trop loin, comme le soûtient le Sr Dannelot dans sa seconde proposition.

Il est vrai que l'Article 321. de la Coûtume d'Anjou ne permet entre Conjoints, *liberis existentibus*, que le don de la troisiéme partie du patrimoine, & des acquêts & conquêts par usufruit. La Dame Duchâtel a donné à son mari la totalité de ses acquêts & conquêts, & le tiers de ses propres en proprieté : elle avoit une fille lors de son testament, & cette fille lui a survêcu.

Il faut observer à cet égard que la Dame Duchâtel n'avoit presqu'aucun bien dans la Province d'Anjou ; la plus considérable partie des immeubles qu'elle a laissés, sont situés *en Poitou*. Or il s'agit de sçavoir si elle a pû léguer la totalité de ses acquêts & conquêts, & le tiers de ses propres en proprieté, quoiqu'elle

eût

eût une fille vivante. Nous avons fait voir que suivant la Coûtume d'Anjou, elle avoit acquis l'âge de tester; c'est à cette Loi, qui est celle de son domicile, à déterminer sa capacité. Mais pour sçavoir quelle liberté elle avoit par raport aux biens situés en Poitou, c'est certainement sur la Coûtume de cette Province, & non sur celle d'Anjou, qu'il faut se régler.

Or l'Art. 209. de la Coûtume de Poitou dit *que le mari peut donner à sa femme, & la femme au mari, tant par donation mutuelle que simple, par testament ou autrement, tous ses meubles, acquêts & conquêts immeubles, & la tierce partie de ses propres en proprieté, soit qu'il y ait enfans ou non.* La Dame Duchâtel par cette disposition étoit autorisée à laisser en proprieté à son mari tous ses acquêts & conquêts immeubles, & le tiers de ses propres; quoqu'elle eût une fille de son mariage, elle a usé littéralement de cette permission: on ne peut donc dire par raport aux biens de Poitou, qu'elle ait porté sa liberalité au-delà des bornes prescrites par la Coûtume.

Ainsi tout l'effet du moyen qu'on tire de l'Article 321. de la Coûtume d'Anjou, c'est de réduire la donation à l'usufruit du tiers des immeubles situés en Anjou: Cette réduction ne peut jamais s'étendre sur les biens de Poitou; mais comme les premiers sont peu considérables,

Digitized by Google

dérables, & que d'ailleurs le sieur Duchâtel doit en jouir par usufruit, en qualité d'héritier de sa fille, la réduction qui se fera ne produira aucun bénefice au sieur Dannelot.

Sur ces differens moyens exposés d'une maniere plus étenduë dans les Mémoires imprimés, distribués de part & d'autre, est intervenu Arrêt le 23. Janvier 1741. qui confirme les Sentences de la Prevôté & de la Sénéchaussée de Saumur, avec amande & dépens; & cependant, du consentement du sieur Duchâtel, réduit la donation à l'usufruit du tiers des immeubles situés en Anjou, sauf à lui à la faire valoir en entier sur les immeubles situés en Poitou, & sans préjudice des droits qui lui sont acquis sur ceux d'Anjou, en qualité d'héritier immobilier usufruitier de sa fille.

M. de Vaujours, Avocat, écrivoit pour le sieur Dannelot, & M. Caffiot pour le sieur Duchâtel.

Digitized by Google

BREDERAC,

Petite Maison de Campagne de M. Desforges Maillard, à Marcus Curius Dentatus, *Consul de Rome.*

C'Est à toi, Curius, aussi grand qu'honnête homme;
Grand par l'ame & les sentimens,
Plus que par la dépense & les ameublemens;
C'est à toi, Défenseur de Rome,
Que pour ta modération
Pénetré d'admiration,
Je dédie aujourd'hui de ma case rustique
La naïve description.
De ton cœur génereux l'abstinence stoïque,
Ta sobre magnanimité,
Dont l'exemple parfait dans d'étroites limites
Resserre la cupidité,
Firent mépris de l'or que t'avoient aporté
Les Ambassadeurs des Samnites,
Qui demeurerent ébahis,
En voyant le Dieu de la guerre
Retiré sous le toît d'un champêtre taudis,
Et mangeant dans un plat de terre
Des raves & des salsefis.
Il est bien plus aisé d'admirer que de suivre
Un Heros vertueux qui triomphe de soi,

Et

Digitized by Google

Et comme il faut toujours quelque peu d'or pour vivre,
J'aurois en pareil cas de la peine, je croi,
Pour être tout-à-fait aussi sobre que toi.

Dès que le doux Printems ranime la Nature;
Je quitte, gai comme un pinçon
Le Croific, où le tems me dure,
Pour habiter aux champs une antique maison;
Dont la rusticité traça l'Architecture.

Ce petit Castel dont le nom
Fourniroit à P * * le sujet d'une Histoire;
S'apelle *Bredérac*, & sa terminaison
Gaillardement en *Ac*, quelquefois m'a fait croire
Qu'établi par hazard dans le Pays Breton,
Un Cadet de Gascogne eût été son Patron.

On voit en arrivant dans ce Manoir fertile,
Sur le dongeon braqués deux canons, dont le bruit
Ne réveilla jamais la Bergere tranquille,
Qui jusqu'au chant du Cocq profite de la nuit.
Ces Instrumens guerriers, dont la bouche à personne
Ne dit jamais un petit mot,
Ne sont pas les enfans de l'airain qui boüillonne;
Mais la famille sage & bonne
De la Coignée & du rabot.
Je voudrois cependant que le bois de Dodone
Leur eût donné naissance, afin

Qu'ils

Digitized by Google

Qu'ils sçussent dire le chemin
Au Passant, dont la vûe à leur aspect s'étonne.

Toutefois on peut voir leur usage placé.
Muets Simboles du Tonnerre,
Ces canons de Forêts pourront en cas de guerre,
Intimider l'Anglois sur nos Côtes poussé,
S'il parvenoit à prendre terre
A travers les écueils & le sable entassé.

Muse, allons plus avant, l'ocre vermeil rehausse
Et montre de loin mon portail,
Non pour faire entrer mon carosse,
Mais la charuë & le bétail.
Tel étoit, si Maron me l'a bien fait entendre
Dans ses Vers toujours pleins & de mœurs & de sens,
Le portail du Palais d'Evandre,
Que son ame égaloit aux Rois les plus puissans.

L'escalier est de pierre, & la main maladroite
Du Masson, dont jadis le goût défectueux
Fit de cet escalier la rampe trop étroite,
Sans prévoir de nos jours le goût voluptueux;
Oblige les Dames de Ville,
De délier en bas l'attirail inutile
De leurs paniers larges & fastueux,
Mais belle sans suivre la mode,
Toinette, Alix ou Madelon,

Le

Digitized by Google

Le monte agilement avec son cotillon,
Dont le contour modeste au degré s'acommode.

Cet escalier conduit, du portail rubicon,
Dans une claire Galerie.
La fayance, l'étain, l'échalotte & l'oignon,
Suspendus par paquets, font en toute saison,
Ses Bustes, ses Tableaux & sa Tapisserie.

La cuisine, une chambre, au-dessus un grenier,
Où, dabord qu'il est nuit, mainte Marte * badine
Danse le rigodon, capriole & lutine;
Au-dessous d'un côté le pressoir, le cellier,
De l'autre l'étable confine
Aux pénates du Métayer,
Où, comme dans une coquille,
A l'étroit, je ne sçais comment,
Habite toute sa famille,
A la Persanne aparemment.

Deux lits, mon pupître, six chaises,
Une armoire, un bahu de gothique façon,
Telle est la chambre où le Garçon,
Avec le peu qu'il a, de son mieux prend ses aises,
Mais sans hypothéquer la prochaine moisson.

De deux autres bons lits la cuisine est garnie,

* *Espece de Foüine, commune en Basse Bretagne.*

Digitized by Google

Dont les rideaux ſur le Satin
N'étalent pas la broderie ;
Ils ſont tout uniment d'un cadis gris de lin,
Dont la foible couleur par le tems s'eſt ternie,
Ou de Bergame raſe, ornement précieux,
Qui tapissa chés nos Ayeux
La Sale de Cérémonie.

C'eſt dans ces lits délicieux
Que je puis recevoir d'un cœur franc & joyeux
Un ſuplément de compagnie ;
Et ma Servante alors, complaiſante & polie,
Déloge & va coucher, traverſant le chemin,
Avec la fille du voiſin.

Au mois d'Août en dinant, je me diſtrais la vûë
Par ma fenêtre, défenduë
Des rayons du Soleil, au moyen des reſeaux
Qu'entrelassent les verts rameaux
D'un antique Pommier que le Zéphir remuë,
Je vois huit Moissonneurs reculer, s'aprocher,
Leurs fleaux en l'air levés, retomber pêle mêle
En cadence & ſans ſe toucher ;
Le Bled ſe dépoüillant de ſa tunique frêle,
Jaillir hors de la paille & bondir comme grêle.

Je lis quelques momens Tite-Live ou Rollin,
Platon, Séneque, ou la Bruyere,

Digitized by Google

Et change tour-à-tour, sur le choix incertain,
Horace avec Rousseau, Virgile avec Voltaire.

De-là, quinze ou vingt pas me menent au Jardin,
Où les parfums de la Manthe & du Thim
Sont ma cassolette ordinaire.

Comme l'aimable liberté
Et la pure simplicité
Font ma Philosophie & mon plus cher partage;
Je n'ai jamais souffert que des arbres fruitiers
On gênat le libre branchage
Dans les liens des espaliers;
Mais bravant, comme moi, le joug & l'esclavage,
Ils suivent naturellement
Le caprice divers de leur tempérament.

Cinquante gros Ormeaux couronnant une haye
Sont mes bois de haute futaye,
Là mes Chardonnerêts si beaux,
Mes Rossignols & mes Linotes,
Et mille autres jolis Oiseaux
Se donnent des défis sur les tons & les notes.

De-même à l'Opéra par des accords nouveaux
Deux Actrices luxurieuses,
(Je parle de leurs voix, c'est Boileau qui l'a dit, *
Ce Boileau dont les mœurs étoient si scrupuleuses)

* *Sat. X. Vers 34.*

Font entre elles un doux conflit
De cadences mélodieuses.

Mais de tous mes amusemens,
Celui de voir la Mer qui se calme & s'irrite,
Me plaît par préférence, & ce fut en tout tems
Ma promenade favorite.

Ma plume sur ces bords aprentive & sans art,
Autrefois personifiée
Sous le nom de Malcrais, qui fut musifiée,
Traça des sentimens & des Vers au hazard.

Cette tendre Malcrais, dont on prôna la veine,
N'est qu'une Vigne du Domaine
Du très humble Seigneur de ce simple séjour.
Ce nom féminisé plut à sa fantaisie,
Sans penser au Public, ni que sa Poësie
Dût s'attirer par-là des Partisans un jour.

Mais qu'ici la Nature à mes yeux semble belle!
Que j'aime ce Ruisseau, dont le cours argenté
Suit sans ambition la pente naturelle
De son rivage velouté!
Ces Prés & ces Valons differens de verdure,
Font voir un mêlange enchanteur,
Que ne peut égaler de toute la peinture,
Le coloris imitateur.

Aussi

Aussi l'un est du Créateur,
Et l'autre est de la Créature.

Après avoir d'abord cotoyé quelques champs,
Je passe, en m'occupant d'images agréables,
A pas tantôt prompts, tantôt lents,
Du Vignoble à la lande, & des herbes aux sables.

Mon œil dans le lointain confondant l'onde & l'air,
Prend la Mer pour le Ciel, & le Ciel pour la Mer,
Les Rochers où le Soleil donne,
Pour des nuages lumineux,
Les nuages obscurs, pour des Rochers affreux.
Puis, riant de l'erreur qui me charme & m'étonne,
Je distingue bien-tôt l'un & l'autre Element,
Qu'avoit à mes regards uni l'éloignement.

Source occulte des Eaux, labyrinthe qui flottes,
Théatre où regne l'Aquilon,
O Mer! ô cercueil d'Aristote!
De ton flux & reflux l'examen si profond
Que doit-il mériter à l'attracteur Newton,
A Descartes, rangeant maint & maint tourbillon,
Que défenseur du plein son cerveau creux fagotte?
Demandez-le à *Plûche?* * Il répond,

* *Ce que nous pouvons avancer hardiment, selon l'exacte vérité, & conformément au but principal de cette Histoire, c'est que malgré Aristote, à la honte des promesses de Descartes, selon tous les Modernes les plus*

Des Brévets d'Officiers au premier Bataillon
Du Régiment de la Calotte.
Le tranquille plaisir de sçavoir admirer
Est plus doux que celui de vouloir pénetrer ;
La bonne foi vaut mieux que l'esprit qui radote.

Mais déja le Soleil se perd
Dans son grand lit de velours vert,
Et se partage en mille Etoiles
A travers les rameaux de ce Pin qui reluit ;
Ah ! quel dommage que la nuit
Envelope si-tôt les objets sous ses voiles !

Que ce soir l'horison paroît vermeil & beau !
Les Jeux divers de son Pinceau
Répréfentent dans l'air des Géans, des Armées,
Des Villages assis sur la croupe des Monts,
Des Rochers écroulés, des Torrens vagabonds,
Des Châteaux démolis, des Villes enflammées.

Tandis que parcourant ce spectacle divin,
Mon ame bénit & respecte
L'ouvrier dont le doigt en trace le dessein ;
Je sens que mon chapeau s'humecte,

sensés, & de l'aveu de Newton même, nous ne connoissons point du tout le fond de la Nature, & que la structure de chaque partie, comme de l'Univers entier, nous demeure absolument cachée, &c. Hist. du Ciel, par M. Pluche, Tom. 2. page 322.

Digitized by Google

Et que de l'Element Matin
L'impure exhalaison, dans les airs divisée,
Abreuve l'Atmosphere; & retombe en rosée:
De peur de humer le serain,
Je regagne aussi-tôt mon Manoir à la hâte.
Le souper qui s'aprête, en montant me saisit
L'odorat, précurseur d'un avide apétit.

Je trouve ma Servante Agathe,
Qui tourne un chapon gras à la broche, & toujours
Sçait, Géometre naturelle,
Pour le cuire en son jus, mesurer tous ses tours.

O toi, de mon pourpris Ministre universelle,
Lui dis-je, assis vis-à-vis d'elle;
Connois-tu le raport de l'œuvre que tu fais?
Moi! je tourne un chapon pour en manger aprés,
S'il en reste, une cuisse ou quelque moitié d'aîle.
Mais aurois-tu pensé que cette bagatelle
Fût des plus merveilleux objets
Le crayon, le tableau, le symbole fidele?
Je ne vous entends pas. Çà donc, écoute un peu;
Ne trouverois-tu pas surprenant & risible,
Qu'autour de ce chapon l'on fît tourner le feu?
Et n'est-il pas mille fois plus plausible,
Qui bésoin a du feu, comme on dit, le cherchant,
Que ce soit le chapon qui tourne? assûrément,
Ce que vous me contez, me paroît fort sensible.

Digitized by Google

Sçavante Agathe, eh bien le cas est tout pareil,
Le chapon c'est la Terre, & le feu le Soleil.
Tu ne doutes donc pas qu'il ne fût malhonnête
Que comme un grand nigaud, le Soleil chaque jour
Tournant & retournant, s'en vint faire sa cour
A notre chétive Planette?
Vous me poussez trop loin, & je suis à *quia*.
N'importe, te voilà bonne Carthésienne.
Cartouchienne, moi? que dites-vous? Non da;
Je suis ma foi bonne Chrétienne.
Vous me devez deux ans, je suis prête à sortir
De votre *Brederac*, plutôt que consentir
De me rendre Cartouchienne.
Mais j'entends dans la cour aboyer Laridon.
Célimène & Corinne entrent avec Damon.
Soyez les biens venus, vous, dont le caractere
Ignore les détours, le fard, la trahison;
Qu'on joigne à la volaille un gigot de mouton.
Allons cueillir ensemble aux bords de l'onde claire,
Qui serpente dans ce Valon,
Une Salade de Cresson.
Que l'on m'aporte mon Siphon,
Pour soûtirer au fin la liqueur salutaire,
Qui depuis trois Printems repose en ce flacon;
Et des chagrins sur tout chassons la troupe amere.

C'est ainsi qu'écartés dans ce Lieu solitaire,
Où le plaisir toujours consulte la raison,

Délivré

Digitized by Google

Délivrés des fâcheux, des Grands, du plat Vulgaire,
Qui décide sans goût & par prévention,
Nous suivons la Nature, & sans ambition,
Vivant à peu de frais, nous faisons bonne chere.

MEMOIRE adressé aux Auteurs du Mercure sur un Acte de l'an 1211 auquel S. Dominique souscrivit comme témoin.

DEpuis l'incendie arrivé à Paris à la Chambre des Comptes, tous les morceaux qui paroissent avoir raport au Dépôt de cette Chambre sont plus dignes d'attention. Il m'en est tombé un entre les mains, qui a quelque liaison avec la vie de S. Dominique: je pensai dès le tems qu'elle parût en 1739. de l'Edition du R. P. Touron, en envoyer une copie au R. P. Texte, que le Public connoît par votre Journal. Mais comme ce Pere ne laisse rien échaper de ce que vous imprimez, & qu'il paroît très attentif à tout ce qui regarde son Ordre, soit directement, soit indirectement, j'ai crû qu'il suffiroit de lui communiquer cette Piéce par votre canal. Ceux qui aiment les preuves justificatives dans les Histoires particulieres, ne seront pas fâchés de trouver ce petit morceau, où ils verront l'usage d'écrire l'Alphabet entre

Digitized by Google

les deux copies d'un Acte, qui se donnoient aux Parties afin d'en justifier l'authenticité en cas de besoin, par le raprochement des deux Actes à l'endroit où les lettres de l'Alphabet étoient coupées par le milieu.

Le P. Texte y verra que S. Dominique, quoique prenant alors la qualité de Chanoine d'Osma, selon le Pere Touron page 143. signa le dernier après un Moine de Grandselve, & un Moine d'Obazine.

ENREGISTREMENT de l'Acte d'hommage du Comté de Cahors par Guillaume de Cardaillac Evêque & Comte de Cahors, à Simon de Montfort, tiré de la Chambre des Comptes de Paris.

In nomine Domini nostri JESU CHRISTI. Amen. Anno ejusdem M. CC. XI. XII Calend. Julii Episcopus Cadurcensis fidelitatem præstitit Simoni Montis fortis, manus suas imponens inter manus ipsius, pro eo quod in feudum Comitatum Cadurcensem recepit ab illo, sicut ab Raymundo quondam Comite Tolosæ & prædecessoribus suis tam ipse quam prædecessores sui melius tenuerunt eundem. Ipse verò Comes de ipso Comitatu Episcopum investivit, sibi, suisque successoribus catholicè substitis promittens se defensurum & manutenturum pro posse suo pacem quietam & jura Caturcensis Comitatus bonâ fide. Ut autem hoc bonum robur habeat

beat & notitiam proprietatis posteritati futuræ, duo instrumenta per Alphabetum divisa ejusdem tenoris memorati Episcopus & Comes inde fieri præceperunt, quorum utrique uterque suum sigillum fecit apponi. Actum in obsidione Tolosæ in præsentiâ testium infrà scriptorum, videlicet venerabilium Patrum Uticensis Episcopi, & Cisterciensis Abbatis apostolicæ sedis Legatorum; Domini Fulconis Episcopi Tholos. Abbatis sancti Antonii Appamiæ, Magistri Thedissii Canonici Januensis, Bochardi de Merly, Ferrici de Yssio, Theobaldi de Novavillâ, Rétrudi de Monteforti, Philippi de Rupeforti militum, Raimundi de Caturco, Fratris Aimerici Monachi Grandis Silvæ, Nicolai Monachi Obangnæ, Fratris Dominici Prædicatoris.

COMPLIMENT fait à M. le Maréchal de Brancas par les Ecoliers du College de Nantes, à son arrivée en cette Ville, dont il est Gouverneur, au retour des Etats de Bretagne.

SUr le bruit de votre arrivée,
MONSEIGNEUR, j'ai voulu consulter le *Devoir*;
Pétois bien aise de sçavoir
Comment, dans son ardeur trop long tems captivée,

Il prétendoit vous recevoir.

BRANCAS revient, lui dis-je, on lui doit un hommage :
Cet hommage sans doute est votre unique objet ;
Comment de ses vertus tracerez-vous l'image ?
Dites-moi si du *Cœur* vous prenez le langage,
Si l'*Esprit* avec lui traitera le sujet,
Et surtout si le *Goût* préside à votre Ouvrage ?

Oui, répond le *Devoir*, oui tel est mon projet ;
L'Esprit avec le Cœur sera d'intelligence :
Le Goût sur cela consulté
Devant eux tiendra la balance ;
Et je péserai tout au poids de l'Equité.
Ah ! quel triomphe, quand j'y pense,
De revoir un Héros à qui la Vérité
(Douce, mais rare récompense)
Peut rendre le tribut d'un encens mérité !
Je prétens de l'ouvrage avoir la gloire entiere.
Oui, faisons par nos soins pressans,
Que l'Esprit & le Cœur en soient les artisans ;
Les Vertus en sont la matiere.

Venez, Esprit, brillez, vos traits ingénieux
Peindront ce Héros à nos yeux :
Ménagez sa délicatesse,
Et quand votre pinceau touchera sa Noblesse,

Sa

Digitized by Google

Sa Prudence, sa Dignité,
Jettez sur tant d'éclat, si vous voulez lui plaire,
Le voile de sa pieté.
La louange trop vaine armeroit sa colere,
Et son modeste front veut être respecté.

Par ces mots, que sa voix anime,
Le Devoir demandoit un éloge sublime.
Trop flaté d'un emploi si beau,
L'Esprit prépare son pinceau :
Il commence. Le Goût surpris de tant d'audace,
Dans un juste dépit arrache le tableau :

De quoi vous mêlez-vous, lui dit-il ? eh ! de grace,
L'Esprit peut il donc, quoi qu'il fasse,
Nous peindre ce Héros dans le sublime rang
Où l'a mis la grandeur du Merite & du Sang !
Le peindra-t'il suivi de la brillante gloire,
Dont l'ont couronné * les Etats ?
C'est là qu'il assûroit les droits des Potentats,
Et regloit les destins d'un Peuple de la Loire.
Le peindra t'il, comblé de ces honneurs (a) nouveaux,
Que le Monarque de la France,
Pour l'approcher du trône & de sa confidence,
Vient d'accorder encor aux plus nobles travaux ?

*Les Etats de Bretagne tenus à Rennes.
(a) Le Bâton de Maréchal de France.

Ma-

Ministre de la Paix, Ministre de la Guerre,
Il signale & le Cœur, & l'Esprit & le Goût;
Cher aux Peuples, plus cher aux Maîtres de la terre,
Son mérite suffit à tout.

Nous n'avons pas besoin d'orner cette peinture,
Ni de nous mettre à la torture,
Pour tirer quelques nouveaux traits.
Nous l'avons déja peint (b) plein de gloire & d'attraits.
Mais enfin le Devoir nous demande un ouvrage;
A BRANCAS s'il faut rendre hommage,
Le Cœur seul, c'est mon sentiment,
Doit se charger du Compliment.

L'*Esprit* à cette vive & pressante harangue,
Au silence contraint sa langue:
Pour l'Esprit alors quel tourment!
Mais le *Cœur*, enchanté d'un triomphe charmant;

Le Goût me fait honneur, dit-il, d'un air sincere,
Et moi seul je suis nécessaire;
Peut-on s'y tromper aisément?
Car, soit dit entre nous, *Esprit*, on vous soupçonne
De prendre le ton d'un flateur;
Vous sçavez un art enchanteur,
Qui nous met, selon la personne,

(b) *Les Muses du College avoient déja chanté sur ce sujet &c.*

Plus

Plus ou moins d'un fard imposteur.
A vos enchantemens on préfere mon zéle,
Et pour rendre un si beau sujet,
Le Cœur est le peintre fidele.

Devoir, vous m'entendez : changez votre projet,
Contentez-vous du *Cœur*, vous ne sçauriez mieux faire :
Croiez-moi, je suis votre affaire ;
De votre Compliment je prendrai tout le soin :
L'esprit souvent manque au besoin ;
Le langage du Cœur sçait toujours satisfaire.

Un éloge d'ailleurs, pompeux, hors de saison,
Vaut-il un tribut legitime
De respect, d'amour & d'estime ?

Le *Devoir* profitant de l'utile leçon,
Condamna *l'Esprit* à se taire :
Le *Cœur* fut l'Orateur, le *Goût* fit l'oraison ;
J'étois de leurs secrets l'heureux dépositaire.
Maintenant, Monseigneur, vous sçavez le mistere.
Le *Goût* n'avoit-il pas raison ?

Digitized by Google

LETTRE de M. D. écrite à M. l'Abbé Le Bœuf Chanoine de la Cathédrale d'Auxerre, & de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres.

PErmettez, Monsieur, que je m'acquitte quoique un peu tard, de la réponse que je vous dois au sujet de l'observation que vous avez faite sur l'origine que j'ai donnée du nom de l'Empire de *Galilée*, ou Communauté des Clercs de Procureurs de la Chambre des Comptes de Paris.

Dans le Mémoire Historique qui a été inseré dans le Mercure de France du mois de Décembre 1739. Tom. I. j'ai dit p. 2749. qu'anciennement il y avoit beaucoup de Juifs qui s'étoient établis dans cette Ville, & qu'ils s'étoient rassemblés dans certaines ruës, où ils faisoient commerce de diverses marchandises : que c'est de-là que la ruë des Juifs, celle de la Vieille-Juiverie, & plusieurs autres ont pris leur nom : que l'enclos du Palais étoit un Lieu d'azile où les Juifs vinrent s'établir avec la permission du Concierge du Palais ; qu'ils occupoient le Lieu où est la petite ruë apellée de *Galilée*, qui côtoye le Bâtiment de la Chambre des Comptes, & conduit

Digitized by Google

duit à l'Hôtel du Bailliage ; que cette ruë fut ainsi apellée par allusion à la Province de *Galilée*, qui faisoit partie de la Palestine, parce que cette ruë étoit habitée par des Juifs ; & peut-être même particulierement par des *Galiléens*. J'ai raporté plusieurs anecdotes qui prouvent que ce quartier étoit habité par des Juifs, & de-là j'ai conclu que l'Empire des Clercs de Procureurs de la Chambre des Comptes a été surnommé de *Galilée*, parce qu'ils s'assemblent dans une Chambre qui est du côté de la ruë de *Galilée*.

Dans l'observation que vous avez faite sur ce sujet, qui est inserée dans le Mercure du mois de Mars 1740. p. 476, vous convenez que les Juifs ont habité divers cantons de Paris, mais il est moins probable, selon vous, que le nom de la ruë de *Galilée* ait fait naître celui de l'Empire, qu'il ne l'est que ce soit la chose, appellée *Galilée*, qui ayant donné le nom à la Communauté des Clercs, l'a ensuite communiqué à la ruë dont il s'agit. Vous fondez cette opinion sur ce que M. Du Cange en son Glossaire au mot *Galilæa*, remarque que dans les bas siécles tout Bâtiment oblong s'apelloit *Galilæa* ; que souvent au lieu de dire dans la Galerie, on disoit, dans la *Galilée* ; & qu'il est naturel de croire que l'Empire de *Galilée* a pris son nom de ce que sa résidence étoit dans quelque Galerie ou

Sallo-

Digitized by Google

Salle oblongue du Bâtiment de la Chambre des Comptes, comme il en subsiste encore une, dites-vous, dans ce même quartier : d'où vous concluez que ce n'est pas l'Empire qui a tiré son nom de la ruë de *Galilée*, mais la ruë qui a tiré son nom de l'Empire.

Je ne crois pas, Monsieur, que par la Galerie longue & étroite dont vous parlez, vous ayez entendu un petit Bâtiment, soutenu sur une arcade qui traverse la ruë de *Galilée* ; car ce Bâtiment n'est pas assés considérable pour mériter le nom de Galerie : vous avez plûtôt eu en vûe le passage qui va de l'Hôtel du Bailliage à la Sainte Chapelle. Mais outre que ce Bâtiment ne dépend pas de la Chambre des Comptes, & qu'il n'est pas contigu à la petite ruë dont il s'agit, c'est un ouvrage moderne qui n'a pas plus de 25 ou 30 ans, n'ayant été fait que du tems de M. de Mesmes Premier Président.

Il n'y avoit point de Galerie dans l'ancien Bâtiment de la Chambre des Comptes sur tout du côté de la ruë de *Galilée*. Les Officiers de l'Empire s'assemblent dans la Chambre apellée *le Grand Bureau*, qui est encore actuellement dans la même disposition qu'elle étoit avant la réconstruction du Bâtiment, & cette Chambre est plûtôt un quarré parfait qu'une Galerie.

Au surplus, on trouve bien dans M. Du

Cang

Digitized by Google

Cange que *Galilæa* signifioit Galerie, mais on ne trouve aucun exemple que dans le vieux Langage François, on ait jamais dit *Galilée* pour Galerie ; il est donc certain que le nom soit de la ruë, soit de l'Empire de Galilée, ne vient point de Galerie

Il est au contraire certain que jusqu'au tems de Philipe le Hardi, il y avoit beaucoup de Juifs qui demeuroient en divers endroits de la Cité, tels que la ruë de la Juifverie, l'Isle aux Juifs, qui étoit dans le Lieu où est la Statue d'Henry IV. où ils avoient un Moulin apellé le Moulin des Juifs, comme le remarque Sauval en ses Antiq. de Paris, T. 2. Liv. 10. p. 529. tit. des Juifveries de Paris.

L'enclos du Palais étoit un lieu d'azile, où les Juifs se retiroient avec la permission du Concierge du Palais ; une partie demeuroit dans la petite ruë de Galilée, & c'est de-là qu'elle a pris son nom ; ce qui acheve de le prouver, est que cette même ruë est aussi nommée rue de *Nazareth*. On sçait que Nazareth est une Ville de *Galilée*, dans la Tribu de *Zabulon*, & qu'elle est encore aujourd'hui la Métropole de *Galilée* : ainsi supposé que le nom de *Galilée* fût équivoque, le double nom de Nazareth donné à cette ruë, ne permet pas de douter qu'elle ait été habitée par des Juifs, & que c'est de-là qu'elle ait pris son nom : elle est ainsi marquée, ruë de *Nazareth*,

Digitized by Google

reth, dans le nouveau Plan de Paris, fait par les ordres de la Ville, commencé en 1734. & achevé de graver en 1739. Or, l'origine du nom de *Nazareth* donné à cette ruë ne peut certainement venir que de ce qu'elle étoit habitée par des Juifs. Une autre preuve de ce fait se tire du nom de la petite ruë voisine, qui conduit de l'Hôtel du Bailliage à la Poterne ou fausse porte du Palais, qui donne sur le Quai des Orfévres. Cette petite ruë a toujours été apellée ruë de *Jerusalem*, & porte encore le même nom, qui tire évidemment son origine de la demeure que faisoient les Juifs dans ce quartier.

Or, ces noms de *Jerusalem* & de *Nazareth* donnés aux deux petites ruës dont il s'agit, éclaircissent suffisamment le fait en question, & ne permettent pas de douter que le surnom d'Empire de *Galilée*, donné à la Communauté des Clercs de Procureurs de la Chambre des Comptes, n'ait été emprunté, du double nom de Galilée, donné à la petite ruë nommée aussi *Nazareth*, qui est proche le Lieu où ils tiennent leurs assemblées; ou peut-être n'ont ils pris ce titre d'Empire de *Galilée*, que pour faire allusion au nom de la ruë de *Nazareth*, & parce que la Chambre où ils s'assemblent au premier étage, & qui a des viës de ce côté là, commande, pour ainsi dire, sur cette ruë, de même que la Vil-

le

Digitized by Google

le de Nazareth dépendoit de la Province de Galilée &c. J'ai l'honneur d'être, &c.

A Paris ce 16. Avril 1741.

ODE

Sur les tempêtes & les inondations de 1710. & 1741. tirée du Pseaume 92. Dominus regnavit &c.

OU suis-je ? de quelle puissance
Dois-je reconnoître les Loix ?
Est-il un bras dont la vengeance
L'emporte sur le fer des Rois ?
Ah ! je vois. . . . . Et mon œil timide
Abaisse sa paupiere humide
Devant une autre Majesté.
Quelle splendeur ! quel diadême !
Quel souverain ! C'est Dieu lui-même,
Qui fait sentir sa royauté.

Sa force est la base du monde,
Il fonda (*a*) la Terre & les Mers.
C'est à sa sagesse profonde
Qu'est dû l'ordre de l'Univers.
Contre les droits de ton Empire

(a) *Etenim firmavit orbem terra &c.*

Envain

Envain l'homme orgueilleux conspire,
Ton Conseil est avant le jour.
Les siécles ont un premier âge;
Avant eux, avant ton image,
Dieu, tu regnes dans ton séjour.

⁂

Tout naît soûmis à ta Couronne;
Tout doit tribut à ta grandeur;
Et le Mortel au pied du trône,
Ose t'oublier, ô Seigneur!
Tu peux faire parler ta foudre,
Fraper les Rois, réduire en poudre
Ces Dieux qu'endort un faux encens.
Mais, non, réserve ton tonnerre:
Les Eaux, pour instruire la terre,
Te peuvent prêter leurs accens.

⁂

J'entens (a) les fleuves qui mugissent;
Leur voix s'éleve dans les airs;
Leurs flots à toute heure grossissent;
Nos plaines sont de vastes mers.
Potentats, Guerriers, Politiques,
A ces ennemis domestiques
Oposez vos forces, votre art....

(a) *Elevaverunt flumina, Domine, elevaverunt flumina vocem suam.*

Contre

Contre des goutes rassemblées
Quoi, vous n'avez, ames troublées,
Ni bras, ni conseil, ni rempart?

❋

Terre, referme tes (a) entrailles,
Ocean, (b) prête-nous ton sein . . . ;
Périssent, dit-il, vos murailles,
J'obéis à mon Souverain;
Dieu m'agite . . . . Quelle tempête! . . .
Leve pour un moment la tête,
Peuple effrayé, vois tes vaisseaux:
De ces forteresses flotantes
Entends les troupes mugissantes
Reclamer le Maître des Eaux.

❋

O Dieu, juste dans ta vengeance;
Cesse d'affliger les Humains:
Laisse agir pour eux ta clémence:
Sauve l'ouvrage de tes mains.
Les Eaux t'ont rendu témoignage;
Nous te promettons un hommage.
Aussi durable que le jour.

(a) *Des sources extraordinaires se sont ouvertes en plusieurs endroits.*

(b) *La mer prodigieusement agitée a paru s'oposer au dégorgement des Rivieres.* Mirabiles elationes maris: Mirabilis in altis Dominus.

L'Univers

L'Univers est ton sanctuaire ;
Que nos cœurs, pour te satisfaire,
N'y brûlent que de ton amour.

ELOGE de M. Jean-Baptiste Bazin, Conseiller au Parlement de Dijon. Par M. L. A. J.

JEan Baptiste Bazin, fils de Hugues-Jean-Baptiste Bazin, nâquit à Dijon le 24. Février 1702. & fit ses études au College des Jesuites de cette Ville. Né avec des talens extraordinaires, & une forte inclination pour les Sciences, les Belles-Lettres firent toutes ses délices. Une Bibliothéque domestique lui fournit heureusement les moyens de se satisfaire. Son esprit tout de feu, ne lui permit point de s'assujettir à l'ordre commun des classes ; & ce fut envain que ses Maîtres essayerent de l'y réduire. Après quelques tentatives qui ne réussirent pas, ils laisserent de tems-en-tems à leur jeune Eleve la liberté de suivre son génie, naturellement ennemi de la contrainte.

Durant le cours de sa Rhétorique, il fit de grands progrés dans la Langue Grecque. Il ne se borna pas à cette Langue ; il voulut sçavoir l'Hébreu, & le sçut bien : en quoi il surpassa

Digitized by Google

passa le grand Saumaise qu'il avoit pris pour modele, qui n'étudia l'Hébreu que fort tard.

A peine eut-il quitté le College, qu'il embrassa avidement toutes les Sciences, & fit, de la Critique, le principal objet de ses études. Son ardeur pour la Litterature ne l'empêcha pas de se procurer un établissement dans le monde. Il fut pourvû d'une Charge de Conseiller au Parlement de Dijon le 20. Juin 1724. La Litterature n'eut pas toujours sujet de se plaindre de la Jurisprudence. Le jeune Magistrat accoûtumé depuis long-tems au travail du cabinet, donna à ses études de goût, sans négliger cependant celles de sa profession, les momens que d'autres croyent pouvoir perdre. Par ce tempérament il se perfectionna dans la connoissance du Grec & de l'Hébreu, &. aprit les Langues Italienne, Espagnole & Angloise. Le Public s'attendoit à recueillir le fruit de ses travaux, lorsque la mort l'enleva le 18. Juin 1733. dans la 32 année de son âge, sans avoir été marié.

On voit par les Manuscrits qu'il a laissés, qu'il avoit conçû plusieurs desseins assés vastes. Il se proposoit de donner une Edition d'Apollodore, avec des recherches sur toute l'Histoire Fabuleuse: une Edition de toutes les anciennes Epigrammes Grecques, une Edition de Plaute, des Livres ou Fragmens de Caton, &c.

Digitized by Google

Il n'a rien fait imprimer pendant sa vie; mais le Public a vû dans le Mercure de Décembre 1740. 1. *vol.* une de ses traductions, intitulée, *Conciliation de deux passages, l'un de Ciceron, l'autre d'Hirtius, au sujet du tems que César partit pour la guerre d'Afrique, avec un état de la réformation faite par César de l'ancienne Année Romaine.*

La Dissertation où l'Auteur réfute les folles idées de Toland, sur le sujet qui y est traité, a encore été traduite de l'Anglois par M Bazin. En voici le titre.

Discours *sur la Colomne de feu & de nuée, qui conduisit les Israëlites dans le Désert.*

Je suis fâché que ce court éloge de M, Bazin n'ait pû être publié plutôt.

Les mots de l'Enigme & des Logogryphes d'Avril, sont *le Verre à boire, le Vigan, Ville de Languedoc*, & *Crâne* On trouve dans le premier Logogryphe, *Jean, Jule, An, Levi, Aigle, Vin, Gain, Vie, Ail, Gale, Lia*, & *Ange*. Dans le second, *Carne, Rance, Ancre, Nacre* & *Ecran*,

ENIGME.

Digitized by Google

ENIGME.

JE ne suis point Esprit, je ne suis point matiere,
Que suis-je donc, Lecteur? un défaut de lumiere
Que la clarté fait naître, une espece de nuit
Que la nuit fait mourir, & que le jour produit.
Je peins tous les objets, mais telle est ma peinture,
Qu'elle fait d'une belle une laide figure.
Sous mon obscur pinceau tout objet devient noir;
A midi je suis juste, & j'allonge le soir.
Presque toujours Lecteur, avec toi tu me ménes,
Soit que tu reste en place, ou que tu te promenes.
Enfin je suis toujours près de la vérité,
Quoique tout l'oposé de la réalité.

L'Abbé Pagés

LOGOGRYPHE.

POur fixer tes regards, Oedipe curieux,
J'abandonne aujourd'hui la maritime rive;
Prête à mes attributs une oreille attentive;
Comme un autre Protée, en changeant sous tes yeux,
J'exercerai ton imaginative.

Digitized by Google

Femelle, ſans être animal,
Huit lettres forment mon total.
Je porte dans mon ſein ſur la plaine liquide
La volage fille des Mers;
J'ai dans moi ce Chantre intrépide
Qui reſſuſcite l'Univers;
Ces ſœurs qui ſont de la droiture
Un modele cité ſouvent,
Et qu'on voit aux Tircis, ſur la molle verdure,
Fournir d'un jeu chéri le ſpectacle innocent.
Mon ſein va te fournir encore,
Par l'art de la combinaiſon,
La triſte Nymphe qui déplore
Dans les rochers, ou dans quelque maiſon,
La perte de ſa raiſon.
Le Palais où l'on ſert à la troupe choiſie
Et le Nectar & l'Ambroiſie.
Le ſigne de captivité
Qu'accepta l'animal (a) avide
Qu'on vit par un ſecours cherement acheté,
Chaſſer d'un pré commun ſon rival trop timide.
Ce que le Silene altéré
Craint tant de rencontrer dans ſon tréſor fluide.
Certain coin d'Arabie, ou d'Egypte à ton gré.
L'endroit où l'Athlete ſuperbe

(a) *Cervus Equum pugnâ melior* &c. Horat. Epiſt. X. Lib. I.

Avec

Avec éclat jadis signaloit sa valeur.
Ce qu'on parcourt avec ardeur.
Un Pronom françois, un Adverbe.
Cette criminelle action
Dont une infâme mort est la punition.
De peur que ton esprit, Lecteur, ne m'abandonne,
Adieu, bonjour, aussi pour moi la cloche *sonne*.

Par M. A. Perrin, *Ecolier de Rhétorique, Pensionnaire au College de Villefranche, en Beaujolois.*

NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

PROSPECTUS *d'un Ouvrage Historique sur la Ville & le Comté de Joigny, par M.* le Beuf *Capitaine de Milice Bourgeoise à Joigny.*

Les Grecs & les Latins ont souvent débité des fables sur l'étimologie des plus fameuses Villes; la plûpart ont tiré de trop loin l'origine des Peuples dont ils ont écrit l'Histoire. M. Delon, Auteur de l'*Arbre Généalogique des Seigneurs de Joigny*, s'est trompé comme eux; l'étimologie qu'il donne à Joigny & à la Riviere d'Yone, ne paroît pas recevable.

Digitized by Google

Ce Sçavant la tire des *Ioniens* qu'il prétend avoir pénétré, depuis la source de cette Riviere jusqu'à Montereau, au tems que les Phocéens s'arrêterent sur les côtes de Provence. Pour moi je crois devoir me rendre au sentiment de ceux qui ont fourni des Mémoires sur cet article à la nouvelle Edition du Dictionaire de la Martiniere; ils ne laissent pas la liberté au Public de douter. Les Ioniens, qui sont venus dans les Gaules, n'ont jamais été apellés Ioniens, mais *Phocéens*, qui étoient un Peuple de l'Asie mineure; en un mot c'est, à l'exemple de Menage, dériver Alphana d'*Equus*, que de dériver le nom de Joigny, ou celui de la Riviere d'Yone, des Ioniens qui sont venus dans les Gaules: Cette étimologie ne peut d'ailleurs s'accorder avec l'Inscription trouvée à Auxerre en 1721. qui nomme la riviere d'Yonne, *Icauna*.

L'arrivée des Romains dans les Gaules n'a pû non plus occasionner le changement du mot Grec ἰωνες. en celui d'*Icaunes*, qui est constamment le nom des Peuples des environs du Pays, pour l'accommoder à leur Langue: l'étimologie du mot *Yonne*, vient du Latin, ou plutôt du Celtique *Icauna* ou *Egona*, qui est l'ancien nom que portoit cette Riviere, avant qu'on l'eût, pour ainsi dire, francisé.

Le

Digitized by Google

Le Fort que M. Delon dit avoir été bâti à Joigny d'un tems immémorial, & qu'il apelle *Arx olim fortissima Heduorum*, ne trouve non plus aucun fondement dans les Antiquités des Gaules.

On ne peut guére faire remonter plus haut la fondation de Joigny, qu'au tems de *Jovinus* Préfet dans les Gaules, sous les fils de l'Empereur Constantin, quoique cette Ville me paroisse avoir été le *Bandritum* des Tables Géographiques de *Peutinger* : si on ne trouve point une certitude avérée sur *Bandritum*, on doit considérer qu'il y a deux sortes de Faits dans l'Histoire; les Faits certains, & ceux qui sont révoqués en doute : Celui-ci peut être mis au nombre des derniers. On doit aussi faire attention que j'ai travaillé sur un Pays, au sujet duquel il ne se trouve que quelques traits répandus en divers Auteurs, sujet, sur lequel l'Histoire générale est muette, ou dont elle dit peu de choses, le Comté de Joigny étant ce qu'il y a de plus considérable. Il avoit autrefois une plus grande étenduë ; mais il a beaucoup diminué par le grand nombre de fondations pieuses, qui ont opéré divers démembremens. La Ville du même nom étoit le chef des Bourgs & Villages qui la composoient. *Caput Urbium in hoc Comitatu ejusdem nominis ad fluvium Isauna.*

Digitized by Google

Je démontre encore que cette Ville a changé de place, & que sa premiere situation étoit au-dessus de la colline, où elle est assise en remontant la Riviere d'Yonne : Cette opinion m'a paru plus vraisemblable, que de suposer qu'il y ait eû autrefois un Fauxbourg au Levant de Joigny, suivant l'opinion vulgaire : en l'adoptant, il resteroit à répondre sur l'analogie du Côteau, apellé Joigny-la-Ville, qui est toute entiere. Joigny-la-Ville & Joigny-le-Château a pû être le même, ainsi que Mailly-la-Ville, Mailly-le-Château situé sur la Riviere d'Yonne. Ces exemples ne sont pas rares.

Ce que j'ai dit de la filiation, de l'illustration & de la splendeur où ont été les Comtes de Joigny, est tout ce qu'il y a d'assûré de leur vie ; leur Histoire qui fait partie de celle de Joigny est fondée sur des Chartres, sur des Arrêts du Parlement de Paris, ou sur des titres postérieurs au tems où ils ont vêcu, sur leur Chronique, sur differentes autorités, & sur les témoignages de plusieurs Sçavans, traits d'Histoires imprimées & manuscrites, & autres preuves dignes de foi. Il en est peu dont l'ancienneté & la grandeur des alliances ayent été égales à celles des Comtes de Joigny,

Telles sont celles de la Princesse Amicie de Montfort de Joigny, avec Gaucher Sénéchal

Digitized by Google

néchal de Nivernois ; de la Princesse Perenelle avec Pierre de Courtenay, Seigneur de Conches : l'alliance de Guillaume III. Comte de Joigny avec Isabeau de Mello, Dame de S. Pris, Maison considerable en Picardie, qui tire son origine de Dreux XI. du nom, Seigneur de Mello. L'Alliance de Jean I. avec la Maison de Mercœur après la mort de Beraud X. son cousin : celle de Jean II. Comte de Joigny avec la Maison de Brienne, par Agnès de Brienne fille de Hugues Comte de Brienne, & Duc d'Athénes : Cette Maison illustre a produit un Roy de Sicile, un Empereur de Constantinople, Roy de Jerusalem, trois Connétables de France, & des grands Officiers de la Couronne; elle tire son origine d'Engilbert I. du nom, Comte de Brienne qui vivoit en 990. sous le Regne de Hugues Capet : Il fut second mari de Mantfride, veuve de Fromond III. du nom, Comte de Sens & de Joigny : d'Jeanne de Noyers, Comtesse de Joigny avec Charles de Vallois : l'Alliance de Miles de Noyers, Comte de Joigny, & Seigneur d'Antigny avec Marguerite de Ventadour : Joigny a eu pour Comtes pendant plusieurs siécles des Seigneurs de la Maison de la Tremoille, entre autres, Gui, Chevalier Seigneur d'Uchon, de la Maison du même nom, illustre par son antiquité & par ses alliances, laquelle tire

Digitized by Google

son origine de Pierre qui vivoit sous Henry I. de celle de Châlon Seigneur de Viteaux, Marquis de Nesle, fils de Jean de Châlon IV. du nom, Seigneur d'Arlay, qui succéda en 1393. en la Principauté d'Orange à son Beau pere : cette Maison au tems qu'elle possédoit le Comté de Joigny, fut alliée aux Seigneurs de Montgaugier & de Nesle, à la Maison d'Alegre, par François d'Alegre, Seigneur de Preci, Vicomte de Beaumont-le-Roger & d'Arques, Grand-Maître des Eaux & Forêts de France, qui eut beaucoup de part à la bienveillance du Roy Louis XII. & qui épousa Charlotte de Châlon, Comtesse de Joigny, Dame de Viteaux.

Le Comté & Ville de Joigny ont aussi apartenu à la Maison de Sainte-Maure, une des plus anciennes Maisons du Royaume : à la Maison de Laval, à commencer par Jean de Laval Comte de Maillé, Vicomte de Brosse, Baron de Bressuire & de la Mothe-Sainte-Heraye, Seigneur de Loüé : à la Maison de Chandio Seigneurs de Bussy en Bourgogne, Chevaliers des Ordres du Roy : à l'illustre Maison de Gondi, à commencer à Pierre de Gondi Evêque, Duc de Langres, Cardinal du Titre de S. Silvestre, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit.

Si on ne trouve point leurs articles aussi étendus que je l'aurois souhaité, ou que je me

me sois trompé sur quelques Faits, on peut m'excuser sur ces premiers tems trop incertains pour une Histoire particuliere : je distribue en trois parties le peu de matieres que m'a fourni un fonds aussi stérile ; elles m'ont manqué en plus d'un endroit, comme dans la Chronique des Comtes de Joigny. Ce n'est pas faute de recherches dans les Archives de la Ville, dans les Bibliothéques, & dans les Cabinets des gens de Lettres de la Province : j'ai consulté des Sçavans respectables ; le R.P. Dom Bernard de Montfaucon a bien voulu m'indiquer 8 ou 10 Manuscrits de sa *Bibliotheca Bibliothecarum nova*, où l'on trouve le Catalogue des Manuscrits de toutes les Bibliothéques de l'Europe. Je dois mettre au rang de ces Sçavans M. l'Evêque de la Ravailliere, Auteur de l'Histoire des Comtes de Champagne ; cet Historien trouvera dans le corps de mon Ouvrage une réponse aux objections qu'il lui a plû de me faire sur la prééminence des anciens Comtes de Joigny, qui étoient, comme ceux d'aujourd'hui, les Doyens des Pairs & Comtes de Champagne, même dans le tems que cette Province avoit des Comtes particuliers pendant environ quatre siécles, à commencer aux Enfans d'Hebert de Vermandois, jusqu'à ceux de Philipe le Bel, qui furent encore Comtes Souverains particuliers de la

Digitized by Google

Je n'ai pas suivi la Chronologie des Comtes de Joigny, par David Blondel, Histoire des Généalogies de France, Tom. 2. Table 94; elle ne m'a paru, ni assés claire, ni assés circonstanciée; en effet qu'aprend-elle? tout au plus les noms des Comtes de Joigny, le tems où ils ont vêcu, l'époque de leur décès, dont la plûpart sont autant d'Anachronismes. Il vaut mieux suivre l'Histoire Généalogique des Maisons de Courtenay, de Colligny. Les Mémoires de M. Delon sont peu exacts; & parmi ceux que j'ai employés pour Piéces justificatives, il se trouve un assés grand nombre de fautes, surtout dans les dates. Ce qui m'a été le plus à charge dans cet Ouvrage, c'est la disette des matiéres, dont l'abondance fait ordinairement l'embarras d'un Historien: je n'ai rien oublié pour le rendre suportable, & cette disette ne m'a point tenté d'y admettre des minuties, par respect pour le Public, telles que sont les Censives & autres Droits Seigneuriaux. La seconde Partie est celle à laquelle j'ai employé plus de tems, quoiqu'elle ait éte tracée par plus d'un Sçavant. Le Manuscrit de M. Delon, à qui on est redevable de la Chronique Latine des Comtes de Joigny, m'a souvent présenté des difficultés dans le choix que j'avois à faire; c'est une suite non interrompuë de Seigneurs d'une

même

Digitized by Google

même Terre, à qui elle a apartenu durant près de huit siécles.

La vérité qu'exige l'Histoire, m'a aussi engigé à faire plusieurs remarques sur les Ecrits de ceux qui ont fait des recherches sur les Antiquités du même Pays.

J'aurois souhaité rendre la collection des Memoires Historiques de ma troisiéme Partie plus ample, cependant je n'ai pas crû devoir y joindre ceux qui se sont trouvés au-dessous d'un certain mérite. J'ai eu soin aussi d'apuyer de Piéces justificatives les endroits de mon Livre qui m'ont parû en avoir besoin, lesquelles preuves j'ai citées par des chiffres en marge, pour y renvoyer, afin d'être moins à charge au Lecteur.

Me'thode pour aprendre à lire le François & le Latin, par un Systême si aisé & si naturel, qu'on y fait plus de progrès en trois mois qu'en trois ans, par la Méthode ancienne & ordinaire; contenant aussi un Abregé des Sons exacts de la Langue Françoise, les differentes dénominations & variations des Lettres & leurs usages; un Traité des Accens & de la Ponctuation, Ouvrage utile principalement aux Etrangers qui veulent parler & écrire cette Langue correctement, avec des Reflexions sur la Méthode du Bureau Typographique, & un Plan nouveau d'une Ortographe facile, abregée

abregée & réguliere. *A Paris*, chés Charles *Moette*, ruë de la vieille Bouclerie, à S. Alexis, *Gandouïn*, l'aîné, Quai des Augustins, à la Bible d'or, la veuve *Pissot*, Quai de Conty, & Nicolas *le Clerc*, Grand' Salle du Palais, à la Prudence, 1741.

Cet Ouvrage est divisé en quatre Parties. La premiere contient une Préface, où l'on démontre les défauts de l'ancienne Méthode pour aprendre à lire; les qualités de la nouvelle, & où l'on donne en abregé la maniere d'enseigner les Enfans.

La seconde renferme les principes de cette Méthode, pour la pratique des Enfans, sa maniere d'épeller, avec une explication courte de ces mêmes principes.

Dans la troisiéme, on donne un Discours sur toutes les Lettres, chacune en particulier, sur les Syllabes, les Mono-syllabes, les Dissyllabes, les Trissyllabes, les Poly-syllabes, les Diphtongues, les Triphtongues, & les Tétraphtongues.

On trouve dans la quatriéme un Traité des Accens & de la Ponctuation; une observation sur la lecture du Latin; un abregé de la Quantité; la définition des neuf parties d'Oraison qui composent le Discours, avec un Exemple des Déclinaisons & des Conjugaisons. A la suite de cette quatriéme Partie, l'Auteur a ajoûté un Recueil de plusieurs

mots

Digitized by Google

mots équivoques dans la prononciation & dans la signification, dont la plûpart se distinguent par l'écriture. Ce Recueil nous a parû très-utile à tous ceux qui veulent écrire correctement. L'Auteur y range sous un même point-de-vûë grand nombre de mots équivoques, & vis-à-vis chaque mot, y place une phrase pour exemple, ces phrases sont même souvent historiques, desorte que le Disciple en retire plusieurs avantages tout à la fois.

L'Auteur a joint à la fin de ce même Traité des Reflexions sur la théorie & sur la pratique de la Méthode du Bureau Typographique; & un Plan nouveau d'une Ortographe facile, abregée & réguliere, par raport aux vrais sons des Lettres, & aux sons renfermés dans les mots, qui ôte les difficultés de l'ancienne Ortographe, & qui en écartant toutes les lettres inutiles, réduit à écrire, comme on parle.

Tous les Principes contenus dans cet Ouvrage, si on en excepte le Plan nouveau d'Ortographe, nous ont parû fondés sur les Principes reçûs des plus habiles, expliqués d'une maniere très-claire & très-abregée, & enfin ils ne peuvent être que très-utiles.

L'Auteur nous aprend que ce Livre n'est qu'une refonte de l'Ouvrage de feu son Pere, qui avoit déja été imprimé dès l'année 1719.

On voit aussi dans l'Avertissement qui est

à-

Digitized by Google

à la tête de ce Livre, le suffrage de M. l'Abbé Goujet dans sa Bibliothéque Françoise, & celui de nombre de Sçavans du premier ordre, touchant l'Ouvrage du Pere de l'Auteur, ce qui nous confirme beaucoup dans l'opinion que nous avons que ce Livre sera très-utile au Public.

Ce Livre n'a pour titre que, *Méthode pour aprendre à lire, &c.* cependant il peut tenir lieu d'une excellente Grammaire Françoise raisonnée; & des Parens qui n'ont pas étudié, peuvent, avec le secours de ce petit Livre, enseigner eux-mêmes non-seulement à lire à leurs Enfans en trois ou quatre mois, mais encore leur donner les premiers Elemens des Lettres.

Le Plan nouveau d'Ortographe nous paroît fondé sur la vérité & sur la raison, mais comme il heurte de front toutes les Méthodes, nous avons de la peine à croire qu'il puisse s'établir si-tôt; aussi l'Auteur convient-il lui-même qu'il n'a point prétendu établir une Loi; cette derniere Partie de son Ouvrage en paroît détachée, & n'est là que pour satisfaire les Curieux. Il seroit cependant à propos que ce Systême d'Ortographe fût goûté & qu'il pût s'établir, il est constant qu'il épargneroit beaucoup de difficultés; mais nous croyons que l'usage, qui est le tyran des Langues & de l'Ortographe, s'y oposera long-tems.

Toutes les Personnes de goût à qui ce nouvel

Digitized by Google

vel Ouvrage a été communiqué, en ont paru extrêmement satisfaites ; le Plan en est certainement utile, en ce qu'il tend à perfectionner, & sur tout à abreger, circonstance très-essentielle en matiere d'éducation. A l'égard de la maniere dont ce Plan est exécuté, les Lecteurs en jugeront par eux-mêmes, & si ils n'ont point de préventions antérieures, ou qu'ils soient capables de s'en délivrer, ils sentiront bien-tôt qu'elle est d'une main aussi habile, qu'attentive.

Outre les fautes qui sont dans l'*Errata* du Livre que nous annonçons, l'Imprimeur en a encore laissé passer plusieurs dont on on ne taxera pas certainement l'Auteur ; les voici.

Page 49. ligne 24. les une, *lisez*, les unes. Page 112. ligne 14. s'en s'embarasser, *lisez*, sans s'embarasser. Page 154. ligne 11. sans la dictée, *lisez*, sous la dictée.

REFLEXIONS SUR L'OPERA ; Brochure *in*-12. contenant 104. pages. *A la Haye*, 1741. chés Jean *Neaulme*, & se vend *à Paris*, chés la veuve *Pissot*, Quai des Augustins.

La Musique, dit l'Auteur, n'a bonne grace qu'à peindre des mouvemens, ainsi l'Art du Poëte est de mettre tout en mouvement, s'il est possible, jusqu'à l'exposition même du Sujet ;

Digitized by Google

Sujet ; après quoi l'Auteur fait une espece de parallele de la Tragédie proprement dite, avec la Tragédie mise en Musique, qu'on apelle OPERA ; & par un détail qu'il seroit ici trop long de raporter, il trouve la derniere considérablement plus difficile à faire ; de-là il passe à la Musique & à la Danse, c'est, dit l'Auteur, la parfaite intelligence de ces deux Parties, qui est le plus capable de former & d'embellir un Opera au point où il le doit être ; encore une chose qui lui paroît la plus importante pour le succès d'un Opera, c'est le choix du Sujet ; pour qu'il soit beau à la maniere qu'il le desire, il veut qu'il soit tendre, passionné, gracieux, parce que les fonds gracieux ont, selon lui, un plus grand raport de convenance avec nous, & que d'ailleurs la Musique s'y exerce avec plus d'avantage. Comme la Musique est pour ainsi dire l'ame de l'Opera, l'Auteur entreprend de fixer l'espece de Musique qui lui sied, & il est aisé de deviner que c'est celle de Lulli qu'il donne pour modele.

On trouve là un Eloge magnifique de la mélodie, où sans condamner l'harmonie, on représente que n'étant faite que pour accompagner & soûtenir la mélodie, il est fort mal qu'elle travaille continuellement comme elle fait aujourdhui à l'étouffer. Après ces remontrances, l'Auteur traite des autres Parties

qui,

Digitized by Google

qui, de concert avec la Poësie & la Musique, doivent concourir à former le total de l'Opera. Ici l'Auteur se plaint du peu d'intelligence qui est ordinairement entre elles, &c. blâme le trop d'extension qu'on donne aujourd'hui à la Danse, demande aux Acteurs une action plus vive & plus naturelle. Enfin il parcourt tous les défauts de l'Opera, défauts, qui bien corrigés, feroient, selon lui, de ce Spectacle, sinon le plus touchant, du moins le plus magnifique & le plus propre à amuser & à plaire.

On doit sçavoir gré à l'Auteur d'avoir essayé de donner une idée juste & nette d'un Spectacle si suivi, si peu connu, & qui fait tant de tort aux autres; l'Auteur cherche les raisons de la préference qu'on lui donne. Comme nous ne donnons ici qu'une idée de l'Ouvrage, nous conseillons au Lecteur d'y aller contenter sa curiosité. Il suffit de dire que c'est le fruit des amusemens d'une plume respectable, depuis long-tems connuë du Public pour les excellens Morceaux qui en sont sortis; nous esperons que celui-ci ne sera pas le dernier, quoiqu'en dise une petite Préface de cette Brochure qui met l'Auteur au nombre des Morts, nous croyons qu'il n'est pas encore tems de le regretter.

PROJET de l'Etablissement d'une Imprimerie

merie Royale à Berlin, dressé & imprimé *à Paris*, par C. F. *Simon*, fils, Imprimeur-Libraire, ruë de la Parcheminerie, avec une Epitre Dédicatoire au Roy de Prusse. On y a ajoûté le Tarif de ce qui est nécessaire pour l'établissement de cette Imprimerie Royale à Berlin, jusques & non compris l'embarquement au Havre de Grace, 1741. *in-folio*, forme d'Atlas.

TRANSACTIONS PHILOSOPHIQUES de la Societé Royale de Londres, années 1731. & 1732. traduites par M. *de Bremond*, de l'Académie Royale des Sciences. Ce nouveau Volume, qui est le quatriéme depuis que la Traduction est commencée, est chargé de seize Planches, sans compter les Vignettes, les Lettres grises & les autres ornemens. Il contient plus de 700. pages, est enrichi de beaucoup de Notes, & est extrêmement bien imprimé, *à Paris*, chés *Piget*, Libraire, Quai des Augustins.

HISTOIRE de *Carausius*, Empereur de la Grande-Bretagne, Collegue de Dioclétien & de Maximien; prouvée par les Médailles, où par occasion il est parlé de la Guerre des Bagaudes sous la conduite d'*Amandus*, leur Empereur. *A Paris*, de l'Imprimerie de Jacques *Guerin*, Quai des Augustins, 1740. *in-*

Digitized by Google

in-4°. On y trouve aussi des Recherches sur l'origine des Bagaudes ; une Dissertation sur la Patrie, l'origine, la Famille & les descendans de Carausius, Empereur Romain, qui a regné dans la Grande-Bretagne au tems de Dioclétien & de Maximien Hercules, ses Compétiteurs dans l'Empire Britannique. Cet Ouvrage, qui est dédié à Milord *Carteret*, Viceroi d'Irlande, est enrichi de Médailles, de Vignettes & de Lettres grises. On trouve au commencement le Portrait de Carausius.

Le Sr *Montalant*, Libraire à Paris, Quai des Augustins, donne avis au Public qu'il a reçû de Hollande, & qu'on trouve chés lui les XIII. & XIV. Volumes des *Mémoires de Lamberti*, avec la nouvelle Edition de *Rabelais*, *en* 3. *Volumes in-4°.* à laquelle on a ajoûté de nouvelles Notes de M. le Ducha, & celles de la Traduction Angloise de M. le Moteux, avec des figures magnifiques de Picart.

DISSERTATIONS *sur l'Histoire Ecclésiastique & Civile de Paris, suivies de plusieurs Eclaircissemens sur l'Histoire de France.* Par M. l'Abbé Lebeuf, *de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.* Tome second. *A Paris*, ruë S. Jacques, chés *Lambert* & *Durand.*

Quoiqu'il n'y ait dans ce Volume que trois Disserta-

Digitized by Google

Dissertations qui, proprement ne regardent que la Ville de Paris, à en juger par leurs titres, on trouve cependant répandus dans le même Ouvrage diférens points Historiques, qui concernent la même Ville, parce que le milieu du Livre & la partie qui en est la plus considérable, contient l'état des Sciences telles qu'on les cultivoit à Paris aux XII. & XIII. siécles, & qu'il y a en divers endroits de ce Recueil des Morceaux, qui peuvent se raporter à l'Histoire de la même Capitale.

Il paroît que M. l'Abbé Lebeuf n'a regardé comme une matiére importante la Question qu'il traite au sujet de l'Eglise de Saint Germain l'Auxerrois, que parce qu'il s'est trouvé composer son Ouvrage dans l'année même que cette Eglise est devenuë l'objet de l'attention de tout le Royaume. Il n'a pas entrepris d'écrire sur ce qui regarde la Question de l'union de cette Église. Cette matiére fait le sujet de plusieurs Mémoires qui sont répandus dans le Public, mais il s'est borné à prouver dans l'Ecrit qui est à la tête de ce second Tome, que c'est S. Germain, Evêque d'Auxerre, qui dans l'ancien tems a été consideré comme le seul ancien & véritable Patron de cette Eglise, & non pas S. Vincent, Martyr d'Espagne. *Sauval* avoit déja touché quelque chose de ce sentiment, mais

M.

M. Leb. en aporte quantité de nouvelles preuves ; il en ajoûte même jusque dans le Suplément qui est à la fin de ce Volume. Il fait faire attention à la maniere dont les Parisiens reçûrent ce S. Evêque, passant dans leur Ville, à diférentes circonstances qui regardent Sainte Geneviéve, & sur tout aux *Eulogies* ou Présens de dévotion, qu'il chargea son Archidiacre de lui envoyer, & qui furent depuis regardées comme de vraies Reliques, & conservées dans le Trésor de l'Eglise de Paris.

Autant que M. l'Abbé Leb. paroît apuyer le sentiment avancé par *Sauval* en faveur de l'antiquité du Titre de S. Germain à l'exclusion de celui de S. Vincent, par raport à l'Eglise de S. Germain l'Auxerrois, autant il s'aplique à détruire ce que le même Sauval a écrit contre l'existence de S. Landry, Evêque de Paris. M. Leb. demeure d'accord que cet Evêque n'a été honoré d'un culte solemnel, que plusieurs siécles après sa mort ; mais ce culte, quoi que récent, en comparaison de ceux de S. Denis, de S. Marcel, de S. Germain, autres Evêques de Paris, n'en est pas moins réel, & supose qu'il y avoit un *Landry*, réputé Evêque de Paris, inhumé dans l'Eglise de S. Germain l'Auxerrois.

Il est vrai que l'Histoire de sa vie a été sujette

jette à plusieurs variations, c'est ce que M. L. dévelope d'une maniere très-claire ; mais il n'en est pas moins certain qu'il a vêcu au VII. siécle, quoiqu'on ne puisse pas affirmer que tout ce qui porte le nom d'un *Landry* Evêque François, apartienne à l'Evêque de Paris. L'Auteur fait connoître par les Bollandistes & par d'autres Autorités un S. Landry qui, vraisemblablement, fut sur la fin du VII. siécle Evêque Régionaire, ou Corevêque dans le voisinage de Lagny, sur les limites des Diocèses de Paris & de Meaux, & auquel il faut attribuer la Dédicace des Formules ramassées par le Moine Marculse. Voilà pour ce qui regarde l'Histoire Ecclésiastique de Paris, un abrégé de ce qui se lit dans le nouveau Tome de notre Auteur. Cette seconde Dissertation est suivie de Piéces qui regardent saint Landry, & d'une autre qui concerne le Territoire de S. Germain & de plusieurs autres anciennes Basiliques de Paris.

La troisiéme Dissertation contenuë dans ce même Volume nous aprend l'ancien nom de la Montagne voisine de Paris, qui porte aujourd'hui le nom de *Bellville*. L'Auteur y prouve que nos Rois y ont eu autrefois un Château, dont ils ont distribué le territoire à diverses Eglises. Cette Montagne s'apelloit SAVIES, & c'est probablement là qu'ont été battuës

Digitized by Google

battuës certaines Monnoyes sur lesquelles on lit SAVE. Le nom de *Poitronville* & de *Belleville* ont enfin fait éclipser celui de Save ou Savie, lequel n'est plus donné qu'à un Hôtel ou Ferme considérable dépendante du Prieuré de S. Martin des Champs, à l'entrée du Village de Belleville, du côté de la Courtille.

Dans la quatriéme Piéce M. Leb. fait connoître la situation du Palais apellé *Juviniacum*, dans une ancienne vie de S. Arnoul, & le place proche Soissons sur la Voye Romaine qui menoit à *Condrain*; c'est Juvigny, dont la Diplomatique n'a fait aucune mention. Il y joint la Notice du Palais qui devoit être à la *Morlaie* entre Luzarches & Chantilly, Palais également inconnu dans la Diplomatique. L'Auteur finit en attribuant au Palais de *Maslay*, proche Sens, plusieurs circonstances historiques, que d'autres ont crû pouvoir apliquer à un Palais proche Toul.

Ces quatre morceaux sont suivis d'une Remarque qui éclaircit un Point Géographique du Diocèse de Laon, à l'occasion d'une ancienne Chanson Latine faite du tems du Roy Robert; puis on trouve des Chroniques de France en Vers François, depuis l'an 1214. jusqu'à l'an 1296., accompagnées de Remarques; ce qui nous méne à la page

Digitized by Google

156. au-delà de laquelle nous ne pouvons pas nous étendre dans cet Extrait, la Dissertation sur l'état des Sciences en France, depuis le Roy Robert jusqu'à Philipe le Bel, faisant avec son Suplément les deux tiers du Volume.

On trouve chés les mêmes Libraires

REFLEXIONS sur la Religion Chrétienne, *in* 12.

THEODORET, Evêque de Cyr de la Providence, *in* 8°. chés les mêmes, & la veuve *Alix*.

L'ORTHOPEDIE, ou l'Art de prévenir & de corriger dans les enfans les difformités du corps, par M. *Andry*, *in* 12. deux Volumes, avec Figures.

DE LA GENERATION des Vers dans le corps de l'Homme, par le même, deux Volumes *in* 12. avec figures.

LETTRES sur les Maladies qui ont regné en Italie pendant la derniere Guerre, par M. *Dezon*, Médecin, 1. Volume *in* 12.

NOUVEAU CALENDRIER perpétuel, suivant les Hypothéses Julienne & Grégorienne, contenant des Instructions Chronologiques, Astronomiques, Astrologiques &c. avec l'art de fortifier, d'arpenter & de réduire toutes les espéces de bois d'œuvre, & un Catalogue

Digitized by Google

gue des plus célébres Historiens qui ont traité de l'Antiquité, avec un petit Sommaire de leurs Ouvrages, suivi d'un Traité affectif à l'Histoire, au Commerce & à la Banque de differens Etats de l'Europe, le tout conclu par de sages maximes pour la pratique & l'usage, enrichi de figures & cartes en Taille-douce &c. Brochure *in* 12. de 267 pag. se vend *à Paris* chés *Mesnier* Libraire-Imprimeur ruë S. Severin au Soleil d'Or, ou en sa Boutique, Grand'-Salle du Palais, 1741.

Histoire Romaine de Tite-Live, traduite en François, avec les Suplémens de Freinshemius, dédiée à Monseigneur le Dauphin, par M. l'Abbé *Brunet*, Tome I. *à Paris*, chés *Prault* pere, Quai de Gêvres, la veuve *Brocas*, ruë Saint Jacques, & G. F. *Quillau*, ruë Galande, Vol. *in* 12. d'environ 600 pages, 1741. Ce premier Tome commence par une Epitre Dédicatore, qui donne une idée très-avantageuse du stile élégant de l'Auteur, & contient la traduction des trois premiers Livres de Tite Live. On pourra juger par ce commencement, combien il est avantageux pour le Public que l'Auteur conduise l'Ouvrage à sa perfection.

Nouveaux Amusemems du Cœur et de l'Esprit. Ouvrage Périodique, *Tome*

Digitized by Google

VIII. est en vente à Paris chés la veuve *Pissot*, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf, & chés Urbain *Coustelier*, Quai des Augustins près la ruë Gît-le-Cœur, *in* 12. d'environ 500 pages, imprimé sur du papier fin. *Le prix est de* trois livres.

Le morceau le plus intéressant & le plus serieux de ce nouveau Tome, est un *Dialogue sur le Coloris*, Ouvrage manuscrit de feu M. *Noël Coypel*, Directeur des Académies de Peinture & de Sculpture de Rome & de Paris, *qui peut autant servir aux Eléves de Peinture, qu'à la réputation de son Auteur.* Ce Dialogue, d'une cinquantaine de pages, perdroit trop à être abrégé. La conversation roulé entre Damon & Pamphile. Je vois bien, dit Pamphile, *page* 309. que vous n'avez jamais fait réflexion sur ce que c'est que la Peinture, & que vous ne sçavez pas qu'on la définit, *un Art, qui, par le moyen de la forme extérieure & des Couleurs, imite sur une superficie plate tous les objets qui tombent sous le sens de la vûë*. . . . . Si vous y prenez garde, vous verrez que le Coloris est non-seulement une partie essentielle de la Peinture, mais encore qu'il est sa difference, & par conséquent la Partie qui fait le Peintre; de même que la raison, qui est la difference de l'homme, est ce qui fait l'homme.

Digitized by Google

Et que deviendra le Dessein, reprit Damon ? Le Dessein, repliqua Pamphile, tient fort bien sa place, puisque c'est une partie essentielle de la Peinture, & sans laquelle la Peinture ne sçauroit subsister non plus que le Coloris....

Je conviens, dit Damon page 311. que le Dessein se communique à plusieurs sortes d'Arts ; mais ne pourroit-on pas dire que la Couleur se communique aussi de la même maniere, & que les Tapissiers & les Teinturiers s'en servent aussi bien que les Peintres?

Pour l'ouvrage des Tapissiers, répliqua Pamphile, je ne trouve pas qu'il soit different de celui des Peintres. Les Tapissiers représentent, comme les Peintres, les couleurs & les formes qui sont dans la Nature. Leurs couleurs sont attachées aux laines, & celles des Peintres aux terres ou aux minéraux qu'ils employent; & cette difference de matiére, comme vous sçavez, n'est jamais essentielle. Pour l'objection des Teinturiers vous pouviez bien vous passer de me la faire, & de mettre en compromis les Peintres avec les Teinturiers : Néanmoins il faut vous satisfaire. Il est vrai que les Teinturiers entendent quelque chose aux couleurs, mais non pas au Coloris dont il est ici q[illegible]n. On apelle souvent du nom de Coul[illegible] partie de Peinture, qui s'apelle *Coloris*. L'usage en

est assés ordinaire ; & cette équivoque vous a fait faire l'objection des Teinturiers. Cependant il y a grande difference entre *Couleur* & *Coloris*: & je vous ai fait voir que le Coloris n'étoit point ni le blanc, ni le noir, ni le jaune, ni le bleu, ni aucune autre couleur semblable, mais que c'étoit l'intelligence de ces mêmes couleurs, dont le Peintre se sert pour imiter les objets naturels, ce que n'ont pas les Teinturiers.

Cependant, reprit Damon, vous m'avoüerez que le Dessein est le fondement du Coloris, qu'il le soûtient ; que le Coloris en dépend, & qu'il ne dépend pas du Coloris, puisque le Dessein peut subsister sans le Coloris, & que le Coloris ne peut subsister sans le Dessein &c.

On a réimprimé dans ce Volume les Paradoxes Littéraires sur la Tragédie d'Inès de Castro, suivis des Anti-paradoxes. Ce sont deux critiques vives d'un Poëme qui, malgré ses défauts prouvés & reconnus, fait toujours une impression sensible, toutes les fois qu'on le remet au Théâtre.

Parmi les Odes, il y en a une de M. *de Bainville* au Roy de Suéde Charles XII. dans le tems qu'il étoit prêt à partir de Bender. En voici la derniere strophe.

Par sa sagesse & sa constance

Louis

Louis a ſçu dompter le Sort.
N'aurois-tu pas même eſpérance,
Toi, qui fais un ſemblable effort?
Puisse Minerve, qui te guide,
Te couvrir toujours de l'Egide,
Soit en Paix, ſoit aux Champs de Mars;
Et, de ta vengeance occupée,
Payer un malheur de Pompée
Par tout le bonheur des Céſars!

Le Modele, *Conte allégorique* à Madame de Torpane, ſur ce qu'elle ne mettoit point de Rouge, eſt une petite Piéce de Madame *Vatry*.

Diane & Minerve un beau jour,
Toutes deux Déesses très-ſages,
Quitterent la céleſte Cour,
Et firent maints petits voyages.
Chars portés ſur brillans nuages
Chevaux aîlés & bien nourris,
Toujours par des routes fleuries
Les conduiſirent à Paris
A la porte des Thuilleries.
C'étoit l'heure que, vers le ſoir,
Tout en ſortant de leurs Toilettes,
Certaines Belles ſe font voir
Avec des Beautés fraîches faites.
Ah! dit la Déesse des Bois,

Digitized by Google

Voyant tant de faces rougies,
Que de Bacchantes j'aperçois !
Elles ont chomé les Orgies
Que Bacchus anime souvent.
Non, dit Minerve en soupirant,
Ce ne sont point là des Bacchantes :
C'est le goût du Sexe à présent
Que ces modes extravagantes.
Cet air simple, modeste & doux,
Qui dans le Sexe a droit de plaire,
N'est connu que de la Bergere.
Je sens animer mon courroux,
Dit Diane : & sur cette affaire
Nous devons agir vivement :
Formons à plaisir un Modéle ;
Qu'il naisse en ce jour une Belle,
Modeste & pleine d'agrément !
Que la belle & simple Nature
En fasse toute la parure !
Qu'elle inspire des sentimens
Qui rendent amis ses Amans !
On vous forma, belle Julie,
D'esprit & de graces remplie.
Voilà ce Modéle charmant,
Modéle qui plaira vraiment ;
Orné de vertus, de sagesse,
Ce sont de solides appas,

Digitized by Google

Le Tems ne les efface pas ;
Ils embellissent la Vieillesse.

M. *de Bainville* a composé tous les petits Contes de ce VIII. Tome. Le suivant est imité de l'Anthologie, *la Souris & le Parasite.*

Certain Gascon, qui chés autrui
Vivoit éternel Parasite,
Rencontre une Souris chez lui :
Hola, dit il, race maudite,
Que cherches-tu ? de ma visite
N'ayez ni soupçon, ni courroux,
Répond la Souris chatemite,
Je mange en ville comme vous ;
Et ne cherche ici que le gîte.

Nous finirons par un envoi de Ciseaux à Mlle. de J * * *.

Les dons reçûs d'une main chere,
Ne sont point des dons dangereux :
Reçois de ton Amant sincere
Ces Ciseaux tout mistérieux.
Ils sont faits pour un autre usage
Que pour couper les plus doux nœuds.
Loin de nous cet affreux présage,
Et plutôt mourir à tes yeux !
Mais Si la Discorde fatale,
Des plaisirs cruelle Rivale,

Digitized by Google

Osoit jamais troubler nos heureuses amours,
Prens en main ces Ciseaux fidéles,
Et de nos injustes querelles
Soudain ils trancheront le cours.

Le neuviéme Tome de ces Amusemens est en vente chés les Libraires ci-dessus nommés, qui vendent le Recueil complet tout relié sur le pié d'un écu le Volume. Ils en font des envoys dans les Provinces & dans les Pays Etrangers ; il y a une diminution honnête pour les Libraires.

Le Siecle, ou les Memoires du Comte de Solinville, par Madame L * * * deux petites brochures, dont l'une contient la premiere & la seconde Partie de cet Ouvrage de 99. pages, & l'autre en contient la 3. & 4. Partie de 135. pages. A la Haye, chés *Henry Van Bulderin* Libraire, 1741.

On aprend de Rome que M. l'Abbé Michel Joseph *Morei*, Membre de l'Arcadie de cette Ville, connu dans la République des Lettres par ses talens pour la Poësie Latine, a donné depuis peu un Recueil de diverses Piéces, intitulé : *Michaëlis Josephi Morei Carmina. Romæ, Typis Jo.* Zempel, *prope Montem Jordanum*, 1740. Cet Ouvrage dont les Piéces ont été lûës & fort aplaudies

dies dans les plus nombreuses Assemblées de l'*Arcadie*, contient des Eloges des quatre derniers Papes, de plusieurs Cardinaux, de Prélats, de Princes & de quelques Sçavans. Il est dédié au Prince Electoral de Saxe, qui a assisté plusieurs fois aux Assemblées de l'*Arcadie*, & y a pris un nom de Berger parmi les Membres de cette Compagnie. L'Auteur a ajoûté deux Tables, dont l'une contient les noms & l'Histoire abrégée de quelques *Arcadiens*, desquels l'Eloge se trouve dans le Recueil; & l'autre est pour les principales matiéres. L'Ouvrage est enrichi de plusieurs Portraits, & d'autres Tailles-douces gravées par Jerôme *Odam*.

DELLE ANTICHITA ESTENSI *continuazione, o sia parte seconda composta e dedicata all'Alteza Ser. di Francesco III. Duca di Modena da Lud. Anton. Muratori Nella stamparia Ducale* 1740. *in f°*. M. *Muratori* avoit conduit l'Histoire de la Maison d'Este jusqu'en 1222. dans la premiere Partie imprimée dès 1717. Il va dans celle-ci jusqu'à notre tems, où il termine son Ouvrage.

LA VITA *di Alessandro Tassoni scritta dal Signor Proposto Lud. Ant. Muratori, per Bartolomeo Soliani stampator Ducale, in 8°*. Cet Ouvrage est dédié au Prince Héréditaire de Modene, dont le Portrait est au com-

Digitized by Google

mencement. Il n'avoit point encore paru de Vie d'Alexandre *Tassoni*, & il y a lieu de s'étonner que personne avant M. *Muratori* n'ait donné l'Histoire d'un Critique si connu & si célébre dans le XVI. siécle.

Ces deux Ouvrages se trouvent *à Modene.*

LA TEORICA *della Pittura*, *overo trattato delle materie piu necessarie per apprendere con fondamento quest'arte*, *composta da Antonio Franchi*, *Lucchese &c. per Salvatore Gian-Domenico Marescandoli*, 1739. *in* 8°. L'Auteur de cet Ouvrage a été fort célébre dans le siécle passé. Son Traité de Peinture est tombé manuscrit entre les mains de Joseph *Rigacci* de Florence, qui l'a donné au Public pour l'utilité des jeunes gens qui étudient l'Art de la Peinture. Cet Ouvrage se trouve *à Lucques.*

NOUVELLE EDITION des Dissertations de M. Herm. *Conring*, touchant les Antiquités Académiques, avec des Suplémens. On y a ajoûté une Bibliothéque Historique-Académique, dans laquelle sont indiqués tous les Auteurs qui ont écrit l'Histoire générale, ou les Histoires particulieres des Universités & des Académies; & ce qui rend cette Addition plus importante, c'est que l'Auteur donne ordinairement son jugement sur ces Ouvrages.

Digitized by Google

Ouvrages. *L'Ouvrage est en Latin*, & se trouve *à Goettingen* en Allemagne, 1739. *in* 4°.

DESCRIPTION de l'état présent du Corps Germanique, apellé communément le St Empire Romain, *in* 8°. par M. *Necker* Professeur en Droit Public. Cet Ouvrage s'imprime *à Geneve.*

LIVRES ETRANGERS nouvellement arrivés chés Briasson, *Libraire, rüe Saint Jacques, à la Science.*

L'accord de la Grace & de la Liberté, Poëme, avec des Remarques Critiques & Historiques, par le P. Vaillant de la Baslardries, *in*-4°. *Tournay* 1740.

Georg. *Bull.* Harmonia Apostolica, *in*-8°. *Basilea*, 1740.

Caj. *Cenni* Canones Eccl. Hispaniæ & Dissertationes de Antiquitate Ecclesiæ Occidentalis, *in*-4°. *Roma*, 1739.

Ant. *De Moyvre* Miscellanea Analytica de Seriebus & Quadraturis, *in*-4°. *Lond.* 1730.

Dissertatio Clytographica seu Gemmæ duo vetustissimæ, explicatæ; *in*-4°. *Roma*, 1737.

Th. Ag. *Echard*, de Imitatione Christi, cum novis Concordantiis, & Th. *Mezler*, Paraphraste in eundem, *in*-8°. 3. vol. *Aug.* 1724.

La Religion ou la Théologie des Turcs, par Echialle Mufti, *in*-12. *Bruxelles.*

——*Ejusdem.* Polycrates Gersenensis, *in*-8°. *Aug.* 1729.

Pet. *Firmiani* Gyges Gallus, sive ingeniosa in suæ gentis mores animadversio cum notis, *in*-8°. *Ratisbona*, 1736.

SS.

Digitized by Google

SS. Francisci Assiatis & Antonii Paduani Opera omnia, *in-folio. Aug.* 1739.

Francisci Breviarium pro foro soli & fori, *in-4°.* 2. vol. *Aug.* 1733.

Pet. *Gisch* Rhetorica major & minor., *in-8°. Aug.* 1740.

Domin. *Jacobatius*, de Concilio, *in-fol. Venet.* 1729.

Jac. *Ilsung* Verba vitæ æternæ, *in-8°.* 2. vol. *Pedepontii*, 1738.

Rom. *Kister* Recollectio spiritualis, *in-8°. Aug.*

Joan. *Lamii*, de Eruditione Apostolorum cum variis dissertationibus, *in-8°. Florent.* 1738.

——*Ejusdem* Deliciæ Eruditorum, *in-8°.* 8. vol. *Florentiæ*, 1736. & suiv.

Ludi Epigrammatici in usum studiosæ Juventutis, *in-12. Aug.* 1738.

Amed. Mar. *Markel* Tuba magna, *in-4°.* 2. vol. *Aug.* 1739.

Bened. *Mezler* Manuductio ad Perfectionem Religiosi, *in-8°. Aug.* 1736.

——*Eusdem* Paraphraste in Imitationem Christi, *in 8°. Aug.* 1724.

Monita ad Continendos Sacerdotum mores, *in-12.* 1738.

Pet. *Moreti* Disseptatio & Dissertatio de variis Ritibus, *in-4°.* 2. vol. *Romæ*, 1711. & 1732.

Is. *Newtonis* Optice ex edit. Sam. *Clarck*, *in-4°.* cum fig. *Lausanæ*, 1740.

Did. *Nisseni* Opera omnia, *in-fol.* 4. vol. *Pedepontii*, 1738.

Nummus Aureus veterum Christianorum explicatus, *in-4°. Romæ*, 1737.

Bened. *Picteti* Dissertationes de Religione Christiana, *in-8°. Genevæ*, 1719.

Eliz. *Zargar* Conferentiæ Theologo-Morales, ex materia Sacramentali & aliis materiis, *in 8°.* 2. vol. *Aug.* 1732.

Jac.

Digitized by Google

Jac. *Stirling* Methodus differentialis de Seriebus infinitis, *in* 4°. *Lond.* 1730.

——*Ejusdem* Lineæ tertii ordinis Newtonianæ, *in*-8°. *Oxon.i*, 1717.

Broock *Taylor*, Methodus incrementorum diversa & inversa, *in*-4°. fig. *Londini*, 1715.

S. *Zenonis* Opera & Sermones cum Notis & Dissertationibus, *in*-4°. *Patavii*, 1739.

Risposta del Signor Gorri al Marchese Maffei, *in* 12.

Esame della Controversia Litteraria de' Signori Maffei & Gorri, *in*-12. 1740.

Miscellanea Berolinentia, *in*-4°. 5 vol. *Berolini*.

Sherlock, Usage & fins de la Prophetie, *in*-8°. *Amsterd.*

Nouvelle Bibliothéque des Livres nouveaux, *in*-12. *La Haye.* commencée en Octobre 1738.

Legs d'un Médecin à sa Patrie, *in*-12. *La Haye.*

Osservazioni sopra i sigilli antichi, *in*-4°. 2. vol.

——Litterarie del Marchese Maffei, *in*-12. 4. vol. *Verona. Les Tomes* 5. *&* 6. *arriveront dans peu.*

Il. Newtonianismo per le Dame, *in* 8°. *Neapoli.* 1740.

Istoria delle cose operate nella China da Gio. Ant. *Mezzabarba*, dal P. Viani, *in*-8°. 1740.

Dictionaire Espagnol & Anglois, & Anglois-Espagnol, *in-folio. Londres*, 1740.

The Geographical Dictionary, by Laurence *Echard*, *in*-12. *London*, 1715.

Logique ou Reflexions sur les forces de l'entendement humain, par Wolf. *in*-8°. *Berlin*, 1736.

Mémoires du Duc de Wirtemberg, *in*-12. 1740.

Histoire de Thamas Kouli-Kan, *in*-12. 1740.

——De la Vie & des Campagnes de Charles XII Roy de Suede, par Alderfeldt, *in*-12. 3. vol. fig. 1740.

Prosperi *Lambertini*, antehac Cardinalis, nunc Papæ, de Beatificatione Servorum Dei & Canonizatione

ne Sanctorum, *in-fol.* 4. vol. *Bononiæ*, 1734. & 1738.

Frid. *Hoffmani* Opera omnia Medica, *in-folio*, 4. vol. *Genevæ*, 1740.

—*Ejusdem.* Medicina Rationalis systematica, *in-4°.* 8. vol. fig. 1740.

Opere di Gio-Bat. *Moliere*, tradotte da Nic. Cantelli, *in-12.* 4. vol. *Lipsiæ*, 1740.

Joa. Alb. *Fabricii* Opuscula Histor-crit. Litteraria, *in-4°. Hamburgi*, 1738.

Eric. *Bentzelii* Diarium Wazfense cum Notis, *in-4°. Upsaliæ*, 1721.

Jo. Gott. *Heinecii*, Antiquitates Romanæ, secundum Instit. Justiniani, *in-8°.* 2. vol. fig. *Argentorati*, 1734.

Jos. Ig. *Rossi* La Libreria Mediceo Laurentiana, *in-fol. Firenze*, 1739.

God. Guil. *Leibnitii* Principia Philosophiæ, *in-4°.* fig. 1728.

Martini *Schurigii* Syllepsilogia, sive de Conceptu muliebri, *in-4°. Dresdæ*, 1731.

—*Ejusdem.* Chylologia sive de Chylo Humano, *in-4°. Dresdæ*, 1725.

—*Ejusdem.* Embryologia, sive de Infante Humano, *in-4°. Dresdæ*, 1732.

—*Ejusdem.* Cynecologia, sive de Congressu, *in-4°. Dresdæ*, 1730.

—*Ejusdem.* Muliebria, sive Partes Genitales Mulieris, *in-4°.* 1729.

—*Ejusdem.* Parthenologia, sive de Virginitate, *in-4°. Dresdæ*, 1729.

—*Ejusdem.* Spermathologia sive de Semine, *in-4°. Dresdæ.*

Acta Physico-Medica, *in-4°.* Tom. V. Norib. 1740.

—*Idem.* Opus integrum, *in-4°.* 5. volumes.

Jo. Burch. & Frid. Ott. *Menckenii* Bibliotheca Virorum Militia & Scriptis clarorum, *in-8°. Lipsiæ*, 1724.

Christ.

Digitized by Google

Christ. Mich. *Adolphi* Dissertationes Medicæ Pathologicæ & Therapeuticæ, *in*-4°. *Lipsiæ*, 1737.

Acta Eruditorum annorum, 1738. & 1739. *in*-4°. *Lipsiæ*.

Examen desinteressé des Ouvrages qui ont paru sur la mésure de la Terre; *in* 12. *Oldenbourg*, 1738.

Cours de la Science Militaire, par Bardet de Villeneuve, *in* 8. 4. vol. fig. *La Haye*, 1740.

Joan. An. *Campani* Opera selectiora, *in* 8°. *Lipsiæ*, 1734.

Steph. *Blancarti* Lexicon Medicum, *in*-8°. *Lipsiæ*, 1739.

Jo. Ant. *De Januario*, Respublica Jurisconsultorum, *in*-8°. *Lipsiæ*, 1733.

Dissertation sur l'incertitude de l'Histoire Romaine, *in*-8°. *La Haye*, 1738.

Elemens d'Astronomie & de Géographie à l'usage des Négocians, *in*-12. 2. vol. *Lille*, 1740.

Les Œuvres de Mariotte, *in*-4°. 2. vol. fig. *La Haye*, 1740.

Leonh. *Euler* Mechanica sive de Motu, *in*-4°. 2. vol fig. *Petropoli*, 1736.

—*Ejusdem*. De Musica tam antiqua quàm hodierna, *in*-4°. fig. *Petropoli*, 1738.

Commentarii Academiæ Petropolitanæ, *in*-4°. 6. vol. fig. *Petropoli*. Les 5. & 6. se vendent séparément.

Sigef. *Bayeri* Historia Bactriana, *in*-4°. figur. *Petropoli*, 1738.

— *Ejusdem* Historia Osroena & Edessena, *in*-4°. figur. *Petropoli*, 1737.

— *Ejusdem* Museum sinicum, *in*-8°. 2. vol. *Petropoli*, 1731.

Jo. Georg. *Siegesbeck* Botanosophia, *in*-4°. *Petropoli*, 1737.

Bibliotheca Botanica, Jo. Fr. *Seguieri*, & Jo. Ant. *Bulmaldi*, vel Ovid. *Montalbani*, *in*-4°. *Hagæ*, 1740.

Alph.

Alph. *Turretini* Cogitationes & Dissertationes, *in*-4°. 3. vol. *Genevæ*, 1738.

Baron. de *Crassier* Descriptio Gemmarum musei sui, *in*-4°. *Leodii*, 1740.

Screiberi Consideratio Corporis Humani, &c. *in*-4°. *Petropoli*.

Lexica Ruthenica, *in*-4°. *Petropoli*, 1731.

D. Joh. *Ammani* Icones Stirpium Rariorum, *in*-4°. fig. *Petropoli*, 1738.

Mémoires pour servir à la Géographie, l'Astronomie & la Physique, par Delisle, *in*-4°. figur. *Pétersbourg*, 1738.

Differentes Cartes Gravées à Pétersbourg.

Essai sur l'Histoire des Sciences & des Beaux-Arts, par Juvenel, *in*-12. *Lyon*, 1740.

Les Amusemens du Cœur & de l'Esprit, *in*-12. 6. vol. *Amst.* 1739. & 1740.

On trouve chés le même Libraire toutes sortes de Livres de France & des Pays Etrangers.

Le troisiéme & le quatriéme Volume du Nouveau Cours de M. l'Abbé Deidier, Professeur Royal des Mathématiques aux Ecoles d'Artillerie de la Fere, en quatre Volumes *in*-4°. dont les deux premiers ont parû l'année derniere, sous le titre d'*Arithmétique des Géometres, ou Nouveaux Elemens de Mathématiques, &c.* & de la *Science du Géometre, ou la Théorie & la Pratique de la Géometrie*, sont achevés d'imprimer, & se vendent à *Paris*, chés Charles-Antoine *Jombert*, Libraire de l'Artillerie & du Génie, ruë S. Jacques, à l'Image Notre-Dame, chés qui l'on trouve un Assortiment complet des meilleurs Livres sur les Mathématiques, l'Architecture & l'Art Militaire. L'Auteur s'étant aperçû que les commençans avoient toûjours beaucoup de peine lorsqu'on les faisoit passer trop vîte de la Synthèse à l'Analyse,

Digitized by Google

l'Analyse, s'est attaché dans le troisiéme Volume à leur donner des Méthodes de généralisation, qui tiennent le milieu entre ces deux autres; il n'y employe que la plus simple Algébre, afin que l'habitude que l'on se fera d'apliquer ce Calcul à la Géométrie, puisse faciliter l'usage du Calcul Intégral & Differentiel, qu'il traite dans le quatriéme. On peut s'assûrer que ces deux Volumes comprennent tout ce qu'il y a de plus beau dans la nouvelle Géométrie, & que l'ordre & la clarté que l'Auteur a coûtume de mettre dans tous ses Ouvrages, seront d'une grande utilité pour toutes les personnes, à qui ces nouvelles Méthodes ne sont pas assés familieres.

Le troisiéme Volume est intitulé, la Mesure des Surfaces & des Solides par l'Arithmétique des Infinis & les centres de gravité; où l'on trouve un grand nombre de proprietés très-curieuses des figures Géométriques. Il est de même forme & grandeur que les précedens & enrichi de quantité de Planches très-bien gravées. Il se vend 12. livres.

Le quatriéme Volume a pour titre, le Calcul Differentiel & le Calcul Intégral, expliqués & apliqués à la Géométrie; avec un Traité préliminaire contenant la maniere de résoudre les Equations de quelque degré qu'elles soient; les proprietés des Séries & des Equations qui expriment la nature des Courbes, les Lieux Géométriques, la construction Géométrique des Equations, & la solution des Problêmes déterminés & indéterminés. Il est accompagné de 26. Planches, & enrichi de Vignettes. Il se vend 15. livres.

Le même Libraire a commencé d'imprimer la Méchanique Génerale pour servir d'introduction aux Sciences Physico-Mathématiques, par le même Auteur. Cet Ouvrage sera un gros Volume *in*-4°. enrichi d'un grand nombre de Planches gravées

avec

avec soin. Il paroîtra vers le mois de May de cette année 1741.

La nouvelle Théorie sur le Méchanisme de l'Artillerie, par M. Dulacq, Capitaine d'Artillerie au service du Roy de Sardaigne, vient aussi d'être achevé d'imprimer, & se débite au même endroit que les précedens; il se vend 15. livres. Cet Ouvrage contient beaucoup de choses nouvelles sur la théorie de la Poudre à canon, sur l'usage qu'on en doit faire, sur l'art de jetter les Bombes, & sur la meilleure maniere de construire les Magasins à Poudre, pour les mettre à l'épreuve des Bombes. Il sera d'autant plus utile, qu'l'Auteur s'est attaché par tout à apliquer la théorie à la pratique, ce qu'on ne trouve point dans aucun des Livres qui ont été écrits jusqu'à présent sur cette matiére. Ce Volume est *in*-4°. enrichi de 36. belles Planches, & est exécuté de maniere à satisfaire les Connoisseurs; le Libraire s'étant attaché à joindre la beauté du papier & des caractéres à l'ornement des Planches & des Vignettes, pour mériter de plus en plus l'aprobation du Public.

LIVRES NOUVEAUX qui se trouvent dans la même Boutique.

Astronomie Physique, ou Principes géneraux de la Nature, apliqués au Méchanisme Astronomique & comparés aux Principes de la Philosophie de M. Newton, par M. de Gamaches, de l'Académie des Sciences, *in*-4°. avec quantité de figures; Ouvrage magnifique, enrichi de quantité de belles Vignettes. *Paris*, 1740. il se vend 13. livres 10. sols.

Elemens de la Philosophie de Newton, mis à la portée de tout le monde, par M. de Voltaire, *in*-8°. avec figures.

Isaaci

Isaaci Newton Arithmetica universalis, sive de resolutione & compositione numerorum, *in*-4°. avec figures. *Leyde.*

Usage de l'Analyse de Descartes, pour découvrir sans le secours du Calcul Différentiel, les proprietés, ou affections principales des Lignes Géometriques de tous les Ordres; par M. l'Abbé de Gua, *in*-12. avec figures. *Paris*. 1740. 3. livres 10. sols.

Traité Analytique des Sections Coniques, des Fluxions & Fluentes, apliqué à differens sujets de Mathématique, par M. Muller, nouvelle Edition, traduite de l'Anglois & augmentée considérablement par l'Auteur même, *in*-4°. avec fig. *sous presse.*

Aplication de la Géométrie ordinaire & des Calculs Differentiel & Intégral, à la résolution de plusieurs Problêmes très-interessans sur les Mathématiques en géneral. Par M. Robillard, fils du Professeur de Mathématiques de l'Ecole d'Artillerie de Metz, *in*-4°. avec 36. Planches très-bien gravées *sous presse.*

Essai d'Analyse sur les Jeux de hazard, par M. de Montmor, nouvelle Edition, beaucoup plus ample que les précedentes, *in* 4°. avec figures.

Christ. Wolfii Matheseos elementa, Editio nova, in quinque tomos distributa, *in*-4°. avec quantité de Planches. *Geneve*, 1740.

On vend le Tome cinquiéme séparément.

Œuvres de Mathématique & de Physique de M. Mariotte, de l'Académie des Sciences, nouvelle Edition, contenant tous les Traités de cet Auteur, tant ceux qui avoient déja parû séparément, que ceux qui n'avoient pas encore été publiés, en deux volumes *in*-4°. avec beaucoup de figures, 1740.

Essai de Physique, par M. Musschenbroek, Professeur de Philosophie à Utrecht, avec une Description de nouvelles Machines Pneumatiques, & un Recueil d'Expériences en deux volumes *in*-4. avec figures, 1739.

Digitized by Google

Musschembroek tentamina experimentarum Naturalium factorum in Academia del cimento. *Leyde*, *in*-4°.

Christ. Hugenii Opera reliqua & Opera posthuma, en deux volumes *in*-4°. avec figures.

S'Gravesande Institutiones Philosophiæ Newtonianæ, in usus Academicos, en deux volumes *in*-8. avec quantité de Planches. *Lugduni Batav.*

S'Gravesande Introductio ad Philosophiam, Metaphysicam & Logicam continens, *in*-8°. *Leyde.*

S'Gravesande Matheseos universæ Elementa, *in*-8°. figures. *Leyde.*

Joan. Keil Introductiones ad veram Physicam & veram Astronomiam, gros *in*-4°. rempli de figures. *Leyde*, 1740.

Dan. Bernoully Hydrodynamica, sive de viribus & motibus fluidorum, *in*-4°. avec figures.

Cahiers de Mathématiques à l'usage des Officiers, par M. Herstenstein, Professeur de Mathématiques à l'Ecole de Strasbourg, en deux volumes *in* 4°. avec figures.

Voyage du Monde de Descartes, par le P. Daniel, avec les nouvelles difficultés proposées à l'Auteur, & la réfutation de deux défenses du Systême de Descartes, en deux volumes *in*-12. nouvelle Edition.

De l'Attaque & de la Défense des Places, par M. de Vauban, grand *in*-4. avec quantité de belles Planches, 1737.

Mémoires pour servir d'instruction dans la conduite des Siéges, & dans la défense des Places, par M. le Maréchal de Vauban, grand *in*-4°. avec figures, 1740.

Le Bombardier François, ou nouvelle Méthode pour jetter les Bombes avec précision, avec un Traité des Feux d'Artifices; par M. Belidor, Professeur

fesseur de Mathématiques de l'Ecole de la Fere, *in*-4°. avec figures.

Nouvelle maniere de fortifier les Places, ou Traité de la Fortification réguliere & irréguliere, par M. le Baron de Coëhorn, nouvelle Edition, *in*-8. avec beaucoup de figures, 1740. *La Haye.*

Cours de la Science Militaire, contenant les fonctions des Officiers d'Infanterie & de Cavalerie; la Tactique, la Géométrie & l'Architecture, par M. Bardet de Villeneuve, en quatre volumes *in*-8°. enrichis de figures, 1740. *La Haye.*

L'Ingénieur François, contenant la Géométrie pratique sur le papier & sur le terrain, la Fortification réguliere & irréguliere, avec la Méthode de M. de Vauban, *in*-8°. avec figures. *Amsterdam.*

Recueil d'Ordonnances Militaires, *in*-12.

Nouveau Taité de la perfection sur le fait des Armes, par M. Girard, ancien Officier de Marine, *in*-4°. orné de cent-vingt Planches. *Paris.*

Nouveaux Élemens de Fortification, à l'usage des jeunes Officiers, par M. le Blond, Professeur de Mathématiques des Pages du Roy, *in*-12. avec figures, 1740.

Sentimens d'un Homme de Guerre sur le Systême du Chevalier Tollard, par raport à la colomne & au mêlange des differentes Armes, *in*-4°. 1740.

Les Forces de l'Europe, ou Description des principales Villes de l'Europe, avec leurs Fortifications, dessinées & levées par M. de Vauban, en huit Tomes *in folio. Paris.*

Dictionaire de Marine, contenant les termes de la Navigation & de l'Architecture Navale, Ouvrage enrichi de figures en Taille-douce, gros *in*-4°. *Amsterdam*, 1736.

Théatre universel des Machines, ou Recueil d'Ecluses, de Ponts, des Moulins à eau, Pompes, &

Digitized by Google

& des autres Ouvrages qui se construisent dans l'eau, par Jean Rodolphe Fœsch, en deux volumes *in-folio*, avec de très-grandes figures. *Amst.* 1737.

Van-Zil Theatrun Machinarum universale, ou grand Livre de Moulins nouveaux, *in-folio*. avec beaucoup de Planches. *Amsterd.* 1734.

Vander Horst Theatrum Machinarum, contenant divers beaux Escaliers de charpente, *in-folio*, avec figures. *Amsterd.* 1739.

Phil. Gluveri Introductio in Geographiam universam, tam veterem quam novam, Editio nova, locupletissima, *in-4.* avec beaucoup de figur. *Amst.*

Abregé de la vieille & de la nouvelle Géographie, par M. Hubner, en 2. volumes *in-8.* avec figures.

Traité des Ponts, où il est parlé de ceux des Romains & de ceux des Modernes, tant de maçonnerie que de charpente, & de leur construction, par M. Gautier, *in-8.* avec figures.

Traité de la construction des chemins, où il est parlé de ceux des anciens & de ceux des modernes, tels qu'ils se construisent à présent, nouvelle Edition, par M. Gautier, *in-8°.* avec figures.

La Méchanique du feu, ou l'Art de construire de nouvelles cheminées, & de les empêcher de fumer, *in-8°.* avec figures.

Examen désinteressé des differens Ouvrages qui ont été faits pour déterminer la figure de la Terre; & des trois Dissertations que le Docteur Desaguliers a publiés à cette occasion, *in-12.* deux Parties.

Legs d'un Médecin à sa Patrie, *in-12.*

Eloge de la Folie, composé en forme de déclamation, par Erasme, traduit par Gueudeville avec les belles figures de Holbein, nouvelle Edition. *Amsterdam*, 1731.

Le Spectateur Anglois, ou le Socrate moderne, où l'on voit un portrait naïf des mœurs de ce siécle, nouvelle

Digitized by Google

nouvelle Edition, en 6. volumes *in*-12. *Amsterdam.*

Le Mentor moderne, ou Discours sur les mœurs de ce siécle, traduit de l'Anglois de l'Auteur du Spectateur, en 2. volumes *in*-12. *Amsterdam.*

Nouvelle Méthode pour aprendre à dessiner sans Maître, enrichie de plusieurs belles figures Académiques, dessinées & gravées d'après Nature, *in*-4°. avec 120. Planches. *Paris*, 1740.

Physique sacrée, ou Histoire naturelle de la Bible, traduite du Latin de M. Jean-Jacques Scheuchzer, en huit volumes *in-folio*, enrichis de 600. Planches magnifiques. *Amsterdam*, 1737.

Histoire naturelle du Cours du Danube enrichie de quantité d'Observations Physiques, Géographiques, & d'Histoire naturelle, par M. le Comte de Marsigly, en six volumes, grand *in folio*, enrichis de quantité de figures. *La Haye.*

Le Temple des Muses, orné de soixante Tableaux dessinés & gravés par B. Picart, *in-folio*. *Amsterdam.*

Figures de l'Ancien & du Nouveau Testament, dessinées & gravées par le célebre Jean Luiken, *in-folio*, avec plus de soixante grandes Planches.

Architecture de Palladio, où l'on traite des Edifices publics & particuliers des Anciens, traduite par J. Léon, avec de belles figures, gravées par B. Picart, en deux volumes *in-folio*. *La Haye.*

Le grand Théatre d'Italie, de Savoye & de Piémont, enrichi d'une grande quantité de belles figures de Plans, de Vûës & de Villes, en six volumes *in folio*, grand papier. *Amsterdam.*

On trouve chés le même Libraire toutes sortes de Livres d'Hollande nouveaux, quantité d'Atlas de poche & portatifs de differente grandeur, aussibien que plusieurs beaux Livres de Plantes, enluminés, Livres à dessiner de differens Maîtres, di-

Digitized by Google

verses Estampes de Paysages & d'Animaux, & toutes les sortes de Piéces de Musique pour les Instrumens.

QUESTION proposée aux Sçavans dans l'Histoire Litteraire. *Nous est-il resté, ou non, des Elégies de Mécénas, Favori d'Auguste ?*

Le P. Rapin en parle d'une maniere à faire croire qu'elles existent & qu'il les a lûës, puisqu'il en porte un Jugement positif. Vóici ses termes, tirés de ses *Reflexions sur la Poëtique.*

» Il nous est resté quelques Elegies de Catulle, » de Mécénas, &c. qui sont d'une grande pureté & » d'une grande délicatesse ; mais le Vers de Catulle » & de Mécénas est d'une trop grande mollesse & » d'une négligence trop affectée.

D'un autre côté, ayant consulté sur ce sujet un illustre Sçavant, il a répondu qu'il ne croyoit pas qu'il nous restât aucune Elegie de Mécénas, & qu'il y avoit aparence que le P. Rapin s'étoit trompé quand il avoit avancé le contraire.

Le 3. de ce mois, le Pere de Baudory, l'un des Professeurs de Rhétorique du College de LOUIS LE GRAND, & qui a succedé au feû Pere Porée, y prononça un Discours Latin très-éloquent, en présence du Cardinal de Polignac, du Nonce, de plusieurs Prélats & d'un grand nombre de Personnes de distinction. Le Sujet de ce Discours étoit, *Combien il est difficile de remplacer des hommes qui ont excellé dans leur Art.*

EXTRAIT

Digitized by Google

EXTRAIT du Mémoire de M. *Duhamel du Monceau*, lû à l'Assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences, le 12. Avril, & qui a pour titre : *Recherche Physique sur la réunion des fractures des Os.*

LEs Recherches que M. Duhamel a faites pour reconnoître comment se faisoit la cruë des Arbres, & comment ils se reprenoient quand ils avoient été rompus, lui avoient fait entrevoir une grande analogie entre la vegetation des Arbres & la cruë des Os, & beaucoup de ressemblance entre la réünion des Arbres rompus & celle des Os fracturés.

Ces idées d'analogie ont toujours quelque chose de flateur qui les rend quelquefois dangereuses, parce qu'on est souvent porté à les adopter, avant qu'elles soient apuyées de toutes les preuves dont elles pourroient avoir besoin.

M. Duhamel connoissoit cet écueil, & c'est pour l'éviter qu'il a long tems conservé cette idée sans en faire part à l'Académie, & qu'il s'est engagé dans une suite considérable d'Expériences. Il en a coûté la vie à bien des Animaux, mais on ne la regrettera pas, quand on sera attention que ces petits meurtres l'ont conduit à une découverte également importante pour la Physique, pour l'Anatomie & pour la Chirurgie.

M. Duhamel avertit que ses Recherches lui ont apris comment se faisoient la cruë & le developement des os, mais il a réservé pour un autre Mémoire cette partie de son travail, quoiqu'effectivement ce soit la principale, & il n'a traité dans le Mémoire dont nous donnons l'Extrait, que la formation du Cal osseux, qui réünit les os rompus.

Il ne nous est pas possible de suivre M. Duhamel dans la route qu'il a choisie pour pénetrer dans les secrets de la Nature, car ici tout s'opere sous des muscles, des tendons & des membranes qui empêchent l'Observateur de voir ce qui se passe dans le lieu de la fracture. Ainsi, pour nous renfermer dans les bornes d'un Extrait, nous nous contenterons de raporter ici les conséquences qui se suivent immédiatement de ses Expériences.

1°. Les os sont recouverts d'une membrane médiocrement épaisse, qui se peut diviser en plusieurs lammes, & qui est fort adhérente à l'os; on l'apelle le Perioste, & M. Duhamel dit que cette membrane est à l'égard des os, ce que l'écorce est par raport aux arbres.

2°. Quand un os a été rompu, ou quand on lui a fait une playe, le Périoste se tumefie en cet endroit, & alors il n'a que la consistance des membranes.

3°. Les lammes intérieures de ce Perioste tumefié prennent de la solidité & deviennent cartilagineuses, pendant que les exterieures restent membraneuses.

4°. Les lammes intérieures prennent ensuite de la dureté & elles s'ossifient.

5°. Enfin par l'addition d'un nombre de couches qui s'ossifient & qui s'apliquent les unes sur les autres, il se forme une espece de virole osseuse qui forme le cal & qui assujétit les os rompus, desorte qu'il y a des lammes du Perioste qui s'ossifient & qui s'attachent sur les os rompus, comme il y a des lammes de l'écorce des arbres qui deviennent bois & qui s'attachent au bois formé.

Ces idées sont bien différentes de celles qu'on trouve dans les meilleurs Livres d'Anatomie, & c'est pour cela qu'on aura besoin pour les adopter d'être bien instruit de toutes les Expériences qui

sont

Digitized by Google

sont dans le Mémoire de M. Duhamel. Il ne nous est pas possible de les raporter dans ce Journal, & elles sont tellement liées les unes aux autres, qu'elles ne peuvent être séparées.

PRIX proposé par l'Académie de Chirurgie pour l'année 1742.

L'Académie de Chirurgie proposa pour le Prix de l'année 1740. le Sujet suivant.

Déterminer les differentes especes de Répercussifs, leur maniere d'agir, & l'usage qu'on en doit faire dans les differentes Maladies Chirurgicales.

Quoique cette matiere ait été traitée amplement & avec intelligence dans plusieurs Mémoires, l'Académie n'a pas crû devoir adjuger le Prix, parce que les regles que l'on établit dans ces Mémoires pour la pratique, sont fondées sur une théorie trop conjecturale.

L'Académie qui connoît combien il seroit utile au Public que la matiere des Répercussifs fût traitée solidement, & que l'on fît sur ces Remedes, tant simples que composés, toutes les recherches nécessaires, pour satisfaire aux conditions portées par le Programme, a crû ne pouvoir se dispenser de proposer le même Sujet pour l'année 1742, ne doutant point que les Auteurs qui ont déja travaillé avec quelque succès, ne fassent de nouveaux efforts pour répondre à ses vûës.

Le Prix sera double, c'est-à-dire, que celui, qui au jugement de l'Académie, aura fait le meilleur Ouvrage sur le Sujet proposé, aura deux Médailles d'or, chacune de la valeur de deux cent livres, ou une Médaille & la valeur de l'autre, au choix de l'Auteur.

Ceux qui ont composé en 1740. pourront faire

à leurs Mémoires tels changemens, ou les mettre sous telle forme nouvelle qu'ils voudront, & les renvoyeront écrits de nouveau.

Ils sont priés d'écrire en Latin ou en François, & d'avoir attention que leurs Ecrits soient fort lisibles.

Ils mettront à leurs Mémoires une marque distinctive, comme Sentence, Devise, Paraphe, ou Signature; & cette marque sera couverte d'un papier collé ou cacheté, qui ne sera levé, qu'en cas que la Piéce ait remporté le Prix.

Ils auront soin d'adresser leurs Ouvrages, francs de port, à M. *Quesnay*, Sécretaire de l'Académie de Chirurgie, ou les lui feront remettre entre les mains.

Toutes Personnes de quelque qualité & Pays qu'elles soient, pourront aspirer au Prix; on n'excepte que les Membres de l'Académie.

Le Prix sera délivré à l'Auteur même, qui se fera connoître, ou au Porteur d'une Procuration de sa part, l'un ou l'autre représentant la marque distinctive, & une copie nette du Mémoire. Les Ouvrages seront reçûs jusqu'au dernier Décembre 1741. inclusivement, & l'Académie, à son Assemblée publique de 1742. qui se tiendra le Mardi d'après la Fête de la Trinité, proclamera la Piéce qui aura remporté le Prix.

Une Personne qui s'interesse aux Ouvrages de M. Rameau, nous prie avec instance de vouloir bien engager Mrs de l'Académie de Lyon de publier le Discours que nous avons annoncé dans le Mercure de Juin 1740. p. 1555. où l'un des Membres de cette Académie prétend que M. R. n'a rien déterminé dans son Tempéramment pour l'accord des Instrumens de Musique.

Il y auroit beaucoup de négligence, & même quelque

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

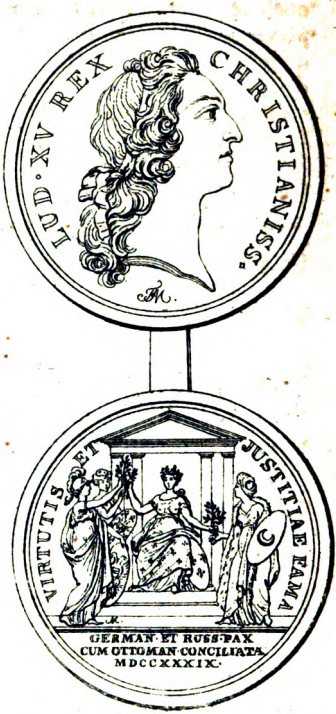

Digitized by Google

quelque injustice de laisser plus long-tems le Public prévenu contre cet Ouvrage, car, s'il étoit vrai qu'on se fût trompé, chacun souffriroit également de l'erreur.

Ce Discours est entre les mains de la même Personne qui nous sollicite, & qui est résoluë de le faire imprimer elle-même, si la démarche que nous faisons aujourd'hui n'a pas son effet.

SUITE DES MEDAILLES DU ROY.

LA Médaille dont on voit ici la gravûre a été frapée sur un Evenement qui interesse la gloire du Roy & de la Nation. D'un côté est le Portrait de S. M. en Buste, avec l'Inscription ordinaire. LUD. XV. REX CHRISTIANISS. Et sur le Revers, la France, sous la figure d'une Femme, avec les Symboles qui lui conviennent, assise à l'entrée du Temple de la Paix, présente des Rameaux d'Olivier aux Allemands, aux Russiens & aux Turcs. Ces Nations sont aussi figurées par des Femmes, ayant leurs differens Symboles. Pour Légende, autour, VIRTUTIS ET JUSTITIÆ FAMA. Et dans l'Exergue, GERMAN. ET RUSS. PAX CUM OTTOMAN. CONCILIATA M. DCC. XXXIX. Les Coins de cette Médaille ont été gravés par M. Marteau.

ESTAMPES NOUVELLES.

Quatre Estampes, grandeur d'*in*-4°. en large, représentant l'*Enfance*, l'*Adolescence*, l'*Age viril* & la *Vieillesse*. Ces quatre Morceaux sont très-ingénieusement composés par M. *Cochin*, le fils. Le premier est gravé par lui; le second, par M. *Schmidt*; le troisiéme, par la Dlle *Jeanne Renard Dubos*, & le quatriéme, par M. *Beauvais*.

Digitized by Google

Ces Estampes se vendent à Paris, ruë de la Vannerie, chés *Dupuis*, Graveur du Roy, à l'Ange S. Michel. On lit ces Vers au bas.

L'ENFANCE.

Enfans, qui dans vos Jeux voulez tout imiter,
De ce Chat en maillot craignez la perfidie ;
De vous égratigner il n'aura pas l'envie,
Tandis qu'il trouvera chés vous à profiter ;
Mais dès qu'il aura vû finir votre Boüillie,
Sa griffe pourra bien terminer vos ébats.
Hélas ! pendant le cours de toute votre vie
Que vous rencontrerez de semblables ingrats !

L'ADOLESCENCE.

Jeune Beauté, que le plaisir décide,
Vous pourriez bien ne trouver qu'un perfide
Dans cet Amant qui paroît si flateur.
Sans la sagesse il n'est rien de solide ;
L'Epoux souvent fait place au Séducteur.
Fuyez de l'Art la frivole imposture,
Aimable Iris ; que la simple Nature
Prenne le soin d'embellir vos apas ;
A dix-huit ans l'adresse la plus sûre
Est, selon moi, de n'en connoître pas.

L'AGE VIRIL.

Dans l'âge où la raison domine sur les sens,
L'homme est peu satisfait des plaisirs inutiles,

Digitized by Google

Et propre à des Sujets bien plus interessans,
Il préfere des Arts les recherches subtiles.
Avide de sçavoir, curieux du nouveau,
Il travaille, il invente, il calcule, il mesure;
Et du vaste Univers l'admirable structure
Se grave par l'étude au fond de son cerveau.

La Vieillesse.

Que l'homme est variable & rempli de foiblesse!
Le Vieillard accumule & cache avec grand soin
Des biens qu'il prodiguoit dans sa folle jeunesse,
Et dont en un moment il n'aura plus besoin.
La vieille, qu'à la fin le Monde congédie,
De ses vœux importuns lasse les Immortels,
Afin d'en obtenir des trésors éternels
Qu'elle avoit négligés au Printems de sa vie.

Le Public, qui a toujours reçû avec aplaudissement les Ouvrages du Sr *Philipe le Bas*, Graveur du Roy, nous sçaura, sans doute, bon gré de lui annoncer une nouvelle Estampe qu'il vient de graver d'après un petit Tableau en large du Sr Chantereau, un peu moins grand que l'Estampe. Elle est renduë avec toute l'intelligence & la précision possibles, & ce n'est point être trop prévenu de regarder tout ce qui sortira à l'avenir du Burin de ce Graveur, comme en possession de plaire a toutes les personnes de goût.

Le Morceau que nous annonçons ici représente une petite Ville d'Allemagne, à l'entrée de laquelle se fait, par ordre, une distribution de Grains &

de Fourage au sec pour les Troupes de la Maison du Roy. Le lointain y est observé d'une façon agréable, les fabriques en sont singulieres, & annoncent un Pays bien different du nôtre; les Armoiries du Souverain paroissent sur la grande porte de la Ville, avec l'Epée & la Crosse en sautoir, qui passent par derriere (comme il n'en manque pas d'exemples dans l'Empire.) Enfin tout le Sujet est disposé d'une maniere nouvelle & extrêmément variée, avec un grand nombre de figures qui paroissent toutes concourir à l'action principale. Il y a grande aparence que cette Estampe & son Pendant, auquel on travaille, augmenteront encore la réputation du Graveur.

Cette Estampe est dédiée à M. le Duc de Villeroy, Capitaine de la plus ancienne Compagnie Françoise des Gardes du Corps du Roy. On la trouvera chés le Sr *le Bas*, de même que ses autres Ouvrages, ruë de la Harpe, vis-à-vis la ruë Percée, chés un Fayencier.

La suite des Portraits des Rois de France, des Princes, des Grands Hommes, & des Personnes Illustres dans les Arts & dans les Sciences, continuë de paroître avec succès chés *Odieuvre*, Marchand d'Estampes, Quai de l'Ecole; il vient de mettre en vente ceux de,

EUDES, XXIX. Roy de France, mort à la Fere le 3. Janvier 898. après 10. ans de Regne, dessiné par *A. Boizot*, & gravé par Et. *Fessard*.

JACQUES DAVI, CARDINAL DU PERRON, Archevêque de Sens, Grand Aumônier de France, né le 25. Novembre 1556. mort à Paris le 5. Septembre 1618. gravé par C. P. R.

HENRI DE HARCOURT, Duc & Pair, Maréchal de France, né le 2. Avril 1654. mort le 10. Octobre

Digitized by Google

bre 1718. peint par Hyacinte *Rigaud*, gravé par *Chereau*, le jeune.

LOUIS, DAUPHIN DE FRANCE, peint par *Tocqué*, & gravé par *Balechou*.

Il paroît depuis peu une Carte intitulée, *Carte d'une partie de l'Amérique, comprenant au Nord au Sud toutes les Isles & Côtes, avec une partie de l'intérieur des Terres depuis la Baye d'Hudson jusqu'à l'Isle de Cayenne; & de l'Est à l'Ouest depuis Cayenne jusqu'à 2. degrés & demi à l'Occident de Mexico, réduite en trois feuilles de la Carte Angloise, publiée par M. Henry Popple en 1733. à Londres, en 20. feuilles, avec quelques corrections & augmentations, par Philipe Buache.*

On distribuë actuellement la premiere Partie de cette Carte, qui contient les Pays compris depuis Cayenne jusques au fond du Golfe de la Louisiane, & jusques à la Floride, c'est-à-dire ceux qui sont les plus intéressans pour la situation actuelle des affaires. La seconde suivra incessamment. Cette premiere Partie, composée d'une feuille & demie, étant jointe à la seconde, elles formeront un quarré de 2. pieds 9. pouces environ de largeur, sur 2. pieds 11. pouces de hauteur, où l'on verra tout ce qui se trouve sur la Carte de M. Popple, dont les 20. feuilles forment un quarré d'environ 7. pieds en tout sens.

L'Auteur de cette réduction a représenté séparément sur plusieurs feuilles in-4°. les Plans des Ports, Rades & petites Isles qui sont dans la bordure de la Carte Angloise. Il y a ajouté les Cartes particulieres de la Jamaïque & d'Antigoa, & compte joindre à la seconde Partie plusieurs autres semblables petites Cartes particulieres, soit des Colonies Angloises, soit des autres Endroits, dont le détail ne

Digitized by Google

pourroit être marqué sur la Carte, & qui est cependant de quelque importance.

Le même Auteur a publié en 1739. une Carte du Voyage aux Terres Australes, entrepris par les ordres de la Compagnie des Indes, une des Lieux où l'on a fait des Observations, qui déterminent la longueur du Pendule, & une autre du Lac de Genève & des Pays possedés par la République de Genève.

Ces Cartes & Plans se trouvent *à Paris, Quai de la Mégisserie près le Pont-Neuf.*

Le sieur Robert, Geographe ordinaire du Roy, Eleve & Legataire du feu sieur Sanson, vient de donner au Public une Carte d'une grande feuille de l'ancienne Gaule Latine & Françoise, accompagnée d'une Table qui en indique toutes les differentes divisions.

Il vient de publier aussi une Carte pour la premiere Race de nos Rois, avec une Table qui fait connoître les Etats de CLOVIS à sa mort, & le partage qu'en fit ce Prince à ses quatre Fils, selon les sentimens du P. le Cointe & de M. l'Abbé Lebeuf.

Le même Auteur vient aussi de mettre au jour les quatre Parties du Monde pour la Géographie moderne. Ces Cartes sont très-belles & très-instructives; elles sont accompagnées de Tables qui donnent une belle connoissance de la Géographie Astronomique, Naturelle, Historique, Politique ou Civile, par le moyen desquelles on connoît les divisions de ces Parties du Monde, les differentes Religions qui y sont en usage, & les differentes Langues qui s'y parlent.

Toutes ces Cartes sont tirées du fonds des Sieurs Sanson, des Relations & Memoires les plus récens, & conformes aux Observations Astronomiques.

L'Auteur

L'Auteur demeure sur le Quai de l'Horloge du Palais, proche la ruë de Harlai. On trouve chés lui toutes les Cartes & Tables Méthodiques, & généralement toutes les Oeuvres des Sieurs Sanson, dont le fonds est de plus de 600 Planches, & plusieurs Traités de Géographie.

Le sieur le Maire Maître de Musique à Paris, vient de donner au Public les nouvelles Cantatilles suivantes.

Psyché, pour un Dessus avec Symphonie.

L'indifference, pour un Dessus sans Symphonie.

Sapho, pour un Dessus avec Symphonie.

Europe, pour un Dessus sans Symphonie.

La Fête de Nanette pour un Dessus avec Symphonie.

Le *Triomphe de Bacchus*, pour une Basse-Taille, *idem*.

Le prix de chaque Cantatille est de 24. sols, partition *in* 4°. gravée.

On trouve aux adresses suivantes 33. autres Cantatilles avec accompagnement de Musettes, Flûtes, Violons & Hauts-bois, ce qui forme en tout 39. Cantatilles au même prix.

Six Livres de Motets à voix seule avec accompagnement & sans accompagnement, à 30. sols piéce, & deux Recueils d'Airs, prix 5. liv. 8. sols. On trouve tous ces Ouvrages chés l'Auteur au bas du Pont S. Michel chés M. *Chauvin* Chirurgien, *Au Mont Parnasse* ruë Saint-Jean de Beauvais, chés *Ballard* le Fils à Sainte Cecile au bas de la ruë St Jean de Beauvais, où l'on trouve toute sorte de Musique Françoise & Italienne; A la Regle d'Or ruë S. Honoré, & à la Croix d'Or ruë du Roulle, & à Lyon chés le sieur de *Bretonne* ruë Merciere.

Il y a eu à Paris cette année dans le commencement.

Digitized by Google

ment du Printems beaucoup d'Apoplexies. Les Medecins y ont employé avec succès les Gouttes du Général la Motte. Ce Reméde qui est un Elixir d'Or, surpasse par sa force, dans ces maladies, le *Lilium* & les autres Remedes ordinaires. Ces Gouttes sont cordiales, stomachiques & diurétiques; c'est pourquoi elles réussissent dans toutes les maladies causées par des obstructions & par l'épaississement du sang & des humeurs Elles produisent surtout des effets merveilleux, lorsque les maladies viennent d'un sang ou scorbutique, ou gangrené, ou infecté de virus.

M. de la Motte, Géneral d'Artillerie du Prince Ragotzi, avoit du goût pour la Chimie: il aprit pendant son séjour en Allemagne la composition de ces Gouttes, d'un Chimiste Allemand. Depuis, étant mort en France, il a laissé ce secret à Madame de la Motte sa veuve, qui continuë à faire préparer ces Gouttes, à Paris, à l'Hôtel de Longueville, ruë S. Thomas du Louvre.

On avertit le Public que le sieur Granier du Pont au Change, qui seul possede le véritable secret de teindre les Diamans tant en fin qu'en faux; de colorer les Feuilles d'Argent qui servent à mettre sous ces mêmes Diamans lorsqu'ils sont teints, de faire la Poudre d'Or & la Feuille blanche, va se retirer à Besiers, en Languedoc. Ceux qui auront besoin des choses dépendantes de son talent, pourront s'adresser en droiture audit sieur Granier en la Ville de Besiers, ou bien à Paris à la *Place Dauphine à l'Enseigne du Coq*, chés le sieur Bellanger Marchand Orfévre, & sur le *Quai des Morfondus*, chés le sieur Mocquin, Marchand Privilégié *à l'Enseigne du Roy de Siam*. Les Feuilles teintes, en s'adressant directement au sieur Granier, ne seront vendues qu'à

Digitized by Google

qu'à raison de trente sols la Feuille ; & aux deux autres Adresses à Paris, elles seront vendues quarante sols.

On nous prie d'avertir le Public qu'il y a une nouvelle Fabrique de Biere faite sans Grain, & autorisée par un Brevet & Privilege exclusif du Roy. Les difficultés qu'on a d'abord faites contre cette nouvelle Manufacture, & les attentions extrêmes qu'on a euës pour s'assûrer que cette boisson étoit saine, & nullement nuisible à la santé, doivent rassûrer le Public contre tous les bruits que l'on a pû faire courir à son désavantage ; elle a été aprouvée des Medecins & Apoticaires nommés pour cet examen par la Cour : Le débit considérable qui s'en fait, est une preuve que cette liqueur est aussi agréable qu'utile ; elle se vend à la Brasserie Royale, Faubourg S. Antoine près le Trône ; le prix est de 32. livres le muid. Les personnes de Province qui en souhaiteront, pourront s'adresser au sieur Richard fils, Marchand Epicier ruë S. Antoine à Paris, qui leur en fera les envoys à ce prix, & sans autres frais que celui de la voiture.

CHANSON

MOn cœur avoit formé le dessein téméraire
De ne jamais se laisser enflammer :
Mais, Lucinde, ce cœur à l'Amour si contraire,
Avoüant que les Dieux vous ont faite pour plaire,
Sent bien en même-tems qu'ils l'ont fait pour aimer.

Menuet

Menuet Bacchique.

AVoir du bien,
L'Esprit, le corps sain,
C'est dans la vie
Des points dont il faut jouir,
Pour la passer avec plaisir:
Loin de la Cour, vivre sans envie;
Chés soi toujours bonne Compagnie;
Je préfere, ma foy,
Ce destin à celui d'un grand Roy.

✻

Cinq ou six Plats
Fins & délicats,
Rien davantage,
Trop de mêts ne doivent pas
Faire la bonté d'un repas:
Que lés bons mots y soient en usage;
Qu'on soit badin, mais que l'on soit sage;
Que d'un vin excellent
On boive à petit coup, mais souvent.

✻

Que l'on n'y soit
Jamais à l'étroit,
C'est une gêne;
Qu'on n'y fasse point d'excès;

Qu'on

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

Digitized by Google

Qu'on n'y souffre point de Valets :
N'être jamais que demi-douzaine ;
Se voir ainsi sept fois la semaine ;
Qui désire la mort,
Jouissant d'un tel sort,
A grand tort.

Les paroles & la Musique sont de M. Favier, *Maître de Ballet en Saxe.*

SPECTACLES.

EXTRAIT de la Tragédie de Nitétis, *Piéce nouvelle, représentée par l'Académie Royale de Musique le* 11. *Avril dernier, annoncée dans le Mercure du même Mois.*

LE sujet de Nitétis avoit été traité & mis au Théâtre François par M. Danchet, de l'Académie Françoise, avec beaucoup de succès ; on peut voir l'Extrait que nous en avons donné dans le Mercure de Mars en 1723. page 566. On y trouvera le même sujet, mais traité differemment ; dans la Tragédie en question, Cambises, fils de Cyrus, avoit déja remporté sur Amasis, Usurpateur du Trône d'Apriés, cette célébre victoire

qui

Digitized by Google

qui unit l'Empire des Egyptiens à celui des Perses ; au lieu que dans celle qu'on a mise en Musique, Cambises est caché dans Memphis sous le nom d'Agenor;& n'épouse Nitétis, fille d'Apriés, qu'après avoir vaincu Amasis. Voici l'Extrait de cette Tragédie Lyrique.

Au Prologue, le Théâtre représente le Palais de la Tyrannie. On voit un antre dans le fond. La Tyrannie, sur un trône de fer, environnée des Ministres de sa fureur, commence le Prologue par ces Vers :

Nous avons renversé les Loix
Des climats que le Nil arrose de son Onde ;
Nous en avons chassé les légitimes Rois,
Celui dont nous avons fait choix
Regne dans une paix profonde ;
Volons à de nouveaux exploits.

On voit par cette exposition, que le Prologue tient à la Piéce. Les Chœurs répétent le dernier Vers, & s'animent à ravager tous les Climats qu'ils vont parcourir, pour en chasser la Justice. Thémis paroît dans un Char, & adresse ces paroles à la Tyrannie.

Connois Thémis ; tremble à sa voix.
Il est tems de punir tes crimes,
Et de tes barbares maximes
Faire enfin triompher mes Loix.
Connois Thémis ; tremble à sa voix.

Digitized by Google

La Tyrannie & sa suite veulent envain résister à Thémis ; Jupiter qui protége la Justice, lance le tonnerre, & les fait abîmer dans les Enfers. Le Théâtre change & représente une Campagne riante ; à la voix de Thémis, les heureux habitans de ces Lieux, où regne l'innocence, forment la Fête de ce Prologue ; leur Divinité tutelaire les invite à continuer leurs Jeux, par ces Vers, qui annoncent la Tragédie de Nitétis.

Ne croyez pas que la Sagesse
Soit contraire aux Amours ;
Il en est d'innocens, pour qui je m'intéresse ;
Je vole en cet instant, je vole à leur secours.

Au premier Acte, le Théâtre représente les bords du Nil, & dans l'éloignement la Ville de Memphis. Cambises fils du Grand Cyrus, sous le nom d'Agenor, ouvre la scéne avec Phanès, Seigneur Egyptien, autrefois Favori du feu Roy Apriès, sur qui Amasis a usurpé le trône d'Egypte. Phanès représente à Cambises qu'un plus long séjour à Memphis peut l'exposer à être reconnu pour le Roy des Persans, & qu'il doit tout redouter de la part du Tyran, quoiqu'il l'ait fait triompher des Ethiopiens. Cambyses lui répond que c'est l'amour qui le retient dans Memphis, où il n'étoit venu que par le desir d'y

Digitized by Google

d'y voir Nitétis, fille d'Apriès, dont la beauté & les vertus, chantées par la Renommée, l'avoient attiré auprès d'elle; il fait connoître qu'il l'aima du moment qu'il la vit; il ajoute qu'il ne partira de Memphis qu'après avoir brisé ses fers : il le confirme par ce serment adressé au Soleil, Dieu tutelaire de la Perse :

Dieu tout-puissant, que la Perse révére,
Ecoute-moi, suspends ta brillante carriére,
Pour renverser du Trône un Tyran odieux,
Mets dans mes mains tes traits victorieux.
Le Monstre qui vouloit obscurcir ta lumiere,
Fut par ces mêmes traits percé du haut des Cieux;
Que ton Flambeau divin éclaire
Mon triomphe en ces Lieux.

Cambises, après avoir annoncé la Fête que les Egyptiens vont célébrer à la gloire du Dieu du Nil, se joint à Amasis & à Nitétis, suivis d'Arastis, Grande Prêtresse d'Isis, de Peuples, de Bergers, de Moissonneurs & de Matelots.

Après la Fête, qu'on a trouvée très-brillante, les Eaux du Nil s'enflent; on entend un bruit sourd & terrible, qui a fait beaucoup d'honneur à l'Auteur de la Musique. L'Acte finit par ces Vers que la Grande Prêtresse chante :

L'Egypte

Digitized by Google

L'Egypte est menacée, & le Nil en courroux
Rejette notre encens; il condamne nos Fêtes;
Puissante Isis, écarte ces tempêtes,
Nous t'implorons, protege-nous.

Au second Acte, le Théâtre représente le Temple d'Isis; le Sanctuaire en est fermé. Nitétis commence ce second Acte; elle se plaint de son sort; elle plaint les Egyptiens qui lui sont encore chers, quoiqu'ils ayent trahi Apriès son pere; elle fait connoître la situation de son cœur par ces Vers:

Sans cesse abandonnée aux plus vives allarmes,
Mes yeux, n'êtes-vous faits que pour verser des larmes?
Quand je livre mon ame aux premieres douceurs
D'un amour qu'un Héros m'inspire,
On me menace encor du plus grand des malheurs;
Un Barbare, un Tyran à mon Hymen aspire....
Dieux, Protecteurs de cet Empire,
Soyez touchés de mes malheurs.

Cambises vient se plaindre avec Nitétis d'un malheur que leur amour leur rend commun. Nitétis rassûre son Amant par tout ce que l'Amour peut lui inspirer de plus tendres; ils finissent cette Scéne par ce Duo:

Rien ne peut éteindre ma flamme &c.

Vous

Digitized by Google

Vous régnez dans mon ame ;
Vous y regnerez à jamais.

Amasis suivi de sa Cour, des Mages & des Peuples, vient disposer Nitétis à accepter le don de son Trône, & l'hommage de son cœur ; Nitétis lui dit que le Temple s'ouvre, & que les Dieux vont répondre pour elle.

Arastis vient implorer Isis ; les Peuples secondent son zéle. Après un enthousiasme très-bien composé, Arastis prononce cet Oracle.

Egypte, le Ciel te dédaigne ;
Il ferme l'oreille à tes vœux ;
Ton destin sera malheureux
Si le Sang d'Apriès ne régne.

Cet Oracle qui fait le nœud de la Piéce, donne de nouvelles espérances à Amasis ; il presse Nitétis d'obéir aux Dieux ; elle lui répond que ce n'est pas à lui d'interpréter leur réponse ; elle lui reproche le meurtre de son pere, & le quitte.

Amasis balance quelque tems entre l'amour & la vengeance ; l'amour l'emporte ; il va tout préparer pour son Hymen.

Au troisiéme Acte, le Théâtre représente une Galerie digne de la magnificence des Rois d'Egypte.

Nitétis aprend de Phanès qu'Amasis veut que

ue l'Hymen d'Agenor avec sa sœur Palmire
oit célébré sur le même Autel, que le sien
vec ce Tyran; elle en conçoit quelque ja-
ousie, que Phanès détruit par ces Vers:

mitez d'Agenor l'amour & la constance;
Rien ne peut l'ébranler:
Si vous prétendez l'égaler,
Imitez encor sa prudence.

Amasis suivi de sa Cour & des Peuples, vient offrir sa main & sa Couronne à Nitétis, pour exécuter la volonté des Dieux; les Peuples forment cette Fête qui est des plus brillantes. Après la Fête, Amasis envoye les Peuples dans le Temple pour y être témoins de son Hymen avec Nitétis: Cette Princesse dans cette Scéne fait éclater contre lui toute l'horreur que cet Hymen prétendu lui inspire. Amasis transporté de colere, la fait conduire en Prison. Il finit cet Acte par ces Vers:

Plus de clémence;
Que la vengeance
Lance ses traits.
Brisons la chaîne
De l'inhumaine,
Et que ma haine
Dure à jamais.

Le

Le Théâtre représente au quatriéme Acte une Prison.

Nitetis, emprisonnée par ordre d'Amasis, se console de sa captivité par le souvenir de son amour ; elle voit entrer un Esclave dans sa prison ; elle croit qu'il vient lui donner la mort ; elle s'avance au-devant de ses coups ; mais le prétendu Ministre d'Amasis est son cher Agenor, qui vient l'assûrer qu'il périra pour elle, & que Phanès dispose tout pour la sauver. Cette Scéne a beaucoup intéressé.

Arastis vient dire à Agenor que sa présence est nécessaire dans Memphis pour calmer le Peuple qui ne veut plus combattre contre des ennemis qui s'avancent contre Amasis, à moins qu'il ne commence par briser les indignes fers dont il a chargé la fille d'Apriès. Agenor se retire, après avoir assûré Nitétis qu'il remplira le devoir que sa gloire & l'Amour lui imposent.

Nitétis prie Arastis de lui révéler quel sera son sort & celui de son fidéle Agenor. Arastis apelle les Génies Elementaires; ils obéissent à ses ordres ; La Prêtresse, éclairée par leurs enchantemens, finit ce quatriéme Acte par cette prédiction :

Je vois un Guerrier furieux
Tomber sous les efforts d'un bras victorieux ;
Qu'entens-je ? quels cris d'allegresse !

Digitized by Google

Un inconnu triomphe, & tout céde à ses coups;
Nitétis tombe à ses genoux.

Au dernier Acte, le Théâtre représente le Palais d'Amasis.

Nitétis reconduite par l'ordre d'Amasis dans le Palais, ne sçait pour qui former des vœux dans la Bataille qui se donne entre les Persans & les Egyptiens. Elle trouve Amasis indigne de la protection des Dieux, mais elle perd Agenor, si Cambises est victorieux. Arastis vient lui apprendre ce qui s'est passé; elle lui dit qu'Agenor suivi du seul Phanès s'est ouvert un passage à travers les rangs ennemis, & qu'il a disparu aux yeux des Egyptiens. Nitétis ne doute point qu'Agenor n'ait péri.

Les Egyptiens & les Persans entrent sur la Scéne, & font entendre par leurs Chants, qu'Amasis est mort, & que Cambises triomphe; elle veut se percer d'un poignard dont elle s'est armée; Agenor lui retient le bras, & se fait connoître pour Cambises. Les Persans & les Egyptiens les reconnoissent tous deux pour leur Roi & pour leur Reine; & Arastis leur fait entendre que ce n'est que par leur Hymen que l'Oracle doit être accompli; les deux Peuples réunis témoignent leur allegresse par leurs Chants & par leurs Danses qui terminent la Piéce.

Digitized by Google

Le 28. Avril la même Académie donna la dixiéme & derniére Représentation de cette Tragédie ; & le 30. on remit au Théâtre celle d'*Amadis de Gaule*, dans laquelle la Demoiselle Le Maure a joué son Rolle d'*Oriane* avec de nouveaux aplaudissemens.

La même Actrice a donné lieu aux Vers qu'on va lire.

Tiran des Arts, Public insatiable ;
Que tu sçais mal ménager ton plaisir ?
Tu voudrois voir *Le Maure*, infatigable,
Sans cesse enchanter ton Loisir.
Qu'injustement tu lui cherches querelle !
Deux mois au plus on entend Philomele.

Entousiasme sur la même.

Quels sons brillans s'élancent vers les Cieux ?
Je me sens enlever de ce séjour terrestre ;
Je les suis dans les Airs jusques au sein des Dieux.
Oses-tu bien, profane Orquestre,
Par tes inutiles accords
De sa pompeuse voix offusquer l'harmonie ?
Voi l'Amour en ses yeux, qui, par de doux ressorts
Accompagne ses sons, échauffe son génie.
Quels sons ! Grands Dieux ! qu'ils sont beaux & touchans !
De l'Olympe surpris ils étonnent la Voute ;
Des Enfers attendris ils charment les tourmens ?

Digitized by Google

Un éclat de sa voix me porte sur la route
De l'immortelle Volupté.
Dans ces heureux momens, en dépit de la Parque,
Je brave la fatale Barque;
J'aspire à l'immortalité.

Le 5. May, les Comédiens François remirent au Théâtre la Comédie des *Ménechmes*, & celle de l'*Oracle*, dans lesquelles la Demoiselle Darimath, nouvelle Actrice, joüa pour la premiere fois le Rolle d'*Araminte* dans la premiere Piéce, & celui de la *Fée* dans la seconde, avec aplaudissement. Elle a encore joüé depuis le Rolle de *Belise* dans la Comédie des *Femmes Sçavantes*, celui de Mad. *Julienne* dans le *Mari retrouvé*, & celui de la *Comtesse* dans le *Joueur*, au gré du Public.

Le 12. les mêmes Comédiens donnerent une Piéce nouvelle en Vers & en cinq Actes, intitulée *Mélanide*, de M. de la Chaussée, de l'Académie Françoise, laquelle a été généralement aplaudie par les grands Connoisseurs. On en donnera l'Analyse dans le prochain Journal.

Le 19. ils donnerent la Comédie du *Tartuffe*, & le *Galand Jardinier*. La Demoiselle Bercavile, autre Actrice nouvelle, joüa pour la premiere fois le Rolle de *Dorine* dans la premiere Piéce, & celui de la Bohémienne joüant des Gobelets, & chantant quelques

Digitized by Google

Chansons dans la seconde ; elle a la voix fort jolie, & a été aplaudie.

Le 18. les Comédiens Italiens donnerent une Comédie nouvelle Italienne en 3. Actes, intitulée le *Divorce d'Arlequin & d'Argentine*, dans laquelle la Dlle Silvia, dont tout le monde connoît les heureux talens, joüa un Rolle de Suivante avec toutes les graces, la vivacité & l'intelligence convenables. Cette Piéce est dans le vrai goût Italien, par un continuel jeu de Théâtre très-bien exécuté par le nouvel Arlequin, dont les talens sont toujours goûtés, , & par tous les autres Acteurs. Il y eut après la Comédie un Divertissement Pantomime, intitulé *Les Fleurs*, dans lequel l'Arlequin dansa un Pas de deux avec la Demoiselle Thomassin, qui a été généralement aplaudi ; on ignoroit que ce nouvel Acteur possédoit encore le talent de la Danse.

Le 20. les mêmes Comédiens donnerent une autre Piéce nouvelle Italienne en cinq Actes, qui a pour titre, *Arlequin & Scapin voleurs*. Ces deux Acteurs ne s'occupent pendant toute la Piéce qu'à inventer de nouvelles fourberies pour voler, & ils y réussissent parfaitement par divers tours d'adresse qui donnent lieu à beaucoup de *lazzis* & de jeux de Théâtre de la part de ces Acteurs, qu'ils exécutent parfaitement. La Comédie

Digitized by Google

die est terminée par un très-joli divertissement nouveau, exécuté par les Acteurs de la Troupe. Les Pas de la Danse sont de la composition du Sr Riccoboni, & la Musique du Sr Blaise.

***

sonnes avoient des vûës très-préjudiciables aux interêts du Czar. Il ajoûte que ces personnes ne se sont réjoüies de son malheur, que parce qu'elles espéroient de ne plus trouver d'obstacle à l'exécution de leurs projets. Aprés un détail circonstancié de tout ce qui s'est passé pendant la maladie de la Czarine, tant par raport au Reglement de la Succession, que par raport à l'administration des affaires, il parle de plusieurs Assemblées tenuës secrettement, & dans lesquelles, sous prétexte d'agir pour la Princesse Régente, on projettoit de l'éloigner du Gouvernement. Il prétend que quelques-uns de ceux qui ont marqué le plus de haine contre lui depuis la mort de la Czarine, ont été les premiers à lui conseiller de se faire déclarer Régent de Moscovie. Un grand nombre d'intrigues, qui jusqu'à present avoient été cachées, sont dévoilées dans ce Mémoire, & toutes les personnes qui y ont eu part, y sont nommées.

On a reçû avis que les Comtes Charles & Gustave Biron étoient arrivés à Tobolska.

ALLEMAGNE.

LEs avis de Vienne portent qu'un Aga a aporté avec la ratification du Reglement des Limites entre les Etats du Grand Seigneur & ceux de la Reine, signée par Sa Hautesse, une lettre que le Grand Seigneur a écrite à la Reine, pour la féliciter sur son avénement au Trône. L'Ambassadeur de Sa Hautesse doit remettre l'une & l'autre à S.M. aussitôt qu'elle sera relevée de ses couches.

Par la Convention concluë entre le Grand Seigneur & la Reine pour le Reglement des Limites, la Reine cede à Sa Hautesse le Vieux Orsova & quelques Villages de Croatie; & le Grand Seigneur de

Digitized by Google

de son côté cede à S. M. deux Isles du Danube.

M. Lanczinski, Ministre du Czar auprès de la Reine, s'est rendu chés le Comte de Sinzendorf, pour l'assûrer que S. M. Cz. étoit disposée à fournir un Corps de troupes auxiliaires à la Reine.

Le bruit court que le Feldt-Maréchal Comte de Munich, pendant le tems qu'il a eû part aux affaires, a paru être beaucoup plus porté pour les interêts du Roy de Prusse, que pour ceux de la Reine; & que ce n'est que depuis qu'il a donné sa démission de ses Emplois, que le Conseil du Czar s'est déterminé à fournir des secours à S. M.

Quelques lettres de Vienne marquent que les conditions proposées par le Roy de la Grande Bretagne, pour procurer un accommodement entre la Reine de Hongrie & le Roy de Prusse, sont que toute la Haute Siléſie demeure à la Reine, & qu'elle abandonne la Basse Siléſie au Roy de Prusse, qui lui payera une somme considerable pour indemnité; que S. M. Pr. s'engage solemnellement à la défense des Etats de la Maison d'Autriche, s'ils étoient attaqués, & qu'il tienne pour cet effet un Corps de troupes prêt à marcher, dès que les interêts de la Reine de Hongrie l'exigeront. Le Roy de la Grande Bretagne propose aussi de stipuler dans le Traité, que les Protestans de la Haute Siléſie joüiront de plusieurs Privileges qui leur avoient été accordés par le Traité d'Alt-Ranstadt.

Le Feldt-Maréchal Comte de Neuperg a mandé à la Reine le 14. du mois dernier, que l'Armée qu'il commande étant arrivée le premier du même mois à Hermanstadt près de Zuckmantel, il y avoit apris par des Deserteurs Prussiens, que le Roy de Prusse, sur l'avis de la marche des troupes de la Reine, avoit retiré des Frontieres de la Siléſie les troupes qu'il y avoit fait avancer, & qu'il avoit

Digitized by Google

distribuées dans differens postes ; que le 3. l'armée de Sa Majesté avoit été obligée de passer par un défilé fort étroit, & qu'elle n'avoit pû se rendre que le 4 après midi à Kunzerdorff, que les espions ayant raporté que 1800 Prussiens, qui étoient à Ziegenhals, en étoient sortis pour aller joindre le Roy de Prusse, 300. Hussards avoient été détachés pour les inquiéter dans leur marche, mais qu'il n'avoient pû les joindre ; que le même jour les Villes de Troppau, de Jagerndorff & de Ratibor avoient été abandonnées par les Prussiens, qui avoient ravagé les environs des deux premieres de ces Places, & qui en avoient emmené tous les Bestiaux ; que le 6, sur la nouvelle qu'on reçût que les ennemis avoient jetté un Pont sur la Neiss, & qu'ils se disposoient à passer cette Riviere, il avoit été résolu dans un Conseil de Guerre auquel tous les Généraux avoient assisté, de leur disputer le passage; que les Prussiens n'avoient plus voulu le tenter, dès qu'ils eurent vû la plus grande partie de la Cavalerie de l'Armée de la Reine s'avancer sur le bord de la Riviere, mais qu'étant décampés la nuit, ils avoient passé le lendemain la Neiss, avant qu'on pût les joindre; que l'Armée de la Reine l'avoit passé aussi le même jour, & que le Général Berlinchen s'étoit emparé le 8. de la Ville de Grotkau, où il avoit trouvé 900. hommes, qui avoient été faits prisonniers de guerre ; que le 9, toute l'armée étoit arrivée à Grotkau, & qu'elle devoit le lendemain continuer sa marche pour attaquer l'Armée du Roy de Prusse.

Le 15. la Reine aprit qu'il y avoit eu une action très-vive entre les troupes de S M. & celles du Roy de Prusse. On n'étoit pas encore instruit du détail de cette Bataille ; on sçavoit seulement qu'il y a eu beaucoup de monde de tué de part & d'autre, & que les troupes de S. M, après avoir combattu avec une

extrême

extrême valeur, se sont retirées entre Neiss & Brieg.

Le Comte de Neuperg a été blessé légerement & le Prince de Birkenfeldt a été tué, ainsi que le Géneral Grune, & le Major Géneral Lentulus.

On a apris depuis les principales circonstances de cette action.

L'Armée de S. M. ayant marché le 10. vers Ohlau, pour tâcher de s'en emparer, on découvrit les ennemis qui s'avançoient en ordre de bataille, & pendant que le Comte de Neuperg fit les dispositions nécessaires pour le combat, l'artillerie de l'aîle droite de l'armée Prussienne incommoda beaucoup les troupes que ce Géneral faisoit défiler du côté de Mollvitz, pour former son aîle gauche.

Le Géneral Romer, qui commandoit ces troupes, voulant rallentir la vivacité du feu de ses ennemis, se mit à la tête de la Cavalerie, & attaqua celle de l'aîle droite de l'armée ennemie, qu'il renversa. Il tenta ensuite à plusieurs reprises d'enfoncer l'Infanterie Prussienne; mais elle soûtint tous ses efforts avec tant de valeur, qu'il ne pût remporter sur elle d'autre avantage, que de lui enlever cinq piéces de Canon.

Le Géneral Romer ayant été tué, & la Cavalerie s'étant trop avancée pour pouvoir être soûtenuë par le Comte de Neuperg, elle fut obligée de se retirer. L'Infanterie, qui étoit au centre, étoit attaquée vivement pendant ce tems par la plus grande partie de l'Infanterie, & par plusieurs Escadrons des ennemis, & n'étant soûtenuë par aucune Cavalerie, elle avoit beaucoup de peine à résister à la superiorité du nombre.

Le Comte de Neuperg, pour la secourir, fit passer de l'aîle droite à la gauche quelques Régimens de Cavalerie, qui chargerent celle des ennemis, & qui la mirent une seconde fois en désordre. Ce se-

Digitized by Google

cond avantage remporté par la Cavalerie de la Reine sur celle du Roy de Prusse, auroit eû peut-être des suites plus heureuses, si plusieurs Régimens de l'Infanterie Autrichienne ne s'étoient trouvés dans une situation désavantageuse, qui ne leur permit pas d'agir comme le Comte de Neuperg l'auroit souhaité.

La nuit ayant fait cesser de part & d'autre le combat, l'armée de la Reine se retira en bon ordre à Grotkau, & le 11. elle se replia sous la Ville de Neiss, dans les environs de laquelle elle s'est cantonnée. Elle a été contrainte, faute de chevaux, d'abandonner quelques Pontons & un assés grand nombre de chariots, de munitions, avec six de ses canons, & quatre de ceux qui avoient été pris aux Prussiens.

La perte des troupes de la Reine monte environ à 3500. hommes, en comptant les blessés, & le Baron de Goldl, Lieutenant Feldt-Maréchal a été tué, ainsi que le Comte de Lanoy, Colonel. Il y a eû beaucoup d'Officiers Géneraux de blessés, & de ce nombre sont le Prince de Birckenfeldt, & les Majors Géneraux Brown, Grune, Kail, Lentulus & Franckemberg.

Le Comte de Neuperg a mandé à la Reine, qu'il faisoit travailler avec toute la diligence possible à réparer & à augmenter les fortifications de Neiss, afin que cette Place soit en état de faire une longue résistance, si le Roy de Prusse vouloit en entreprendre le siége.

RATISBONNE.

LEs Lettres de cette Ville du 17. du mois dernier portent que le Ministre qui y réside de la part de l'Electeur de Cologne, a communiqué à la Diette un Rescrit que ce Prince a envoyé à son Ministre à Vienne, & par lequel il lui ordonne de déclarer aux

autres

autres Ministres Etrangers qui s'y trouvent, que quoiqu'il se soit déterminé à reconnoître la Reine de Hongrie en qualité de Souveraine des Etats de la Maison d'Autriche, il ne l'a fait qu'avec la réserve stipulée par le feu Empereur lui-même dans la Pragmatique Sanction, sçavoir que la garantie de cette Pragmatique ne sera préjudiciable à personne; que son intention n'a point été d'accorder par cette démarche aucun avantage à la Reine de Hongrie pour ce qui concerne le suffrage de Bohéme, ni de donner la moindre atteinte aux droits que la Maison Electorale de Baviere prétend avoir sur une partie de la succession de l'Empereur, & que si la Reine de Hongrie avoit la guerre avec l'Electeur de Baviere, elle ne devoit point s'attendre que deux Princes, qui sont freres, prissent des partis differens.

Il paroît à Ratisbonne deux nouveaux Manifestes du Roy de Prusse, dont le premier intitulé, *Deduction Ulterieure, dans laquelle on prouve par le Droit naturel & par les Constitutions de l'Empire, que les Duchés de Jagerndorff, de Lignitz, de Brieg & de Vohlau, & autres Seigneuries, apartiennent à la Maison Royale de Prusse, & Electorale de Brandebourg*, rassemble sous un seul point de vûë toutes les raisons que S. M. Pr. a exposées dans la plûpart de ses Mémoires précedens.

Le second de ces deux Ecrits, qui tend à faire voir que le Roy de Prusse n'a point été dans l'obligation de prévenir la Reine de Hongrie sur la résolution qu'il avoit prise d'entrer en Silesie avec son armée, porte que c'est vouloir en imposer, que de publier, ainsi que le fait la Cour de Vienne, que le Roy de Prusse a agi contre le Droit des Gens, en s'emparant de cette Province, sans avertir la Reine de Hongrie de son dessein; que dans cette

Digitized by Google

démarche S. M. Pr. n'a fait qu'imiter la Maison d'Autriche, laquelle, après que celle des Ducs de Lignitz fût éteinte, se mit en possession de leurs Etats, sans observer aucune formalité, & qui sans autre titre que la force, a joüi de ces Etats pendant près d'un siécle, amusant toujours les Electeurs de Brandebourg par des promesses vagues, & n'ayant aucun égard à leurs représentations; que les Loix féodales décident que si le Seigneur Direct retient injustement le bien de son Vassal, celui-ci est en droit d'employer la force pour se faire rendre justice, & que *Grotius* prétend, que, même, selon les Loix naturelles, celui qui revendique son Patrimoine, n'est pas obligé d'avertir des moyens auxquels il aura recours pour tâcher d'en recouvrer la possession; que d'ailleurs un pareil avertissement auroit été inutile, puisque la Maison d'Autriche, malgré les fortes remontrances qui lui ont été faites, n'a jamais voulu entendre parler de restitution; & qu'il étoit aisé de prévoir qu'elle se seroit toujours prévaluë des Traités, dont on lui a fait connoître tant de fois la nullité.

Le Roy de Prusse ajoûte que quand même il auroit crû devoir rendre ses desseins publics, avant que de les exécuter, il n'auroit sçû à qui adresser un avertissement, puisqu'il y a tant de prétendans à la succession du feu Empereur; qu'il ignoroit à qui il falloit redemander ce qui lui apartenoit; que comme S. M. Pr avoit à craindre d'être prévenuë par quelqu'un des Prétendans, qui paroissoient méditer de se rendre maîtres de la Silésie, personne ne peut la blâmer de s'être mise en possession de cette Province; que la conduite qu'elle a tenuë est d'autant plus conforme aux Loix de l'équité, qu'il dépend uniquement de la Reine de Hongrie de voir finir la guerre, par la restitution des quatre Duchés

contestés, & des revenus que la Maison d'Autriche en a tirés depuis tant d'années, & en accordant à la Maison Royale de Prusse & Electorale de Brandebourg une satisfaction convenable sur ses autres prétentions.

PRUSSE.

ON a apris de Berlin du 15. Avril dernier la nouvelle d'un avantage considerable remporté le 10. à Loüa près de Neiss par les troupes de S. M. Pr. sur celles de la Reine de Hongrie.

Cette action commença à deux heures après midi, & elle dura jusqu'à la nuit, le combat ayant été soûtenu de part & d'autre avec autant de vivacité que de valeur. Il y a eu beaucoup de monde de tué; le Roy est resté maître du Champ de Bataille; on a fait 1000. prisonniers, & le Comte de Neuperg a été obligé d'abandonner deux piéces de Canon, & de se retirer entre Neiss & Brieg. On assûre que la Reine de Hongrie a perdu plusieurs de ses Officiers Generaux dans ce combat, dans lequel il y en a eû beaucoup des troupes du Roy de tués ou de blessés. Le Prince Frederick, Fils du Margrave Albert, & le Comte de Schulembourg, Lieutenant Feldt-Maréchal, ont été tués. Le Feldt-Maréchal de Schwerin, le General Marwitz, les deux Freres du Prince Frederick, & le Comte de Finckestein ont été blessés, & ce dernier l'a été mortellement. Un Page du Roy, & M. Joyard ont été tués auprès de S. M.

Le Régiment des Gardes, dont les Officiers ont été presque tous tués ou blessés, s'est extrêmement distingué dans cette action.

La Reine a reçû depuis une Relation de cette Bataille, qui contient les particularités suivantes.

L'armée commandée par le Comte de Neuperg s'étant

s'étant avancée le 9. à Grotkau, le Roy, pour attirer les ennemis dans un endroit où il pût les combattre, sans avoir à craindre d'être pris en flanc par leur Cavalerie qui étoit superieure à la sienne, feignit de se retirer, & de vouloir éviter la Bataille. Le Comte de Neuperg, trompé par la marche de S. M. suivit l'armée Prussienne jusqu'à trois milles d'Ohlau, & le 10. au matin, les deux armées se trouverent en présence. Un mouvement que firent les ennemis, & qui donna lieu de croire qu'ils vouloient se replier sur Brieg, détermina le Roy à marcher, pour les en empêcher. Alors ils firent alte, & se mirent en Bataille dans la Plaine de Hermsdorff près du Village de Molwitz. Le Roy profitant de l'avantage que lui donnoit la situation du Lieu, disposa son armée de telle sorte, que ses deux aîles fussent apuyées, & S. M. se mit à la tête de l'aîle droite qui commença l'attaque.

A peine le Combat fut-il engagé, que le Régiment de Cavalerie du Margrave de Bareith, & celui de Gesler, qui étoient à Ohlau, vinrent joindre l'armée. Par ce renfort le Roy se trouva environ 20000. hommes; mais les ennemis conserverent toujours l'avantage du nombre, leur armée étant composée de plus de 26000. hommes. Il y eut un feu très-vif de part & d'autre, d'artillerie & de mousqueterie, & le combat dura depuis deux heures après midi jusqu'à la nuit, les Officiers & les Soldats des deux armées ayant donné des preuves de la plus grande valeur.

Les ennemis, après avoir soûtenu pendant six heures consécutives tous les efforts des Prussiens, furent enfin obligés de leur céder le Champ de bataille, & d'abandonner dix piéces de canon & quelques bagages. On prétend qu'ils ont perdu 3000 hommes, & que dans l'armée du Roy il n'y en a eû

que

Digitized by Google

que 1400. à 1500. de tués. Le nombre des prisonniers qu'on a fait sur les ennemis, monte environ à 1000. ou 1100. & on leur a enlevé trois Etendarts, quatre Drapeaux & une paire de Tymbales.

Ils ont fait de leur côté 500. prisonniers, parmi lesquels est M. de Maupertuis, Académicien de l'Académie Royale des Sciences de Paris, lequel ayant été invité par le Roy à venir à Berlin, pour y établir une Académie, a suivi S. M. à l'armée, & s'est trouvé à la Bataille.

Outre les Officiers de consideration qu'on sçavoit déja être blessés, il y en a plusieurs autres, & M. de Kalcstein, Lieutenant Feldt-Maréchal, le Major Géneral de Kleist, & les Colonels Wartensleben & de Rochau sont de ce nombre.

VENISE.

ON a apris par l'Equipage d'un Vaisseau, arrivé de Constantinople, que l'Ambassadeur de Thamas Kouli-Kan y avoit fait son entrée publique le 8. Mars dernier, & que le bruit couroit qu'il étoit chargé de demander la restitution de quelques-unes des Provinces conquises par les Turcs sur les Persans, & le consentement du Grand Seigneur pour que Thamas Kouli-Kan puisse établir à la Mecque un Emir pour les Persans, comme il y en a un pour les Turcs.

Les derniers avis reçûs de cette Ville du 17. du mois dernier portent, que quoique le Grand Seigneur ait fait assûrer le Doge & le Sénat, que les mouvemens des troupes Turques, qui marchent vers la Dalmatie Vénitienne, ne devoient causer aucune inquietude à cette République, le Pacha qui commande dans la Dalmatie Turque, ayant prétendu non-seulement que les Habitans de la Dalmatie

Digitized by Google

matie Vénitienne n'avoient pas observé les loix du bon voisinage avec les Sujets de Sa Hautesse, mais encore qu'ils leur avoient causé plusieurs dommages considérables il a demandé de la part du Grand Seigneur, que la République payât la somme de 800000. Sequins pour indemnité, & qu'il a menacé de faire entrer dans la Dalmatie Vénitienne un Corps de 25000. hommes des troupes Ottomanes, si l'on ne satisfaisoit Sa Hautesse. Une demande si exhorbitante a donné lieu de croire que le Grand Seigneur cherchoit un prétexte pour déclarer la guerre à la République, mais Sa Hautesse a moderé ses prétentions, & elle s'est contentée de 160000. Sequins.

ESPAGNE.

SElon les derniers avis reçus du Port de Figueyra dans le Royaume de Portugal, l'Armateur Espagnol François Barrera y entra le 12. du mois de Mars dernier avec le Vaisseau Anglois l'*Industrie*, dont il s'étoit emparé la veille à la hauteur de Viana. La charge de ce Bâtiment, qui venoit d'Angleterre, consiste principalement en Fer de Suede & en Cuirs.

Le 13. du mois dernier, les Religieux de l'Observance de S. François, tinrent en leur Convent de Madrid un Chapitre, dans lequel ils élurent pour Commissaire Géneral le Pere de Burgos, ci-devant Confesseur de la feuë Reine Premiere Douairiere d'Espagne, & pour Vice-Commissaire Géneral le Pere Jean de la Torre, Ex-Provincial du Royaume d'Arragon.

Don Juan de Zabaleta, Commandant la Frégate *la Notre-Dame de Aranzazu*, armée en course, prit le 18. du mois dernier, entre le 49. & le 50. degré de

Digitized by Google

de Latitude Septentrionale, les Vaisseaux Anglois *le Constantinople* & *le Wilmington*, qui revenoient de Smirne. Cet Armateur les ayant attaqués en même tems, & ayant eû un de ses Mats emporté par leur canon, il prit le parti de les aborder; il entra le premier dans le plus fort des Vaisseaux ennemis, & en ayant arraché le Pavillon, il anima tellement son Equipage, qu'après une heure de combat il se rendit maître des deux Bâtimens. *Le Constantinople*, qui est de 20. canons & du port de 320. tonneaux, avoit 52. hommes d'équipage, & il y en avoit 23. sur *le Wilmington*.

Le lendemain du combat, Don Juan de Zabaleta ayant été rencontré par un Vaisseau de guerre Anglois de 70. canons, il ordonna à ceux qui conduisoient les deux Bâtimens qu'il avoit pris, de continuer leur route, & il soûtint pendant long-tems tout le feu de l'artillerie du Vaisseau de guerre qui ne put l'aborder.

Le même Armateur s'est emparé de deux autres Bâtimens Anglois sur les Côtes d'Angleterre.

Un Vaisseau de la même Nation, chargé d'Armes & de munitions de guerre, a été conduit à la Corogne par Don Juan Gerrari.

Le Brigantin *la Ste Famille* entra le 30. du mois de Mars dernier dans le Port de Vigo, avec le Vaisseau l'*Helene de Londres*; de seize canons, équipé moitié en guerre & moitié en Marchandise, qu'il a enlevé à la hauteur de Bayonne.

Don François Larrea fit le 24. le 25. & le 27. du même mois trois prises estimées, l'une 12000. Piastres & les deux autres 8000.

La Frégate *le Levrier Marin* a mené à S. Sébastien deux Brigantins Anglois, qu'elle a pris vers le 49. degré de Latitude, & dont la charge consiste principalement en Sel & en Etain.

Digitized by Google

On a apris de la Corogne du 19. du mois dernier, que le premier, le Vaisseau François *le Bourbon* de 74. canons, commandé par le Marquis de Boulainvilliers, s'étoit séparé par une brume très-épaisse de l'Escadre commandée par le Marquis d'Antin, à 75. lieuës environ à l'Oüest de l'Ouessant, & qu'il n'avoit pû la rejoindre, parce que cette brume avoit été suivie d'un gros vent & d'une grosse mer; que le 12. au matin ce Vaisseau s'étoit trouvé à trois lieuës du Cap Finistere, mais que les voyes d'eau étant tellement augmentées que toutes les pompes & un travail continuel ne pouvoient l'épuiser, & le Vaisseau ne gouvernant presque plus, le Marquis de Boulainvilliers avoit fait mettre la Chaloupe & le Canot à la Mer, pour aller à terre chercher du secours qu'on n'avoit pas eû le tems de lui amener, le Vaisseau ayant disparu une heure après. On n'a sauvé dans la Chaloupe & dans le Canot, que Mrs de Cani, de Kerlorec, de Morogue, Lieutenans; de Keranisan, de la Prévalaye, de la Mothe, Enseignes; de Breteüil, de Courserac de l'Orgerie, de Mennemeur, de Molien & de Boulainvilliers, fils, Gardes de la Marine, & 22. Officiers, Mariniers & Matelots.

ITALIE.

ON a apris de Rome du 8. du mois dernier, que les Abbés de la Villa, de Sales & de Chasteauneuf, que le Roy de Sardaigne a nommés à des Evêchés, se sont rendus en cette Ville pour s'y faire sacrer, & qu'ils ont été attaqués près de Milan par des voleurs, dont un a été tué par l'Abbé de Sales.

On assûre que l'Abbé Doria, Nonce Extraordinaire à Francfort pendant la Diette d'Election, sera nommé pour présenter à la Reine de Hongrie les Langes bénits que le Pape doit envoyer à l'Archiduc.

GENES

GENES ET ISLE DE CORSE.

ON mande de cette Ville, que la désertion est considérable parmi les troupes de la République, & que la plûpart des déserteurs vendent leurs Armes aux Corses, ce qui multiplie le nombre des assassins, dont deux ont massacré un Notaire dans les environs de Calvi.

Cinq Soldats des troupes Genoises, qui sont à S. Boniface dans l'Isle de Corse, ayant déserté, & une Felouque que le Major de la Place avoit envoyée pour tâcher de se saisir d'eux, & qui joignit leur bateau sous le canon de la Tour de Longosardo, en Sardaigne, les ayant enlevés à la vûë de cette Tour, malgré les coups de canon qu'on tira pour faire retirer la Felouque, le Viceroy de l'Isle de Sardaigne a demandé que la République fit au Roy son Maître une satisfaction à ce sujet.

SUEDE.

ON aprend de Stockholm du 7. du mois passé, que depuis quelque tems, M. Bestuchef, Ministre du Czar, ne paroît plus à la Cour, & qu'il n'a point communiqué aux Ministres du Roy les dépêches qu'il a reçûës par deux Couriers qu'il a reçûs de Petersbourg.

GRANDE BRETAGNE.

ON mande de Londres du 20. du mois dernier, que le 12. le Roy se rendit à la Chambre des Pairs avec les céremonies accoûtumées, & que S. M. ayant mandé la Chambre des Communes, exhorta les deux Chambres à lui donner de prompts secours, pour la mettre en état de soûtenir

Digitized by Google

nir la dignité de sa Couronne & de défendre les interêts de son Peuple.

Les Lettres du Chevalier Chalonner Ogle, marquent que la nuit du 18. au 19. Janvier dernier, six Vaisseaux de son Escadre avoient attaqué quatre Vaisseaux François, qu'ils avoient crû être Espagnols; que le combat avoit duré toute la nuit, & qu'à la pointe du jour, les Anglois ayant reconnu leur erreur, avoient envoyé un Officier au Commandant des Vaisseaux François, pour l'assûrer qu'ils étoient très fâchés de la méprise qui avoit occasionné ce combat. En voici le détail.

EXTRAIT d'une Lettre écrite le 21. Avril 1741. par un des Officiers de l'Escadre rentrée dans le Port de Brest le 18.

NOus faisions route du petit Gouve à la Cayé S. Louis, au nombre de quatre Vaisseaux; *l'Ardent*, de 64. canons, commandé par M. le Chevalier d'Epinay; *le Mercure*, de 56. commandé par M. de Lestendüere; *le Diamant*, de 50. commandé par M. le Chevalier de Piosin, & *la Parfaite*, de 44. commandé par M. le Chevalier d'Estourmel.

Le 18. Janvier à la pointe du jour, nous découvrîmes une Flotte Angloise d'environ 80. voiles, dans laquelle on crut reconnoître 15. à 16. Vaisseaux de guerre, dont l'un portoit pavillon quarré, au mats d'Artimon. Cette Flotte étoit à 4. ou 5. lieuës de nous & paroissoit faire route pour la Jamaïque. Sur les 7. heures & demie du matin, nous aperçûmes 6. Navires qui se détacherent du gros de la Flotte, & qui forçoient de voiles pour venir nous reconnoître; ils avoient un vent assés frais du large, tandis que nos Vaisseaux, qui étoient plus à terre, n'en avoient que fort peu, ensorte qu'ils nous aprocherent

Digitized by Google

ent considérablement ; sur les 11. heures ils mirent leur Pavillon, & tirerent deux coups de canon, comme un signal de nous mettre en panne pour les attendre, mais nous continuâmes toujours notre route sans forcer de voiles.

Sur les 3. heures après midi, nous arborâmes nos Pavillons, que nous gardâmes jusqu'à la nuit, ce qui n'ayant pas empêché les 6. Vaisseaux Anglois de continuer à venir sur nous, nous jugeâmes alors qu'ils vouloient nous parler de près & nous nous préparâmes au combat.

M. d'Epinay avoit disposé l'Escadre de façon qu'elle formoit un quarré pour empêcher, attendu la supériorité du nombre, qu'elle ne fût mise entre deux feux ; il fit mettre le Mercure à bas bord de l'Ardent, qu'il commandoit ; le Diamant sur son avant, & la Parfaite, sur l'avant du Mercure. C'est dans cet ordre que nous attendîmes les 6. Vaisseaux, qui ayant eû moins de vent qu'auparavant, ne purent nous joindre qu'à 9. heures du soir.

Les Anglois venoient sur deux colonnes de trois Navires chacune, dont l'une passa à bas bord de notre Escadre & l'autre à stribord. M. de l'Estandüere, qui commandoit le Mercure, voulut parler au premier qui passa près de lui, mais il n'en fut pas entendu, il demanda au second, qui le serroit de plus près, d'où étoit le Navire, à quoi il lui fut répondu *Navire de guerre d'Angleterre*. & sur la demande qu'on lui fit d'où il étoit, il répondit, *Navire de guerre de France*, & demanda si on étoit en guerre, on fit réponse du Navire Anglois, qu'il n'y avoit point de guerre entre la France & l'Angleterre, mais qu'ils nous croyoient Espagnols, & que nous missions notre Canot en Mer si nous étions François ; M. de l'Estanduëre répondit que nous n'étions point Espagnols, mais que nous ne mettrions point notre

Canot

Canot en Mer, & que s'ils vouloient envoyer le leur, ils le pouvoient.

Pendant cette conversation, un autre Navire Anglois qui étoit en pourparler avec M. d'Epinay, ne s'étant pas contenté des mêmes réponses, tira deux coups de canon, qui furent le signal du combat, & c'est ainsi que cette affaire s'engagea.

Nos quatre Vaisseaux essuyerent le premier feu des six Anglois à portée du Pistolet & sans tirer, mais ils le leur rendirent avec tant de vivacité & de violence, & notre canon & notre mousqueterie furent si parfaitement servis, qu'après deux heures d'un combat opiniâtre, les Anglois trouverent à propos de s'éloigner.

Dans ce premier choc M. d'Epinay avoit affaire au Commandant; M. de Lestanduëre, au Vaisseau auquel il avoit parlé, qu'il démâta de son grand Mât de hune; M. d'Estourmel se battoit contre un troisiéme, & M. de Piosin se défendoit contre trois autres, dont un, à la verité, ne tiroit que de loin; nous crûmes d'abord que les Anglois ne vouloient plus y revenir, mais nous nous trompions, ce ne fut qu'une tréve d'une heure & demie, dont nous profitâmes pour nous mettre en état de recommencer.

La difficulté de manœuvrer, le calme, le courant & l'extrême obscurité de la nuit, n'avoient pas permis de conserver entre nos Vaisseaux le même ordre que dans le premier combat, & M. le Chevalier de Piosin se trouvant un peu éloigné, un des Vaisseaux Anglois, suivi de deux autres, se hâta de le joindre, & lui fit essuyer toute sa bordée, à laquelle M. le Chevalier de Piosin répondit par toute la sienne, chargée à double boulet & à mitraille, qu'il fit suivre presque sans intervalle d'une seconde de la même force, ce qui engagea ce premier

Vaisseau

Digitized by Google

Vaisseau Anglois à s'éloigner du Diamant. M. le Chevalier d'Epinay, qui faisoit tous ses efforts pour venir au secours de M. le Chevalier de Piosin, se battit en passant avec ce même Vaisseau Anglois, qu'il laissa aux prises avec M. de Lestanduère, qui le suivoit. Pendant ce tems-là, le Diamant se battoit avec les deux autres, dont l'un entraversé par son arriere, l'enfiloit de poupe à proüe, & l'autre par sa hanche à stribord, le chauffoit vivement; il étoit dans cette situation depuis près de deux heures, & n'auroit peut-être pas resté long tems sur l'eau, si M. d'Epinay, après des peines infinies, n'étoit parvenu à se mettre à portée d'engager le Vaisseau qui étoit à l'arriere du Diamant, à se défendre contre lui. M. Destourmel, de son côté avoit joint un troisiéme Navire Anglois qui se trouvoit à l'avant du Diamant, & le combattoit avec beaucoup de vivacité, ensorte que le Diamant n'ayant affaire qu'à celui qu'il avoit à stribord par sa hanche, & à portée du fusil, en fut bien-tôt débarrassé; dès-lors le combat devint peu à peu moins vif & finit sur les 4. heures & demie du matin, les Anglois s'étant tout à fait éloignés de nos Navires.

Lorsque le jour parut, nous vîmes l'Escadre Angloise à une petite lieuë au vent de la nôtre avec un Navire démâté & un autre à la bande, & leurs Canots aller d'un Navire à l'autre. Sur les huit heures du matin un de ces Canots se détacha, ayant Pavillon blanc sur l'avant, il vint à bord de M. d'Epinay, à qui l'Officier qu'il portoit, dit que les Anglois nous avoient pris pour des Espagnols, qu'il n'y avoit aucune interruption de bonne intelligence entre les Couronnes de France & d'Angleterre, & que leur Commandant étoit bien fâché de cette méprise, à quoi M. d'Epinay répondit que cette méprise n'étoit point son affaire, mais celle de leurs Maîtres.

Le

Digitized by Google

Le Canot Anglois étant retourné à son bord, chacun fit sa route, les Anglois à l'Oüest & nous à l'Est.

Les François ont perdu en tout 35. hommes & ont eû 70. blessés. On ne peut assés donner d'éloges à la valeur & à la prudence de nos Officiers, & à la fermeté que nos Equipages ont fait paroître dans un combat si inégal par la supériorité du nombre & par la force des Vaisseaux Anglois, dont les deux premiers, commandés par Lord Auguste & Lord Beauclair, étoient de 70. canons & les 4. autres de 60.

Les Seigneurs présenterent le 21. du mois dernier une Adresse au Roy, dans laquelle ils assûrent S.M. qu'ils ne peuvent exprimer toute la reconnoissance que leur inspirent les soins qu'elle prend pour maintenir la liberté de l'Europe & l'équilibre entre les Puissances, & qu'en cas qu'il soit nécessaire de faire de plus grandes dépenses pour contribuer à l'exécution de la Pragmatique Sanction, le Roy peut se reposer sur leur zele, qu'ils ne négligeront rien pour mettre S. M. en état de soûtenir les interêts de la Reine de Hongrie, & qu'ils seconderont de tous leurs efforts l'intention dans laquelle est le Roy d'empêcher l'abaissement de la Maison d'Autriche, l'ancienne & naturelle Alliée de la Couronne de la Grande-Bretagne.

Le Roy répondit, MYLORDS, *je vous remercie d'une Adresse si convenable dans la situation présente des affaires. L'interêt que vous prenez à secourir la Reine de Hongrie & à soûtenir la Maison d'Autriche, m'est très-agréable. Vous pouvez compter que n'useraï des effets de votre confiance, que pour maintenir la Pragmatique Sanction, & pour conserver la Balance dans l'Europe.*

L'Adresse de la Chambre des Communes conti

les mêmes assurances que celle des Seigneurs.

Les Espagnols se sont emparés des Vaisseaux le *Carbonner* & *l'Elizabeth*, commandés par les Capitaines Pike & Davis, & d'un autre Vaisseau Marchand, richement chargé, qui venoit de Gallipoli.

Un Armateur Anglois a conduit à la Jamaique un Vaisseau Espagnol & trois Vaisseaux Hollandois sur lesquels il y avoit des Marchandises d'Espagne, & ces quatre Bâtimens ont été jugés de bonne prise.

MORTS DES PAYS ETRANGERS.

JEan-Baptiste *Rousseau*, Parisien, qui a mérité par ses Ouvrages d'être regardé commé un des premiers Poëtes François de ce siécle, mourut à Bruxelles le 17. Mars dernier, âgé de 72. ans.

ODE sur la Mort de M. Rousseau, *par M.* Harduin, *de la Societé Litteraire d'Arras.*

QUel fleau du Parnasse a détruit tous les charmes !

Les Plaisirs sont bannis de ces Lieux fortunés :

O Muses, de vos yeux je vois couler des larmes ;

De funestes Cyprès vos fronts sont couronnés.

Apollon pénétré d'une douleur touchante,

De cris impétueux fait retentir les Airs ;

Déja ses Favoris, que glace l'épouvante,

Accourent à sa voix des bouts de l'Univers.

Ils arrivent, le Dieu les regarde, soûpire,
Et leur dévoile ainsi ses regrets superflus :
O vous, mes chers Sujets, soutiens de mon Empire,
Ecoutez & pleurez, le grand Rousseau n'est plus.

❋

Pourquoi, Destin cruel, sur le sombre Rivage
Le Pindare François est-il précipité ?
Qui sçait des Immortels emprunter le langage,
Ne doit-il pas joüir de l'Immortalité ?

❋

Non, telle est des Humains la carriere fatale ;
Ils doivent tous descendre au séjour de Pluton ;
La Mort a renversé d'une fureur égale
Et Turenne & Thersite, & Virgile & Pradon.

❋

Toutefois un Génie, un Guerrier magnanime,
Bravent, en périssant, le Titre de Mortels ;
Si des coups du trépas leur corps est la victime,
Si leurs jours sont fixés, leurs noms sont éternels.

❋

Mais que dis-je, Guerriers ! non, non, votre mémoire
Chaque jour est en butte à des périls nouveaux,
Et l'on a vû cent fois une infidele Histoire
Affoiblir vos vertus, accroître vos défauts.

❋

Un Chantre ingénieux ne craint pas ces orages ;
C'est en vain que l'Envie oseroit l'outrager ;

Rien

Rien ne peut alterer ses superbes Ouvrages ;
Une Action s'efface, un Vers ne peut changer.

✻

Ils ne mourront jamais, ces Cantiques sublimes ;
Que Rousseau fit éclore en un transport divin ;
Elles vivront toujours, ces élégantes Rimes,
Dont il chanta les Dieux de l'Amour & du Vin.

✻

Que de feu, que de sel en ses Jeux Marotiques !
Oüi, je verrai Marot s'aplaudir à jamais,
Que Rousseau, ranimant mille termes antiques,
Ait daigné de son stile imiter les attraits.

✻

La Nature autrefois de ses bienfaits avare,
Vouloit qu'un seul talent distinguât les esprits ;
Mais Rousseau de ses mains reçut un don plus rare,
De cent talens divers il remporta le prix.

✻

Adorable Ecrivain, si la pâle tristesse
Ose un jour pénetrer dans le Palais des Dieux ;
Je chanterai tes Vers, & soudain l'allegresse
De ses regards charmans embellira les Cieux.

✻

Jadis de cent Mortiers les bouches embrasées,
Dans Bruxelle ont vomi la mort & la terreur ; *
Les Citoyens tremblans sous leurs voûtes brisées,
Du François irrité maudissoient la fureur.

* En 1695.

Ne crains plus desormais ses redoutables armes,
Bruxelle, ne crains plus que la Foudre à la main
Il t'ose préparer de nouvelles allarmes,
Sois tranquille, Rousseau repose dans son sein.

Le 22. Avril Jacques *Comte de Waldegrave*, Vicomte de Chewton, dans le Comté de Sommerset, Pair de la Grande-Bretagne, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, Gentilhomme de la Chambre du Roy d'Angleterre regnant, & son Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire à la Cour de France, mourut à sa Terre de Newstok, dans la Province d'Essex, âgé d'environ 57. ans. Il étoit né dans la Religion Catholique, mais ayant embrassé la Religion Anglicane, il fut admis & pris séance dans la Chambre des Pairs de la Grande-Bretagne le 23. Fevrier 1722. & le Roy d'Angleterre le nomma Gentilhomme de sa Chambre au mois de Juin 1723. Il l'envoya au mois de Septembre 1725. en France pour complimenter le Roy de sa part sur son Mariage. Ayant été nommé au mois de Juin 1727. Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire auprès de la Cour Impériale, il fut chargé, en passant par la France, d'aller complimenter le Roy sur la grossesse de la Reine. Les Titres & Dignités de Vicomte & de Comte du Royaume de la Grande-Bretagne lui furent accordés & à ses héritiers mâles légitimes, au mois de Septembre 1729. & ayant été nommé le 8. Août 1730. Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire à la Cour de France, il eut en cette qualité sa premiere audience particuliere du Roy, de la Reine & de Monseigeur le Dauphin à Versailles le 19. Septembre suivant. Il étoit fils de Henry Waldegrave, Lord, Baron de Chewton, Contrôleur de la Maison du Roy Jacques II. qu'il suivit en

France,

France, où il mourut à Saint Germain en Laye en 1689. & de Henriette Fitz-James, morte le 14 Avril 1730. laquelle étoit fille naturelle du même Roy Jacques II. & d'Arabelle Churchill, sœur de feu Jean Churchill, Duc de Marlborough. Le Comte de Waldegrave avoit épousé Marie Webb fille de Jean Webb, Baronnet de Hatherop. Il en a eû Jacques Waldegrave, Vicomte de Chewton, né le 15. Mars 1715 qui succede aux Titres & aux biens de son Pere; Henriette Waldegrave, née le 2. Janvier 1717. & Jean Waldegrave, né le 28. Avril 1718.

FRANCE.

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &c.

LE 20. du mois dernier, le Roy & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles, la Messe de *Requiem*, pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique, pour l'Anniversaire de Madame la Dauphine, Ayeule de S. M.

Le 24. la Reine communia par les mains de l'Abbé de Saint Hermine, son Aumônier en quartier.

Le 25. M. Crescenzi, Archevêque de Naziance, & Nonce Ordinaire du Pape eut une audience particuliere du Roy, & il y fut conduit par M. de Verneüil, Introducteur des Ambassadeurs.

Le 27. les nouveaux Drapeaux du Régiment des Gardes Françoises & de celui des Gardes Suisses, furent portés à l'Eglise Métropolitaine, où ils fu-

Digitized by Google

rent benits avec le céremonies accoûtumées par l'Archevêque de Paris.

Le 5. de ce mois le Roy prit le deüil pour la mort du Prince de Carignan, dont le Prince de Carignan son fils a donné part à S. M.

Le 8. le Roy fit dans la Plaine des Sablons la Revûë du Régiment des Gardes Françoises & de celui des Gardes Suisses, lesquels firent l'exercice & défilerent en présence de S. M. Monseigneur le Dauphin accompagna le Roy à cette Revûë, à laquelle la Reine & Mesdames de France se trouverent.

Le Roy a donné l'Abbaye de la Capelle, Ordre de Prémontré, Diocèse de Toulouze, à l'Abbé de Saint Hermine, Aumônier de la Reine; celle de S. Guilhem du Desert, O. de S. Benoît, Diocèse de Lodeve, à l'Abbé de la Prunarede; celle de S. Martin des Aires, O. de S. Aug. D. de Troyes, à l'Abbé de Savollian; celle de la Val-Roy, O. de Cîteaux, D. de Rheims, à l'Abbé de Chamillard, Grand-Vicaire de l'Evêque d'Evreux; celle de S. Sever, O. de S. Benoît, D. de Coutances, à l'Abbé de S. Exupery, Chantre & Chanoine de l'Eglise Métropolitaine; l'Abbaye Réguliere de Marcilly, O. de Cîteaux, D. d'Autun, à Dom Mascuson; celle de Vaucelles, O. de Cîteaux, D. de Cambray, à Dom Platelle, & l'Abbaye Réguliere de la Virginité, O. de Cîteaux, D. du Mans, à la Dame de Guerin de Bruslart.

Le Roy a fait une Promotion d'Officiers Generaux dans la Marine.

Le Comte de la Luzerne, Lieutenant Géneral des Armées Navales de S. M. & Chevalier de ses Ordres,

tres, a été nommé Vice-Amiral, à la place du feu Marquis d'Antin.

Le Marquis de Rochallar, a eû la place de Lieutenant Géneral, qu'avoit le Comte de la Luzerne.

Le Comte de Roquefeüille a été nommé Lieutenant Géneral surnumeraire.

Le Marquis de Beauharnois, Gouverneur de la Nouvelle France, & Mrs *de Rochambeau*, *de Bart*, *de la Vallette-Thomas*, & *de Barailh*, ont été faits Chefs d'Escadre.

S. M. a accordé au *Comte de Chavagnac*, Chef d'Escadre, la permission de se retirer avec la Commission de Lieutenant Géneral.

Le Roy a fait depuis un remplacement d'Officiers de Marine, par lequel S. M. a nommé vingt-six Capitaines de Vaisseaux, 80. Lieutenans d'Artillerie, 101. Enseignes de Vaisseaux, deux Sous-Lieutenans, & neuf Aides d'Artillerie.

Capitaines de Vaisseaux.

Mrs de Marsillac Chambon, de Chateaurenard, de Glandeves, de Fransure, Perier de Salvert, de Cany, de Reals, Davaleau, de Selve l'aîné, de Beaumont le Normant, Conrart de Surmont, Champmartin, du Tillet, de Fraignes, du Mesné, Pepin de Maisonneuve, Longueval d'Haraucourt, Euzenou de Kersalaun, de Biragues, le Chevalier d'Ervaux, Montloüet Major à Brest, de Rossel, Penandref de Kersauson, Martonne, de Flavacourt, & de Lizardais.

Lieutenans de Vaisseaux.

Mrs de Serquigny Daché, de S. André du Verger, Lortie Petitfief, du Puis, de Rochechoüart, de Calmeilh, la Balme, la Clocheterie, du Clesmeur,

Digitized by Google

le Chevalier de Pontevés, de Viray, de Guidy, de la Filiere, du Castelet Perez, Montalez, Dessonville, Marcouville, de la Villeon, le Chevalier de Cogollin, de Rochemore la Devese, de Dracourt, Ripert, Desgouttes la Salle, de Drée la Serée, le Chevalier de Pannat, le Chevalier de Requiston, de Mezieres, Colbert Turgis, le Chevalier de Parcevaux, d'Erville, Kersa-Boisgelin, Kerjean Kerjean, de Cabanoux, de Guerros, de Moëlien, de Saint Laurent de Sartes, Darcy de Montfriol, le Chevalier de Gouyon, le Chevalier de Castillon, de Saint André Montmejan, de Saint Allouarn, de Fondsrivaux, de Kermabon, Darquemont, de Tourres, Saguy, de Saillies, du Mesnil Norey, Kerletec de Kervasegan, de Merville, Aide-Major à Rochefort, le Chevalier de Vence, le Chevalier de Villevielle, Thiersant, de Terneyre, Beaussier de Quiez, de Chezac, Jubert de Bouville, de Chancy, de Kersaint, de Tredern du Drenec, Castillon l'aîné, Neveu de Roulon, Odon des Gouttes, Bart, de Chapiseaux, d'Urtubie Fagosse, de Keroulas, le Marquis des Gouttes, le Chevalier d'Amfreville, de Roquefeuil, le Chevalier de Merey, du Tremic, de Galean de Gadagne, le Chevalier de Caumont, de Laiguville Froger, Desnos Champmeslin, le Marquis de la Ferté Saint Aignan, de Beauharnois Beaumont, le Vassor de la Touche, de Saurins, & de Cousage de la Rochefoucault, Aide-Major à Brest.

Lieutenans d'Artillerie.

Mrs Mathezou de Kerpech, & la Brosse.

Enseignes de Vaisseaux.

Mrs de la Touche Treville, Lieutenant de la Compagnie des Cadets à Rochefort, de la Jaille, Foucault, de Marniere, Clairfontaine, de Castelane

Saint

Saint Jeurs, de Sivrac, Giraud de Cressol, de Fulconis, de Plas, de Penandref Kersauson, de Bouk Saint Mars, le Chevalier de Breteuil Taillefer, le Chevalier d'Herly, de l'Isle Calian, de Castelanela-Valette, Blanc Saint Remy, de Saint Victoret, Boisron d'Orignac, de la Benerais Bedoyere, de Rosmadec de Saint Allouarn, Mablan Daiminy, du Plessis Botherel, Roussel du Preron, Villeviéille de Vaux, le Chevalier de Carné, Blotfier, de Braquemont, Tayac de Calnimont, Josselin de Marigny, de Gadeville, Meyronet Saint Marc, de Merés, de Montcalm Saint Veran, de Carcaradec, la Villeblanche, le Chevalier de Blois, le Chevalier de Kersauson, de Goy, du Quenhouet le Mintier, le Chevalier de la Bastide Chateaumorand, de la Martonie, Dalbert-Sillans, de Saint Pol, Dandanne de Lincourt, de Fabregues, Donnadey Saint Laurent, d'Aymar Puymichel, Breugnon, Coatudavet, Moelien de Gouandour, le Chevalier de Bois de la Mothe, le Chevalier de la Chaux, de Villeneuve Mons, de la Monneraye, Laccary, la Comté Pigache, du Marhalla, le Chevalier Boisron d'Orignac, de Bois de la Mothe, du Bourdet, Achard de la Brangelie, Deshayes de Cry, le Veyer, le Chevalier de Breugnon, de Courserac, de Ruis Lorgeril, du Mesnisdot de Rideauville, du Lescoet, du Vergier Kerghorlay, Turmelin de Lesquilly, Michaelis de Menc, Guiny de Kerhos, le Chevalier de Brancousse, Roland de Kerloury, le Mouton du Manoir, le Chevalier d'Albert, Coste de Champeron, de Sade, Vauderonne, le Chevalier Desnos, de Saint Pierre, Borry, du Desnay des Roches, Thomas de Chateauneuf, de Saint Saëns le Chevalier de Martan, le Chevalier de la Tour, le Chevalier de Cresnay, le Chevalier de Nolivos, Dossemont, de Boulainvilliers, le Chevalier de

Digitized by Google

Laugier de Beaucousse, de Gabaret, de Lizardais, le Chevalier de Montboissier, le Chevalier de Tourville, le Chevalier de Forbin d'Oppede, le Chevalier Dagoust, le Marquis de Veyne, & le Commandeur de Fleury.

Sous-Lieutenans d'Artillerie.

Mrs Herpin & de Gaucourt.

Aides d'Artillerie.

Mrs Faucher, de Levemont, de Kerdaniel, le Chevalier de Moy, la Combe Benneville, Taillevis de Perigny, le Chevalier de Noé, de la Thulaye, & de Beauchesne.

Le Chevalier de la Chaise, Lieutenant d'une Compagnie de Grénadiers du Regiment des Gardes Françoises, a été nommé second Cornette de la premiere Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roy.

Le Roy a accordé au Marquis de Gondrin, fils du Duc d'Antin, la Lieutenance Génerale au Gouvernement de la Haute & Basse Alsace, qu'avoit le feu Marquis d'Antin.

Le Marquis Monti a été nommé Colonel Lieutenant du Régiment Royal Italien, qu'avoit le feu Prince de Carignan.

Le 20. de ce mois, Leurs Majestés revinrent à Versailles du Château de Marly.

Le même jour, veille de la Fête de la Pentecôte, la Reine assista dans la Chapelle du Château aux premieres Vêpres qui furent chantées par la Musique.

Le 21. jour de la Fête, les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du S. Esprit, s'étant assemblés vers les onze heures dans le Cabinet du

Roy,

Digitized by Google

Roy, S. M. se rendit à la Chapelle du Château, étant précedé du Duc d'Orleans, du Duc de Chartres, du Comte de Clermont, du Prince de Conty, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre. Le Roy entendit la grande Messe, qui fut célebrée par l'Abbé Brosseau, Chapelain de la Chapelle de Musique, & aprés laquelle S. M. fut reconduite dans son apartement en la maniere accoûtumée.

La Reine, Monseigneur le Dauphin & Mesdames de France, entendirent la même Messe dans la Tribune.

L'aprés midi, Leurs Majestés, accompagnées de Monseigneur le Dauphin & de Madame, entendirent la Prédication de l'Abbé le Fevre, Théologal de l'Eglise Cathédrale de Verdun, & ensuite les Vêpres chantées par la Musique.

Le Roy a quitté le deüil qué S.M. avoit pris le 5. pour la mort du Prince de Carignan.

Monseigneur le Dauphin vient d'avoir une fluxion, accompagnée d'un mal de gorge & d'un peu de fiévre. Depuis les deux saignées qu'on lui a faites le 23. de ce mois, la fievre & les douleurs ont cessé, & ce Prince est actuellement aussi bien qu'on puisse le desirer.

Le 23. le Duc de Castro Pignano, Ambassadeur Extraordinaire du Roy de deux Siciles eut une audience particuliere du Roy, dans laquelle il prit congé de S. M. Il eut ensuite audience de la Reine de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France, & il fut conduit à toutes ces au diences par M. de Verneüil, Introducteur des Ambassadeurs.

Le Roy a nommé Colonel du Régiment des Garde

Françoises le Duc de Gramont. S. M. lui a accordé en même tems le Gouvernement du Royaume de Navarre & de la Province de Bearn, & le Gouvernement particulier des Ville, Châteaux, Citadelle de Bayonne, & Pays adjacents.

Le Gouvernement de la Citadelle de S. Jean Pied-de-Port a été donné par le Roy à M. de Terlaye, Lieutenant Géneral des armées de S. M. Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, & Lieutenant-Colonel du Régiment des Gardes Françoises.

Le Roy a accordé la place de Conseiller d'Etat, vacante par la mort de M. de Bouville, à M. le Pelletier de la Houssaye, Intendant des Finances.

S. M. a permis à la Marquise de Rupelmonde, Dame du Palais de la Reine, de se démettre de cette place en faveur de la Comtesse de Rupelmonde, sa Belle-fille.

Le Pere *Du Reau*, Religieux Cordelier, Docteur de Sorbonne, & Prédicateur du Roy, ayant prêché le Carême dernier dans l'Eglise de l'Abbaye de Fontevrault, Mesdames de France, qui sont élevées dans cette Abbaye, lui firent l'honneur de l'entendre le jour de Pâques; elles ont été très-satisfaites de l'Orateur; il leur fit un petit Compliment rempli de pieté & d'une éloquence chrétienne. Il est le premier Prédicateur que ces Dames ayent entendu, depuis qu'elles demeurent dans cette Abbaye.

Le 10. du mois dernier, il y eut Concert chés la Reine, qui continua le 12. & le 15. On y concerta l'Opera d'*Iphigenie*, dont les principaux Rôles furent remplis par les Dlles Mathieu, Huguenot & Romainville, & par les sieurs du Bourg, Poirier, d'Angerville & le Clerc.

Le

Digitized by Google

Le 17. le 19. & le 22. S. M. entendit l'Opera de *Telemaque*, de la composition de M. Destouches, Sur-Intendant de la Musique du Roy. Les Dlles d'Aigremont, Deschamps & Lanner, chanterent les principaux Rôles, avec les sieurs le Begue, Benoît & le Cler.

Le 29. Avril, le 3. & le 6. Mai, on executa à Marly, l'Opera d'*Hesione* de M. Campra, dont les premiers Rôles du Prologue & de la Piéce furent remplis par les mêmes Sujets qu'on vient de nommer, & par les sieurs Godeneche & Jeliot.

Le 15 & le 24. on concerta à Versailles l'Opera de *Callirhoé*, de M. Destouches, dont les premiers Rôles furent chantés par les mêmes Sujets de la Musique du Roy, dont la Reine parut très-satisfaite.

Le 24. on concerta l'Opera de *Rolland*. Les mêmes Acteurs remplirent les principaux Rôles du Prologue & de la Tragédie.

Le 11. Mai, Fête de l'Ascension, il y eut Concert Spirituel au Château des Tuilleries, qui commença par le Motet *Lauda Jerusalem*, de la composition de M. le Vasseur, lequel fut suivi d'une Piéce de Symphonie, exécutée sur le Basson par M. Ruault, & du Motet *Quemadmodum* de M. de la Lande; les Dlles Fel & Chevalier ont chanté differens Récits avec beaucoup de précision. Le Concert fut terminé par l'*Exaudiat Dominus*, Motet de M. de Boismortier.

Le 21. Fête de la Pentecôte, le même Concert recommença par le Motet *Lauda Jerusalem*, de M. Cheron, qui fut suivi d'un petit Motet à voix seule, chanté par la Dlle Chevalier; le Concert finit par le *Magnus Dominus*, Motet à grand Chœur de M. de la Lande, précedé de plusieurs excellentes Piéces de Symphonie.

Le

Digitized by Google

Le 11. & le 21. de ce mois, le Chevalier Servandoni, qui avoit donné pendant les trois semaines de Pâques sur le Théatre du Château des Tuilleries un nouveau Spectacle, représentant *les Travaux d'Ulisse*, donna le même Spectacle le jour de l'Ascension & les trois Fêtes de la Pentecôte, avec des changemens & des augmentations considérables, dont le Public a parû satisfait.

On a reçû avis que Brieg s'étoit rendu le 4. du mois dernier. La Garnison & le Géneral Piocolomini, qui commandoit dans cette Place, se sont engagés à ne servir de deux ans contre le Roy de Prusse : la Garnison a dû être conduite, avec deux piéces de canon, à Oppelen & à Ratibor.

Le 16. le Prevôt des Marchands, accompagné des Echevins, s'étant rendu à la Grand'-Chambre du Parlement, représenta à la Cour, les Gens du Roy présens, que la trop longue sécheresse faisant craindre pour le succès de la prochaine Recolte, ils sont obligés de recourir à Dieu par la puissante protection de Sainte Geneviéve, & à la Cour, pour la supplier d'ordonner que la Châsse fût découverte, ce qui fût accordé, & en conséquence la Cour rendit un Arrêt, qui fut porté le même jour par le Greffier en Chef à l'Abbé de Ste Geneviéve, lequel fit découvrir aussi tôt la Châsse, au son de toutes les cloches de l'Abbaye.

Le même jour, l'Archevêque de Paris fit publier le Mandement qui suit.

CHARLES-GASPARD-GUILLAUME DE VINTIMILLE DES COMTES DE MARSEILLE DU LUC, par la Miséricorde Divine, & par la grace du Saint Siége Apostolique, Archevêque de Paris, &c.

Une longue sécheresse, qui a succedé à des pluyes

Digitized by Google

trop abondantes, renouvelle les allarmes que le dérangement des saisons nous a causées dans le cours de la précédente année. Le Ciel, en se couvrant de tems en tems de nuages, semble nous préparer & nous promettre le secours nécessaire à nos besoins; mais il dissipe, ou rallentit bien-tôt nos espérances, & nous rejette dans la crainte de voir dépérir chaque jour les aparences d'une riche & abondante récolte. Pouvons-nous ne pas comprendre par-là, qu'un obstacle de notre part, éloigne le bienfait que sa Bonté est prête à nous accorder? *Prenez garde*, disoit autrefois Moyse aux Enfans d'Israël, *que vous n'abandonniez le Seigneur pour adorer des Dieux étrangers, & qu'irrité contre vous, il ne ferme le Ciel; que* par son ordre, *les pluyes ne cessent d'arroser la Terre, & de lui faire pousser son fruit.*

Nous n'avons pas, il est vrai abandonné le Seigneur, pour rendre un culte impie à des fausses Divinités, mais nous l'avons outragé en une infinité d'autres manieres; & dans un fleau semblable à celui dont il menaçoit autrefois cette Nation perverse, il nous est impossible de méconnoître la main d'un Dieu puissant & courroucé, qui venge sur des ingrats & des rebelles, l'abus de ses Dons, & le mépris de ses Loix.

Dans cette triste conjoncture, notre unique ressource est d'apaiser notre Juge. Si nous recourons à lui dans les gémissemens & la pénitence; si, vivement pénétrés de notre indignité & du regret de nos fautes, nous le conjurons de pardonner à un Peuple tremblant & consterné à la vûë de sa juste colere, il rapellera en notre faveur ses anciennes misericordes, & il *se repentira*, suivant l'expression d'un Prophéte, *du mal qu'il avoit résolu de nous faire.*

Digitized by Google

A CES CAUSES, ayant égard aux représentations des premiers Magistrats, qui nous ont fait connoître les vœux du Public, après en avoir conferé avec nos Venerables Freres, les Doyen, Chanoines & Chapitre de notre Eglise Métropolitaine, Nous ordonnons, que conformément à l'usage pratiqué en pareille occasion, Mercredi prochain, & pendant neuf jours consécutifs, on dira à l'issuë de la principale Messe dans notredite Eglise, & dans toutes celles de la Ville & de la Banlieuë, le Pseaume, *Miserere*, le Trait, *Domine non secundùm peccata nostra*, *&c.* suivi du Verset, *Ostende nobis*, *&c.* et de la Collecte que Nous avons ci-devant ordonné de réciter à la Messe; Qu'après les Vêpres on fera la Procession autour, ou au-dedans desdites Eglises, en chantant les Litanies des Saints, qui seront terminées par l'Oraison de saint Marcel, de sainte Geneviéve et de leurs saints Patrons; et qu'au retour on chantera l'Antienne, *Sub tuum præsidium*, *&c.* le Verset, *Ora pro nobis*, *&c.* & l'Oraison, *Concede nos famulos tuos*, *&c.* Que pendant ladite Neuvaine le Clergé des Eglises Collégiales et Paroissiales, et celui des Communautés Séculiéres et Régulieres, visiteront processionnellemenr l'Eglise de Notre-Dame et celle de Sainte Geneviéve, où les Châsses de ce Saint et de cette Sainte seront découvertes. Nous exhortons les Fideles de se joindre au Clergé, ou de visiter en particulier lesdites Eglises, et de demander à Dieu avec ardeur, par l'intercession de nos saints Patrons et Protecteurs, d'accorder à leurs larmes et à leur repentir la cessation d'une calamité, que leurs crimes et leur impénitence leur ont attirée Nous ordonnons aux Curés des Paroisses de la Campagne, de faire pendant neuf jour dans leurs Eglises, aussi-tôt après la réception de notre présent Mandement, les Prieres marquées

Digitized by Google

ci-dessus, et Nous leur permettons d'y ajoûter quelque pratique de piété, qu'ils jugeront propre à exciter le zéle & la ferveur de leurs Peuples.

Il y eût aussi ce même jour un Mandement publié par le R. P. Abbé de l'Abbaye de sainte Geneviéve, dont voici la teneur.

FRANÇOIS PATOT, Abbé de l'Abbaye Royale de Sainte Geneviéve au Mont de Paris, dépendante immédiatement du Saint Siége, & Superieur Général des Chanoines Réguliers de la Congrégation de France : Aux Chanoines Réguliers de notredite Abbaye, & à toutes autres personnes dépendantes de notre Jurisdiction Abbatiale : SALUT. Nos priéres sont depuis long-tems sans effet, & nos vœux ne se sont point élevés jusqu'au trône des miséricordes de notre Dieu. Sa main s'apésantit de jour en jour sur son Peuple, & sa patience lassée, nous fait éprouver les rigueurs de sa Justice. Les calamités les plus affreuses se succedent les unes aux autres. Le Ciel refuse à nos Campagnes ses douces influences. Ces Pluyes dont il arrosoit l'héritage d'une Nation chéri, sont suspenduës, & une sécheresse presque générale augmente nos craintes & nos alarmes passées. Nos espérances abattuës ne peuvent être relevées que par la main de celui qui nous châtie dans les jours de sa colere. Cesserons-nous de réclamer ses misericordes ? Qui sçait, s'il ne se laissera pas fléchir, & si malgré l'excès de nos iniquités, il ne jettera pas sur nous des regards favorables ? S'il nous affligo, il peut nous consoler ; s'il nous frape, il peut nous guérir. Revenons à lui de tout notre cœur. Elevons nos voix du fond de l'abîme dans lequel nos crimes nous ont précipités. Persuadés de notre propre indignité, réclamons la protection de notre Sainte Patrone, qui, sensible à nos malheurs, fléchira le Ciel, & comme

Digitized by Google

le Prophétë, engagera le Seigneur à ranimer par des Pluyes salutaires nos Moissons desséchées.

A CES CAUSES, pour nous conformer à l'Arrêt de ce jour, rendu par la Cour du Parlement à la réquisition de Messieurs les Prevôt des Marchands & Echevins de cette Ville, Nous ordonnons que la Châsse de Sainte Geneviéve, Patrone de Paris & du Royaume, sera entiérement découverte ce jourd'hui, dont la Ville sera avertie par le son de toutes les Cloches de notre Abbaye; Que le même jour on commencera les Prieres Publiques par un Salut, qui se fera après Complies; & demain Mercredi, par une Messe solemnelle, qu'on célébrera à neuf heures du matin: Que pendant le tems que la Châsse demeurera découverte, on dira au Grand Autel des Messes, depuis cinq heures du matin jusqu'à midi; & que tous les soirs après Complies, sera fait un Salut, qui commencera par une Procession dans l'Eglise, à laquelle on chantera, 1°. Les Litanies, *Auferà nobis*; *&c.* 2°. L'Antienne de Sainte Geneviéve, *O Felix Ancilla*, *&c.* 3°. Le Répons, *Si clausero*. L'Antienne de la Sainte Vierge, *Sub tuum præsidium*, & *Domine*, *salvum fac Regem*, & l'Antienne *Da Pacem*; le ℣. *Operi Domine*, *cœlum nubibus*. ℟. *Et para terra pluviam*. Les Oraisons. La premiere, *Ad petendam pluviam*. *Deus in quo vivimus*. La deuxiéme, de la Sainte Vierge, *Concede nos*. La troisiéme de Sainte Geneviéve, *Præsta quæsumus*. La quatriéme, pour le Roy, *Quæsumus*, *omnipotens Deus*. La cinquiéme, pour la Paix. *Deus*, *à quo sancta desideria*.

Nous ordonnons de plus, que pendant que la Châsse demeurera exposée à la dévotion des Fideles, tous les Prêtres qui célébreront la Messe dans notre Eglise, continuëront de dire les Oraison, Secrette, & Postcommunion, intitulées dans le

Missel *Ad petendam pluviam* ; Et enjoignons à tous les Chanoines Réguliers de cette Abbaye, de faire en leur particulier des Prieres pour obtenir de Dieu qu'il exauce son Peuple, & accorde des Pluyes salutaires aux Biens de la Terre.

La Châsse de S. Germain fut pareillement découverte le même jour 16. Mai, & il y eut des Prieres ordonnées dans le même esprit, dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de S. Germain des Prez.

Le 26. la clôture de la Neuvaine, au sujet des Prieres faites en l'Eglise de Sainte Geneviéve, à l'occasion de l'extrême sécheresse, fût faite avec les cérémonies accoûtumées. Le Prevôt des Marchands, accompagné des Echevins & du Corps de Ville, s'y étoit rendu le matin. A son arrivée, le R. P. Abbé fit un Discours éloquent sur la reconnoissance qui étoit dûë à la Patrone de Paris, sur la cessation de cette grande sécheresse, auquel le Prevôt des Marchands répondit avec dignité. On célébra ensuite la Messe, après laquelle le *Te Deum* fut solemnellement chanté en Actions de graces.

MORTS.

LE 30. Mars, Jacques-Auguste *Bethauld, apellé le Comte de Chemault*, Seigneur de Varennes, ancien Lieutenant d'une Compagnie de 100. Gentilshommes Cadets en Normandie, auparavant Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Bassigny, mourut à Paris âgé de 50. ans. On a raporté la mort de son frere aîné dans le Mercure d'Avril 1737. p. 817. & celle de la Dame sa mere dans le Mercure de Décembre dernier, premier Vol. p. 2755. Celui qui

Digitized by Google

vient de mourir étoit marié, & laisse des enfans.

Le même jour Dame Julie *de Pompadour de Laurieres*, veuve depuis le mois de Mai 1731. de Jean de Talleyrand de Perigord, Prince de Chalais, Marquis d'Exidouil, Baron de Mareüil Roussiac, Yver &c. mort à l'âge de 89. ans, avec lequel elle avoit été mariée au mois de Février 1676. mourut dans son Château de Chalais, en Saintonge, âgée d'environ 91. ans. Elle étoit fille de Philibert de Pompadour, Marquis de Laurieres & de Ris, Sénéchal & Gouverneur de Perigord, & de Catherine de Sainte Maure-de-Montauzier. Elle laisse un fils, qui est Jean Charles de Talleyrand de Perigord, Prince de Chalais, Grand d'Espagne de la premiere Classe, Brigadier des Armées de S. M. Cath. Grand-Bailly & Gouverneur pour le Roy, de la Province & Duché de Berri, Gouverneur particulier des Villes de Bourges & d'Issoudun, qui a épousé le 10. Décembre 1722. Dame Marie-Françoise de Rochechouart-Mortemart, Dame du Palais de la Reine, & veuve de Michel Chamillart, Marquis de Cany, Grand Maréchal des Logis de la Maison du Roy & Colonel du Régiment de la Marine, mort le 23. Juillet 1716.

Le 31. Antoine Valentin *Pin*, Prêtre Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, de la Maison Royale de Navarre, du 31. Mai 1706. Trésorier de l'Eglise Collégiale de l'Hôpital de S. Jacques, ruë S. Denis à Paris, ci-devant Vicaire de la Paroisse de S. Eustache, mourut dans sa Maison Claustrale.

Le 3. Avril D. Marie Claire *Arnoul*, épouse de Jean-Robert Sanson, Receveur Géneral des Consignations du Parlement de Paris, & autres Jurisdictions, avec lequel elle avoit été mariée le 20. Décembre 1718. mourut à Paris dans la 37. an-

Digitized by Google

née de son âge, étant née le 23. Juin 1704. Elle laisse deux fils. Elle étoit fille d'Hubert Gabriel Arnoul, ci devant aussi Receveur des Consignations, & de défunte D. Claire Guillemette de Barcos.

Le 4. Victor Amedée *de Savoye*, *Prince de Carignan*, en Piémont, Duc d'Yvoy, dit Carignan, dans le Luxembourg François, Comte de Soissons, en France, premier Prince du Sang de Savoye, Chevalier de l'Ordre de l'Annonciade, du 29. Décembre 1696. Lieutenant-Géneral des Armées du Roy, du 1. Novembre 1723. & Colonel-Lieutenant du Régiment Royal Italien, Infanterie, du 12. Mars 1738. ci-devant Colonel Géneral des Gardes de Savoye, & Gouverneur Géneral des Places apartenantes au Roy de Sardaigne, Duc de Savoye dans le Milanés, mourut à Paris en son Hôtel de Soissons, âgé de 51. ans 1. mois & 4. jours, étant né à Turin le 29. Fevrier 1690. Il fut employé dans la derniere Guerre dans l'Armée du Roy en Allemagne, pendant les Campagnes de 1734. & 1735. & il servit en 1734. au Siége de Philisbourg. Il étoit fils d'Emanuel Philibert Amedée de Savoye, Prince de Carignan, mort le 13. Avril 1709. à l'âge de 81. ans, & de Marie Angelique-Catherine d'Est, fille de Borse d'Est de Modene, Marquis de Scandian, morte le 18. Juillet 1722. à l'âge de 66. ans; le Prince de Carignan avoit été marié le 7. Novembre 1714. avec Victoire-Françoise Légitimée de Savoye, née le 9. Février 1690. & fille naturelle de Victor Amedée II. du nom, Duc de Savoye, Roy de Sardaigne, mort le 31. Octobre 1732. Il laisse d'elle Anne-Térese de Savoye de Carignan, née à Turin, le 1. Novembre 1717. & Louis-Victor Amedée Joseph de Savoye, Prince de Carignan, né à Paris le 25. Septembre 1721. & marié à Turin le 4.

Digitized by Google

Mai 1740. avec Christine-Henriette de Hesse-Rheinfels, née le 24. Novembre 1717. 4. & derniére fille de Ernest Leopold Landgrave de Hesse-Rheinfels, mort le 25. Septembre 1731. & d'Eléonore Marie-Anne, née Comtesse de Loewenstein-Wertheim.

Le 12. Avril D. Marie Genevieve *Morlet du Museau de Garennes*, *Marquise d'Acheres*, & de Garennes, D de Rebais, de Fremainville, &c. veuve depuis le 3. Avril 1729. de Jean de Massol, seul Avocat Général en la Chambre des Compres de Paris, & Prem. Président du Bureau des Finances, Chambre du Domaine, & Trésor de la Géneralité de Paris, avec lequel elle avoit été mariée le 21. Décembre 1692. mourut à Paris, âgée d'environ 71. ans. Elle étoit fille unique de feu Charles Morlet du Museau, Marquis d'Acheres & de Garennes, Seigneur de Rebais, & de feüe D. Marie Genevieve le Febvre de Caumartin de S. Port. Elle laisse un fils unique qui est Antoine-Bernard de Massol, né le 11. Avril 1708. & reçû Avocat Géneral en la Chambre des Comptes, au lieu de feu son pere, le 17. Septembre 1729.

On donnera deux Volumes le mois prochain à cause de l'abondance de matieres, & pour inserer plusieurs Piéces qui n'ont pû trouver place jusqu'à présent.

TABLE.

PIECES FUGITIVES. L'Interêt banni du Parnasse, Amusement Poëtique, 843
La Révolte des Noms propres latinisés, 846
Imita-

Digitized by Google

Imitation de la IV. Ode d'Horace ; 865
Lettre de M. Tanevot à M. Destouches ; 866
Stances sur l'Instabilité des choses humaines, 871
Examen de deux Lettres des Observations, &c. 873
Ode par l'Abbé Godard, 885
Lettre de M. D. L. R. à M.... sur quelques sujets de Litterature, 887
Sonnet sur les Calamités publiques, 897
Question importante, jugée au Parlement, 898
Maison de Campagne de M. Desforges Maillard, 910
Acte de l'année 1211. auquel S. Dominique a souscrit comme témoin, 921
Compliment fait au Maréchal de Brancas, &c. 923
Lettre de M... écrite à M. l'Abbé Lebeuf, 928
Ode sur les Inondations de 1740 & 1741. 933
Eloge de M. Bazin, Conseil. au Parlem. de Dijon, 936
Enigme, Logogryphes, &c. 939
NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX-ARTS ; &c. Prospectus d'un Ouvrage Historique sur la Ville de Joigny, 941
Réfléxions sur l'Opera, 953
Etablissement d'une Imprimerie à Berlin ; 955
Transactions Philosophiques, 956
Hist. de Carausius, Emp. de la G. Bretagne, *ibid.*
Mem. de Lamberti, & la nouv. Edit de Rabelais, 957
Dissert. sur l'Hist. Eccles. & Civile de Paris ; *ibid.*
Nouveau Calendrier perpétuel, 962
Histoire Romaine de Tite-Live, 963
Nouveaux Amusemens du Cœur & de l'Esprit, *ibid.*
Le Siécle ou les Mém. du Comte de Sotinville, 970
Delle Antichita Estens ; 971
La Vita di Alessandro Tassoni, *ibid.*
La Teorica della Pittura, 972
Dissert. touchant les Antiquités Académiques, *ibid.*
Descript. de l'état présent du Corps Germanique, 973
Livres Etrangers qu'on trouve chés Briasson ; *ibid.*
Troisiéme & quatriéme Volume du nouveau Cours
de

Digitized by Google

de l'Abbé Deidier, Mathématique, &c. 978
Nouvelle Théorie, par Dulacq, Artillerie, &c. 980
Autres Livres nouveaux, *ibid.*
Question proposée aux Sçavans, 986
Discours Latin prononcé par le P. Bandory, *ibid.*
Extrait du Mem. de M. Duhamel. Acad. des Sc. 987
Prix de l'Acad de Chirurgie pour l'année 1742. 989
Mémoire de M. Rameau, Ouvrages de Musique, 990
Médaille du Roy, 991
Estampes nouvelles, & differentes Cartes, *ibid.*
Ouvrages de Musique de M. le Maire, 997
Gouttes du Géneral de la Motte, 998
Teinture de Diamans, *ibid.*
Nouvelle Fabrique de Bierre, 999
Chanson notée, *ibid.*
Spectacles, Extrait de la Tragédie de Nitétis, 1001
Nouvelles Etrangeres, Russie, Allemagne, &c. 1013
Ratisbonne, Prusse & Venise, 1018
Espagne, Italie, Suede & Grande-Bretagne, 1024
Relation d'un Combat Naval, &c. 1028
Morts des Pays Etrangers, 1033
Ode sur la Mort de Rousseau, *ibid.*
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 1037
Promotion d'Officiers de Marine, 1038
Mandemens pour la découverte de la Châsse de Sainte Geneviève, 1046
Morts, 1051

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 931. ligne 3. du bas, ait été, *lisez*, n'ait été.

P. 971. l. 20. *Ducats*, l. *Ducals*.

La Médaille gravée doit regarder la page 991
La Chanson notée, la page 999

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROY.

JUIN. 1741.

PREMIER VOLUME.

A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XLI.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

AVIS.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROY.

JUIN. 1741.

PIÈCES FUGITIVES, en Vers et en Prose.

PARAPHRASE DU CANTIQUE DE MOYSE.

Prononcé le jour de sa Mort. DEUT. XXXII.

℣. 1.
Cieux, entendez ma voix : Terre, écoute en silence ;
Je chante du Seigneur l'amour & la vengeance.
Que son Nom glorieux, célebré dans mes Vers,
Jusqu'au dernier des jours soit craint dans l'Univers!

Digitized by Google

2. Telle que la vapeur, qui du sein d'un nuage
Se répand goutte à goutte, & par un doux partage
Humecte la Prairie, arrose les Moissons,
Telles soient pour Jacob mes dernieres leçons.
Pour Juge entre ce Peuple & le Dieu qui m'éclaire,
J'en laisse le dépôt au sein du Sanctuaire.

3. Mortels, rendez hommage au Dieu qui vous a faits;
De cet être suprême adorez tous les traits.
4. Parfait dans son Essence, il l'est dans ses Ouvrages.
S'il frape ses enfans, s'il punit leurs outrages,
En est il moins fidele à ses engagemens?
Non, l'équité préside à tous ses Jugemens;
Et pour confondre ici des cœurs pleins de malice,
Je vais de sa conduite exposer la justice.

5. Il aimoit Israël; mais malgré tous ses soins;
Dont la Terre & les Cieux ont été les témoins,
Ces témoins qu'ont-ils vû? Des ingrats, desre belles,
Et d'un culte honteux les œuvres criminelles.

6. Enfans dénaturés, étoit-ce à ce retour
Que Dieu devoit s'attendre en vous donnant le jour?
Et d'un souffle vivant n'anima-t'il votre Etre
Que pour vous égarer & pour le méconnoître?
O raison fugitive, arrête, & souviens-toi
Qu'il est ton Créateur, ce nom seul te fait loi.

Mais

Digitized by Google

Mais c'eût été trop peu qu'un mot de sa Puissance
Au Peuple qui m'écoute eût donné l'existence.
Dieu soûtient son ouvrage après l'avoir formé ;
Il l'aime, & sa raison est de l'avoir aimé.

7. Qu'Israël dans les tems remontant d'âge en âge,
Demande à ses Ayeux quel est son héritage.
8. Il plût, lui diront-ils, au Dieu de l'Univers
De diviser un Peuple en cent Peuples divers.
Tu n'étois pas encor. Sa Sagesse infinie
Te destina le fond de cette Colonie,
Que tu vas suplanter au-delà du Jourdain ;
9. Et lui-même il voulut être ton Souverain.
Du reste des Mortels, des Mortels sont les Princes ;
Mais Dieu s'est réservé pour Trône tes Provinces.

10. Un Désert où regnoient le silence & l'horreur,
De l'heureux Israël vit naître la splendeur.
Déja pour l'affranchir j'avois par dix Miracles
Du Dieu qui l'apelloit confirmé les Oracles ;
Pharaon n'osoit plus le tenir dans les fers.
Il changea. Sous ma main on vit s'ouvrir les Mers,
Mais je paroissois seul, Dieu se cachoit encore.
Dans le Desert, enfin ce Roy, que l'Ange adore,
Descend avec éclat, fait entendre sa voix,
Traite avec ses Sujets & leur donne ses Loix.
Porté sur un nuage & lumineux & sombre,
La nuit par sa lumiere, & le jour par son ombre ;

Digitized by Google

Du Peuple qui le suit il dirige les pas.
Sensible à ses besoins, présent à ses combats,
Il fait pleuvoir la Manne, il donne la victoire ;
A conserver Jacob il met toute sa gloire.

11. Tel, pressant ses petits de faire un noble effort,
L'Aigle vole sur eux & hâte leur essor.
Si leur aîle molit, il prête à leur foiblesse
Contre les coups du vent sa vigueur, son adresse.
L'air en murmure en vain; l'oiseau plein de fierté,
Passe, arrive, & remet l'Aiglon qu'il a porté.

12. Du Dieu qui t'a conduit, Peuple, voilà l'image.
S'il mérite ton cœur, donne-le sans partage;
Dieu n'a pas d'un second emprunté le secours.

13. C'est lui seul qui, veillant au bonheur de tes jours,
T'établit Maître enfin d'une Terre féconde,
Que sa hauteur défend des ravages de l'Onde ;
Où l'Olivier prospere, où coule du Rocher
Un miel, que vainement l'Abeille y veut cacher.
14. Où d'herbes & de fleurs un riant assemblage,
Que Bazan offre aux yeux sous un Ciel sans orage ;
De deux laits differens te promet des Ruisseaux,
Des agneaux à ton choix, des moutons, des chevreaux.
Dans les heureux sillons d'une pleine campagne;
Que borne d'un côté le pied de la Montagne,

De

Digitized by Google

De l'autre l'horison, sous l'haleine des vents,
Tu verras ondoyer & meurir les fromens.
D'un fertile côteau la vigne fortunée,
Par ses riches présens couronnera l'année.
Du bien aimé Jacob tout comble les souhaits;
Sçaura-t'il de son Dieu posseder les bienfaits?

15. Insensible à l'amour qui fait son abondance;
Son cœur s'apesantit, tombe dans l'indolence.
Trop rempli de ses biens, enflé de son bonheur;
Il s'éleve bien-tôt contre son Bienfaiteur.
Dieu l'a fait ce qu'il est, l'a tiré d'esclavage;
Le quitter, ce Sauveur, c'est un trop foible outrage.
16. Sur les Autels des Dieux qu'invente l'Etranger,
Autels que les Démons ont pris soin d'ériger,
Israël va répandre un sang abominable.
Sans foi, sans Sacrifice, il seroit moins coupable.

17. Mais quitter l'Eternel, croire en de nouveaux Dieux,
Que n'a point encensés la main de vos ayeux;
Pour ces Dieux inconnus abandonner un Maître,
Que mille traits d'amour ont fait si bien connoître;
18. Pour des Dieux que fait l'homme, oublier votre Auteur,
C'est, perfides Enfans, par une double horreur,
19. Du Pere le plus doux forcer la patience.
Jusqu'ici sa Bonté retenoit sa vengeance....

(*Dieu parle.*)

20. C'est trop long-tems, dit-il, les voir & les souffrir ;
Mon plaisir désormais est de les voir périr.
Je vais me dérober aux yeux de ces Rebelles ;
Et ne les connois plus que pour des Infideles.

21. Un Dieu, qui ne l'est point, qui n'est que vanité,
Reçoit tous les honneurs de la Divinité.
La foi, le feu, l'encens, tout est pour cette Idole ;
Mon nom même est le nom d'un Etre sans parole...
Ah ! si d'un nom si saint je dois être jaloux,
Puis-je contre Israël modérer mon courroux ?
De ce Peuple à mon tour je veux piquer l'envie.
Il a changé, je change. Il a sa perfidie,
Et moi j'ai mon amour libre dans ses faveurs ;
Ma Grace est souveraine & choisit d'autres cœurs.
C'est une Nation étrangere, insensée,
Que j'aime, pour regler son cœur & sa pensée.
Elle aspire au bonheur, ne fait que s'égarer ;
C'est aujourdhui mon Peuple, & je vais l'éclairer.

22. Que le premier s'attende au feu de ma colere ;
Je veux sacrifier cette race adultere.
Je ne suis plus son Dieu, ce n'est plus mon troupeau ;
La Mort est son Pasteur, & l'Enfer son tombeau...
Tout m'entend ; à ma voix la Nature est docile ;
La Montagne est brulée & la Plaine stérile.

Israël

Digitized by Google

Israël seme encore, & toujours seme en vain ;
Une Terre de fer aura des Cieux d'airain.

23. Je l'avois fait heureux & le voulois sensible ;
Mais pour un Israël il faut un Dieu terrible . . .
Que tous les maux sur lui viennent se rassembler ;
Du dernier de mes traits je le veux accabler.
24. Que la faim le consume, & que pour sépulture
Aux Vautours dévorans il serve de pâture.
Que l'Ours & le Lion, disputant de fureur,
Le partagent entre eux, & pour surcroît d'horreur,
Que le Serpent s'élance, aille du Fils au Pere,
De l'Epouse à l'Epoux, de la Fille à la Mere.
25. Que l'ennemi survienne, attaque ses remparts,
Et fasse devant lui floter des Etendarts
Déja tout teints de sang, du sang de sa Patrie.
Israël prétend-il me disputer sa vie ?
Qu'il sorte, au fer vengeur il est abandonné.
L'effroi le retient'il ? Le signal est donné ;
Que l'ennemi confonde & la tendre jeunesse ;
Et la Vierge timide, & la blanche vieillesse,
L'enfant même, l'enfant que la mere en son sein
Alaite & croit sauver du Soldat inhumain . . .
Glaive, n'épargne rien, frape, immole, ravage . . .
En reste-t'il encor ? . . acheve ton carnage . . .
26. Où sont-ils ? . . Que leur nom soit pour jamais détruit ;
Qu'Israël soit perdu dans l'éternelle nuit.

Digitized by Google

27. Ainsi pourrois-je éteindre en un jour sa mémoire.
Mais le fier ennemi diroit dans sa victoire :
» C'est à mon bras armé qu'en est dû tout l'honneur ;
» Rien ici n'est de Dieu, sans lui je suis vainqueur.

(*Moyse.*)

28. Tel est le faux conseil d'un Peuple sans prudence.
29. Que n'a-t'il moins d'orgueil & plus d'intelligence ?
Sagement étonné d'un tel évenement,
L'avenir, diroit-il, réserve un dénouëment ;
Et je veux ménager cet Agent invisible,
Qui rendit autrefois Israël si terrible.
30. Comment un Soldat seul poursuit-il mille Hébreux ?
Deux en chassent dix mille ? Un Peuple si nombreux
Comment a-t'il donc pû céder sans se défendre ?
Cet étrange revers ne fait-il pas entendre
Que si, malgré le nombre, Israël s'est rendu,
Il a quitté sa force, & son Dieu l'a vendu.

Oui, c'est ce Dieu vivant qui règle la tempête ;
Il pourra dire un jour : Vent, tai-toi ; Mer, arrête.
31. L'Etranger a ses Dieux ; on peut les mépriser,
Et du même ciseau qui les fit, les briser.
Mais le nôtre est un Dieu capable de vengeance ;
Amalech & l'Egypte ont senti sa puissance.

Moyse adresse la parole à Dieu.

32. Quand la connoîtront-ils, ces barbares vainqueurs,
Qui

Qui vont sur Israël épuiser leurs rigueurs ?
Vigne du plant maudit de Sodôme & Gomorrhe,
Qui ne portes qu'un vin que la Nature abhorre...
Emules des Aspics ... Ces cœurs envenimés,
33. Qui du sang des Dragons semblent être formés,
Ne verseront jamais que le fiel en breuvage.
Dieu, faut-il qu'Israël dans un long esclavage,
Enyvré d'amertume & d'un vin de fureur,
N'attende que la mort pour terme à sa douleur ?

Dieu répond.

34. N'ai-je donc que pour lui des trésors de colere?
Arbitre de son sort, puis-je de sa misere
Comme une vaine Idole ignorer le progrès ?
Je vois, je vois les maux qui causent ses regrets;
Et je garde au Tyran les traits les plus funestes.
De mon Peuple en ses mains, si j'ai livré les restes;
Est-ce pour les détruire, ou pour les ramener ?
Doit-il perdre Israël, si je veux l'épargner ?

35. Seul, je puis former l'homme, & c'est moi qui l'anime;
Seul aussi j'ai le droit d'en faire une victime.
Le plus impérieux de tous les Souverains
Me doit compte du sang du dernier des Humains;
Et le sien doit hommage au bras de ma Justice.
Que le coupable avance : il court au précipice.
Ma vengeance l'attend, pour la faire éclater,
Les jours pressent les jours... je les vois se hâter.

Digitized by Google

Moyse.

36. Dieu Saint, je vous entends . . .

Jacob, je te l'annonce :

Il est un Jugement que la pitié prononce.
Dieu voit tes murs détruits, le Lieu Saint prophané;
Tes richesses en proye au Soldat effréné.
Le Fleuve a pris son cours, la Digue est renversée;
La Maison d'Israël éteinte ou dispersée;
Et ces restes épars, qu'un joug deshonorant
Doit bien moins affliger qu'un remords dévorant,
Ces restes, que font-ils que prolonger l'Histoire
D'un Peuple à qui son crime a fait perdre sa gloire?

Mais c'est un grain semé. De la Terre d'oubli,
Où le nom d'Israël paroît enseveli,
De ce vil composé de pleurs & de poussiere;
Qui d'un nouveau Soleil invoque la lumiere,
Sous le pied qui le foule Israël germera;
Les beaux jours reviendront, le Ciel se calmera.

Oüi, Peuple humilié, ton Dieu qui t'aime encore,
Fera luire sur toi la plus brillante Aurore.
Gémis avec espoir; souffre sans murmurer;
S'il ordonne les maux, il sçait les mesurer.
Soupire, implore, attend que le Ciel te console.
37. Il s'ouvre, Dieu descend, écoute sa parole.

Dieu.

Où se tiennent-ils donc ces Dieux, ces puissans Dieux,
Qu'Israël

Digitized by Google

Qu'Israël honoroit d'un nom si glorieux ?
Honteusement conduit par sa folle espérance ;
Suivant en vrai Captif le vice & l'ignorance,
Il alloit immoler à ces faux Immortels.
Je l'ai vû prodiguer mes dons sur leurs Autels ;
Manger de leur Victime & boire à leur Calice.
Qu'il recueille aujourd'hui les fruits du Sacrifice.
Le voilà malheureux : où sont ses Défenseurs ?
Qu'ils viennent donc l'aider contre ses opresseurs.
Mais dûtes-vous compter sur de tels Tutelaires ?
Eh ! que peuvent pour vous des Dieux imaginaires ?
39. Connoissez le seul Dieu digne de votre foi ;
Israël, il n'est point un autre Dieu que moi.
C'est moi qui réünis ce que la mort sépare ;*
Je frape & je guéris ; je détruis & répare ;
Rien ne peut ravir l'homme au pouvoir de ma main.
Viens donc à moi, Jacob, viens vivre dans mon sein.
Celui qui peut donner la mort à la mort même,
A ses vrais Serviteurs promet le bien suprême.

40. Mais ces fiers aggresseurs de ma Divinité . . .
Par le Ciel où je vis, par mon Eternité,
J'en jure, c'est aux traits d'une implacable haine
Qu'ils connoîtront d'un Dieu la grandeur souveraine.

* Preuve bien expresse de la Résurrection des Morts. *Voyez Tertullien, Origene, S. Hilaire de Poitiers, le Rabin Aben Ezra, l'Auteur de la Vie de Moyse, & autres.*

Digitized by Google

41. La foudre part, éclaire & frape en un moment ;
Tels partiront mes coups, si j'entre en Jugement.
Quand j'ai puni Jacob, je le frapois en Pere,
Et malgré la longueur d'un châtiment sévere,
De mes engagemens je me suis souvenu ;
Ma mémoire & mon cœur m'ont toûjours retenu.
42. Mais ma colere est libre, & rien ne la balance ;
J'éteindrai dans le sang la soif de ma vengeance.
Oüi, je veux que le sang, en ruisseaux, en torrent,
Coule pour assouvir mon glaive dévorant.
Je veux qu'environné de Victimes fumantes,
Seul de reste au milieu de ses troupes mourantes,
Le sanguinaire Chef qui fit tant de Captifs,
Apreme en périssant aux Mortels attentifs,
Que celui qui le frape est Maître du Tonnerre,
Et Juge souverain des Tyrans de la Terre . . . .
Le moment est venu, le délai n'a plus lieu . . .
Enyvrez-vous, mes traits. Je l'ai dit : je suis Dieu.

Moyse.

43. O Dieu terrible & doux ! ô Conseil adorable !
La perte d'Israël parut irréparable ;
Et peut-être, Gentils, le voyant malheureux,
Vos yeux n'eurent pour lui qu'un mépris rigoureux.
Mais aujourd'hui témoins du revers salutaire,
Qui le ravit au joug d'un cruel adversaire,
Célebrez d'Israël la gloire & le bonheur ;
De concert avec lui, chantez le Rédempteur.

D'un

Digitized by Google

D'un Peuple criminel, redevenu fidele,
Il a reçû les pleurs, embrassé la querelle;
Le sang venge le sang; l'Opresseur est aux fers;
Il languit, il expire, il descend aux Enfers,
Et Jacob est tranquille au sein de sa Patrie:
Tombez, restes honteux de son Idolatrie;
Il ne reconnoît plus de Dieu que son Auteur;
Le Dieu de son salut est le Dieu de son cœur.

LETTRE de M. .... à M. D. L. R. au sujet de la défense de la Lettre R. *qu'on vouloit proscrire, &c.*

VOus me demandez, Monsieur des éclaircissemens sur une Piéce intitulée: *Défense de la Lettre* R *contre M. l'Abbé Mervesin, par M. Remerville de Saint-Quintin.* Puisqu'il s'agit de vous obliger, je commence par vous envoyer la Piéce en question, telle que je la reçûs MS. en 1712. tems auquel elle fit du bruit. Les principaux personnages qui y paroissent, sont Messieurs Mervesin, Remerville de S. Quintin, Lombard de Gourdon, le Marquis & la Marquise de Buous, le P. Bailly & l'Abbé du Bois; je ne sçais rien sur ce dernier, mais voici quelque détail sur les autres.

Joseph

Digitized by Google

Joseph Mervesin nâquit dans la Ville d'Ape en Provence ; il entra dans la Congrégation des Benedictins de Cluny, & fût fait Prieur de *Barret*. Il fit imprimer à Paris en 1706. une Histoire de la Poësie Françoise, 1. vol. *in* 12. M. Remerville de S. Quintin fit des Remarques sur cet Ouvrage, dont on trouve l'Extrait dans le Journal de Trévoux du mois de Juin 1707. M. Mervesin répondit par une Lettre imprimée chés Giffard, & la même année M. de S. Quintin répliqua par une autre Lettre adressée à M. * * * : L'Extrait est dans un des mêmes Journaux de l'an 1708. : les Journalistes prennent le parti de l'Abbé Mervesin, & conviennent que cette derniere Lettre de M. de S. Q. est moins aigre que ses Remarques. Ils ajoutent que dans une Lettre qu'il leur a écrite, il avoüe qu'il auroit dû avoir un peu plus d'égard pour le caractere & la profession de M. Mervesin, aussi assûre-t'il qu'il auroit été plus modéré, s'il avoit sçû que ses Remarques dûssent devenir publiques, mais qu'on les avoit imprimées à son insçû ; & il prie les Journalistes d'en instruire le Public. Il composa aussi sur ce sujet une Fable en Vers, intitulée : *La Grenoüille Provençale*, qui fut très-bien reçûë, où il renferma les principales circonstances de la vie de l'Abbé Mervesin. Ce premier démêlé fut suivi de plu-

sieurs

Digitized by Google

sieurs autres; j'ignore si M. Mervesin y donna lieu, ou non; ce qui est certain, c'est que M. de S. Q. composa plusieurs Piéces de Poësies contre lui. En 1710. cet Abbé ayant proposé de faire un Discours sans employer la Lettre R, M. de S. Q. se récria là-dessus, & l'Abbé fit trois Lettres sans R: M. de S. Q. éprouva ensuite que la chose étoit possible.

M. Mervesin avoit projetté plusieurs Ouvrages, tant en Prose qu'en Vers, entre autres, l'Histoire de la Rhétorique Françoise: il a publié plusieurs Odes, en a laissé plusieurs autres MSS. & beaucoup d'Epigrammes sur differens sujets. Mais ce qui releve le plus son mérite, c'est qu'en 1721. sa Patrie étant affligée de la Peste, il se livra très-génereusement au service des pestiferés, & mourut quelque tems après.

François Remerville de S. Q. nâquit aussi à Apt, d'une Famille noble, originaire de Lorraine: Guillaume Remerville un de ses Ancêtres, suivit en Provence le Roy René d'Anjou; ce Prince le fit Trésorier de ses Finances en 1472. *Maître Rational* en la Cour Royale d'Aix en 1479. Il se maria à Apt en 1484. & y fixa sa Famille. François Remerville de S. Q. fut un de ses Descendans. Son pere s'apelloit François Remerville, & sa mere Ysabeau de Mazargues.

Quelque

Digitized by Google

Quelque disposition que S.Q. eût aportée en naissant pour les Lettres, il ne s'apliqua que bien tard à la Littérature. Peut-être que l'acquisition qu'il fit des principaux MSS. de Marc-Antoine Grossi, un de ses sçavans Compatriotes, en fut l'occasion. Il s'adonna dès ce tems-là à la recherche des Titres & des Chartes dont il acquit une grande connoissance, soit pour l'Histoire de la Province, soit pour l'Histoire des Maisons & Familles particulieres.

Il trouva dans le Château de Sault le MS. original des Lettres de François de Montauban d'Agout, Lieutenant de Roy dans le Lyonnois pendant les Guerres de la Religion, écrites au Roy dans les années 1560. 1561. 1562. 1563. il les communiqua au P. Menetrier Jesuite, & le P. de Colonia en a fait usage dans son Histoire de Lyon. Il avoit aussi trouvé le Cartulaire original de l'Eglise d'Apt, auquel il a ajouté des Notes très-judicieuses; il en a fait un don à l'Eglise d'Apt, s'en réservant seulement une copie.

L'explication des Arcs de Triomphe érigés à Aix, donnée par M. Galaup de Chasseuil, à l'arrivée des Ducs de Bourgogne & de Berry, fût le sujet d'une dispute. MM. de Ruffi & de Haitze publierent une Critique contre ces explications sous les noms d'*Euxenus Marseillois*, & de *Sextius le Salien*. M. de

Digitized by Google

de S. Q. prit la défense de Chasseuil, & composa sur ce sujet plusieurs Lettres, & quelques Balades qui furent imprimées en 1. Vol. *in* 12.

Ensuite une matiere plus intéressante l'occupa plus long-tems; il travailla avec un très-grand soin à la vie de S. Elzear de Sabran; mais lorsqu'elle étoit sur le point de paroître, le feu prit à l'Imprimerie, & réduisit cet Ouvrage en cendres: il n'en échapa que la Préface adressée à la Noblesse de Provence. M. de Castellane d'Auzet Gentilhomme de mérite, ayant composé la Génealogie de l'Illustre Maison de Castellane, M. de S. Q. examina son Ouvrage, & lui écrivit plusieurs Lettres, prétendant lui démontrer que cette Maison ne tire pas son origine, comme le dit M. d'Auzet, des Rois de Castille, mais qu'elle a la même origine que les Maisons d'Agout, de Pontevez, & de Simiane. Les deux MSS. sont entre les mains de M. le Président de Mazaugues.

En l'année 1720. ce Président eut une contestation avec M. de S. Q. sur les anciennes Chartes de Provence, citées par M. de Ruffi dans ses Dissertations sur les Comtes de Provence, de Forcalquier, de Venaissin, & sur les Vicomtes de Marseille. M. de S. Q. n'ajoutoit point de foi à ces Piéces, & M. de Mazaugues en soûtenoit l'authenticité.

Digitized by Google

Il avoit donné au Public en 1704. les Canons d'un Concile tenu dans la Ville d'Apt l'an 1365. sous le Pontificat d'Urbain V. auquel avoit présidé le Cardinal Philipe de Cabassole, & où se trouverent les Archevêques & Evêques des trois Provinces Ecclésiastiques d'Aix, d'Arles & d'Avignon. Ce Concile n'avoit point encore été publié. Il prouva ensuite que S. Castor, Evêque d'Apt au commencement du V. Siécle, avoit fondé un Monastere dans son Diocèse: si les Auteurs de *Gallia Christiana* avoient lû cette Piéce, ils n'auroient pas dit que ce Monastere étoit dans le Diocèse de Nîmes, ils l'auroient placé dans celui d'Apt, en un Lieu apellé *Menancha*. Il donna encore dans le même tems une Dissertation sur le mot *Albici* ou *Albeci*, ancien Peuple de Riez, contre le P. Hardouin. Ces trois Piéces furent imprimées dans les Essais de Litterature. Il a laissé manuscrite l'Histoire d'Apt sa Patrie, dont il m'a communiqué quelques endroits: il avoit aussi travaillé à celle des Comtes de Forcalquier, & fait une Dissertation sur les Reliques de sainte Anne, qu'on prétend avoir à Apt; s'il n'étoit pas venu à bout d'en démontrer l'authenticité, il avoit au moins rempli sa Piéce d'excellentes recherches, & on peut dire que cet Ouvrage lui auroit fait honneur, s'il eût été publié.

Digitized by Google

Il n'avoit pas moins de goût pour la Poësie que pour l'Histoire, & pour les autres genres de Litterature. Il a composé plusieurs Piéces en Vers François & Provençaux, entre autres, une fort belle Ode à la loüange de la Provence. Les Vers que vous trouverez de lui dans cette Défense, vous donneront une idée de son talent. Les Auteurs de *Gallia Christiana*, qui ont profité de ses lumieres, ont fait son Eloge en plusieurs endroits. Sur la fin de ses jours il fut reçû dans l'Académie de Marseille en qualité d'Académicien Externe. Il mourut à Apt au mois de Juillet 1730. âgé de 80. ans.

Jean-Henri Lombard de Gourdon, à qui M. de S. Q. adresse la plainte de la Lettre R, nâquit dans la Ville de Grasse d'une Famille distinguée par sa Noblesse. Il eut pour pere François Lombard de Gourdon, qui aprés avoir servi long-tems avec honneur, devint Lieutenant Géneral au Siége de la Sénechaussée de cette Ville, & pour mere Marie-Anne Grimaldi de Courbons. Il vint au monde avec d'heureuses dispositions pour les Lettres, qui furent cultivées par Jean-Henri de Grimaldi, Marquis de Courbons, son grand-pere, personnage d'un grand mérite. Quand il fût un peu avancé en âge, on l'envoya chès les PP. de l'Oratoire de Marseille, où il étudia en Rhétorique sous le P.

Bahier,

Digitized by Google

Bahier, excellent Poëte Latin & François; il perfectionna le goût du jeune de Gourdon pour la Poësie & pour l'Eloquence. Ses premieres Etudes finies, il vint à Paris, se fit connoître à l'Abbé Furetiere, à M. de la Fontaine, & au célebre Despreaux: il laissa même échaper quelques Vers qui lui firent honneur. A tous les agrémens de la jeunesse il joignoit une grande douceur, & une aimable politesse. De retour en Provence, il fût chargé de plaider une Cause singuliere. Une femme ayant été penduë à Aix, on lui trouva encore un souffle de vie lorsqu'on voulut l'enterrer; on la cacha, & on en eut tant de soin, qu'elle revint à la vie. Le jeune de Gourdon chargé de cette Cause, se fit admirer, & obtint sa grace. Peu de tems après il fût reçû à l'Académie Royale d'Arles, & se mit en possession de la Charge de Lieutenant Géneral du Siége de Grasse, que ses Ancêtres avoient remplie avant lui; il l'exerça long-tems à la satisfaction de tout le monde. En 1708. il fût fait Second Président au Sénat de Nice, honoré dans la suite d'une Commission considérable auprès du Roy de Sardaigne. Il aimoit passionnément l'Etude, aussi le trouvoit-on toujours occupé à lire & à composer. Il disoit quelquefois en badinant, que si on l'enfermoit, pourvû qu'on lui donnât de l'Encre, du Papier & des Livres, il

ne

Digitized by Google

ne penseroit jamais à demander sa liberté. Il sçavoit beaucoup, aussi a-t'il composé un nombre infini d'Ouvrages, tant en Prose qu'en Vers, mais ils sont presque tous restés manuscrits. J'en ai lû seulement deux, sçavoir, la Vie du Philosophe Boëce, & une Critique de tous les Discours prononcés dans l'Académie Françoise, dans laquelle il a mêlé plusieurs détails intéressans sur les Vies des Académiciens. Je ne sçais de lui d'imprimé que quelques Piéces de Vers, & l'Eloge de M. de Gaufridi, Conseiller au Parlement d'Aix, Historien de Provence, imprimé à la tête de son Histoire. Il étoit très-aimable, il sçavoit se faire écouter des heures entieres, toujours avec un nouveau plaisir; il narroit avec facilité, avec grace & avec esprit. Je suis, au reste, charmé d'avoir cette occasion de vous faire connoître une personne, qui, non-seulement m'a honoré de son amitié, mais encore m'a comblé de ses bontés. Il mourut en 1720. ou 1721. avec les regrets de tout le monde. Son fils, qui remplit la Charge de Lieutenant Géneral au même Siége, marche sur ses traces; il présida il y a environ deux ans aux Etats de la Province.

M. N. de Pontevez, Marquis de Buous, un des quatre Lieutenans de Roy en Provence, & Mad. la Marquise de Buous son Epouse étoient les intimes amis de M. de S.

Quin-

Digitized by Google

Quintin, aussi parle-t'il d'eux en plusieurs endroits avec éloge. Ils avoient un grand discernement & un grand goût pour juger des Ouvrages d'esprit. La Dame étoit de la Maison de Montbrun, en Dauphiné.

Le P. Bailly, Gardien des FF. Mineurs Conventuels, étoit né dans la Ville d'Apt, comme M. de S. Quintin : il avoit beaucoup de mérite, & a prêché avec distinction dans les principales Chaires de Provence. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, &c.

DEFENSE de la Lettre R *contre M. l'Abbé Mervesin, par M. Remerville de S. Quintin.*

Avant que d'entamer cette Piéce, une petite instruction me paroît nécessaire.

La Compagnie étoit grande au Château de Buous Diocèse d'Apt. Le Marquis & la Marquise de ce nom, Gens d'un mérite distingué, en étoient l'ame. La conversation, & la conversation litteraire surtout, étoit un des plus agréables amusemens, & chacun avoit la liberté de dire ce qu'il pensoit, lorsque l'Abbé Mervesin s'avisa de proposer qu'on pourroit faire un Discours coulant & facile, sans employer la Lettre R. Cette proposition surprit d'abord tout le monde. M. de S. Quintin, dans la chaleur du premier mouvement, répondit qu'on ne feroit pas

même

même une Lettre raisonnable. L'Abbé M. en composa trois sans *R*, & M. de S. Q. lui en écrivit une aussi sans *R*, convenant par-là que la chose est possible. Cette Lettre fut suivie d'une autre, dans laquelle il lui fait quelques reproches, ce qui obligea cet Abbé à lui faire des excuses, & à suprimer son Ouvrage; mais quelque tems après il le fit reparoître. Alors M. de S. Q. prit le parti du bon sens & de la raison, qu'il crût offensés. Il écrivit au P. Bailly Gardien des FF. Mineurs Conventuels, une Lettre en Vers sans R, & adressa la *Plainte* de cette Lettre à M. Lombard de Gourdon, Président au Sénat de Nice, & c'est la meilleure Piéce du Recueil. La Réponse à celle-ci, & deux Epigrammes terminent cette Défense.

LETTRE écrite sans R *à M. l'Abbé Mervesin à Apt le 9. Juillet* 1710.

A l'Abbé, chés qui le souci
N'établit jamais domicile;
C'est le plus connu de la Ville,
Et son petit Hôtel aussi.

Voulez-vous bien, Abbé mon ami, que sans dissimulation, je vous dise ma pensée touchant ce que vous avez donné au Public? Vous aviez soûtenu à *Buous* qu'un homme

doüé de quelque génie, & capable de quelque attention, disoit sans beaucoup de peine tout ce qu'il vouloit, & d'un stile coulant, excluant cependant la Consonne qu'on a placée dans l'Alphabet, immédiatement avant l'S. Vous avez voulu que nous fussions convaincus que cela n'est pas impossible, & on ne le dispute plus : c'étoit-là le point & un amusement louable, mais que ne vous y teniez-vous ? Je vous l'avoüe, je vous blâme beaucoup de ce que vous vous échauffez sans sujet, & de ce que vous ne ménagez pas assés un de vos bons amis. Quoi ! des qu'on n'épouse pas vos opinions, on est plein d'entêtement, on a le défaut du Pays, & on étend son jugement au-delà de ses connoissances ? Cela n'est pas soûtenable. Vous sçavez qu'une Dame d'une qualité distinguée, dont le jugement & les connoissances sont de la plus vaste étenduë, comme vous l'avez dit souvent vous-même, que cette Dame, dis-je, fût du côté de ceux qui combattoient ce que vous aviez avancé touchant la Consonne en question. Vous voyez bien où cela va ; pensez-vous que cette Dame, toute indulgente qu'elle est, ne se sente pas un peu offensée de ce que vous dites ? Quant à l'Abbé Dubois, vous l'avez choqué, je n'en doute point ; il est fâcheux que ce qui dans le commencement n'étoit qu'un jeu, devienne une chose

Digitized by Google

de consequence. Ce que vous avez composé n'eût pas été moins joli ni moins bon, sans les invectives : ne soyez pas fâché de ce que je vous dis ici, c'est un effet de mon amitié. J'avoüe que je ne pensois pas qu'on se passât si facilement de cette Consonne, je conviens maintenant qu'elle est inutile, ou peu s'en faut; un moment m'a suffi : cependant je ne suis pas de l'opinion que vous soûtenez, que la Consonne que j'évite ici avec soin, est moins utile au stile élevé qu'au stile commun. Il n'y a pas long-tems que nous avons vû qu'on se passe aussi de la Consonne S, si nous continuons, adieu l'Alphabeth. Je vous souhaite santé & bon apétit.

AUTRE Lettre au même.

Je croyois, Monsieur, que les Habitans du Parnasse étoient gens de bonne foi, nullement à deux visages, & vous regardant en dépit de bien des gens, & quelquefois même en dépit de vos productions, comme un Favori des Muses, je me tenois fort assûré sur votre parole, mais ce que je viens d'aprendre me désabuse entiérement. Voyez si je suis bien instruit; vous passâtes à *Buous* à votre retour d'Aix, & là vous dites à une Dame, qui assûrément n'ira pas commencer à mentir pour l'amour de vous, vous lui dîtes que vous aviez fait un Ouvrage contre

Digitized by Google

moi au ſujet de la diſpute que nous avions euë, & que vous veniez pour me terraſſer effectivement; vous vîntes ici, mais changeant de langage, vous eûtes d'abord grand ſoin de me dire que votre nouvel Ouvrage ne me regardoit point, & que M. l'Abbé Dubois étoit le ſeul que vous aviez en vûë. La précaution que vous avez priſe de parler au ſingulier, rendoit la choſe aſſés facile à croire des deux côtés; pour moi, je crûs, ſans l'examiner, tout ce que vous voulûtes, ainſi vous vous aplaudiſſiez en ſecret d'avoir dupé deux de vos amis, ne doutant point que M. l'Abbé Dubois ne fût bien informé à *Buous*, où il étoit alors, de ce que vous y aviez dit; il vous revenoit de-là un petit avantage qui ne vous eſt pas indifferent, quoique vous feigniez de le mépriser; c'eſt que vous vous mettiez à l'abri de la Critique, car il n'y avoit pas d'aparence que M. l'Abbé Dubois attaquât votre Ouvrage, après que vous aviez déclaré à *Buous*, que vous ne ſongiez pas à lui, & il étoit bien sûr que je n'y prendrois pas garde, après la proteſtation que vous m'aviez faite ici. Quel plaiſir pour vous de voir une fois dans votre vie, une de vos productions joüir en paix des Eloges que vous leur donnez! Les choſes en ſeroient demeurées là; je me ſerois contenté de vous repréſenter charitablement, comme

j'ai

J'ai fait, le tort que vous aviez d'invectiver contre M. l'Abbé Dubois, & de vous aprendre en même-tems par une Lettre que vous me pressâtes de suprimer par des raisons qui paroissent maintenant, de vous aprendre, dis-je, comment sans R on peut écrire d'un stile coulant, & dire quelque chose de raisonnable, mais votre manege est découvert. En rassemblant ce que vous avez dit à *Buous*, & ce que vous avez dit ici, il est aisé de comprendre que votre dessein étoit de tourner en ridicules deux personnes. Vous jugez bien que nous ne sommes pas gens à répliquer par des injures : lisez, en attendant quelque autre chose, les Remarques qu'on a faites sur vos Lettres ; du reste, ne prétendez pas vous prévaloir de celle que je vous ai écrite sans R, où, pour vous faire plaisir, j'ai déguisé le Fait de la dispute. Je déclare, & des personnes dont, par malheur pour vous, le témoignage n'a rien de suspect, feront foi que c'est d'un Sermon sans R, & non pas d'une Lettre qu'il s'agit. Adieu, M. armez-vous de bonnes raisons, si vous le pouvez, ou faites provision de patience.

A Apt le 12. *Juillet* 1711.

Digitized by Google

LETTRE sans R au R. P. Bailly, par M. de Saint Quintin.

AU Chef d'une Maison qu'un humble Saint bâtit,
Et qui de tels Dévots n'est plus le domicile;
Elle n'est pas loin de la Ville,
C'est-là que le Pont aboutit.
Enfant d'un Saint benin & doux,
Dont le vaste génie inventa la Besace,
On m'a dit depuis peu qu'un Abbé vous menace;
S'il vous faut un second, ma Plume est toute à vous.
Disposez-en sans nulle peine;
Vous sçavez que je suis ennemi des façons;
J'ai déja plus d'une douzaine
Tant de Sonnets, que de Chansons.
Jamais, depuis le tems que le Dieu des Saisons
De ses feux échauffe ma veine,
Je ne me vis mieux en haleine;
Dépêchez, vite, commençons;
Dans la Lice qu'on vous assigne
Donnons & de taille & d'estoc;
Quoique l'on pense de ce choc,
Si vous employez une ligne,
Je gage qu'aussi-tôt le succès vous est hoc.
Je conviens que sans la Consonne
Qui seule excite ici nos débats commencés;
Il se peut bien que l'on chiffonne

Des

Digitized by Google

Des mots sans suite & mal placés ;
Mais que l'on soûtienne sans elle
Dans un stile suivi, le plus petit sujet ;
C'est justement ce qu'on apelle
Un vain & fantastique objet.
Supofons la chose facile ;
Est-il dessein plus inutile ?
Celui qui l'inventa jadis,
De son débile chef consuma la substance ;
C'étoit un Moine oisif, à qui longue abstinence
Avoit gâté le siége où le Sens est assis.
Faut-il, plus fou que lui, qu'en tels Salmigondis
Je lasse aussi ma patience ?
Bailly, qu'un goût solide, exquis ;
Egale en tous points d'Eloquence
Aux Sçavans les plus aplaudis,
Ajoûtons de nouveaux défis
A ceux qu'a déja faits Damé de conséquence ;
Dame, qui seule en vaut bien dix,
Soit qu'elle agisse, ou qu'elle pense,
Et cent fois plus que je ne dis,
Sans qu'on la flatte, ou qu'on l'encense ;
Ainsi que son Epoux, dont les talens acquis,
Quand il les met en évidence,
Donnent un vif éclat à son intelligence ;
Et si quelque Abbé dans ses dits,
(Sauf ce qu'on doit à sa haute Science)

Digitized by Google

Avec une humble patience
N'accepte pas les démentis
Que lui donne telle Sentence ;
Disons-lui mille fois tant pis ;
Ou, s'il juge le cas faisable,
Qu'il nous donne de sa façon
Quelque chose au moins de passable,
S'il n'est enfin tout-à-fait bon.
Un Galimathias semblable
A celui qu'on a vû sous un postiche nom,
N'impose qu'à des gens d'un goût bien pitoyable,
Et ne fait pas que l'on change de ton.

De mon aimable Solitude,
Où de tout soin exempt, dans un petit Taudis ;
Je donne mon tems à l'Etude,
Le vingtiéme Juillet de l'an mil sept cens dix.

PLAINTE DE L'R.

EPIGRAMME.

Poëtes, Orateurs, souffrirez-vous qu'on ose
Me proscrire à vos yeux des Vers & de la Prose ?
Le téméraire Auteur de cette trahison
Voudroit que les Ecrits, comme ceux qu'il compose ;
N'eussent ni rime ni raison.

AUTRE

AUTRE PLAINTE DE L'R ;

A M. de Gourdon, Président au Sénat de Nice.

Rigide Protecteur de la saine Eloquence,
Gourdon, c'est à ton Tribunal
Que je viens porter une instance,
Pour éviter le coup fatal
Que causeroit ma décadence,
Si quelqu'un n'a pas l'indulgence
De prévenir un plus grand mal.
Je suis cette malheureuse R,
A qui l'on déclare la guerre,
Et qu'un certain Sçavant, sans raison, sans sujet,
Veut proscrire de l'Alphabeth,
Seulement par pure malice,
Et malgré tout le préjudice
Que feroit au Discours un semblable projet.
Combien de mots remplis & de force & d'emphase
Ne faudroit-il pas retrancher ?
L'Eloquence à tout coup sur le point de broncher,
Ne s'apuyeroit plus que sur la Périphrase ;
Les Verbes sans Infinitifs,
Par une nouvelle méthode,
Pour remplacer ce dernier Mode,
N'auroient plus que les Subjonctifs ;
Encor seroit-il nécessaire

Digitized by Google

D'excepter de ce cas tout Verbe auxiliaire.
Quoi ! parce qu'un * * *
A qui j'aurai fait quelque peine,
M'aura témoigné de la haine,
Faut-il que contre moi chacun soit prévenu ?
N'est-ce donc pas assés, lorsque je suis finale,
Que l'E se faisant soûtenir,
A l'exemple de l'I jusque-là me ravale,
Qu'à peine l'on m'entend venir ?
A subir cette Loi durement condamnée,
Il me faut alors filer doux ;
L'Usage, de ses droits jaloux,
Comme il lui plaît, regle ma destinée.
Mais si l'on m'a réduite à faire peu de bruit,
Quand je me trouve la derniere,
Je sçais m'en revancher de la belle maniere,
Lorsque quelque Lettre me suit.
Dans le moindre détail lorsqu'on voudra descendre,
Plus d'un autre avantage, où j'ai droit de prétendre,
Pourra me servir de garant ;
Tout me promet enfin un succés favorable ;
Ou l'on sera contraint, si l'on ne me défend,
De préferer au vrai le mensonge & la Fable ;
LOUIS sera Pieux, Magnanime, Equitable.
Mais il ne sera jamais Grand ;
Plus de Lettres, si l'on m'oprime ;

Les

Digitized by Google

Les Poëtes perdront la raison & la rime ;
Avec tout l'attirail qu'ils traînent après eux.
Parnasse, Hypocréne, Permesse,
Et plusieurs autres que je laisse,
Seroient sans moi défectueux ;
Le Cahos reprendroit la place de la Terre,
Et, s'il n'étoit plus de Tonnerre,
Plus de crimes, plus de forfaits,
De Magistrats intéressés,
Plus de Partisans, plus de guerre ;
On n'auroit plus aussi de plaisir ni d'amour ;
Le Soleil, en perdant sa brillante carriere,
N'auroit que des feux sans lumiere ;
Et ne produiroit plus la chaleur & le jour.
Mais quel tort à chaque Science
Feroit l'exil fatal qu'on tente vainement !
Celle, à qui ce grand nom est dû par excellence,
Seroit contrainte absolument
D'ôter les attributs à la Divine Essence,
Aux Elûs le bonheur, à la Foi l'espérance,
Et donner au Destin en tout évenement
Ce qu'on doit à la Providence.
Le Philosophe avec étonnement
Verroit que sans Majeure on a la conséquence ;
Qu'on exile l'*Ergo*, qu'on bannit l'Argument,
Qu'en suprimant tout Etre, il reste une substance ;
Que l'Ame, sans penser, conserve un sentiment,

Digitized by Google

Qu'un Globe est sans rondeur & sans circonference,
Que sans aridité le sec a pris naissance,
Et vous demanderoit comment,
L'humide sans vapeur exhale une influence,
Et par quel subtil jugement,
Sans Atomes crochus, on a l'intelligence
Des propriétés de l'Aimant.
La Logique y perdroit tout son raisonnement;
La Physique l'Experience,
L'Astrologue la Prévoyance,
Les Astres & le Firmament;
La Morale auroit l'impudence
De laisser éternellement
Tout bienfait sans remerciment,
Et tout soin sans reconnoissance.
Tout deviendroit confus, sans art, sans ornement,
Gourdon, dans ce renversement
Tu pourrois sauver l'Eloquence,
Mais sans figure & sans arrangement.
Ton nom même, connu si généralement
Dans les Pays voisins & dans toute la France,
Tronqué par-là vilainement,
Deviendroit hors de connoissance,
Et paroîtroit le nom d'un Allemand.
Juge donc de quelle importance
Te doit être mon existence;
Ne souffre pas qu'impunément

On

Digitized by Google

On ose en pareille occurrence
Proposer mon bannissement.

REPONSE à la plainte de l'R.

Demeurez en repos, calmez vos déplaisirs,
Tout va répondre à vos desirs.
Quiconque travaille à vous nuire,
Cherche lui-même à se détruire ;
Si vous succombiez sous ses coups ..
Il y perdroit autant que vous ;
Honneur, Sçavoir, Esprit, Mémoire,
Plaisir, Repos, Fortune, Gloire,
A tous les plus grands biens il faudroit renoncer ;
Si l'on venoit à vous chasser,
Il ne nous resteroit que honte, qu'infamie ;
Avec vous la Vertu seroit aussi bannie,
Et, par un déplorable Sort
Le Vice oseroit tout, & n'auroit jamais tort.
Mais, dites-moi par quelle audace
Veut-on vous ôter votre place,
Et de quoi vous accuse-t'on ?
Vous, par qui LOUIS regne en France ;
Et qui marchez avec prudence
A la tête de la Raison ?

JUGEMENT.

Vû la présente Remontrance,

Défen-

Digitized by Google

Défendons à tous beaux Esprits
De vous bannir de leurs Ecrits ;
Ordonnons, si quelqu'un contre notre Arrêt gronde,
Qu'il soit mocqué de tout le monde ;
Que ses Ouvrages soient proscrits,
Les déclarons de contrebande ;
Condamnons l'Auteur à l'amande.
Jugeons qu'en Prose comme en Vers ;
Il ne fait rien que de travers ;
Qu'on ne peut se passer de l'R,
A moins qu'à la Raison on ne fasse la guerre ;
Déclarons erronné tout autre sentiment ;
Voulons que désormais ce soit chose assûrée
Que quiconque pense autrement
N'a pas la tête bien timbrée,
Et tel est notre Jugement.

L'R A L'ABBE' MERVESIN.

EPIGRAMME.

Tu croyois me bannir, & te faire un renom ;
Je regne malgré toi, cherche ailleurs la victoire :
Dans la Prose & les Vers je parois avec gloire ;
Je rougis seulement de me voir dans ton nom.

AUTRE au R. P. Bailly.

Consentez, cher Bailly, que l'R soit proscrite ;
Ce Projet me paroît divin,

Sans

Digitized by Google

Sans cette Lettre maudite
Nous n'aurions point de Mervesin.

*LETTRE de M*** à M. Bel, Conseiller au Parlement de Bordeaux ; en lui envoyant une Dissertation Latine de M. Gravina sur la Poëtique.*

MEs Recherches ont été inutiles, M. il ne m'a point été possible de trouver le Traité Italien de M. Gravina sur la Poëtique. Prenez-vous-en au peu de goût de nos Libraires pour les Livres Italiens ; ils n'en veulent que de François, peu s'en faut qu'ils ne regardent déja les Livres Latins comme gothiques & barbares. Voici une Dissertation Latine du même Auteur, qui vous dédommagera d'un Ouvrage, dont le titre piqua d'abord votre curiosité. C'est une Piéce d'un goût exquis & d'une érudition ornée de graces; c'est un systême de Poëtique ancienne, où tout est solide & ingénieux. Quelle finesse d'expressions, quelle élegance, quelle feu, quelle énergie, quelles images! tout y sent l'homme de goût, l'esprit délicat, & le critique judicieux.

Rien ne paroît d'abord plus simple que le

Digitized by Google

le dessein de l'Auteur. Il se propose de montrer pourquoi les Grecs ont été passionnés pour la Poësie jusqu'à regarder les Poëtes comme des Dieux, tandis que les Romains leur ont marqué bien tard la plus légere consideration; c'est dans le fonds du caractere de ces deux Nations, que M. G. découvre la source d'un goût si different. Selon lui, les Grecs naturellement cruels & sauvages, avoient besoin des charmes des sens & de l'harmonie, pour être nourris dans le goût de la vertu; aussi leur premiere Philosophie étoit inséparable de la Poësie & de la Musique. Mais les Romains portés à l'humanité & à la politesse, trouvoient dans les Discours des gens sages, des motifs assés puissans pour ne pas se démentir dans la pratique de ces vertus. Je passe, M. les autres traits, vous observerez aisément que le caractére des deux Nations est aprofondi; peut-être qu'une trop sublime opinion de l'urbanité & de la politesse Romaine a quelquefois séduit l'imagination de l'Auteur. Pardonnons-lui sans peine une superiorité fortement exagerée. Quand on regarde ces illustres Romains comme ses Ancêtres, on succombe aisément à la tentation de leur prodiguer les loüanges; leur gloire devient un patrimoine qu'on a interêt de porter à la plus haute valeur.

Quoiqu'il

Digitized by Google

Quoiqu'il en soit, cette double peinture sert à fixer le mérite du caractére des Héros introduits par Homere & Virgile. M. Gravina qui a étudié les hommes des tems si éloignés, avouë ingénûment que les exemples de vertu, de generosité, &c. sont très-rares dans Homere, & que chaque Vers offre, pour ainsi dire, quelque trait d'avarice, de débauche & de cruauté. Mais prend-il de-là occasion de faire le procès à ce Poëte? point du tout; voici comme il le justifie; en donnant aux Ennemis de ce Poëte le nom qu'ils méritent. *Quæ hominum, regionum, temporumque vitia in divini Poetæ dedecus, detorquent homines imperiti, potissimum antiquitatis; quasi Heroïbus suis, quibus nomen hoc vires & virtus militaris meruerant, adscribere salvâ imitationis lege debuisset Homerus virtutes ignotas, &c.* Pour mettre dans un jour encore plus avantageux la cause d'Homere, il rassemble ensuite avec beaucoup de force & d'énergie, tous les traits du caractére des Grecs qu'il représente fourbes, cruels, traîtres à leur Patrie, inconstans & légers, foibles & plaintifs. Voilà les hommes qu'a connus le Poëte Grec: devoit-il les peindre d'une trempe differente?

Virgile, obligé de parler à un Peuple de Héros, a introduit des Personnages plus vertueux; quoique sortis du sein de l'Asie,

Digitized by Google

si décriée par son luxe & par sa molesse, ils semblent dans son Poëme être nés & élevés parmi les Camilles. Le siécle de Virgile avoit l'idée d'une vertu pure & sublime, il vouloit la retrouver dans l'Enéïde.

Mais voici un principe qui peut mettre en état les esprits non prévenus, à juger sainement de ce point de critique : *Inter Poëtas*, dit M. Gravina, *non de personarum quas inducunt dignitate, sed de imitationis veritate contenditur; nec minùs confert expressio deteriorum ad præcavendum, quàm meliorum ad imitandum.* Le préjugé n'enfante point de pareilles idées, elles sont le fruit d'un goût épuré & d'une raison éclairée.

Ce qui mérite principalement votre attention, M. est la maniere ingénieuse dont M. G. dévelope l'origine de la cadence & du nombre Poëtique, & les causes de la difference qui se trouve entre les anciennes Poësies, dont le stile simple fait le mérite capital, & celles dont les expressions sont figurées & métaphoriques. Le détail me meneroit trop loin, & je ne vous dirois pas en si beau François, ce que l'ingénieux Italien vous dira en un Latin digne du siécle d'Auguste.

Si M. Gravina s'est formé une idée trop sublime des anciens Romains, il faut avoüer en même tems qu'il a usé d'une hardiesse ingénuë

Digitized by Google

gentuë dans ses jugemens sur quelques Poëtes de sa Nation, bien different de certains Ecrivains François, qui par une fade politique, sont en possession de tout loüer. N'en déplaise aux esprits trop délicats & trop sensibles, une Critique hardie & judicieuse est un rempart contre le mauvais goût. Ceux qui se mêlent de juger, doivent cependant éviter les tons superbes & avantageux; la force doit être dans la raison, & non dans une censure hautaine & contentieuse. Je ne prétens pas pour cela qu'en certaines occasions on ne puisse orner la raison des graces séveres & piquantes; quand le mauvais goût s'efforce de prendre le dessus, il est permis de tonner, de foudroyer. C'est l'exemple que nous donne M. Gravina; vous en jugerez par ces traits. Quelle véhemence dans la censure qu'il fait des Ecrivains de sa Nation qui gâtent la belle Latinité par des pointes glacées & par des ornemens superflus, *Refluxit jamdiu insolentiùs atque intemperantiùs apud nos in Latinam Linguam.* Je suis tenté d'ajoûter: Et Gallicam *turgescentium scriptorum colluvies cum argutiarum glacie, luxuque ornamentorum.* Avec quelle rigueur traite-t'il les mauvais Ecrivains Italiens & recherchés! Il les accuse de fabriquer des expressions monstrueuses, des métaphores insensées, & d'introduire une espece de barbarie

Digitized by Google

rie: *Nova verborum portenta, insanasque translationes; nova monstra suscitarunt, ac dum novas locutiones moliuntur, novum barbariæ genus advexerunt.* Quel coup assommant contre certains faiseurs d'œuvres diverses! *Imbecilioribus insidiæ tenduntur erroresque objiciuntur* à præsentibus poëticarum sordium collectoribus, *à quibus eâdem incogitantiâ quâ carmina propria effutiuntur, de carminibus judicatur alienis.* Où en ferions-nous si nous peignions avec des traits si forts & si marqués quelques-uns de nos Ecrivains? Qu'on leur dise avec une liberté polie, ce que le Public pense de leur stile & de leurs ouvrages, ils font retentir partout leurs plaintes & leurs murmures.

Voilà, M. une idée superficielle de la Dissertation de M. Gravina qui a été imprimée en Italie à la suite des Poësies du *Guidi.* Seroit-ce sortir de mon sujet, que d'observer qu'un goût sûr & délicat, joint à une exacte connoissance des regles, a dirigé la discussion que fait l'Auteur, d'un grand nombre d'ouvrages, & que c'est-là l'unique voye pour réussir en pareils examens? je ne crains pas que vous me desavoüiez. Je sçais, M. que dans votre Dissertation contre M. l'Abbé Dubos, vous avez pris hautement le parti de la discussion: mais vous n'avez jamais prétendu rejetter la nécessité du goût, persuadé

ſuadé que ſans lui, on prend toujours une route fauſſe & incertaine. J'en apelle à l'experience, pluſieurs ſe ſont mêlés de diſcuter le mérite de quelques ouvrages. Quelques-uns de ces Ecrivains ont faſtueuſement étalé une prétenduë ſuperiorité de raiſon; cependant avec des armes ſi puiſſantes, ils ont échoüé, & le Public a mépriſé leurs déciſions. Vous en devinez aiſément la cauſe; ces Ecrivains, nés ſans goût, ſe ſont égarés, faute d'avoir aperçû les ſeuls principes convenables à la diſcuſſion où ils s'étoient engagés. Diſpenſez-moi d'un plus long détail. Pour moi, je ſuis perſuadé que le goût, qui n'eſt peut-être qu'un ſentiment délicat, peut ſeul nous montrer l'étenduë & l'aplication des bons principes. Ainſi, M. ne ſéparons point le goût de la diſcuſſion.

Alterius ſic,
Altera poſcit opem res & conjurat amicè.
Horat. de Arte Poët.

Le point de la difficulté eſt de déterminer la nature du goût. Quoiqu'on ait beaucoup écrit ſur cette matiere, j'oſe vous aſſurer, M. qu'elle eſt encore neuve. En effet, rapellez-vous tout ce qu'on a dit là-deſſus, il ne vous reſtera que des notions vagues & confuſes. Pour éclaircir ce point avec ſuccès, il faut être initié dans la bonne Philoſophie, mais

aussi

Digitized by Google

aussi n'en faut-il prendre qu'une certaine fleur, parce que cette matiere demande autre chose que des raisonnemens Philosophiques. Je glisse là-dessus, dans la crainte de ne pouvoir développer avec quelque précision, les idées qui se présentent. C'est de vous, M. que le Public attend sur cette matiere les éclaircissemens nécessaires. Hâtez-vous donc de répondre aux belles espérances que nous a laissées votre premiere Dissertation.

Me sera-t'il permis, M. de vous proposer quelques difficultés? M. Rollin a avancé qu'on pouvoit donner des Regles sur le goût. Quintilien est d'un sentiment contraire. Croyez-vous que cet ancien Rheteur se soit trompé? N'est il pas vrai-semblable qu'il en est du goût comme de l'esprit? on n'en donne pas à ceux qui n'en aportent pas en naissant. Peut-on dire que le goût est quelque chose d'absolu, ou que c'est une dénomination purement relative? Le germe de ce goût est-il dans tous les hommes? Est-ce l'éducation & les études qui le rendent bon ou mauvais? Observez, je vous prie, M. que dans tous ces points je distingue exactement le goût de cet Acte de l'esprit, par lequel il juge du mérite des Ouvrages. C'est à un sentiment délicat que je réduis toute l'analyse de mes idées. Je finis par une difficulté d'un genre different. Est-il vrai que lorsque nous jugeons,

Digitized by Google

geons, c'est toûjours par comparaison? Par exemple, ne trouvons-nous une Tragédie bonne ou mauvaise, qu'autant qu'elle nous paroît aprocher ou s'éloigner des Piéces que nous regardons comme d'excellens modeles? Voilà, M. des objets dignes de vos talens & de la curiosité du Public; ne nous faites pas souhaiter long-tems les lumieres que vous pouvez nous donner; accoûtumé à vous joüer des matieres les plus épineuses, vous ne feriez pas excusable de nourrir une plus longue impatience.

J'ai l'honneur d'être, &c.

LE PRINTEMS,

ODE.

*A M. J**, Avocat.*

LE Dieu charmant qui nous éclaire,
Et dont le flambeau radieux
Embellit la Terre & les Cieux,
Parcourt le Signe * salutaire
Qui nous rapelle le Mystere
Des amours du plus grand des Dieux.

* *Le Taureau, Signe du Zodiaque, que le Soleil parcourt dans le mois de Mai. Jupiter ayant enlevé Europe, plaça le Taureau dans le Ciel.*

Eole

Eole & sa Cour importune,
Par leurs horribles sifflemens
Ne troublent plus les Elemens.
Les Zéphirs agitent Neptune
Et déja l'aveugle Fortune
Sur les flots guide ses Amans.

❧

L'Hyver fuit, la saison arrive
Où regnent les tendres Amours.
Tout nous annonce les beaux jours.
La Nayade n'est plus captive;
Son Onde claire & fugitive
Dans nos Prés fait mille détours.

❧

De la plus charmante parure
Nos Boccages se sont couverts.
Quel éclat brille dans les airs!
Les fleurs, l'ombrage, la verdure,
Décorent toute la Nature;
Je vois renaître l'Univers.

❧

O doux Printems! c'est ton Empire
Que chantent les tendres Oiseaux;
Flore brille au bord des Ruisseaux;
Epris d'un amoureux martyre,

Digitized by Google

Le jeune & l'inconstant Zéphire,
Caresse ses apas nouveaux.

✻

Déja de l'Amour qui l'apelle
Le Berger célebre les Loix
Sur la Musette & le Hautbois;
La Bergere, Amante fidelle,
Aux sons plaintifs de Philomele,
Unit les accens de sa voix.

✻

De Mirthe couronnons nos têtes;
L'Amour, dans la saison des fleurs,
Aime à soûmettre tous les cœurs;
Qu'il soit seul l'objet de nos Fêtes!
Célebrons ses tendres Conquêtes,
Et livrons-nous à ses douceurs.

✻

Ami, d'une saison si belle
Profite au gré de mon désir;
Le tems fuit, il faut en joüir.
Viens cueillir la Rose nouvelle;
Crains-tu son épine cruelle?
La peine éguise le plaisir.

✻

Tandis qu'abandonnant la Plaine,
Loin de nous souffle l'Aquilon;

Quitte un travail pénible & long ;
Toi, qui sçus devenir sans peine
Rival de l'Orateur d'Athène
Et du Défenseur de Milon.

*

Je sçais qu'il n'est qu'un esprit lâche,
Qui de l'oisiveté jaloux,
Se livre à son poison trop doux ;
Mais, quelque Emploi qui nous attache ;
Nous devons donner du relâche
Aux soins qu'il exige de nous.

*Par M. B **, d'Aix.*

***

goût vif, sans l'aimer sincerement, sans désirer avec ardeur de mériter les récompenses qui y sont attachées; c'est ainsi qu'il établit la nécessité de l'émulation, il en prouve ensuite les avantages.

» Vive & féconde source du mérite, dit-» il, l'émulation le fait sortir, elle le perfec-» tionne, elle le crée même, pour ainsi dire; » par elle, par le courage qu'elle inspire, » par les efforts qu'elle fait faire, des esprits, » nés médiocres, ont atteint, ont surpassé » quelquefois des génies fort supérieurs for-» més des mains de la Nature.

La nécessité, les fruits de l'émulation, sont prouvés par des raisonnemens & des exemples; l'Orateur qui adresse son Discours aux jeunes Avocats, les divise en trois Classes, sçavoir, ceux qui viennent au Bareau avec un nom que leurs Ancêtres ont rendu fameux; ceux dont les Peres brillent encore au Bareau; ceux enfin qui y entrent sans un nom connû, & sans les secours que des Peres peuvent donner à leurs Enfans; l'Orateur présente à chacun de ces jeunes Avocats les motifs particuliers qui peuvent exciter leur émulation.

Comme le motif le plus pressant de ceux qui sont dans la troisiéme Classe, est la protection, l'amitié, les secours qu'ils trouvent dans les Auditeurs, auxquels ils s'attachent,

l'Orateur les exhorte à se faire des Patrons ; & il fait l'Eloge de quelques Anciens qui servent de Peres à de jeunes Avocats ; il y a quatre Portraits de ces Anciens, qui sont fort obligeans pour eux, & qui font honneur au cœur & à l'esprit de l'Orateur.

Il réünit ensuite les trois Classes qu'il a d'abord séparées, & après leur avoir fait le Tableau des motifs particuliers pour les exciter à l'émulation, il entre dans le détail des objets géneraux qui peuvent engager à aimer la Profession d'Avocat, à se livrer aux differentes études qu'elle demande, & enfin à en remplir les devoirs.

Il y a deux sortes d'études, auxquelles se doit livrer l'Avocat; l'étude des Loix & celle de l'Eloquence. » En vain, dit-il, sans la » Science des Loix, le génie le plus heureux » prétendroit-il plaire & briller au Ba- » reau ; elle est à l'art de bien parler, ce que » les fondemens sont à l'Edifice ; ou il faut » renoncer à cet Art flateur, ou il faut en sça- » voir le fond ; la chute est certaine à qui né- » glige ce fond, pour s'attacher à la superficie.

Il dévelope ce principe, il le prouve par des raisonnemens & des comparaisons; il parle ensuite de l'Eloquence, il peint la fausse qui regnoit au Bareau avant que Louis le Grand eût animé l'émulation dans tous les Arts. Il fait voir les progrès de l'Eloquence,

la

la perfection où de nos jours elle est enfin parvenuë au Bareau. Il fait le Portrait de tous les Orateurs qui ont parû sous ce Regne; les le Maistre, Patru, Erard, Gillet, Terrasson, dont on a des Monumens, sont peints avec les traits qui leur sont propres.

» Aux Maîtres dont j'ai ébauché les Por-
» traits, poursuit l'Orateur, ont succedé les
» nôtres; mettez Erard assés proche de ces
» Hommes Illustres, ils ont obscurci le reste,
» comme des jours clairs & lumineux ont
» obscurci de premieres clartés qui commen-
» çoient à réjoüir la Nature.

Après ce Morceau, vient le Portrait des Orateurs d'aujourd'hui, & au moyen de ce Portrait fort serré, il donne des préceptes de l'Eloquence, qui est propre, l'une aux petites Causes, l'autre aux grandes.

» Orateurs fameux, ajoûte-t'il, pardonnez
» si ma main hardie a osé crayonner vos
» Portaits . . . Le Bareau sçaura vous rendre
» ce que la foiblesse de mon Pinceau aura pû
» vous faire perdre; mais de quel bruit re-
» tentit ce Bareau? O Eloquence, tu gémis!
» quelles pertes, les unes aux autres enchaî-
» nées, ont fait couler tes larmes. . . .

L'Orateur parle ici de la retraite de deux Orateurs qui vont donner à l'Eloquence bien d'autres sujets de former des regrets.

» Vous, dit-il à l'un des deux, vous, dont

Digitized by Google

» le tempérament est si heureux, vous que » l'Eloquence voudroit retenir, pouvez-vous » ne pas entendre sa voix? Elle fait votre » gloire; par elle, votre nom vivra dans la » Postérité, faites, faites-la regner encore... » mais une nouvelle gloire l'apelle, & le rang » qu'il a tenu parmi les Orateurs, il va le te» nir parmi les Consultans.

Il passe ensuite aux devoirs attachés à la Profession d'Avocat, à la gloire, aux plaisirs qui accompagnent l'exercice de ses devoirs. Ou l'Avocat plaide, ou il écrit, ou il consulte; l'Orateur qui a parlé avec étenduë de l'Eloquence propre à la plaidoirie, parle ici du genre d'Eloquence qui est propre aux Mémoires; il veut qu'on en bannisse le style trop recherché, tout ce qui sent l'envie d'amuser l'imagination; ce Morceau mérite d'être lû, c'est un des mieux traités. C'est aussi un bon Commentaire sur la Maxime d'Horace: *Ambitiosa rescindet ornamenta.*

Il peint la gloire & les plaisirs attachés à chaque Exercice de la Profession. » Quelle » gloire, dit-il, parlant de l'Avocat plaidant, » lorsque, sur le bruit qu'il doit parler dans » une Cause célebre, le monde vient de tou» tes parts, que toutes les places sont rem» plies, & le plus grand nombre par des per» sonnes d'un mérite distingué, connus pour » aimer le talent de la parole....

» Ici

Digitized by Google

» Ici mon cœur me force de dire ce qu'il » a conçû plus d'une fois, je me livre à ses » mouvemens, sûr que vous ne désaprouverez » point un Portrait dans lequel vous aurez » le plaisir de vous retrouver vous-même... L'Orateur peint ici ce que l'on éprouve lorsqu'on entend ces Orateurs fameux par le précieux talent de la parole; la gloire, les plaisirs que leur procurent les aplaudissemens publics, &c.

Parlant ensuite de l'Avocat qui écrit, après avoir dit quel doit être son genre d'Eloquence, il ajoute : » Par cette voye il est » sûr de se faire un nom illustre, sa gloire s'é- » tendra au loin, ses Ouvrages durables » iront lui chercher des aplaudissemens dans » les lieux les plus reculés.

Enfin, par raport aux Consultans, il s'explique ainsi. » Qu'on ne croye point, qu'ac- » coûtumé aux plaisirs vifs & flateurs que » procurent les aplaudissemens publics & le » ministere de la parole, l'Avocat ne soit » que foiblement touché des plaisirs qu'il » goûte dans son espece de retraite; si on en » croit nos Anciens, la Profession d'Avocat » est celle dans laquelle on vieillit avec plus » de plaisir, plus on la goûte, disent-ils, & » plus elle devient chere.

L'Orateur, qui a toujours parlé aux jeunes Avocats, finit son Discours en leur disant :

Digitized by Google

» Pleins de respect pour nos Maîtres, osons » les regarder dans leur commencement ; la » Renommée n'a pas toujours semé leurs » noms avec le même éclat qu'elle le fait de » nos jours ; ce que nous sommes, ils l'ont » été ; nos Maîtres aujourd'hui, ils en ont re- » connû autrefois ; ce n'est qu'après avoir » imité long tems, qu'ils sont devenus mo- » deles ; qu'ils soient les nôtres, & formés » par leur imitation, faisons voir que de » semblables hommes ne peuvent faire que » de dignes & de grands Eleves.

Ce Discours se distribuë chés *Chaubert*, chés la veuve *Pissot*, & au Palais, chés *Morel*. Voici des Vers sur ce sujet, qu'une Dame illustre a envoyés à l'Auteur, & qu'on vient de nous remettre.

Jeune Orateur de la Déesse sage,
Que ton Discours sur ta Profession
De tes Rivaux élevant le courage,
Avec de nobles traits peint l'émulation !
Dieux ! que tu rends ta carriere brillante !
Sous ton pinceau qu'elle paroît charmante,
Quand on te voit tracer aux Eleves surpris
Les chemins les plus sûrs pour remporter le Prix !

Par Mad. Vatry.

FABLE.

Digitized by Google

FABLE.

LE CINIQUE ET LE MATIN.

UN effronté Cinique, à nés court, retroussé,
Moyen Basset, sous Bonnet herissé,
Contre un chacun portoit une dent meurtriere,
Aux lâches en devant, aux plus forts en arriere.
N'importe quel qu'on fût, chacun avoit son lot.
L'un étoit un faquin, l'autre n'étoit qu'un sot;
A critiquer & mordre il mettoit son étude.
Que fait cet homme ici? L'autre que fait-il là?
Quoi! toujours en ces Lieux celui-ci paroîtra!
Telle étoit son inquiétude,
Desorte qu'à son goût tout étoit mesuré:
Aplaudi, c'étoit lui, tout autre déchiré;
Celui-ci babillard, cet autre un hypocrite,
Car dans l'art de blesser excelloit son mérite.
Parfois des jeux de mots
Hasardés par monts & par vaux,
Tant fit enfin par noire calomnie,
Qu'un chacun avec soin fuyoit sa compagnie:
Chagrin de n'avoir Courtisans,
Il s'en fit quelques-uns, comme lui, médisans,
A l'écouter prêtant l'oreille.

» Quel Oracle! quelle merveille!

» Disoit Parasite affamé ;
» Quel Ange infernal mieux armé
» Contre toute l'engeance humaine :
» De mordre & déchirer sans peine
» Lui seul possede le talent.
Vils flateurs ! un jour en passant
Dans je ne sçais quel voisinage ;
(Le nom est fort indifferent)
Il rencontre un Mâtin, auant que lui mordant.
Le Cinique, du Chien redoutant la morsure,
» Retire-toi, Mâtin, respecte ma figure,
» Lui dit-il, d'un ton furieux.
» Mâtin, reprit l'autre en colere,
» Je suis Chien, il est vrai, n'es-tu pas mon confrere?
» Voyons lequel des deux se dévorera mieux.
» Je conviens qu'aux Mortels je dois obéissance,
» Mais aprens que ta médisance
» Te transformant en Chien, tu n'as plus rien d'humain,
» Quand tu déchires ton prochain.

» Face humaine n'est pas ce que je considere ;
» Quiconque a langue de Vipere,
» Se dégrade & devient pire encor que les Loups :
» Reconnois tes défauts, rens-toi plus suportable ;
» Aux Animaux cruels cesse d'être semblable ;
» Pour notre Maître alors nous te connoîtrons tous.

SUITE

Digitized by Google

*SUITE & fin du Mémoire Historique sur une Médaille d'*Hérodes Antipas, *adressé à M. le Président Bouhier, de l'Académie Françoise, par M. D. L. R.*

NOus avons laissé, Monsieur, notre célebre Médaille d'Herodes Antipas dans le Cabinet de M. Begon, lorsque j'ai eû l'honneur de vous en parler dans le Mercure de Juin dernier, page 1299. & je n'aurois presque plus rien à vous dire de ce rare Monument de l'Antiquité, sans un incident que je suis obligé de rapeller ici, & qui a un raport essentiel au Morceau d'Histoire Litteraire, que j'ai entrepris d'écrire.

Cet incident est survenu lorsque le R. P. Panel, Jésuite, publia dans le Journal de Trévoux, *Août* 1735. *page* 1449. sa DISSERTATION *en forme de Lettre, adressée à M. ***, sur le Triumvirat de Galba, d'Othon & de Vitellius, & sur celui de Pescennius, d'Albin & de Severe.* Vous sçavez, M. le bruit que fit dans le Monde Antiquaire cette Dissertation, que je prévis dès la premiere lecture, ne devoir pas demeurer long tems sans réponse. Les Auteurs du Journal en avoient dès-lors une toute prête entre leurs mains, qu'ils annoncerent sans façon, & en ces ter-

Digitized by Google

mes, au bas de la même page, où finissoit la Piéce du P. Panel. *On publiera bien-tôt une Réponse solide à cette Dissertation.*

La Réponse en effet ne se fit pas attendre ; elle parut dans le même mois d'Août de ce Journal, *II. Partie, page* 1585. On regarda, sans doute, ce qui en étoit l'objet, comme une espece de mal contagieux, qui pourroit avoir des suites dans la République des Lettres, & qui avoit besoin d'un prompt remede. Cette Réponse est intitulée REPONSE *du P. Tournemine, de la Compagnie de Jesus, à la Dissertation sur le Triumvirat de Galba, d'Othon & de Vitellius, & sur celui de Pescennius, d'Albin & de Severe, inserée dans les Mémoires de Trévoux du mois d'Août, Article* LXXIII.

Vous sçavez, Monsieur, quel avantage c'est pour une bonne Cause, d'être défenduë par un habile homme, la vérité y gagne doublement, & tout le monde peut profiter dans cette Défense, l'Adversaire même contre les sentimens ou les préjugés duquel on est obligé de s'élever. C'est ce qui est particulierement arrivé dans la Réponse du P. Tournemine, laquelle porte un certain caractere de force & de vérité, & qui est d'ailleurs chargée d'une érudition peu commune, sur le Sujet dont il étoit question.

Pour moi, je fus charmé de cette Piéce ; & étant depuis long-tems en liaison avec le

sçavant

Digitized by Google

sçavant Auteur, je ne pus m'empêcher de lui en faire mon compliment; mais je me taillois par-là de la besogne, sans le sçavoir.

Le P. Tournemine répondit à ce que je lui marquois là-dessus, par l'Article qui suit dans une de ses premieres Lettres.

» Votre suffrage en faveur de ma Réponse » au P. Panel m'a fait un extrême plaisir; des » Amis habiles, auxquels je l'ai fait lire, sou- » haitent que vous inseriez dans votre Mer- » cure, un raport court de toute la dispute; » votre sentiment, & vos judicieuses Remar- » ques sur la Médaille falsifiée que je vous » renvoye. On souhaite que vous épargniez » un peu le P. Panel; cependant on aprouve- » ra que vous en disiez assés pour le corriger. Cette Lettre est datée de Paris le 16. Septembre 1735. J'en garde l'original.

Elle donna lieu à celle que j'écrivis peu de tems après, (car le moyen de ne pas répondre à la demande du P. Tournemine?) Je la fis imprimer dans le Mercure de Decembre suivant, *I. Vol. page* 2616. datée du 29. Novembre même année. Comme je ne voulois attaquer, encore moins offenser personne en particulier, j'intitulai ma Lettre : LETTRE *de M. D. L. R. sur l'erreur de quelques Antiquaires, qui préferent l'autorité de certaines Médailles à celle des Monumens Historiques.*

Vous

Vous sçavez, Monsieur, tout ce que contient cette Lettre, puisque la suite de nos Mercures se trouve dans votre Cabinet, & il est inutile de vous dire qu'après être entré en matiere de la maniere la plus convenable au Sujet, je me renferme dans le ministere d'un Raporteur exact & impartial, en faisant l'Analyse des deux Piéces, sans cependant rien omettre en faveur de la vérité, de ce qui pouvoit se trouver dons mon petit fond.

Il est vrai que faute d'avoir été instruit dans le tems d'un Fait qui n'a rien de commun avec la dispute en question, je me suis trompé lorsque j'ai crû que le P. Panel se trompoit lui-même, en assûrant que la Medaille d'Herodes le Tetrarque, qu'il cite, & dont il reclame l'autorité contre l'Historien Joseph, qui donne à ce Prince deux années de moins de Regne que la Medaille; il est vrai, dis-je, que je me suis trompé sur ce point de Fait pour avoir long-tems ignoré ce que devint cette Medaille après la mort de M. Begon, son second Proprietaire.

Le Fait que j'ignorois, Monsieur, & qui est essentiel à la verité de cette Histoire, le voici. M. Begon mourant ordonna expressément à ses heritiers de rendre à M. Rigord la Medaille d'Herodes Antipas qu'il lui avoit donnée, comme un Monument important qu'il

Digitized by Google

qu'il étoit bien aise de remettre à son Ami, lequel en avoit fait un sacrifice en sa faveur. M. Begon mourut à Rochefort le 14. Mars 1710. & M. Rigord étoit alors à Marseille, c'est-à-dire dans un éloignement de plus de cent lieuës. Peut-être, Monsieur, ne seroit-il pas indifferent de sçavoir par qui & comment les intentions de M. Begon à cet égard furent exécutées. Quoiqu'il en soit, il est certain que les heritiers de l'illustre défunt les remplirent fidelement de leur part.

Or, quand j'écrivis la Lettre imprimée dans le Mercure de Décembre 1736. c'est dans la meilleure foi du monde que j'observai dans une Note au bas de la page 2624. que la Médaille d'Hérodes n'étoit jamais entrée dans le Cabinet de M. Lebret; aussi, ajoutai-je, ne la trouve-t'on point parmi les Médailles rares de ce Cabinet, qui ont été gravées, ni dans le Cabinet même de ce Magistrat, dont on fait actuellement l'inventaire à Paris.

En effet, M., Messieurs Laîné & Genebrier, chargés de cet Inventaire, ne la trouverent point. Je voyois tous les jours ce dernier, & je le priois de donner une attention particuliere là-dessus, non-seulement pour sçavoir qui, du P. Panel, ou de moi, se trompoit, mais encore pour avoir son sentiment sur le mérite de cette Médaille, suposé qu'el-

le

Digitized by Google

le fût dans le Cabinet dont il faisoit la révision : l'Inventaire fut enfin fait & clos, sans qu'on pût m'en donner aucune nouvelle. Tout concouroit ainsi à me tromper, comme vous voyez.

La respectable vérité ne fut pas long-tems à se manifester ; j'en dois la premiere découverte à M. le Président de Mazaugues, qui me fit l'honneur de m'écrire en ces termes sur ce sujet le 22. Février 1736. de la Ville d'Aix. » J'ai lu avec plaisir les Extraits que » vous avez donnés dans le Mercure, des » Dissertations des PP. Panel & Tournemi- » ne, dont la derniere est beaucoup plus so- » lide que l'autre. Permettez-moi une ob- » servation sur la Note concernant la Mé- » daille d'Hérodes Antipas; elle n'est pas tout- » à-fait exacte. Il est vrai que M. Rigord » avoit fait présent à M. Begon de cette Mé- » daille ; mais j'ai sçû par lui-même qu'a- » près la mort de cet Intendant, ses Héri- » tiers lui en firent une restitution ; & par » la vente du Cabinet de M. Rigord, elle » a passé constamment dans les mains de feu » M. Lebret, où je l'ai vûë & touchée plu- » sieurs fois. Comme c'est un petit chiffon » de Médaille, si on peut parler ainsi, assés » frustre, elle aura échapé à la révision de » ceux qui ont parcouru cet immense Cabi- » net ; mais avec un peu d'attention, on la

trou-

Digitized by Google

» trouvera dans les suites des Rois Etran-
» gers. Il ne faut pas être surpris que vous
» ne l'ayez pas vûë gravée parmi les Médail-
» les singulieres de ce Cabinet : M. Lebret
» n'y vouloit admettre que celles qui n'a-
» voient pas encore parû, ou qui avoient des
» differences remarquables : or celle-là étoit
» déja fort connuë par les Dissertations de
» M. Rigord & du P. Noris. Je voudrois
» fort, au reste, que les grands & habiles
» Connoisseurs de Paris, pûssent l'examiner
» de nouveau, car je vous avoüe que je n'en
» avois pas été trop content, & qu'elle ne
» me paroissoit pas entierement exempte de
» soupçon de fausseté : il y auroit dequoi
» fortifier les doutes qu'avoit formés M. Le-
» bret lui-même dans sa grande jeunesse sur
» la légitimité de ce Monument, & qu'il
» avoit publiés dans une Dissertation Lati-
» ne &c.

M. le Président avoit raison en tout ; la Médaille s'est enfin retrouvée, & qui plus est, étant depuis venu à Paris dans le tems que se faisoit l'aliénation du Cabinet de M. Lebret, la même Médaille lui est tombée en partage avec plusieurs autres du même Cabinet. Depuis, le hazard nous ayant fait rencontrer chés un Sçavant de l'Abbaye S. Germain des Prez, & l'Illustre Président ayant heureusement sur lui la Médaille en

quest-

Digitized by Google

question, c'est-là que je la vis pour la premiere fois, & par un effet de cette bienveillance dont il m'honore, il voulut bien me la confier pour quelques jours, afin que je pûsse l'examiner à loisir.

C'est ici, M. que je dois avoüer avec franchise, que je me demandai à moi-même : Est-ce là cette Médaille qui a fait tant de bruit ? dont la légitimité a été décidée par tant d'habiles Antiquaires, & qu'il n'étoit presque pas permis de soupçonner ? J'avoüe en même-tems que je revins bien-tôt de mes préjugés, & que je n'ai jamais pû croire la Médaille vraye & légitime.

J'apris quelque tems après que quelques-uns de nos Maîtres s'étoient assemblés sur ce sujet, & qu'aprés un sérieux Examen, ils avoient prononcé (pour ainsi dire) juridiquement sa condamnation. Ce jugement est depuis devenu public par l'impression : on le trouve à la page 444. du second Tome de la nouvelle Edit. de *la Science des Médailles*, Ouvrage, que M. le Baron de Bimar de la Bastie a enrichi & illustré de la maniere que tout le monde sçait.

Ce n'est pas, au reste, sans raison, que j'ai eû l'honneur de vous dire ci-dessus, qu'il ne seroit peut-être pas indifferent de sçavoir quand, comment, & par qui les intentions de M. Begon furent remplies, au sujet de

la

Digitized by Google

la Médaille qu'il falloit porter de Rochefort à Marseille, pour la remettre entre les mains de M. Rigord, &c. Que sçait-on s'il ne s'est rien passé d'irrégulier dans un si grand intervale, & si les héritiers de M. Begon, avec toute leur bonne volonté, & une droiture à toute épreuve, n'ont pas été trompés les premiers &c ? Je ne m'étendrai pas d'avantage là-dessus, mais je crois que vous me passerez ce soupçon : je ne suis pas le premier qui l'ai formé.

Vous demanderez peut-être, M. ce que c'étoit que cette Médaille falsifiée dont il est parlé dans la Lettre du P. Tournemine, raportée ci-dessus, laquelle il me renvoyoit ? Je répeterai ici, pour vous épargner la peine d'une recherche, ce que j'ai déja dit * ailleurs sur ce sujet. J'avois reçû depuis peu de Syrie un petit sac rempli de Médailles Grecques & Romaines, véritablement antiques. Rien ne me frapa tant d'abord que deux *Othons* de grand bronze, assés bien conservés, à l'exception de la tête, fort maltraitée sur tout par le visage : on lisoit distinctement Cæs. Aug. Imp. M. Otho. Et sur le Revers dans une Couronne de Laurier, S. C. Je ne fus pas log-tems dans l'erreur ; car avec un peu de réflexion, je reconnus, par l'inspection de la Tête, & par l'examen des

* *Mercure de Décembre* 1735. *p.* 2633.

Lettres ;

Lettres, que ces deux Médailles, quoiqu'incontestablement antiques, ont été ainsi changées en *Othon* par un habile fourbe, lequel a commencé par défigurer le visage, dont l'air auroit décelé la fraude; & qui, après avoir fait disparoître la véritable Légende, a fabriqué à la place, du mieux qu'il a pû, celle des Médailles d'Othon, pour faire une Piéce rare, & qui manque communément dans les suites de Bronze. Tous les Connoisseurs sont convenus de la falsification. Le P. Jobert n'a pas oublié cette adroite maniére de procéder pour tromper les Antiquaires. C'est la septiéme des neuf qu'il a raportées dans sa *Science des Médailles*.

Il me reste, Monsieur, à vous dire qu'il s'est glissé une faute d'impression au bas de la page 1319. du Mercure de Juin dernier, dans la Dissertation Latine de M. Lebret. Il faut lire *Cur Tetrarcham se nominat is, qui regnum sperabat?* & non pas *nominatis*, qui ne fait aucun sens.

J'ai l'honneur d'être &c.

A Paris le 16. Mars 1741.

SONNET

Digitized by Google

SONNET en Vers sur les rimes proposées dans le Mercure de Janvier.

Imprécation contre la difficulté des Rimes.

Foin du Sonnet, peste de la *Coulisse*;
Un Songe creux en a fait le *Devis*;
Eh que veut-il qu'on chante à son *Parvis*?
C'est mettre exprès le bon sens en *Eclisse*.

Dulot lui-même en eut pris la *Jaunisse*,
Et n'eût jamais franchi ce *Pont-levis*;
Moi, je m'y perds.... je me crois *vis-à-vis*,
Puis crac, j'enfonce en du Jus de *Reglisse*.

Ah, pauvre Adam, au lieu de *Capendu*;
Ce Bout-rimé qui t'auroit *Morfondu*,
T'eût préservé contre l'infernal *Dogue*.

Rime maudite, implacable *Vautour*,
Laisse enterrer en paix la *Synagogue*,
Mais quoi! c'est fait, *vivat*, battez *Tambour*.

D'un grand nombre de Sonnets qui nous ont été envoyés sur ces rimes singulieres, il n'y en a encore eu que deux qui ayent pû parvenir jusque chés l'Imprimeur; ce n'est pas

pas qu'il ne s'en soit trouvé plusieurs de fort ingenieux & de très-bien faits parmi ceux que nous avons reçûs, mais quelques-uns sont remplis sur des sujets un peu trop libres, & d'autres sur des matieres trop respectables : & par-là nous avons eu le déplaisir de n'en pouvoir faire aucun usage ; car la circonspection est une Loi qu'on exige de nous, & que nous nous imposons encore plus volontiers.

Ce que nous nous croyons obligés d'expliquer ici de nouveau, quoique nous l'ayons répeté déja bien des fois, pour nous disculper auprès de ceux qui voudroient nous soupçonner, ou de négliger leurs productions, ou de les rejetter avec quelque partialité.

***

de sa capacité, qui n'avoit presque point de bornes ; vous jugerez aussi par là, M. si le projet que j'ai fait de donner au Public une Edition de ses Lettres, & de celles des Sçavans avec lesquels il a été en commerce, mérite d'être loué & favorisé.

Comme dans la République des Lettres il n'y a pas de plus grande liberté que celle des sentimens, le Sçavant dont il s'agit ici étoit extrêmément prévenu du mérite des Anciens, qu'il préferoit aux Modernes, sans refuser à ces derniers une partie de son estime. C'est sur ce sujet que roule toute la Lettre que je joins ici. Elle est écrite de Marseille le 26. Mai 1700. à M. Rigord, alors Commissaire de la Marine, son intime ami, dans le tems que celui-ci partoit pour exécuter une Commission importante au Service du Roi dans les Pyrenées. Voici les termes de cette Lettre.

Je ne dissimule point, Monsieur, le mérite des Sçavans de notre siecle, je louë leurs nouvelles découvertes, & j'en profite dans l'occasion ; mais je soûtiens que les Anciens sont leurs Maîtres, & que dans les choses mêmes où les Modernes deviennent Maîtres, ils sont toujours les Disciples des premiers. Certainement si vous n'étiez pas sur le point de monter à cheval, & si je ne craignois que ma Lettre n'arrivât trop tard, je vous prouverois

verois clairement quatre choses sur cette matiere ; la premiere, que les Modernes n'ont point encore rétabli les plus belles inventions des Anciens, qui se sont perduës : 2°. Que dans les nouvelles découvertes il y a souvent plus de vaine spéculation & d'ostentation que de réalité, de necessité ou de commodité. 3°. Que leurs plus belles recherches ont necessairement dépendu de quelques préceptes, de quelques raisons, de quelques artifices que les Anciens leur avoient apris : enfin je vous démontrerois, sans beaucoup de peine, par un détail sur les Sciences, combien les Modernes sont éloignés de remplir les vuides, & de rétablir les défauts qu'on y trouve encore : jusque là que les Modernes, pour ne vouloir pas déferer aux Anciens en certaines choses, sont tombés dans le ridicule. Votre prompt départ ne me donne pas le tems de faire ces Remarques, & quand je vous perds, je perds le plaisir que j'ai de vous écrire, pour ainsi dire, tête à tête : car si je vous écris aux Pyrenées où vous allez, je ne veux écrire que pour vous réjouir, & non pas pour vous faire philosopher au milieu des neiges & des frimats.

Mais faisons ici quelques observations en peu de mots sans y chercher d'ordre, & pelotons en attendant Partie. Vous vous vantez, Messieurs les Modernes, d'avoir inventé

le

le Telescope, & qu'avez vous fait en cela? Les Anciens vous avoient fourni des Lunettes courtes, & vous n'avez fait que les allonger, & leur donner une autre figure; ils avoient déja inventé le Verre, sans lequel vous n'en pouviez venir à bout, & vous n'avez fait qu'étendre la Dioptrique qu'ils vous avoient enseignée; c'est-à-dire, Messieurs, que les Anciens ont découvert le Ciel & les Astres par leur seule penetration, & il vous a fallu chercher de nouvelles Lunettes pour voir le reste.

Nous n'ouvrons plus, dites-vous, les Livres de l'ancienne Astronomie; je sçais, Messieurs, que vous ne vous fiez là-dessus qu'aux Modernes; car l'an 1655. vous nous menaçâtes d'une Eclipse, laquelle devant arriver le douziéme d'Août entre neuf & dix heures du matin, le jour viendroit à manquer tout-à-fait, cependant vous vous trompâtes presque tous dans la grandeur de l'Eclipse, & dans sa durée, parce que tous vous n'aviez fait que copier Argollius, ou quelque semblable Auteur qui avoit mal suputé cette Eclipse cinquante ans au-delà, au lieu que les anciens Chaldéens ont fait des Tables de 1000. ans, aussi justes que s'ils n'avoient vû l'assiette du Ciel qu'une année auparavant.

Ne vous en déplaise, vous ne connoissez pas encore bien le corps de la Lune: quel-

ques-uns de vous ont écrit qu'il y avoit dans la Lune des Hommes, des Animaux, des Montagnes & des Forêts, de quoi d'autres se sont mocqués. Il faut donc, ou que les instrumens vous trompent souvent, ou que vous outriez les instrumens.

Vous dites que Viette, dans l'Algébre, est allé plus loin que Diophonte; quand on a fait une fois brêche à une muraille, un Soldat bien résolu pénétreroit jusqu'à l'extrêmité d'une grande Ville. Viette est louable, il a laissé Diophonte derriere lui, parce qu'il a mieux aimé trouver de nouveaux *Théoremes*, que de risquer d'expliquer les précédens.

Vous faites gloire d'être les inventeurs de l'Artillerie, ce n'est qu'un peu de poussiére que vous avez trouvé, dont vous remplissez des Canons, & depuis peu, des Bombes pour détruire le genre humain. Que veut dire cela? C'est qu'autrefois les hommes se battoient, & aujourd'hui ce ne sont que les Armes: la force étoit dans les Soldats, & elle n'est presque plus que dans les Canons. César étoit César, Alexandre étoit Alexandre; & la plûpart des Géneraux de notre tems, ne sont presque que des Grands Maîtres d'Artillerie.

Pourquoi dire, après cela, que vous releguez dans les Cabinets des Curieux, com-

me

Digitized by Google

me des Antiques, les Arcs, les Fleches, les Catapultes, &c. c'est pourtant avec ces viles Machines que les Héros ont conquis l'Univers, & qu'on a établi quatre grands Empires; & avec ces gros Canons on subjugue en 30. ans une Province, & Mars n'est plus Mars que contre des pierres.

Vous avez inventé les Pendules, je vous en louë, mais Euclide ne vous a pas été inutile pour la Ligne, & Aristote pour le Mouvement. Car, pour votre *Descartes*, quoiqu'il fasse danser toute la Nature en rond, en quarré, en toutes les assiettes & en toutes les figures, c'est, selon moi, un pitoyable Philosophe; quand il explique la nature du Mouvement, il est un tourbillon lui-même, en cette matiere, plus obscur encore que le tourbillon qu'il a inventé depuis le Firmament jusqu'à la Terre. C'est ici, M. que j'ai peur de me mettre tout de bon en colere, & d'échauffer la Glande Pineale du Cerveau, organe des Passions du grand *Descartes*.

Avoüons-le sincerement, M. nous lisons à la vérité plus que les Anciens, mais les Anciens étudioient plus que nous. Ils méditoient, ils aprofondissoient les secrets de la nature & de l'Art, ils faisoient valoir leur Raison plus que leur Mémoire, & ils devenoient en toutes choses les originaux de la Postérité.

Digitized by Google

Leurs Philosophes ont sçû tout ce qu'on pouvoit sçavoir, par une continuelle spéculation ; & laissant à part la Religion qui a confondu en eux l'idée du premier Principe & du premier Agent de toutes choses, leur Raison est allée aussi loin & aussi avant que la Nature, prise en elle-même ; ils l'ont suivie pas à pas jusqu'aux bornes, où l'Auteur de la Nature la leur a cachée à eux & à nous.

Nous n'avons pas toutes leurs inventions, nous n'avons pas toutes leurs expériences, nous n'avons pas tous leurs Livres, il s'en faut beaucoup. Mais ce qu'ils nous ont laissé en Livres, ou en fragmens de leurs Livres, pour la Nature & pour les Arts, est un fonds inépuisable. Qui est le Prince, qui est l'Ingénieur qui a rempli les desseins de Vitruve, & qui a mis en exécution toute son Architecture ? Nommez-moi le successeur d'Archimede parmi nos Modernes. Qui a démêlé tout l'Algébre de Diophante, jusqu'à aujourd'hui ? Achevez vous-même de faire le dénombrement de tous ces Maîtres, & vous trouverez que nous ne sommes que leurs Disciples. Ils ont semé un grand champ, & nous faisons la moisson ; ils nous ont ouvert les Mines, & nous démêlons la Terre d'avec l'Or ; nous trouvons des choses admirables, mais c'est dans leurs fonds ; nous avons

Digitized by Google

avons perdu beaucoup de leurs secrets, tant pour l'Art que pour la Nature, & ils auroient trouvé les nouvelles inventions dont nous nous vantons, s'ils ne se fûssent plus apliqués à bâtir, qu'à embellir, à jetter de grands fondemens, qu'à élever des Tours & des Phares, qui ont beaucoup de vuide, & qui ne servent qu'à découvrir de loin, comme la fameuse Roche de Tenerif, &c.

Ils n'ont pas inventé la Poudre, & qu'avions-nous à faire de cette invention? nous avons trouvé un moyen plus facile de tuer les hommes, & de renverser les Villes. Ils n'auroient pas sçû faire nos Ragoûts & nos Confitures; quelle nécessité? Nous en mourons plûtôt. Le luxe, avec ses inventions éclatantes, ne fait qu'amuser nos yeux, vuider nos bourses, & entretenir l'orgueil & l'oisiveté: c'est-à-dire, M. que depuis les Anciens, nous avons inventé beaucoup de choses, ou inutiles, ou pernicieuses, ou spécieuses.

Je vous souhaite un heureux voyage, & suis, &c.

Il me paroît, Monsieur, que vous avez pris quelque goût pour la Botanique: peut-être la précédente Lettre de l'Illustre Aveugle Malaval, qui rouloit toute sur ce sujet, a-t'elle excité, ou fortifié votre curiosité: quoiqu'il en soit, vous m'avez agréablement ra-

Digitized by Google

pellé celle que j'ai pris la liberté d'adresser à l'Auteur du *Spectacle de la Nature*, imprimée dans le Mercure de Février dernier.

Je vois que deux choses vous ont particulierement frapé dans cette Lettre : la premiere, ce que je raporte dans la plus exacte vérité des merveilleux talens du V. Dom E. de ses heureux succès dans la culture des Plantes en général, & en particulier dans les Entes, par le moyen desquelles il allie si bien les differentes especes d'Arbres, d'Arbustes, de Fleurs &c. celles mêmes qui paroissent avoir ensemble le moins d'analogie.

Cependant je ne vous dissimulerai point, M. que depuis la publication de ma Lettre, j'ai trouvé là-dessus non seulement de foibles admirateurs, mais encore des incrédules ; on a voulu même me soûtenir que l'Ente de la Treille sur un Pomier, spécifiée dans ma Lettre, ne réussiroit jamais ; qu'à la verité elle subsisteroit un peu de tems, mais que quand on viendroit à couper ou à séparer la Greffe de la Mere-Treille, de qui elle prenoit sa nourriture à travers du Pomier où on l'avoit introduite, cette Greffe sécheroit peu à peu, & toute la merveille disparoîtroit.

Pour moi, M. j'aurai l'honneur de vous dire que, lorsque j'ai vû l'Automne dernier ce Pomier avec la Treille sortant de son tronc, & se portant bien, je n'ai point aperçû du

tout

Digitized by Google

tout de Mere-Treille, à laquelle la Greffe en question fût attachée : peut-être avant que de fermer ma Lettre pourrai-je vous en parler plus affirmativement. En attendant voici une seconde traduction qu'on m'a envoyée depuis des deux Vers Latins de Dom E. sur ce sujet, lesquels je répeterai ici.

D. STEPHANO PACIFICATORI.

Neustria Burgundis societur, jurgia cessent.
Fœdera cum Malo vitis amica ferit.

Seconde Traduction de Dom J.

Cessez, Bourgogne & Normandie
De disputer sur vos liqueurs ;
La Vigne au Pomier s'associe,
Pour mettre d'accord vos bûveurs.

Et à propos de Vers, trouvez bon, M. que je corrige ici une faute énorme faite dans ma Lettre du Mercure de Février dernier. J'y cite page 241. deux Vers du fameux P. Rapin, lequel un peu trop prévenu sur les prétenduës influences de la Lune, s'exprime ainsi dans son Poëme des Jardins :

Quando Luna vetat, Luna parete vetanti.
Quando Luna jubet, Luna parete jubenti.

Les Imprimeurs au lieu de suivre ma co-

Digitized by Google

pie, qui étoit exacte, ont mis à la fin du second Vers, *Luna jubete vetanti*, faute grossiere dont je ne me suis aperçû qu'après coup.

La seconde chose qui a mérité votre attention dans la même Lettre, c'est M. cette Piéce singuliere & unique, dont il est fait mention pag. 244. nommée le *Turban du Mufti* née en 1738. dans le Jardin de D. E. & par lui élevée; j'ai raison de l'apeller *unique*, parce que le fruit original n'a plus reparu nulle part, après en avoir semé les graines en differens Jardins avec l'attention ordinaire : j'ai ajouté que ce fruit attira tous les regards, ceux particulierement d'un Peintre Anglois, qui l'a peinte à plaisir dans sa grandeur naturelle, ce qui fait un fort joli Tableau.

Vous ne serez pas fâché de sçavoir qu'il s'apelle M. Blakcy, demeurant actuellement à Paris, & s'y distinguant par ses heureuses compositions, par son talent décidé pour la Peinture, & par ses autres bonnes qualités.

J'ai dit ailleurs que M. de Lobel, Peintre du Roy, & l'un des plus dignes Membres de l'Académie Royale de Peinture, a eu la bonté de peindre pour moi en deux Tableaux, ce que mes Graines ont produit de plus curieux dans le genre en question, les années 1738. & 1739. & que ces Fruits y sont artistement représentés de grandeur naturelle;

Digitized by Google

turelle, & dans une imitation parfaite des Originaux. Je dois ajouter qu'il a bien voulu prendre la même peine pour ce que ma petite recolte de l'année derniere 1740. qui n'a pas été si heureuse, m'a donné de plus singulier, ce qui fait M. un quatriéme Tableau exécuté avec le même succès, & le tout ensemble orne mon Cabinet d'une agréable décoration.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, &c.

A Paris le 4. *May* 1741.

P. S. A peine, Monsieur, ai-je achevé ma Lettre, qu'une Personne intelligente & sincere, que j'avois envoyé exprès à la Chartreuse pour me raporter le véritable état de l'Ente en question, en arrive, & voici les termes de son raport : Il est très vrai que l'Ente de la Treille sur le Pomier a parfaitement réussi dans le Jardin de Dom E. Je sors de chés lui, & j'ai eu le plaisir de voir cette alliance faite dès l'année derniere. La Treille greffée est entierement *sevrée* depuis près d'un an, & ne tient plus en aucune façon à la *Mere-Treille*, &c.

La même Personne ajoute que je me suis presque fait des affaires avec ces bons Solitaires, que j'ai nommés, sans y trop réflechir, dans ma précedente Lettre, principalement avec Dom E. qui véritablement n'a aucune part à tout ce que j'ai dit sur son su-

Digitized by Google

jet, par raport à ses occupations, ou plûtôt à ses récréations de Botanique, étant au contraire bien fâché de voir son nom & ses succès publiés, quelque bonne intention que j'aye euë en le faisant ; me priant enfin de vouloir bien ne plus troubler l'esprrit de retraite qui fait ses délices, & de le laisser joüir en silence de la grace de son Etat.

LE COQ D'INDE ET LE MARCASSIN,

FABLE.

CHés un Seigneur, retiré dans sa Terre ;
Un Braconnier, soi disant son cousin,
Fit amener en pompe un Marcassin
Qu'il avoit pris à la petite guerre.
L'Animal fut transporté
Près d'un réduit écarté,
Où dans la fange & l'ordure
Il cherchoit sa nourriture.
Non loin de lui, perchoit sous un auvant ;
Un vieux Dindon, volatille pesante,
Qui se panade, & qui le bec au vent,
Croit étaler une beauté charmante.
Or, celui-ci dit un jour

Digitized by Google

Au Marcassin, hola frere,
Le Maître de ce séjour
Ma foi ne raisonne guere ;
Hier je le vis, qui d'un air campagnard
T'éxaminoit, te faisoit bonne mine,
Regloit pour toi des restes de cuisine ;
Je n'obtins pas seulement un regard.
Cependant j'ai l'avantage
D'être privé, propre & doux ;
Pour toi, ta race est sauvage,
Elle vit parmi les Loups ;
Toi-même enfin (la chose est toute claire)
Dans peu de tems tu vas leur ressembler :
Des grands Seigneurs le goût me fait trembler ;
Je ne sçais plus ce qu'il faut pour leur plaire.
Ami, dit le Marcassin ;
Que chacun juge à sa guise.
Quant à moi, je ne méprise
Qu'un Censeur jaloux & vain,
Qui croit cacher sa sotise,
Et montre tout son venin.
J'ai des défauts sans nombre, je l'avoüe ;
Mais c'est le sort qui me les a donnés,
Aussi, vois-tu, jamais je ne me loüe,
J'admire ceux qui sont plus fortunés,
Et sans l'éclat dont m'a frapé ta roüe,
J'ignorerois ce qui te pend au nés :

Digitized by Google

D'ailleurs, penſif dans ma cellule,
Mon naturel pourra changer ;
Le vice peut ſe corriger,
Preſque jamais le ridicule.

J. CLEREAU, *de Saumur.*

REPONSE de M. Néricault Deſtouches *à M.* Tanevot.

LA Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monſieur, m'a parû mériter toute mon attention, & je l'ai crûë très-digne d'une Réponſe ; c'eſt vous faire comprendre en peu de mots, juſqu'où va l'eſtime que j'ai conçuë pour vous en liſant vos ſages & judicieuſes Réflexions ſur ma derniere Lettre à M. l'Abbé D....

Il eſt vrai que mon zele devient d'autant plus véhement, que plus je m'efforce à combattre les Ennemis de la vérité, plus ils s'acharnent contre ſes Partiſans & ſes Défenſeurs. Parce que je me ſuis déclaré pour elle, ils ne ſe bornent pas à me haïr, ils affectent de me mépriſer. Leur haine me fait honneur; & leur mépris, s'il eſt bien ſincere, ne peut égaler celui que j'ai pour eux. Plaiſe au Ciel que je puiſſe l'inſpirer à tous ceux que leur pernicieux

Digitized by Google

pernicieux exemple, & les Sophismes de Bayle ont ébloüis !

Mais ce n'est pas assés pour certaines gens, me dites-vous, de leur montrer le danger auquel ils s'exposent en lisant les Ouvrages de Bayle, il faut leur prêter des armes contre lui. Il vous paroît que ma Critique est trop générale !

Je sens comme vous, Monsieur, qu'il seroit à propos pour rapeller à la vérité les esprits chancellans, & pour les fixer dans la bonne voye, que je prisse moi-même le soin de les munir du fil qui ne leur est devenu que trop nécessaire pour se tirer du fatal labyrinte où Bayle les a jettés insensiblement.

Mais cette loüable & noble entreprise m'entraîneroit dans des discussions sans fin, & qui ne sont nullement de mon ressort. Je ne crois pas cependant qu'il me fût impossible d'entrer dans cette pénible carriere, & d'en sortir heureusement, car j'ose me vanter d'avoir surpris ce Philosophe en beaucoup de raisonnemens, aussi faux que captieux. Il y a très-long-tems que je suis tenté de le réfuter en forme, & que je résiste à cette ardeur, toute légitime qu'elle est, bien moins par la crainte de ne pas réüssir dans mon entreprise, que par la peur de me donner un ridicule; car c'est s'y exposer étrangement après avoir fait son capital de la Poësie, sur tout de la

Poësie

Digitized by Google

Poësie Dramatique, que de vouloir se donner pour Philosophe, & qui plus est, pour Métaphysicien.

Il faut avoir un génie bien vaste & des lumieres bien étenduës & bien avoüées du Public, pour oser entreprendre de traiter tous les genres, & d'allier les Sciences les plus profondes & les plus abstraites, avec les talens qui font briller un bel esprit.

Il est vrai que notre siécle nous a fait voir & nous conserve encore un pareil prodige; * mais c'est le plus rare de tous les Phenomenes; & un exemple assés récent vient de nous convaincre qu'il est très-dangereux d'aspirer à produire un semblable sujet d'admiration, & qu'avec l'esprit le plus vif, le plus brillant & le plus fécond, on peut se rendre souverainement ridicule, en se piquant d'être un homme universel, & d'avoir aprofondi des matieres sublimes, que l'on n'a tout au plus qu'effleurées.

Comme je ne suis ni sçavant ni bel esprit, j'avoüe que cet exemple me fait trembler, & pourroit effrayer mille gens beaucoup moins timides que moi.

D'ailleurs ma timidité n'est pas le seul obstacle au noble essor que vous me proposez. Je suis trop amoureux du repos dont je joüis, pour sacrifier mes veilles à de longues & pé-

* *M. de Fontenelle.*

nibles

nibles recherches, qui pourroient enfanter un volume immense & qui me fatigueroient encore plus que mes Lecteurs.

Mon intention n'a jamais été, Monsieur, que de convaincre un homme qui me croyoit au rang des incrédules, que, graces à Dieu, j'étois bien éloigné de ce funeste égarement, & que son Philosophe pour lequel il avoit tant de vénération, n'étoit rien moins qu'infaillible. J'en ai averti les libertins, en tâchant de détromper mon ami; c'est tout ce que j'ai prétendu faire. Je laisse aux Philosophes Chrétiens & aux Métaphysiciens Orthodoxes le soin d'apuyer & de soûtenir ma Thèse.

Cependant, Monsieur, comme vous ne desirez de ma part que quelques exemples sensibles des Sophismes de Bayle sur les matieres Métaphysiques, je veux bien par complaisance pour vous, & dans la seule vûë de vous convaincre parfaitement que votre mérite & la droiture de vos intentions ont sur moi le pouvoir qu'une ancienne amitié pourroit exiger, je veux bien, dis-je, entreprendre aujourd'hui de vous satisfaire, & de prouver au Public par cette légere ébauche que notre Philosophe, tout subtil qu'il est, peut être facilement réfuté.

Quel est son véritable objet? Vous l'avez fort bien aperçû. C'est de mettre toujours la *Raison* aux prises avec la *Religion*, & de po-

Digitized by Google

ser en fait que la Religion ne peut se soûtenir contre la Raison, sans le secours de la Révelation.

Au fonds l'entreprise n'est pas criminelle & ne pourroit, ce me semble, avoir d'autre effet, que de rendre l'autorité des Livres Saints encore plus respectable, si l'affectation de recommencer le combat à chaque occasion, & assés souvent très-mal à propos, ne faisoit pas apercevoir un dessein, d'autant plus pernicieux, qu'il est caché sous les aparences les plus simples & les plus innocentes.

On ne peut donc rien entreprendre de plus loüable & de plus salutaire, que d'embrasser le parti de la Raison contre un Philosophe qui la fait toujours céder aux argumens des impies & des incrédules, & qui veut nous persuader qu'elle est incapable de leur résister, si elle ne se sauve dans les retranchemens de la Révelation.

Je crois cependant pouvoir vous prouver, que sans recourir à cette ressource infaillible, la Raison a par elle-même assés de force & de lumieres, pour repousser vigoureusement les attaques des Libertins.

Ils n'ont point d'argumens plus subtils, à mon avis, que ceux que Bayle leur suggere dans son Article des *Manichéens*, sous le nom de *Zoroastre*, qu'il fait disputer contre *Mélissus*. Mais si *Mélissus* n'y triomphe pas de

Zoroastre,

Digitized by Google

Zoroastre, c'est assûrément parce que Bayle ne l'a pas voulu ; car ce Philophe raisonnoit avec trop de sagacité, & avoit trop souvent aprofondi & remanié ce Sujet, pour n'avoir pas pû fournir à *Mélissus* les réponses que le moins subtil Métaphysicien pouvoit aisément lui suggerer.

Je viens donc au secours de *Mélissus*. Imaginez-vous que c'est Bayle & moi qui disputons ; car vous ne devez point douter que *Zoroastre* ne soit Bayle lui-même. Vous êtes donc bien hardi, m'allez-vous dire, de disputer contre un si grand homme !

L'entreprise est témeraire, je l'avoüe, & ma hardiesse me fait trembler ; mais ce n'est pas moi qui combats, c'est la Raison qui veut rentrer dans ses droits. Me voilà rassûré.

Voyons donc maintenant comment elle peut soûtenir la Religion contre les objections captieuses des Manichéens, que Bayle nous étale & fait valoir avec tant de force. Car il est bon de vous faire sentir d'abord que n'osant attaquer ouvertement les Dogmes les plus saints & les plus respectables, il cherche des voyes indirectes pour les détruire, en insinuant que les Systêmes les plus absurdes sont plus conformes à la Raison que le Christianisme. Voilà son Texte perpétuel, & c'est pour le commenter qu'il ose soutenir, en parlant de l'abominable Doctrine

Digitized by Google

trine de *Manès*, » que son foible ne consis-
» toit pas, comme on le croit d'abord, dans
» le Dogme des deux Principes, l'un bon &
» l'autre méchant. Il faut avoüer, ajoûte-t'il,
» que ce faux Dogme, beaucoup plus ancien
» que *Manès*, insoûtenable dès qu'on admet
» l'Ecriture, *remarquez bien cette parenthese*,
» seroit assés difficile à réfuter, soûtenu par
» des Philosophes Payens, aguerris à la dis-
» pute, c'est-à-dire par Bayle & par ses Dis-
» ciples.

Bayle sentoit bien, je n'en doute pas, que la multiplicité des Principes éternels embarrasse & choque la Raison, qui conçoit plus distinctement un Etre simple, tout-puissant, & cause premiere de tout ce qui existe; aussi fait-il avoüer à son *Zoroastre*, que sur ce point les idées de *Mélissus* sont plus sublimes que les siennes. Mais le triomphe de celui-ci n'est pas de longue durée. *Zoroastre* qui a paru lui céder la victoire, se releve & veut la rapeller de son côté, en prenant le parti d'examiner les *Causes* par les effets, & c'est par les raisons *à posteriori* que Bayle le fait triompher.

» S'il n'y avoit, dit *Zoroastre*, que des
» méchans et des malheureux, il ne faudroit
» pas recourir à l'hypothese des deux Prin-
» cipes.

Que devoit répondre *Mélissus*? Rien de plus

plus ſimple; à quoi bon, devoit-il dire, faire une ſupoſition qui n'a pas le moindre degré de poſſibilité, ſoit qu'on n'admette qu'un premier Principe, ſoit qu'on en admette pluſieurs. N'eſt-il pas vrai que toutes les perfections doivent exiſter, ou dans le premier Principe, s'il n'y en a qu'un, ou dans toute la collection des premiers Principes, s'il y en a pluſieurs? Or, s'il n'y avoit que des méchans & des malheureux, il ſeroit évident que la *Bonté* ne ſe trouveroit pas dans ces premiers Principes, qui n'auroient produit que des Créatures vicieuſes & malheureuſes, & cependant la *Bonté* eſt une des principales perfections du premier Principe, ou pour parler Théologiquement, c'eſt une perfection ſimplement ſimple, *ſimpliciter ſimplex*, qui doit ſe trouver formellement en lui.

Mais Bayle ne juge pas à propos d'inſpirer à *Mélijſus* cette réponſe qui embarraſſeroit trop *Zoroaſtre*, & qui termineroit trop tôt la diſpute.

L'introduction du bien & du mal moral, ſupoſé qu'on ne puiſſe pas l'attribuer au libre arbitre, eſt l'Argument le plus ſpécieux qu'employe *Zoroaſtre*, pour prouver la néceſſité de deux premiers Principes, l'un bon & l'autre méchant; auſſi le verrez-vous mettre en œuvre toutes les ſubtilités que Bayle lui peut inſpirer, pour ſaper les plus ſolides fondemens

demens de la liberté. Vous verrez ensuite *Mélissus* embarrassé par son Adversaire, & tellement accablé par ses Argumens, qu'il conviendra bonnement que la Raison n'a rien à répliquer aux Manichéens, & que les Orthodoxes ne peuvent leur opoſer que l'autorité de l'Ecriture, dont il faudra démontrer la vérité & la divinité; c'est ce que *Mélissus* & Bayle n'entreprendront pas.

Zoroastre dira donc: * *Nous n'avons aucune idée distincte qui puisse nous faire comprendre qu'un Etre qui n'existe point par lui-même, agisse pourtant par lui-même.*

Voici ce que peut répondre *Mélissus*: Je comprends néanmoins fort distinctement que dans l'idée d'une Puissance sans bornes, telle qu'on doit la concevoir dans le premier Etre, est aussi bien renfermée la puissance de créer des Etres libres, que des Etres déterminés à agir nécessairement; car si mon idée restraint la Toute-Puissance à créer seulement des Etres sans liberté, il y a contradiction dans mon idée, qui considere en même-tems la Toute-Puissance comme sans bornes & comme bornée. Vous raisonnez donc très-mal, *Zoroastre*, & je vous prouve par cette seule reflexion, qu'il est facile de comprendre qu'un *Etre* qui n'existe point par lui-même, mais qui est créé *Libre* par la Toute-Puissan-

* *Dict. de Bayle, Art. des Manichéens.*

te, pourra user du don de son Créateur pour agir par lui-même, autant qu'il est nécessaire pour l'exercice de sa liberté. *Zoroastre*, loin de se rendre à cette démonstration répliquera : » La liberté donnée à l'homme n'est » point capable de se donner une déter- » mination actuelle, puisqu'elle existe in- » cessamment & totalement par l'action de » *Dieu*.

Je demeure d'accord, doit répondre *Mélissus*, que le libre arbitre n'est point capable de se donner les principes de ses déterminations, mais il est capable d'user des principes de ses déterminations, qui sont mis en lui & qui sont créés avec lui, pour se déterminer actuellement; autrement il ne seroit pas libre arbitre. Il est certain qu'il existe incessamment par l'action de Dieu, comme Créateur & comme Conservateur; mais non par l'action de Dieu, comme le déterminant sans cesse, puisque Dieu a créé en lui & avec lui les principes de ses déterminations, comme je vous l'ai déja dit.

Je considere ici le libre arbitre en lui-même & dans son principe. Je fais abstraction de ce qui doit l'aider, le fortifier, ou coopérer avec lui.

Je n'examine point si l'homme, soit dans l'état d'innocence, soit après sa chute funeste, a besoin de graces actuelles, prévenantes ou coopérantes,

Digitized by Google

coopérantes, efficaces par elles-mêmes, ou simplement congruës; enfin d'une prémotion physique & d'un concours médiat ou immédiat; je me borne à regarder la *Liberté*, telle que Dieu l'a créée dans l'homme, & je fais abstraction de tous les differens Systêmes des Théologiens, & de tout ce qui doit perfectionner cette *Liberté*. Je ne puis néanmoins me dispenser de dire en passant, que je ne conçois point de véritable *Liberté*, dans quelque hypothèse qu'on la considere, que celle qui consiste dans une faculté activement indifferente pour agir ou pour ne pas agir, en présuposant en elle tout ce qui est nécessaire pour agir.

Voyons maintenant comment *Zoroastre* se tirera d'affaire. Bayle ne le laissera pas succomber; il va lui fournir tous les Argumens qu'il peut tirer de la *Prescience* de Dieu, pour embarasser la *Raison* des Orthodoxes; & voici de quelle maniere il s'y prend.

Après avoir mis en question si Dieu connoît les actions futures dépendantes de la liberté de l'homme, & frapé, sans doute, de l'idée d'une connoissance infinie, qui doit s'étendre à tout dans toutes les circonstances, il semble abandonner son Argument pour faire presser *Mélissus* par des raisons plus captieuses, & telles, selon lui, que l'entendement humain ne peut les réfuter qu'en recourant

recourant à l'autorité des Ecritures. Ainsi voilà la *Raison* terrassée. Ecoutez *Zoroastre*; ou Bayle, si vous voulez.

» Je veux bien accorder que *Dieu* a prévû » le peché de sa Créature, & j'en conclus » qu'il l'eût empêché de pecher. »

Il me semble que *Mélissus* devoit lui dire; Vous concluez mal, si vous suposez l'homme créé libre; car si Dieu la créé libre, il lui a donné une liberté capable de mériter ou de démériter. Donc il n'a pas dû empêcher le mal qu'il prévoyoit, ni déterminer l'homme nécessairement au bien, puisque, dans cette suposition, *Dieu* eût dépoüillé l'homme au moment de l'action du précieux don de la liberté, dont il avoit daigné le gratifier en le créant.

Si vous suposez l'homme créé sans liberté, il faut que vous disiez que *Dieu* n'a pas voulu le créer libre, ou que vous soûteniez qu'il ne l'a pas pû.

Si vous prétendez que Dieu n'a pas voulu créer l'homme libre, faites-moi donc comprendre comment sa Raison est devenuë la confidente des volontés du premier Etre. Ce que Dieu veut ou ce qu'il ne veut pas, n'est pas du ressort de notre Raison.

Dites-vous que Dieu ne l'a pas pû? En ce cas vous m'opôsez une impossibilité que vous ne me prouverez jamais, puisque la Raison ne peut pas la concevoir.

Digitized by Google

La Raison conçoit au contraire, que la Toute-Puissance est essentiellement un des attributs du premier Principe, & qu'elle consiste en ce que le premier Principe peut faire tout ce qu'il peut vouloir. Une Raison droite & saine ne s'étonnera donc pas de voir que Dieu n'ait pas empêché le peché de l'homme, quoiqu'il l'ait prévû, lorsqu'elle considerera que Dieu a créé l'homme libre, pour qu'il fût en état de mériter ses récompenses ou ses châtimens.

Zoroastre ne se rendroit point à cette réponse, car voici de quelle maniere il insiste par la plume de Bayle. » Les idées de l'or-
» dre ne souffrent pas qu'une Cause infini-
» ment bonne & sainte, qui peut empêcher
» l'introduction du mal moral, ne l'empêche
» pas, lors sur tout qu'en le permettant, elle
» se verra obligée d'accabler de peines son
» propre Ouvrage.

Je répond pour *Mélissus* : Vous raisonnez ici, *Zoroastre*, suivant les idées que vous prétendez avoir de l'Ordre; mais une Raison juste, une Raison non préoccupée, en aperçoit d'autres.

Une Cause infiniment bonne & sainte, peut se dispenser d'empêcher l'introduction du mal moral; elle le peut sans même blesser la liberté de l'homme, & quoiqu'elle se trouve obligée en conséquence d'accabler de peines

peines son propre Ouvrage, si cette Cause infiniment bonne & sainte, est en même tems infiniment juste & sage.

Car si Dieu, comme infiniment bon, est essentiellément déterminé à exercer sa bonté sur les innocens, comme infiniment juste, il est essentiellement déterminé à exercer sa justice sur les coupables; & comme infiniment sage il est essentiellement déterminé à prendre les moyens les plus propres pour qu'il puisse trouver dans ses Ouvrages des sujets sur lesquels il puisse exercer ses differens attributs, sans donner la moindre atteinte à sa sainteté. C'est à sa propre gloire que tout ce qu'il fait hors de lui-même doit se raporter.

Ainsi cette Cause infiniment bonne & sainte, a créé des Etres libres, capables de mériter ou de démériter, pour pouvoir exercer sa bonté sur ceux qui mériteroient ses récompenses, & sa justice sur ceux qui seroient dignes de ses châtimens. Tels sont les moyens qu'il a trouvés dans sa sagesse infinie pour exercer sa bonté & sa justice, sans être obligé de punir des innocens & de récompenser des coupables.

Si Dieu avoit empêché l'introducton du mal moral, il auroit bien pû exercer sa bonté, mais il n'auroit pas pû exercer sa justice dans toute son étenduë. Il n'auroit pas trou-

Digitized by Google

vé la gloire qui devoit lui revenir de l'Incarnation & de la Mort de son Fils ; il n'auroit pas tiré du mal même une infinité de biens que la raison humaine ne sçauroit comprendre, parce qu'elle est trop foible & trop bornée. S'il se trouve obligé d'accabler de peines son propre Ouvrage, c'est parce que cet Ouvrage étant libre, & par conséquent capable d'ingratitude, il est réellement ingrat, & donne par sa faute occasion à Dieu d'exercer sa Justice. Tous ces raisonnemens se trouvent renfermés dans l'idée de l'Ordre. Mais suivons *Zoroastre*, & voyons ce qu'il nous dit encore : » Si Dieu n'a point prévû la chu-
» te de l'homme, il a du moins jugé qu'elle
» étoit possible.

Proposition inutile de la part de *Zoroastre*, car *Mélissus* aûroit non-seulement accordé que *Dieu* a dû juger la chute de l'homme possible, mais même que Dieu l'a prévûë. Bayle n'avoit garde de fournir cette réponse; ce n'est pas-là son compte, il aime le doute & veut le répandre sur tout.

En conséquece de ce Systême, *Zoroastre* ajoûte : » Puis donc au cas qu'elle arrivât (la
» chute de l'homme) Dieu se voyoit obligé
» de renoncer à sa bonté paternelle, pour
» rendre ses Enfans très-misérables, en exer-
» çant sur eux la qualité d'un Juge sévere, il
» auroit déterminé l'homme au bien moral,
» comme

» comme il l'a déterminé au bien physique.
» Il n'auroit laissé dans l'ame de l'homme au-
» cune force pour se porter au peché, non-
» plus qu'il ne lui en a laissé aucune pour se
» porter au malheur, *en tant que malheur*.

Voici de quelle maniere j'aurois fait répondre *Mélissus*; les idées de l'ordre nous font connoître que Dieu doit renoncer à sa bonté paternelle, quand des Créatures libres ayant abusé de leur liberté jusqu'à certain point, ont par-là, renoncé à la qualité de ses Enfans. Ces mêmes idées nous convainquent qu'il doit juger selon toute la rigueur de sa Justice des Créatures ingrates qui se sont renduës coupables par leur faute.

Mais de ce qu'il prévoyoit le mauvais usage que l'homme feroit de sa liberté, il ne s'ensuit pas que sa Bonté eût dû déterminer l'homme au bien moral, comme il l'a déterminé au bien physique. Car en déterminant l'homme au bien physique, Dieu l'a privé de la liberté de se porter au malheur, *en tant que malheur*, parce que cette espece de liberté ne pouvoit pas le faire mériter ou démériter; c'est au contraire par la liberté d'obéïr ou de désobéïr, qu'il peut mériter les récompenses ou les châtimens, & par conséquent glorifier la Bonté ou la Justice de son Créateur.

De plus, ajoûtera *Mélissus* à *Zoroastre*, je

Digitized by Google

vous surprends dans le Sophisme le plus
» grossier : Dieu n'auroit, dites-vous, laissé
» dans l'ame de l'homme aucune force pour
» se porter au peché, non-plus qu'il ne lui
» en a laissé aucune pour se porter au mal-
» heur, *en tant que malheur.*

Pour que votre parité, *Zoroastre*, eût quelque justesse, vous deviez dire que *Dieu* n'auroit laissé dans l'ame de l'homme aucune force de se porter au peché, *en tant que peché*, non plus qu'il ne lui a laissé aucune force pour se porter au malheur, *en tant que malheur*. Mais votre parité eût été moins éblouïssante, car il n'y a personne au monde qui ne sente que l'homme ne trouve en lui-même aucun motif pour se porter au peché, *en tant que peché*, comme il n'y trouve aucun motif pour se porter au malheur, *en tant que malheur*. Il se détermine au peché, non pas par le propre motif du peché, mais par le motif du plaisir ou des avantages qui peuvent lui en revenir ; de-même qu'il se détermine au malheur, non pas par le motif propre du malheur, mais par le motif d'un bien vrai ou faux qu'il envisage.

Mais quand même l'ame auroit toute la force possible pour se porter au peché, *en tant que peché*, & qu'elle n'en auroit aucune pour se porter au malheur, *en tant que malheur*, il seroit toujours vrai de dire que la liberté de

pouvoir

Digitized by Google

pouvoir pecher ou ne pas pecher, étoit nécessaire pour mériter ou démériter, & que l'autre espece de liberté seroit inutile. Ainsi la Providence Créatrice sera justifiée par la *Raison*, & l'on n'aura pas besoin des deux Principes de *Zoroastre* pour expliquer le bien & le mal moral.

Il s'ensuit de cette analyse que *Mélissus* pouvoit répondre solidement aux objections de *Zoroastre*, sans avoir recours aux Livres Saints, sans le secours desquels Bayle fait entendre malicieusement que *Mélissus* n'auroit pas pû réfuter son Adversaire. Mais le but de Bayle est de faire sentir que la Religion n'a nul fondement du côté de la Raison, afin de rendre incrédules ceux qui se piquent d'être raisonnables.

Jugeons des intentions de ce Philosophe par sa maniere de disserter. Il convient que les raisons qu'il apelle *à priori*, sont toutes en faveur des Orthodoxes contre les *Manichéens*; il ne peut pas nier que les raisons *à posteriori* des mêmes Orthodoxes, ne soient au moins aussi solides que celles des *Manichéens*. L'idée de la *Liberté* n'est pas une chimere, elle est renfermée dans l'idée de l'Ordre. Les hommes sont naturellement capables de la voir & de la sentir: on peut au moins aussi bien expliquer le Bien & le Mal moral par le moyen du libre arbitre, que par

Digitized by Google

la supoſition de deux Principes, l'un bon & l'autre mauvais; ainſi quand les raiſons *à poſteriori* des *Manichéens* pourroient contrebalancer les raiſons *à poſteriori* des *Orthodoxes*, celles de ces derniers, fortifiées de leurs raiſons *à priori*, devroient former une démonſtration capable de fermer la bouche à ces Héretiques, & cela indépendamment des *Ecritures*.

D'où vient donc que Bayle avance hardiment que le foible du Syſtême des *Manichéens*, ne conſiſtoit pas, comme il ſemble d'abord, dans le Dogme des deux Principes, l'un bon & l'autre méchant? D'où vient qu'après être convenu que les raiſons *à priori*, tirées de la néceſſité de l'exiſtence d'un Etre ſimple, ſont convainquantes, il ajoûte, en ſe retranchant dans les raiſons *à poſteriori*, que ce faux Dogme, inſoûtenable dès qu'on admet l'Ecriture Sainte, ſeroit assés difficile à réfuter, ſoûtenu par des Philoſophes Payens aguerris à la diſpute? D'où vient que faiſant diſputer ſon *Zoroaſtre* Manichéen, contre ſon *Méliſſus* Orthodoxe, il fournit au premier les Sophiſmes les plus ſpécieux, & qu'il ne fournit au dernier que de foibles raiſons pour ſe défendre, raiſons qui ne dévoilent point les Sophiſmes de *Zoroaſtre*, & qui n'en font pas voir la fauſſeté & le venin? D'où vient enfin qu'il fait ſemblant de paroî-

tre lui-même ébloüi des fausses supositions & des raisonnemens absurdes qu'il fait faire à son *Manichéen*, & qu'il conclut malignement qu'il n'y a que la *Révélation* qui puisse nous convaincre de la vérité de la Religion Chrétienne ?

Tout homme raisonnable doit le sentir. Il veut faire sa cour aux prétendus Esprits forts, fournir des doutes aux Esprits foibles, dégoûter le Genre humain d'une Religion qu'il tâche de montrer oposée à la Raison, & faire triompher le *Pyrrhonisme*.

Nous convenons que la *Révélation* est la base de notre Foi, qu'elle nous propose bien des vérités auxquelles la Raison humaine ne sçauroit atteindre; mais il faut convenir aussi que si la Raison ne peut pas comprendre ce que nous apellons Mysteres, elle nous conduit à connoître la vérité de leur existence, & la nécessité de les croire.

Oüi, Monsieur, j'ose le soûtenir contre les Incrédules les plus aguerris & les plus opiniâtres, la Raison, cette Raison dont ils font un si mauvais usage, nous conduit directement & nécessairement à la Foi, & la Foi, bien loin de l'affoiblir, ne fait qu'augmenter ses forces. Tel est le salutaire effet de cette Raison humaine, si souvent & si injustement maltraitée par Bayle, & c'est ce que j'entreprendrois de vous prouver dès ce moment,

Digitized by Google

si je ne craignois pas de passer les bornes d'une Lettre. Je me propose donc de vous en écrire une seconde, dans laquelle j'espere démontrer clairement ce que je viens d'avancer en faveur de la Raison. Il me paroît essentiel de lui rendre la justice qui lui est dûë, après tant d'outrages qu'elle a reçûs de Bayle & de tous les *Pyrrhoniens* passés & présens. En attendant ma nouvelle Dissertation, soyez sûr que la Raison fait triompher la Foi, & que la Foi donne de la force & de l'éclat à la Raison. Je suis, Monsieur, &c.

A M. LE CARDINAL DE FLEURY.

En vérité, c'est tyrannie,
Le cœur devroit du moins garder sa liberté;
Je croyois que l'Autorité
N'étendoit pas ses droits jusqu'à cette partie.
Les Grands sont Maîtres de nos jours,
Majestueux Soleils, ils en reglent le cours;
Ils gouvernent notre langage;
Ils composent notre visage.
N'en est-ce pas assés? contens de ces honneurs,
Ils devroient nous laisser nos cœurs;

Digitized by Google

Le Cœur, toujours jaloux de son indépendance,
Plus libre se roidit contre la violence ;
Le Cœur est un mutin qui brave toute Loi ;
Tout le reste obéit, le Cœur seul est à soi.
Mais si, comme chés vous, l'éclat de la Puissance
Empruntant le secours d'une aimable douceur,
Loin de nous écarter par la fiere arrogance
Qui n'inspire que la terreur,
Nous peint la parfaite harmonie
Et d'un Cœur magnanime, & d'un vaste génie ;
Si l'on croit que de la Grandeur
Le plus beau, le plus noble usage,
C'est de faire notre bonheur,
Tout céde, tout se rend, tout vôle à l'esclavage ;
On est maître des cœurs aussi bien que des jours ;
On regle la pensée ainsi que les discours ;
Le murmure se taît, & la plainte est bannie,
En vérité c'est tyrannie.

Tu m'entens, Grand Ministre, & ton Cœur généreux,
Au défaut de ma voix, t'explique assés mes vœux
Ne puis-je dans le Port me délasser de l'onde,
Et goûter le repos que LOUIS donne au Monde ?

TRADUCTION.

Hendecasyllabi.

Quæ nos, ô Superi, premit tyrannis !

At non ferre animos jugum putabam ;
Non hos juris habet sui potestas ;
Nostros illa dies, rapitque vultus,
Sermones quoque, temperatque motus ;
Ut Sol æthereâ coruscus arce,
Imo præsidet, imperatque Mundo,
Sed parere animus ferox recusat ;
Ille, ille indocilis jugo teneri,
Circum cuncta videt subacta liber ;
Quod si conveniunt, euntque nexu
Majestas & Amor benigniore,
Si tu, Liligeri Minister Orbis,
Regi sollicitus, bonusque Civi,
Jubes te metui, jubes amari,
Tum sensus pariter, Regisque vultus,
Nutu corda domas potentiore ;
Absistunt gemitus, tacent querela ;
Qua nos, ô Superi, premit tyrannis !

Hos tu, dum Patria impiger laboras,
Oti, si quid habes, legas Phaleucos ;
Quid te nostra velit Camœna sentis,
Non te vota diu latent precantum.
Me fessum Pelago subire Portus,
Et qua te LODOIX Regente Mundum,
Dulci Pace beat, frui licebit.

On a dû expliquer l'Enigme & le Logogryphe

gryphe du Mercure de Mai, par *l'Ombre* & la *Coquille*. On trouve dans le Logogryphe, *Coq*, *Quille*, *Echo*, *Ciel*, *Licou*, *Lie*, *Cô*, Ville d'Arabie & d'Egypte, *Lice*, *Ville*, *lui*, *Où*, & *Vol*.

ENIGME.

UNe triple prison me retient enfermé,
Dès le premier moment que je reçois la vie;
Il faut pour en sortir que ma Mere asservie,
Passe sous le tranchant d'un homme bien armé.
Petit pendant ma vie, ainsi qu'en ma naissance;
La Nature me donne une telle puissance
Que je puis produire un Géant.
Il l'est à mon égard, quand il a reçû l'être;
Et quoiqu'il soit mon fils, par un retour changeant,
Chaque an dedans ses bras on croit me reconnoître
Je blanchis dès mes premiers jours,
Et noircis quand j'avance en âge.
Il faut que je le sois pour me mettre en usage;
En vain auparavant on cherche mon secours,
M'arrachant des bras de mon pere,
Etant encor caché dans le sein de ma mere.

LOGOGRYPHE.

L'Arbre qui me donna le jour,
D'une cruelle mort vit payer son amour;
Meuble de Cour & de Village
Chacun de moi fait grand usage.
Je soûmets à mes Loix
Les Peuples & les Rois :
Chés un Grand on me sert avec magificence;
Le Pauvre sur mon sein fait régner l'indigence;
J'ai pour l'un & pour l'autre un naturel ingrat;
Insensible aux faveurs, je n'en fais point état;
Si du mépris souvent je deviens la victime,
La nudité fait tout mon crime :
Dès que je suis garnie, on vante mes attraits;
Et les plus grands plaisirs sans moi sont imparfaits.
Cinq Lettres de mon nom forment l'Architecture;
En voici, cher Lecteur, une exacte peinture :
D'un seul coup de Pinceau je présente à tes yeux
Le harnois d'un Baudet, un Grain très-précieux;
Le déplorable Enfant d'un Pere,
Né sans le secours d'une Mere.
Analyse ces mots, Lecteur, tu trouveras
De quoi te tirer d'embarras;
Pour un Glouton je suis aimable;

Je

Digitized by Google

Je le vois nuit & jour m'adresser son Encens,
Si tu veux de mon nom développer le sens,
Le parti le plus court est de te mettre à table.

Gaudet.

NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

HISTOIRE GENEALOGIQUE *de la Maison du Châtelet, Branche puînée de la Maison de* LORAINE, *justifiée par les titres les plus authentiques, la plûpart tirés du Trésor des Chartres de Loraine, Tombeaux, Sceaux, Monnoyes, & autres anciens Monumens publics, Par le R. P.* Dom Augustin Calmet, *Abbé de Senone. I. Vol. A Nancy, de l'Imprimerie de la veuve de Jean-Baptiste Cusson, Imprimeur-Libraire, sur la Place, au Nom de Jesus.* M. DCC. XLI.

Le Livre que nous annonçons au Public, est une suite des engagemens du sçavant & laborieux Historien de Loraine, & comme un Suplément à l'Histoire de cette Province, qu'il publia en 1728. Dans cet Ouvrage si connu & si estimé, on sçait que l'Auteur s'est attaché particulierement à nous donner une connoissance plus exacte & plus détail-

lée

lée qu'on n'avoit eû jusqu'alors, de la Maison Regnante de Loraine ; qu'il a travaillé avec succès à débrouiller son origine, à la purger des fables dont elle étoit obscurcie, & à l'établir sur des Monumens clairs & hors de soupçons : des Critiques habiles avoient ouvert cette route, mais aucun d'eux n'avoit entrepris de nous donner un sistême complet de la Maison ; & les Auteurs qui avoient tenté de le faire, s'étoient rendus méprisables par les faussetés & les bévûës qu'on a découvertes dans leurs Ouvrages.

Que de vuides à remplir d'une part ! que de nuages à dissiper de l'autre ! Le zéle de D. Calmet n'en a point été effrayé ; toûjours fidéle au Sang de ses Souverains, il s'est fait un devoir de l'accompagner dans tous les Ages avec la même exactitude ; il a suivi, sans se rebuter, les divers ruisseaux qu'il a formés dans tous les tems en grand nombre, & n'a rien oublié pour en caractériser l'origine, les progrès & la fin, par le secours des monumens historiques les plus certains. Dans le cours de ses recherches, le R. P. Abbé de Senone s'aperçût aisément que toutes les autres Branches sorties de la Tige de Loraine avant Ferry I. Comte de Vaudemont, étoient éteintes depuis long-tems. La seule Maison du Châtelet prétendoit avoir conservé le Sang de ces Princes, & sa préten-

tion

tion se trouvoit favorisée par l'ancienne Tradition du Pays, attestée par les Ecrivains les plus judicieux & qui avoient eu occasion d'en parler. Quelque pût être le mérite de cette tradition, D. Calmet se vit obligé de l'examiner, parce que son dessein ne lui permettoit pas de la passer sous silence; il l'examina en effet, mais en Historien circonspect, & en Critique sévere, accoûtumé à combattre les préjugés que l'ignorance a enfantés: il remonta jusqu'à sa source, & en discuta les fondemens avec impartialité; il les trouva solides, & ses recherches scrupuleuses ne servirent qu'à lui en fournir de nouvelles preuves plus circonstanciées.

Dès lors, il jugea que cette portion du Sang de Loraine méritoit son attention & ses soins: mais comme la nature de l'Ouvrage qu'il avoit en main ne lui permettoit pas de s'étendre autant qu'il eût été besoin sur cet Article, il se contenta d'annoncer son sentiment au Public dans son Histoire de la Maison de Loraine, Tome premier, p. 134. résolu de l'établir plus au long, lorsqu'il auroit rassemblé tous les matériaux nécessaires à son projet, qu'il a enfin executé dans l'Histoire Généalogique qu'il donne aujourd'hui de la Maison du Châtelet.

Le Public accoûtumé à rendre justice aux Ouvrages de D. Calmet, recevra sans doute

avec

Digitized by Google

avec plaisir le nouveau présent qu'il lui fait ; & il sera d'autant plus porté à lui en tenir compte, qu'il est aparemment le seul de qui on pût l'attendre, après tant de révolutions qui ont enlevé aux Seigneurs du Châtelet la plûpart des Titres, & l'apanage de leurs Ancêtres ; cette disette est à peine sensible dans l'Ouvrage de D. Calmet. Employé sous les yeux, & par les ordres de son Prince, tous les Dépôts publics, les Archives des Eglises, les Cabinets & les Recueils lui ont été ouverts. Quel autre pouvoit espérer de rassembler aussi aisément une moisson si abondante & si nécessaire pour un Ouvrage de cette espéce ?

L'Auteur l'a divisé en cinq Livres, précédés d'un Discours dans lequel il rend compte des motifs qui l'ont engagé à y travailler ; des secours qu'il a trouvés, des preuves qu'il employe, & de l'ordre qu'il a suivi : il y a mêlé diverses observations préliminaires sur le nom, les Armoiries, le Cry & les Titres des Seigneurs du Châtelet, qui lui ont paru nécessaires pour l'instruction des Lecteurs, qui ne sont pas exercés dans ces matiéres.

Le premier Livre commence l'Histoire de la Maison du Châtelet par Ferry de Bitche, Duc de Loraine en 1205. Pere de Thierry d'Enfer, premier Seigneur du Châtelet, le chef du Nom & de la Maison, qui l'a conservé

servé jusqu'à présent sans changement ni interruption. La posterité de Thierry y est rapportée jusqu'à Errard VIII. mort avant 1545. sans Enfans.

On la trouve continuée dans le second Livre par la Branche de Deüilly, & éteinte en 1592. & par celles de Thons, & de Trichâteau, qui subsistent encore aujourd'hui, & ont formé divers rameaux en France & en Loraine.

Le troisiéme Livre est destiné aux Branches de Pierrefitte, Saint-Amand, & Cirey, toutes éteintes, & dont la succession est rentrée par alliance dans la Branche de Lomont-Trichâteau.

La Branche de Bulegneville, finie depuis long-tems, est le sujet du IV. Livre.

Le cinquiéme nous donne l'Histoire des Branches de Sorcy & de Vauvillars, éteintes vers la fin du seiziéme siécle.

Chaque Livre est accompagné de Tables Génealogiques, dressées avec beaucoup de soin pour la commodité des Lecteurs; la Table génerale est à la tête de tout l'Ouvrage.

Dans les preuves imprimées à la suite du corps de l'Histoire, on trouve un grand nombre de Piéces pour apuyer les Faits qu'elle contient; elles plairont encore aux Curieux par les lumieres qu'elles peuvent leur

fournir

Digitized by Google

fournir sur l'Histoire & les Usages du moyen Age.

Tout le Volume est terminé par deux Tables Alphabétiques; la premiere, des Maisons qui sont alliées aux Seigneurs du Châtelet, la seconde, de tous les noms de Familles, de Terres ou de Seigneuries dont il est fait mention dans l'Ouvrage.

Au reste, la magnificence exterieure de l'Edition répond parfaitement au mérite de l'Auteur & du sujet; le Papier, les Caractéres, les Gravûres qui sont en grand nombre, les Vignettes & les Culs-de-lampes sont d'une élegance & d'un goût qui ne laissent rien à desirer.

HISTOIRE *Ecclésiastique & Civile de la Ville & du Diocèse de Carcassonne, avec les Piéces justificatives, & une Notice ancienne & moderne de ce Diocèse, par le* R. P. Bouges, *Religieux des Grands Augustins de la Province de Toulouse*, 1 *Vol. in* 4°. *Paris, Quai des Augustins chés Pierre Gandouin, Pierre Emery, Pierre Piget.* 1741.

Il y a long tems qu'un sçavant Homme a dit que toute Histoire est bonne, mais elle mérite d'être recherchée des Curieux, lorsqu'elle nous aprend des Faits aussi importans, & cependant aussi peu connus que ceux qui sont rassemblés dans cette Histoire de la Vil-

le

Digitized by Google

le de Carcassonne. Deux Auteurs avoient avant le Pere Bouges, travaillé chacun sur une partie de l'Histoire de cette Ville. M. Guillaume Besse, Avocat, avoit publié en 1645. l'Histoire des Comtes de Carcassonne, & M. de Vic, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de cette Ville, avoit donné en 1667. sur les Mémoires de M. Estellat, son Confrere, la *Chronique des Evêques de cette Ville.* Mais le P. Bouges, en écrivant l'Histoire Ecclésiastique & Civile de sa Patrie, renferme les deux Parties, traitées séparément par MM. Besse & de Vic. Les travaux de ces deux Ecrivains n'ont pû servir de guide au nouvel Auteur, parce qu'ils ont adopté avec trop de confiance des Faits ou fabuleux, ou du moins très-incertains. Le P. Bouges s'est donc vû contraint de faire un Ouvrage neuf, & pour ne rien dire que de certain, il a visité toutes les Archives de la Ville & du Diocèse. Il n'a pas négligé les Historiens anciens de la Province, ni même ceux des deux Nations, Espagnole & Françoise, qui ont successivement possédé cette Ville.

Tels sont les fondemens sur lesquels est apuyée la nouvelle Histoire de Carcassonne, Ville qui n'a pas été moins distinguée autrefois par la part qu'elle prit aux grandes affaires, qu'elle l'est aujourd'hui par son Commerce & par ses Manufactures. Elle mérita

même

Digitized by Google

même l'attention des plus grands Conquerans ; les Romains, les Goths, les Sarrazins & les François en ont été successivement les Maîtres. Comme elle avoit pris parti dans la grande affaire des Albigeois, elle crût aussi pouvoir en prendre dans les troubles de la Ligue. Elle soûtint d'abord les interêts du Roy Henry III. contre les Mécontens, mais si elle épousa pendant quelque tems les sentimens de la Ligue, elle sçût bien tôt les abandonner, & fut la premiere Ville du Languedoc, qui reconnût l'Autorité du Roy Henri IV. Elle a depuis conservé cette sage fidélité, & refusa en 1632. d'entrer dans les interêts du Duc d'Orleans & du Maréchal de Montmorency. Elle sortit néanmoins de sa moderation en 1655. en outrant les choses contre les Fermiers des Gabelles, mais, l'Arrêt foudroyant qui fut rendu contre cette Ville ne fut pas executé, par la sagesse de l'un des Chefs.

Le P. Bouges, non content de tous ces Faits Historiques, entre encore dans le détail du caractere de tous les Evêques de cette Ville; & le Catalogue raisonné qu'il en a donné, a paru si exact aux Sçavans Bénedictins qui travaillent à *Gallia Christiana*, qu'ils s'en sont utilement servis dans leur Ouvrage, de quoi ils ont marqué à notre Auteur des sentimens de reconnoissance.

L'On

Digitized by Google

L'Ouvrage du P. Bouges est donc un de ces Ouvrages mûrement pesés, & travaillés avec beaucoup de soin : & pour donner lieu de verifier ce qu'il a dit d'important dans son Histoire, il a joint 74. Piéces essentielles, Titres ou Diplomes depuis l'an 788. jusqu'en 1671. On sçait que ce sont ces sortes de preuves qui augmentent le mérite des Histoires particulieres, parce qu'on trouve souvent dans ces Piéces la preuve de plusieurs Faits intéressans de notre Histoire Generale.

COÛTUMES GENERALES D'ARTOIS, *avec des Notes, par M.* Adrien Maillart, *ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, seconde Edition, revûë & augmentée par l'Auteur, à Paris chés Jean Roüy Libraire, Grand'-Salle du Palais, vis-à-vis la Grand'Chambre, à l'Ange Gardien* 1739. 1. *Vol infol. pages* 1031. *sans compter ce qui est à la tête & à la fin de l'Ouvrage, dont voici l'analyse.*

1. Carte du ressort du Conseil Provincial d'Artois, & des environs, 1741. par M. Jaillot, Géographe du Roy, où est figuré le Golfe ou *Sinus Itius*, avec ses trois Ports & dégorgemens dans la Mer, à Calais, Gravelline & Dunkerque.

2. Ordre de la seconde Edition des Notes sur les Coûtumes Generales d'Artois, où

Digitized by Google

se trouvent plusieurs Points Historiques sur le Manuscrit des anciennes Coûtumes & Usages d'Artois.

3. Dix-neuf Listes Alphabétiques, tant de 21. Jurisdictions qui sont d'Artois, que de neuf autres Justices, lesquelles, en chefs, ou en quelques membres, sont sur la Carte d'Artois, *à titre de voisinage.*

4. Voici les Jurisdictions qui sont d'Artois, & qui occupent 42. pages. I. Conseil Provincial d'Artois. II. Bailliage d'Aire. III. Gouvernance d'Arras. IV. Salle Episcopale d'Arras. V. Chapitre d'Arras. VI. Aubigny-le-Comte. VII. Aubigny-la-Marche. VIII. Avene-le-Comte. IX. Bapaume. X. Betune. XI. Epinoy. XII. Hedin. XIII. Lens. XIV. Lillers. XV. Oisy. XVI. Bailliage de Saint-Omer. XVII. Echevinage de Saint-Omer. XVIII. S. Pol. XIX. S. Vât d'Arras immédiat. XX. S. Vât médiat. XXI. La Régale de Térouane.

5. Voici les Jurisdictions voisines d'Artois, sur 32. pag. I. Bailliage d'Amiens, à Amiens. II. à Montreuil. III. Ardres. IV. Boulenois. V. Calais. VI. Eu, Comté-Pairie. VII. Perrone. VIII. Ponthieu. IX. Roye.

6. Anciennes Coûtumes & Usages d'Artois, depuis la page 1. jusqu'à la page 69.

7. Les Textes des anciennes & nouvelles Coûtumes Génerales d'Artois, depuis la p. 71. jusqu'à la p. 152.

8.

Digitized by Google

8. Chronologie Historique des Souverains de la Province d'Artois, des Proprietaires du Pays d'Artois, & des Gouverneurs Géneraux des Pays-Bas, depuis que ces Provinces ont été possedées par la Maison d'Autriche : depuis la pag. 153. jusqu'à la pag. 163.

9. Notes sur le Placard de l'Empereur Charles-Quint, qui homologue les Coûtumes génerales d'Artois, du 3. Mars 1544. depuis la p. 165. jusqu'à la p. 179.

10. Sur quelques Articles d'Artois se trouvent des Notes de M. Charles du Molin, décedé à Paris le 27. Décembre 1566.

11. Il y a sur plusieurs Articles d'Artois des Notes de François Baudüin, né à Arras le 1. Janvier 1520. & décedé à Paris au College d'Arras le 24. Octobre 1573. inhumé au Cloître des Mathurins. Baudüin étoit Elève de du Molin.

12. Sur les premiers 26. Articles d'Artois se trouve le Commentaire Latin de Nicolas Gosson, décedé à Arras le 26. Octobre 1578. & sa Traduction Françoise par M. Maillart.

13. Les Notes de M. Maillart, accompagnées d'Anecdotes Historiques, rapellent non-seulement beaucoup de Jugemens concernant l'Artois, mais encore d'autres Pays considérables.

14. A la page 1031. est imprimé le Discours prononcé à la Chambre de S. Louis au Palais

Digitized by Google

Palais le 9. Mai 1738. par M. Maillart, en qualité de Bâtonnier sortant.

Recueil des principales Décisions sur les Dixmes, les Portions congruës, les Droits & les Charges des Curés Primitifs, par M. *Drapier*, Avocat. Nouvelle Edition, augmentée d'un Traité du Champart par M. *Brunet*, Avocat. *A Paris*, chés Nicolas-Pierre *Armand*, Libraire, ruë S. Jacques, à S. Benoît, 1741.

Traité de la Sphere par M. *Rivard*, Professeur de Philosophie en l'Université de Paris. *A Paris*, chés Jean *Desaint*, & Charles *Saillant*, Libraires, ruë S. Jean de Beauvais, vis-à-vis le College, 1741.

Principes sur le Mouvement & l'Equilibre, pour servir d'Introduction aux Méchaniques & à la Physique, chés les mêmes Libraires.

Additions au nouveau Commentaire de la Coûtume de Bourbonnois, par M. Mathieu *Auroux des Pommiers*, Prêtre Docteur en Théologie, Conseiller-Clerc en la Sénéchaussée de Bourbonnois, & Siége Présidial de Moulins, Auteur du nouveau Commentaire de la Coûtume de Bourbonnois, imprimé

primé en 1732. *A Paris*, chés *Paulus du Mesnil*, Imprimeur-Libraire, Grand'-Salle du Palais, au Pillier des Consultations, au Lyon d'or, 1741. *in fol.*

Il paroît *à Oxford* une Harangue prononcée par M. *Hunt*, Professeur en Arabe, sur l'Antiquité, l'Elégance & l'utilité de la Langue Arabe; cette Harangue contient beaucoup de recherches curieuses: en voici le titre: *De Antiquitate, Elegantiâ & utilitate Linguæ Arabicæ Oratio habita in Schola Linguarum à Thomâ Hunt*, &c. 1740. *in*-4°.

MONUMENTA *Typographica, quæ Artis hujus præstantissimæ originem, laudem & abusum posteris produnt, instaurata studio & labore Joannis Christiani Wolfii, in Gymnasio Hamburgensi Professoris publici. Pars* 1. 1740. *in* 8°. Cet Ouvrage se trouve *à Hambourg.*

DESCRIPTION du Cap de Bonne Esperance, qui contient une Relation exacte de tout ce qui concerne l'Histoire Naturelle du Pays, la Religion, les mœurs & les usages des Hottentots, & l'Etablissement que les Hollandois y ont formé, avec un grand nombre d'Observations curieuses sur tout ce que la Nature y a produit de singulier; tirée des Mémoires de M. *Kolbe*, qui a passé dix an-

Digitized by Google

nées dans ce Pays, où il avoit été envoyé pour faire des Observations Astronomiques & Physiques, enrichie de Cartes & de Figures en Taille-douce, *à Amsterdam*, 1741. Trois Volumes *in*-8°.

Les Lettres sur les vrais principes de la Religion, où l'on examine un Livre intitulé, *Lettres sur la Religion essentielle à l'homme* : On y a joint une *Défense des Pensées de M. Pascal contre la Critique de M. de Voltaire*, & trois Lettres relatives à la Philosophie de ce Poëte. *A Amsterdam*, 1741. Deux Volumes *in*-12.

Dissertation Historique sur les Duels & les Ordres de Chevalerie, par M. *Beasnage*. Nouvelle Edition, avec un Discours préliminaire, où l'on entreprend de montrer que le Duel fondé sur les Maximes du point d'honneur, est une vengeance barbare, injuste & flétrissante, par M. Pierre *Roques*, chés Jean *Christ*, Imprimeur-Libraire, *à Basle*, 1740. *in*-8°. L'Auteur du Discours préliminaire a mis à la fin de ce Traité les Reglemens de Philipe le Bel sur les Duels, tirés du Glossaire de M. Ducange, Tome II. col. 196. premiere Edition, *Verbo Duellum*, & Tome II. col. 1680. seconde Edition.

Une

Digitized by Google

Une Personne de Lettres de nos Amis se propose de donner l'Histoire des Anciens Poëtes Provençaux, connus sous le nom de *Troubadours*, qui ont fleuri depuis le milieu du XII. siecle jusque vers la fin du XIV. Il prie les Curieux qui possedent, ou qui connoissent des Poësies Manuscrites de ces Troubadours, ou des Manuscrits d'Ouvrages, soit en Prose, soit en Vers écrits dans les anciennes Langues Povençale, Languedocienne, Gasconne, Limousine, Catalane, &c. de nous en donner avis pour lui en faire part : cette Personne & nous leur en serons très-obligés.

Les Srs *Cavelier*, Libraire, ruë S. Jacques, au Lys d'or, & *Huart*, Libraire-Imprimeur de Monseigneur le Dauphin, aussi ruë saint Jacques, à la Justice, viennent de donner au Public une nouvelle Edition de l'Abregé de toute la Médecine-Pratique, où l'on trouve les sentimens des plus habiles Médecins sur les Maladies, sur leurs causes & sur leurs Remedes, en 7. Volumes *in*-12. *Paris*, 1741. Les Editions qui en ont parû ci-devant, & qui ont eû tout le succès que l'on en pouvoit désirer, prouvent assés la bonté de ce Livre. On s'est attaché dans cette Edition à corriger les fautes qui s'étoient glissées dans les précédentes, & on y a inseré plusieurs augmentations considérables, entre autres le Remede

Digitized by Google

de Mlle Stephens, qui a fait depuis peu tant de bruit en Angleterre & à Paris. On y a mis les nouvelles Formules des Hôpitaux de Paris, & plusieurs autres. Enfin on n'a rien négligé pour lui donner toute la perfection possible.

Le Sr *de la Chapelle*, Auteur de la Description des Cérémonies de Rome, avertit le Public qu'il a transporté la vente de ce Livre au Sr *Edoüard*, Marchand Libraire au Parvis de Notre-Dame *à Paris*. Les Libraires qui souhaiteront en faire des envois, s'adresseront à l'Auteur, qui demeure ruë des Canettes, Fauxbourg S. Germain, attenant la ruë Guisarde, à côté d'un Epicier, au second appartement, lequel en fera bonne composition.

CHANGEMENS arrivés à l'Académie Royale des Sciences depuis le premier Janvier 1741.

LE célebre M. de Fontenelle, qui a rempli avec un aplaudissement général, la place de Sécretaire perpétuel de l'Académie pendant quarante & un an, ayant demandé la véterance, elle lui a été accordée.

La véterance a aussi été accordée à M. de Lisle, Associé Astronome, à M. de Lisle de la Crosyere, son frere, Adjoint Astronome, à M. l'Abbé Terrasson, Associé Géometre, & à M. de Senac, Adjoint

joint Anatomiste, qui a été fait Associé Anatomiste vétéran.

Toutes ces Places, après les Elections des Sujets propres à les remplir & le choix que le Roy fait de ces Sujets, ont été données; sçavoir:

Celle de Sécretaire perpétuel à M. de Mayran, qui étoit Pensionnaire Géometre.

Celle de M. de Mayran, à M. Camus, qui étoit Associé Méchanicien.

Celle de M. Camus, à M. Cassini de Thuri, qui étoit Adjoint Astronome. Et celle de M. de Thuri, à M. l'Abbé de la Caille.

La Place de M. de Lisle, Associé Astronome, a été donnée à M. Grandjean de Fouchi, qui étoit Adjoint Astronome.

Celle de M. de Fouchi, à M. le Rond d'Alembert.

Celle de M. l'Abbé Terrasson, Associé Géometre, à M. le Monier, qui étoit Adjoint Géometre.

Celle de M. le Monier, à M. l'Abbé de Gua. Et enfin la place de M. de Senac, Adjoint Anatomiste, a été donnée à M. Ferrin.

PRIX proposé par l'Académie Royale des Sciences pour l'année 1743.

FEu M. Roüillé de Meslay, ancien Conseiller au Parlement de Paris, ayant conçû le noble dessein de contribuer au progrès des Sciences & à l'utilité que le Public en pouvoit retirer, a legué à l'Académie Royale des Sciences un fonds pour deux Prix, qui seront distribués à ceux qui, au jugement de cette Compagnie, auront le mieux réussi sur deux differentes sortes de Sujets, qu'il a indiqués dans son Testament, & dont il a donné des exemples.

Les Sujets du premier Prix regardent le Systême général du Monde, & l'Astronomie Physique.

Ce Prix devroit être de 2000. livres, aux termes du Testament, & se distribuer tous les ans; mais la diminution des Rentes a obligé de ne le donner que tous les deux ans, afin de le rendre plus considérable, & il sera de 2500. livres.

Les Sujets du second Prix regardent la Navigation & le Commerce.

Il ne se donnera que tous les deux ans, & sera de 2000. livres.

L'Académie ayant souhaité de procurer à la Marine un Cabestan qui fût exempt des inconvéniens auxquels est sujet celui dont on se sert actuellement, elle proposa pour le Prix de 1739. de trouver un Cabestan qui eût les avantages de l'ancien, sans en avoir les défauts. Quoique parmi les Mémoires qu'elle reçut, il y en eût plusieurs qui étoient pleins d'idées ingénieuses & utiles à certains égards, elle n'en trouva cependant aucun qui remplît suffisamment les conditions qu'elle avoit exigées. Elle prit donc le parti de differer son Jugement, & de proposer le même Sujet pour l'année 1741. avec un Prix de double valeur. Les Sçavans ont profité de ce délai, soit pour composer de nouveaux Mémoires, soit pour faire des additions & des corrections aux anciens. Mais l'Académie ne croit pas devoir dissimuler, que parmi les Cabestans qui lui ont été présentés pour sauver les inconvéniens de celui qui est en usage, elle n'en a trouvé aucun qui n'eût lui-même des inconvéniens, & tels qu'ils pourroient bien balancer ses avantages, ce que la pratique seule peut aprendre. L'Académie a pourtant jugé, que la maniere dont le Sujet a été traité dans quatre de ces Mémoires, méritoit d'être récompensée; car outre qu'on y a proposé des Cabestans nouveaux, ingénieusement imaginés & utiles, au moins dans certains cas, on y a donné des théories

qui

Digitized by Google

qui peuvent conduire à perfectionner les manœuvres de l'ancien Cabestan, & elle a crû devoir partager également le Prix à ces quatre Piéces, & les faire imprimer dans l'ordre des Numero de leur réception; sçavoir :

N°. 13. qui a pour devise,

. . . . Tentanda via est, quâ me quoque possim
Tollere humo, victorque virûm volitare per ora. Virg.

dont l'Auteur est M. Jean *Bernoulli* le Fils.

N°. 14. qui répond au N°. 7. de 1739. qui a pour devise,

Pressa momordit humum superas nunc gaudet ad auras
Ancora judicio tendere nostra tuo,

& dont l'Auteur nous est inconnu.

N°. 25. qui a pour devise,

Arte cita, veloque rates, remoque reguntur. Ovid.

& dont l'Auteur est M. le Marquis *Poleni*, Professeur de Mathématique à Padoüe.

Et N°. 32. ou 20. de 1739. qui a pour devise,

Un cordage roulé autour d'un double aissieu,
Peut être devidé sans fin au même lieu,

dont l'Auteur nous est inconnu.

L'Académie a aussi jugé à propos de faire imprimer dans l'ordre de leur réception, trois autres Piéces, sous le titre d'*Accessit*; sçavoir :

N°. 16. qui a pour devise, *Deus non projicit simplicem.*

N°. 27. qui a pour devise, *Quando non potest fieri id quod vis, id velis quod fieri possit.*

Et N°. 29. qui a pour devise, *Plus il me résiste, mieux je le saisis.*

L'Académie propose pour le Sujet du Prix de l'année 1743. *la maniere de construire des Boussoles d'inclinaison, pour faire avec le plus de précision qu'il est possible, les observations de l'Inclinaison de l'Aiguille aimantée, tant sur Mer que sur Terre; ce qui*

supose des Boussoles qui, étant mises dans un même lieu, donneront sensiblement la même Inclinaison

Les Sçavans de toutes les Nations sont invités à travailler sur ce Sujet, & même les Associés Etrangers de l'Académie. Elle s'est fait la Loi d'exclure les Académiciens régnicoles de prétendre aux Prix.

Ceux qui composeront sont invités a écrire en François ou en Latin, mais sans aucune obligation. Ils pourront écrire en telle Langue qu'ils voudront, & l'Académie fera traduire leurs Ouvrages.

On les prie que leurs Ecrits soient fort lisibles, sur-tout quand il y aura des Calculs d'Algebre.

Ils ne mettront point leur nom à leurs Ouvrages, mais seulement une Sentence ou Devise. Ils pourront, s'ils veulent, attacher à leur Ecrit un Billet séparé & cacheté par eux, où seront avec cette même Sentence, leur nom, leurs qualités & leur adresse, & ce Billet ne sera ouvert par l'Académie, qu'en cas que la Piéce ait remporté le Prix.

Ceux qui travailleront pour le Prix adresseront leurs Ouvrages à Paris, au Secretaire perpétuel de l'Académie, ou les lui feront remettre entre les mains. Dans ce second cas le Secrétaire en donnera en même-tems à celui qui les lui aura remis, son Récepissé, où sera marquée la Sentence de l'Ouvrage & son numero, selon l'ordre ou le tems dans lequel il aura été reçû.

Les Ouvrages ne seront reçûs que jusqu'au premier Septembre 1742. exclusivement.

L'Académie à son Assemblée publique d'après Pâques 1743. proclamera la Piéce qui aura ce Prix.

S'il y a un Récepissé du Sécretaire pour la Piéce qui aura remporté le Prix, le Trésorier de l'Académie délivrera la somme du Prix à celui qui lui raportera ce Récepissé. Il n'y aura à cela nulle autre formalité.

S'il

Digitized by Google

S'il n'y a pas de Récepissé du Sécretaire, le Trésorier ne délivrera le Prix qu'à l'Auteur même, qui se fera connoître, ou au Porteur d'une Procuration de sa part.

ASSEMBLE'E PUBLIQUE de l'Académie des Beaux-Arts de Lyon, tenuë le 19. *Avril* 1741. *M. de* Ruolz *en fit l'ouverture par le Discours suivant.*

MESSIEURS, l'absence de M. Dugas, notre Président, m'engage à rendre compte en sa place des Discours qui ont été lûs dans l'Académie depuis la derniere Assemblée publique. Je me bornerai, suivant nos usages, à de simples Analyses, dont tout le mérite doit consister dans une exacte brieveté.

Le premier Extrait est celui d'un Mémoire sur les illusions de la vûë, qui nous présente à la plus grande hauteur le Soleil de l'étenduë d'un pied de diametre seulement, tandis qu'il occupe un demi degré de l'Equateur; donc 360. de ces diametres, ou 360. pieds, détermineroient sur notre horison l'étenduë du Ciel, de l'Orient à l'Occident, espece de Paradoxe, dont plusieurs exemples, cités par l'Auteur du Mémoire, démontrent cependant la vérité, c'est elle qui donne lieu aux Regles de l'Optique, qu'employent les Artistes pour les lointains dans la Peinture & la Sculpture.

L'erreur de nos sens doit passer pour une démonstration, qui, en convainquant les Esprits, est propre à humilier les cœurs; notre vûë ne sçauroit nous faire juger de la vérité d'aucun objet, de l'étenduë d'aucun corps, de la grandeur véritable d'aucun mouvement, qu'aprenons-nous donc à connoître par nos yeux, sinon le simple raport qui

Digitized by Google

est entre eux & les objets, raport même si peu exact, si peu fidele ?

Observations faites à l'Observatoire de cette Ville pendant l'année 1740. auxquelles sont jointes quelques Reflexions sur la difference trouvée entre le Barometre simple & celui qu'on nomme Anglois, pour les hauteurs du Mercure, avec les raisons de cette difference.

Le *Discours* fait l'année derniere sur le tempérament des Instrumens par raport à l'accord, a donné lieu à un nouveau Discours sur le tempérament de la Voix, lorsqu'elle doit s'ajuster à d'autres voix ou à des Instrumens ; Sujet de quatre Propositions dépendantes les unes des autres, & auxquelles l'Auteur s'est fait un plan de répondre dans sa Dissertation, comment la voix forme-t'elle ses sons ? *Premiere Proposition.*

Forme-t'elle ses intervales justes & proportionnels entre eux ? *Seconde Proposition.*

Dans quel tems tempere-t'elle ses intervales ? *Troisiéme Proposition.*

Et de quelle maniere enfin les modifie-t'elle ? *Quatriéme Proposition.*

Je ne pourrois donner ici la plus légere idée de chaque Réponse, sans m'écarter du point de vûë dans lequel seul je dois envisager nos Discours ; c'est ici une perspective d'objets, dont l'un ne peut être grossi dans la Proposition plus que l'autre, sans sortir de cette même Perspective, & sans déranger par conséquent l'œconomie du tout. Je dois seulement observer ici en passant que la sensibilité de l'oreille & la flexibilité de la glotte, sont les deux causes des modifications de la voix, modifications dont le nombre peut aller à plus de 6020. differences. Au reste, l'on présume assés que ce Discours a dû être accompagné d'une Description Anatomique des

Digitized by Google

des organes de l'oüie & de la voix, dont le méchanisme est ici essentiel à connoître.

Mémoire sur les differentes parties de la Menuiserie. Ce Mémoire entre dans le plan particulier que s'est fait l'Académie, d'avoir une Explication détaillée de la Méchanique des Arts, jointe aux moyens de perfectionner ceux qui ne le sont point encore, au gré des recherches & des nouveaux usages.

Il est vrai de dire que ce travail, quand même il ne seroit bon qu'à conserver à la Posterité l'état présent de la Méchanique dans chaque Art, joint à des Desseins qui représentent tous les Instrumens en particulier; ce travail, dis-je, mérite par-là même d'être continué, & on peut juger de son avantage par le plaisir que nous feroit une Description des Instrumens dont se servoient les Anciens pour les differens Ouvrages d'Arts, qui leur étoient aussi nécessaires qu'à nous, & dont on n'en connoît cependant aujourd'hui que très-peu.

Suite des Lettres sur la Colorisation des fleurs; l'Académicien qui a choisi ce Sujet, examine si les couleurs des fleurs peuvent servir à colorer & à peindre, & il assûre que les poussieres des Petales lui ont servi à enluminer des Desseins en maniere de Camayeux, en sorte que les couleurs que l'on extrait des fleurs peuvent être bonnes pour la Peinture. Jamais Recherches ne furent plus dans le goût, qui regne aujourd'hui, que celles qui ont les couleurs pour objet.

Mémoire sur la construction des Verres propres à la vûë, & sur les regles d'Optique, qui seules peuvent aider suivant les differentes portées de l'œil.

Le P. Dechatelard, notre Correspondant à Toulon, nous a envoyé, à son ordinaire, ses Observations Méteorologiques, faites en l'année 1740. & des Remarques sur le Tremblement de Terre qui se

Digitized by Google

fit sentir à Toulon la nuit du 28. au 29. du mois d'Août dernier.

Mémoire contenant la Description d'une nouvelle Manœuvre de Marine, pour amarer la Tournevire sur le cable, pendant que l'on tire l'Ancre.

La Manœuvre employée pour tirer l'Ancre de la Mer, dépend de deux cordages, dont l'un sapelle Tournevire, ou grosse corde, qui a des tourons ou nœuds, & l'autre est le Cable.

Suivant la grandeur du Vaisseau, on employe jusqu'à douze Matelots pour lier ensemble ces deux cordages.

L'Auteur de la nouvelle Manœuvre s'est attaché à réduire le nombre à deux, lesquels doivent faire commodément le travail de douze.

Premier avantage. Dans cette réduction, qui donne lieu à employer ces mêmes hommes autre part dans des tems où ils y sont souvent fort nécessaires.

Second avantage dans une autre réduction de Matelots sur les barres du Cabestan, parce qu'en retranchant, comme on a fait, les nœuds ou tourons de la Tournevire, l'effort est par conséquent diminué, puisque la résistance qu'ils causoient, est ôtée.

Troisiéme avantage. La nouvelle Manœuvre n'occupant qu'un moindre espace pour l'amarrage, laissera libre tout le surplus du Lieu destiné à cette Manœuvre, dégagement bien important sur un Vaisseau, où l'on peut dire que chaque espace est très-précieux.

Voici en abregé l'idée de la Description dont il s'agit : Par le nouvel amarrage deux Matelots sur les grands comme sur les petits Vaisseaux, feront seuls commodément la manœuvre, l'un étant assis vers l'Ecubier, y fera l'amarrage, qui sera continué depuis-là, jusqu'à l'Ecouille de la fosse aux Cables,

où

Digitized by Google

où se tiendra l'autre Matelot, pour y démarrer le Cable d'avec la Tournevire.

Tout est simple dans cette Manœuvre. Le Cable doit être suporté par deux rouleaux, pour éviter les frottemens, l'un à l'Ecubier & l'autre à l'Ecoutille. La Tournevire, à son retour du Cabestan, sera dirigée sur le Cable par une poulie, arrêtée près de l'Ecubier, sur laquelle elle passera. Le Matelot qui est assis dans cet endroit, fera l'amarrage de ces deux cordages, ainsi couplés avec des garcettes par entortillemens en spirale, de douze jusqu'à trente tours, sur l'étenduë proportionnelle de l'amarrage à la grandeur du Navire, de maniere qu'il continuëra de faire ces entortillemens jusqu'à-ce que l'Ancre soit amenée.

L'autre Matelot, assis vers l'Ecoutille, y développera les deux cordages de l'entortillement des garcettes. De celles-ci, il en fera des pelotons, par envelopemens, sur des planchettes, qu'il enverra au Matelot qui amarre, par le moyen d'un panier, ou étrier, accroché sur le retour de la Tournevire. Les planchettes lui seront renvoyées pour faire de nouveaux pelotons, en accrochant le panier sur l'amarrage.

Trois garcettes de 15. brasses, larges d'un pouce & demi, suffiront pour faire les petits amarrages, & huit pour les plus grands; ces garcettes auront à leur extremité une boutonniere & un bouton ou olive, servant à les assembler, en faisant passer l'olive de l'une dans la boutonniere de l'autre.

On observera que les nœuds de la Tournevire ne sont point nécessaires au nouvel amarrage, & qu'ils en seront utilement suprimés à cause de leur résistance en passant sur le Cabestan; cette nouvelle Manœuvre n'occupera qu'un coursier ou petit canal depuis l'Ecubier jusqu'à l'Ecoutille, pour loger les cordages

Digitized by Google

cordages amarrés, & laissera libre tout le surplus de l'espace.

Au reste, la solidité de cette Manœuvre est établie par des Expériences & par des Calculs de l'Auteur.

Observations faites sur la charge des canons & la quantité de poudre que l'on y employe, avec un moyen pour la diminuer & procurer même un plus grand effet, en se servant d'un cilindre ou bouchon de bois, que l'on mettra après la poudre dans le canon, au lieu du bouchon ordinaire de paille.

Description & usage de deux Instrumens imaginés pour la Géométrie-pratique, l'un & l'autre servant à mésurer les distances inaccessibles d'un quart de lieuë, & à prendre les hauteurs de 300. toises, au moyen d'une seule station, avec les démonstrations nécessaires sur ce sujet.

Mémoire sur la construction & les usages d'un nouveau Quart de Cercle Astronomique, avec lequel l'Auteur s'est proposé de remédier aux inconveniens qui sont attachés à tous les Quarts de Cercles, même ceux dont on se sert à l'Observatoire de Paris. Ces inconvéniens sont, en premier lieu, la difficulté de diviser exactement le Limbe par des transversales, pour avoir les minutes de degrés & les secondes par estime.

En second lieu, le mouvement rude & inégal sur son axe, qui en rend les Observations difficiles & fatiguantes.

En troisiéme lieu, sa variation ou son changement de niveau sur la broche du pied, lorsqu'il faut suivre un Astre dans ses differens azimuts, parce que son plan cessant d'être perpendiculaire à l'horison, exige de l'Observateur une attention continuelle, pour l'y faire venir à chaque instant par le moyen des vis du pied.

En quatriéme lieu, la difficulté & l'incommodité dans

Digitized by Google

dans la vérification de cet Instrument, toute nécessaire qu'elle est, puisqu'on ne sçauroit la répeter aussi souvent que le demandent des Observations qui doivent déterminer la vraye position de tous les points du Ciel à notre égard.

Tous ces inconvéniens ne se rencontrent point dans le nouveau Quart de Cercle, dont la précision donne d'ailleurs les degrés, minutes & secondes directement, ensorte que l'estituë ne tombe que sur les tierces, qui y sont même plus sensibles que ne le sont les secondes dans la division ordinaire.

Mémoire sur l'expression dans la Peinture, que l'Auteur considere comme une production de l'esprit, telle qu'on reconnoît dans l'Eloquence, la Poësie & la Musique; l'aplication de cette expression a été faite sur une Estampe, gravée par *Gerard Audran*, d'après le *Poussin*, & qui représente la Femme adultere; l'analyse de chacune des Figures a été comme une leçon de cette expression merveilleuse.

L'Auteur a parlé aussi du clair obscur, dont il a fait l'aplication sur une Estampe, gravée par *Bolsver*, d'après *Rubens*, & qui représente un *Ecce Homo*.

Des Exemples de choix, mis ainsi sous les yeux, donnent une grande autorité à un Discours, qui, comme celui-ci, annonce si fort son interêt.

Résolution de ce Problême de Géométrie; le centre d'une Sphere étant posé dans la circonférence d'un Cilindre, dont le diametre est égal au rayon de la Sphere, trouver la solidité de la partie de cette Sphere qui entre dons le Cilindre.

Ce Problême est un de ceux qui servent à prouver l'utilité & même la nécessité de la Géometrie de l'infini.

En finissant, Mrs, je dois vous faire part de ce qui

Digitized by Google

qui s'est passé à l'Académie des Sciences de Paris, au sujet du Prix qui a été donné dans la derniere Assemblée publique ; ce Prix devoit être donné en l'année 1739. mais les differens Mémoires envoyés n'ayant pas satisfait à l'objet proposé, qui étoit la construction d'un Cabestan qui ne fût point sujet aux inconvéniens du Cabestan ordinaire.

Le même Sujet fut proposé pour cette année 1741. & le Prix a été d'une double valeur, pour exciter encore plus tous les Sçavans de l'Europe à concourir à un objet qui interesse si fort la Marine.

Nous venons d'aprendre que de tous les Mémoires, sept seulement ont fixé les suffrages, dont quatre ont partagé le Prix également, & les trois autres ont eû l'*Accessit*. Delhorme, Membre de notre Académie, est l'Auteur d'un des trois ; son Discours a été coté dans les Registres de l'Académie des Sciences, au N°. 29. il a pour devise : *Plus il me résiste, mieux je le saisis.*

M. Gavinet lût ensuite un Discours sur la purification la plus parfaite du Mercure, soit pour la Médecine, soit pour les Barometres, & sur l'inutilité de l'Eau de Mercure pour la guérison des maladies que causent les vers.

Cet Académicien, pour établir l'inutilité de l'Eau Mercurielle, fit le Procedé & l'Expérience suivante ; il fit boüillir dans une Cucurbite de verre, couverte de son chapiteau, au bec duquel étoit un récipient, pendant cinq heures, une livre de Mercure, pesée exactement, avec trois pintes d'eau, en cohobant de tems en tems l'eau qui distilloit dans le récipient ; les vaisseaux étant refroidis, il décansa l'eau par inclination ; après avoir seché son Mercure, il trouva le même poids, sans qu'il s'en fût dissipé un seul grain ; il mit ensuite des Vers dans cette Eau, où il les laissa pendant cinq heures, sans

qu'aucun

Digitized by Google

qu'aucun perdît la vie ; d'où il conclut que l'eau ne se chargeant point des parties de Mercure, ne sçauroit faire mourir les Vers.

M. Soufflot, Architecte, Eleve de l'Académie de France à Rome, lût un Discours, contenant le Parallele des Eglises Gothiques & des Eglises bâties suivant les regles de l'Architecture antique.

Il est étonnant, selon lui, que, de tant d'Auteurs qui ont écrit sur l'Architecture, il n'y en ait pas un qui se soit étendu sur les Eglises Gothiques, dont la construction surprend si fort.

Dans ce Parallele il fit voir que la disposition du Plan, & en partie de l'Elevation des Eglises nouvelles, est totalement prise de celle des Eglises Gothiques, dont il loüe beaucoup la délicatesse.

Il donna les mesures exactes de plusieurs Eglises de l'une & l'autre Architecture, & par la comparaison de leurs proportions, il paroît que les Eglises bâties suivant les proportions de l'Architecture Gothique, ont sur les modernes l'avantage de paroître plus grandes & plus surprenantes au premier coup d'œil ; que dans les unes l'examen détruit le plaisir, & que dans les autres il le fait naître.

M. Soufflot donna plusieurs raisons de ces effets ; & il croit que les Corniches des Ordres d'Architecture que nous employons, brisent les rayons visuels, interrompent beaucoup le contour général des Nefs & en dérobent bien des parties à la vûe, ce qui n'arrive pas dans les Eglises Gothiques, où il n'y en a point.

Il lui semble qu'on pourroit en ce point se conformer au Gothique, en suprimant les Corniches, ou du moins les tenant fort legeres, & en cela même on ne s'écarteroit pas des Anciens, qui les retranchoient en plusieurs occasions ; Vitruve en a donné l'exemple, en n'en mettant point dans sa Basilique de *Fano*

L'Aca-

Digitized by Google

L'Académicien dit enfin que malgré l'attachement que les Architectes doivent avoir pour les Regles de l'Architecture antique, si ce sont des barrieres qui les arrêtent au milieu du chemin de la perfection, ils peuvent quelquefois les franchir, pourvû que ce soit avec une précaution & une prudence qui puissent rendre à jamais leur témorité recommandable.

On joint ici la solution du Problême dont il a été parlé dans un des Discours annoncés.

On donne pour la valeur du solide de la serie $\frac{24}{15} - \frac{16}{57} + \frac{16}{379} - \frac{16}{5911} + \frac{16}{71113} - \frac{16}{91315} +$, &c. en prenant la somme de ces fractions, on trouve que ce solide est au cube du Diametre du Cilindre, à peu près comme 6. est a 5.

Si on joint par des lignes droites & paralleles, qui traversent le Cilindre, les points d'intersection de la Sphere du Cilindre, elles formeront un solide qui se peut cuber, quoiqu'il soit terminé de tous côtés par des surfaces, dont l'une est cilindrique & l'autre a un courbure parabolique.

Ce Solide est au cube du diametre du Cilindre ce que $\frac{16}{15}$ est à 1.

ESTAMPES NOUVELLES.

Voici une des plus belles & des plus grandes Estampes qu'on puisse voir, & dont la composition magnifique, le Dessein & la Gravûre sont le plus recherchés. *C'est la Perspective de la Décoration* élevée sur la Terrasse du Château de Versailles, pour l'Illumination & le Feu d'Artifice qui a été tiré à l'occasion du Mariage de Madame Louise-Elizabeth de France, avec Don Philipe, second Infant d'Espagne, le 26. Août 1739. Cette Fête a

été

été ordonnée par M. le Duc de Gêvres, en exercice de Premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, & a été conduite par M. de Bonneval, Intendant & Controlleur General de l'Argenterie, Menus Plaisirs, & affaires de la Chambre de S. M. peinte en grand par M. Perot, réduite & gravée par C. N. Cochin le fils.

Nouveau Livre de Paysages inventés & gravés par Ant. Benoît, *à Paris*, chés *l'Auteur*, ruë & Porte S. Jacques, à la Couronne, *& chés la Veuve Chereau*, ruë S. Jacques, aux deux piliers d'or.

Ce sont de très-jolis Paysages en large, dans le goût du fameux Seb. Leclerc, fort bien composés & parfaitement bien gravés; ils sont au nombre de 34, y compris trois titres.

Le même Graveur vient de mettre au jour un Portrait du Roy, en Buste ovale, très-ressemblant, d'après un Buste de ronde bosse de M. Lemoine, le fils, Sculpteur de l'Académie Royale, & d'après une Estampe coloriée, par M. Blanckcy.

L'Abreuvoir des Chasseurs, Estampe en large, dédiée au Prince d'Isenghien, Maréchal de France, gravé d'après le Tableau original de Philipe Wouvermens, de la même grandeur qu'on le voit dans le Cabinet de ce Seigneur. On la vend *à Paris*, chés *Moyreau*, ruë S. Jacques à la vieille Poste, vis-à-vis la ruë du Plâtre; il en a gravé la Planche avec beaucoup d'intelligence.

Il vient de paroître, chés le Sr *le Rouge*, Ingénieur, Géographe du Roy, ruë des grands Augustins, vis-à-vis le Panier fleuri, *le Théatre de la Guerre en Silésie*, nouvelle Carte de cette Province, avec les Plans des principales Villes, les Marches & Campemens des deux Armées.

L'Au-

Digitized by Google

L'Auteur donne avis qu'il enseigne l'*Allemand* & l'*Anglois*, les Mathématiques, le Dessein, les Fortifications & l'Art de la Guerre, par de nouvelles Figures & Bas-reliefs.

LIVRES nouveaux de Musique, qui se vendent chés la Veuve Boivin, ruë S. Honoré, à la Regle d'or.

Méthode théorique & pratique, pour aprendre en peu de tems le Violoncelle dans sa perfection.

Les principes de Musique, avec des Leçons à 1. & 2. Violoncelles.

La division de la corde pour placer, si l'on veut, dans les commencemens, des lignes traversalles sur le manche du Violoncelle: ce qui donnera beaucoup de facilité aux Ecoliers. On trouve dans le même Livre une petite méthode particuliere pour ceux qui joüent de la Viole & qui veulent joüer du Violoncelle, & generalement toutes les positions du Violoncelle. Composé par M. Corette. Prix, 4 l.

Au-bas de l'Estampe qui représente une Figure qui joüe du Violon de Chelle, qui est au commencement du Livre, on lit les Vers suivans.

Noble soûtien de l'harmonie,
Qu'avec majesté tu nous sers!
Par ta divine mélodie
Tu donnes l'ame à nos Concerts.

Un Livre de Sonates à Violon seul avec la Basse, par Carlo Tessarini. Opera V. Prix, 7. liv.

Un Livre de Sonates pour le Clavecin, de Dominico Zipoty, Organiste de Rome. Opera I. Prix, 6. liv.

LET-

Digitized by Google

LETTRE de M. le Comte de Biévre à M. D.... *sur l'invention des Horloges.*

EN sortant de Paris, je vous avois promis, M. de vous communiquer les recherches que je pourrois faire sur l'origine & le premier Inventeur des Horloges à rouës. Il est tems de vous tenir parole. M. l'Abbé Sallier dans ses recherches sur le même sujet, Tom. IV. des Memoires de l'Académie R. des Inscriptions, p. 148. & d'après ce sçavant Académicien le R. P. Dom Jacques Alexandre Benedictin, dans son Traité des Horloges, imprimé en 1734. p. 4. de la Préface, fixent l'invention des Horloges à rouës sur la fin du X. siecle, sans déterminer au juste qui en fut le premier Inventeur. Néanmoins Dom Alexandre ne connoissant point d'Auteur plus ancien que Gerbert, croit que l'on peut légitimement lui attribuer cette belle invention. En effet Gerbert fit à Magdebourg (a) environ l'an 996. une Horloge si admirable & si surprenante par le moyen des rouës, que Guillaume Marlot (b) en parlant de cet ouvrage le regarde comme inspiré par le Diable. L'ignorance & la superstition étoient si répanduës dans ces tems-là, que les contemporains de Gerbert lui firent l'honneur, aussi-bien qu'à l'Abbé Trithême, de le regarder comme un Magicien. Cela n'empêcha point que le mérite de Gerbert ne l'élevât au Souverain Pontificat, sous le nom de Silvestre II. Mais ce sçavant Pape est-il

(a) *Dithmarus in Magdeburgensi. Lib. 6 Chron. p. 399. Edit. Leibnitii* 1707.

(b) » *Admirabile Horologium fabricavit per instrumentum diabolica arte inventum.* Marlot, in Metropoli Remensi, Tom II. p. 48. Edit. Remis. 1679. in-fol.

bien

bien le premier Inventeur des Horloges à rouës ; pour moi, je pense que leur origine est anterieure au X. siecle, & voici ma raison.

Gaguin, Géneral des Mathurins, qui écrivoit sous Louis XII. dit en ses Annales, qu'environ l'an de J. C. 809. les Ambassadeurs de Aaron Roy de Perse, qui est le Calife Aaron Réchid, firent présent à Charlemagne, Roy de France, d'une Horloge qui avoit douze fenêtres & qui marquoit les heures par douze boules, dont une à chaque heure tomboit sur un tymbre qui faisoit sonner un coup, après qu'une fenêtre s'étoit ouverte, d'où sortoit un petit Cavalier qui venoit par ressort la refermer à chaque heure, & que le corps de cette Horloge étoit de léton. (*c*)

Gaguin a tiré cela de la Vie de Charlemagne, écrite par un Moine de S. Cybar d'Angoulême.

Dom Alexandre raporte à peu près le même fait; (*d*) mais pour mieux faire tomber le Lecteur dans son sentiment, il altere le passage, & au lieu de terme d'Horloge, il met celui de *Clepsydre faite de bronze*, & il ajoûte ensuite que cette Machine ne paroît guere differente de celle de Ctesebius dont parle Vitruve.

Croiriez-vous bien la même chose, & ne concluriez-vous pas au contraire de cette seule description, que ce ne pouvoit être qu'une Horloge véritable, c'est-à-dire une Machine qui avoit quelque poids pour principe de son mouvement ?

En effet, on ne conçoit pas comment plusieurs fenêtres pouvoient s'ouvrir & se refermer, douze boules tomber l'une après l'autre & à tems fixé sur

(c) *Gaguin, L. 3. sur la fin de l'Histoire de Charlemagne. Jean Neanclov Chron. fol. 126.*

(d) *Traité géneral des Horloges, p. 12.*

Digitized by Google

un tymbre, des Cavaliers paroître, disparoître & revenir, à moins qu'on ne suposé dans le corps de la Machine des roues qui se communiquoient leur mouvement, par conséquent des roues dentelées, enfin des poids pour mettre le tout en action. Direz-vous comme le P. Alexandre, qu'une manivelle produisoit tout cet effet ? une manivelle peut bien faire jouër une Machine pour un tems ; mais celle dont le Roy de Perse fit present à Charlemagne, devoit avoir un mouvement continu, un mouvement reglé, un mouvement tout autre que celui qu'une maniveile peut produire. Puisque j'admets un poids, il faut donc que j'admette aussi un Regulateur. Soit, car un mouvement, pour être aussi reglé qu'il le paroît ici, doit être temperé par quelque libration que ce soit. Mais si l'on avoit trouvé un Regulateur, objecte le P. Alexandre, (e) on s'en seroit servi pour marquer les heures ; parce qu'on ne l'a pas mis à cet usage, doit-on conclure qu'il étoit inconnu ? combien les Anciens n'avoient ils pas de connoissances qu'ils n'ont point apliquées, où il paroît à present tout naturel de les apliquer ! Entre cent exemples, l'Antiquité n'ignoroit pas l'attraction de l'Aimant. Rien ce semble de plus facile que de suspendre cette pierre librement ; on auroit bientôt découvert sa direction vers les poles. Cette proprieté fut cependant cachée jusqu'au commencement du XII. siecle. Une fois remarquée, il étoit tout simple & fort important de s'en servir pour regler la route des Vaisseaux. On n'y parvint encore que dans la suite ; & d'experience en experience, de perfection en perfection, on attrapa fort tard ce qu'on apelle aujourd'hui Boussole. Voilà la gradation de tous les Arts, & il arrive toujours que,

(e) *Ibid.*

par-

parvenus à quelque chose, nous sommes surpris d'avoir tâtonné si long-tems pour y parvenir.

Pour revenir à l'Horloge presentée à Charlemagne, je reconnois avec plaisir que les Journalistes de Trévoux sont de mon sentiment; c'est au sujet du compte qu'ils rendent du *Verona Illustrata* de M. le Marquis Maffei. Ce sçavant Italien parlant des Auteurs Veronois, raporte en son entier l'Epitaphe de l'Archidiacre Pacifique. Cette Epitaphe aprend entr'autres choses qu'il inventa l'Horloge de nuit, inconnuë jusqu'alors. On conclut qu'il faut que ce soit l'Horloge à rouës; » il est vrai pour-» tant, remarque le Journaliste, qu'avant Pacifi-» que, qui vécut dans le VIII. & le IX. siecle, le Pape » Etienne II. demanda au Roy Pepin une Horloge » de nuit, & qu'on en avoit envoyé une de Perse » à Charlemagne. Il est difficile d'accorder tout » cela, si ce n'est par la difference des Machines. » Il est moins aisé encore d'expliquer ce que veut » dire l'Epitaphe qui attribuë au même Pacifique » un Instrument uni à l'Horloge pour les Spheres » célestes.» (f) Si nous en voulions croire M. Derham dans son Traité des Horloges, (g) il faudroit en faire remonter l'origine jusqu'aux tems d'Archimede & de Possidonius. » On croit, dit l'Au-» teur Anglois, que les Horloges ont eû leur com-» mencement en Allemagne, il y a environ 200 ans » ou plûtôt. L'Horlogerie qui avoit été comme » ensevelie dans l'oubli, a commencé à refleurir en » Allemagne, mais je nie absolument que l'inven-» tion de l'Horlogerie soit d'un tems si proche de » nous, car j'en ai deux exemples d'une date plus

(f) *Mem. de Trévoux*, *Mai* 1737. *p.* 782.

(g) *Traduit en Franç. & imprimé à Paris* 1731. *in*-12. *Sect.* 5. *C.* 8.

» an-

» ancienne. » Ces deux exemples sont les Spheres d'Archimede & de Possidonius dont Ciceron fait l'éloge. (*h*) M. Derham veut bien douter que ces sortes de Machines fussent très communes; mais il ne sçauroit se persuader que l'on ait négligé la pratique d'une invention si utile pour marquer les heures, surtout au tems d'Archimede & de Ciceron, où les Arts Liberaux & particulierement la Méchanique fleurissoient d'une maniere que nous avons peine à comprendre. » La Barbarie, continuë l'Auteur » Anglois, succeda au tems que nous venons de » marquer, & les Arts & les Sciences furent né- » gligés jusqu'au XV. siecle, tems auquel ils sem- » blerent se renouveller, & alors l'Horlogerie fut » comme inventée de nouveau en Allemagne; » mais pour ce qui est du tems & du nom de l'In- » venteur, nous ne pouvons rien marquer de pré- » cis : il y en a qui croyent que Severe Boëce l'in- » venta dès l'an 510. mais si on ne peut pas lui ac- » corder une antiquité si reculée, peut-être la » donnera-t'on à Regio Montanus, avant Cardan, » car il en parle comme d'une chose commune de » son tems. »

De tout ceci, je conclus aussi qu'on ne peut fixer l'époque de cette admirable invention. Si nous avions tous les Ouvrages des Anciens & une exacte description de leurs Machines, on devroit peut-être décider en leur faveur. A l'égard de ceux qui les ont suivis, nous remarquons seulement que plusieurs y ont eu part & qu'ils n'ont fait que perfectionner. Nous perfectionnons aussi tous les jours, & nos Horloges d'à present sont plus au dessus de celles du X. siecle que celles-ci n'étoient au dessus des Machines horaires de l'Antiquité.

(h) *Tuscul. L. 5. & de Nat. Deorum. L. 2.*

Je ne crois pas que la Posterité puisse en dire de même de notre tems ; car si les Arts ont un but au-delà duquel ils ne peuvent s'étendre, nous pouvons nous flater de l'avoir atteint.

Ce qui me surprend, c'est que nous n'ayons point encore de Traité complet sur l'Horlogerie ; je crois cependant que le Public à cet égard ne tardera pas d'être satisfait. Je connois un très-habile Horloger qui possede tout ce que la théorie & la pratique de son Art ont de plus mysterieux & de plus sçavant. Il doit au premier jour communiquer toutes ses connoissances par un Traité complet sur l'Horlogerie. J'en ai vû déja les figures qui sont gravées avec tout le détail & l'exactitude qu'on peut souhaiter. Je m'imagine qu'avec cet Ouvrage seul & de Instrumens, il sera facile de devenir bon Horloger.

Je suis, &c.

De Romorantin le 25. May 1741.

CHANSON.

Depuis que l'eau vient dans ma cave,
De boire je suis enchanté :
Et l'inondation je brave,
Quand mon Vin est en sûreté.

J'aime ma Philis davantage,
Lorsqu'elle me dit tendrement,

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google

Buvons ce jus, ami, courage,
Sauvons-le du débordement.

*

Elle prend soin d'emplir mon verre,
Et moi sa tasse, avec ardeur :
Ainsi nous cherchons, pour nous plaire,
Le chemin qui va droit au cœur.

*

Quand le sommeil vient me surprendre,
Elle m'attaque en vrai lutin :
Hélas ! qui pourroit s'en défendre ?
Elle prend un flacon de Vin.

*

Quoique la riviere s'abaisse,
De crainte du retour de l'eau,
Philis m'encourage & s'empresse
De lever le cul du tonneau.

De M. de ******.

Digitized by Google

SPECTACLES.

EXTRAIT de la Comédie Nouvelle de Mélanide, *en Vers & en cinq Actes, par M. de la Chaussée, représentée au Théatre François, le 12. May* 1741.

ACTEURS.

Dorisée, Veuve, *la Dlle la Motte.*
Theodon, Beau-frere de Dorisée, *le Sr de Montmeny.*
Rosalie, fille de Dorisée, *la Dlle Grandval.*
Le Marquis d'Orvigny, Amant de Rosalie, *le Sr Sarrazin.*
Mélanide, Amie de Dorisée, *la Dlle Gaussin.*
Darviane, Amant de Rosalie, *le Sr Grandval.*

CEtte Piéce, qui, dans la premiere Représentation a été generalement aplaudie, s'est parfaitement soûtenuë dans les suivantes. La Critique a beau condamner ce nouveau genre que M. de la Chaussée a si heureusement introduit sur notre Théatre; l'interêt qui regne dans Mélanide, justifie l'Auteur & force ses plus obstinés adversaires à convenir qu'il a trouvé une nouvelle route pour aller au cœur, & que, pourvû qu'on plaise

Digitized by Google

plaise, il n'importe comment. En attendant l'impression, nous nous contenterons d'en donner un argument.

Dorisée, Veuve, ouvre la Scéne du premier Acte avec Mélanide, son Amie, & l'Héroïne de la Piece. Dorisée veut marier sa Fille Rosalie avec le Marquis d'Orvigny; Rosalie ne paroît point portée à cet Hymen, attendu que son cœur s'est déclaré en faveur d'un plus jeune Amant. Cet Amant s'apelle Darviane; il passe pour neveu de Mélanide: il s'agit de le soustraire aux yeux de Rosalie, comme le plus grand obstacle qui puisse traverser le dessein de Dorisée. Mélanide promet à Dorisée de se servir de tout le pouvoir que le sang lui donne sur son neveu, pour l'éloigner d'un lieu, où sa présence peut nuire à son Rival.

Darviane, mandé par Mélanide, vient sçavoir ce qu'elle veut lui dire. Mélanide lui reproche le peu d'attachement qu'il a à son devoir, elle lui fait entendre qu'il feroit bien mieux d'aller joindre son Régiment, & que l'Amour ne convient pas à un jeune cœur qui doit se donner tout entier à la gloire. Darviane s'excuse sur l'exemple de tant d'autres jeunes Officiers qui ne croyent pas se deshonorer en donnant au plaisir des momens que la gloire n'exige pas actuellement; Mélanide est inflexible, & lui or-

Digitized by Google

donne de partir dès le même jour.

Darviane murmure contre la rigueur d'une Tante qui ne laisse pas de lui être très chere ; il s'en plaint à Rosalie, qui arrive quelques momens après cet ordre rigoureux qui doit les séparer ; mais, loin que son Amante le console, elle lui dit qu'il faut absolument qu'il obéisse à Mélanide. Darviane se plaint vivement du conseil de Dorisée ; il l'accuse d'indifference & de cruauté. Rosalie lui fait entendre qu'elle ne fait qu'executer ce que Dorisée sa Mere vient de lui ordonner très-expressément ; elle lui dit en le quittant, qu'elle partagera avec lui la rigueur de l'absence qu'on lui impose.

Darviane est charmé des dernieres paroles de Rosalie, qui ne lui avoit jamais témoigné tant de bonté ; un moment après, il se défie de son bonheur ; il va même jusqu'à soupçonner sa Maîtresse d'artifice ; il croit que c'est un piége adroit qu'elle lui tend, pour le disposer à partir, & à laisser le champ libre à son Rival. Il prend le parti de differer son départ, pour prévenir & renverser tout ce qu'on peut tramer contre son amour.

Le Marquis d'Orvigny, Amoureux de Rosalie, commence le second Acte avec Theodon, Beau-frere de Dorisée ; il se plaint à son Ami de l'amour où il l'a engagé ; il se reproche de ne pouvoir éteindre des feux

qui

Digitized by Google

qui conviennent si peu à son âge mûr, & qui ne laissent pas de subsister, quoiqu'ils soyent sans espérance, attendu qu'il a un Rival aimé. Theodon lui rend l'espérance, en lui aprenant que ce dangereux Rival est prêt à partir pour aller rejoindre son Régiment. Le Marquis est charmé de cette nouvelle ; il lui dit qu'il n'a jamais tant aimé sa défunte Epouse, qu'il aime Rosalie.

Le Marquis d'Orvigny s'étant retiré plus amoureux que jamais, Theodon se flate d'un plein succès pour le mariage qu'il a entrepris en faveur de son Ami.

Mélanide vient demander des conseils à Theodon par raport à sa situation, dont il a été instruit. Dans des conversations qu'ils ont eues ensemble, Theodon trouve tant de conformité entre elle & le Marquis d'Orvigny, qu'il lui demande le nom de l'Epoux qui lui a été arraché par la rigueur de leurs parens communs. Mélanide lui répond qu'il s'apelloit le Comte d'Ormancé ; à ce nom, Theodon voit bien que ses conjectures sont fausses. Mélanide le quitte, après l'avoir prié de vouloir bien lui continuer ses soins officieux.

A peine Mélanide est-elle sortie, qu'elle revient toute éperduë de joye, & dit à Theodon qu'elle vient de voir son cher Epoux dans la personne du prétendu d'Orvigny ; mais cette joye est bien tôt changée en dou-

Digitized by Google

leur par l'arrivée de Dorisée qui reproche à sa Fille d'avoir empêché le départ de Darviane, son jeune Amant; elle la menace du Couvent, si elle differe d'épouser le Marquis d'Orvigny, à qui elle destine sa main. Mélanide ne peut soûtenir un arrêt si terrible; elle se trouve mal, on la conduit dans son apartement

Rosalie reste seule sur la Scéne; elle fait connoître par un court Monologue, que son cœur ne sçauroit s'arracher à Darviane, pour se donner à un autre.

Rosalie ouvre la Scéne du troisiéme Acte; elle persévere dans la résolution qu'elle vient de prendre, mais voyant venir Darviane, elle prend le parti de lui cacher les vrais sentimens de son cœur.

Darviane éclate en reproches contre Rosalie; il l'accuse de perfidie & de tromperie; il lui dit qu'elle ne l'a flatté d'une fausse espérance, que pour l'obliger à partir, & pour laisser par ce départ précipité un champ libre à son Rival, qui va l'épouser. Mélanide, continuant à dissimuler, lui répond qu'il a pris pour un sentiment de tendresse ce qui n'étoit qu'un compliment de politesse. Darviane n'en peut entendre davantage, & la quitte, en lui jurant une haine éternelle.

Darviane étant sorti, Rosalie se plaint de son injustice; cette plainte est bien-tôt inter-

Digitized by Google

tetrompuë par Theodon qui lui ramene son Amant, avec qui il veut la réconcilier; ils n'y veulent consentir ni l'un ni l'autre; mais Theodon à qui ce que Mélanide lui a apris dans l'Acte précedent, a fait abandonner la résolution qu'il avoit prise de marier le Marquis d'Orvigny avec Rosalie, les rend plus attentifs l'un & l'autre, & plus portés à se raccommoder, en leur disant qu'il est bien fâché de les voir si broüillés, attendu une idée qui lui est venuë, & qu'il n'est plus tems de leur communiquer. Darviane lui dit qu'il ne doit pas laisser de leur en faire part, quelqu'inutile qu'elle puisse être; Theodon, après quelque peu de résistance affectée, leur dit qu'il avoit projetté de les marier ensemble & de leur assûrer tout son bien, pour porter Dorisée à cet Hymen; Darviane transporté, se jette aux pieds de Rosalie qui après quelques petits reproches lui pardonne tous ses emportemens: ces deux Amans se retirent également satisfaits.

Le Marquis d'Orvigny vient remercier Theodon des soins qu'il s'est donnés pour avancer son mariage avec Rosalie; Theodon lui répond qu'il n'y faut plus penser; il lui aprend que sa femme n'est pas morte, & qu'elle viendra bien tôt réclamer ses droits; le Marquis est frapé de cette nouvelle, qui dans un autre tems l'auroit mis au comble

Digitized by Google

de la joye ; il ne peut se résoudre à renoncer à la possession de Rosalie;il va même jusqu'à dire que, quoique Mélanide soit encore en vie, elle ne sçauroit se prévaloir d'un mariage qui a été déclaré nul par un arrêt autentique. Theodon lui reproche l'injustice qu'il a de vouloir se prévaloir lui-même d'un arrêt qu'il a condamné autrefois. Le Marquis, à moitié confondu, lui promet de faire des efforts pour vaincre son amour pour Rosalie, mais qu'il croit cette victoire impossible.

Darviane vient aprendre à Theodon, que malgré les bontés qu'il a pour lui, il est toûjours malheureux, & que Mélanide s'opose à son bonheur ; Theodon lui promet de lui parler, & se flatte d'obtenir son consentement.

Ce quatriéme Acte a parû sans contredit le plus beau & le plus intéressant de la Piece. En voici les principales Scénes. Mélanide rend compte à Theodon de la raison qui l'a portée à refuser son consentement au mariage de Darviane & de Rosalie ; cette raison est devenuë très-plausible, depuis qu'elle a apris que son Epoux est encore en vie ; de celle-là, il en résulte encore une autre, c'est que le Marquis d'Orvigny, ou pour parler plus juste, le Comte d'Ormancé, semble ne vouloir pas reconnoître Darviane pour son Fils, puisqu'il veut passer à un second Hymen ;

Digitized by Google

men; Theodon pourroit lui donner quelque consolation, en lui faisant connoître que son Epoux lui a promis de faire tous ses efforts pour triompher d'un amour qui ne se seroit pas emparé de son cœur, s'il ne s'étoit pas crû remis en liberté de donner sa main à une autre, par la croyance où il étoit que sa mort avoit rompu ses premiers liens; mais il faut croire que M. de la Chaussée a eu ses raisons pour en agir ainsi, & qu'il a craint de diminuer l'interêt qui regne dans cet Acte, si Theodon avoit laissé quelque rayon d'espérance. De pareilles fautes, si c'en est une, sont un effet de l'Art. Voilà donc Mélanide aussi malheureuse qu'elle doit l'être, pour faire verser ces larmes dont aucun des Spectateurs n'a pû se défendre. Theodon va encore plus loin pour rendre Mélanide plus digne de notre pitié; il lui aprend que ses Parens l'ont desheritée; Mélanide accablée de ce dernier coup, prie Theodon de voir son parjure Epoux, & de tâcher du moins de l'attendrir en faveur du triste fruit de leur Hymen, qui n'est autre que Darviane, si digne d'un meilleur sort; Theodon lui promet tous les soins qui dépendront de lui; mais il lui dit que sa plus sûre ressource seroit de présenter le Fils au Pere. Une Lettre qu'on aporte à Mélanide lui aprend que Darviane vient de s'emporter contre le Marquis d'Or-

Digitized by Google

vigny, avec des circonſtances qui obligent l'offenſé à ſe battre avec l'offenſeur. Theodon ſort pour en prévenir les ſuites. Darviane arrive; Mélanide lui fait les reproches les plus aigres; elle lui ordonne de demander pardon au Marquis d'Orvigny; elle lui fait entendre qu'il lui doit le plus profond reſpect. Darviane trouve la colere de ſa Tante la plus injuſte du monde, il lui reproche la cruauté qu'elle a eûë de l'empêcher d'être heureux. La raiſon que Mélanide lui en donne le jette dans le plus affreux deſeſpoir; elle lui dit qu'elle n'a pas dû, ſans violer toutes les loix de l'amitié, donner à la Fille de Doriſée un Mari, ſans état & méconnu par ſon Pere. Darviane eſt conſterné par ce coup affreux du ſort; ne pouvant obtenir de Mélanide qu'elle lui faſſe connoître ſon Pere, il la ſuplie de lui dire au moins qu'elle eſt la Mere qui lui a donné le jour: il demande cette derniere grace avec tant de tendreſſe que Mélanide ne peut s'empêcher de l'embraſſer. Cette reconnoiſſance a été generalement aplaudie. Mélanide ſe retire pour cacher ſes pleurs à un Fils ſi digne de ſa tendreſſe.

Darviane finit cet Acte par un Monologue ou il réflechit ſur le reſpect que ſa Mere a exigé de lui pour ſon Rival; il ne doute point que ce Rival ne ſoit ce Pere qui le méconnoît;

Digitized by Google

noît ; il se propose de s'en éclaircir avec lui.

Pour nous tenir dans les bornes que nous nous sommes prescrites dans nos Extraits, nous abregerons ce qui nous reste à dire dans ce dernier Acte. D'Orvigny paroît agité de remords sur un amour qui lui fait commettre tant d'injustices ; voyant aprocher Darviane, il prend le parti de se contraindre à ses yeux. Darviane lui témoigne le regret qu'il a de l'avoir offensé ; il lui expose sa triste situation ; il lui parle comme à un homme qui peut beaucoup sur le cœur d'un Pere qui a la cruauté de ne vouloir pas le reconnoître pour son Fils, il le conjure de lui rendre ce cher Pere ; enfin ne pouvant émouvoir en lui les entrailles paternelles, il lui demande la mort, pour prix de l'offense qu'il lui a faite : d'Orvigny est enfin attendri, & lui dit en l'embrassant : *Malheureux, qu'oses-tu demander à ton Pere* ? Dans cette tendre situation, tous les Acteurs viennent, rassemblés par les soins de Theodon ; tous les cœurs se réconcilient. Mélanide regagne le cœur & la foi de son Epoux ; & le Comte d'Ormancé obtient de Dorisée la main de Rosalie, sa Fille, pour son fils Darviane.

Le 8. Juin, les mêmes Comédiens representerent la Comédie de *Democrite* & celle du *Florentin*, dans lesquelles la

Dlle

Dlle Durand nouvelle Actrice, joüa les Rôles de Suivante au gré du Public; elle a joüé aussi depuis dans *Amphitrion* & dans les *Folies Amoureuses*, les mêmes Rôles de Suivante.

Le 25. Mai, l'Académie Royale de Musique remit au Théatre le Ballet Héroïque de l'*Empire de l'Amour*, représenté dans sa nouveauté au mois d'Avril 1733. M. de Moncrif, de l'Académie Françoise, est l'Auteur de ce Poëme, & il paroît que le Public l'a revû avec plaisir. L'Auteur y a ajoûté une nouvelle Entrée, dont on donnera l'Extrait dans le second Vol. de ce mois.

Le 13. Juin, la Dlle Barbarina, dont on a eu occasion de parler plusieurs fois avec éloge, dansa dans le divertissement du second Acte du même Ballet, avec l'aprobation génerale du Public.

Le 10. Juin, les Comédiens Italiens donnerent une Comédie Italienne en trois Actes, qui a pour titre: *Arlequin Maître & Valet*. Cette Piéce, qui est dans le vrai goût Italien, est très bien joüée par le nouvel Arlequin, par un continuel jeu de Théatre convenable au sujet de la Piéce, laquelle avoit déja parû sur le même Théatre le 28. Mai 1716. sous le titre d'*Arlequin Gentilhomme su-*

Digitized by Google

Supoſé & Dueliſte malgré lui, ou Dom Juan d'Alvarado. Scarron a traité le même ſujet, qu'il a tiré de l'Eſpagnol, dans ſa Comédie de *Jodelet Maître & Valet.*

Le 14. les mêmes Comédiens remirent au Théatre la petite Comédie de l'*Echo du Public*, joüée au mois de Mars dernier. Les Srs Romagneſy & Riccoboni, qui en ſont les Auteurs, y ont ajoûté deux Scénes nouvelles, dans leſquelles il y a quelques traits de Critique au ſujet de la Comédie de *Mélanide*, joüée au Théatre François, leſquels ont été aplaudis du Public : on en parlera plus au long.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

ON a apris de Conſtantinople du premier Avril dernier, que le Géneral Romanzof, Ambaſſadeur Extraordinaire du Czar fit le 22. du mois précedent ſon Entrée publique en cette Ville, dans l'ordre ſuivant.

Une Compagnie de Janiſſaires & une de Spahis; quatre Fouriers de l'Ambaſſadeur, précedés d'un Timbalier & de deux Trompettes; trente Soldats du Détachement que le Czar a donné au General Romanzof pour ſa garde; deux Couriers en habits verts galonnés d'or, avec leurs chaînes & leurs Médailles; quatre Palefreniers de l'Ambaſſadeur,

Digitized by Google

à cheval ; un de ses Ecuyers. Six Chevaux de selle avec des caparaçons de velours cramoisi, brodés d'or ; quatre Gentilshommes, M. de Ridzazkoy, portant un Etendart ; quatre autres Gentilshommes de l'Ambassadeur ; douze Chiaoux, & la plûpart des Officiers qui étoient allés prendre le Géneral Romanzof par ordre du Grand Seigneur à l'endroit d'où la marche a commencé ; 24. Chevaux des Ecuries de Sa Hautesse, conduits chacun par deux Palefreniers ; 12. Chatirs du Grand Seigneur ; le Kiaïa du Grand Visir entre le premier Interprete de la Porte & le Maître des Ceremonies ; la Livrée de l'Ambassadeur ; six Pages avec des habits de velours jaune, brodés d'argent ; le Maître d'Hôtel & plusieurs autres Domestiques de l'Ambassadeur ; six Chevaux de selle ; un Ecuyer de l'Ambassadeur ; le Sécretaire & l'Interprete de l'Ambassade ; M. Michellowitz portant un Etendart de drap d'argent avec des franges d'or ; plusieurs Moscovites de distinction, qui ont accompagné à Constantinople le Géneral Romanzof. Douze Chiaoux qui accompagnoient le Chiaoux Bachî, marchoient immédiatement devant l'Ambassadeur, lequel étoit suivi de quelques Gentilshommes, & la marche étoit fermée par le reste du Détachement de la Garde de ce Ministre, & par une Compagnie de Janissaires.

L'Ambassadeur de Perse qui est en cette Ville depuis quelque tems, eut le 19. sa premiere Audience du Grand Visir, & il lui déclara qu'il étoit chargé par Thamas Kouli Kan, de prier le Grand Seigneur de consentir que les Persans eussent un Emir à la Mecque.

On a mis des Sentinelles à toutes les portes du Palais qu'il occupe ; mais il y a aparence que c'est moins pour lui faire honneur, que pour examiner les personnes qui entrent chés lui, & s'il n'a point de

de relation avec l'Ambassadeur de Moscovie.

Le Comte de Castelane, Ambassadeur du Roy de France, est arrivé à Constantinople.

Peu de jours après que l'Ambassadeur de Thamas Kouli-Kan eut eû sa premiere Audience du Grand Visir, il en eut une de Sa Hautesse, & ce Ministre déclara au Grand Seigneur que son Maître lui avoit ordonné de demander non-seulement que les Persans joüissent à la Mecque des mêmes prérogatives que les Turcs, mais encore que ces derniers restituassent tous les Pays conquis sur la Perse.

Le Grand Seigneur a fait assembler plusieurs fois le Divan, & il y a été décidé qu'on assemblero:t une Armée en Asie, pour s'oposer aux entreprises que les Persans pourroient former. Sa Hautesse a donné ordre d'équiper douze Sultanes, un pareil nombre de Galeres & 24. Galiottes, mais on ignore la destination de cette Escadre.

RUSSIE.

ON mande de Pétersbourg du premier du mois dernier, que les Commissaires qui ont été chargés d'instruire le Procès du Comte Jean Ernest Biron, ci devant Duc de Curlande, retournerent il y a quelque tems à la Forteresse de Schliesselbourg, & qu'ils firent subir à ce Prisonnier un nouvel Interrogatoire qui dura plus de trois heures.

Ce Comte sera bien-tôt conduit en Siberie avec sa femme & ses enfans, & on croit qu'il lui sera permis d'y mener avec lui un Chapelain, deux Valets de chambre & seize autres Domestiques. On a déja fait partir sa Bibliothéque & tous les meubles qu'il a demandés.

Le Manifeste dans lequel sont exposés les crimes du Comte Jean-Ernest Biron, vient enfin d'être rendu

Digitized by Google

rendu public, & il porte que S. M. Cz. auroit pû faire punir ce Comte en même tems qu'elle lui a ôté la Régence; mais que par un effet de sa clémence, elle a voulu lui accorder le tems & les moyens de travailler à sa justification; qu'en conséquence elle a donné des Commissaires au Comte Ernest Biron, pour l'interroger & pour entendre ses défenses, & que non-seulement ce Comte a été convaincu de tous les crimes dont il avoit été accusé, mais qu'il a avoüé librement, que pendant la derniere maladie de la feuë Czarine il n'avoit été occupé que du soin de se faire déclarer Régent de Moscovie, à l'exclusion du Prince & de la Princesse, pere & mere du Czar; que, s'étant aperçû que la feuë Czarine avoit de la répugnance à lui confier la Régence, il avoit employé pour parvenir à ses fins, plusieurs intrigues criminelles, lesquelles sont expliquées par les Piéces du Procès; qu'il avoit détourné du Trésor de la Couronne des sommes considérables & des meubles précieux; qu'il en avoit fait passer la plus grande partie dans les Pays Etrangers pour ses interêts particuliers, lesquels il avoit toûjours préferés à ceux de l'Etat, & que par-là il avoit causé à la Moscovie un préjudice irréparable; que contre l'ordre de la feuë Czarine, qui lui avoit recommandé expressément de conserver pour le Prince & la Princesse pere & mere du Czar, le respect qui leur est dû, il avoit marqué dans toutes les occasions, de même que sa famille, un mépris outrageant pour ce Prince & cette Princesse; que non-seulement il avoit tâché de les rendre odieux à la Nation, en faisant répandre contr'eux diverses calomnies, mais encore que voyant avec dépit qu'on désiroit généralement que la Régence fût remise entre les mains de la Princesse, mere du Czar, il avoit eu la témerité de tenir contr'elle des discours

Digitized by Google

cours indécens, de la menacer, & même de dire qu'il la traiteroit comme les autres Sujets; qu'il s'étoit oublié jusqu'au point d'apeller en Duel le Prince de Brunswick Bevern; que par toutes sortes de moyens indignes il avoit obligé ce Prince de se démettre de ses Charges & de ses Emplois; qu'il avoit placé des Espions auprès de lui & de la Princesse, pour être informé de tous leurs discours & de toutes leurs actions; qu'il avoit fait enlever plusieurs de leurs Officiers & de leurs Domestiques les plus affidés; que quelques-uns avoient été apliqués à la question par ses ordres, & qu'il se proposoit par ces violences, de découvrir certains secrets qui auroient servi de prétexte pour perdre un Prince & une Princesse qu'il craignoit; qu'il avoit violé plusieurs des Constitutions & des Loix fondamentales de l'Etat; qu'il avoit osé les abroger et les changer, lorsque ses vûës ambitieuses l'avoient exigé; qu'il avoit fait arrêter plusieurs personnes de distinction, sans qu'elles eussent commis aucune faute, et seulement parce qu'il les soupçonnoit de désaprouver ses excès; que pour exécuter plus sûrement ses desseins, il avoit résolu d'exclure des Régimens des Gardes Preobrazinsky et Simonowsky toute la Noblesse, et de ne plus distribuer d'Emplois dans ces Régimens qu'à des personnes de basse extraction; enfin que pour ce qui regarde les autres projets criminels que le Comte Biron a avoüés, ils sont de telle nature, que si Dieu par sa bonté n'en eût empêché l'exécution, non-seulement la tranquillité de l'Etat en eût été troublée, mais même la personne du Czar auroit été exposée à un très-grand danger.

Le Czar ajoûte que, quoiqu'il soit évident par tout ce qui a été raporté, que le Comte Jean-Ernest Biron s'est rendu coupable de haute trahison, et quoiqu'il mérite d'autant plus la mort selon les

Loix

Digitized by Google

Loix Divines et Humaines, que par la reconnoissance qu'il devoit à la feuë Czarine, qui l'a tiré du néant, pour l'élever aux plus hautes Dignités, il étoit plus obligé de servir l'Etat avec fidelité, et d'avoir pour le Prince et la Princesse de Brunswick Bevern un profond respect, S. M. Cz. veut bien néanmoins, tant pour montrer qu'elle est plus portée à la douceur qu'à la séverité, qu'en considération de ce que le Comte Biron a confessé de lui-même tous ses crimes, lui faire grace de la vie, à condition qu'il passera le reste de ses jours dans une prison, ainsi que sa femme, ses enfans et ses freres, qui ont été ses complices en plusieurs occasions.

Le Comte de Munich ayant représenté qu'il étoit nécessaire d'ajoûter plusieurs Ouvrages aux Fortifications de Pétersbourg & à celles de Schliesselbourg, Wybourg & de Kexholm, le Czar a chargé divers Ingénieurs de faire travailler à ces Ouvrages.

Le Gouvernement ayant été informé des désordres que les Persans qui accompagnent les Ambassadeurs de Thamas Kouli-Kan ont commis dans plusieurs des Provinces par lesquelles ils ont passé depuis leur entrée dans les Etats du Czar, on a envoyé ordre aux Commandans des Provinces qui sont entre Moscow & Pétersbourg, de faire marcher toujours avec ces Ambassadeurs quelques Détachemens de Troupes reglées, afin de contenir leur suite qu'on dit être composée de plus de 2000. personnes.

Le Comte Jean-Ernest Biron a dû partir vers la fin du mois dernier avec son épouse, ses deux fils et sa fille, pour être conduits en Sibérie, d'où l'on a apris que le Comte Charles Biron, son frere, étoit très dangereusement malade.

Les Commissaires chargés d'instruire le Procès de M. de Bestuchef, ci-devant Ministre du Cabinet,

Digitized by Google

net, vont souvent à Schlisselbourg, pour l'interroger.

S. M. Cz. ayant apris que le Roy de Suede se disposoit à mettre en Mer quinze Vaisseaux de guerre & vingt-quatre Galeres, elle fait équiper tous les Vaisseaux qui sont en état de servir.

Il a été résolu d'envoyer à Moscow, dans le nouveau Palais que la feuë Czarine y a fait construire, une partie des meubles de la Couronne, avec ceux du Comte Jean-Ernest Biron, & sa vaisselle, laquelle est estimée 200000. Roubles.

L'Officier qui a conduit sur les Frontieres le Seràskier de Bender & le Bacha d'Oczakow, a raporté que le premier a été fort triste pendant toute la route, & qu'il paroissoit craindre que le Grand Seigneur ne lui imputât le mauvais succès de la Bataille de Choczin.

SUEDE.

ON mande de Stockolm que le Docteur Serenius, Prévôt de Nikoping, a composé un Dictionnaire Suedois & Anglois qu'il a dédié aux Etats du Royaume, & dans lequel il fait voir l'Analogie que les deux Langues ont ensemble.

ALLEMAGNE.

ON a apris de Vienne du 29. Avril dernier, que l'Ambassadeur du Grand Seigneur eut le 27. une audience publique de la Reine, & qu'il y fut conduit par le Comte de Wurmbrand, Doyen des Conseillers du Conseil Aulique de guerre, qui alla prendre ce Ministre en son Hôtel, d'où la marche se fit dans l'ordre suivant.

Un Détachement de Grenadiers de la Garnison de

de Vienne ; 50. Janissaires de la Garde de l'Ambassadeur ; la Livrée du Comte de Wurmbrand ; les Chaiirs ou Valets de pied de l'Ambassadeur ; ses Pages, ses Agas & son Ecuyer ; à cheval ; douze chevaux de main, couverts de caparaçons très-richement brodés,& conduits chacun par un Palefrenier ; six Chiaoux ; le Secrétaire d'Ambassade, qui portoit la Lettre du Grand Seigneur, envelopée dans un morceau d'étoffe d'or.

Le carosse de la Reine, dans lequel l'Ambassadeur étoit avec le Comte de Wurmbrand & le Secretaire-Interprete de S. M. pour les Langues Orientales, étoit suivi de plusieurs Turcs de distinction, qui ont accompagné à Vienne ce Ministre, & la marche étoit fermée par une Compagnie de Cuirassiers.

Lorsque l'Ambassadeur fut arrivé au Palais, il fut reçû au bas de l'escalier par le Comte Martinitz, & à la porte de la Sale des Gardes, par le Comte Joseph de Konigseg. Ayant été introduit dans la Sale d'audience, il présenta la Lettre du Grand Seigneur à la Reine, qui étoit sur son Trône, ayant à ses côtés les Ministres d'Etat & les principales Dames de la Cour.

S. M. a reçû la réponse du Roy de la Grande Bretagne à la Lettre qu'elle lui avoit écrite au sujet de l'affaire de Silesie, & cette réponse porte que le Roy de la Grande-Bretage ayant concerté avec les Etats Géneraux des Provinces-Unies les mesures les plus proptes à remplir l'engagement qu'ils ont pris d'assûrer à la Maison d'Autriche la possession de ses Etats, S. M. Br. a résolu de faire ses efforts pour léterminer le Roy de Prusse à cesser tous Actes d'hostilité, & qu'elle ne doute point que la Reine ne donne volontiers les mains aux expédiens, par le moyen desquels on peut esperer de rétablir

les

Digitized by Google

les affaires dans une ſituation qui ne donne aucune atteinte à la Pragmatique Sanction.

Le Roy de la Grande-Bretagne ajoute dans ſa Lettre, que ſi S. M. Pr. ſans avoir égard à ſes avis & à ceux des Etats Géneraux, perſiſte dans la réſolution de continuer la guerre, il ne manquera pas de fournir à la Reine tous les ſecours qu'elle a droit d'attendre de lui, en conſéquence des Traités qui ſubſiſtent entre les deux Puiſſances.

Les Etats Géneraux ont écrit auſſi à la Reine une Lettre, dans laquelle ils lui donnent les mêmes aſſûrances.

Les Pays Héreditaires étant dans l'uſage de faire un préſent aux aînés de leurs Souverains à leur naiſſance, le Royaume de Boheme a envoyé une Bourſe de 10000. Ducats à l'Archiduc, la Baſſe Autriche lui en a donné une de 5000. la Haute Autriche une de 3000. la Stirie une de 4000. & les autres Provinces à proportion.

La Reine a reçû la nouvelle de la priſe de Brieg, & une copie de la Capitulation qui a été ſignée par le Marquis Picolomini, Gouverneur de cette Place.

M. Lanczinski, Envoyé Extraordinaire du Czar à la Cour de Vienne, a aſſûré le Comte de Zinzendorf, que S. M. Cz. étoit dans la reſolution d'agir de concert avec le Roy de la Grande Bretagne & les Etats Géneraux des Provinces-Unies, pour engager le Roy de Pruſſe à retirer ſes troupes de Silefie.

La Reine de Hongrie a nommé Chambellans de la Clef d'Or tous les Conſeillers du Conſeil de Régence de Toſcane.

RATISBONNE.

LES Lettres reçûës de cette Ville du 8. du mois dernier, portent que le Miniſtre du Roy de Pruſſe a déclaré à la Diette, que la bénediction

qu'il

qu'il a plû à Dieu de répandre sur les armes de S. M. Pr. par le gain de la bataille de Mollwitz, n'a rien changé à ses sentimens pour la Maison d'Autriche; que le Roy de Prusse ne prétend pas tirer avantage de ce succès, pour proposer à la Reine de Hongrie des conditions qu'elle pourroit trouver trop dures; que S. M. Pr. s'en tient à celles qu'elle a déja proposées, & que si la Reine de Hongrie veut se prêter à un accommodement, elle trouvera toujours le Roy de Prusse dans la disposition de le faciliter, autant qu'il dépendra de lui.

Il paroît par une Relation qu'on a reçûë en cette Ville de la bataille de Mollwitz, & qui est venuë de Vienne, que les Autrichiens n'y ont eû que 54 Officiers de tués, parmi lesquels sont, outre les Barons de Romer & de Goldi, Lieutenans Feldt-Maréchaux, deux Colonels & un Lieutenant Colonel. Cette Relation confirme qu'ils en ont eû 144. de blessés, & que le Prince de Birckenfeldt est de ce nombre, ainsi que le Baron de Growne, Lieutenant Feldt-Maréchal, quatre Majors Géneraux, cinq Colonels, quatre Lieutenans Colonels & un Major; elle ajoûte qu'ils ont perdu environ 1700. chevaux.

PRUSSE.

LA Reine aprit le 8. du mois dernier la nouvelle de la prise de Brieg, dont voici les principales circonstances.

Les Ouvrages de la tranchée qui avoit été ouverte le 28 Avril dernier, ayant été avancés les deux jours suivans, deux batteries de canon & deux autres de mortiers, lesquelles furent le premier Mai en état de tirer, firent un feu si vif que la plus grande partie des piéces de canon de la Place, à l'exception d'un petit nombre, fut démontée en

peu

peu de tems. Une bombe étant tombée sur le Manege qui étoit voisin du Château, & qui étoit rempli de foin & de paille, le vent porta la flamme sur le Château, qui fut absolument consumé en 24. heures, quoique le Roy, fâché de cet accident, eût fait rallentir le feu, pour donner à la Garnison le tems de sauver ce Château.

On établit le 2. une nouvelle batterie de 18. piéces, pendant que les autres continuerent de tirer avec tant de succès, que la plûpart des embrasures du côté attaqué furent ruinées, & que le Rempart commença à s'écrouler.

Le lendemain à neuf heures du soir, on travailla à la seconde Parallele & à ses communications, & l'ouvrage ayant été poussé avec une extrême diligence, cette Parallele fut perfectionnée avant le jour. La Garnison, qui ne pouvoit plus défendre le Rempart, ayant battu la chamade & arboré le Drapeau blanc le 4. à trois heures après midi, le feu cessa aussitôt, & le Gouverneur ayant donné pour ôtage le Major Covani, en échange duquel le Roy envoya le Major Saldern, le Colonel Borck se rendit dans la Place par ordre de S. M. pour regler les articles de la Capitulation, par laquelle on est convenu que la Garnison sortiroit avec tous les honneurs Militaires, armes & bagages, & qu'elle prendroit le chemin le plus court, pour se retirer à Neiss; qu'elle ne pourroit servir contre le Roy pendant deux ans en quelque Pays que ce fût, & dans aucun tems en Silésie; qu'on lui fourniroit du pain pour quatre jours, & des chevaux avec des bateaux pour le transport des malades & des blessés, ainsi que pour les bagages, & qu'aussi-tôt après la signature de la Capitulation la porte du côté de Breslau seroit livrée à un détachement des troupes du Roy. A neuf heures du soir, une Compagnie de Grena-

diers du Régiment des Gardes prit possession de cette porte, & le 5. après que le Gouverneur eut fait consigner aux Officiers de S. M. l'Arsenal, les munitions & les vivres, le premier Bataillon du Régiment de Borck entra dans la Ville, & releva la Garnison qui sortit à deux heures après midi, & qui étoit composée de quatre Bataillons, de trois Compagnies de Grenadiers & d'une Compagnie Franche de 300. hommes. On a trouvé dans la Place 61. piéces de canon, huit mortiers, & une grande quantité de munitions de guerre. La perte qu'on a faite à ce Siége est très-peu considérable, & les troupes de S. M. y ont toujours été pourvûës abondamment de tout ce qui pouvoit leur être nécessaire, moyennant la précaution qu'elle avoit prise d'établir une chaîne d'Infanterie & de Cavalerie depuis Breslau jusqu'à Ohlau, pour empêcher que les Ennemis ne coupassent la communication avec la premiere de ces deux Villes, où sont les principaux magasins.

M. de Maupertuis, Académicien de l'Académie Royale des Sciences de Paris, qui avoit été fait prisonnier par les Autrichiens à la Bataille de Mollwitz, est retourné à Berlin de Vienne, avec la permission du Comte de Neuperg, il y a reçû beaucoup de marques de bonté de la Reine de Hongrie & du Grand Duc de Toscane.

SILESIE.

ON a apris que le Roy de Prusse ayant fait investir de nouveau la Ville de Brieg le 20. Avril dernier, on avoit travaillé les deux jours suivans à établir les Batteries, que le 23. on avoit commencé à battre la Place, & qu'on avoit fait le 28. à dix heures du soir l'ouverture de la tranchée, sans

Digitized by Google

y avoir trouvé aucun obstacle de la part des Ennemis, qui n'ont commencé qu'à cinq heures du matin à tirer sur les travailleurs.

Le Roy étoit campé, avec le reste de ses troupes, près d'Ohlau, pour observer les mouvemens de l'armée de la Reine de Hongrie, & pour couvrir le Siége de Brieg, que l'on comptoit ne pouvoir faire une longue résistance, parce que la Ville étoit remplie d'un grand nombre de Soldats Autrichiens qui ont été blessés dans le dernier combat, & qu'il n'y avoit pas abondamment de vivres.

ITALIE.

ON mande de Rome du 6. du mois dernier, que l'on fit le 24. du mois précedent dans la Basilique de S. Pierre du Vatican, la Cérémonie de la Béatification d'Alexandre *Saoli*, de la Congrégation des Barnabites, lequel a été le septiéme Géneral de cette Congrégation, & ensuite Evêque d'Aleria & de Pavie.

Il y a eû dans la Marche d'Ancone & dans le Duché d'Urbin, un violent Tremblement de Terre, qui a causé beaucoup de dommage en plusieurs endroits, particulierement à Fabriano, où sept Eglises & un grand nombre de maisons ont été renversées.

ESPAGNE.

ON aprend de Madrid du 2. du mois dernier, que l'Armateur Jean-Baptiste Salie entra le 15. Avril précedent dans le Port de Vigo. avec le Brigantin Anglois *l'Avanture*, dont il s'est enparé le 11. sur les Côtes de Portugal, & que le même jour la Frégate *la Notre-Dame d'Aranzazu*, conduisit à Muros une Balandre de la même Nation.

Digitized by Google

Les Armateurs de Cadix se sont emparés des Vaisseaux Anglois *les Deux Freres*, *le Postillon de Londres*, & *le Nassau*, commandés par les Capitaines Michel Rill, Jean Roussels, & Samuel Ispelman. Le premier de ces Bâtimens, qui alloit à Gibraltar, a été pris à 20. lieuës du Cap Saint Vincent, & les deux autres l'ont été entre le 35. & le 36. degré de Latitude Septentrionale.

On a reçû avis de Ceuta, que le Vaisseau *le Desir*, de la même Nation, étant entré dans une Anse voisine de la Ville, en croyant entrer dans le Détroit de Gibraltar, six petits Bâtimens Espagnols, armés en guerre, l'avoient abordé, & que le Capitaine & l'Equipage de ce Vaisseau, s'étoient rendus, sans faire presque aucune résistance.

Les difficultés qui subsistent entre la Cour d'Espagne & celle de Vienne, au sujet des Titres que prennent la Reine de Hongrie & le Grand Duc de Toscane, ont empêché le Roy d'accorder à M. Adriani, Résident de ce Prince, l'audience qu'il avoit demandée, pour remettre au Roy une Lettre par laquelle le Grand Duc donne part à S. M. de la Naissance de l'Archiduc.

L'Armateur Don Juan de Oyatzabal, commandant la Balandre *la Notre-Dame du Rosaire*, a conduit à Santona deux Prises Angloises qu'il a faites vers le 50. degré de Latitude Septentrionale.

Un autre Armateur Espagnol a pris dans les environs de la Barbade deux Vaisseaux Anglois, l'un de Salem & l'autre de Rhodes-Island.

Des Vaisseaux de guerre, en revenant des Isles Canaries, ont pris un Brigantin Anglois & deux Fregates de la même Nation, l'une de seize canons, & l'autre de dix-huit.

PORTUGAL

Digitized by Google

PORTUGAL.

ON a apris de Lisbonne, que le 29. Avril dernier, les Trinitaires tinrent un Chapitre général, dans lequel ils élurent pour Visiteur Général de leur Ordre en Portugal, le Pere Manuel, Docteur de l'Université de Coïmbre, & Qualificateur du Saint Office, & que les Dominicains élûrent le 22. le Pere de Lima, Professeur en Théologie, & Député de l'Inquisition, pour leur Provincial.

GENES ET ISLE DE CORSE.

LEs dernieres Lettres reçûës de la Bastie, portent que les Bâtimens sur lesquels s'embarqueront les quatre Bataillons des troupes de S. M. T. C. qui doivent repasser en France, étoient arrivés à San Fiorenzo; que le Maréchal de Maillebois & le Marquis de Contades partiroient en même-tems que ces quatre Bataillons sur la Frégate *le Zephire*, & qu'après le départ du Maréchal de Maillebois, le Marquis de Villemur auroit le commandement général des troupes Françoises qui resteroient dans l'Isle de Corse.

GRANDE BRETAGNE.

ON mande de Londres du 11. du mois dernier, que le 6. le Roy se rendit à la Chambre des Pairs, avec les céremonies accoûtumées, & que S. M. ayant mandé la Chambre des Communes, fit le Discours suivant.

MYLORDS ET MESSIEURS. *Le zele & la promptitude avec lesquels vous avez terminé les affaires pour lesquelles vous étiez assemblés, sont des preuves incontestables de votre attachement aux interêts de*

Digitized by Google

votre Patrie, & par conséquent les témoignages les plus agréables que vous pussiez me donner de votre fidelité & de votre affection pour ma Personne. Le puissant secours que vous m'avez accordé pour soûtenir la guerre juste & nécessaire dans laquelle je suis engagé, est le moyen le plus efficace pour mettre nos Ennemis à la raison, & l'empressement avec lequel vous vous êtes déclarés si à propos pour la défense de la Maison d'Autriche & pour le maintien de la Balance & de la liberté de l'Europe, ne peuvent manquer d'encourager très-vivement nos Alliés. Ce sont les vrais moyens d'assûrer à cette Nation le poids & l'influence au-dehors, que sa force & sa situation naturelle lui donnent droit de prétendre.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES. *C'est avec une satisfaction très-particuliere que je reconnois votre vigilance & votre attention à lever les subsides pour le service de cette année, ce que vous avez fait avec une prévoyance si sage pour les besoins de la Nation, que vous avez fait voir que vous êtes les Représentans de mes fideles Communes.*

MYLORDS ET MESSIEURS. *Je ne puis congédier ce Parlement sans vous remercier publiquement des preuves éclatantes que vous avez données de votre fidélité & de votre affection pour ma Personne & pour mon Gouvernement; de la fermeté avec laquelle vous persistez dans la résolution de maintenir la succession Protestante dans ma Maison, & de l'attachement inébranlable que vous faites voir pour les véritables interêts de votre Patrie. Vous avez marqué la plus vive ardeur & le zele le plus convenable, pour défendre l'honneur de ma Couronne & les droits indubitables de la Navigation & du Commerce, qui apartient à mes Sujets, en me mettant en état de venger les insultes qui leur ont été faites contre la Loi des Traités. Dans une conjoncture si critique, vous avez soûtenu le crédit de*

la

la Nation, & vous avez fortifié les rénes de mon Gouvernement, à un point qui surpasse l'attente de nos Alliés, & en rompant manifestement les mesures de ceux qui portent envie à notre prosperité; vous avez prouvé en même-tems à tout l'Univers, que la Grande-Bretagne est en état non-seulement de se défendre, mais encore de fournir des secours convenables à ses Alliés & de soûtenir la cause commune de l'Europe. Comme une pareille conduite fait l'éloge de ce Parlement, elle sera aussi un sujet d'émulation pour les Parlemens qui lui succederont. Je donnerai incessamment les ordres nécessaires pour faire élire un nouveau Parlement. Il n'y a rien qui me tienne plus à cœur que l'amour de mon Peuple, dans lequel j'ai une si parfaite confiance, que c'est avec la plus grande satisfaction que je vois toutes les Villes de mon Royaume à portée de me donner de nouvelles preuves de leur affection par le choix qu'elles feront de leurs Représentans. La durée de l'excellente Constitution de notre Gouvernement dans l'Eglise & dans l'Etat, dépend de l'établissement présent, & la sûreté de l'établissement présent dépend de cette Constitution. On ne peut blesser l'une, sans affoiblir l'autre, & la conservation de l'une & de l'autre, aussi bien que la défense des droits de mes Sujets pour ce qui regarde la Religion & leurs interêts civils, ont été & seront continuellement l'objet de mes soins. Ceux qui se distingueront, en persistant dans ces principes, obtiendront toujours mon appui & ma faveur, & en suivant invariablement des mesures si sages & si justes, nous pourrons concevoir les esperances les mieux fondées, que sous la protection de la Divine Providence, la Grande-Bretagne joüira non-seulement pour le présent, mais même à l'avenir d'une constante prosperité.

Les Commissaires de l'Amirauté ayant reçû avis qu'un Armateur Espagnol de S. Sébastien, croisoit

dans la Manche avec une longue Barque, montée de quatre Canons & de six Pierriers, ils ont fait sortir des Dunes, pour lui donner la chasse, deux Alleges qui, ayant rencontré cet Armateur à la hauteur du Havre, ont abordé ce Bâtiment & s'en sont emparées. Le Capitaine & une partie de l'équipage se sont jettés à la Mer, pour gagner la Terre à la nage, & l'on n'a pû faire que 17. prisonniers.

Le 17. du mois dernier, le Roy tint au Palais de S. James un Conseil d'Etat, dans lequel S. M. nomma l'Archevêque de Cantorbery, le Lord Chancelier, les Ducs de Grafton, de Richmond, de Bolton, de Devonshire, de Montagu & de Newcastle, le Comte de Wilmington, les Lords Harvey, Pembroke & Islay, les Chevaliers Robert Walpool & Charles Wager, & Mrs Guillaume Younge & Henry Pelham, Régens du Royaume pendant son absence, & l'après midi S. M. se rendit par eau à Greenwich, où elle s'embarqua à bord du Vaisseau de Guerre la Royale Caroline, pour passer en Hollande.

Le Vaisseau de Guerre *le Dursley Galley* s'est emparé d'un Bâtiment Espagnol, qui faisoit voile pour Oran, & le Vaisseau de guerre *le Kensale* a conduit à Lisbonne un Armateur de la même Nation.

Le Duc de Newcastle, Sécretaire d'Etat, reçût le 28. Mai dernier par le Capitaine Laws, Commandant le Vaisseau *le Spence Sloop*, des Lettres que l'Amiral Vernon a écrites au Roy, pour donner part à S. M. de la prise de plusieurs Forts qui avoient été construits par les Espagnols dans les environs de Cartagene, & ces Lettres contiennent le détail suivant.

L'Amiral V[illegible]n étant arrivé le 15. Mars au soir à la grande [illegible] avec la Flotte Angloise, composée

lée de 124. Vaisseaux, les Chevalier Chaloner Ogle fut detaché le 20. avec les Vaisseaux de sa Division, pour attaquer les Forts & les Batteries de Terra Bomba, & il fut suivi peu de tems après par l'Amiral Vernon, qui ordonna au Chef d'Escadre Lestock de demeurer à l'Ancre avec les Vaisseaux qu'il avoit sous ses ordres.

Les deux jours suivans, on fit débarquer les six Régimens de Marine & ceux de Wentworth & de Harrison avec toute l'Artillerie & les munitions de guerre. Comme une Batterie que les Espagnols avoient établie à Barradera, incommodoit beaucoup le Régiment de Wentworth, l'Amiral Vernon envoya sur des bateaux quelques troupes qui obligerent les Espagnols d'abandonner cette Batterie.

Depuis le 29. du mois de Mars jusqu'au premier Avril, on en établit une de vingt canons, qui commença le 2. à tirer contre le Fort de Bocachica, dans lequel on avoit pendant les jours précedens jetté un grand nombre de bombes, & le 3. le Chef d'Escadre Lestock s'avança avec les Vaisseaux de guerre *le Boyne*, *le Prince Frederic*, *le Hamptoncourt*, *le Suffolck* & *le Tylbury*, pour battre ce Fort & les Vaisseaux de guerre Espagnols. *Le Boyne* étant tombé sous le vent & étant trop exposé au feu des Ennemis, se retira, mais les autres Vaisseaux continuerent de tirer jusqu'au lendemain, que *le Prince Frederic* & *le Hamptoncourt*, qui furent fort maltraités par l'Artillerie des Vaisseaux Espagnols, furent contraints d'aller rejoindre la Flotte.

Ce jour-là vers midi, l'Amiral Vernon envoya tous ses Bateaux, pour attaquer une nouvelle Batterie de six canons, & le détachement qu'il avoit chargé de cette expedition, la détruisit.

Une breche considérable ayant été faite au Fort

Digitized by Google

de Bocachica, il fut résolu le 5. de donner l'assaut, mais dans le tems qu'on s'y disposoit, on s'aperçût que les Espagnols avoient abandonné le Fort. Aussitôt l'Amiral Vernon ordonna de prendre d'assaut le Fort Saint Joseph, & l'on s'empara du Vaisseau de guerre *la Galice*, dans lequel on ne trouva que trois Officiers & soixante Soldats ou Matelots, qui y étoient restés, & qui avoient reçû ordre de l'Amiral Don Blaise Lezzo, de le couler à fond, dès qu'ils pourroient trouver le moyen de se retirer.

Le lendemain, l'Amiral Vernon s'avança pour entrer dans le Havre, mais il y trouva beaucoup de difficulté, & il fut quelque tems à pouvoir trouver un passage, parce que les Espagnols avoient coulé à fond *le San Carlos* & *l'Afrique*, deux de leurs Vaisseaux de guerre, & qu'ils en avoient fait sauter un autre nommé *le S. Philipe*.

Les Vaisseaux *le Burford* & *l'Oxford*, commandés par le Capitaine Griffin & par le Lord Auguste Fitzroy, se posterent le 7. au travers du Havre, pour couper la communication du Fort de Castillo Grande avec la Ville de Cartagene, & le 8. *le Weymouth* & la Frégate *le Cruizer*, détruisirent deux Batteries qui étoient à Passo Cavallos.

Le Capitaine Knowles, que l'Amiral Vernon avoit envoyé pour reconnoître les dispositions des Espagnols, lui ayant raporté le 10. qu'ils avoient encore coulé à fond deux de leurs Vaisseaux, nommés *le Conquerant* & *le Dragon*, chacun de 60. canons, & qu'ils emportoient tout ce qu'ils pouvoient hors de Castillo Grande, cet Amiral fit marcher un détachement qui se rendit maître de ce Fort.

Le 12. l'Amiral Vernon alla jetter l'Ancre près de Castillo Grande, & quand le Capitaine Laws partit pour porter au Roy ces nouvelles, cet Amiral étoit occupé à faire débarrasser le Canal, pour

Digitized by Google

y faire entrer tous les Vaisseaux de la Flotte, & pour faciliter la descente de ses troupes.

Les Anglois ont perdu dans ces differentes attaques plusieurs Officiers de considération, du nombre desquels sont le Lord Aubery Beauclerc, les Colonels Watson & Douglas, M. Sandford, Lieutenant Colonel, M. Moor, Ingénieur en Chef, & M. Irwing.

RONDEAU

De M. P. S. P. A. A. P. à Mad. E. L. R. D.

Qui le croira, cher objet de mes vœux,
Qu'auprès de vous constant & malheureux,
Mon cœur brûlé d'un desir qui le tuë,
N'a jamais vû récompenser ses feux!
N'est-il pas tems qu'enfin votre ame émuë
Rende mon sort égal au sort des Dieux?
Que craignez-vous? Est-ce d'être déçûë?
Foible raison! en voyant vos beaux yeux,
Qui le croira?

Est-ce la peur d'un discours envieux
Qui vous retient? Crainte mal entenduë!
Depuis long-tems, belle Iris, en tous lieux
Votre rigueur, hélas! est trop connuë;
Nous pourrions bien être d'accord tous deux,
Qui le croira?

FRANCE.

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &c.

LE 27. Avril dernier, le Roy partit de Versailles, pour aller coucher au Château de Ramboüillet, d'où S. M. revint le 30.

Le 28. la Reine entendit la Messe dans la Chapelle du Château, & S. M. communia par les mains de l'Abbé de Sainte-Hermine, son Aumônier en quartier.

Le 31. après midi, le Régiment des Gardes Françoises s'assembla dans la Place d'Armes, & le Roy s'y étant rendu à cheval, le Duc de Gramont fut reçû dans la Charge de Colonel de ce Régiment.

Le premier Juin, Fête du S. Sacrement, le Roy accompagné du Comte de Clermont, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu & de ses principaux Officiers, se rendit à l'Eglise de la Paroisse du Château, & S. M. y entendit la Grande Messe, après avoir assisté à la Procession, laquelle, suivant l'usage, alla à la Chapelle du Château. La Reine s'y rendit

Digitized by Google

dit lorsque la Procession arriva. Mesdames ont vû passer la Procession de l'Apartement du Comte de Clermont.

Le Roy a donné au Duc de Fleury la Charge de Premier Gentilhomme de la Chambre de S. M. vacante par la mort du Duc de la Tremoille.

M. de Terlaye, Lieutenant-Colonel du Régiment des Gardes Françoises, ayant demandé au Roy la permission de se retirer, M. de Varennes, Maréchal de Camp, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Loüis, & le plus ancien Capitaine de ce Régiment, en a été nommé Lieutenant-Colonel.

Le Lord Thomond, Maréchal de Camp & Colonel du Régiment Irlandois de Clare, a été nommé Inspecteur d'Infanterie.

Le premier de ce mois, Fête du S. Sacrement, le Roy & la Reine entendirent les Vêpres dans la Chapelle du Château, & Leurs Majestés y assisterent au Salut qui fut chanté par la Musique.

Le 2. le Roy partit de Versailles pour Ramboüillet, d'où S. M. revint le soir.

Le 8. jour de l'Octave de la Fête du S. Sacrement, le Roy accompagné du Prince de Dombes, du Comte d'Eu & de ses princi-

paux

Digitized by Google

paux Officiers, se rendit à l'Eglise de la Paroisse du Château, & S. M. après avoir assisté à la Procession, y entendit la Grande Messe.

Pendant l'Octave, Leurs Majestés ont assisté tous les jours au Salut dans differentes Eglises.

Le 6. après midi, le Roy fit dans la Cour du Château la revûë des deux Compagnies des Mousquetaires de la Garde de S. M. Le Roy passa dans les rangs, & après que les Mousquetaires eurent fait l'exercice, S. M. les vit défiler à pied & à cheval. La Reine, Monseigneur le Dauphin & Madame, virent cette revûë.

Le Duc de Fleury que le Roy a nommé Premier Gentilhomme de la Chambre, prêta le 8. au matin Serment de fidelité entre les mains de S. M.

Le Roy a donné le Régiment de Champagne au Marquis de Belfont; le Régiment de la Marche, dont il étoit Colonel, au Marquis de S. Pern, Capitaine de Grenadiers dans le Régiment du Roy, Infanterie, & le Régiment de Cavalerie dont le Chevalier de Rozen étoit Mestre de Camp, au Prince de Gave, Lieutenant dans le Régiment du Roy, Infanterie.

Le

Digitized by Google

Le 4. de ce mois, M. Crescenzy, Archevêque de Naziance, & Nonce Ordinaire du Pape auprès du Roy, fit son Entrée publique en cette Ville. Le Prince de Lambesc, & M. de Verneüil, Introducteur des Ambassadeurs, allerent le prendre dans les Carosses du Roy & de la Reine au Couvent de Picpus, d'où la Marche se fit dans l'ordre suivant.

Le Carosse de l'Introducteur, celui du Prince de Lambesc; un Suisse du Nonce, à cheval, sa Livrée, à pied; ses Gentilshommes; son Ecuyer & ses Pages, à cheval; le Carosse du Roy, aux portieres duquel marchoient la Livrée du Prince de Lambesc & celle de M. de Verneüil; le Carosse de la Reine; celui de Madame la Duchesse d'Orleans Doüairiere; ceux du Duc d'Orleans, du Duc de Chartres, de la Duchesse de Bourbon, Premiere Doüairiere, de la Duchesse de Bourbon, Seconde Doüairiere, du Comte de Charolois, du Comte de Clermont, du Prince de Conty, de la Duchesse du Maine, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, de la Comtesse de Toulouze, du Duc de Penthievre, & celui de M. Amelot, Ministre & Sécretaire d'Etat, ayant le Département des Affaires Etrangeres. Les quatre Carosses du Nonce marchoient ensuite à une distance de quarante pas.

Lorsque

Lorſqu'il fut arrivé à ſon Hôtel, il fut complimenté de la part du Roy par le Duc de Rochechoüart, Premier Gentilhomme de la Chambre de S. M. de la part de la Reine, par le Comte de Teſſé, ſon Premier Ecuyer, & de la part de Madame la Ducheſſe d'Orleans, par le Marquis de Crevecœur, Premier Ecuyer de S. A. R.

Le 6, le Prince de Lambeſc & M. de Verneüil, Introducteur des Ambaſſadeurs, allerent prendre le Nonce du Pape en ſon Hôtel, & ils le conduiſirent dans les Caroſſes de Leurs Majeſtés à Verſailles, où il eut ſa premiere Audience publique du Roy. Il trouva à ſon paſſage dans l'avant-cour du Château les Compagnies des Gardes Françoiſes & Suiſſes ſous les armes, les Tambours apellans; dans la Cour, les Gardes de la Porte & ceux de la Prevôté de l'Hôtel ſous les armes à leurs poſtes ordinaires, & ſur l'eſcalier, les Cent-Suiſſes en habits de cérémonie, la Hallebarde à la main. Il fut reçû endedans de la Sale des Gardes par le Duc de Béthune, Capitaine des Gardes du Corps, qui étoient en haye & ſous les armes. Après l'Audience du Roy, le Nonce fut conduit à l'Audience de la Reine & à celle de Monſeigneur le Dauphin par le Prince de Lambeſc & par M. de Verneüil. Il fut enſuite conduit à celle de Meſdames de France, &

après

Digitized by Google

après avoir été traité par les Officiers du Roy, il fut reconduit à Paris en son Hôtel par M. de Verneüil dans les Carosses de Leurs Majestés, avec les cérémonies accoûtumées.

Le Comte des Alleurs, que le Roy a nommé son Ministre auprès du Roy de Pologne Electeur de Saxe, a pris congé de S. M. & il doit partir incessamment, pour se rendre à Dresde.

Le premier Juin, jour de la *Fête-Dieu*, l'Académie Royale de Musique fit chanter au Concert Spirituel du Château des Thuilleries le Motet à grand Chœur *Magnus Dominus* de M. Thomas, qui fut suivi d'un *Concerto* sur le Hautbois, exécuté par M. Celle, Ordinaire de la Musique du Roy, & par le Motet à grand Chœur *O Jesu* de M. Destouches, Surintendant de la Musique du Roy, dont l'exécution fit beaucoup de plaisir. Les Dlles Fel & Chevalier chanterent les principaux récits au gré du Public, & le Concert fut terminé par un Motet à grand Chœur de M. Cheron.

Le même jour, & le 8. dernier jour de l'Octave, le Chevalier Servandoni qui avoit donné le jour de l'Ascension & les trois Fêtes de la Pentecôte, les *Travaux d'Ulisse* sur

le

Digitized by Google

le Théatre du Château des Thuilleries, en donna encore deux représentations avec des changemens & des augmentations considérables, dont le Public a parû satisfait.

Le 11. & le 18. on donna encore deux représentations du même Spectacle.

Le 27. & le 29. Mai, il y eut un Concert chés la Reine; M. Rébel, Surintendant de la Musique du Roy, en survivance de M. Destouches, & en son absence, fit chanter les quatre derniers Actes de l'Opera de *Roland*, par les mêmes Acteurs dont on a parlé dans le dernier Journal.

Le 10. & le 12. Juin, la Reine entendit l'ingénieux Ballet des *Fêtes Venitiennes* de M. Campra, Maître de Musique de la Chapelle du Roy; les principaux Rôles furent très-bien exécutés par les Dlles d'Aigremont, la Lande, ci-devant la Dlle Huguenot, Romainville & Deschamps, & par les Srs Godoneche, du Bourg, Poirier, Benoît, le Begue & Richer.

Le 14. le 17. & le 29. on concerta l'Opera de *Pyrame & Thisbé* de Mrs Rebel & Francœur, dont les Rôles furent chantés avec beaucoup de précision par les mêmes Sujets, par la Dlle Mathieu, & par les Srs Jelyot & Dangerville.

Le 21. le 26. & le 28. la Reine entendit l'O-

Digitized by Google

l'Opera de *Scanderberg*, de la composition des mêmes Auteurs ; les mêmes Sujets qu'on vient de nommer, & la Dlle Abec, chanterent les principaux Rôles de la Piece.

La Loterie Royale établie par Arrêt du Conseil du 22. Janvier 1741. en faveur des Pauvres, fut tirée pour la seconde fois en la grande Sale de l'Hôtel de Ville en présence du Prevôt des Marchands & Echevins, le Mecredi 31. Mai. La Liste Génerale des Billets gagnans fut publiée le lendemain. Le Gros Lot qui est de 80000 l. est échû au N°. 262. sous la Devise de, *Aux né coeffé*. Le second Lot qui est de 40000 l. est échû au N°. 198. sous la Devise *A la grace de Dieu*.

MORTS, NAISSANCES & Mariage.

LE premier Avril, D. Elizabet *de Salaazar*, mourut à Bidache, Souveraineté de M. le Duc de Gramont, âgée de 110. ans, ayant conservé jusques au moment de sa mort le bon sens & la vivacité d'esprit, dont elle a été toujours doüée ; elle n'a été alitée, pour la maladie dont elle est décedée, que deux fois 24. heures.

Le 5. mourut Charles-Arnoul *Nolin*, *Sieur de la Tournelle*, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Conseiller

Conseiller Secretaire du Roy, Maison, Couronne de France & de ses Finances, & Secretaire ordinaire à la conduite des Ambassadeurs. Il avoit épousé la fille de feu Antoine Pecquet, aussi Conseiller Secretaire du Roy, Maison, Couronne de France & de ses Finances, & Secretaire du Conseil des affaires étrangeres, & de feuë Geneviéve Cadar. Il en laisse un fils, qui a obtenu la Charge de Sécretaire à la conduite des Ambassadeurs, & une fille mariée en 1735 avec le Comte de Pagnat, Gentilhomme Limosin.

Le 8. Alexandre Gaston *du Chastellet*, Seigneur de Fresnieres la Taulette, &c. apellé le Comte du Chastellet, ci-devant Ecuyer du Roy, mourut à Paris dans la 50. année de son âge, étant né le 26. Mai 1691. Il étoit fils aîné de Jean du Chastellet, Seigneur de Fresnieres, Conseiller au Grand Conseil, dont la mort est raportée dans le Mercure de Décembre 1733. 1. vol. p. 1746. & de défunte D. Susanne Geneviéve Talon. Il avoit épousé le 16. Août 1712. défunte D. . . . Le Noir, fille de Loüis Simon Le Noir, Conseiller au Grand Conseil, mort le 17. Mars 1710. & d'Anne-Elizabeth Simonnet. Il en laisse 2. filles, dont l'aînée Elizabeth-Victoire du Chastellet, a été mariée le 7. Octobre 1734. avec Eustache-François le Coustur-ier, Seigneur de Mauregard, & du Mesnil-Madame-Rance, Président en la 5. Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris, ci-devant Président au Grand-Conseil; & la cadette a été mariée le 21. Août 1737. avec . . . . Petit, Seigneur du Fief des Portes, à Limoil en Brie.

Alexis-Jean du Chastellet, apellé le Marquis du Chastellet, frere puiné de celui qui vient de mourir, a épousé le 10. Mars dernier, Dlle Jeanne Regnault, fille de défunt Alexandre Regnault,

Seigneur

Digitized by Google

Seigneur de Bazerne & de Totté, Conseiller au Parlement de Paris, & de Marie-Anne Raudot. On trouve dans le Mercure Galant du mois de Juin 1695. une Généalogie en abregé de cette Maison du Chastellet.

Le 11. Jacques-Armand, *Marquis de Vassé*, Vidame du Mans, Baron de la Rochemabile, Seigneur de Balon, &c. Gouverneur du Château-Royal du Plessis-lès-Tours, Mestre de Camp Lieutenant du Régiment Dauphin, de Dragons, par Commission du 20. Février 1727. & Brigadier des Armées du Roy, de la promotion du 18. Octobre 1734. mourut à Paris, âgé de 34. ans 11. mois & 1. jour, étant né le 10. Mai 1706. Il n'a point été marié. Il laisse 2. freres, qui sont Charles-Emanuel de Vassé, apellé le Vidame, aussi né le 10. Mai 1706. Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, par Commission du 4. Mars 1730. & Brigadier des Armées du Roy, du 15. Mars 1740. non marié, & Armand-Maturin de Vassé, né le 14. Août 1708. Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, Commandeur de Piéton en Flandres, & Colonel du Régiment de Picardie, depuis le mois de Novembre 1734. Ils sont tous 3. fils d'Emanuel Armand, Marquis de Vassé, Vidame du Mans, Baron de la Rochemabile, Gouverneur du Château-Royal du Plessis-lès-Tours, Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons, & Brigadier des Armées du Roy, mort à l'âge de 27. ans, le 30. Avril 1710. & de D. Anne-Benigne-Fare-Thérese de Beringhen, sa veuve.

Le 14. Pierre *de Bragelongne*, ancien Colonel d'un Régiment d'Infanterie, & auparavant Capitaine & Major d'un Régiment de Dragons, mourut à Paris, dans un âge très-avancé. Il étoit le 13e & dernier fils de Thomas de Bragelongne, Seigneur

Digitized by Google

gneur d'Enjenville, Issy, Pourpry, le Petit Tignonville & la Madelaine, près Chastres, premier Président du Parlement de Metz, & Président Honoraire aux Enquêtes du Parlement de Paris, mort le 6. Mars 1681. & de Marie-Hector de Marle, morte le 25. Octobre 1705. & il avoit été marié le 22. Décembre 1700. avec Genevieve Boucher, fille de feu Jean Batiste Boucher, Président à Mortier du Parlement de Metz, & de Magdeleine Hélissant. Il en laisse un fils, Capitaine de Dragons dans le Régiment de Nicolaï, & fait nouvellement Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Loüis, non marié; un autre fils, servant dans les Gardes du Roy de Pologne, Duc de Loraine & de Bar, & marié avec une Demoiselle de Loraine; & une fille mariée au Sieur de Rumigny, Gentilhomme de Picardie.

Le 15. Jules-Auguste Potier *de Gesvres*, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, Lieutenant de Roy au Pays de Caux, & au Baillage de Rouen, & Gouverneur du Pont-Audemer, mourut à Paris, dans la 79. année de son âge, étant né le 6. Novembre 1662. Il avoit été reçû Chevalier de Malthe, de minorité, au Grand Prieuré de France, le 23. May 1665. Il servit dès sa jeunesse dans la Marine; il fut fait Lieutenant de Vaisseau le 1. Janvier 1684. Il se trouva au bombardement d'Alger & de Gênes. Il fut fait Capitaine des Vaisseaux du Roy, le 10. Janvier 1687. Le 24. Avril 1689. le Roy lui donna le Régiment de Bassigny, Infanterie, à la tête duquel il servit jusqu'en 1696. qu'il s'en démit. Le 23. Mai de la même année, S. M. lui donna à la mort de son frere, le Marquis de Gandelu, tué à Oberkirk, le Gouvernement du Pont-Audemer, & la Lieutenance de Roy au Pays de Caux & au Baillage de Rouen. Il

étoit

Digitized by Google

étoit frere du feu Duc de Tresmes, et de feüe la Dlle de Gesvres, dont les morts ont été annoncées dans les Mercures de Mars 1739. p. 822. et d'Octobre 1740. p. 2328.

Le 16. Eustache-Loüis-Henri *le Veneur*, second Cornette de la Compagnie des Chevau-Legers Dauphins, depuis le 15. Mars 1740. et auparavant Capitaine de Cavalerie, fils unique de Henri-Charles le Veneur, Seigneur de Cesseville, de Crestot, de Bailly en Riviere, de S. Oüen et de S. Aignan, près de Dieppe, et de D. Marie de Pardieu de Maucomble, mourut à Paris, dans la 25. année de son âge, étant né au Château de Bailly dans le Pays de Caux le 13. Juin 1716. Il ne laisse que des sœurs. Il étoit neveu du Chevalier le Veneur, Commandeur de Haute-Avéne, dont on a raporté la mort dans le Mercure de Novembre 1740. p. 2550.

Le même jour, François-Armand *le Cornier*, Baron d'Angerville-la-Martez, Seigneur de Sainte Helene, Labbeville, S. Joüin, Tudtot, Ecretteville, Beaumenil, Conseiller en la Grand'-Chambre du Parlement de Normandie, où il avoit été reçû le 27. Juillet 1693. mourut en sa Terre d'Angerville-la-Martez, au Pays de Caux, dans un âge avancé. Il étoit fils de François le Cornier, Seigneur de Saint Joüin, de Sainte Helene, &c. qui avoit été successivement Conseiller au Parlement de Roüen en 1654. & au Grand Conseil en 1663. & Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy depuis 1667. jusqu'en 1675. Celui-ci étoit fils de Jacques le Cornier, Seigneur de Sainte Helene, qui fut reçû Conseiller au même Parlement de Normandie en 1628. & qui fut en 1662. Commissaire de la Chambre de Justice contre les Financiers, & ensuite Conseiller d'Etat Ordinaire. Son petit-fils qui vient de mourir, étant veuf de D. Marie-Catherine Huë de la Trourie, sa premiere

Digitized by Google

miere femme, s'étoit remarié le 30. Septembre 1739. avec une Dlle de la famille de Bailleul. Il laisse de la premiere, Catherine-Françoise-Susanne le Cornier de Ste Helene, mariée le 15. Octobre 1740. avec Louis-François-Jacques-Claude Boutren, Seigneur de Franqueville, son cousin germain, Mousquetaire du Roy de la seconde Compagnie depuis le premier Avril 1730. & Marie-Françoise le Cornier d'Angerville, mariée en 1735. avec Pierre-René Thomas, Conseiller-Sécretaire du Roy, Maison, Couronne de France & de ses Finances; & de la derniere une fille, née le 18. Avril 1741.

Le 17. D. Petronille *Vanderlinde*, veuve depuis le 13. Mai 1732. de Michel Racine, Conseiller-Sécretaire du Roy Honoraire, Maison, Couronne de France & de ses Finances, ancien Receveur Géneral des Finances de la Géneralité d'Alençon, mourut à Paris, dans un âge avancé, laissant pour enfans, entr'autres Louis-Philipe Racine d'Ormoy, Commandeur de l'Ordre de S. Lazare, ancien Colonel d'Infanterie; Jean-Baptiste Racine du Jonquoy, Receveur Géneral des Finances de la Géneralité d'Alençon; Elizabeth-Henriette Racine, épouse de Jerôme Mérault, Baron de S. Denis & des Coudrayes, Procureur Géneral du Grand Conseil; & Marie Albertine Racine, épouse de Joseph de Mesmes, Lieutenant Géneral des Armées du Roy, Grand-Croix de l'Ordre de S. Louis, & Gouverneur de Guise.

Le même jour, Pierre de Badier *de Versel*, Gentilhomme du Diocèse de Clermont en Auvergne, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, ancien Colonel d'Infanterie, & Gouverneur du Fort de S. André sur Salins dans le Comté de Bourgogne, mourut à Paris dans la 80. année de son âge.

Digitized by Google

Le 20. D. Judith-Charlotte *de Gontaut de Biron*, épouse de Claude-Alexandre, Comte de Bonneval, ci-devant Feldt-Maréchal de Camp Géneral des Armées de l'Empereur, avec lequel elle avoit été mariée le 7. Mai 1717. mourut à Paris, sans enfans. Elle étoit fille d'Armand-Charles de Gontaut, Duc de Biron, Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de Landau, & de D. Marie-Antonine Bautru de Nogent.

Le même jour, D. Marie-Marguerite *Bouzitat de Courcelles*, veuve depuis le 10. Octobre 1733. de Benigne du Trousset, Seigneur d'Héricourt, du Boulay & d'Obsonville, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, & auparavant Trésorier de France à Metz, Intendant des Maison & Affaires, & Sécretaire des Commandemens du feu Comte de Toulouse, aussi Sécretaire Géneral de la Marine, avec lequel elle avoit été mariée au mois de Janvier 1690. mourut à Paris, dans la Communauté des Miramiones, où elle s'étoit retirée, âgée d'environ 73. ans. Elle étoit fille de feu Pierre Bouzitat, Seigneur de Courcelles, Controlleur ordinaire de la Maison du Roy, & de Marie Picard, morte le 19. Mai 1695. Elle laisse pour enfans Benigne-Jerôme du Trousset d'Héricourt, Chevalier de l'Ordre de S. Lazare du 31. Mars 1721. Intendant des Galeres à Marseille depuis 1729. & auparavant Commissaire Géneral de la Marine; François-Benigne du Trousset d'Héricourt, Abbé Commandataire des Abbayes de S. Michel de Tonnerre, & de S Martin de Molôme, O. S. B. Dioc. de Langres, Grand Prevôt de Chablis, Prieur de N. D de Franchevaux, Diocèse de Sens, & Conseiller Clerc au Parlement de Paris, à la 4e des Enquêtes, où il a été

reçû le 19. Juillet 1730. Charles du Trousset d'Obsonville, Enseigne en premier au Régiment des Gardes Françoises, où il sert depuis 1728. Deux filles, Religieuses aux Filles de Ste Marie à S. Denis, & Marie-Elizabeth du Trousset d'Héricourt, mariée le 15. Juillet 1733. avec Hilarion de Roux, Seigneur de Bonneval & de la Farre, ci-devant Capitaine dans le Régiment du Roy, Infanterie. Feu Loüis-Benigne du Trousset d'Héricourt, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Loüis, Enseigne de Vaisseaux du Roy, & Lieutenant pour S. M. au Cap François, Côte de S. Domingue, mort à Paris le 3. Avril 1738. âgé de 45. ans, étoit second fils de la D. qui vient de mourir. Il avoit épousé Adrienne-Perrine Elizabeth de Breda, dont le pere étoit Lieutenant de Roy, Commandant du Port de Paix dans l'Amérique. Il en a laissé des enfans.

Le 22. D. Marie-Anne-Catherine *d'Estrées*, veuve depuis le 12. Mai 1721. de Michel-François le Tellier, Marquis de Courtanvaux, de Villequier & de Creuzy, Comte de Tonnerre & de la Ferté-Gaucher, Baron de Montmirel, d'Ancy-le-Franc, &c. Capitaine-Colonel de la Compagnie des 100. Suisses de la Garde ordinaire du Corps du Roy, avec lequel elle avoit été mariée le 28. Novembre 1691. mourut à Paris, âgée de 78. ans. Elle étoit fille de Jean d'Estrées, Comte de Nanteüil & de Tourpes, Maréchal & Vice-Amiral de France, Chevalier des Ordres du Roy, Viceroi de l'Amérique, Gouverneur de Nantes & du Pays & Comté Nantois, mort le 19. Mars 1707. & de Marie-Marguerite Morin, morte le 15. Mai 1714. Elle avoit eu pour enfans Loüis le Tellier, Chevalier de Courtanvaux, mort le 7. Octobre 1709. dans la 15. année de son âge; Loüis-Cesar le Tellier, aujourd'hui Comte d'Estrées, connu ci-devant sous le

Digitized by Google

le titre de Marquis de Courtanvaux, Maréchal de Camp des Armées du Roy du 24. Fevrier 1738. & marié le 26. Mai 1739. avec la Dlle de Champagne de Villaines; Anne-Sabine-Félicité le Tellier de Courtanvaux, Religieuse à N. Dame de Soissons, & François Macé le Tellier, Marquis de Louvois, qui étoit l'aîné, & Colonel du Régiment d'Anjou, Infanterie, & Capitaine-Colonel de la Compagnie des 100. Suisses de la Garde du Roy, mort dans la 26. année de son âge, le 24. Septembre 1719. Celui-ci avoit été marié le 10. Mars 1716. avec Anne-Loüise de Noailles, aujourd'hui femme en secondes nôces de Jacques-Hipolite Marquis Mancini, & mere de François-Michel-Cesar le Tellier, Marquis de Courtanvaux, de Villequier & de Creuzy, Comte de Tonnerre & de la Ferté-Gaucher, Baron de Montmirel & d'Ancy-le-Franc, Capitaine-Colonel de la Compagnie des 100. Suisses de la Garde du Roy, & Colonel-Lieutenant du Régiment Royal Infanterie, du 15. Mars 1740. veuf de Loüise Antonine de Gontault-Biron, dont la mort est raportée dans le Mercure de Juin 1737. vol. 2. p. 1459.

Le 23. D. Helene-Genevieve *Bastonneau*, veuve depuis le 11. Fevrier 1730. de Gabriel de la Porte, Conseiller & Doyen du Parlement de Paris, avec lequel elle avoit été mariée au mois de Novembre 1673. mourut à Paris, âgée d'environ 84. ans, ayant eu pour enfans Gabriel-Nicolas de la Porte, Conseiller au Parlement de Paris, mort sans alliance, âgé de 33. ans, le 25. Janvier 1709. & Marguerite-Françoise de la Porte, premiere femme de Nicolas de Pleurre, Seigneur de Romilly, Conseiller Honoraire de la Grand Chambre du Parlement de Paris, morte âgée de 32. ans, le 15. Avril 1713. laissant posterité.

Digitized by Google

Le même jour, D. Marie-Angelique *Pecquot*, veuve depuis le mois de Septembre 1737. d'Antoine Huet, Seigneur d'Ambrun, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Loüis, Mestre de Camp de Cavalerie, avec lequel elle avoit été mariée le 10. Septembre 1725. mourut à Paris, dans la 38. année de son âge, étant née le 7. Fevrier 1703. Elle laisse 4. ou 5. enfans. Elle étoit fille de feu Pierre Pecquot, Seigneur de S. Maurice, mort Conseiller Honoraire en la Grand'-Chambre du Parlement de Paris, le 26. Avril 1735. & de D. Marie-Claude Dappougny, sa veuve.

Le même jour, Etienne-Joseph *de la Fare*, Evêque & Duc de Laon, Pair de France, Comte d'Anisy, Abbé Commandataire de l'Abbaye de S. Nicolas des Prés, sous Ribemont, O. S. B. en son Diocèse, mourut au Château de Lechelles près de Guise, dans la 50. année de son âge. Il avoit été d'abord Vicaire Général du Diocèse de Soissons. Il fut nommé le 5. Fevrier 1723. à l'Evêché de Viviers, Suffragant de Vienne, qui fut préconisé pour lui à Rome le 12. Mai suivant. Il donna en même tems sa démission des Abbayes de S. Barthelemi de Noyon, O. S. A. & de Mortemer, O. Cit. Dioc. de Rouen, qu'il avoit obtenuës les 23. Octobre 1717. & 8. Janvier 1721. n'ayant pas encore ses Bulles pour l'Evêché de Viviers. Il fut transferé au mois de Novembre de la même année 1723. à celui de Laon, qui fut préconisé & proposé pour lui à Rome les 12. Janvier & 12. Juin 1724. Il fut sacré le 25. Juillet dans la Chapelle du Séminaire de S. Sulpice par l'Evêque de Soissons, assisté des Evêques d'Avranches & d'Aleth, & le 5. Août il prêta serment de fidelité entre les mains du Roy. Il prit séance au Parlement de Paris en qualité de Pair de France, après avoir fait le serment accoûtumé le

Digitized by Google

22. Janvier 1725. & il assista en qualité de Député de la Province de Rheims à l'Assemblée Génerale du Clergé de France, tenuë à Paris extraordinairement en 1726. L'Abbaye de S. Nicolas sous Ribemont lui fut donnée en 1728. Il étoit second fils de Charles-Auguste de la Fare, Comte de Laugere, Baron de Balazuc, Seigneur de Mirandol, d'Arlande, de Valgorge, de Grace, &c. Capitaine des Gardes du Corps de Philipes fils & petit-fils de France, Ducs d'Orléans, mort le 29. Mai 1712. & de Loüise-Jeanne de Lux de Ventelet, morte le 28. Decembre 1691.

Le 24. Antoine-François *de Pardaillan de Gondrin*, *Marquis d'Antin*, Vice-Amiral de France du Ponant, & Lieutenant Géneral pour le Roy au Gouvernement de la Haute & Basse Alsace, mourut à Brest, en Basse-Bretagne, dans la 32. année de son âge, étant né le 10. Novembre 1709. Il avoit commencé à servir sur Mer en qualité de Garde-Marine dans l'Escadre commandée par le feu Marquis d'O, Lieutenant Géneral en 1727. & il fut fait Lieutenant de Vaisseau au mois d'Avril 1729. à son retour de Constantinople, dont il avoit fait le voyage sur le Vaisseau qui y avoit conduit l'Ambassadeur de France. Il fut pourvû le 21. Avril 1731. de la Charge de Vice-Amiral du Ponant, pour laquelle il prêta serment entre les mains du Roy le 29. du même mois, ce fut à la charge de servir successivement en qualité de Capitaine de Vaisseau, de Chef d'Escadre & de Lieutenant Géneral. Il eut en 1737. & 1738. le commandement d'une Escadre de Vaisseaux sur les Côtes de Barbarie. Il commanda en 1739. celle qui fut envoyée dans la Mer du Nord, & en 1740. il eut le commandement des Escadres qui furent envoyées en Amerique. Il venoit de rentrer avec cette Escadre dans le Port de

Digitized by Google

Brest. Il étoit second fils de Loüis de Pardaillan, Marquis de Gondrin, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, & Brigadier des Armées du Roy, mort le 5. Fevrier 1712. dans la 24. année de son âge, & de Marie-Victoire-Sophie de Noailles, aujourd'hui veuve en secondes nôces de Louis-Alexandre de Bourbon, légitimé de France, Comte de Toulouse. Le Marquis d'Antin avoit épousé au mois d'Avril 1737. Dlle ..... de Carbonnel de Canisy, née en 1725. fille unique & seule héritiere de René Anne de Carbonnel, Comte de Canisy, Marquis de la Paluelle, Lieutenant de Roy en Basse-Normandie, Gouverneur des Ville & Château d'Avranches, Brigadier des Armées de S. M. Soû-Lieutenant de la Compagnie des Chevau-Legers de la Reine, mort en 1726. & de Therese-Eleonore Guestre de Préval, morte le 6. Decembre 1727. Il la laisse veuve sans enfans.

Le premier Mai D. Magdeleine Sabine *de la Tour de Gouvernet*, Veuve depuis le 26. Septembre 1705. de Charles de Grolée, Comte de Viriville, Gouverneur de la Ville & Citadelle de Montelimard, en Dauphiné, ci-devant Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Berri, mourut à Paris, âgée d'environ 75. ans, laissant deux filles, qui sont Jeanne-Anne-Magdeleine de Grolée, veuve de François Olivier, Seigneur de Senozan & du Marquisat de Rosny, Chevalier de l'Ordre du Roy, Intendant Géneral des Affaires temporelles du Clergé de France, dont elle a des enfans, & Françoise-Sabine de Grolée, mariée le 19. Avril 1718. avec Etienne Louis de Laubespine, Marquis de Verderonne & de Beaucourt, ci-devant Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Anglois, qui n'ont point d'enfans. Elle avoit eu un fils, qui étoit Claude-François de Grolée,

Comte

Digitized by Google

Comte de Viriville, Gouverneur de Montelimard après son pere, & mort le 12. Août 1714 à l'âge de 22. ans, sans avoir été marié. La Comtesse de Viriville, qui vient de mourir, étoit fille de Charles de la Tour, Marquis de Gouvernet, & d'Esther Hervart, sa veuve, morte en Angleterre le 15. Juillet 1722. âgée de 86. ans.

Le deux, mourut à Paris, âgé de 76. ans, Michel *de Rothe*, Lieutenant Géneral des Armées du Roy, & Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis Il étoit né le 29. Septembre 1665. à Kilkenny, en Irlande, de la famille des Rothe de Kilcreene, une des plus anciennes & des plus considérables de la Comté de Kilkenny. Dès que le Roy Jacques II. eut permis aux Catholiques d'Irlande de servir, il entra au mois d'Avril 1687. en qualité d'Enseigne dans le Régiment des Gardes de ce Prince, dont le Comte d'Ossery & le Duc d'Ormond furent en ces tems-là successivement Colonels. En moins de cinq ans, M. de Rothe, après avoir passé rapidement par les grades de Lieutenant, de Capitaine, de Major, se trouva Lieutenant-Colonel de ce Régiment, & passa avec lui en France en cette qualité, après la Capitulation de Limerick. Il s'étoit trouvé aux deux Siéges de cette Place, aux Batailles d'Aghrim & de la Boyne, & à toutes les actions considérables de la Guerre d'Irlande, où il avoit fait, pendant quelque tems, les fonctions d'Ajudant & de Major Géneral de l'Infanterie, & y avoit acquis à l'âge de 27. ans la réputation d'un excellent Officier. Il ne la perdit pas en France. Il se distingua avec tant d'éclat à la tête des Gardes Irlandoises à la Bataille de Nervinde, que le Prince de Conty & le Maréchal de Luxembourg vinrent lui en marquer leur satisfaction à la tête de ce Régiment. Le Prince de

Digitized by Google

Conty l'honora toujours depuis d'une estime & d'une protection dont il lui donna les marques les plus singulieres & les plus flateuses. Le Roy ayant pris à son service les Troupes Irlandoises après la Paix de Ryswick, M. de Rothe eut un Brevet de Colonel en 1702. & fut fait Brigadier en 1706. Lorsque notre Armée marcha vers Malplaquet au mois de Septembre 1709. il avoit été forcé de se retirer à Valenciennes, où une fiévre violente le retenoit ; il soupçonna qu'on en viendroit aux mains, & malgré tout ce qu'on pût faire pour l'empêcher de sortir, il se rendit à l'Armée & y arriva dans le tems où l'action venoit de commencer ; il chargea trois fois les Ennemis à la tête de la Brigade d'Infanterie Irlandoise qu'il commandoit, renversa tout ce qui se présenta devant lui, poursuivit les Ennemis bien avant dans le Bois de Sars, prit des Drapeaux, fit des Prisonniers, &c. Il fut chargé ensuite par le Maréchal de Puyseguir, alors Lieutenant Général, de faire avec sa Brigade seule la retraite de la gauche où elle se trouvoit. Il resta jusque bien avant dans la nuit en Bataille sur la Treuille, & n'arriva que le lendemain matin proche Valenciennes, où la gauche s'étoit retirée dès la veille. Sans qu'on l'eût mis sur la Liste, le Roy le nomma Maréchal de Camp à la Promotion du mois de Mars suivant, préferablement à trente sept Brigadiers qui étoient ses anciens. On l'envoya la même année à Béthune, lorsqu'on prévit que les Ennemis en feroient le Siége. M. Dupuy-Vauban Lieutenant Géneral & Gouverneur de Béthune étoit alors malade, & sa maladie dura pendant le tems du Siége. Tout le soin de la défense roula sur M. de Rothe, avec une Garnison foible & des Fortifications en mauvais état. Les Ennemis qui croyoient emporter Béthune en moins de quinze jours, ne l'eurent qu'en

Digitized by Google

qu'en 30. jours de tranchée ouverte, & furent obligés d'augmenter à deux reprises les troupes qui formoient le siége : au sortir de-là il eut 3000. livres de pension, & un Brevet pour la premiere place vacante de Commandeur de l'Ordre de S. Louis. Il fut fait Lieutenant Géneral au mois de Mars 1720. il commanda en Languedoc les trois années suivantes, & cette Province dût son salut aux soins qu'il prit pour la garantir & la délivrer de la contagion qui fit alors tant de ravages. Les Lettres des Maréchaux de Villars & de Berwick qu'on a trouvées parmi ses Papiers, fournissent des preuves de la confiance & de l'estime singuliere qu'avoient pour lui ces deux grands Hommes. Il avoit épousé en 1710. Catherine Midleton, fille du Comte de Midleton, Ministre & Secretaire d'Etat de Jacques II. Roy d'Angleterre. Il laisse d'elle un fils unique, Colonel d'un Régiment d'infanterie Irlandoise au service du Roy.

Le 5. Jacques *de Bannes*, *Marquis d'Avejan*, second Enseigne de la premiere Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roy, mourut au Château de Mermousse près de Dreux, âgé de 22. ans, & sans avoir été marié, laissant une sœur son aînée, son unique héritiere. Il étoit entré dans la premiere Compagnie des Mousquetaires en qualité de second Cornette au mois d'Octobre 1734. il monta à la premiere Cornette au mois de Janvier 1737. & devint second Enseigne le premier Juillet 1738. Il étoit fils de feu Louis de Bannes, Comte d'Avejan, Baron de Feirerolles, Seigneur de la Nuege, de Langerolles, de Montjardin, de Nogent-lez-Vierges, &c. Baron des Etats de Languedoc, Lieutenant Géneral des Armées du Roy, & Capitaine-Lieutenant de la premiere Compagnie des Mousquetaires de S. M. dont la mort est ra-

Digitized by Google

portée dans le Mercure du mois de Juin 1738. I. Vol. p. 1222. & de Dame Marie-Angelique du Four de Nogent, sa veuve.

Le même jour D. Françoise *de Roquelaure*, veuve depuis le 10. Août 1738. de Louis Bretagne de Rohan-Chabot, Duc de Rohan, Pair de France, Prince de Leon, Comte de Porrhoët & de Moret, Marquis de Blain, de Montlieu & de S. Aulaye, avec lequel elle avoit été mariée le 29. Mai 1708. mourut à Toulouse, âgée d'environ 58. ans. Elle étoit fille aînée du feu Maréchal Duc de Roquelaure, dont la mort est raportée dans le Mercure de Mai 1738. p. 1028. & de D. Marie-Louise de Laval-Montmorency, dont la mort est inserée dans le Mercure de Mars 1730. p. 614. On a fait mention des enfans de cette Dame dans le Mercure d'Août 1738. en raportant la mort du feu Prince de Leon son mari, p. 1876. Elle avoit marié depuis ses deux dernieres filles; l'une, au Comte de Lautrec, comme on peut le voir dans le Mercure de Mars 1739. p. 619. & l'autre nommée Charlotte-Felicité-Antoinette de Rohan-Chabot, le 28. Septembre de la même année 1729. avec D. . . de Los Rios, Comte de Fernan Nunez, Grand d'Espagne, & Géneral des Galeres de cette Monarchie.

Le 9. Jean-François *le Pileur-d'Apligny*, Ecuyer, mourut dans la 89. année de son âge ayant été baptisé le 1. Octobre 1652. Il étoit second fils de Jean le Pileur sieur de Grand-beaune, Conseiller du Roy Correcteur en sa Chambre des Comptes à Paris, & Maître des Requêtes de la feuë Reine Mere Anne d'Autriche, mort le 27. Avril 1657. & de Catherine Heudebert du Buisson, sœur de Nicolas Heudebert, Seigneur du Buisson, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, puis Intendant des Finances, décedé au mois d'Octobre

bre 1715. Il avoit épousé le 4. Avril 1723. D. Magdeleine-Therese Musnier de Mauroy, sa Cousine issuë de Germain, fille de Pierre Musnier, Sieur de Mauroy & de Saint-Augustin, Conseiller du Roy, Correcteur en sa Chambre des Comptes à Paris, & d'Anne le Pileur, (Cousine germaine du même sieur d'Apligny) & fille de Thomas le Pileur, Conseiller du Roy, Auditeur en sa Chambre des Comptes à Paris, (frere puîné de Jean le Pileur, Sieur de Grand-beaune) & d'Anne l'Empereur, niéce de Françoise Marchant, premiere femme de Louis Boucherat, Chevalier, Maître des Requêtes, puis Chancelier de France, mort le 2. Septembre 1699. Il la laisse veuve, & mere d'Henri-Augustin le Pileur, né le 15. Fév. 1728. & de Jeanne Magdeleine le Pileur, née le 4. Septembre 1726.

M. d'Apligny étoit frere entre autres de Henri-Augustin le Pileur, Abbé de Bonnevaux, Ordre de Cîteaux au Diocèse de Vienne en Dauphiné, & de l'Abbaye d'Espérnay en Champagne, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Rheims, nommé le 5. Avril 1711. à l'Evêché de Saintes, & dont il donna au Roy sa démission au mois de Janvier 1716. mort le 25. Avril 1726. de D. Catherine le Pileur, morte le 1. Mars 1728. âgée d'environ 77. ans, veuve de Charles Paviot, Seigneur de Mussegros, de Bezu-la-Forest, du Mesnil sous Verqueville &c. Conseiller du Roy, son Procureur Géneral en sa Cour des Comptes, Aides & Finances de Normandie, & de D. Marie le Pileur, Prieure du Prieuré de S. Jacques d'Andeli, nommée au mois de Janvier 1713. Abbesse du Monastere de Notre-Dame de Meaux, Ordre de S. Augustin. Il avoit aussi pour neveu Augustin le Pileur, Seigneur de Brevannes, actuellement Conseiller au Parlement de Paris, & en la Seconde Chambre des Enquêtes, où il fut re-

Digitized by Google

çû le 15. Juillet 1718. & pour niéce feuë D. Marie-Anne-Catherine le Pileur, mariée 1°. le 3. Février 1717. avec Charles-Hiacinthe Paviot, Seigneur du Boüillon, &c. Conseiller du Roy & son Procureur Géneral au Parlement de Roüen; 2°. en 1727. avec Louis-Guillaume Faure, Seigneur de S. Gengoult, morte sans enfans le 20. Novembre 1738. âgée d'environ 40 ans.

Outre les alliances ci-dessus énoncées, MM. le Pileur en ont encore de directes avec MM. Aimeret-de-Gazeau, Malingre, Poncet, Portail, &c.

Le 15. D. Marie-Gabrielle *d'Audibert de Lussan, Duchesse de Melfort*, mourut au Château de Saint Germain en Laye, âgée d'environ 66. ans. Elle étoit fille unique de Jean d'Audibert, Comte de Lussan, Baron de Valrose Chevalier des Ordres du Roy, de la promotion du 31. Décembre 1688. & Premier Gentilhomme de la Chambre du Prince de Condé, mort au mois de Février 1712. & de Marie-Françoise Raymond, D. de Brignon, de Senillac & de Rozieres, morte le 8. Octobre 1716. Elle avoit été mariée 1°. le 20. Juillet 1700. avec Henri-Fitz-James, Duc d'Albemarle, Pair de la Grande Bretagne, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, Lieutenant Géneral des Armées Navales de France, mort à l'âge de 30. ans le 27. Décembre 1702. lequel étoit fils naturel de Jacques II. Roy de la Grande Bretagne; & en dernier lieu Jean Drummond, Duc de Melfort, aussi Pair de la Grande Bretagne; elle avoit eu du Duc d'Albemarle une fille qui a été Religieuse.

Le 16. Louis-Antoine Armand, *Duc de Gramont*, Pair de France, Souverain de Bidache, Sire de Lesparre, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant Géneral de ses Armées, Colonel du Régiment de ses Gardes Françoises, Gouverneur & Lieutenant Géneral.

Digitized by Google

neral pour Sa Majesté en ses Royaume de Navarre, & Province de Bearn, Gouverneur particulier de la Ville, Citadelle & Châteaux de Bayonne, & Pays adjacens, & de la Citadelle de S. Jean Pié de Port, mourut à Paris dans la 54. année de son âge, étant né le 20. Mars 1688. Le Duc de Gramont commença fort jeune à servir, s'étant trouvé le 19. Juin 1703 au Combat d'Eckeren en Flandres, où il suivit son pere, alors Duc de Guiche, dans le plus grand péril de cette action. Il fut fait Colonel d'un Régiment d'Infanterie portant son nom au mois d'Aout 1705. il eut au mois de Décembre 1710. celui de Piémont; ayant atteint l'âge de 25. ans, il prêta serment, & prit séance au Parlement de Paris en qualité de Pair de France le 6. Avril 1713. son pere s'étant démis en sa faveur de son Duché dès le mois de Mars 1710. Il fut reçû Colonel du Régiment des Gardes en survivance le 17. Janvier 1717. & fait Brigadier d'Infanterie le 1. Octobre 1718. il obtint encore le 25. Octobre 1720. la survivance des Gouvernemens dont le Duc son pere étoit revêtu, & auxquels il succéda par sa mort le 16. Septembre 1725. Il fut nommé à l'Ordre du Saint Esprit le 2. Février 1728. & il en reçût la Croix & le Cordon le 16. Mai suivant. Il avoit été fait Maréchal de Camp le 27. Avril 1727. il fut fait Lieutenant Géneral à la promotion du 1. Août 1734. qui ne fût déclarée que le 20. Octobre suivant, & il fut employé en cette qualité dans l'Armée d'Allemagne pendant la Campagne de 1735. Il étoit fils aîné de feu Antoine Duc de Gramont, Pair & Maréchal de France, Colonel du Régiment des Gardes Françoises, Gouverneur & Lieutenant General de Navarre & Bearn, Gouverneur particulier des Ville, Citadelle, & Châteaux de Bayonne & Pays adjacens, & de S. Jean Pié de Port, mort aussi dans

Digitized by Google

la 54. année de son âge, le 16. Septembre 1725. & de D. Marie-Christine de Noailles, aujourd'hui sa veuve, dont la mere Marie-Françoise de Bournonville, Maréchale & Duchesse Doüairiere de Noailles est actuellement vivante. Le Duc de Gramont qui vient de mourir avoit été marié le 3. Mars 1710. avec Louise Françoise d'Aumont de Crevant d'Humieres, fille unique & seule présomptive heritiere de Louis-François d'Aumont, Duc d'Humieres, Marquis de Chappes, Gouverneur du Pays Boulonnois, de Boulogne, Tour d'Ordre, Estaples, & Fort de Monthulin, aussi Gouverneur de Compiegne, & Lieutenant Géneral des Armées du Roy, & de D. Anne Louise-Julie de Crevant d'Humieres : il en a eu 2. fils qui sont morts en bas âge, & deux filles, dont l'aînée Marie-Louise-Victoire de Gramont, née le 26. Juillet 1723. a été mariée le 2. Mars 1739 avec ..... de Gramont, Duc de Lesparre né en 1722. son cousin germain, alors Capitaine au Régiment des Gardes Françoises, depuis fait Colonel du Régiment de Bourbonnois le 15. Mars 1740. & la cadette, Louise-Charlotte de Gramont née le 11. Juillet 1725. a été mariée le 3. Février 1740 avec ..... de Lorraine, Comte de Brionne, né au mois de Septembre 1725. Gentilhomme à Drapeau dans le Régiment des Gardes Françoises, & Gouverneur de la Province d'Anjou, & de la Ville d'Angers. Le Duc de Gramont étant décedé sans enfans mâles, le Titre de Duc & Pair passe à Louis Comte de Gramont son Frere, né le 29 Mai 1689. Chevalier des Ordres du Roy, & Lieutenant Géneral de ses Armées.

Le nommé Arnauld *Sabathier*, Tisserand, est mort dans la Paroisse de Vidaillan en Astarac, Généralité d'Auch, âgé de 104. ans.

Digitized by Google

Le 21. Avril il est née une fille à Loüis-François Joseph *de Pardieu Comte d'Aveménil*, de son mariage avec D. Gabrielle-Elizabeth de Beauvau, laquelle a eu pour Parain & Maraine Jacques Tanneguy le Veneur, Marquis de Tillieres, Capitaine des Gendarmes Dauphins, & Brigadier des Armées du Roy, & D. Elizabeth-Charlotte-Candide de Brancas-Villars, Epouse de Loüis de Brancas des Comtes de Forcalquier, Marquis de Cereste, Maréchal de France, Grand d'Espagne, Chevalier des Ordres du Roy, & Commandant en Chef pour S. M. dans la Province & Duché de Bretagne.

Le 22. D. Marie-Anne d'*Escars*, Epouse de Jacques François *de Sales d'Hautefort*, *Marquis de S. Chamant*, Baron d'Enval, la Chassaigne, Cornil, S. Bonnet, S. Pardoux, Farges, Monceaux, accoucha en son Château de S. Chamant dans le bas Limosin, Diocèse de Tulles, d'une fille son premier enfant, après 12. ans de mariage, ayant été mariée le 27. Février 1729. comme on l'a remarqué dans le Mercure de Mai 1735 en raportant la mort de la Marquise d'Escars sa mere, p. 1018.

Le 11. Mai D. Elizabeth-Loüise *Duché*, mariée le 29. Mars 1740. avec Jacques Bertrand *de Scepeaux*, *Marquis de Beaupreau*, Lieutenant Géneral pour le Roy au Gouvernement de la Province d'Anjou Ville de Saumur, & Pays Saumurois, Colonel du Régiment Lionnois, Infanterie, accoucha à Paris d'un fille son premier enfant.

Le 5. Juin Charles Henri-Jules *Comte de Clermont-Tonnerre*, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, fils de Gaspard de Clermont-Tonnerre, Marquis de Clermont & de Vauvillers, Comte d'Epinac, Thury & autres Lieux, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant Géneral de ses Armées,

Digitized by Google

Armées, Mestre de Camp Géneral de la Cavalerie de France, & Gouverneur des Ville & Château de Béfort, & d'Antoinette Pottier de Novion, épousa Marie Anne Julie le Tonnellier Breteüil, fille de François-Victor le Tonnellier-Breteüil, Marquis de Fontenay-Tresigny, Sire de Villebert, Baron de Boitron, Seigneur des Chapelles-Breteüil, Dumesnil-Chassemartin, Palaiseau, & autres Lieux, Commandeur des Ordres du Roy, Chancelier de la Reine, Ministre & Secretaire d'Etat, ayant le Département de la Guerre.

Ce Mariage fut célebré à l'Hôtel de ce Ministre par M. l'Archevêque de Sens, en présence du Curé de S. Eustache.

La Maison de Tonnerre est si Illustre & si connuë, & on a eu tant d'occasions de parler de celle de Breteüil, qu'il a paru inutile d'en raporter ici les Génealogies.

ARRESTS NOTABLES.

SENTENCE du 7. Octobre 1738. renduë par Mrs les Prévôt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris, en faveur des Officiers Jurés-Crieurs, qui fait défenses à Pierre-François *Moullé*, Marchand Fripier, & tous autres Fripiers, de s'immiscer dans l'arrangement des Céremonies Funebres, ni faire aucunes fournitures de Manteaux, & autres, servant auxdites Céremonies, conformément aux Ordonnances & Tarif à ce sujet, & qui le condamne en dix livres d'amende & aux dépens.

ARREST de la Cour du Parlement, du 28. Avril

Avril 1741. confirmatif de la Sentence ci-dessus, avec amendes & dépens, tant contre ledit Moullé que contre les Syndic & Jurés en Charge de la Communauté des Maîtres & Marchands Fripiers, qui avoient aussi interjetté Apel de ladite Sentence, & pris le fait & cause dudit Moullé, lequel Arrêt permet de le faire imprimer, & porte qu'il sera transcrit dans les Registres des deux Communautés. Par le même Arrêt il est dit ce qui suit.

Notredite Cour faisant droit sur le tout, sans s'arrêter aux demandes de Pierre François Moullé, ni aux interventions & demandes des Jurés & Communauté des Fripiers de Paris, portées par Requêtes des 26. Novembre, premier Decembre 1738. 9. Fevrier & 26. Avril 1740. dont ils sont déboutés, ayant aucunement égard à la demande des Syndic & Communauté des Jurés Crieurs, portée par Requête du 24. Novembre 1738. a mis & met les Apellations au néant; ordonne que ce dont a été apellé sortira son plein & entier effet; condamne ledit Moullé & les Jurés & Communauté des Fripiers ès amendes de 12. livres, & chacun à leur égard en tous les dépens des Causes d'apel, intervention & demandes envers les Syndic & Communauté des Jurés Crieurs; & sera le present Arrêt imprimé & transcrit sur les Registres des deux Communautés. Mandons mettre le présent Arrêt à execution selon sa forme & teneur: De ce faire te donnons tout pouvoir. Donné en notre Cour de Parlement le 28. Avril 1741. & de notre Regne le 26. Collationné. Signé, *le Seigneur*. Par la Chambre, *Dufranc*.

DECLARATION DU ROY, du 31. Janvier, qui renouvelle les défenses faites aux nouveaux Convertis de vendre leurs biens pendant le tems

de

de trois ans. Registrée en Parlement le 17. Fevrier 1741.

ARREST du 22. Fevrier, qui ordonne la suppression d'un Livre, &c. par lequel le Roy étant en son Conseil, de l'avis de M. le Chancelier a ordonné & ordonne que le Livre intitulé : *Missel Romain selon le Reglement du Concile de Trente, traduit en François, nouvelle Edition, à Sainte-Menehould, chés de Liege*, 1737. sera & demeurera suprimé ; ordonne Sa Majesté que les Exemplaires du Livre, saisis, tant chés de Liege à Verdun, que chés Savoye à Paris, seront confisqués & mis au pilon ; sçavoir, ceux qui ont été saisis à Verdun, en présence des Imprimeurs & Libraires de la Ville, qui seront à cet effet convoqués extraordinairement par le Lieutenant de Géneral de Police ; & ceux qui ont été saisis chés Savoye, en la Chambre Syndicale de la Ville de Paris, à la diligence des Officiers de la Chambre : Révoque & annulle Sa Majesté, la permission qu'elle avoit accordée à de Liege, d'exercer l'Art de l'Imprimerie dans la Ville de Verdun. & lui fait défenses de s'en servir à l'avenir. Enjoint au sieur de Creil, Intendant & Commissaire départi dans la Géneralité de Metz, de tenir la main à l'execution de l'Arrêt, &c.

DECLARATION du Roy, qui proroge jusqu'au dernier Decembre 1741. la représentation des Titres à la Chambre des Comptes. Donnée à Versailles le 14. Mars. Registrée en la Chambre des Comptes le 23.

ORDONNANCE du 27. de S. E. M. le Cardinal de Fleury, Ministre d'Etat, Grand-Aumônier de la Reine, Grand-Maître & Sur-Intendant Géneral des Couriers,

Digitized by Google

Couriers, Postes & Relais de France, par laquelle il est dit ce qui suit.

Ayant considéré combien il est important au service du Roy & au bien du Public, de procurer la diligence & la sûreté des Malles portant les dépêches du Roy & celles du Public, de Paris à Strasbourg, & de Strasbourg à Paris, par la route de Rheims, Chaalons, Verdun, Metz & Vic, Nous croyons ne pouvoir rien faire de plus avantageux, que d'établir six grands Couriers pour ce service, ainsi & de la même maniere que Nous les avions établis dans l'année 1734. par notre Ordonnance du 11. Mars de la même année; à l'effet de quoi Nous avons ordonné & ordonnons, qu'à commencer du 15. Avril prochain, le service des Malles de Strasbourg par la route de Chaalons, Verdun, Metz & Vic, sera fait par les Maîtres de Poste, trois fois la semaine en allant, & trois fois la semaine en revenant. Pourquoi Nous enjoignons aux Maîtres de Poste de fournir chacun trois chevaux chaque ordinaire d'aller, & autant chaque ordinaire de retour, aux Couriers de Paris à Strasbourg, & de Strasbourg à Paris, &c.

AUTRE du Roy du 18. Avril, qui renouvelle les défenses des Jeux prohibés, dont la teneur suit.

S. M étant informée que l'inéxécution de ses Ordonnances concernant les Jeux de hazard, a donné lieu à un si grand nombre d'abus, que depuis quelques années il s'est établi de ces sortes de jeux dans tous les quartiers, & même dans presque toutes les ruës de Paris: le mal a été porté si loin, que des Aprentifs, des Garçons de Boutique & des Domestiques, après avoir perdu l'argent qui leur avoit été confié, ou qu'ils avoient volé à leurs Maîtres, se sont livrés au désespoir, leurs Maîtres

Digitized by Google

ont fait banqueroute, des Enfans de famille ont été obligés de contracter des dettes usuraires, & des Officiers des Troupes de Sa Majesté se sont ruinés. Dans le nombre de ces jeux, il y en avoit, & il y en a peut-être encore, où les dépôts de toutes sortes d'effets étoient reçûs, pour procurer aux Joueurs la facilité de satisfaire leur penchant, & souvent ces effets avoient été volés. Dans quelques-uns, on y reçoit des gens de tous états & de tout sexe, & le jeu n'est qu'un prétexte pour couvrir la corruption des mœurs la plus repréhensible. Comme tous ces désordres, si contraires aux intentions de S. M. demandent le reméde le plus promt & le plus efficace, Elle croit devoir renouveller les défenses portées par les Ordonnances : A CES CAUSES, S. M. a fait de nouveau très-expresses inhibitions & défenses à toutes personnes, de quelque rang, dignité, qualité & condition qu'elles soient, de donner à jouer ni jouer aux jeux déja prohibés par les Ordonnances de S. M. et notamment à ceux apellés les *Trois-dez*, le *Tope* et *Tingue*, et le *Passe-dix*, les *Deux-dez*, le *Quinquenove* et le *Mormonique*, le *Hoca*, la *Bassette*, le *Pharaon*, la *Dupe*, le *Biriby*, la *Roulette*, le *Pair-ou-non*, le *Quinze*, les *Petits-paquets*, et autres semblables, sous quelques noms et formes qu'ils puissent être déguisés, que S. M. défend très-expressément : Voulant qu'il ne puisse y être joué dans aucuns Hôtels ou Maisons que ce puisse être, même dans les Maisons Royales, à peine de desobéissance et de prison. Enjoint S. M. au sieur Feydeau de Marville, Conseiller en ses Conseils Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Lieutenant Général de Police de la Ville de Paris, de tenir la main à l'exécution de la présente Ordonnance, et de l'informer des contraventions, afin qu'il y soit par Elle pourvû avec toute la sévérité convenable,

Digitized by Google

venable ; sans préjudice des condamnations qui pourront être prononcées contre les contrevenans, en exécution des Arrêts du Parlement et des Reglemens de Police, que S. M. veut être exécutés selon leur forme et teneur. &c.

AUTRE du 15. Mai, pour mettre à quarante hommes, chacune des Compagnies de Fusiliers de ses Régimens d'Infanterie Françoise & Irlandoise, ainsi que celles du Régiment des Gardes de Loraine, & celles de Grenadiers, à 45. hommes chacune.

AUTRE du même jour, portant augmentation d'hommes en chacune des Compagnies des huit Régimens Suisses, & dans celles de celui de Travers, Grison, qui sont à son service.

AUTRE du même jour, portant augmentation dans les Régimens d'Infanterie Allemande.

AUTRE du 16. portant un nouveau délai aux Officiers de ses Troupes, absens par semestre, congé ou prorogation de congé.

Le second Volume est actuellement sous presse, & paroîtra incessamment.

APRO-

Digitized by Google

APROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, le premier Volume du *Mercure de France du mois de Juin*, & j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le premier Juillet 1741.

HARDION.

TABLE.

PIECES FUGITIVES. Paraphrase du Cantique de Moyse, 1058
Lettre de M. . . . au sujet de la défense de la Lettre R. 1069
Défense sur le même sujet, 1078
Lettre écrite à l'Abbé Mervesin, 1079
Lettre sans R. au R. P. Bailly, 1084
Plaintes de l'R. 1086
Réponse à ces plaintes & Jugement, 1087
Epigramme sur le même sujet, 1092
Lettre sur une Dissertation Latine de M. Gravina, 1093
Ode, le Printems, 1101
Discours sur la Profession d'Avocat, 1104
Fable, le Cinique & le Mâtin. 1111
Suite du Mémoire Historique sur une Médaille d'Herode Antipas, &c. 1113
Sonnet sur les rimes proposées en Janvier, 1123
Lettre écrite par M. D. L. R. au Marquis de B . . . 1124
Fable, le Coq d'Inde & le Marcassin, 1136
Réponse de M. Destouches à M. Tanevot, 1138
Vers à M. le Cardinal de Fleury, 1158

Enigme,

Digitized by Google

Enigme, Logogryphes, &c. 1160
NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX-ARTS, &c. Histoire Généalogique de la Maison du Châtelet, 1163
Histoire de la Ville de Carcassonne, 1168
Coûtumes Generales d'Artois, 1171
Recueil sur les Dixmes, Portions congruës, &c. 1174
Traité de la Sphere, *ibid.*
Principes sur le Mouvement & l'Equilibre, *ibid.*
Additions au Commentaire de la Coûtume de Bourbonnois, *ibid.*
Monumenta Typographica, &c. 1175
Description du Cap de Bonne Esperance, *ibid.*
Lettres sur les principes de la Religion, 1176
Dissertation Historique sur les Duels, Ordre de Chevalerie, &c. *ibid.*
Avis sur l'Histoire des anciens Poëtes Provenvençaux, 1177
Abregé de toute la Médecine-Pratique, *ibid.*
Avis sur la Description des Céremonies de Rome, 1178
Changemens arrivés à l'Académie des Sciences, *ibid.*
Prix proposé par la même Académie, 1179
Assemblée publique de l'Académie de Lyon, 1183
Estampes nouvelles, 1192
Nouveaux Livres de Musique, 1194
Lettre du Comte de Bievre, sur les Horloges, 1195
Chanson notée, 1200
Spectacles, Extrait de Mélanide; 1202
L'Empire de l'Amour remis au Théatre, 1212
Théatre Italien; Arlequin Maître & Valet, *ibid.*
L'Echo du Public, remis au Théatre, 1213
Nouvelles Etrangeres, Turquie, *ibid.*
Russie,

Digitized by Google

Russie, 1219
Suede & Allemagne, 1219
Ratisbonne & Prusse, 1221
Silesie, Italie & Espagne, 1224
Portugal, Genes, Isle de Corse & Grande-Bretagne, 1227
Rondeau de M. P. S. P. A. A. P. &c. 1233
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 1234
Entrée du Nonce du Pape, 1237
Concerts des Tuilleries & chés la Reine, 1239
Loterie Royale, tirée, &c. 1241
Morts, Naissances & Mariage, *ibid.*
Arrêts notables, 1262

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 1072. ligne 25. & 26. Chasseüil, *lisez*; Chasteuil.
P. 1178. l. 3. du bas, Crosyere, *l.* Croyere.
P. 1194. l. 21. Violon de Chelle, *l.* Violoncelle.

La Chanson notée doit regarder la page 1206

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROY.

JUIN. 1741.

SECOND VOLUME.

A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais

M. DCC. XLI.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

AVIS.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, *Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROY.

JUIN. 1741.

PIECES FUGITIVES, en Vers et en Prose.

LES LIVRES SAINTS, ODE.

Lûë dans l'Académie Royale des Sciences & Beaux-Arts de Villefranche en Beaujolais, le 12. Mai 1741.

VAines Déïtés du Permesse,
Frivoles Enfans de l'Erreur,
Dont la mensongere faveur
Berça ma folâtre jeunesse;
Mon cœur ne connoît plus vos Loix.

Digitized by Google

Sur les purs accens de ma voix
La Vérité répand ses beautés immortelles ;
J'en adore l'impression,
Et bien-tôt enlevé sur le feu de ses aîles,
Je vole au saint Mont de Sion.

✻

Qu'y vois-je? ô mon Dieu! c'est vous-même!
La foudre brille dans les Airs ;
Le feu constant de mille Eclairs
Annonce la Grandeur suprême.
Sur votre Trône étincelant,
Parlez au Monde, Dieu puissant ;
Tout tremble à la lueur de ces divins Spectacles ;
Devons-nous périr dans ce jour ?
Qu'ai-je dit ? je me tais : vous rendez vos Oracles
Par la bouche de votre amour.

✻

Ta voix nous enflâme, Loi pure
Que nous imprime l'Etérnel ;
L'Univers sera ton Autel ;
Regne sur toute la Nature.
Déja pénetrés saintement
Nos cœurs consacrent le moment
Où de son sein un Dieu vient de te faire éclore ;
Détruis la fiere iniquité ;
Jalouse de tes droits, du Couchant à l'Aurore
Seme ta céleste clarté.

Je

Digitized by Google

Je la vois briller ; elle vole,
Portée sur le trait vainqueur
D'un Dieu, devenu le Docteur
Du Monde assis sur sa Parole.
Sur l'usage de ses leçons,
Potentats, Trônes, Nations,
Vous verrez de vos jours la gloire mesurée ;
C'est à votre fidélité
Que le Ciel doit des biens dont l'éclat, la durée
Egaleront l'Eternité.

⁂

En vain, Philosophe rebelle,
Sous les fleurs m'offrant le poison,
Tu veux abreuver ma raison
Dans la Coupe de l'Infidelle.
Sourd à tes vains enseignemens ;
Je pleure tes égaremens.
De cent doutes cruels tu te fais un Dédale ;
Et la Foi rend sereins mes jours
Par le même flambeau dont la lueur fatale
Te montre l'abîme où tu cours.

⁂

Non, du Monstre que je déteste,
A l'œil perfide, au doux maintien,
Jamais mon cœur, humble & chrétien
N'écoutera la voix funeste.

Digitized by Google

Seul, guidez ma route, Seigneur;
L'inexplicable profondeur
De ces sublimes Loix, par vous-même dictées,
Enchaîne à jamais mon esprit
Au joug des vérités qui furent cimentées
Du Sang même de Jesus-Christ.

Par M. Boule, *un des Principaux du College de Villefranche, en Beaujolois.*

EXPOSITION du Livre des Institutions de Physique, *dans laquelle on examine les idées de M. de Leibnits.*

IL a parû au commencement de cette année un Ouvrage qui feroit honneur à notre siécle, s'il étoit d'un des principaux Membres des Académies de l'Europe. Cet Ouvrage est cependant d'une Dame, &, ce qui augmente encore le prodige, c'est que cette Dame ayant été élevée dans les dissipations, attachées à la haute naissance, n'a eû de Maître que son génie & son aplication à s'instruire.

Ce Livre est le fruit des leçons qu'elle a données elle-même à son fils; elle a eû la patience de lui enseigner elle seule ce qu'elle avoit eû le courage d'aprendre. Ces deux mérites

mérites sont également rares ; elle y en a ajoûté un troisiéme, qui releve le prix des deux autres, c'est la modestie de cacher son nom.

L'Ouvrage est intitulé, *Institutions de Physique*, & se vend à Paris, chés *Prault*, fils, Quai de Conty. On n'en a encore que le premier Tome, qui contient vingt & un Chapitres. L'illustre Auteur commence par un Avant-propos, capable de donner du goût pour les Sciences à ceux à qui leur génie en a refusé. Tout y est naturel & en même-tems sublime. Une des Personnes des plus respectables qui soient en France, s'est exprimée ainsi en parlant de cet Avant propos dans une de ses Lettres : » Ce n'est pas » vouloir avoir de l'esprit, c'est en avoir na- » turellement, plus qu'on n'en connoît à » personne. Ce n'est pas vouloir écrire mieux » qu'un autre, c'est ne pouvoir écrire que » mille fois mieux ; elle est la seule dont on » voye la gloire sans envie.

On gâteroit un tel Eloge si on vouloit y ajoûter ; on se bornera donc ici à rendre compte de cet Ouvrage, moins encore pour le plaisir d'en parler, que pour celui d'en faire une étude nouvelle.

Les Idées Métaphysiques de Leibnits, sont l'objet des premiers Chapitres. C'est une Philosophie qui, jusqu'ici n'a guere eû cours

Digitized by Google

qu'en Allemagne, & qui a été commentée plutôt qu'éclaircie; Leibnits avoit répandu dans sa *Teodicée* & dans les *Actes de Leipsik*, quelques idées de ses Systêmes. Le célebre Professeur Wolf a déja fait dix Volumes *in*-4°. sur ces matieres, & les Institutions de Physique paroissent expliquer tout ce que Leibnits avoit resserré, & contenir tout ce que M. Wolf a étendu.

De la Raison suffisante.

Le premier principe qu'on éclaircit avec Méthode & sans longueur, dans le Livre des Institutions Physiques, est celui de *la Raison suffisante.*

Depuis que les hommes raisonnent, ils ont toujours avoüé qu'il n'y a rien sans cause; Leibnits a inventé, dit on, un autre principe de nos connoissances, bien plus étendu, c'est qu'il n'y a rien sans *Raison suffisante.* Si par raison suffisante d'une chose, on entend ce qui fait que cette chose est ainsi, plutôt qu'autrement, j'avoüe que je ne vois pas ce que Leibnits a découvert. Si Leibnits a entendu que nous devons toujours rendre une Raison suffisante de tout, il me semble qu'il a exigé un peu trop de la Nature humaine. J'imagine qu'il eût été embarrassé lui-même, si on lui avoit demandé pourquoi les Planettes tournent d'Occident en Orient,

plutôt

Digitized by Google

plutôt qu'en sens contraire, pourquoi telle Etoile est à une telle place dans le Ciel, &c.

Ainsi il me paroît que le principe de la Raison suffisante n'est autre chose que celui des premiers hommes ; il n'y a rien sans cause. Reste à sçavoir si Leibnits a connu des causes suffisantes qu'on avoit ignorées avant lui.

Des Indiscernables.

Le second principe de Leibnits, est qu'il n'y a & ne peut y avoir dans la Nature deux choses entierement semblables. Sa preuve de fait étoit que, se promenant un jour dans le Jardin de l'Electeur de Hanovre, on ne put jamais trouver deux feuilles d'arbres indiscernables ; sa preuve de droit étoit que s'il y avoit deux choses semblables dans la Nature, il n'y auroit pas de raison suffisante pourquoi l'une seroit à la place de l'autre. Il vouloit donc que le plus petit de tous les corps imaginables fût infiniment different de tout autre corps. Cette idée est grande : il paroît qu'il n'y a qu'un Etre tout-puissant qui ait pû faire des choses infinies infiniment differentes. Mais aussi il paroît qu'il n'y a qu'un Etre tout-puissant qui puisse faire des choses infiniment semblables, & peut-être les premiers élemens des choses doivent-ils être ainsi ; car comment les especes pourroient-elles être

Digitized by Google

reproduites éternellement les mêmes, si les élemens qui les composent étoient absolument differens? comment, par exemple, s'il y avoit une difference absoluë entre chaque élement de l'Or & du Mercure, l'Or & le Mercure auroient ils un certain poids qui ne varie jamais? la proposition de Leibnits est ingénieuse & grande; la proposition contraire est aussi vraisemblable pour le moins que la sienne. Tel a toujours été le sort de la Métaphysique. On commence par deviner, on passe beaucoup de tems à disputer, & on finit par douter.

De la Loi de continuité.

La Loi de continuité est un principe de Leibnits, sur lequel l'illustre Auteur a plus insisté que sur les autres, parce qu'en effet il y a des cas où ce principe est d'une verité incontestable.

La Géometrie & la Physique, qui est apuyée sur elle, font voir que dans les directions des mouvemens il faut toûjours passer par une infinité de dégrés, & c'est même le fondement du calcul des flüxions, inventé par Newton & publié par Leibnits.

Newton a montré le premier que l'incrément naissant d'une quantité mathématique est moindre que la plus petite assignable, & que ces quantités peuvent augmenter par des de-

Digitized by Google

degrés infinis jusqu'à une telle quantité qui soit plus grande qu'aucune assignable : voilà ce qu'on apelle les fluxions.

Je demanderai seulement, si avant que l'incrément naissant commence à exister, il y a là une continuité ? n'y a-t'il pas une distance infinie entre exister & n'exister pas ?

Je ne vois guére des cas où la Loi de continuité ait lieu, que dans le mouvement ; il me semble que c'est là seulement que cette Loi est observée à la rigueur. Car peut-être ne pouvons-nous dire que très-improprement qu'un morceau de matiere est continu ; il n'y a peut-être pas deux points dans un lingot d'Or entre lesquels il n'y ait de la distance.

C'est de cette Loi que Leibnits tire cet axiome : il ne se fait rien par saut dans la Nature. Si cet axiome n'est vrai que dans le mouvement, cela ne veut dire autre chose, sinon que ce qui est en mouvement n'est pas en repos, car un mouvement est continué sans interruption jusqu'à ce qu'il périsse, & quand il dure ; il ne peut admettre du repos. Il en faut donc toûjours revenir au grand principe de la contradiction, premiere source de toutes nos connoissances, c'est-à-dire qu'une chose ne peut exister & n'exister pas en même tems. Et c'est aussi le premier principe admis par l'illustre Auteur, & qui tient

lieu de tous ceux que Leibnits y veut ajoûter.

Si on prétendoit que la Loi de continuité eût lieu dans toute l'économie de la Nature, on se jetteroit dans d'assés grandes difficultés; il seroit, ce me semble, mal aisé de prouver qu'il y a une continuité d'idées dans le cerveau d'un homme endormi profondément, & qui est tout d'un coup frapé de la lumiere en s'éveillant. Si tout étoit continu dans la Nature, il faudroit qu'il n'y eût point de vuide, ce qu'il n'est pas aisé de prouver, & s'il y a du vuide, on ne vóit pas trop comment la matiere sera continuë, aussi l'illustre Auteur dont je parle ne cite d'autres effets de cette Loi de continuité que le mouvement, & les lignes courbes à rebroussement produites par le mouvement.

De Dieu.

L'Auteur des Institutions Physiques prouve un Dieu par le moyen de la Raison suffisante. Ce chapitre est à la fois subtil & clair. L'Auteur paroît pénetré de l'existence d'un Etre Créateur. Elle croit avec Leibnits que Dieu a créé le meilleur des Mondes possibles, & sans y penser, elle est elle-même une preuve que Dieu a créé des choses excellentes.

Des

Digitized by Google

Des Essences, &c.

Tout ce que l'on dit ici des Essences, &c. est d'une Métaphysique encore plus fine que le chapitre de l'Existence de Dieu; peut-être quelques Lecteurs en lisant ce chapitre seroient tentés de croire que les essences des choses subsistent en elles mêmes, je ne crois pas que ce soit là la pensée de l'illustre Auteur.

Loke regarde l'essence des choses uniquement comme une idée abstraite que nous attachons aux Etres, soit qu'ils existent ou non. Par exemple, une figure fermée de trois côtés est apellée du nom de triangle; nous apellons ainsi tout ce que nous concevons de cette espece. C'est là son essence *ab essendo*, c'est ce qui est, soit dans notre imagination, soit en effet. Ainsi, quand nous nous sommes faits l'idée d'un Evêque de Mer, l'essence de cet Etre imaginaire est un Poisson qui a une espece de Mitre sur la tête.

Mais, si nous voulons connoître l'essence de la matiere en general, c'est-à-dire ce que c'est que matiere, nous y sommes un peu plus embarassés qu'à un triangle. Car nous avons bien pû voir tout ce qui constitue un triangle quelconque, mais nous ne pouvons jamais connoître ce qui constitue une matiere quelconque. Et voilà en quoi il paroît que l'inven-

teur

teur Leibnits & le Commentateur Wolfius se sont engagés dans un labirinthe de subtilités, dont Loke s'est tiré avec une très grande circonspection. Je ne sçais si on peut admettre cette regle du célebre Professeur Wolf, que les déterminations primordiales d'un Etre font son essence; que, par exemple, deux côtés & un angle qui sont les déterminations primordiales, sont l'essence d'un triangle; car deux côtés & un angle sont aussi les premieres déterminations d'un quarré d'un trapeze. Il faudroit à mon avis pour que cette regle fût vraye, que deux côtés & un angle étant donnés, il ne pût en résulter qu'un triangle. L'essence est, selon moi, non pas seulement ce qui sert à déterminer une chose, mais ce qui la détermine differemment de toute autre chose.

Ce que les Philosophes disent encore des attributs, & surtout des attributs de la matiere, ne paroît pas entraîner une pleine conviction; ils disent qu'il ne peut y avoir de proprietés dans un sujet que celles qui dérivent de son essence. Mais on ne voit pas comment la proprieté d'être bleu ou rouge, est contenuë dans l'essence d'un triangle ou d'un quarré.

Il faut qu'un attribut ne répugne pas à l'essence d'une chose. Mais il ne semble pas nécessaire qu'il en dérive. Par exemple, pour qu'un

Digitized by Google

qu'un Animal puisse avoir du sentiment, il suffit que le sentiment ne répugne pas à la matiere organisée ; mais il ne faut pas que le sentiment soit un attribut nécessaire de la matiere organisée. Car alors un Arbre, une Montre, auroient du sentiment.

Des Hypotheses.

L'illustre Auteur favorise assés Leibnits pour faire l'apologie des Hypotheses. Si on apelle Hypotheses des recherches de la verité, il en faut sans doute. Je veux sçavoir combien de fois 15. est contenu dans 200. je fais l'hypothese de 14. & c'est trop, je fais celle de 13. & c'est trop peu, j'ajoûte un reste à 13. & je trouve mon compte : voilà deux recherches, & je ne me suis exposé sur aucune, avant que j'aye découvert la verité. Mais suposer l'hármonie préétablie des monades, un enchaînement des choses avec lequel on veut rendre raison de tout, n'est-ce pas bâtir des hypotheses, pires que les tourbillons de Descartes & ses trois élemens ? il faut faire en Physique comme en Géometrie, chercher la solution des Problêmes, & ne croire qu'aux démonstrations.

De l'Espace.

La question de l'Espace n'a peut-être jamais été traitée avec plus de profondeur. On veut

veut ici avec Leibnits qu'il n'y ait point d'espace pur, que par conséquent toute étenduë soit matiere, qu'ainsi la matiere remplisse tout, &c. Leibnits avoit commencé autrefois par admettre l'espace; mais depuis qu'il fut le second inventeur des fluxions, il nia la réalité de l'espace que Newton reconnoissoit.

» L'idée de l'Espace, dit-on, dans ce » chapitre, vient de ce qu'on fait unique- » ment attention à la maniere des Etres, d'e- » xister, l'un hors de l'autre; & qu'on se re- » présente que cette coexistence de plusieurs » Etres produit un certain ordre ou ressem- » blance dans leur maniere d'exister, ensorte » qu'un de ces Etres étant pris pour le pre- » mier, un autre devient le second, un autre » le troisiéme. » C'est ainsi que le célebre Professeur Wolfius éclaircit les idées simples.

Loke s'étoit contenté de dire; j'avouë que j'ai acquis l'idée de l'espace par la vûë & par le toucher. Les Loke, les Newton, les Clarke, les Jurin, les Sgravesende, les Mushembroeck, ont tous pensé qu'il suffiroit d'avoir vû deux murailles, pour avoir l'idée de l'espace, comme il suffit d'avoir marché, pour avoir l'idée de la solidité.

La question est de sçavoir s'il y a un espace pur ou non. Descartes avança que la matiere est infinie & que le vuide est impossible;

Digitized by Google

ſible ; ſi cela étoit, Dieu ne peut donc anihiler un pouce de matiere, car alors il y auroit un pouce de vuide. Or il eſt aſſés extraordinaire de dire que celui qui a créé une matiere infinie, ne peut en anéantir un pouce. Les Sectateurs de Deſcartees n'ayant jamais répondu à cet argument, Leibnits fortifia d'un autre côté cette opinion qui crouloit de ce côté-là.

Il dit que ſi le Monde a été créé dans l'espace pur, il n'y a pas de raison suffisante pourquoi ce Monde eſt dans telle partie de l'espace, plutôt que dans un autre ; mais il paroît que Leibnits n'a pas songé que dans le plein il n'y a pas plus de raison suffisante, pourquoi la moitié du Monde qui eſt à notre gauche n'eſt pas à notre droite ; Leibnits vouloit-il donner une raison suffisante de tout ce que Dieu a fait ? c'eſt beaucoup pour un homme.

La principale raison qui engagea Wen, Wallis, Barron, Newton, Clarke, Loke, & presque tous les grands Philosophes, à admettre l'espace pur, eſt l'impoſſibilité géometrique & phyſique qu'il y ait du mouvement dans le plein absolu. Leibnits qui avoit, comme on a dit, changé d'avis sur le vuide, a été obligé de dire que dans le plein le mouvement circulaire peut avoir lieu à cause d'une matiere très-fine qui peut y circuler.

Si

Digitized by Google

Si on vouloit bien faire attention qu'une matiere très-fine infiniment pressée devient une masse infiniment dure, on trouveroit ce mouvement circulaire un peu difficile.

Newton d'ailleurs a démontré que les mouvemens célestes ne peuvent s'opérer dans un fluide quelconque, & personne n'a jamais pû éluder cette démonstration, quelques efforts qu'on ait faits. Cette difficulté rend l'idée d'un plein absolu, plus difficile qu'on n'auroit crû d'abord.

Du Tems.

La question du tems est aussi épineuse que celle de l'Espace, & est traitée avec la même profondeur, on y explique le sentiment que Leibnits a embrassé. Il pensoit que comme l'espace n'existe point selon lui sans corps, le tems ne subsiste point sans succession d'idées.

Il faut remarquer que dans ce chapitre le tems est pris pour la durée même, & cela ne peut y causer de confusion, parce qu'en effet le tems est une partie de la durée.

Il s'agit donc de sçavoir si la durée existe indépendamment des Etres créés, & si elle existe; l'illustre Auteur remarque très-bien qu'on est obligé de dire que la durée est un attribut nécessaire de Dieu. Aussi Newton croyoit que l'espace & la durée apartien-

nen

Digitized by Google

nent nécessairement à Dieu qui est présent partout & toûjours.

L'illustre Auteur reproche à Clarke, Disciple de Newton, d'avoir demandé à Leibnits pourquoi Dieu n'avoit pas créé le Monde six mille ans plutôt, & elle ajoûte que Leibnits n'eut pas de peine à renverser cette objection du Docteur Anglois.

C'est au 15. article de sa quatriéme réplique à Leibnits, que le Docteur Clarke dit formellement, il n'étoit pas impossible que Dieu créât le Monde plûtôt ou plûtard, & Leibnits fut si embarassé à répondre, que dans son cinquiéme écrit il avouë en un endroit que la chose est possible, & donne même pour le prouver une figure géometrique qui me paroît fort étrangere à cette dispute; & dans un autre endroit il nie que la chose soit possible, sur quoi le Docteur Clarke remarque dans son cinquiéme écrit que le sçavant Leibnits se contredit un peu trop souvent.

Quoiqu'il en soit, il paroît qu'il est difficile aux Leibnitiens de faire concevoir que Dieu ne puisse pas détruire le Monde dans neuf mille ans. Il peut donc le détruire plûtôt ou plûtard, il y a donc une durée & un tems indépendans des choses successives; la raison suffisante qu'on opose à tous ces raisonnemens est-elle bien suffisante? Si tous les

les instans sont égaux, dit-on, il n'y a pas de raison pourquoi Dieu auroit créé ou détruiroit en un instant plûtôt que dans un autre; on veut toûjours juger Dieu, mais ce n'est à nous, ni d'instruire sa cause, ni de la juger. Toutes les parties de la durée se ressemblent, je le veux; donc Dieu, dit Leibnits, ne peut choisir un instant préférablement à un autre. Je le nie, Dieu ne peut-il pas avoir en lui-même mille raisons pour agir, & ne peut il pas y avoir une infinité de raports entre chacun de ses instans & les idées de Dieu, sans que nous les connoissions?

Si, selon Leibnits et ses Sectateurs, Dieu n'a pû choisir un instant de la durée plutôt qu'un autre, pour créer ce Monde, il est donc de toute éternité: c'est à eux à voir s'ils peuvent aisément comprendre cette éternité de la durée du Monde, à qui Dieu a pourtant donné l'Etre? Avoüons que dans ces discussions nous sommes tous des aveugles qui disputons sur les couleurs, mais on ne peut guére être aveugle, c'est-à-dire, homme, avec plus d'esprit que Leibnits, et surtout que l'Auteur qui l'a embelli. Le génie de cette Personne illustre est assés solide, pour douter de beaucoup de choses dont Leibnits s'est efforcé de ne pas douter

Des

Leibnits cherchant un systême, trouva que personne n'avoit dit encore que les corps ne sont pas composés de matiere, et il le dit; il lui parut qu'il devoit rendre raison de tout; et ne pouvant dire pourquoi la matiere est étenduë, il avança qu'il falloit qu'elle fût composée d'Etres qui ne le sont point. En vain il est démontré que la plus petite portion de matiere est divisible à l'infini; il voulut que les élemens de la matiere fûssent des Etres indivisibles, simples, et ne tenant nulle place. Il étoit mal aisé de comprendre qu'un composé n'eût rien de son composant, cette difficulté ne l'arrêta pas; il se servit de la comparaison d'une Montre: ce qui compose une horloge n'est pas horloge, donc ce qui compose la matiere n'est pas matiere. Peut-être quelqu'un lui dit alors: Votre comparaison de l'horloge n'est guére concluante, car vous sçavez bien dequoi une horloge est composée, puisque vous l'avez vû faire. Mais vous n'avez point vû faire la matiere, et c'est un point sur lequel il ne vous est pas trop permis de deviner.

Leibnits ayant donc créé ses Etres simples, ses monades, il les distribua en quatre classes; il donna aux unes la perception par un seul p. & aux autres l'apperception

par

Digitized by Google

par deux p. Il dit que chaque monade est un miroir concentrique de l'Univers : il veut que chaque monade ait un raport avec tout le reste du Monde ; ainsi on a proposé ce problême à résoudre : *Un Element étant donné, en déterminer l'état présent, passé & futur de l'Univers.* Ce Problême est résolu par Dieu seul : on pourroit encore ajouter que Dieu seul sçait la solution de la plûpart de nos questions, lui seul sçait quand & pourquoi il créa le Monde, pourquoi il fit tourner les Astres d'un certain côté, pourquoi il fit un nombre déterminé d'Especes, pourquoi les Anges ont peché, ce que c'est que la matiere & l'esprit, ce que c'est que l'ame des animaux, comment le mouvement & la force motrice se communiquent, ce que c'est originairement que cette force, ce que c'est que la vie, comment on digere, comment on dort, &c.

L'aimable & respectable Auteur des Institutions physiques a bien senti l'inconvénient du systême des monades, & elle dit page 143. qu'il a *besoin d'être éclairci & d'être sauvé du ridicule.* Il n'y a eû encore ni aucun François, ni aucun Anglois, ni, je crois, aucun Italien, qui ait adopté ces idées étranges: plusieurs Allemands les ont soûtenuës, mais il est à croire que c'est pour exercer leur esprit, & par jeu plûtot que par conviction.

J'ajouterai

Digitized by Google

J'ajouterai ici que pour rendre le Roman complet, Leibnits imagina que notre corps étant composé d'une infinité de monades d'une espece, la monade de notre ame est d'une autre espece; que notre ame n'agit aucunement sur notre corps, ni le corps sur elle, que ce sont deux automates qui vont chacun à part, à peu près comme dans certains Sermons burlesques, où l'homme prêche, tandis que l'autre fait les gestes; qu'ainsi, par exemple, la main de Newton écrivit méchaniquement le calcul des fluxions, tandis que sa monade étoit montée séparément pour penser à ce calcul. Cela s'apelle l'harmonie préétablie, & l'Auteur des Institutions physiques n'a pas voulu encore exposer ce sentiment, elle a voulu y préparer les esprits.

De la nature des Corps.

Si on doit être content de cet art & de cette élegance avec lesquels l'illustre Auteur a rendu compte de tous ces sentimens extraordinaires, on ne doit pas moins admirer les ménagemens & les précautions ingénieuses dont elle colore les idées de Leibnits sur la nature des corps.

Ces corps étendus étant composés de monades non étenduës, c'est toujours à ces monades qu'il en faut revenir. Il n'y a point de corps qui n'ait à la fois étenduë, force

active

Digitized by Google

active & force passive ; voilà, disent les Leibnitiens, la nature des corps, mais c'est aux monades à qui apartient de droit la force active & passive.

Il est encore ici assés étrange que les monades étant les seules substances, les corps ayent l'étenduë pour eux, & que les monades ayent la force. Ces monades sont toujours en mouvement, quoique ne tenant point de place, & c'est des mouvemens d'une infinité de monades qu'un boulet de canon reçoit le sien. Voilà donc le mouvement essentiel, non pas tout-à-fait à la matiere, mais aux Etres intangibles & inétendus qui composent la matiere. Ces monades ont un principe actif, qui est la raison suffisante pourquoi un corps en pousse un autre ; & un principe passif qui rend aussi une raison très-suffisante pourquoi les corps résistent ; il faut ce me semble, avoir tout l'esprit de la personne qui a fait les institutions physiques, pour répandre quelque clarté sur des choses qui roissent si obscures

De la Divisibilité, Figure, Priorité, Mouvement, Pesanteur.

Chacun de ces sujets fait un article à part, & on reconnoît partout la même méthode & la même élegance. Les découvertes de Galilée sur la pésanteur & sur la chûte des corps, sont

Digitized by Google

ſont ſurtout miſes dans un jour très-lumineux. L'Auteur paroît là plus à ſon aiſe qu'ailleurs, puiſqu'il n'y a que des vérités à développer.

Des découvertes de Newton ſur la Peſanteur.

L'Auteur s'éleve ici fort au-deſſus de ce qu'elle apelle modeſtement inſtitutions : on voit dans ce Chapitre, comment Newton découvrit cette vérité ſi admirable & ſi inconnuë juſqu'à lui, que la même force qui opere la péſanteur ſur la Terre, fait tourner les Globes Céleſtes dans leurs orbites. Kepler avoit préparé la voye à cette recherche ; & quelques experiences faites par des Aſtronomes François déterminerent Newton à la faire. Ce n'eſt point un ſyſtême imaginaire & métaphyſique qu'il ait tâché de rendre probable par des raiſons ſpécieuſes, c'eſt une démonſtration tirée de la plus ſublime Géométrie, c'eſt l'effort de l'eſprit humain : c'eſt une Loi de la Nature que Newton a dévelopée ; il n'y a ici ni monade, ni harmonie préétablie, ni principe des indiſcernables ; ni aucune de ces hypotheſes philoſophiques qui ſemblent faites pour détourner les hommes du chemin du vrai, & qui ont égaré l'Antiquité, Deſcartes & Leibnits.

Digitized by Google

De l'attraction Newtoniene.

Newton ayant découvert & démontré qu'une pierre retombe sur la Terre par la même loi qui fait tourner Saturne autour du Soleil &c. il apella ce phenomene attraction, gravitation ; ensuite il démontra qu'aucun fluide & aucune loi du mouvement ne peut être cause de cette gravitation.

Il démontra encore que cette gravitation est dans toutes les parties de la matiere, à peu prés de même que les parties d'un corps, en mouvement, sont toutes en mouvement.

Newton dans ses recherches sur l'Optique, déploya ce même esprit d'invention qui s'apuye sur des vérités incontestables : entierement oposé à cet autre esprit d'invention qui se jouë dans des hypothéses : il trouva entre les corps & la lumiere une attraction nouvelle, dont jamais on ne s'étoit aperçû avant lui. Il trouva encore par l'expérience d'autres attractions, comme, par exemple, entre deux petites boules de cristal qui, pressées l'une contre l'autre, acquierent une force de huit onces &c.

Mille gens ont voulu rendre raison de toutes ces découvertes, ceux surtout qui n'en ont jamais fait, ont tous fait des systêmes ; Newton seul s'en est tenu aux vérités, peut-être inexplicables, qu'il a trouvées. La même superio-

Digitized by Google

supériorité de génie, qui lui a fait connoître ces nouveaux secrets de la création, l'a empêché d'en assigner la cause. Il lui a paru très vraisemblable que cette attraction est elle-même une cause premiere, dépendante de celui qui a tout fait : c'est sur quoi ceux qui en Allemagne ont pris le parti de Leibnits, se sont élevés ; & notre Illustre Auteur a la complaisance pour eux, de prêter de la force à leurs objections. Un corps ne peut se mouvoir, dit-elle, vers un autre, sans qu'il arrive à ce corps un changement ; ce changement ne peut venir que de l'un des deux corps, ou que du milieu qui les sépare ; or il n'y a aucune raison pour qu'un corps agisse sur un autre sans le toucher ; il n'y a aucune raison de son attraction dans le milieu qui les sépare, puisque les Newtoniens disent que ce milieu est vuide, donc, l'attraction étant sans raison suffisante, il n'y a point d'attraction.

Les Newtoniens répondront que l'attraction, la gravitation (telle qu'elle soit) étant réelle & démontrée, aucune difficulté ne peut l'ébranler, & qu'étant tout de même démontré qu'aucun fluide ne peut causer cette attraction qui subsiste entre les corps célestes, la raison suffisante e t bien loin de suffire à prouver que les corps célestes ne peuvent s'attirer sans milieu : un Newtonien sera en-

core assés fort, s'il prie seulement un Leibnitien de faire un moment d'attention à ce que nous sommes & à ce qui nous environne; nous pensons, nous éprouvons des sensations, nous mettons des corps en mouvement, les corps agissent sur nos ames &c. Quelle raison suffisante, je vous prie, trouverez-vous de ce que la matiere influë sur ma pensée, & ma pensée sur elle? Quel milieu y a-t'il entre mon ame et une corde de Clavecin qui résonne? quelle cause a-t'on jamais pû alleguer, de ce que l'air frapé donne à mon ame l'idée et le sentiment du son? n'êtes-vous pas forcé d'avoüer que Dieu l'a voulu ainsi? Que ne vous soûmettez-vous de même, quand Newton vous démontre que Dieu a donné à la matiere la proprieté de la gravitation?

Lorsqu'on aura trouvé quelque bonne raison méchanique de cette proprieté, on rendra service aux hommes en la publiant: mais depuis soixante-dix ans que les plus grands Philosophes cherchent cette cause, ils n'ont rien trouvé. Tenons-nous-en donc à l'attraction, jusquà ce que Dieu en révele la raison suffisante à quelque Leibnitien.

Des Plans inclinés, des Pendules, des Projectiles.

Les découvertes de Galilée & d'Hugens sont

ſont expliquées ici avec une clarté qui fait bien voir que ce ne ſont point là des hypothéſes, leſquelles laiſſent toujours l'eſprit égaré & incertain, mais des vérités mathématiques, qui entraînent la conviction.

De la force du Corps.

Je me hâte de venir à ce dernier Chapitre. On y prête de nouvelles armes au ſentiment de Leibnits : c'eſt Camille qui vient au ſecours de Turnus, ou Minerve au ſecours d'Ulyſſe. Cette diſpute ſur les forces actives, qui partage aujourd'hui l'Europe, n'a jamais exercé de plus illuſtres mains qu'aujourd'hui : la Dame reſpectable dont je parle, & Madame la Princeſſe de Columbrano ont toutes deux ſuivi l'étendart de Leibnits, non pas comme les femmes prennent d'ordinaire parti pour des Théologiens, par foibleſſe, par goût & avec une opiniâtreté fondée ſur leur ignorance, & ſouvent ſur celle de leurs Maîtres : elles ont écrit l'une & l'autre en Mathématiciennes, & toutes deux avec des vûës nouvelles. Il n'eſt ici queſtion que du chapitre de notre Illuſtre Françoiſe ; c'eſt un des plus forts & des plus ſéduiſans de cet Ouvrage profond.

Pour mettre les Lecteurs au fait, il eſt bon de dire ici que nous apellons force d'un corps en mouvement, l'action de ce corps ;

Digitized by Google

c'est sa masse qui agit, c'est avec de la vîtesse qu'agit cette masse ; c'est dans un tems plus ou moins long qu'agit cette vîtesse; ainsi on a toujours supputé la force motrice des corps par leur masse multipliée par leur vîtesse apliquée au tems. Une puissance qui presse & donne une vîtesse à un corps, lui donne une force motrice; deux puissances qui le pressent en même tems, & qui lui donnent deux de vîtesse, lui donnent deux de force, & dans deux tems elles lui donneront quatre de force ; cela parut clair & démontré à tous les Mathématiciens.

Newton fut sur ce point de l'avis de Descartes, & l'expérience dans toutes les parties des Méchaniques fut d'accord avec leurs démonstrations

M. Leibnits ayant besoin que cette théorie ne fût pas vraye, afin qu'il y eût toujours égale quantité des forces dans la Nature, prétendit qu'on s'étoit trompé jusque-là, & qu'on auroit dû estimer la force motrice des corps en mouvement par le quarré de leur vîtesse, multiplié par leurs masses : & avec cette maniere de compter, Leibnits trouvoit qu'en effet il se perdoit du mouvement dans la nature, mais qu'il pouvoit bien ne se perdre point de force.

Le Docteur Clarke, illustre Eleve de Newton, traita ce sentiment de Leibnits avec beaucoup

Digitized by Google

coup de hauteur, & lui reprocha sans détour que ses sophismes étoient indignes d'un Philosophe.

Il discuta cette question dans sa cinquiéme replique à Leibnits, qui rouloit d'ailleurs sur d'autres sujets importans.

Il fit voir qu'il est impossible d'omettre le tems ; que quand un corps tombe par la force de la gravité, il reçoit en tems égaux des degrés de vîtesse égaux ; il obvia à toutes les objections, qui se réduisent toutes à celle-ci : Qu'un mobile tombe de hauteur trois, il fait effet comme 3. qu'il tombe de hauteur 6. il agit comme 6. c'est à-dire il agit en raison de ces hauteurs, mais ces hauteurs sont comme le quarré de ses vîtesses : donc, disent les Partisans de Leibnits, qui l'ont éclairci depuis, un mobile agit comme le quarré de ses vîtesses ; donc sa force est comme le quarré.

Samuel Clarke renversa, dis je, toutes ces objections, en faisant voir dequoi est composé ce quarré : un corps parcourt un espace, cet espace est le produit de sa vîtesse par le tems ; or le tems & la vîtesse sont égaux, donc il est évident que ce quarré de la vîtesse n'est autre chose que le tems lui-même, multiplié, ou par lui-même, ou par cette vîtesse, ce qui rend parfaitement raison de ce quarré qui étonnoit M. de Fontenelle en

Digitized by Google

1721. d'où viendroit, dit-il, ce quarré ? on voit ici clairement d'où il vient.

Mais on ne voit guére d'abord comment après une pareille explication il y avoit encore lieu aux disputes. L'émulation qui regnoit alors entre les Anglois & les amis de Leibnits, engagea un des plus grands Mathématiciens de l'Europe, le célebre Jean Bernoulli, à secourir Leibnits; tout ce qui porte le nom de Bernoulli, est Philosophe, tous combattirent pour Leibnits, hors un d'eux qui tient fermement pour l'ancienne

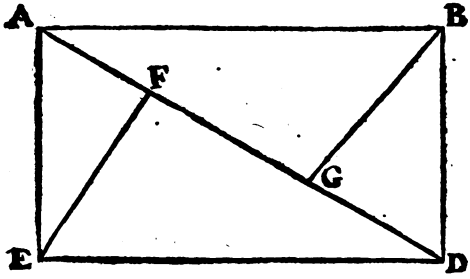

opinion : c'étoit une guerre, & on se servit d'artifices ; il en est aussi en Mathématiques. Une de ces ruses qui firent le plus d'impression, fût celle-ci : Que le corps A soit poussé par deux puissances à la fois en A B & en A E, on sçait qu'il décrit la diagonale A D ; or la puissance en A B n'augmente ni ne diminuë

diminuë la puissance en A E, & pareillement AE ne diminuë ni augmente A B; donc le mobile a une force composée de A B & de A E. Mais le quarré d'A B & de A E, pris ensemble, sont juste le quarré de cette diagonale; & ce quarré exprime la vîtesse du mobile: donc la force de ce mobile est sa masse par le quarré de sa vîtesse.

Mais on fit voir bientôt la supercherie de ce raisonnement très-captieux.

Il est bien vrai qu'A B & A E ne se nuisent point, tant qu'ils vont chacun dans leur direction, mais dès que le corps A est porté dans la diagonale ils se nuisent; car décomposez son mouvement une seconde fois, résolvez la force A E en A F & F. E; de sorte que A E devienne à son tour diagonale d'un nouveau rectangle. Résolvez de même B D en B G & en B D, il est clair que les forces F E B G se détruisent, que reste-t'il donc de force au corps? il lui reste A F d'un côté, & A G de l'autre; donc il n'a pas la force d'A B & d'A E réüniës, comme on le prétendoit.

De plus, le mobile n'arrive en D qu'avec du tems; c'est ce tems multiplié par sa vîtesse qui produit un quarré; & l'omission de ce tems est le vice fondamental de toute la théorie de Leibnits.

Il y avoit beaucoup de finesse dans la diffi-

Digitized by Google

culté, & il y en a encore plus dans la réponse ; elle est de M. Jurin, l'un des grands Hommes d'Angleterre.

M. Jurin, pour épargner tout calcul, toute décomposition, & pour faire voir encore plus clairement, s'il est possible, comment deux vîtesses en même tems ne donnent qu'une force, imagina cette experience.

Qu'on fasse mouvoir avec l'aide d'un ressort une balle avec un degré de vîtesse quelconque, qu'ensuite ce degré étant bien constaté, le ressort bien rétabli, la balle en repos, on donne à la table un mouvement égal à celui que le ressort communique à la boule, c'est à dire qu'on fasse en même tems mouvoir la boule avec la vîtesse un, & la table avec la vîtesse un, il est clair qu'alors la boule acquerera deux vîtesses, & simplement deux forces ; donc, quand il n'y a pas plusieurs tems differens à considerer, il faut ne reconnoître dans les corps mobiles d'autres forces que celle de leur masse pour leur vîtesse.

L'Illustre Auteur engagée aux Leibnitiens a voulu contredire cette experience.

Voici, dit-elle, en quoi consiste le vice du raisonnement de M. Jurin. Suposons pour plus de facilité, au lieu du plan mobile de M. Jurin, un bateau A. B, qui avance sur la riviere avec la vîtesse un, & le mobile P transf-

Digitized by Google

transporté avec le bateau, ce mobile acquiert la même vîtesse que le bateau : suposons un ressort capable de donner cette vîtesse un hors du bateau, il ne la lui donnera plus ; car l'apui du ressort dans le bateau n'est pas inébranlable. &c.

Il est vrai que cette experience peut être sujette à cette difficulté, & qu'il y aura une petite diminution de force dans l'action du ressort, parce que le bateau cedera un peu à l'effort du ressort, cela fera peut-être un dix milliéme de difference, ainsi le mobile aura deux de force, moins un dix milliéme ; mais certainement cette diminution de force ne fera pas qu'il aura le quarré de deux, c'est-à-dire quatre : & il n'y a pas d'aparence que pour avoir perdu quelque chose, il ait gagné plus du double.

D'ailleurs il est très-aisé de faire cette experience, en attachant le ressort à une muraille, & en le détendant contre le mobile qui sera sur la table. A cela il n'y a rien à répondre, & il faut absolument se rendre à cette démonstration experimentale de M. Jurin.

Il paroît que les experiences qui se font en tems égaux, favorisent aussi pleinement l'ancienne doctrine : que deux corps qui sont en raison réciproque de leur masse & de leur vîtesse viennent se choquer, s'il falloit

Digitized by Google

estimer la force motrice par le quarré de la vîtesse, il se trouveroit qu'un mobile avec cent de masse & un de vîtesse, rencontrant celui qui auroit cent de vîtesse & un de masse, en seroit prodigieusement repoussé, ce qui n'arrive jamais (car si les deux mobiles sont sans ressort, ils se joignent & s'arrêtent; s'ils sont flexibles, ils rejaillissent également. Les Leibnitiens ont tâché de ramener ce phénomene à leur systême, en disant que les cent de vîtesse se consument dans les enfoncemens qu'ils produisent dans le corps qui a cent de masse.

Mais on répond aisément à cette évasion que le corps qui souffre ces enfoncemens, se rétablit, s'il est à ressort, & rend toute cette force qu'il a reçûë; & s'il n'est pas à ressort, il doit être entraîné par le corps qui l'enfonce: car le corps cent, suposé non élastique, n'ayant qu'un de vîtesse, résiste bien par ses cent de masse au cent de vîtesse du corps un: mais il ne peut résister aux cent fois cent qu'on supose au corps choquant; il faudroit alors qu'il cédât, & c'est ce qui n'arrive jamais.

Enfin M. Jurin ayant fait voir démonstrativement qu'il faut toujours faire mention du tems, & ayant imaginé une experience hors de toute exception, dans laquelle deux vîtesses en un tems ne donnent qu'une force double,

Digitized by Google

double, a défié publiquement tous ses adversaires d'imaginer un seul cas où une vîtesse double pût en un tems doner quatre de force; & il a promis de se rendre le disciple de quiconque résoudroit ce Problême.

On a entrepris de le résoudre d'une maniere extrêmement ingénieuse.

On supose qu'une boule qui ait un de masse & deux de vîtesse, & qui rencontre deux boules, dont chacune a deux de masse, de façon que la masse un communique tout son mouvement par le choc à ses masses doubles: or, dit-il, si cette masse un qui a deux de vîtesse communique à chacune des masses doubles 1. de vîtesse, chacune de ces masses doubles aura donc deux de force, ce qui fait quatre; la boule un qui n'avoit que deux de force, aura donc donné plus qu'elle n'avoit: voilà donc, peut-on dire, une absurdité dans l'ancien systême; mais dans le nouveau, le compte se trouve juste, car la boule un avec deux de vîtesse, aura eu quatre de force, & n'a donné précisément que ce qu'elle possedoit.

Il faut voir maintenant si M. Jurin se rendra à cet argument, & s'il se fera le disciple de celui qui en est l'Auteur. Je crois qu'il ne lui sera pas difficile de répondre, & de découvrir comment le tems est essentiellement à compter dans cette occasion & dans

Digitized by Google

dans toutes celles qui lui ressemblent. Soient dans ce cercle les trois boules, la boule un choque les boules 2. sous un angle de soixante degrés; la boule un avec deux de vîtesse eût parcouru en un seul tems deux fois

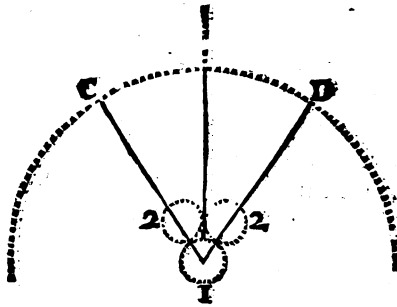

le rayon du cercle : les boules 2. avec chacune un de vîtesse parcourent en un même tems le rayon 1. D & le rayon 1. C, donc les deux boules ne font en un même tems que ce qu'eût fait la boule un, & ce n'est qu'en deux tems que chacun parcourra deux fois ce rayon.

Je me servirai aisément de cette solution pour le cas qu'on raporte de M. Herman; que la boule un, dit-on, qui a 2. de vîtesse, rencontre la masse trois, elle lui donnera un de vîtesse, & gardera un, voilà donc

4.

Digitized by Google

4. de force qui semble naître de 2. & cette boule un a donné, dit on, ce qu'elle n'avoit pas ; non, elle a donné seulement un de vîtesse; & si la boule trois avec cette unité de vîtesse reçûë, agit ensuite comme trois, & la boule un avec l'unité de vîtesse qui lui reste agit comme un, il faut bien soigneusement remarquer que la boule 3. agira alors dans trois tems, & la boule un en un tems.

Corollaire general sur l'augmentation des force des Corps.

Dans les deux derniers exemples qu'on vient de raporter, on voit clairement que si un corps, en communiquant de sa vîtesse, semble communiquer une force plus grande qu'il n'avoit, ce n'est jamais qu'à condition que le corps qui reçoit cette plus grande force agira dans un tems plus long.

Mais on pourra toujours demander pourquoi même en ce tems plus long il se trouvera qu'un mobile aura donné plus de force qu'il n'en avoit. Il y a autant d'exemples de ce cas, qu'il y a des nombres, car prenons au hazard ce mobile un avec cent un de vîtesse, qu'il choque un corps en repos qui ait cent de masse, il lui communique deux cent de force, & rejaillit avec 99. voilà donc deux cent quatre-vingt-dix-neuf de force qui

naissent

naiſſent de cent un, & l'effet paroît incomparablement plus grand que ſa cauſe.

Cela ne fait-il pas voir évidemment que les corps ne peuvent donner en effet de la force ?

Car qu'eſt-ce en effet que cette force ? quelque parti qu'on prenne, c'eſt quelque choſe qui réſulte de la maſſe & de la vîtesse; or ce corps A, par exemple, qui avoit cent un de vîtesse, & qui a choqué ce mobile B, qui a cent de masse, ne lui a pas aparemment donné cette masse cent; il a donné ſeulement la vîtesse deux, & c'eſt avec cette vîtesse deux que ce mobile B. acquiert par ſa masse deux cent de force; la force eſt donc cette proprieté qui réſulte de l'inertie de la matiere animée par le mouvement : or le mouvement ne pouvant exiſter que dans le tems, n'est-il pas démontré que la force ne peut agir que dans le tems ?

Second Corollaire. Que les Monades ſeroient ſans force.

Si la force des corps n'est autre choſe que le réſultat de l'inertie & de la vîtesse, n'est-il pas démontré par-là que quand même la matiere ſeroit compoſée d'Etres ſimples, comme l'imaginoit Leibnits après Morus, ces Etres ſimples ne pourroient avoir la force en partage, car ils ne pourroient avoir l'inertie, étant

Digitized by Google

étant suposés sans masse, & n'ayant pas en eux la vîtesse, ils ne pourroient en aucune maniere avoir de force motrice?

Troisiéme Corollaire. Qu'il se perd de la force.

Il paroît évidemment que si la force est proportionnelle au mouvement, il se perd de la force, puisqu'il se perd du mouvement. L'exemple aporté par le grand Newton à la fin de son Optique, demeure incontestable.

Donc, s'il se perd à tout moment de la force dans la Nature, il faut un principe qui la renouvelle. Ce principe n'est-il pas l'attraction, quelque puisse être la cause de l'attraction?

Résomption.

J'ai fait non seulement l'analyse la plus exacte que j'ai pû, de l'Ouvrage le plus méthodique, le plus ingénieux, & le mieux écrit qui ait paru en faveur de Leibnits; j'ai pris la liberté d'y joindre mes doutes, que les Lecteurs pourront éclaircir. Je n'ai point touché aux objections que fait l'Illustre Auteur à M. de Mairan dans le Chapitre de la force des Corps. C'est à ce Philosophe à répondre, & on attend avec impatience les solutions qu'il doit donner des difficultés qu'on lui fait: je croirois lui faire tort en répondant

Digitized by Google

pondant pour lui, il est seul digne d'une telle Adversaire. La vérité gagnera sans doute à ces contradictions qui ne doivent servir qu'à l'éclaircir, & ce sera un modele de la Dispute Litteraire la plus profonde & la plus polie.

ODE

A Mad. la Marquise de St. G...

O Vous, qui dans un tems d'orage,
Contre l'effort des vents, des foudres & de l'eau
Daignâtes raffermir mon timide courage,
Et sauver mon frêle vaisseau.

Souffrez que ma Muse reclame
Cette main qui jadis prévenoit mes souhaits.
Si les vœux de mon cœur touchent encor votre ame,
Couronnez vos premiers bienfaits.

Dans ces vœux tout est légitime :
Je m'y fais une Loi d'oublier mes besoins.
J'ai tant reçû de vous, que je ne puis sans crime
Vous demander de nouveaux soins.

Tandis

Digitized by Google

Tandis que mes triſtes journées
Dans un cercle d'ennuis rouloient tous leurs inſtans,
Vous me vîtes cent fois pour d'autres deſtinées
Faire les vœux les plus ardens.

✻

Ce tems n'eſt plus. Les Dieux propices
Ont fait à la douleur ſuccéder les plaiſirs.
Enfin je ſuis content : mon ſort fait mes délices ;
Mon ſort fixe tous mes deſirs.

✻

Mais le devoir & la tendresse
Pour un Frere chéri ſollicitent mon cœur.
Pour lui ſeul, aujourd'hui le zéle qui me presse ;
Vous demande votre faveur.

✻

Il ne compte que quatre Luſtres,
Et s'il n'a pas encor ſur les pas des Ceſars ;
Par de rares exploits, par des travaux illuſtres ;
Mérité les faveurs de Mars,

✻

On voit du moins ſur ſon viſage
Ces traits dont la fierté diſtingue les Guerriers ;
Et ſon Fer quelque jour, ſi j'en crois le préſage ;
Pourra moissonner des Lauriers.

Jadis

Digitized by Google

Jadis Citoyen du Parnasse,
Mais suivant à regret les Drapeaux d'Apollon,
Bien-tôt il abjura pour le Dieu de la Thrace
Tous les Dieux du sacré Vallon.

⁂

Depuis que cette ardeur nouvelle
A de nouvelles Loix vint soûmettre ses jours;
Phébus a vû trois fois de sa route annuelle
Commencer & finir le cours.

⁂

Cependant, humble Militaire,
Sans Titre, sans éclat, servant le Souverain;
Rien ne brille dans lui que le choix volontaire
Qui tient le glaive dans sa main.

⁂

Pour s'avancer dans la carriere,
La naissance lui prête un débile soûtien;
Le nom de ses Ayeux, caché dans la poussiere,
Est ignoré comme le sien.

⁂

Vous seule, du sein des ténébres
Pouvez tirer encor ce nom enseveli;
Parlez en sa faveur. Par des Titres célebres
Il sera bien tôt ennobli.

⁂

Digitized by Google

Enflé de projets téméraires,
Je ne viens point briguer les Emplois fastueux.
A le voir séparé d'un tas d'ames vulgaires,
Je borne mes timides vœux.

✻

Je sçais bien sur qui je les fonde.
Votre Sang, vos Vertus vous donnent tout pouvoir
Auprès de ces Mortels qui reglent dans le Monde
Le Rang que chacun doit avoir.

✻

Par vous, aux pieds du Trône même;
Mes soûpirs, s'il le faut, iront avec succès:
Et par vous, s'il le faut, près de ce Rang suprême
J'aurai moi-même un libre accès.

✻

Mais que fais-je? hélas! où m'égare
Ce projet insensé d'un vol ambitieux?
Téméraire Mortel, sur les aîles d'Icare
Veux-je m'élever jusqu'aux Cieux?

✻

Non, non: cette chute funeste,
Qui dans le sein des Flots lui creusa son cercueil;
Pénétre mon esprit d'une crainte modeste,
Et met un frein à mon orgueil.

✻

Sans

Digitized by Google

Sans quitter le ſein de vos Lares,
Où je vins autrefois ainſi que dans un Port,
Où j'éprouvai depuis vos bontés les plus rares,
Vous pouvez décider mon ſort.

✻

Près de l'Epoux de votre Fille,
Donnez-moi ſeulement votre voix pour appui;
La grace que j'attends pour moi, pour ma Famille,
Dépend & de vous, & de lui.

L....

MEMOIRE adreſſé aux Auteurs du Mercure, au ſujet d'un Livre manuſcrit de Voyages faits dans les quatre Parties du Monde.

IL eſt néceſſaire de voyager pour acquerir des connoiſſances, qui ſervent à perfectionner l'eſprit, & à lui donner des idées plus parfaites des Mœurs & des Coûtumes des differentes Nations. C'eſt ce que M. Baudelot de Dairval a fait voir dans ſon Livre *De l'utilité des Voyages*. Pline ſemble nous dire auſſi la même choſe : Il eſt, dit-il, de la nature de l'homme d'aimer la nouveauté; & c'eſt cette inclination ſans doute qui le porte

Digitized by Google

porte à voyager. Le Sage, dit l'Ecclésiastique, passera dans les Terres étrangeres, pour prouver parmi les hommes le bien & le mal.

Ces seules autorités suffisent pour démontrer qu'il est nécessaire & utile de voyager dans les Pays Etrangers. C'est, MM. pour cette raison, qu'animé du desir de voyager, j'ai depuis quelque tems fait les recherches de tous les Livres de Voyages que j'ai pû trouver, pour me donner une idée plus parfaite de cette utilité. Après en avoir feuilleté plusieurs, ou du moins après en avoir pris indication, je suis tombé par hazard sur les Voyages manuscrits de Jean Mocquet, lesquels m'ont paru renfermer beaucoup d'articles curieux sur la Géographie, la Botanique, & sur les mœurs des differentes Nations. L'Auteur de ce Manuscrit (*a*) qui est dans la Bibliothéque de Sainte Geneviéve, dit qu'il l'a exactement tiré de l'Original écrit de la main de l'Auteur, lequel original est conservé dans la Bibliotheque de l'Abbaye de S. Jean de Sens. Ce Manuscrit est d'autant plus important, que Mocquet avoit voyagé dans les quatre Parties du

(a) *Ce Manuscrit m'a d'autant plus fait de plaisir, que dès la premiere page j'y ai trouvé nommés des Pays par lesquels je venois de passer, sçavoir le lieu de la naissance & de l'éducation de notre Voyageur.*

Monde

Digitized by Google

Monde. (Ce qui n'eſt pas fort commun.)

» Sans parler de l'Europe où il étoit né ; » ſes Voyages ont été faits dans les Indes » Occidentales, dans la Barbarie, en Ethio- » pie, en Aſie, aux Indes Orientales, en » Syrie, en Judée : & à la fin du Volume, » il y a auſſi de lui une déclaration briéve » de la diviſion, forme & ſingularités des » Parties du Monde, en ce qui peut être » aujourd'hui découvert aux yeux des Hu- » mains, ſelon les Coſmographes. « Ce ſont les propres termes de l'Auteur de ces Voyages.

Vous ſerez ſans doute bien aiſe de faire part au Public de ce que l'Auteur de la Copie du Manuſcrit a mis à la tête, au ſujet de l'Auteur Original. » Jean Mocquet, dit- » il, étoit natif de *Cuiſy* près Juilly l'Ab- » baye, dans l'Iſle de France ; c'eſt lui-mê- » me qui nous l'aprend dans des Stances » qu'il a faites ſur ſa priſon à Moſambique ; » dont je parlerai auſſi-bien que d'un autre » Poëme qui ſe trouve dans ſon Recueil. » Voici la Stance où il en parle ; c'eſt la ré- » ponſe qu'il fit au Juge qui l'interrogeoit.

Jean Mocquet, c'eſt mon nom, (a) Paris eſt ma Patrie,

(a) *Il eſt extraordinaire que Mocquet ſe ſoit dit en même-tems Pariſien, & né à Cuiſy. La rime l'a con-*

Natif

Natif de Cuisy, près Juilly-l'Abbaye,
Où le Roy va souvent pour prendre ses plaisirs,
Lieu de sa nourriture, contenter ses desirs.

» Son Pere étoit un Laboureur qui avoit » quelques biens, qui furent la proye des » Soldats & des Sergens.

» Son fils eût dès son enfance de l'inclina- » tion pour les Voyages: étant allé un Diman- » che matin par le commandement de son » Pere, garder un champ de Pois, la déman- » geaison lui prit de voir Paris; il laisse-là les » Pois, & se met en chemin. Lorsqu'il fût » près de Juilly, il fit réflexion qu'il n'avoit » pas le sol, & qu'ainsi, lorsqu'il seroit à » Paris, il lui faudroit mandier. Cette pensée » le fit retourner dîner chés son Pere, résolu » d'attendre qu'il fût devenu un peu plus » grand. Il ne dit rien de son dessein, bien » déterminé à l'exécuter quand la commodi- » té se rencontreroit.

» La Moisson étant finie, on envoya Moc-

duit sans doute à s'exprimer ainsi. Les Lieux qui sont ici nommés sont tous du Diocèse de Meaux à 6 lieuës ou environ de Paris vers l'Orient. Chambrefontaine est une Abbaye de Prémontrés à un quart de lieuë du Village de Cuisy, sur le territoire duquel elle est située. Juilly est plus près de Paris d'une lieuë. C'étoit alors une Abbaye de Chanoines Réguliers, aujourd'hui possédée par les PP. de l'Oratoire.

» quet à l'école à Chambre fontaine, où le
» foüet ne lui étoit point épargné. Un jeune
» Moine qui de son côté n'en étoit pas
» exemt, l'engagea à s'enfuir avec lui.

» Le Moine jette donc le froc aux orties,
» se coupe les cheveux, & se met en cam-
» pagne avec le jeune Mocquet. Ils chemi-
» nerent ensemble, non sans crainte; le
» Moine croyoit toujours entendre ses Con-
» freres courir après lui pour le ramener au
» Couvent: son Compagnon n'étoit pas plus
» rassuré, bien persuadé que s'il étoit pris
» en fuyant, il seroit foüetté d'importance.
» Enfin on ne courut pas après eux; leur
» crainte se dissipa, & ils arriverent au Bour-
» get. Lorsqu'ils furent à Paris, cette gran-
» de Cité que Jean Mocquet désiroit tant
» voir, on leur conseilla de chercher un
» Maître. Le Moine qui sçavoit son pain
» manger, trouva bien-tôt son gîte. Il n'en
» fût pas de même du pauvre Mocquet; il
» alloit de ruë en ruë, demandant à servir:
» mais personne ne l'écoutoit, on le trou-
» voit trop jeune & trop petit. Enfin pour-
» tant il trouva une condition telle quelle;
» pour y entrer on lui demanda un répon-
» dant: lui qui n'avoit ni ami ni connois-
» sance dans Paris, n'en pût donner. Il prit
» donc le parti de s'en retourner chés son
» Pere; assés embarrassé comment il se ti-

reroit

Digitized by Google

» reroit d'affaire, car il n'avoit aucune bon-
» ne raiſon d'avoir quitté l'école. Il en fut
» pourtant quitte à bon marché.

» L'Eté ſuivant, au commencement des
» Guerres de la Ligue, allant un jour char-
» gé de foin qu'il portoit au Château du
» Pleſſy pour les chevaux de ſon Pere, qu'on
» y avoit retiré par la crainte des Soldats, il
» rencontra un Régiment qui alloit à Meaux;
» un Goujat paſſant près de lui, lui prit ſon
» chapeau; il laiſſe-là ſa botte de foin, &
» ſe met à courir après le voleur. Il l'eut
» bien-tôt attrapé, mais non pas ſon cha-
» peau, qu'il eût eu de la peine à ravoir,
» ſans un Soldat qui déchargea un coup ſur
» les épaules du Goujat, en lui diſant: Lar-
» ron, pourquoi prens-tu le chapeau de cet
» enfant? & auſſi-tôt le voleur rendit le
» chapeau. Mocquet en s'en retournant, ren-
» contra un autre Régiment, dont les Sol-
» dats le prirent lui-même, voulant, di-
» ſoient-ils, le mener à la Guerre, où il
» n'avoit nulle envie d'aller; ils l'obligerent
» à marcher avec eux, & de porter les Pou-
» les qu'ils tuoient en chemin. Ce fût là le
» commencement de ſa fortune: car peu à
» peu il paſſa du ſervice de l'Enſeigne de la
» Compagnie, à celui du Capitaine. Depuis
» il entra chés un Maréchal de France, &
» enfin il paſſa au ſervice du Roy Henry IV.

Digitized by Google

» après sa mort, à celui de Louis XIII. son » fils & son successeur, en qualité de Chi» rurgien.

» Outre les Voyages & les discours de » Cosmographie qui composent ce Recueil » l'Auteur a encore fait deux Piéces de » Vers, dont l'une est composée d'un assés » grand nombre de Stances sur sa prison & » sur les cruautés des Portugais dans les In» des. L'autre est un Poëme d'environ dou» ze cent Vers, dans lequel il raconte quel» qu'unes des avantures de sa vie, qu'il fait » revenir au but principal de son Ouvrage, » qui est de prouver qu'il faut mettre en » Dieu toute sa confiance, & pratiquer la » Vertu.

» C'est de ce Poëme que j'ai tiré les cir» constances cy-dessus. Tels sont les pre» miers Vers du Poëme.

De Cuisy, le Village là où j'ai pris naissance,
Assis en beau séjour en cette Isle de France,
Adolescent, petit, allant garder Troupeaux,
Chevaux, Poulains, & Vaches avecque les Agneaux;

Voilà ce que j'ai tiré de la Préface qui est au commencement de la Copie dont je me suis servi. Mais je suis surpris que l'Auteur de cette copie ait omis plusieurs circonstances qui ne laissent pas d'être intéressantes.

Jean

Digitized by Google

Jean Mocquet nous apprend lui-même qu'il étoit très-familier avec le Roy Henry IV. qu'il l'entretenoit souvent de ce qu'il avoit vû dans les Pays Etrangers, lorsqu'il étoit à Fontainebleau, & même qu'il lui avoit aporté plusieurs curiosités au retour de son Voyage des Indes Orientales en 1601.

On voit au reste, par les Poësies de Mocquet, qu'il n'étoit pas né Poëte, mais que c'étoit plûtôt de la Prose rimée que toute autre chose.

Je desirerois fort de sçavoir si ces Voyages se trouveroient imprimés quelque part, & s'il n'y en a point quelque Edition dans les Cabinets des Curieux.

Vous pouvez, MM. mieux que personne, me procurer cet éclaircissement de la part de ceux qui liront dans votre Journal le Mémoire que j'ai l'honneur de vous adresser. Je suis &c.

L. A.

EPITRE

A M. Leübo, P. D. R. à Villefranche.

TOi, dont la raison suit les traces
Des Anacréons, des Horaces,

Digitized by Google

Leübo, dont l'esprit du Vrai seul enchanté,
Perce à travers l'épais nuage,
Qui sur de foibles yeux répand l'obscurité;
Pardonne à ma témerité,
Si, pour te peindre mon hommage,
J'emprunte le divin langage
Des chastes Sœurs, dont la beauté
N'offre à ton ame que l'image
De la plus pure volupté :
Epris d'un riant badinage,
Rens-nous souvent témoins de leur fécondité.
Mais où me vois je transporté ?
En vain conduit par la Paresse,
Je tournois ma route au Permesse;
Elle m'égare à chaque pas,
Et cette oisive Enchanteresse
N'a pour moi que de vains apas.
Pour toi, sans lime & sans compas,
Trace à nos yeux avec délicatesse
Les tendres Airs que plus d'une Déesse
Vient t'inspirer dans de joyeux ébats.
Prens le Pipeau leger, la Lyre, ou la Trompette;
Fais à ton gré retentir l'Hélicon;
A t'aplaudir le docte Chœur s'aprête.
De Phébus heureux Nourrisson,
Pare le front de Melpomene
Des Fleurs que fait germer l'onde de l'Hypocrene.

Oa

On te vit soûpirer dans le sacré Vallon, (a)
Quand d'Atropos l'humeur chagrine
Alloit livrer à l'avare Caron,
Et la rivale de Cyprine,
Et l'Amante d'Anacréon.

Mais que vois-je ! en Censeur austere
G. * * verse son fiel sur tes plaintifs accens ?
Vains efforts ! ta Muse légere, (b)
Et prodigue d'un juste encens,
Vient dérider son front sévere.

De Myrthe couronné dès ses plus jeunes ans,
Il sçût chanter les faveurs de Glycere.
Il caressa l'Amour, mais ses folâtres jeux
Sont trop-tôt le joüet des destins rigoureux.
Il se montre sensible à ta douleur amere,
Quand de son cœur tu peins les premiers feux ;
Le Censeur disparoît, & l'ami généreux
Se flate que son nom, décoré par tes rimes,
Va de la nuit des tems braver les noirs abîmes.

(c) De ta Clotho les agrémens divers
Ont pénétré jusqu'aux demeures sombres ;
Pour égayer les tristes ombres,
Marot leur lit souvent tes Vers ;

(a) *Elegie qui n'a pas paru.*
(b) *Epitre à M. de G. inserée dans le Mercure.*
(c) *Lettre Marotique à M. S. dans le Mercure.*

Digitized by Google

Mais (leur dit-il) de sa fertile veine,
Si nous voyons éclore tant de Fleurs,
Quand il nous peint une inhumaine,
De quel prix seroient ses couleurs,
Si son pinceau traçoit le portrait de Climéne ?
Poursuis, Mortel ingénieux,
Cultive tes talens, assûre-leur un Temple :
Sur l'aîle de Mercure on t'admire en cent lieux ;
Mais c'est peu qu'au Printems l'Univers te contemple,
Si ton Eté ne donne une Moisson plus ample.

La Nature t'orna des dons les plus chéris ;
Et pour en relever le prix,
Minerve sur ton front fait briller la sagesse.
Tous les Dieux ont pour toi signalé leur tendresse.
Venus même te prend pour l'aimable Adonis ;
Pour plaire à tes joyeux amis,
Bacchus t'inspire l'allegresse.
De l'avide Plutus tu hais trop la souplesse,
Pour être au rang de ses vils favoris.
Mais, si de l'Univers la volage Maîtresse
T'honoroit d'un tendre souris,
Quel triomphe pour ta paresse !
Les Jeux, l'Amour, les Graces & les Ris
Autour de toi folâtreroient sans cesse.

Par M. Boyer de la Valette.

Digitized by Google

L'HEUREUSE VIEILLESSE.

Lettre écrite par M. le Comte de Marcieu, Gouverneur de la Ville & Château de Valence, le 6. Mai 1741.

VOici, M. une Piéce à insérer dans votre Journal, que les Curieux trouveront, je crois, assés rare pour s'en amuser, pour désirer même de pouvoir en faire le second Tome. Vous en corrigerez la diction; car nous nous contentons dans le Militaire, d'exposer tout simplement le vrai. Je suis &c. *signé* le Comte de Marcieu.

MEMOIRE au sujet de M. de Genas Lieutenant pour le Roy au Gouvernement des Ville, Citadelle, & Bourg de Valence.

Ce Gentilhomme, issu d'une très-bonne & ancienne Maison de Dauphiné, est actuellement âgé de quatrevingt-dix-neuf ans, étant né le 5. Janvier 1642. & baptisé le lendemain au Prêche de *Soyons* près de Valence. Il fut desheritié par son Pere, mort Calviniste, pour avoir embrassé la Religion Catholique de sa Mere, dans laquelle il a toujours vécû.

Il commença à servir le Roy en qualité de Garde du Corps dans la Compagnie de Rochefort.

Digitized by Google

Le 25. Octobre 1673. il fut fait Lieutenant de la Compagnie des Chevau-Legers de Beaujeu, dans le Régiment du Roy.

En 1675. il fut pourvû de la Lieutenance de Roy de Montelimart, puis le 7. Novembre 1677. par échange avec M. Deurve, il fut fait Lieutenant de Roy de Valence.

Enfin le 3. de ce mois de Mai 1741. il fut reçû à Valence Chevalier de S. Loüis par M. le Comte de Marcieu.

Il joüit d'une très-bonne santé, & de l'usage de tous ses sens, à l'oüye près. Il a encore ses trente-deux dents, & préfere toujours la croute du pain à la mie; il vit très-sobrement, mangeant cependant de tout, rien ne l'incommodant, sans connoître, pour ainsi-dire, s'il a un estomach.

Il est très-vif, fort & vigoureux, droit, marchant légerement, dansant même encore à l'ancienne mode. Il va quelquefois à la Chasse, & tire bien.

Il est, au reste, très-propre & fort poli, galant même dans les occasions. Il a la veuë excellente, & lit les plus menus caracteres d'un peu loin, sans s'être jamais servi de lunettes.

Comme il a une Mémoire prodigieuse, & l'esprit fort orné, il s'occupe à la lecture des bons Livres. Il fait même des Remarques & des Notes, principalement sur les

Mé-

Digitized by Google

Médailles, & autres Monumens de l'Antiquité, dont il est grand Partisan. Outre la Langue Latine, il possede encore fort bien les principales Langues vivantes de l'Europe.

Enfin ce vieux Officier, prodige de nos jours, ne ressent, pour ainsi dire, aucune des infirmités de la vieillesse, si ce n'est la surdité, à laquelle il suplée par sa vivacité, & par une grande facilité à s'énoncer clairement, avec grace, & avec une éloquence naturelle. Il dort peu, travaille & s'occupe continuellement.

EPITRE

A M. des Forges Maillard, pour servir de réponse à celle qu'il m'a adressée dans le Mercure d'Avril 1741. pag. 674. par M. G. d'Ancour.

VOtre cœur, ainsi que le mien,
Adore donc une Julie ?
Dieux, qu'elles se ressemblent bien !
La mienne est petite et jolie ;
Jamais l'aimable Dieu d'Amour
N'en vit de semblable en sa Cour.
Elle est blonde, et sa chevelure
Bouclée, imite la Nature.

Digitized by Google

N'eſt-ce pas là le vrai portrait
De la Belle qui vous captive ?
Du moins, votre Muſe naïve
Me l'a peinte ainſi trait pour trait ;
Si j'y ſçais quelque difference,
La voici : la vôtre en courroux
A même des charmes pour vous ;
Jamais la mienne, en ma préſence,
N'a montré de l'emportement :
Je n'ai vû que ſon enjoüement ;
Peut-être êtes-vous téméraire ;
L'Amour nous rend audacieux.
Moi, de crainte de lui déplaire,
Je conſulte d'abord ſes yeux ;
Quand ces interprétes de l'ame
M'aprennent l'état de ſon cœur ;
Que je connois par leur douceur
Les progrès de ma tendre flamme ;
Ma bouche vole ſur ſa main,
Je n'oſe riſquer davantage,
Et je le tenterois en vain.
Plus on eſt fol, plus elle eſt ſage,
Il faut ſe borner à la voir.
Vos Vers charmans me font ſçavoir
Que vous aimez votre Julie
Autant que votre propre vie.
Dire que l'on aime au-delà,
C'eſt, dites-vous, une hyperbole ;

Mais

Mais Cupidon dans son Ecole
Rejette cette thése-là.

Laissez-moi vous vaincre en amour ;
Je ne le pourrois au Parnasse ;
Assis au côté droit d'Horace,
Vous faites l'honneur de sa Cour,
Et je languis dans la poussiére ;
Mais je suis Seigneur à Cythere ;
Il ne faut qu'un Cœur amoureux,
Le mien, je crois, en vaut bien deux.

J'aurai recours à ma Julie,
Si vous me combattez en Vers ;
A votre belle Poësie
J'oposerai ses doux Concerts :
C'est elle qui monte ma Lyre,
C'est son tendre Cœur qui m'inspire.
Lors que je fais une Chanson,
Je l'invoque, & non Apollon.
Le Dieu qu'on encense au Permesse,
Qu'à Paris on voit presque nû,
Sans la Bergere qui me blesse,
Me seroit encor inconnu.

A Paris, ce 8. Mai 1741.

SE

SECONDE Lettre de M. Nericault-Destouches *à M.* Tanevot.

VOici la seconde Partie de ma Réponse, Monsieur : elle sera peut-être trop longue pour une Lettre, & sûrement elle sera trop courte, par raport à l'abondance & à l'importance des matiéres que j'entreprens de traiter avec vous.

Il faut cependant que je tiennne ma parole ; je vous l'ai donnée de vous à moi, & je vous l'ai confirmée publiquement. C'est un double engagement, dont rien ne peut me dispenser ; & je ne me repentirai pas de m'être imposé ce devoir, si vous êtes aussi content de la maniere dont j'exécuterai ma promesse, que de mon exactitude à l'accomplir.

Il s'agit de prouver aujourd'hui que la Raison nous méne directement à la Foi, & que la Foi fortifie la Raison.

Si je viens à bout de mon entreprise, comme je crois pouvoir m'en flater, je vais mettre Bayle & ses Disciples en mauvaise posture, & je ne sçais quelle ressource ces derniers trouveront, pour se convaincre que la Raison est si contraire à la Religion, que celle-

Digitized by Google

celle-ci ne peut se soûtenir contre les argumens des Philosophes.

Lisez donc, Messieurs les *Raisonneurs*, & voyez s'il est vrai, comme Bayle vous l'enseigne, que la Raison, quand on l'écoute, éloigne de la foi; & qu'un entendement qui se laisse captiver par la Foi, n'a plus que des idées confuses & dépourvûës de toute vraisemblance; idées qu'il auroit apellées fausses & chimériques, s'il avoit osé lever le masque comme vous, & joindre l'impertinence à l'égarement.

Heureusement il avoit des ennemis redoutables, contre lesquels il se tenoit en garde; & c'est avec toute la circonspection possible qu'il a jetté son venin dans les Articles des *Manichéens*, des *Paulicien*s, *des Marcionites*, des *Pyrrhoniens* &c. Mais quelquelques précautions qu'il y ait prises, un bon esprit aperçoit d'abord ses pernicieuses intentions: au lieu qu'un fat, un étourdi, un demi Sçavant tout au plus, un homme du bel air, un petit Maître (& combien en voyons-nous de ces ridicules espéces) croit y trouver des argumens invincibles contre la Religion. Infatué de cette chimere, il s'imagine d'abord qu'il est un grand Philosophe, un bel esprit, un esprit fort, un génie d'une trempe nouvelle & infiniment au-dessus du vulgaire. Armé de ces idées flateuses & intré-

Digitized by Google

intrépides, il raille, il plaisante, il regarde en pitié les hommes dociles & prudens, qui faisant un usage légitime de leur raison, trouvent qu'elle est infiniment plus forte & plus éclairée, lorsqu'elle se soûmet humblement à la révelation, que lorsqu'elle ose entreprendre d'en saper les fondemens inébranlables.

En effet, si de pareils personnages (j'entens nos prétendus esprits forts) examinoient d'un sang froid & sans prévention tout ce que la Raison leur dit & leur prêche à tous momens en dépit d'eux-mêmes, quoiqu'elle semble les avoir absolument abandonnés, ils sentiroient bientôt que *Bayle* les abuse, & que ses argumens auxquels ils se rendent si facilement, ne sont que de purs sophismes.

Mais des lumieres superficielles qui ne doivent leur origine qu'à la présomption, qu'à l'orgueil, & qu'à la corruption des mœurs, ébloüissent les libertins sans les éclairer, & leur donnent la hardiesse de s'ériger en Docteurs, quoiqu'ils ignorent même les premiers principes.

Tâchons donc de leur ouvrir les yeux, & de leur faire voir qu'*une Raison droite conduit à la Foi; & qu'une Foi pure perfectionne la Raison.*

J'avouë qu'il faudroit un volume considerable, pour bien développer les deux vérités que j'avance; aussi dois-je vous avertir d'abord

bord que je n'entreprens pas de traiter cette matiere à fond. Je me borne à mettre la Raison dans la voye qu'elle doit suivre pour arriver au but qu'elle doit se proposer, qui est de connoître la vérité.

Je dis donc qu'une Raison droite, dégagée des préjugés occasionnés par l'orgüeil et par le libertinage, conduit à la Foi. En effet, une Raison droite et non prévenuë connoît sa propre foiblesse, mais elle sent en même tems qu'elle est capable de discuter historiquement les *Faits*, que les Théologiens apellent *motifs de crédibilité* : elle sçait en tirer des conséquences justes, et par ce moyen elle se met en état de s'assûrer de la vérité et de la Divinité de la Révélation.

Une Raison droite et non prévenuë connoît sa propre foiblesse; car elle voit que tout l'arrête, que tout l'embarrasse.

Sa propre nature, ses differentes manieres d'être et d'agir, les causes des choses qui sont le plus à sa portée, la composition des Corps, leur Résolution, leur méchanisme, les phénomenes les plus naturels, les sensations, et une infinité d'autres choses, sont pour elle des énigmes impénétrables.

Ce sentiment de sa propre foiblesse la force de convenir qu'il y a bien des vérités qu'elle ne peut pas comprendre. Que s'ensuit-il de-là ? qu'elle sent la nécessité de l'existence

xiſtence d'un premier Principe. Mais veut-elle examiner la Nature de ce premier Principe ? elle le trouve incompréhenſible : ſa puiſſance l'étonne, ſon immenſité l'accable, ſa ſageſſe la déconcerte : elle en conclut que pour connoître les vérités ſublimes que ce premier Etre renferme, il faudroit que ce premier Etre lui-même daignât l'en inſtruire.

Elle voit que ce premier Etre, étant eſſentiellement bon et eſſentiellement vrai, il ne peut ni ſe tromper, ni la tromper; que s'il l'élevoit juſqu'à ces grandes vérités, elle pourroit les comprendre, et que s'il lui en propoſoit quelques-unes ſans les développer, elle ſeroit indiſpenſablement obligée d'y acquieſcer, quoiqu'elle ne les comprît pas.

Car la Raiſon la plus orgüeilleuſe ne peut pas ſe diſpenſer de ſentir que ſes lumieres toujours bornées doivent céder à celles d'une Intelligence infinie, à celles de la Raiſon ſouveraine.

La voilà donc diſpoſée à croire les vérités que la Raiſon ſouveraine lui révelera, ſupoſé qu'elle veuille bien lui en réveler quelques-unes. Ainſi la vûë de ſa foibleſſe la conduit à recevoir la Foi, par voye de préparation.

La Raiſon ainſi préparée peut examiner, ſi Dieu lui a véritablement révelé quelques-unes de ces vérités qui ſont au-deſſus de ſa portée.

Digitized by Google

portée. Que trouve-t'elle après cette recherche ?

Elle voit qu'il y a dans le monde une Societé qu'on apelle *Eglise Chrétienne*, Societé respectable par son antiquité, par son étenduë, par une infinité de grands Hommes qu'elle a toujours portés dans son sein, par une Morale parfaitement conforme aux idées de l'Ordre.

Elle voit que cette Societé se vante d'avoir des Livres écrits par des hommes inspirés ; que ces Ecrits contiennent des vérités que *Dieu* a voulu réveler aux hommes, sans les leur faire comprendre, & des préceptes dont il exige l'accomplissement, tant pour le bien géneral de la Societé, que pour le bien particulier de ceux qui les suivent.

Si la Raison peut parvenir à comprendre que ces Livres sont vraiment émanés de la Sagesse éternelle, elle ne peut pas se dispenser de se soûmettre à ce qu'ils contiennent.

Or, la Raison peut parvenir à comprendre que ces Livres sont véritablement & nécessairement émanés de la Sagesse éternelle, & voici par quelle voye la Raison pourra s'en convaincre.

Il n'y a qu'une intelligence infinie, & par conséquent il n'y a que *Dieu* qui puisse connoître l'*avenir* comme le *présent*, & prédire sûrement les évenemens futurs.

Ainsi

Digitized by Google

Ainsi, s'il est vrai que dans Livres que l'Eglise apelle *Canoniques*, il y ait des choses prédites qu'une intelligence créée n'ait pas pû prévoir, & s'il est vrai que les évenemens ayent parfaitement justifié les prédictions, plusieurs siécles après qu'elles ont été faites, on ne peut pas douter que ces Livres ne soient émanés de la Sagesse éternelle.

Or dans ces Livres on voit une infinité de choses prédites, qu'aucune intelligence créée n'a pû prévoir, & les évenemens ont justifié les prédictions, plusieurs siécles après qu'elles ont été faites. On ne peut donc plus douter que ces Livres ne soient émanés de la Sagesse éternelle.

Une Intelligence créée n'a pas pû prévoir la Captivité des Juifs à Babylone, & en déterminer précisément la durée.

Cependant *Jéremie* a prédit cette Captivité, long-tems avant qu'elle arrivât, & il en a déterminé précisément la durée. *Servient Regi Babylonis septuaginta annis.* (Jerem. 25. 11.)

Une Intelligence créée n'a pas pû prévoir qu'un Roy, nommé *Cyrus*, étoit destiné à détruire l'Empire des Babyloniens, à fonder l'Empire des Perses, & à devenir l'instrument des desseins de Dieu sur son Peuple. *Isaïe* l'a pourtant prédit plus de deux cent ans avant que Cyrus vînt au monde, & toutes

ses

ses prédictions ont été accomplies de point en point, comme il paroît, tant par les Histoires profanes, que par les Histoires sacrées. Voulez-vous lire les propres paroles d'*Isaïe* ? Les voici. (*Is.* 45. 1. ℣.) *Hæc dicit Dominus Christo meo Cyro, cujus apprehendi dexteram ut subjiciam ante faciem ejus gentes, & dorsa Regum vertam; & aperiam coram eo januas, & portæ non claudentur. Ego ante te ibo; & gloriosos humiliabo; Portas æreas conteram, & vectes ferreos confringam; & dabo tibi thesauros absconditos, & arcana secretorum, ut scias quia ego Dominus qui voco nomen tuum*, Deus Israel.

Dieu veut punir le Roy de Babylone d'une maniere terrible; il ordonne aux Perses & aux Medes de se joindre ensemble pour l'assiéger : *Ascende Ælam, obside Mede.* (Is. 21. 2.)

Cette Ville sera attaquée d'une maniere à laquelle elle ne s'étoit pas attenduë. *Venient super te malum, & nescies ortum ejus.* (Is. 57. 11.) On détournera le cours de l'Euphrate; on mettra le Canal de ce Fleuve à sec, & on entrera par-là dans la Ville. *Desertum faciam mare ejus, & siccabo venam ejus...* (Is. 51. 36.) *Vada præoccupata sunt, & paludes incensæ igni.* (Is. 51. 32.)

Enfin elle sera prise comme dans un filet sans s'être aperçû des piéges qu'on lui tendoit.

Illa-

Illaqueavi te, & capta es Babylon, & nesciebas. (Jerem. 50. 24.) On peut voir bien d'autres particularités de ce fameux Siége dans *Isaïe* & dans *Jeremie*, & les circonstances les plus détaillées de la destruction totale de cette malheureuse Ville. Vous croiriez que tout s'est passé sous les yeux de ces Prophetes.

Une Intelligence créée n'a pas pû prévoir que le quatriéme Roy de Perse surpasseroit les autres en richesses; qu'enflé de sa grandeur montée à son comble, il rassembleroit tous les Peuples de ses Etats immenses, pour tenter la conquête de la Grece, & cependant *Daniel* l'a prédit (*Daniel*, 11. 12.) *Ecce adhuc tres Reges stabunt in Perside, & quartus ditabitur opibus nimiis super omnes, & cum invaluerit divitiis, concitabit omnes gentes adversum Regnum Græciæ.* Ne voit-on pas dans ces paroles de *Daniel* le grand & fameux armement de *Xerxès* contre les Grecs? Remarquez que le Prophete ne dit pas que ce Prince réüssira dans son entreprise. Aussi voyons-nous par l'Histoire, que toute cette armée formidable périt dans cette vaine tentative.

Une Intelligence créée n'a pas pû prévoir que la Grece devoit produire un Roy d'une valeur presque surnaturelle, qui sçauroit étendre fort loin sa domination, l'affermir par une grande puissance, & faire toutes les conquêtes

Digitized by Google

quêtes qu'il voudroit ; que dans le tems que ce Roy si puissant auroit établi sa domination, la mort l'enleveroit à toute sa gloire ; que son Empire seroit divisé vers les quatre vents du Ciel ; qu'il ne passeroit point à ses descendans, & qu'aucun de ceux qui lui succederoient, ne lui seroit comparable en puissance. *Daniel* a cependant prédit tous ces grands évenemens, & l'Histoire d'Alexandre & de ses successeurs, nous prouve l'accomplissement de ses Prédictions. (Dan. 11. 34. (*Surget verò Rex fortis, & dominabitur potestate multâ, & faciet quod placuerit ei, & cum steterit, conteretur regnum ejus, & dividetur in quatuor ventos Cœli, sed non in posteros ejus, neque secundùm potentiam illius, quâ dominatus est.*

Daniel fait encore plus. Il peint de la maniere la plus vive, les combats des Perses & des Medes, sous la figure d'un Bélier qui avoit deux cornes inégales, & qui donnoit de ses deux cornes contre l'Occident, l'Aquilon & le Midi, sans que rien pût lui résister, ni se soustraire à sa puissance.

Il marque ensuite la Monarchie des Grecs, qui s'éleve sur les débris de celle des Perses & des Medes, sous le symbole d'un Bouc extraordinaire, qui n'a qu'une grande corne entre les deux yeux, qui part du côté de Occident (c'est-à-dire qui part de la Macedoine)

Digitized by Google

cédoine) qui marche avec tant de vîtesse, qu'il semble ne pas toucher la terre, qui vient attaquer le Belier posté devant la porte, c'est-à-dire dans son Pays. Il l'attaque avec furie, dit le Prophete, il le perce de coups, il lui rompt les deux cornes, sans que le Belier puisse lui résister. Le Prophete exprime ensuite la décadence de la Monarchie Grecque, par le même Symbole. Le Bouc, dit-il, étant devenu extraordinairement grand, sa corne se rompit, & il se forma quatre cornes considérables au-dessous, vers les *quatre vents du Ciel.* On peut voir cette Prophetie dans le huitiéme Chapitre de *Daniel*, depuis le premier Verset jusqu'au neuviéme, & l'Histoire nous en démontre l'accomplissement.

Une Intelligence créée n'a pas pû prévoir les révolutions étonnantes qui devoient arriver dans le Monde par l'établissement de quatre grands Empires, qui devoient s'élever sur les débris les uns des autres, & qui devoient tous ceder à l'Empire éternel du *Messie*; & cependant *Daniel* a prévû ces révolutions, qu'il exprime clairement dans son dernier Chapitre, en expliquant le Songe de *Nabuchodonosor*, & il les détaille d'une maniere non moins précise dans son Chapitre septiéme, sous la figure de quatre grandes bêtes qui sortent de la Mer.

Que

Digitized by Google

Que ne pourrois-je pas dire sur les Prophéties qui regardent *Jesus-Christ* ? Les Livres Saints en sont tout remplis.

Toutes les circonstances de sa Naissance, de sa Vie, de sa Mort & de l'établissement de son Eglise, sont si clairement exprimées dans l'ancien Testament, que les Payens, & en particulier *Porphyre*, reprochoient aux Chrétiens de les avoir faites après coup.

Mais les Chrétiens se justifioient aisément de cette injuste accusation. Et par quel témoignage ? Par un témoignage sans réplique; par celui de leurs plus grands ennemis, des Juifs en un mot, témoins authentiques & non suspects de la vérité. Par ce moyen infaillible, ménagé & préparé par la Providence, les Chrétiens fermoient la bouche aux Payens, & triomphoient de toutes leurs objections. Les Payens confondus s'étonnoient eux-mêmes que les Juifs ne devinssent pas *Chrétiens*.

J'irois infiniment au-delà des bornes que je dois me prescrire, si j'entreprenois de raporter & de détailler toutes ces Prophéties. Je me contenterai donc de transcrire ici celle que nous trouvons dans le neuviéme Chapitre de *Daniel*, Verset 24. & suivans.

Septuaginta hebdomades abbreviatæ sunt super Populum tuum, & super urbem sanctam tuam, ut consummetur prævaricatio, & finem

piat peccatum, & deleatur iniquitas, & adducatur Justitia sempiterna, & impleatur visio & Prophetia, & ungatur sanctus sanctorum. Scito ergo & animadverte; ab exitu sermonis ut iterum ædificetur Jerusalem, usque ad Christum ducem, hebdomades septem, & hebdomades sexaginta duæ erunt; & rursum ædificabitur platea, & muri in angustia temporum. Et post hebdomades sexaginta duas occidetur Christus; & non erit ejus Populus qui eum negaturus est. Et civitatem & Sanctuarium dissipabit Populus cum Duce venturo; & finis ejus vastitas, & post finem belli statuta desolatio. Confirmabit autem pactum multis hebdomada una, & in dimidio hebdomadis deficiet hostia & sacrificium, & erit in Templo abominatio desolationis; & usque ad consummationem & finem, perseverabit desolatio.

Que de merveilles ne peut-on pas apercevoir dans ce peu de lignes!

L'Epoque précise de la Prédication & de la Mort du *Messie* y est fixée. C'est au milieu de la soixante & dixiéme semaine d'années (suivant la maniere de compter des *Hebreux*) que le *Christ* doit être mis à mort, & cela à compter depuis l'*Edit*, en vertu duquel la Place & les Murailles de *Jérusalem* seroient rebâties, c'est-à-dire depuis l'Edit donné en faveur des Juifs, par *Artaxerxès*, surnommé *Longue-main*; puisque c'est en conséquence de

de cet Edit que l'on rebâtit les Murailles & la Place de *Jérusalem*, malgré les opositions & les efforts des *Samaritains*, qui mettoient les Juifs dans la nécessité de tenir la truelle d'une main & l'épée de l'autre, comme dit *Esdras*.

On y voit la réprobation des *Juifs*, la destruction du Temple de *Jérusalem* par *Vespasien* & *Titus* son fils.

La prophanation du Temple.

Et la désolation de cette Ville; désolation qui doit durer jusqu'à la consommation des siécles.

Voilà bien des Faits éclatans qu'une Intelligence créée n'a pas pû prévoir, & que *Dieu* seul a pû réveler à ses Prophetes. Desorte que quand même on ne considereroit, ni les Histoires miraculeuses rapportées dans les Livres Saints, ni la sagesse des Loix qui y sont répanduës, Loix plus conformes à la Raison & plus utiles à la Societé, que celles des *Lycurgues*, des *Solons*, & des plus fameux Législateurs.

Quand on ne considereroit ni la beauté de la Morale, dont ces Livres sacrés sont remplis, Morale plus sublime, plus sainte & plus conforme aux idées de l'Ordre que celle des *Platons*, des *Senèques* & des plus sages Philosophes; on seroit forcé de reconnoître la divinité de ces Livres, par la seule

Digitized by Google

raiſon qu'ils contiennent une infinité de prédictions, de la nature de celles que je viens de raporter, & dont on a vû l'accompliſſement dans les tems déſignés. Dieu ſeul peut connoître l'avenir comme le préſent. Dieu ſeul a pû inſpirer ces Prophéties; il eſt donc évident que les Livres qui les contiennent viennent de Dieu ſeul; & les ſophiſmes les plus ſubtils, l'incrédulité la plus opiniâtre, le génie le plus profond, la ſcience la plus vaſte, l'orgüeil le plus intrépide, ne peuvent éluder cette conſéquence.

Après cette diſcuſſion, un peu longue à la vérité, mais encore trop abregée, ſi l'on conſidere l'importance du ſujet, n'eſt-il pas bien facile à la Raiſon de concevoir d'abord que les obſcurités qui ſe trouvent répanduës dans les Livres Saints, ne ſont pas un prétexte recevable pour ſe diſpenſer de s'y ſoûmettre? ſurtout ſi elle ſe repréſente que *Dieu* ayant inconteſtablement un ſouverain domaine ſur toutes ſes Créatures, il a droit d'exiger la ſoûmiſſion de l'eſprit & du cœur de ces Créatures libres, pour leur donner occaſion de mériter ou de démériter, par le bon ou le mauvais uſage de ces deux facultés.

D'ailleurs, l'idée d'une *Religion* eſt renfermée dans l'idée d'un Dieu Créateur; & la néceſſité de la *Révélation* eſt renfermée dans

dans l'idée de la néceſſité d'une Religion.

Car un *Dieu Créateur* doit exiger des hommages de ſes Créatures. Puiſqu'il eſt le Principe de toutes choſes, il doit être la fin de toutes choſes, & c'eſt à lui que toutes choſes doivent ſe raporter, de la maniere dont elles ſont capables de lui être raportées.

Des Créatures capables de connoître & de vouloir librement, doivent donc lui faire hommage de leur entendement & de leur volonté.

Comment peuvent-elles lui faire cet hommage de leur entendement ? en voici le plus ſûr moyen, c'eſt en acquieſçant à des vérités qu'elles ne comprennent pas.

Comment ſoûmettront-elles leur volonté au Divin Créateur ? La maniere de lui en faire hommage, c'eſt de s'aſſervir humblement & fidellement à des préceptes qui ſont pénibles à la Nature.

Pour croire des vérités qu'elles ne comprennent pas, il leur faut un garant capable de leur perſuader que les vérités qu'elles croyent, ſont réellement exiſtantes.

Pour obſerver des préceptes pénibles à la Nature, il leur faut une autorité capable de les y ſoûmettre, ou par la terreur des châtimens, ou par l'eſpoir des récompenſes.

Mais ſi Dieu n'a rien révelé, il n'exige

Digitized by Google

aucun hommage de ses Créatures intelligentes.

Il n'exige aucun hommage de l'Entendement, puisqu'il ne lui propose aucune vérité qui soit au-dessus de sa portée.

Il n'exige aucun hommage de la volonté, puisqu'il n'a point imposé de Loix. Il a produit des Créatures libres, uniquement pour être le spectateur de l'usage qu'elles feroient de leur liberté. Il n'y a dans le Monde qu'un ordre arbitraire qui pourra changer suivant la fantaisie des hommes ; & Dieu ne tirera d'autre gloire de ses Créatures, que celle de les avoir créées. Un homme sensé peut-il imaginer cela ? Toutes réflexions faites, ne sentira-t'il pas au contraire qu'il lui est impossible de résister aux raisons invincibles qui prouvent la nécessité de la Révélation & l'indispensable obligation de s'y soûmettre ?

Nécessité prouvée métaphysiquement & conforme à la droite raison.

Révélation dont la Divinité se manifeste clairement par la discussion historique des Faits qui concourent unanimement à convaincre les plus incrédules, que Dieu seul peut être l'Auteur des Livres Canoniques, & qui forment une Démonstration si parfaite, que les sophismes les plus subtils des Libertins ne pourront jamais l'ébranler.

Il ne me seroit pas moins facile de démontrer

que

Digitized by Google

que la Raison seule ne suffiroit pas pour procurer à Dieu des hommages dignes de lui. Mais les bornes que je dois me prescrire, ne peuvent me permettre de si longues discussions. Il me suffira de faire sentir cette vérité, en examinant comment la Foi perfectionne la Raison.

1°. La Raison humaine abandonnée à elle-même, est capable de tomber dans les absurdités les plus grossieres. Rien ne peut s'oposer à ses écarts, si la Foi ne vient pas à son secours, & ne l'empêche pas de s'égarer.

2°. La Raison toute seule n'a qu'une idée confuse du Bien & du Mal, consideré dans l'ordre moral. La Foi lui fait connoître distinctement l'un & l'autre.

3°. La Raison dépourvûë de la Foi, cherche vainement le point véritable de la félicité de l'homme : la Foi découvre à l'ame le seul objet capable de la fixer & de la remplir. Il suffit de développer ces trois vérités, pour démontrer que la Foi perfectionne la Raison, bien loin de rendre ses idées confuses & peu vraisemblables, comme Bayle voudroit le persuader.

Je dis d'abord, que la Raison humaine abandonnée à elle-même, est capable de tomber dans les absurdités les plus grossieres. En effet, la Raison, toujours plus curieuse qu'intelligente, a bien de la peine à se bor-

Digitized by Google

ner. Elle regarde toutes les vérités comme étant de son ressort : la sublimité des objets, leur obscurité, leur impénétrabilité même, ne font que piquer et exciter ses recherches : elle ne se contente pas de voir des probabilités, elle veut pénétrer dans le fond des choses; elle veut conclure.

Mais à quels égaremens ne s'expose-t'elle pas, lorsqu'elle s'éleve au-dessus de sa sphere ! elle croit voir clair au milieu des ténebres les plus épaisses : elle assûre ce qui n'est tout au plus que vrai-semblable : le premier faux pas qu'elle fait, a pour elle les plus pernicieuses conséquences : une fausse lueur qui la séduit, l'attire toujours vers le précipice : elle va de labyrinthe en labyrinte, d'abyme en abyme; plus elle avance, plus elle s'égare.

C'est ainsi que les Philosophes Payens, ayant connu par les lumieres de la Raison la nécessité d'un Principe qui donne l'existence aux Etres créés, et voulant aprofondir la nature et les proprietés de ce Principe, avoient entassé chimeres sur chimeres, jusqu'à mettre les hommes hors d'état de connoître leur Créateur. Dispensez-moi d'entrer dans le détail des folies que leur Raison avoit imaginées. Tout le monde en est instruit, et tout le monde sent les absurdités du Polythéïsme.

C'est ainsi que les Gnostiques ou les Valentiniens, voulant aprofondir par la force

de

de leur Raison, non-seulement la Nature Divine, mais encore les motifs de la Création du Monde, et la maniere dont il a été créé, avoient fait la merveilleuse découverte de leurs trente *Eones* mâles, sans compter les femelles, qui composoient le *Pleroma*, ou la Plénitude.

C'est ainsi qu'ils avoient trouvé la production de la Terre, dans la tristesse *d'Achamot*; celle des Eaux, dans les larmes qu'elle répandit; et celle de la Lumiere, dans son ris, &c.

C'est ainsi que les *Manichéens*, voulant chercher l'origine du Bien et du Mal moral, avoient imaginé les deux Principes, l'un bon, et l'autre méchant, dont je vous ai fai voir l'absurdité dans ma Lettre précedente.

C'est ainsi que tous les Hérétiques abusant de leur Raison, sons tombés dans d'autres absurdités, les unes injurieuses à *Dieu*, les autres désesperantes pour les hommes, et toutes fondées sur de faux raisonnemens, dont ils se sont ébloüis eux-mêmes.

Enfin, c'est ainsi que *Bayle* abusant de la subtilité de son esprit, renverse, broüille, et confond les idées les plus simples et les plus claires. Quoique *Dieu* n'ait donné la Raison à l'homme, que pour trouver la vérité, ce Sophiste ne s'en sert que pour l'obscurcir.

Mais lorsque la Foi vient au secours de la

Raison, tous les nuages qui l'offusquoient se dissipent comme d'eux-mêmes.

La Raison voit la nécessité d'un *Etre* simple, immuable, existant par lui-même, et qui doit être le premier Principe de toutes choses. Elle contemple sa puissance, son infinité, sa sagesse, son immensité, sa gloire.

Mais elle ne cherche point à pénétrer comment il peut subsister en trois Personnes distinctes, qui ne sont pourtant qu'un seul Etre. Elle sent les bornes qui lui sont prescrites; elle s'y contient, et elle ne s'égare pas.

Quoiqu'elle se sente incapable d'entrer dans les abymes inaccessibles de la Divinité, elle se trouve assés de lumieres pour voir clairement que les Divinités du Paganisme sont chimériques et souverainement ridicules, et que la Doctrine des *Valentiniens* est digne de gens échapés des Petites Maisons. Elle se trouve assés de lumieres pour connoître l'impossibilité des deux Principes des *Manichéens*, pour découvrir les sophismes des Hérétiques, et pour comprendre les mauvaises intentions de *Bayle*.

La Raison que la Foi conduit, veut bien discuter les choses qu sont de sa compétence, mais elle ne veut pas sortir de sa sphere, et se préserver de l'orgüeil des Philosophes, quoiqu'infiniment plus sage qu'eux : elle est

moins

Digitized by Google

moins curieuse qu'ils ne le sont, mais elle raisonne plus juste qu'ils ne raisonnent.

Je dirai bien plus : on peut regarder la *Révélation* comme une grande découverte, qui a mis géneralement tous les hommes dans la meilleure voye du Raisonnement. Ceux qui font profession d'incrédulité en profitent comme les autres, pour traiter certaines grandes vérités qu'ils n'auroient jamais aperçûës, si elles n'avoient jamais été révelées; et s'ils tombent dans la confusion, c'est parce qu'ils rejettent la Révélation dans tout ce qui ne s'accorde pas avec leurs sophismes.

Platon, après son voyage d'Egypte, où il eut occasion de voir les Livres de *Moïse*, pense d'une maniere bien plus sublime, bien plus exacte, et qui aproche bien plus de la vérité, que tout ce qu'il avoit pensé jusqu'alors.

C'est une perfection dans la Raison, que de connoître la portée de ses lumieres, et de ne pas vouloir aller au-delà : c'est une perfection en elle, que de pénetrer le plus loin qu'elle peut en suivant des routes sûres : et c'est une perfection en elle, que de voir les précipices où sa curiosité l'entraîne, & de s'arrêter lorsqu'elle se trouve au bord : alors n'étant pas détournée par des objets auxquels elle sent bien qu'elle ne peut at-

Digitized by Google

teindre, elle donne toute son aplication à ceux qu'elle est capable d'aprofondir; elle les examine, elle les dévelope & elle les comprend; c'est la *Foi* qui procure ces avantages à la *Raison*, & c'est par-là qu'elle la perfectionne.

J'ai dit en second lieu que la *Raison* toute seule n'a que des idées confuses du Bien & du Mal, considerés dans l'ordre moral, & que la *Foi* lui fait connoître distinctement l'un & l'autre.

La Raison dépourvûë de la Foi, peut bien comprendre certains principes géneraux, qui sont gravés dans le cœur de l'homme.

Elle peut voir qu'il n'est pas permis de tromper les autres, de les trahir, de condamner des innocens, de prendre le bien d'autrui; mais elle borne sa Morale à ce qui constituë l'honnête homme, suivant les idées du monde.

Elle ne regarde pas l'attachement aux richesses, comme quelque chose de pernicieux; ni la vengeance, lorsqu'elle paroît juste, comme une action illégitime. L'amour de la gloire, de quelque genre qu'elle puisse être; l'ambition, l'orgueil même, lui paroissent des vertus qu'elle apelle grandeur d'ame; elle envisage la pauvreté, l'humilité, le désintéressement, comme des bassesses; elle prend continuellement le change sur la bont é ou la défec-

Digitized by Google

défectuosité des motifs qui font agir les hommes; enfin elle regarde la plûpart du tems le mal comme un bien, & le bien comme un mal, & attire par-là sur les hommes cette malédiction que *Dieu* a lancée contre eux par la bouche d'Isaïe : *Væ qui dicitis malum bonum & bonum malum.* (Is. 5. 20.).

Lorsque la Foi l'éclaire, elle voit non-seulement les principes géneraux de la Morale, mais encore les particuliers, & toutes les conséquences qui en dépendent.

Elle voit non-seulement ce qui doit constituer un honnête homme, suivant les idées du monde, mais encore ce qui doit le rendre juste aux yeux de Dieu. Elle comprend que l'attachement aux richesses détourne les hommes de leur souverain bonheur & les expose à la souveraine misere; elle sçait que si la vengeance étoit permise aux particuliers, le monde entier tomberoit bien-tôt dans la confusion, parce que tous les hommes naturellement méchans, trouveroient toujours des prétextes pour se nuire les uns aux autres; elle conçoit que les hommes ne doivent pas chercher la gloire du monde, parce qu'ils n'ont que peu de tems à en joüir, & qu'ils doivent tourner toutes leurs vûës vers la gloire de l'Eternité qui leur est promise; qu'ils sont peu raisonnables de se contenter d'une petite lueur qui ne fait que pas-

ſer, & d'oublier ce qu'il y a de plus ſolide & de plus durable. Elle voit que l'ambition & l'orgueil ſont la ſource de mille crimes, & que les meilleures actions ſont condamnables, quand les motifs en ſont mauvais. La Raiſon éclairée par la Foi, peſe tout au poids du Sanctuaire; elle a des principes ſûrs, elle ne ſe laiſſe pas éblouir par de fauſſes apparences, & elle connoît diſtinctement le Bien & le Mal.

J'ai dit enfin que la Raiſon dépourvuë de la Foi, cherche très-vainement quel eſt le véritable point de la félicité de l'homme, & que la Foi découvre à l'ame le ſeul objet capable de la fixer & de la remplir.

Les hommes, qui ſentent en eux-mêmes un deſir invincible d'être heureux, ont épuiſé toutes les reſſources de leur Raiſon & de leur imagination, pour trouver le vrai centre de la félicité, mais ils ont toujours donné dans le travers, juſqu'à-ce que la Foi les ait éclairés ſur ce point.

Les Epicuriens le faiſoient conſiſter dans la volupté; les *Stoïciens* dans la force de la Raiſon; les Poëtes avoient imaginé les Champs Eliſées; pas un de tous ces grands Eſprits n'avoit conçû que *Celui qui eſt le principe de toutes choſes, doit être la fin de toutes choſes.*

Cependant ce principe eſt ſi ſimple, ſi clair & ſi frapant, que la Raiſon humaine doit

doit être bien honteuse de n'avoir pas pû le découvrir. Mais il n'apartient qu'à la Foi de perfectionner encore la Raison sur un point de cette importance.

Ce principe une fois connu par les lumieres que donne la Révélation, entraîne la Raison qui ne peut s'empêcher de l'adopter; elle comprend d'abord que la possession de *Dieu* est la seule chose qui puisse rendre les hommes heureux, & que puisque *Dieu* est la source & la plénitude de tout bien, ceux qui seront reçûs dans son sein, seront infiniment heureux.

Tout cela bien & mûrement consideré, n'est-il pas très-facile d'expliquer pourquoi le cœur de l'homme paroît insatiable de biens & de bonheur?

L'Auteur de son Etre a mis en lui des desirs proportionnés à la fin à laquelle il l'a destiné; & puisque *Dieu*, c'est-à-dire la plénitude de tout bien, est la fin derniere de l'homme, le Créateur de l'homme a dû mettre en lui une tendance au moins génerale à la plénitude de tout bien.

Il s'ensuivra de-là que si l'homme use bien de sa Raison, fortifiée & perfectionnée par la Foi, il voudra tout quitter, tout abandonner pour arriver à cette heureuse fin; qu'il méprisera tout ce qui ne l'y conduit pas, & qu'il évitera tout ce qui l'en éloigne. Sa Raison

ſon ne ſera plus un guide trompeur ; elle ne s'embarraſſera plus dune infinité de vaines ſpéculations qui ne font que l'aveugler & la rendre préſomptueuſe ; elle conduira les hommes dans les routes lumineuſes de la *Vérité* & de la *Juſtice* ; elle leur ſera voir l'impoſſibilité de comprendre des Myſteres que *Dieu* ne leur a pas voulu dévoiler ; elle les convaincra de la néceſſité de les croire, ſur la parole de celui qui ne peut ſe tromper ni tromper les hommes ; elle leur montrera l'obligation étroite où ils ſont d'étudier ſes Préceptes & de les ſuivre, & elle leur facilitera tous les moyens néceſſaires pour mériter ſes récompenſes ; d'où je conclus qu'étant dans ces heureuſes diſpoſitions, elle aura infiniment plus de force & de ſagacité, que lorſqu'elle s'égare dans les vains raiſonnemens des Philoſophes, ſource éternelle d'incertitude & d'erreur.

Je ne vous en dirai pas davantage ſur cette matiere, qui pourroit exercer long-tems ma plume ; ſoyez content de cette Diſſertation que j'ai abregée autant que je l'ai pû, & ſçachez moi quelque gré, je vous prie, Monſieur, de ce que par pure complaiſance pour vous, j'ai eû la hardieſſe d'entrer dans une carriere où il ne m'apartient nullement de courir. C'eſt une témerité dont je rougis, & dont cependant j'aurai lieu de m'aplaudir, ſi

les

les effets en sont aussi heureux que je le désire. Je suis, &c.

EPITRE

A M. Roy, *sur les Rimes des Vers qu'il récita à M. le Duc de* Gêvres, *quand il en reçût le Cordon & la Croix de l'Ordre de Saint Michel.*

Digne objet des faveurs, que le plus grand des *Rois*
Epanche sur notre Art pour la premiere *Fois*,
D'une Muse au berceau daigne accepter l'*Hommage*,
Puisque Louis, sa Cour, t'ont donné leur *Suffrage*;
Méprise ces jaloux, nés pour l' *Obscurité*,
Leur nom meurt, le tien vole à la *Posterité*.
Tu n'avois pas besoin de cette marque *Illustre*,
Tu donnes à tes Vers & leur prix & leur *Lustre*;
Eux seuls t'ont sçû frayer cette route d' *Honneur*,
Où ton esprit t'éleve, autant que ton *Bonheur*.
Poursuis avec éclat cette noble *Carriere*;
Apollon te promet une victoire *Entiere*.
Le Roy, Fleury, le Peuple, admirant tes *Travaux*,
Attendent de ton Art des prodiges *Nouveaux*.
Puisse le Dieu charmant qui t'inspire & t' *Eclaire*,
Te conserver le don de toucher & de *Plaire*!
La France retentis de tes divins *Concerts*;

Par

Par un nouveau chef-d'œuvre étonne *L'Univers*;
Pour le Fils de ton Roy l'Amour & l' *Hymenée*
Préparent, de concert, une auguste *Journée*;
Il leur faudra des Jeux; tu peux mêler ta *Voix*,
Et disputer le Prix dans les Fêtes des *Rois*.

Par M. G. d'Aucour.

DISSERTATION du R. P. M. Texte, Dominicain, sur le jour du décès & le lieu de la sépulture du cœur de la Princesse Jeanne de Châtillon, *épouse de* Pierre de France, *pour servir de Mémoire à l'Histoire.*

DE tous les Auteurs qui ont écrit au sujet de S. Louis, Roy de France, & de sa Famille Royale, il n'en est point, que je sçache, lequel en parlant de son cinquiéme fils Pierre Comte d'Alençon, nous ait déclaré le lieu de la sépulture du cœur de Jeanne de Châtillon son épouse; & il y en a même qui n'ont pas marqué au juste le jour de son décès.

Ce grand silence sur le premier Fait, & le peu d'exactitude au sujet du dernier, dont je m'aperçus il y a quelque tems, me firent former le dessein d'en faire une sérieuse recher-

che,

Digitized by Google

che. J'ai eu, ce me semble, la satisfaction d'y réussir, ayant trouvé ces Faits dans un ancien Manuscrit de l'Abbaye de *Prémontré*, raporté par Dom Martenne, Bénedictin, T. VI. p. 1222. *Coll. vet. Script.* on y lit ce qui suit.

Cy commence l'Ordonnance de M. la Contesse d'Alençon et de Blois, que elle fit à son trépassement.

En l'an de l'Incarnation M. CC. quatre-vingt et onze, le judy devant la conversion de S. Paul, prist la maladie à T. N. D. Mad. Jehanne Contesse d'Alençon & de Blois, dont elle trépassa le mardi après ensuivant. Ce Judy à son éveillier li prist douleur une à son costé si grande, qu'elle ne cessoit de crier, & en ce point elle fust tout le judi et le vendredy aprez, et toujours le mal alloit en enforçant &c. et le mal qu'elle avoit au cueur la fit moult samehochier, *c'est à-dire*, bâiller. Les Physiciens dès lors s'aperçûrent qu'elle étoit en fiévre, et elle se confessa en grand dévotion, se fist vestir et appareiller son lit pour plus révérament recevoir son Sauveur; et li Dimanche aprez li Evesques d'Orliens y feust, M. de Chatillon, li Connestables, li Chantres de Bayeux. *Le Plurier pour le singulier étoit alors une élégance*; et tantost Maistre Guillaume (*c'étoit son Physicien ou Medecin*) dist Mad. où vous plaira-t'il que votre corps repose? elle répondit que

aux

aux Freres MENEURS, et aprez lui demanda où il lui plaisoit qu'on mist son cueur, et elle répondit aux Freres *Prêcheurs* : et on lui ramentut l'Abbaye des Seurs *Meneurs de la Guiche*, que son Pere et sa Mere fonderent; & de RECHIEF elle dist que elle vouloit que son cueur feust aux Freres PRECHEURS ; & pource qu'elle pût bien avoir le secours des deux Ordres, & pour l'amour de son Seigneur le Conte d'Alençon : après tantost elle envoya querre l'Evesque d'Orliens & les autres Exécuteurs, & prist la Croix d'Outremer (*de la Croisade*) *à l'exemple de sa mere qui en avoit fait le voyage*, plorrant & la croix aoürant (*terme encore commun en Limousin, pour dire baiser, ori jungere*) elle disoit : Haa, doulce Vierge Marie, par ta grant humilité tu voulsise que nom Royal fut en toy oublié) Haa, Madame, et je qui suis si miserable par dehors étryé (charoigne puante) de si riches aournemens et atours envelopée : Haa, Dame, priez votre doulx fils, que cils orgueils et tous les autres péchiés me soient pardonnez. Haa, Dame, vous fustes sobre, et je gloute. Haa, Dame, &c. *aspiration dévote vers la sainte Vierge, si ordinaire aux Parisiens, lesquels n'en sçachant pas la signification, disent mieux qu'ils ne pensent.* Après, se dit-elle, faites-moi avoir une croix de fust, en quoy je puisse

puisse mieux voir, et avoir la ressemblance de cette vraye croix en quoi mon Sauveur mourut, la croix d'or m'esbloüit : si lui aporta une croix de fust après l'ennoliement, *l'Extrême-Onction*, adonc elle s'écria : Sire Dieux, or vous plust-il que je, chetive pécheresse, qui tant ay aimé le grant orgueil, et d'abondant fusse traisnée par toutes les ruës de Paris, là où je me suis montrée orgueilleusement et bonbancierement ; et que tous ceux et celles qui m'ont veuë mener mes grands cotises, me jettassent des boës et des favettes. Et puis la bonne Contesse aucune fois disoit-elle tout basset : *Pater in manus tuas commendo spiritum meum*, ci comme elle pouvoit, et en ces paroles et tel entendement, eust jusques à la fin que ses esperis se départi de son corps. Ci finit l'Ordonnance de Mad. la Contesse d'Alençon.

Il conste par cette Relation, que Jeanne de Chatillon disposa la veille de sa mort de la sépulture de son corps, et bien plus absolument de celle de son cœur ; et c'est pour avoir ignoré cette rélation, que les Historiens ont confondu l'un avec l'autre dans le même tombeau : je laisse aux RR. PP. Cordeliers à découvrir par quelle occasion le corps de cette Princesse, qui devoit être enterrée dans leur Eglise, le fut dans celle des Dames R. de Ste Claire de la Guiche, où l'on

Digitized by Google

l'on voit son Tombeau avec son effigie, et point d'Epitaphe. *Le corps*, dit Duchesne, sans parler du cœur, *fut porté à la Guiche.* Mais comme personne ne reclame ce cœur qui fut séparé du corps lorsqu'on l'enbauma pour le conduire à 50. lieuës de Paris, les termes de la Relation qui nous le donne, étant si clairs et si positifs, jusqu'à ce qu'on nous prouve le contraire, il paroît nature de dire *possessio valet* avec d'autant plus de fondement, que cette Princesse fut inflexible pour que son cœur ne fût pas porté à la Guiche, *on lui ramenut l'Abbaye des Seurs Meneurs de la Guiche, & de rechief elle dist que elle vouloit que son cueur feust aux Freres Prêcheurs, pour l'amour de son Seigneur le Conte d'Alençon.* On sçait que le cœur de ce Prince y est enterré. Il faut aussi reconnoître, après une déclaration si absoluë de la derniere volonté de son épouse, par raport à son cœur, qu'il y repose; et que si son corps est auprès de ceux de ses Parens, son cœur est avec ceux de plusieurs Rois, Reines, Princes et Princesses de la Maison Royale de Pierre de France, son Epoux.

Ce Prince, cinquiéme Fils de S. Louis, et non pas le troisiéme ni le quatriéme, on est revenu de ces erreurs, * nâquit en 1254. au

* *Hist. Généalogique, T. I. pag. 85.*

retour

retour de son Pere du premier voyage d'Outremer, où en 1250. Tristan, son frere aîné, et en 1252. Blanche sa Sœur étoient venus au monde; il fut accordé en mariage à Jeanne de Chatillon en 1263. avant qu'elle eût l'âge de 9. ans, dit Duchesne, et mariée en 1273. selon de Nangis, Auteur contemporain; en 1281. il passa en Italie pour secourir son Oncle Charles de France, Roy de Naples, et mourut à Salerne, Ville de ce Royaume, le 6. Avril 1283. stile nouveau, ou 1282. stile ancien, 12. jours avant la fin de l'année, Pâques étant le 18. Avril, l'année de sa mort. » Son cœur fut porté à Paris, ce sont les propres termes de » M. du Tillet, Recueil des Rois p. 355. » Edit. de 1618. et mis dans l'Eglise des » Jacobins, & son corps dans celle des » Cordeliers de Paris, selon la disposition » de son Testament, daté du mois de Juin » 1282. par lequel il fait plusieurs legs pi- » toyables, fait ses Exécuteurs le Roy Phi- » lipe tiers son Frere, &c.

On peut juger de la profonde humilité de ce digne Fils de S. Louis par les expressions dont il a voulu se servir. » Jesls la sépulture » de notre orde charoigne aux Cordeliers, » et celle de mon cueur aux FF. Précheurs » de Paris, veus que ma tombe qui sera sur

» mon

» mon corps ne soit de plus grande dépense » que de 50. liv. et celle qui sera sur mon » cueur de 30. livres.

Comme ce Prince est le premier des *Capetiens*, III. Race de nos Rois, lequel a choisi la sépulture de son cœur dans notre Eglise de Paris, on peut dire que son exemple n'a pas peu contribué à rendre cette Eglise la dépositaire de ceux des Rois de France, Philipe III. et de sa seconde femme Marie de Brabant; de Philipe V. Charles IV. et des entrailles de Philipe VI. du cœur de Charles de France, Roy de Naples, frere de S. Louis, de ceux de Philipe III. Roy de Navarre, & de son épouse Jeanne de France, du corps de Catherine de Courtenay, Impératrice de Constantinople, de Clémence d'Hongrie, épouse de Louis X. de celui de Beatrix de Bourbon, épouse de Jean Roy de Boheme; &, ce qui est digne de remarque, de ceux de trois Fils de France, tiges de trois Branches Royales; de Robert Comte de Clermont, sixiéme fils de S. Louis, Chef des Bourbons, de Charles de Valois, chef des Rois de ce nom, & de Louis d'Evreux, qui l'a été des Rois de Navarre de sa Maison, sans parler de plusieurs de leurs Descendans & Alliés.

La

Digitized by Google

La recherche exacte que j'ai faite du jour du décès & du lieu de la sépulture du cœur de Jeanne de Châtillon, étoit d'autant plus à propos, qu'on lit dans un Ouvrage depuis peu imprimé ce qui suit:

» Jeanne de Châtillon, fit son Testament » le jour de la Fête de S. Julien le 9. Janvier » 1291.& mourut le 19. suivant, âgée de 38. ans: mais si, selon la narration ci-devant raportée, cette Princesse tomba malade le jeudi avant la Fête de la Conversion de S. Paul, ce jour-là étant en 1291. un Vendredi le 25. Janvier, il faut dire qu'étant décedée le mardi d'après, elle mourut le 29.& non pas le 19. Persuadé que c'est ici une faute d'impression, je n'ai garde de l'attribuer aux Auteurs de l'Ouvrage, si respectables par leur érudition: ce que je dis n'est que pour faire éviter cette date qui n'est pas dans l'*Errata*.

Il y a dans la même page 86. T. I. » Son » corps fut porté à l'Abbaye de la Guiche, » près de Blois, où l'on voit, continuent » ces Auteurs, une Peinture à Fresque dans le » Dortoir de ce Monastere, près de la Cellule » C. faite du tems & pour cette Princesse, où » elle est représentée à genoux devant la sain- » te Vierge, à qui S. Jean, *sans dire lequel*, » la présente: « derriere elle sont XIV. Chartreux à genoux, & le haut est chargé de plusieurs Ecussons de ses Armes,& de celles de son mari.

Digitized by Google

L'équivoque est visible ; ce n'est-là qu'une description fidele en tout de l'ancienne Peinture qui est dans le grand Cloître des RR. PP. Chartreux de Paris, dont le P. du Breuil a parlé il y a 100. ans, *p.* 468. *des Antiquités de Paris*, & que le Public a vûë de nos jours, & voit encore renouvellée depuis 1712. où positivement il y a au-dessus de la porte de la Cellule qui suit, un C. en gros caractere, ainsi que je l'ai vérifié sur le Lieu. Le haut de la peinture a dix-sept Ecussons d'Alençon, *semé de France, à la bordure de gueules*, & de Châtillon, *de gueules à trois pals de vair au chef d'or*; la Princesse suivie de XIV. Charteux, y est présentée par S. Jean-Baptiste, à la Sainte Vierge, tenant son Fils entre ses bras, à laquelle elle adresse ces paroles :

Vierge Mere & pucelle, à ton chier Fieus présente
XIIII. Freres qui prient pour moy.

Et l'Enfant Jesus lui répond :

Ma fille je prens le don que tu me fais
Et te rens tous tes meffets.

Ce divin Enfant reçoit agreablement un don aussi précieux que l'est celui d'une Fondation pour XIV. saints Solitaires, faite par une auguste & pieuse Princesse, fille unique de Jean de Châtillon & d'Alix de Bretagne, & héritiere des grands biens de cette Branche de la Maison de Châtillon-sur-Marne, une des plus

Digitized by Google

plus anciennes du Royaume, alliée plusieurs fois à celle de France, &c.

Au reste, afin de mieux m'assûrer de la vérité du fait touchant le Lieu de cette Peinture dont je viens de parler, je pris la liberté d'en écrire à Mad. l'Abbesse de la Guiche, laquelle me fit l'honneur de me répondre ce qui suit.

» Mon R. P. la Peinture dont vous me » faites l'honneur de me parler, ne se trouve » point dans aucun endroit de notre Maison, » il se peut qu'elle y ait été, notre Dortoir » étant depuis cent ans très-different de ce » qu'il étoit du tems de la Fondation; mais » nous ne voyons pas par tradition que ces » figures dont parle l'Auteur cité, ayent été » chés nous; je ne puis, mon R.P. vous don- » ner d'autres éclaircissemens, &c. *Signé*, » Sœur Leonce, Abbesse du Monastere de » Sainte Claire de la Guiche, ce 6. Décem- » bre 1739.

Jeanne d'Evreux, troisiéme Epouse du Roy de France, Charles IV. dit le Bel, fit à l'exemple de Jeanne de Châtillon, de grands biens aux Chartreux de Paris; & le Pape Clément IV. avoit une idée si avantageuse de cette sainte Communauté, qu'il écrivit à S. Louis un Bref en 1266. cité par le P. Félibien, *Histoire de la Ville de Paris, Tome III. page* 230. pour la lui recommander, comme lui

Digitized by Google

étant très-chere : *Ordinis cujus sinceritas ut lux splendens crescit, obliviscì non possumus, quod tenerrime amamus, specialibus amicis commendamus.*

Si après ce que je viens de dire du cœur de la Princesse Jeanne de Châtillon, quelque Sçavant veut nous le contester, il me permettra, jusqu'à ce qu'il ait prouvé distinctement qu'il est avec son corps, de m'en tenir toujours à une Relation aussi autentique & aussi solide que celle que je raporte, préférable à une foible conjecture qu'on pourroit oposer.

THERESE,

CANTATILLE;

Mise en Musique par M. Bouvard.

FLore, abandonnez vos retraites,
Accourez dans ce beau séjour;
Livrez-vous aux flâmes parfaites
Qui font la gloire de l'Amour.

A Thérese, jeune & charmante,
Présentez les plus belles fleurs;
Des Graces Eleve brillante,
Elle mérite vos faveurs.

Flore;

Digitized by Google

Flore, abandonnez vos retraites,
Accourez dans ce beau séjour;
Livrez-vous aux flâmes parfaites
Qui font la gloire de l'Amour.

Dans ces Lieux l'heureuse innocence
Fait regner les plus doux plaisirs;
Elle soûmet à sa puissance
Tout cœur qui craint les amoureux désirs.

Thérese, triomphez, & servez-vous des armes
Dont vous ont fait présent les Dieux;
De Vénus vous avez les charmes,
Vous enchaînez les cœurs, vous enchantez les yeux.
Quel dommage
Qu'à votre âge
Le tendre amour ne brille en vous,
Que par votre charmant langage
Qui le fait ressentir à tous!

De Thérese chantons la gloire,
Célebrons ses naissans attraits;
Que dans le Temple de Mémoire
Le Dieu des cœurs vole graver ses traits!

Que ses talens & sa jeunesse
Soient les objets de nos Chansons;
Dans ses yeux brille la sagesse,
Cette vertu la comble de ses dons.

Digitized by Google

De Thérese chantons la gloire,
Célebrons ses naissans attraits ;
Que dans le Temple de Mémoire
Le Dieu des cœurs vole graver ses traits !

L'Affichard.

EXPLICATION de l'Enigme du Mercure de Mai 1741.

OH ! je devinerai l Enigme du Mercure,
Me disoit Georges ce matin ;
Qu'on m'accorde un quart d'heure, & je suis bien certain
D'en dévoiler, dit-il, le sens, sans tablature.
Il lit, relit cent fois, sans en venir à bout.
Il est chagrin, il a l'air sombre,
Il se démene, il jure, il bout ;
Il croit tenir le corps, mais il n'en tient que l'*Ombre.*

Par le même.

ENIGME.

CE n'est pour moi qu'un badinage
De me trouver dans les combats,
Sans apréhender le carnage ;

Je

Digitized by Google

Je crains peu les dangers, tous les jours je me bats;
Je n'en ſuis pas plus formidable;
Le ſang par moi n'eſt point verſé;
Ma ſœur eſt bien plus redoutable,
Car par elle un Héros peut être renverſé.
Je ne coûte rien à mon Maître,
Puiſqu'en Eté comme en Hyver,
Je n'ai point honte de paroître
Preſque toujours nud comme un ver.

****

LOGOGRYPHE.

JE ſuis fille de la Terre,
Et tiens à deux Elemens;
Lecteur, tu ſçais déja quel des deux j'ai pour mere.
J'offre partout mille agrémens;
Partout on cherche à me voir naître,
Dans les plus beaux Palais, comme en tout lieu champêtre;
Or, argent & tout beau métail,
Que le plus bel Art encourage,
S'empreſſe de me rendre hommage,
Mais ſouvent ſous un vert émail,
De la Nature ſimple ouvrage,
Je ſuis plus belle & j'offre un plus utile uſage;
Curieux, aiſément tu peux me débroüiller;

Digitized by Google

Mon nom eſt de huit pieds, cherche à me deviner ;
Prens ma tête & joins-y le ſix & le ſeptiéme,
Le ſeul Etre immortel ne ſubit point ma loi,
Je n'en exempte pas l'éclat du Diadême ;
Tout commence, mais rien ne peut ceſſer ſans moi.
Un, cinq & quatre, j'ai l'amour propre en partage,
C'eſt-là mon ſeul talent, je déplais au vrai ſage.
Quatre, deux, ſept & huit, je reçois dans mon ſein
Le jus qui bourgeonne le tein ;
Le Dieu de l'Inde m'adopta,
Et de la Grece un Sage m'habita.
Prens ſept, cinq, ſix & trois, je tiens fort du Pigmée,
Car mon corps n'a de haut qu'une ſeule coudée.
Un, deux, ſept, quatre, huit, de differens métaux
On me forme, & je viens ennemi de Nature,
Puis au Salpêtre uni, je cauſe mille maux,
Quand des mains de Vulcain j'ai reçû ma figure.
Un, deux, ſix, ſept, c'eſt moi qui ſers de nouriture
A ce noble animal que Neptune créa,
Qui de Mars aux combats porte l'affreuſe armure ;
Et qu'un grand Conquerant aima.
Quatre, cinq, trois & huit, je punis la folette
Qui s'expoſe en Leucothoé,
Mais elle trouve à ſa Toilette
De quoi me déguiſer ſous un trait de beauté.
Six, deux, je fus jadis la Rivale d'Europe,
Celle de Danaë ; Junon me jalouſa,
J'effaçai les apas de la belle Rhodope,

Digitized by Google

Et sous le nom d'Isis l'Egypte m'adora.
Avec sept, deux & huit, de trois fils je suis pere,
Par eux je fus aussi celui de l'Univers,
Quand seul dans mon Bateau je restai sur la Terre,
Dont le crime ne fit qu'un abîme de Mers.
Cinq, trois & huit, je suis cet animal docile,
Qu'on conduit du soir au matin,
Du Moulin à la Ville,
Et de la Ville au Moulin.
Ne fis-je pas mainte proüesse,
Quand Joseph me menoit en lesse?
Cinq, sept, huit, quatre, deux & trois;
Je prens naissance dans les Bois,
Et suis cet Insecte incommode,
Que le Printems donne au Jardin;
Sans cesse je vôle, je rôde;
En naissant je touche à ma fin;
Lecteur, si par degrés mes pieds sont réünis,
Tu trouveras mon nom, tu sçauras qui je suis.

NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

PROJET d'une Méchanique Génerale, pour servir d'introduction aux Sciences Phisico-Mathématiques. Par M. l'Abbé *Deidier*,

Digitized by Google

dier, Professeur Royal des Mathématiques aux Ecoles d'Artillerie de la Fere. *A Paris*, chés Charles-Antoine *Jombert*, Libraire du Roy pour l'Artillerie & le Génie, ruë S. Jacques à l'Image Notre-Dame. Ce Livre est sous presse, & sera en vente à la Pentecôte prochaine.

La plûpart des Auteurs qui ont traité des Méchaniques, ne se sont attachés qu'à ce qui concerne l'équilibre des corps, & de-là, bien des Gens se sont imaginés que cette Science rouloit uniquement sur les Machines dont nous faisons usage pour les differens besoins de la vie, & pour ses agrémens. Il faut cependant se détromper ; la Méchanique est la Science du mouvement, & le mouvement en géneral renferme toute sorte de mouvemens, de quelque cause qu'ils puissent provenir. Dans ce sens la Méchanique est la Science universelle de tous les effets que la Nature & l'Art produisent dans les Corps. Les anciens Philosophes, peu instruits des secrets de la Physique, n'en expliquoient les causes que par des qualités occultes, des horreurs du Vuide, des Sympathies, ou Antipathies, des Antiperistases, des Attractions, & par une infinité d'autres termes dont l'impénetrable obscurité fait assés voir qu'ils cherchoient moins à découvrir la vérité, qu'à cacher leur profonde ignorance aux yeux du crédule Public. Le

vulgaire

Digitized by Google

vulgaire ne manquoit cependant pas d'être ébloüi par leurs discours ; ce que les esprits ordinaires entendent le moins est presque toujours ce qu'ils admirent le plus. D'ailleurs les Philosophes des anciens tems passoient pour de grands hommes. Ils quittoient tout pour s'attacher à leur prétenduë Philosophie; leur air austere, leurs tons décisifs, leur façon de vivre, leurs habillemens & souvent même leur mal-propreté, tout sembloit parler en leur faveur. Quel courage n'auroit-il pas fallu pour apeller de leur Jugement au Tribunal de la Raison ? Ces préjuges passoient de l'esprit des Peres dans celui des Enfans, & se fortifioient de plus en plus. Quelque talent que l'on eût, de quelque génie que l'on fût doüé, on ne s'imaginoit point qu'il fût permis d'aller plus loin que ces grands hommes qu'on regardoit comme venus du Ciel. Leurs Livres étoient autant d'Oracles que l'on consultoit avec soin, & l'on ne croyoit avoir acquis quelque Science, que lorsqu'on se jugeoit en état de donner une prétenduë clarté à leur obscur galimathias : de-là cette foule innombrable de grands *in-folio* aussi ennuyeux qu'assommans, dont les Bibliothéques, même les mieux choisies, se trouvoient inondées. Le mal s'étoit étendu jusqu'aux Mathématiques. Il n'y avoit ni ordre ni méthode dans les Ecrits d'Euclide ; n'importe,

Digitized by Google

on eût crû faire un crime d'en déranger la moindre proposition ; il falloit s'y attacher scrupuleusement, suivre ses démonstrations à la lettre, ou s'excuser par de longues Dissertations, si l'on osoit y faire le moindre changement, quelque clarté qu'il pût aporter au sujet. On a vû plus d'une fois de grands Géometres se faire une guerre puerile, pour se disputer la gloire de mieux entendre un mot Grec du Texte d'Euclide, de Diophante ou de quelqu'autre Ecrivain de la vénerable Antiquité

Tel a été l'aveuglement des hommes pendant une longue suite de siécles, & tel seroit peut-être encore le nôtre, si M. Descartes n'avoit entrepris de nous ouvrir les yeux. Ce grand Philosophe, qui sera toujours au-dessus de tout éloge, s'étant aperçû que l'ignorance ne se perpétuoit que par la force des préjugés, ne s'apliqua d'abord qu'à nous en faire voir le ridicule, mais bien-tôt il nous montra par son exemple qu'il n'y avoit qu'à secoüer leur joug, pour élever l'esprit humain bien au delà des bornes étroites où sa trop crédule docilité l'avoit réduit. Ce ne furent ni des déclamations diffuses & inintelligibles, ni des termes obscurs & empoulés, ni des tons hauts & décisifs dont il crut devoir se servir pour nous convaincre de la vérité ; il n'en avoit pas besoin ; un discours assés court, simple,

Digitized by Google

ſimple, uni & dont les principes étoient à la portée de tous les eſprits, furent les uniques armes qui le firent triompher de l'erreur, malgré la poſſeſſion immémoriale dont il ne paroiſſoit pas qu'on pût la dépoüiller. Ne s'en tenir qu'à l'évidence en fait de Science purement humaine, n'affirmer, ou ne nier que ce que l'on voit clairement devoir être affirmé ou nié, en un mot, faire uſage de ſa raiſon, c'eſt ce qu'il ſemble naturellement que les hommes de tous les ſiécles auroient dû ſe dire à eux-mêmes, & c'eſt cependant ce que le ſeul M. Deſcartes a pû leur perſuader, tant il eſt vrai que les préjugés une fois établis, ſont des tyrans dont on ne ſe délivre qu'avec une extrême difficulté.

Le Diſcours ſur la Méthode eut tout le ſuccès que ſon Auteur en attendoit; la mode des Traductions, des Commentaires & des Scholies, s'abolit tout-à-coup; on aima mieux travailler ſur ſon propre fonds, que de cultiver inutilement celui d'autrui; & au lieu de ces redites éternelles, qui ne manquoient pas de reparoître ſur la Scéne ſous differentes formes, on ne vit bien-tôt plus que des Ouvrages nouveaux, pleins d'admirables découvertes qui firent l'honneur du ſiécle & celui de leurs Auteurs.

Les qualités occultes furent les premieres qui rentrerent dans le Pays chimérique, d'où l'ignorance

l'ignorance & l'orgueil les avoit fait sortir. Ce fut dans la Nature même & non-plus dans des Etres Logicaux, que l'on chercha la cause des effets naturels, & voici comme l'on crut devoir raisonner ; tous les changemens qui arrivent aux Corps sont, ou des changemens de lieu, ou des changemens de figure & d'arrangement, ou des changemens de configuration dans leurs parties ; on ne sçauroit en concevoir d'autres, & tout ce qu'on voudroit y ajoûter, pour expliquer ce qui arrive aux Corps, seroit non-seulement inintelligible, mais encore inutile. Or tous ces changemens ne se font que par le mouvement ; donc le mouvement est la cause génerale de tous les effets que la Nature ou l'Art peuvent produire dans les Corps. Voilà déja bien du fatras retranché de la Physique ; plus de Sympathie, plus d'horreur du vuide, plus d'attraction, le mouvement fait tout. Quoi de plus simple ? Il faut cependant avoüer que nous n'en serions pas plus sçavans si l'on s'en étoit tenu là. Le mot de mouvement est, à la vérité, plus clair que celui de qualité occulte. Le son du premier réveille une idée, le son de l'autre n'en réveille point. Mais en est-ce assés pour des Philosophes, & croirions-nous surpasser les anciens, si nous nous contentions de dire que la chaleur du feu provient du mouvement ? Voyons donc ce

que

que la nouvelle Philosophie ajoûte à la premiere démarche que ses recherches lui ont fait faire.

Le mouvement a des Loix constantes & inviolables qu'il n'abandonne jamais. L'expérience & la raison nous en ont fait connoître un assés grand nombre, & à la faveur de la Géométrie, jointe au Calcul, on en découvre tous les jours beaucoup d'autres qui peuvent mener bien loin dans la connoissance du Méchanisme des Corps sensibles. La chose est un peu plus difficile à l'égard des Corps insensibles, c'est à-dire, des parties infiniment petites qui composent les Corps sensibles, & dont les differentes configurations forment la difference des Corps. Les Loix du mouvement sont, à la vérité, toujours les mêmes, mais il s'agit de trouver le raport des masses, des vîtesses, des espaces parcourus & des tems, & c'est ce qui nous échape à cause de l'infinie petitesse de ces Corps. C'est ici où les Expériences doivent supléer aux secours qui nous manquent; il faut les faire avec attention, les réïterer souvent, & sur-tout prendre garde de ne se laisser prévenir par aucun préjugé. Si l'on ne s'observe de près là-dessus, les Expériences ne manqueront pas de dire ce qu'on voudra; on pourroit en citer bien des exemples, & des exemples très-propres à réveiller l'attention.

On

On peut donc diſtinguer dans la Nature deux ſortes de Méchaniſme, l'un qui concerne les Corps ſenſibles, & l'autre qui concerne les parties inſenſibles de ces Corps. M. l'Abbé Deidier, dont nous annonçons ici le Projet, donne au premier le nom de Méchanique génerale, à peu près comme on nommoit Phyſique génerale la partie de la Phyſique qui traitoit des Corps en général, & par la même raiſon il nomme Méchanique particuliere ce qui regarde le Méchaniſme des parties inſenſibles des Corps. Comme toutes les Loix du mouvement de l'un & l'autre Méchaniſme ſont compriſes dans la Méchanique génerale, M. l'Abbé Deidier ne s'attache auſſi qu'à les bien détailler, laiſſant à ceux qui les auront compriſes, le ſoin d'en faire l'aplication à la Méchanique particuliere, en y employant les recherches & les Expériences réïterées que demandent l'étenduë & la difficulté d'un ſi vaſte ſujet. Son Ouvrage comprend quatre Parties. Dans la premiere, il traite du mouvement des Corps ſolides; dans la ſeconde, il conſidere les ſolides dans les Fluides, & les Fluides entre eux; dans la troiſiéme, il examine le mouvement de l'Air, & dans la quatriéme, le mouvement des Fluides. Entrons dans un plus grand détail pour la ſatisfaction des Lecteurs.

Le mouvement direct ou réflechi, peut ſe

faire

Digitized by Google

faire, ou en ligne droite, ou en ligne courbe, & l'un ou l'autre de ces mouvemens peuvent être, ou uniformes, ou accelerés. Dans le mouvement uniforme & en ligne droite, le Corps suit toujours la même direction & parcourt des espaces égaux dans des tems égaux; comme c'est ici le mouvement le plus simple qu'on puisse imaginer, M. l'Abbé Deidier commence par l'examiner dans le second Chapitre de sa premiere Partie, après avoir donné dans le premier les définitions & les principes nécessaires pour l'intelligence de son sujet. Les Corps peuvent avoir differens raports de Masses, de Vitesses, de Forces, d'Espaces & de tems, c'est en suposant la connoissance de quelques-uns de ces raports qu'il parvient à découvrir les autres, & à connoître les Loix que la Nature a établies. Pour abreger le discours, il se sert de calcul, mais en même-tems il fait voir aux personnes qui commencent, qu'on peut déduire les mêmes Loix par le simple raisonnement.

Il y a dans tous les Corps une force ou impression qui les presse toujours vers un côté, plutôt que vers un autre, & cette force se nomme pesanteur. Quelle qu'en puisse être la cause, il est sûr qu'elle existe. Qu'on tienne un Corps dans sa main, on sent qu'il pese vers le centre de la Terre, & si on ne le soûtient plus, on éprouve toujours qu'il

so

se porte de ce côté. Or la pesanteur n'abandonnant jamais les Corps, doit agir sur eux avec plus de force que les Agents exterieurs, qui, après leur avoir communiqué une premiere impression, ne peuvent plus rien faire sur eux. Un Corps poussé par une force externe, dont il se sépare l'instant d'après, ne reçoit plus ses coups, au contraire un Corps poussé par sa pesanteur, reçoit à chaque instant une nouvelle impression, & de-là il suit nécessairement que son mouvement doit être acceleré. Galilée est le premier qui a trouvé que les Corps qui descendent librement, reçoivent dans des tems égaux des accroissemens égaux de vîtesse, & c'est ce qu'on nomme *mouvement uniformement acceleré.* On comprend sous ce nom le mouvement retardé, c'est-à-dire, le mouvement d'un Corps qui est poussé avec une direction contraire à celle de sa pesanteur, laquelle ne cessant d'agir sur lui, doit aussi diminuer son mouvement à chaque pas, Ce que Galilée nous enseigne là-dessus, ne regarde que les Corps sublunaires, les experiences l'ont conduit à cette découverte, & les experiences ne peuvent se faire à une distance trop grande de la surface de la Terre. Mais à l'égard des autres Corps, on peut établir d'autres hypotheses, ainsi qu'ont fait les Astronomes pour expliquer les Phénomenes célestes. On

trouvera

Digitized by Google

trouvera dans le troisiéme Chapitre l'explication de ces differentes hypotheses & les Loix d'acceleration qu'elles imposent au Corps, à commencer par celle de Galilée, à laquelle on doit s'en tenir, lorsqu'il s'agit du mouvement des Corps qui ne sont point à une distance trop grande de la surface de la Terre.

On nomme centre de pesanteur ou de gravité le point autour duquel toutes les parties d'un Corps sont en équilibre, de façon que si ce centre ne se meut point, toutes les parties sont dans un parfait repos; de même si plusieurs Corps unis par un même lien se contrebalancent autour d'un même point, ce point se nomme centre d'équilibre. L'Auteur s'aplique à la recherche de l'un & l'autre de ces centres dans le quatriéme Chapitre; mais comme il a traité cette matiere amplement dans la *Mesure des Surfaces & des Solides*, il n'en donne ici que les principes, & les regles, renvoyant pour le détail à l'ouvrage cité.

On trouvera dans le même Chapitre une remarque en forme de dissertation touchant la prétenduë distinction que quelques Auteurs modernes ont crû devoir mettre entre les forces vives & les forces mortes. Cette matiere n'est point étrangere au sujet qui est traité dans ce Chapitre, ainsi qu'on va voir. La force morte est l'effort que fait une puis-

sance

Digitized by Google

ſance ſur un Corps ſans pouvoir ſurmonter l'obſtacle qui empêche le Corps de ſe mouvoir ; tel eſt l'effort que fait la peſanteur ſur un Corps qui ſe trouve arrêté par un obſtacle perpendiculaire à la direction de ſon centre de gravité ; car alors ce centre de gravité ne pouvant deſcendre plus bas, toutes les parties du Corps ſont autour de lui dans un parfait repos, la force *vive* au contraire eſt la force qui meut actuellement le Corps. M. de Leibnits fut le premier qui s'imagina que ces deux ſortes de forces étoient de differente nature. Selon lui, les forces mortes ſont entr'elles comme les maſſes multipliées par les vîteſſes, & au contraires les forces vives ſont comme les maſſes multipliées par les quarrés des vîteſſes. Des experiences mal interprêtées le firent tomber dans cette erreur. En Angleterre on rejetta ſon ſentiment avec mépris, en France on le réfuta ſérieuſement, & ſelon toutes les aparences la mort de M. de Leibnits auroit mis fin à la diſpute ſi M. Jean Bernoulli, environ vingt-huit ans après, ne ſe fut aviſé de la faire revivre. Ce ſçavant Géometre envoya à l'Académie Royale des Sciences un Diſcours ſur les loix de la communication du mouvement, qui fut imprimé en 1727. chés Jombert Libraire, ruë Saint Jacques à Paris. Ce Diſcours renfermoit beaucoup de belles choſes dont l'Acadé-

Digitized by Google

cadémie parla avec éloge, mais loin d'adopter ce qui regardoit la distinction des forces mortes & des forces vives, elle fit imprimer en 1728. une Dissertation de M. de Mairan où cet illustre Académicien traita la matiere avec toute la profondeur de son génie, & fit voir clairement l'inutilité de cette frivole distinction. M. l'Abbé Deidier n'avoit point encore vû la Dissertation de M. de Mairan, lorsqu'il composa la sienne; le Discours de M. Bernoulli lui étant tombé par hazard entre les mains, il crut que les preuves, sur lesquelles un Géometre de ce nom tâchoit d'apuyer son sentiment, méritoient d'être discutées de façon à empêcher le progrès de l'erreur. Quelque tems après M. de Mairan ayant eu la bonté de lui communiquer sa dissertation, il eut le plaisir de voir que, s'il n'avoit pas pris la même route, il se trouvoit du moins parfaitement d'accord avec ce sçavant Géometre dans toutes les conclusions. C'est ce qui l'a obligé de ne point suprimer ce qu'il avoit écrit là-dessus, dans la vûë que bien des personnes qui n'ont pas la commodité d'avoir les Mémoires de l'Académie trouveront dans cet Ouvrage des principes suffisans por se garantir d'un préjugé dans lequel quelques Sçavans sont encore aujourd'hui.

La doctrine du sixiéme Chapitre est toute fondée

fondée sur la connoissance des centres de gravité ; l'Auteur y enseigne comment on peut connoître si un Corps qui est apuyé sur l'un de ses côtés doit rester ferme, ou s'il doit tomber. Quelquefois un Corps paroît devoir se tenir dans sa situation, & il tombe ; quelquefois il paroît devoir tomber, & il reste debout ; le Clocher de Pise & quelques autres Edifices bâtis sur le même goût ont toujours semblé menacer ruine, & cependant ils n'ont jamais bougé ; c'est que la direction de leur centre de gravité passe par leur base. Que si quelques Corps tombent contre toute espérance, c'est que la direction de leur centre tombe hors de leur base, & que par conséquent ce centre n'est pas empêché de suivre l'impression de la pesanteur. Par la même considération du centre de gravité, l'Auteur détermine quelle partie d'un poids est suportée par deux hommes qui le portent, ou par deux soutiens sur lesquels il est apuyé.

Lorsque deux, ou plusieurs forces qui ont differentes directions agissent en même tems sur un même Corps, la direction que ce Corps prend est moyenne entre les directions des forces qui agissent sur lui, d'où il suit qu'une seule force qui avec la direction moyenne feroit parcourir dans le même tems un espace égal à celui que les autres forces

Digitized by Google

ſont parcourir à ce Corps, ſeroit équivalente à ces forces. La force de la direction moyenne ſe nomme force *compoſée*, les forces des autres directions ſe nomment forces compoſantes, & le mouvement qui en eſt produit ſe nomme mouvement compoſé. Les principes de ce mouvement ſont extrémement fertiles pour les Méchaniques, ainſi qu'on peut voir dans la Méchanique de M. Varignon qui n'en a point employé d'autres. On peut diſtinguer pluſieurs ſortes de mouvement compoſé, ſelon la nature & les directions des forces qui le compoſent. 1°. Si les forces compoſantes ſont uniformes & ſuivent toujours leurs premieres directions, le mouvement eſt uniforme & en ligne droite. 2°. Si les forces étant uniformes changent à chaque inſtant de direction, le mouvement eſt en ligne courbe, & il peut être ou uniforme, ou acceleré, ou retardé, ſuivant une loi quelconque d'accéleration, ſelon que les changemens de direction des forces compoſantes conſervent, augmentent ou diminuent leurs efforts. 3°. Si les forces compoſantes ſuivent une même direction & une même loi d'accéleration, le mouvement eſt en ligne droite & accéleré. 4°. Si les forces changent à tout moment de direction en ſuivant la même loi d'accéleration, le mouvement eſt en ligne courbe, & il peut être,

ou

Digitized by Google

ou acceleré, ou retardé. 5°. Si les forces sont, l'une uniforme, l'autre retardée, & qu'elles suivent toujours la même direction, le mouvement est en ligne courbe & mêlé de l'uniforme & du retardé. 6°. Enfin, si l'une des forces étant uniforme, l'autre est accelerée, & que les directions de l'une & de l'autre changent toujours, le mouvement est en ligne courbe, & il peut être ou mêlé d'uniforme & d'acceleré, ou mêlé de retardé & d'acceleré, ou tout acceleré ou tout retardé, selon que les differentes directions des forces causeront de changement à ces forces. Le cinquiéme Chapitre contient ce qui concerne le mouvement composé dont les forces composantes sont uniformes, soit que leurs directions changent, ou qu'elles ne changent pas, & ce mouvement entre pour quelque chose dans le sixiéme Chapitre dont nous avons déja parlé. Dans les Chapitres septiéme & huitiéme, l'Auteur traite du mouvement composé dont les forces composantes sont accelerées, ce qui renferme la descente des Corps le long des plans inclinés & le long des lignes courbes. Dans le neuviéme, il traite à part du mouvement des Pendules & de la maniere de trouver leur centre d'oscillation : & dans le dixiéme, il examine le mouvement composé de deux forces, dont

l'une

Digitized by Google

l'une est uniforme & l'autre accelerée, c'est-à-dire le mouvement des Corps-projettés; c'est dans celui-ci qu'est renfermée toute la théorie & la pratique du jet des Bombes, avec des découvertes tout-à-fait nouvelles touchant la maniere de tirer sur un but qui est au-dessus ou au-dessous du niveau de la batterie.

Lorsque les Corps en mouvement viennent à se rencontrer avec les mêmes directions, ou avec des directions contraires, ou avec des directions obliques, il se fait du changement dans les forces ou dans les directions selon les raports des masses & des vîtesses des Corps, & aussi selon que ces Corps sont elastiques, ou ne le sont pas. Tout ceci est examiné avec un extrême soin dans le onziéme Chapitre, mais comme l'Auteur n'y traite principalement que du choc des Corps selon une même direction, ou selon des directions contraires, & qu'à l'égard du choc selon des directions obliques, dont il ne dit qu'un mot, il supose que les Corps se choquent dans leurs centres de gravité, il a crû devoir mettre à la fin de ce premier Livre une addition où il traite à part du choc des Corps projettés, soit que leur direction dans l'instant du choc soit perpendiculaire ou oblique aux Corps choqués, soit qu'elle passe par les centres de gravité, ou qu'elle n'y

Digitized by Google

passe pas. Il y dit aussi des choses très-curieuses touchant les chocs obliques des Corps qui se meuvent uniformément.

Si tandis qu'un Corps se meut au tour d'une courbe, il se trouve une force qui à chaque instant tende à l'éloigner d'un point consideré comme centre, cette force se nomme force *centrifuge*, & si au contraire cette force tend à le raprocher de ce point, elle se nomme force *centripete*. Les Astronomes font grand usage de ces sortes de forces, on les trouvera traitées dans le douziéme Chapitre.

Jusqu'ici l'Auteur a fait abstraction de la résistance que l'air opose au mouvement des Corps. Cependant l'air résiste, l'experience & la raison nous en assûrent également : donc cette résistance doit causer quelque alteration dans les loix qui ont été établies dans les Chapitres précedens. Wallis est le premier qui ait entrepris de soûmettre cette matiere au calcul. Ce sçavant Anglois dans le Chapitre 101. de son Algebre établit deux hypotheses. Selon l'une, les résistances de l'air à chaque instant sont comme les vîtesses restantes au commencement de ces instans, & selon l'autre, ces résistances sont comme les quarrés des vîtesses restantes. La premiere considere l'air comme un Corps à ressort, lequel résiste toujours dans la raison de sa

com-

compression ; la seconde le considere comme un Corps fluide dont la masse est toujours proportionnelle à la vîtesse, & qui résiste par conséquent dans le raport de la masse multipliée par la vîtesse, c'est-à-dire dans le raport des quarrés des vîtesses. Les Géometres se sont partagés entre ces deux hypotheses ; mais enfin la seconde l'a emporté comme étant la plus naturelle. Supofons que deux Corps de même poids & de même volume viennent à choquer l'air, l'un avec une vîtesse simple, & l'autre avec une vîtesse double ; le nombre des Molécules d'air que le second rencontrera dans un instant, sera double du nombre des Molécules d'air que le premier rencontrera dans le même instant ; c'est la loi des Fluides ; donc le nombre des ressorts choqués sera aussi double ; or ces ressorts seront comprimés doublement à cause de la vîtesse double, dont le second Corps les choque ; donc la résistance de ces ressorts sera quadruple de la résistance des ressorts choqués par le premier Corps, & par conséquent les résistances sont dans la raison des quarrés des vîtesses. Quoique ce que nous venons de dire en faveur de la seconde hypothese paroisse démontré, M. l'Abbé Deidier n'a pas laissé que d'examiner l'une & l'autre hypothese dans le treiziéme Chapitre, en les apliquant au mouvement

Digitized by Google

uniforme & au mouvement acceleré : il auroit bien souhaité pouvoir en tirer quelque chose pour le mouvement des Corps projettés ; l'art de jetter les Bombes en deviendroit peut-être plus parfait, & peut-être aussi n'en serions-nous pas plus sçavans ; le mouvement des Bombes est extrêmement rapide, sa durée est très-courte, la résistance de l'air au premier instant ne peut-être que fort petite, de-là bien des personnes concluent que la résistance totale ne peut causer qu'une légere difference ; d'autres au contraire, fondés sur des experiences, soûtiennent que cette difference n'est point à négliger : mais les experiences qu'ils nous raportent ayant été faites dans le plein, dépendent d'une infinité de circonstances dont la moindre est peut-être la résistance de l'air telle que nous la suposons, c'est-à-dire uniforme & constante ; l'air n'est point homogene partout, ni dans toutes ses parties, il se trouve tantôt plus dilaté, tantôt plus condensé ; les vapeurs & les exhalaisons n'y sont pas également mêlées en tous lieux, ni en tout tems, les vents y soufflent inégalement ; d'un instant à l'autre tout change. D'ailleurs la Poudre ne sçauroit être de même nature dans toutes ses parties, deux charges égales d'une même Poudre font rarement le même effet ; il y a ici tant de differentes combinaisons, qu'il

qu'il n'eſt pas poſſible d'y rien démêler ; auſſi les experiences, quelque réïterées qu'elles ſoient, ne ſont-elles jamais parfaitement d'accord entr'elles ; pourquoi voudrions-nous fixer ce que la Nature elle-même ne fixe pas ? Nous ignorons encore quel eſt l'eſpace qu'une certaine force de Poudre pourroit faire parcourir à un Boulet dans le vuide, dans un tems déterminé, & quelle eſt la quantité dont ſa peſanteur le feroit deſcendre dans le méme tems ; cela demanderoit des experiences qui n'ont pas été faites ; mais ſupoſons pour un inſtant que nous ſçachions à quoi nous en tenir, dirons nous qu'en faiſant une épreuve dans le plein avec la même force de Poudre, la difference des eſpaces parcourus dans le plein & dans le vuide nous donnera la véritable meſure de la réſiſtance ? Il faudroit pour cela que l'air & la Poudre ne fuſſent point ſuſceptibles de tous les changemens dont nous avons parlé, & que par conſéquent les épreuves ne variaſſent point elles-mêmes, faute de quoi tout ce que nous pourrons en conclure ne ſera jamais que pour des cas particuliers & hypothétiques, qui ſeroient inutiles pour le général : au reſte on ne blâme point ici les perſonnes qui s'apliquent à ſurmonter les difficultés d'une matiere ſi épineuſe. Leur travail ne peut être que loüable, quand mê-

Digitized by Google

me il n'aboutiroit qu'à des aproximations.

La plûpart des loix du mouvement dont il eſt parlé dans les Chapitres précedens, ont occaſionné l'invention des Machines; on les diſtingue en ſimples & compoſées; les Machines ſimples ſont au nombre de cinq; le levier, la poulie, la rouë dans ſon eſſieu, la vis & le coin; les Machines compoſées n'étant que des combinaiſons des Machines ſimples, peuvent être en nombre infini, auſſi en invente-t'on tous les jours. On trouvera dans le quatorziéme Chapitre le calcul des forces des cinq Machines ſimples, de la balance, des rouës dentées, des poulies multipliées, & de la vis jointe à la rouë dans ſon eſſieu; ce que l'Auteur en dit peut s'apliquer au calcul des autres Machines, dont il ne parle point, de peur d'allonger ſon Ouvrage : d'ailleurs on en trouve un ſi beau détail dans les deux Volumes de l'Architecture de M. Belidor, qu'il ſeroit inutile d'y rien ajoûter.

Les Machines ont du frotement, les unes plus, les autres moins, & ce frotement oblige d'y apliquer une puiſſance un peu plus grande qu'on ne la trouve par le calcul : la queſtion eſt donc de déterminer la quantité préciſe dont cette puiſſance doit être augmentée pour ſurmonter le frotement, ce ſujet a déja été traité par pluſieurs Auteurs

en

Digitized by Google

en differentes façons : mais la maniere dont M. l'Abbé Deidier s'y prend dans le quatorziéme & dernier Chapitre de son premier Livre, a non-seulement le mérite de la nouveauté, mais encore celui d'une extrême simplicité ; une seule experience faite sur une Machine d'une certaine matiere, lui suffit pour déterminer par le plus simple calcul arithmetique le frotement de toutes les Machines de même espece & de même matiere, quelle qu'en soit la grandeur, ou la petitesse, & de quelque poids qu'elles puissent être chargées. On espere que le Public verra ce morceau avec plaisir, aussi-bien que grand nombre de questions curieuses dont ce premier Livre est rempli, & dont nous n'avons point fait le détail, de peur d'être trop longs.

Le second Livre traite de l'Hydrostatique ou de la maniere dont les Corps pesent dans les Fluides, & dont les Fluides pesent entr'eux. On considere dans les Corps la masse, le volume & la densité. La masse est la quantité de matiere dont le Corps est composé ; le volume est l'espace que ce Corps occupe, & le plus ou le moins de densité consiste dans la façon, dont les parties d'un Corps sont plus ou moins raprochées entr'elles. De la masse naît la pesanteur absoluë, car cette pesanteur est toujours proportionnelle à la masse ; de la densité considerée sous un

Digitized by Google

même volume, naissent les pesanteurs spécifiques des Corps, le raport des masses, des volumes & des densités pouvant varier à l'infini, on peut parvenir à la connoissance de ces raports par la connoissance de quelques-uns d'entr'eux, & c'est ce qui fait le sujet du premier Chapitre.

Dans le second, l'Auteur traite de l'équilibre des Liqueurs, c'est par le moyen de deux Tubes verticaux qui se communiquent par un Tube horizontal, que cet équilibre se trouve : si l'on verse d'une même Liqueur dans l'un des Tubes verticaux, cette Liqueur passera du Tube horizontal dans l'autre vertical, & l'on éprouvera toujours que la Liqueur se mettra de niveau dans l'un & l'autre Tube : mais si les Liqueurs sont de differente nature, celle qui pesera davantage ne montera pas tant que celle qui pesera moins : de-là on fixe la maniere de connoître les differentes pesanteurs spécifiques des Fluides & leurs differentes densités. On démontre encore dans le même Chapitre que les Liqueurs renfermées dans un vase, pesent sur toutes les parties du fonds & des côtés, à proportion des grandeurs de ces parties & des hauteurs des Liqueurs, d'où l'on prend occasion de faire voir comment on pourroit élever par le moyen de l'eau un poids d'une extrême grandeur.

Dans

Dans les deux derniers Chapitres, on examine de quelle façon les Corps pesent dans des Fluides qui ont plus ou moins de pesanteur spécifique qu'eux; on y fait voir comment on connoît les pesanteurs spécifiques des Corps en les plongeant dans les Liquides, comment on peut faire que des Corps qui surnagent, aillent au fonds ou restent entre deux eaux; que d'autres qui vont au fonds, restent entre deux eaux ou surnagent, & grand nombre d'autres choses curieuses dont le détail nous meneroit trop loin.

Le troisiéme Livre comprend tout ce qui concerne la mesure de l'air: l'air pese, il a du ressort, il se comprime, il se dilate, il se condense, il se raréfie, il est susceptible de mouvement, c'est ce qu'on examine dans les cinq premiers Chapitres en y employant le raisonnement joint aux experiences; dans le sixiéme, on traite des Instrumens qui servent à connoître les variations qui arrivent à l'air par raport à sa pesanteur, à sa densité, à son agitation, à sa raréfaction, ou sa condensation, à sa secheresse & à son humidité.

Le quatriéme Livre traite du mouvement des Fluides, l'Auteur y examine le mouvement causé par la pesanteur, les differentes quantités d'eau qui doivent sortir par differens orifices dans des tems égaux selon les

Digitized by Google

differens raports des orifices & des hauteurs de la surface superieure du liquide, le mouvement qu'on peut donner aux Fluides par le moyen de l'air, ce qui se fait en employant des Machines hydrauliques; le cours des rivieres, & enfin le choc des Fluides.

Tel est à peu près le plan de cet Ouvrage, & l'on peut voir par l'abregé que nous venons d'en faire, que ce n'est pas sans raison que l'Auteur lui a donné le nom de Méchanique génerale; tout le Méchanisme des Corps solides & fluides s'y trouve compris, les loix génerales y sont détaillées dans la derniere exactitude, M. l'Abbé Deidier y a entremêlé beaucoup de questions, de problêmes & de remarques, où l'on trouve tout ce que la Physique peut attendre de la Géométrie; la précision, l'ordre & la méthode y sont observés avec le même soin que dans toutes les productions que cet Auteur a mis au jour; nous nous flatons d'avance que le Public fera le même accueil à cet Ouvrage qu'il a bien voulu faire aux précedens.

Ce Volume sera un gros in-quarto imprimé en beaux Caracteres ordinaires & algébriques, les Planches & les Vignettes seront de la main des meilleurs Graveurs, & l'impression en sera achevée incessamment

Le

Digitized by Google

Le quatriéme Volume du Cours de Mathématique de M. l'Abbé Deidier paroîtra sur la fin du mois de Decembre, il aura pour titre : *Le calcul differentiel & le calcul integral* expliqués & apliqués à la Géometrie avec un Traité préliminaire, où l'on explique la résolution des Equations de tous les dégrés, la nature des suites algébriques ; celle des Equations qui expriment la nature des Courbes, les lieux géometriques, la construction des Equations déterminées, & la résolution des Problêmes déterminés & indéterminés. Cet Ouvrage sera *in-quarto* ; l'impression & les Caracteres algébriques en seront fort beaux ; l'Auteur y a mis tout le soin possible pour éviter les fautes dans un Ouvrage de cette importance, & le Libraire tâchera d'en rendre l'exécution encore plus belle que celle des Ouvrages qui ont parû jusqu'ici : ce Volume sera orné de fort belles Vignettes & d'environ trente Planches.

OUVRAGES de M. l'Abbé Deidier, Professeur Royal des Mathématiques aux Ecoles d'Artillerie de la Fére : Qui se vendent chés Charles-Antoine Jombert, Libraire du Roy pour l'Artillerie & le Génie, ruë Saint Jacques, à l'Image Notre-Dame, à Paris.

Nouveau Cours de Mathématique, très-

Digitized by Google

utile pour élever les Commençans sans beaucoup de peine à la connoissance de tout ce qu'il y a de plus profond dans la Géometrie & dans les autres parties des Mathématiques, en quatre Volumes *in-quarto*, enrichis de près de cent Planches, contenant les Traités suivans.

I. Volume. L'Arithmétique des Géometres, ou nouveaux Elémens de Mathématique, contenant la théorie & la pratique de l'Arithmétique; une introduction à l'Algebre & à l'Analyse : la résolution des Equations du second & troisiéme dégré : les raisons, proportions & progressions arithmétiques & géometriques; les Combinaisons, l'Arithmétique des Infinis, les Logarithmes, les Fractions décimales, &c. avec Figures, 12 livres.

II. Volume. La Science du Geometre, ou la théorie & la pratique de la Géometrie, qui contient les Elémens d'Euclides, la Trigonométrie, la Longimétrie, l'Altimetrie, le Nivellement, la Planimétrie, la Géodésie, la Méthode des Indivisibles, les Sections coniques, la Sterometrie, le Jaugeage; la mesure des Onglets, des Corps annulaires & cylindriques : & géneralement tout ce qui concerne la mesure des Corps & de leurs Surfaces, avec près de cinquante Planches, 15. liv.

III.

Digitized by Google

III. Volume. La mesure des Surfaces & des Solides par les Centres de gravité & par l'Arithmétique des Infinis, où l'on trouve un grand nombre de proprietés des Figures géométriques très curieuses & très-recherchés, avec quantité de Figures, 12. l. 1740.

IV. Volume. Le Calcul differentiel & le Calcul integral expliqués & apliqués à la Géometrie, avec un Traité préliminaire, contenant la résolution des Equations de tous les dégrés, la nature des suites algébriques, celles des Equations qui expriment les proprietés des Courbes; les lieux & les constructions géometriques, & la résolution des Problêmes déterminés & indéterminés, enrichi d'environ trente Planches. 15. liv. 1741.

Le parfait Ingénieur François, contenant la Fortification réguliere & irréguliere suivant les trois sistêmes de M. de Vauban, & ceux de Coëhorn, Pagan, de Ville, &c. avec l'attaque & défense des Places, *in quarto*, avec plus de 40. Planches. 12. liv.

Lettres d'un Mathématicien à un Abbé; où l'on prouve par des Démonstrations géometriques, que la matiere n'est pas divisible à l'infini, *in-douze* avec Figures. 2. liv.

LETTRES sur les principales Maladies qui ont regné dans les Hôpitaux de l'Armée du Roy

Roy en Italie, pendant les années 1734. 1735. & 1736. Par M. *Dezon*, Docteur en Medecine, & Medecin ordinaire des Hôpitaux & des Armées du Roy en Italie; à M * * * Docteur en Medecine, *à Paris*, chés *Lambert* & *Durand*, *Clousier*, *David*, fils, ruë S. Jacques, & *Damoneville*, Quai des Augustins, *in*-12. de 400. pages. Prix, 2. liv. 5. s.

Cet Ouvrage est divisé en 13. Lettres, lesquelles sont précedées d'une Préface, dans laquelle l'Auteur fait voir que la Medecine est une Science qui a été de tout tems cultivée; & que les hommes qui se sont apliqués à cette Science, ont redoublé leurs soins à mesure que les occasions s'en sont présentées, & ont donné des écrits pour faire voir au Public combien ils avoient son salut à cœur.

L'Auteur après avoir avoüé dans le milieu de sa Préface les obligations qu'il a aux Ecrits de Mrs *Boherawe* & *Riviere*, célebres Professeurs en Medecine, la finit en priant les Lecteurs d'être persuadés que son dessein a été de raporter des observations fideles & utiles, & non pas de briller par une théorie nouvelle & trop recherchée qui ne sert souvent qu'à ébloüir l'esprit, & à l'écarter de la saine pratique.

L'Auteur traite dans la premiere Lettre des

des fiévres malignes accompagnées d'affection létargique, il en explique les causes; & après en avoir dévelopé les symptômes, & exposé le diagnostic & le prognostic, il passe à la cure génerale de ces fiévres, & raporte les observations qu'il a faites sur ces Maladies dans les Hôpitaux de l'Armée du Roy.

La seconde Lettre traite des fiévres malignes ardentes, accompagnées de délire frénétique, d'inflammation au foye, de dissenterie & de cours de ventre : l'Auteur suit à peu près le même plan que dans la premiere.

La troisiéme Lettre traite des fiévres continuës. L'Auteur garde dans cette Lettre & dans la quatriéme qui traite des fiévres intermittentes, sçavoir des fiévres double-tierces, tierces & quartes, le même ordre que dans les deux premieres.

Dans la cinquiéme, l'Auteur parle des Maladies qui attaquent la poitrine, sçavoir des pleurésies, des péripneumonies & des pleuro-péripneumonies; il en expose les causes éloignées & prochaines; & après avoir donné l'explication des differens symptômes qui accompagnoient ces differentes Maladies, il donne la maniere de les guérir, & raporte les curieuses observations qu'il a faites là-dessus, & finit en priant le Medecin à qui il les a adressées, d'avoir pour lui la même indulgence pour cette Lettre que pour les

Digitized by Google

les autres, & de vouloir bien excuser les fautes qu'il pourroit y remarquer.

La sixiéme traite des hémoptysies &c. Dans cette Lettre, l'Auteur a observé le même ordre que dans les précedentes.

Après les Maladies qui attaquent la poitrine, l'Auteur juge à propos de parler dans la septiéme Lettre des Maladies qui attaquent le bas-ventre, sçavoir de l'inflammation du foye, & des especes differentes de coliques, qu'il divise en bilieuses & flatueuses, il en établit les causes éloignées & immédiates, & expose les differens symptômes aussi bien que ceux qui accompagnoient l'inflammation du foye, soit qu'elle occupe la partie convexe ou concave de ce viscere.

La huitiéme Lettre roule sur les dissenteries & sur les cours de ventre, qui selon le raport de l'Auteur ont regné depuis le commencement de la Guerre jusqu'à la fin, & qui ont été très-funestes à nos Troupes.

La neuviéme regarde les érésipeles & les ophsthalmies. Dans cette Lettre on a observé le même ordre que dans les précedentes, & on les a enrichies de quantité d'observations qui ne peuvent qu'être très-utiles au Public, surtout aux jeunes Praticiens.

L'Auteur avant que de finir les Maladies aiguës, declare qu'il n'auroit pas manqué de

Digitized by Google

de parler des petites Véroles qui ont regné dans les Hôpitaux de l'Armée du Roy en Italie, si ces maladies avoient été accompagnées de symptômes aussi fâcheux & aussi terribles qu'à Paris & en plusieurs autres endroits de la France, mais que comme elles n'ont jamais été accompagnées que de symptômes très-doux, il croit n'en devoir pas faire mention, & ne veut pas abuser de l'attention du Public en raportant des observations frivoles & de nulle conséquence.

Après les Maladies aiguës, dont l'Auteur a parlé dans les neuf premieres Lettres, il passe à la dixiéme, dans laquelle il parle des Rhumatismes, des Obstructions du foye & de la ratte.

La dixiéme Lettre l'a engagé à en faire une onziéme, dans laquelle il traite des Hidropisies, tant universelles que particulieres; sçavoir, des anasarques ou leucophlegmaties, & des Hydropisies ascites & de poitrine; qui sont ordinairement la suite des obstructions du foye & de la ratte & des autres visceres du bas-ventre & de la poitrine; & il déclare que quoiqu'il n'ait eû aucun succès dans les traitemens des Hydropisies ascites & de poitrine, il a réüssi très souvent dans les Hydropisies universelles; sçavoir, les anasarques, & raporte les Observations qu'il a faites là-dessus, qui sont très-curieuses & utiles.

Les

Les deux dernieres Lettres, sçavoir, la 12. & la 13. roulent sur les Phthisies ou Pulmonies & sur le Scorbut. Dans ces deux Lettres l'Auteur ne s'est point écarté de l'ordre qu'il a établi dans les précedentes, & les a enrichies d'Observations pour le moins aussi utiles & curieuses que les précedentes. Pour se convaincre du fait, on n'a qu'à les lire avec attention & jetter les yeux sur l'Aprobation du Censeur Royal, nommé M. *Casa Major*, Personne respectable par son sçavoir, & très-connu dans la République des Lettres.

THEORIE NOUVELLE *sur le Mécanisme, de l'Artillerie, &c. Par M.* Dulacq, &c. *A Paris*, chés Ch. Ant. *Jombert*, *&c.* Il est en vente & se vend 15. livres relié.

PLAN DE L'OUVRAGE.

La premiere Partie est divisée en quatre Sections; dans la premiere Section on détermine les vîtesse des inflammations pour tirer des conséquences sur les effets de la Poudre. On y examine la force de la Poudre en elle-même, en suposant un globe enflammé au milieu de l'air. On fait voir qu'une masse sphérique de Poudre seroit toujours enflammée en même-tems qu'une autre masse sphérique de Poudre qui seroit plus grande ou moindre, parce que la vîtesse de l'inflam-

matio n

mation est toujours proportionnelle au diamétre du globe que la flamme doit parcourir.

On examine dans la seconde Section la force de la Poudre, à mesure qu'elle est enflammée dans un plus grand ou dans un moindre espace ; on y donne les raports que les forces ont entre elles : 1°. De la force de la Poudre, à mesure qu'elle est enflammée dans des espaces proportionnels aux quantités de Poudre : 2°. De la force des quantités égales de Poudre qui seroient enflammées dans des espaces differens : 3°. De la force des differentes quantités de Poudre qui seroient enflammés dans un même espace : 4°. De la force des differentes quantités de Poudre qui seroient renfermées dans de differens espaces.

On considere dans la troisiéme Section, la force de la Poudre, à mesure que les surfaces qui l'environnent s'oposent differemment à l'extension de la flamme, par la configuration des chambres, ou par la maniere dont le feu lui est communiqué ; & à cet égard on établit plusieurs formules pour exprimer la force de la Poudre de trois manieres differentes : 1°. Lorsque la Poudre est toute allumée dans la chambre, & qu'on fait abstraction de l'accompagnement de la flamme qui agit contre le mobile le long de la volée : 2°. Lorsque toute la charge est allumée dans

la

Digitized by Google

la chambre, & que la force de l'inflammation agit successivement contre le mobile qu'elle accompagne le long de la volée : 3°. Lorsqu'une partie de la charge s'allume dans la chambre, & que l'autre s'allume dehors de la chambre le long de la voleé.

On conclud que la chambre la plus parfaite de toutes, est sphérique pour les mortiers, lorsqu'elle est toujours remplie de Poudre sans terre & sans fourrage ; & que pour les canons, carabines & autres armes à feu, la chambre la plus parfaite, a bien des égards, seroit la cilindrique arrondie dans son fond, & qui n'auroit qu'un de ses calibres pour sa hauteur ; de sorte que la perfection consisteroit à trouver une Poudre la plus violente qu'il soit possible, pour qu'en chargeant au quart ou au tiers tout au plus du poids du boulet, elle pût faire assés d'effort, ou le même effet que celle dont nous nous servons en fait ordinairement en chargeant à la moitié, ou aux deux tiers du poids du boulet ; ce qui seroit d'un grand avantage pour la promptitude de l'execution des piéces, pour l'épargne de la Poudre & de son charois, pour celle du métal, pour la facilité qu'il y auroit à transporter & manier les piéces qui seroient beaucoup plus courtes qu'elles sont à présent.

Dans la quatriéme Section on examine la figure des entonnoirs des fourneaux des mines,

Digitized by Google

nes, & en supofant que la résistance des terres que le fourneau doit enlever soit homogene, on démontre que l'excavation de ces terres formeroit la figure d'un paraboloïde. On démontre aussi que les rayons des entonnoirs doivent exceder de beaucoup leurs lignes de moindre résistance, lorsqu'on force de Poudre la charge d'un fourneau; ce qui est contraire à l'opinion des anciens Mineurs.

La seconde Partie est divisée en deux Sections; chaque Section contient sept Chapitres.

Dans la premiere Section on y traite le mouvement uniforme d'impulsion, & le mouvement uniformément acceleré de la chûte; on fait voir que la courbe que les mobiles décriroient dans un vuide, seroit une véritable parabole, par quelque direction que fussent poussés les mobiles; on détermine les portées de nos piéces sous differentes élevations avec une charge homogéne dans la raison du produit du Sinus de complément par celui de l'élevation; on y examine differemment qu'on ne l'a fait jusqu'à présent le mouvement dans nos projections: à sçavoir, en considérant l'espace parcouru à chaque instant sur l'horisontale, à mesure qu'on change la direction de la piéce, & en considerant encore le nombre de ces instans, à mesure qu'on change la direction de la piéce, & la situation

ſituation du but par raport au niveau de la batterie ; on y trouve la maniere de calculer des Tables auſſi utiles que curieuſes, où l'on trouveroit l'angle d'élevation qu'il faut donner à la piéce, pour tirer ſur un but dans quelque ſituation déterminée qu'il ſoit par raport au niveau de la batterie ; c'eſt-à-dire, ſoit que le but ſe trouve au-deſſus, ou au-deſſous de la batterie, par toutes ſortes de directions poſſibles, c'eſt-à-dire, en pointant la volée de bas en haut horiſontalement, ou du haut en bas, ſi le cas eſt poſſible.

On donne enſuite une autre nouvelle Méthode de réſoudre tous ces cas, ſans ſe ſervir des formules algébriques dont l'Auteur ſe ſert pour le calcul des Tables ; on y réſout les problêmes qui ſeroient difficiles à réſoudre par les voyes qu'on a ſuivies juſqu'à préſent, comme par exemple ſeroit le problême ſuivant.

On ſupoſe qu'on n'ait pû faire le coup d'épreuve ſur le niveau de la batterie, comme on le fait ordinairement, pour déterminer l'angle d'élevation qu'il faudroit donner à la piéce, pour atteindre un but ſitué au niveau de la batterie dans une diſtance déterminée, & qu'on n'a pû faire ce coup d'épreuve que ſur un niveau ſitué au-deſſus ou au-deſſous de celui de la batterie.

On demande cependant la ſolution de tous les

cas

tas qu'on peut former sur les projections par la connoissance qu'on a de ce coup d'épreuve, comme s'il avoit été fait au niveau de la batterie.

La solution seroit assés difficile par toute autre Méthode que par celle-ci, qui est des plus faciles par les princpes de M. Dulacq.

On découvre dans cette Section plusieurs belles proprietés du mouvement uniforme; on fait voir que les projections en géneral, qu'on peut faire sur un même niveau, quel qu'il soit, ou plus haut, ou plus bas que celui de la batterie pour toutes les directions possibles d'un demi-cercle, sont renfermées dans un demi-cercle, comme on avoit déja observé que cela étoit ainsi pour le niveau de la batterie; & de plus, on démontre que tous ces cercles sont concentriques, d'où l'on tire de très-belles découvertes; par exemple, de déterminer l'angle d'élevation qui donne la plus grande portée d'une piéce, lorsque la batterie est élevée au-dessus d'une plaine; bien des personnes du métier auroient pû croire que ce devoit être l'angle de 45. degrés d'élevation, sous lequel la portée devroit être la plus grande; ce qui ne peut jamais être ainsi dans l'hipotese même du mouvement fait dans le vuide, selon Galilée, dès-lors qu'on tire du dessus d'une éminence; car on verra que cet angle est indé-

terminé

terminé, & que dans ce cas il n'est jamais de 45. degrés.

L'Auteur propose enfin un Instrument nouveau, très simple & commode, par le moyen duquel on voit la trace de la courbe que ce mobile décriroit dans le vuide par toutes sortes de directions, s'il y étoit mû avec une même vîtesse quelconque déterminée; par toutes les directions infinies qu'on peut prendre dans la circonférence d'un demi-cercle; il en donne la démonstration & l'usage.

Il traite dans la seconde Section du mouvement retardé par la résistance du milieu, en considérant que le mouvement se fait dans le plein résistant: on montre d'abord la nécessité qu'il y a d'avoir égard à cette résistance, en faisant voir d'une maniere sensible que cette résistance de l'air est plus considérable qu'on ne la supose dans le Systême de Galilée; ensuite on passe à la résistance de l'air, au mouvement uniforme d'impulsion, & au mouvement acceleré de la chute: Il donne la construction de la courbe qui renfermeroit les projections retardées, soit que le but fût au niveau de la batterie, soit qu'il fût au-dessous de ce niveau; cette construction est facile par le moyen d'un coup d'épreuve; car au lieu qu'on ne fait ordinairement qu'un coup d'épreuve, il en fait faire deux sous deux angles d'élevation differens, mais également éloignés

éloignés de 45. degrés; il est certain que si le milieu n'eût point résisté, les portées sous ces deux élevations également éloignées de 45. degrés, seroient précisément égales; ce qu'on démontrera; & que si elles sont inégales, par conséquent cette difference ne proviendra que de la résistance de l'air, en suposant toutes choses néanmoins dans l'exactitude de la théorie.

On donne enfin dans ce dernier Chapitre de cette seconde Section plusieurs principes, pour conduire à la perfection du Systême de l'Auteur sur la résistance, laquelle consisteroit à déterminer les courbes qui renferment les projections retardées, sans qu'il fût nécessaire de faire pour cela un coup d'épreuve; ce qui seroit très-commode, car nous n'aurions besoin que de trois courbes differentes, pour le plomb, pour le fer & pour la pierre, qui sont les trois matieres dont nous nous servons ordinairement pour nos projections militaires; car M. Dulacq fait voir dans ce dernier Chapitre qu'une même courbe & pour un même niveau, doit renfermer toutes les projections qu'on peut faire avec differens mobiles de differente pésanteur absoluë, & qui seroient mûs avec differentes vîtesses d'impulsion, pourvû que la pésanteur spécifique, & le niveau sur lequel se feroient les projections, fûssent toujours les mêmes.

La troisiéme Partie est divisée en trois Sec-

Digitized by Google

tions, dont la premiere & la derniere contiennent deux Chapitres chacune, & la seconde huit.

M. Dulacq examine dans la premiere Section l'équilibre des voutes dans l'idée qu'en a donnée M. Belidor *dans sa Science des Ingénieurs* : comme il ne considere cet équilibre que pour déterminer la voute qui convient le mieux aux magasins à poudre, pour les mettre à l'abri des violentes percussions des bombes, il n'examine que les léviers des voutes en plein ceintre, en tiers point, surbaissées, éliptiques & paraboliques, afin de voir celles qui ont de moindres léviers, & qui peuvent par conséquent souffrir de moindres chocs sur leur foible, qui ordinairement est sur la clef & sur les reins de la voute.

Il considere dans la seconde Section la force absoluë du choc d'une bombe, en la prenant pour un seul point : de sorte que toute sa pesanteur soit censée être réunie dans son centre de gravité ; il considere cette force à chaque instant du mouvement pendant la projection ; il en détermine le choc, non-seulement lorsque le corps frapé est situé au niveau de la batterie, mais encore lorsqu'il est situé dans tous les autres points de la courbe de projection, au-dessus, ou au-dessous du niveau de la batterie, & pour toutes sortes de directions qu'on puisse prendre

Digitized by Google

dre dans la circonference d'un demi-cercle.

Il passe dans le second Chapitre à la force relative du choc, à mesure que les angles d'incidence de la tangente de la courbe qui décrit la bombe sur le plan frapé, sont plus ou moins aigus; il détermine la force absoluë du choc d'une bombe qui seroit tirée avec une même force par les differentes directions qu'on peut prendre dans un quart de cercle, sur toutes les tangentes infinies des points du demi-cercle d'une voute en plein ceintre, en suposant que ce demi-cercle est dans le plan de la projection, que la voute n'est pas couverte d'un massif de maçonnerie, & qu'elle est située au niveau de la batterie.

Dans le troisiéme Chapitre, il examine les changemens que le massif de maçonnerie dont on couvre l'estrados des voutes, doit aporter dans les percussions des bombes, en faisant remarquer la difference des angles d'incidence que ce massif aporte : il détermine ces angles d'incidence pour tous les cas.

On considére dans le quatriéme Chapitre la force absoluë du choc d'une bombe qui seroit jettée avec differentes charges de poudre sur un même but, situé au niveau de la batterie : par toutes les differentes directions qu'on peut prendre dans un quart de cercle

Digitized by Google

& d'un même point de batterie ; on y trouve la Table de la force absoluë du choc d'une bombe qui tireroit avec differentes charges de poudre sur un même but, situé au niveau de la batterie, pour toutes les differentes directions qu'on peut prendre dans un quart de cercle.

Il donne ensuite les Tables des angles d'incidence d'une bombe, qui seroit jettée par toutes les directions du quart de cercle sur tous les points d'un demi-cercle d'une voute en plein ceintre.

Cette Table sert aussi pour exprimer la force relative du choc sur tous les points d'un demi cercle de la voute, qu'on suposeroit être frapé par une bombe qui seroit jettée avec une même charge par toutes les élevations, ou directions du quart de cercle.

Il donne encore des Tables dans lesquelles on peut voir quelle est l'élevation qu'il faut donner à la piece, pour qu'une bombe frape par un plus grand choc une tangente quelconque d'un point du demi-cercle d'une voute en plein ceintre, ou un plan incliné, dont l'inclinaison seroit égale à celle de cette tangente, lorsque la bombe seroit jettée avec differentes charges de poudre & sous de differentes élevations, en tirant d'une même distance sur ce demi-cercle de la voute, lequel on supose dans le plan de la projection,

Digitized by Google

tion, & au niveau de la batterie.

On verra qu'il s'en faut de beaucoup que l'angle d'incidence sur une même tangente, ou sur un même plan incliné, doive toujours être de 90 degrés, pour que le choc de la bombe soit le plus grand.

Le cinquiéme Chapitre examine la résistance des plans contre le choc des bombes, en considerant les differens points des surfaces des bombes, par lesquels elles frapent une voute sphérique : on détermine les deux points par lesquels elles se touchent l'une & l'autre.

Comme l'Auteur a fait voir que la voute sphérique est la plus solide pour les magasins à poudre, il a donné une Table où l'on trouve l'angle d'incidence sur chaque point d'un de ces cercles horisontaux, en suposant qu'il fût frapé par une bombe qui tomberoit dessus, sous toutes les élevations possibles.

On considere differemment dans le sixiéme Chapitre le choc des bombes sur des plans, en examinant la difference que le point de percussion pris sur la surface de la bombe, doit aporter dans la force du choc, lorsqu'on suposé que les bombes frapent les plans par leur centre de gravité : sur ces considerations, on donne des formules pour exprimer la force du choc, lesquelles sont differentes des précedentes ; il a aussi donné

Digitized by Google

une méthode differente, pour composer la force du choc d'une bombe qui est mûë par les deux mouvemens d'impulsion & de gravité jointes ensemble.

Le septiéme Chapitre traite de la Méchanique de la démolition d'une voute par les chocs des bombes : on y considere pour cela les differens leviers par lesquels la bombe agit contre une voute, selon l'élevation de la bombe & le point de percussion de la voute, comme aussi les differens leviers par lesquels la voute résiste aux chocs des bombes : on y fait plusieurs reflexions qui tendent à une bonne pratique.

Le huitiéme Chapitre n'est qu'une suite ou une conclusion des Chapitres précedens sur le choix de la courbe, de la figure la plus convenable aux magasins à poudre, contre le choc des bombes.

La troisiéme Section traite de la Méchanique du pointement.

Dans le premier Chapitre, il parle du but en blanc, il fait faire plusieurs reflexions sur la portée du but en blanc ; il donne comme une espece de memoire d'Artillerie sur l'usage des pieces, tant du côté des assiegés, que du côté des assiégeans : on y fait plusieurs remarques utiles à la pratique de l'Artillerie : on entre enfin dans un détail géometrique de tous les accidens qui peuvent varier dans nos ope-

Digitized by Google

operations, & détourner nos pieces de leurs directions : on y trouve le moyen d'y remedier, autant qu'il est possible, par celui de quelques petits changemens que l'on peut pratiquer dans les affuts, ou dans les platteformes.

Comme on conclud de toute cette théorie que la perfection consisteroit à se servir d'une poudre la plus forte qu'il est possible; on s'aperçoit d'abord que cela doit aporter un grand changement à la construction de nos pieces, ce qui engage l'Auteur à proposer une ébauche du dessein sur lequel il faudroit à peu près qu'elles fussent construites conséquemment à cette poudre, il dit à peu près; car il faut connoître (avant que de le déterminer) les degrés de force que l'on peut donner à la poudre, par raport à la force de notre poudre ordinaire.

Comme elle n'est pas encore dans toute sa perfection, on pourroit encore la rafiner de beaucoup; car on dit que les Chinois se servent d'une poudre bien differente de la nôtre, & dont les effets sont bien plus surprenans, puisque leur poudre n'est qu'une poussiere fort humide & pâteuse, & qui a cependant une force au-dessus de la nôtre, soit qu'elle provienne de la qualité du salpêtre, ou de quelqu'autre cause : on ne sçauroit assés s'apliquer à cette découverte qui

Digitized by Google

nous feroit de la derniere conséquence pour la Guerre, & surtout pour la Marine.

La difficulté & la complication qu'on trouve dans tous les sujets physico-mathématiques, les rendant toujours susceptibles de contradiction, l'Auteur a crû qu'il devoit communiquer ses recherches au Public, afin que ceux qui par le même zele pour le progrès de l'Artillerie, s'apliqueront à perfectionner ses idées, veuillent bien lui en faire part aussi, protestant qu'il a plus d'envie de s'instruire que d'étaler ses recherches; il n'auroit pas même osé les mettre au jour sans les avoir présentées à ce grand Tribunal *, que la République des Sciences reconnoît pour le plus éclairé & le plus équitable: ces Messieurs ont eu pour l'Auteur leur complaisance & leur politesse ordinaire envers tous les Etrangers qui leur viennent présenter leurs Ouvrages; c'est à quoi, dit-il, je suis redevable du jugement avantageux qu'ils en ont porté sur le raport de nos deux Commissaires, dont l'un est M. Clairaut, cet Auteur célebre des lignes à double courbure (Ouvrage qui lui a mérité à l'âge de dix huit ans l'honneur d'être reçû dans cette illustre Compagnie.)

* *L'Académie Royale des Sciences de Paris; l'Aprobation des Commissaires nommés pour examiner cet Ouvrage, est au commencement du Livre, après l'Epitre Dédicatoire.*

L'Auteur

Digitized by Google

L'Auteur prie cependant ceux qui refuseront leurs suffrages à son Livre, de joindre leur bonne volonté à la sienne, afin que d'un parfait accord ils puissent contribuer utilement à la perfection de cet Art; persuadé qu'ils éviteront une peine inutile à le critiquer, pour s'apliquer à mieux faire : ce qui sera sa plus grande satisfaction.

NOUVEAU PLAN de *Cartagene*, avec les dernieres attaques des Forts par l'Amiral Vernon, qu'on trouve chés le Sr *le Rouge*, Ingénieur, Géographe du Roy, ruë des Grands Augustins, vis à-vis le Panier Fleuri, 1741.

ESTAMPES NOUVELLES.

Il paroît depuis peu une très belle Estampe en large du *Jugement de Pâris* Elle est dédiée à M. de Schonberg, Seigneur de Roth-Schonberg, & autres lieux, d'après le Tableau original du fameux *Henri Goltzius*, célebre Peintre & Graveur Allemand, de six pouces de hauteur, sur huit de large, qu'on peut voir dans le Cabinet de M. le Chevalier de Julienne. Cette Estampe, très-heureusement gravée par Pierre-Louis *Surrugue* le fils, dans le goût de Goltzius, se vend à Paris, chés L. *Surrugue*, Graveur du Roy, ruë des Noyers, vis-à-vis S. Yves, 1741.

Jean-Pierre *Guignon*, fort connû en France & en Italie par ses grands talens pour le Violon, a été nommé Premier Violon de la Musique du Roy; le Brévet qui lui en a été expedié lui donne la qualité

Digitized by Google

Roy de Violon, & Maître de tous les Joüeurs d'Instrumens, tant hauts que bas, dans toute l'étenduë du Royaume, avec attribution de tous les honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, franchises, libertés, droits, profits, revenus & émolumens accoûtumés & y apartenans.

Cette Charge, qui n'avoit pas été remplie depuis l'année 1685. quoiqu'elle soit d'institution très ancienne, met le Sieur Guignon à la tête de toutes les Communautés de Danse & de Musique, établies & à établir en France, & spécialement de celle de S. Julien des Ménestriers, érigée à Paris dès le XIII. Siécle. Elle lui donne le droit d'inspection & de choix sur tous ceux qui se présenteront pour être admis à la Maîtrise, dans l'un & l'autre genre, & de nommer des Lieutenans en titre d'office pour le représenter dans toutes les Villes du Royaume, où il y a Maîtrise en ces deux Arts. Le tout suivant les Statuts de cette Communauté, successivement confirmés par les Rois de France, qui ont honoré ces deux Talens d'une singuliere estime, & les ont jugé dignes de leur attention, pour les porter au degré de perfection, capable de contribuer à l'illustration & à la splendeur de la Nation.

C'est dans cet esprit de goût pour les Talens, d'attention & de bonté pour tout ce qui peut distinguer ses Sujets en tout genre, que le Roy s'en explique dans les Provisions de cette Charge.

» L'expérience qu'il s'est acquise dans sa Profes-
» sion, y est il dit, les recherches qu'il y a faites,
» & la satisfaction que nous ressentons de ses ser-
» vices, jointes aux vœux unanimes des Maîtres
» qui composent la Communauté nous persua-
» dent qu'il en remplira les fonctions avec le zele
» & la capacité convenables. Nous, pour ces
» causes, & autres bonnes considérations à ce

» nou

» nous mouvant, avons audit Guignon, donné & » octroyé, donnons & octroyons par ces Pré- » sentes, signées de notre main, l'Etat & Office » de *Roy* & Maître des Ménestriers & de tous les » Joüeurs d'Instrumens, &c.

VERS sur le même sujet.

CE n'est point le Titre de Roi
Qu'un Grand Roy lui-même te donne,
Qui de Maître en ton Art t'assûre la Couronne;
Cher Guignon, tout flateur en soi
Que puisse être un si noble octroi,
Quelque chose encor l'assaisonne;
C'est l'éloge qu'il fait de toi.
Il est bien juste que la France
Te donne, par reconnoissance,
Un Lot digne de tes désirs;
Et que déja regnant au Temple de Mémoire;
Ici nous te rendions en gloire
Ce que ton goût divin nous prodigue en plaisirs.

Du Vignau.

AVIS.

Un Seigeur de grande naissance & de grandes facultés, dans la Prusse Royale, faisant son occupation unique des Belles Lettres, dont il a une Bibliothéque des mieux choisies & des plus copieuses, dans son Château, souhaiteroit avoir auprès de lui quelqu'homme de Lettres, qui voulût se fixer & s'attacher à sa personne, constamment & pour tou-

Digitized by Google

jours, sur le pied de Sécretaire de confiance, & qui fût en état, non-seulement d'écrire toutes sortes de Lettres en Latin, François & Allemand, mais encore capable de faire de bonnes & élégantes Traductions de François en Latin Ciceronien. Le tout aux conditions suivantes :

Il aura sa Table avec ce Seigneur, frugale, mais très-honnête.

Un Logement commode à côté de la Bibliothéque, dont on lui laissera une clef. Et pour apointemens cent Ducats d'or par an, payés mois par mois.

Il faut qu'il ait quelque teinture des Belles-Lettres.

Qu'il ne soit point homme d'Eglise, parce qu'on le destine à être un jour Gouverneur d'un Fils de ce Seigneur, qui est encore en enfance.

Et enfin, qu'il soit ou vieux Garçon, sans envie de se marier, ou veuf, pour éviter l'embarras d'un ménage, & qu'il ne soit point chargé de famille, tout au plus d'un seul enfant.

Comme ce Seigneur prétend choisir sur le nombre des Postulans celui qui se trouvera être le plus capable pour les Traductions de François en Latin, (ce qui est le point essentiel,) & que s'il se nommoit, on l'engageroit, à force de recommandations, de choisir celui qui ne lui conviendroit pas, ainsi que cela est déja arrivé à l'égard d'un homme qu'il a été obligé de prendre par faveur, & de renvoyer à cause de son insuffisance dans le style Latin : Ce Seigneur a pris le parti, pour ne pas se compromettre avec personne, de ne vouloir se nommer qu'à celui qu'il aura choisi par préference. Cependant les Postulans de cet Emploi pourront lui écrire, sous le nom de *Mecene*, en adressant leurs lettres cachetées, à *Mrs les Heritiers* Cramer & *Freres*

Freres Philibert, *Libraires de Geneve*, qui les feront parvenir à leur destination.

Il faut que chaque Postulant donne dans sa lettre un essai de sa capacité du côté du style dans les Langues Latine, Françoise & Allemande, mais du moins dans la Latine.

Il faut aussi qu'il y donne des indices suffisans sur se Nom, Religion, Pays, sejour, âge, état & qualité, sur l'âge de son enfant, l'état de ses Pere & Mere, s'il en a encore.

Celui sur qui tombera le choix, recevra une lettre d'avis sur la préference qu'on lui donnera, & sera détraqué de son voyage.

S'il se trouvoit n'avoir d'autre enfant qu'un seul garçon, il faudroit qu'il le plaçât dans son Pays : si c'étoit une fille, elle seroit placée auprès de deux Niéces que ce Seigneur éleve chés lui, mais il faudroit que cette fille sçût le François, & toutes sortes d'ouvrages de femmes; qu'elle fût bien élevée, & de l'âge à peu près de ces deux Demoiselles, qui sont de dix & douze ans pour être leur compagne, & en se joüant leur aprendre la Langue Françoise. Elle auroit pour ses apointemens 40. Ducats d'or par an & la Table avec les Demoiselles susdites.

Si au contraire, il se trouvoit que cet homme qu'on cherche, se trouvât sans aucun enfant, mais qu'il eût une sœur, qui eût les qualités énoncées, & qui voulût le suivre, on la recevroit aux mêmes conditions.

Si avec la teinture des Belles-Lettres & l'usage du beau style Latin, cet homme se trouvoit encore avoir la capacité nécessaire pour gouverner une maison, on augmenteroit ses gages à proportion de sa capacité.

On attendra jusqu'au premier jour d'Août, avant que de se fixer sur le choix; ainsi ceux qui postulent

cette

cette place, ne doivent pas tarder à écrire, sans faire les paquets trop gros, & sans oublier de donner l'essai de leur style Latin & François dans leurs lettres, joint au détail exact & circonstancié sur les demandes ci-dessus énoncées.

Geneve, ce 21. Juin 1741.

POMPES pour les Incendies, arroser les Arbres, les Jardins, &c.

LE Public est averti que M. *de Genssanne* & Compagnie, en conséquence du Privilege exclusif que Sa Majesté leur a accordé dans toute l'étenduë du Royaume, pour la construction d'une Pompe portative, que chaque Particulier peut avoir chés soi pour y avoir recours en cas d'Incendie, & arroser les Parterres, Arbres, &c. Ils ont établi leur Manufacture dans la Maison qu'ils ont acquise, ruë S. Joseph, au coin de la ruë du Gros Chenet.

Cette Pompe est d'un petit volume; une seule personne la peut facilement transporter & élever par son moyen, en moins d'une minute de tems, 40. à 45. pintes d'eau à 40. pieds de hauteur & remédier par-là sur le champ au feu, qui ne s'auroit faire aucun progrès, ayant un pareil meuble chés soi.

Ceux qui voudront souscrire pendant le tems de trois mois, ne la payeront que cent livres, en donnant deux Louis lors de la Souscription, entre les mains de M. *de Briane*, Associé & Caissier de la Manufacture, & le restant, en livrant la Pompe; ceux, au contraire, qui n'auront pas souscrit pendant le tems, la payeront 120 livres, & on délivrera toutes les semaines les Pompes aux Souscrivans, par rang de date des Souscriptions.

On

Digitized by Google

On garantit, non-seulement la bonté de ces Pompes, mais encore (pour le bien public) si elles viennent à être cassées ou dérangées par des accidens étrangers à leur construction & qu'on ne peut garantir, on n'aura qu'à les raporter à la Manufacture, on leur en délivrera de neuves en échange, en payant seulement neuf livres pour ceux qui auront souscrit, & douze livres pour ceux qui ne l'auront pas fait, & afin que le Public ne soit pas trompé par la contrefaction de ces Pompes, celles qui seront délivrées à la Manufacture, sont numérotées & marquées de façon à être reconnuës en tout tems.

M. *de Genssanne* & Compagnie, annoncent en même-tems au Public qu'ils font aussi construire dans leur Manufacture des Pompes de toutes sortes de grandeurs, tant pour les Incendies, que pour l'épuisement des eaux; qu'ils entreprennent généralement toutes sortes d'Ouvrages de Méchanique, comme Moulins de toutes especes, à eau, à cheval & à bras; tous épuisemens de Marais, de Mines, de Fossés, &c. tous Equipages de Manufactures.

Ils garantissent non-seulement le succès de tout ce qu'ils entreprendront, mais ils en avanceront même les principales dépenses, en leur donnant les sûretés convenables, tant pour le payement de leurs Ouvrages, que pour le remboursement de leurs avances.

Ceux qui, pour l'ornement de leurs Cabinets ou pour des besoins particuliers, voudront avoir des Modeles en petit de toutes sortes de Machines, n'auront qu'à s'adresser à la *Manufacture Royale de Méchanique*, *ruë S. Joseph*, *au coin de la ruë du Gros Chenet*, où on leur en délivrera de très-propres, avec l'explication par écrit de leur usage

Digitized by Google

ge & de leur Méchanique ; le tout à un prix raisonnable.

Le Sr *Jean-Baptiste Oulier*, de la Ville d'Aix en Provence, a crû devoir informer le Public qu'il est le seul qui possede le véritable Secret de la *Poudre Universelle*, dite *Santinelly*, ainsi qu'il est pleinement justifié par le Privilege qui lui a été accordé le 18. Décembre 1740. pour la Composition, vente & distribution de cette Poudre par tout le Royaume, & ce après l'examen fait de celle qu'il composa par ordre de S. A. S. M. la Princesse de Conty, en sa présence, en celle de M. Chycoineau, Premier Médecin du Roy, & de M. de la Peyronie, Premier Chirurgien de Sa Majesté. Cette Poudre peut être regardée comme un des plus puissans Remedes qui ait encore parû pour la purification du sang & le plus doux purgatif, lequel n'assujettit à aucun régime de vivre, ne dérange aucunement des affaires domestiques & n'interrompt pas même la continuation des plus longs voyages.

La Prise, qui est de deux dragmes, est fixée à vingt sols. On a fait, pour la commodité du Public, des Paquets de trois Prises, qui est la purgation ordinaire, de 6. de 12. de 18. de 24. & de 32. Les Paquets seront accompagnés d'un Imprimé, contenant les vertus de cette Poudre & la maniere de la prendre ; ils seront cachetés & il y aura une Empreinte.

On la vend à l'*Hôtel de Conty*, ruë S. Dominique, chés Mrs *Mottet*, *Richard* & *Morisset* ; partout ailleurs elle est contrefaite & dangereuse.

On nous assûre que M. *Chycoineau*, Conseiller d'Etat, Premier Médecin du Roy, ayant vû la guérison d'un grand Prélat, qui avoit des Boutons, Rougeurs

Digitized by Google

Rougeurs & Dartres au visage depuis plus de huit ans, & ayant apris d'ailleurs la guérison de plusieurs autres Personnes considérables, par les Remedes composés & débités par Mad. de Lestrade, ci devant Mlle de Rezé, depuis plus de 40 ans, a bien voulu pour l'utilité & le soulagement du Public, donner son Aprobation pour les débiter.

Ces Remedes sont une Eau pour la guérison des Dartres vives & farineuses, Boutons, Rougeurs, Taches de rousseur, & autres Maladies de la Peau; & un Baume blanc, en consistance de Pomade, qui ôte les cavités & les rougeurs après la petite vérole; les taches jaunes & le hâle, unit & blanchit le teint.

Ces Remedes se gardent tant que l'on veut, & peuvent se transporter partout. Les Bouteilles de cette Eau sont de 2. 3. 4 6 livres & au-dessus, selon la grandeur. Les Pots de Baume blanc, sont de 3 livres 10. sols, & les demi Pots d'une livre 15 sols.

Mad. *de Lestrade*, demeure à Paris, *ruë de la Comédie Françoise, chés un Grainetier, au premier Etage* Il y a une Affiche au-dessus de la porte.

Le Prélat dont on vient de parler, a gratifié la D. de Lestrade d'une Pension sa vie durant.

SPEC-

Digitized by Google

SPECTACLES.

*EXTRAIT de la nouvelle Entrée ajoûtée au Ballet Héroïque de l'*Empire de l'Amour, *intitulée* Les Demi-Dieux, *remis au Théatre le 25. Mai dernier, annoncé dans le premier Vol. de ce mois.*

AVant que de commencer cet Extrait, nous avons crû devoir avertir qu'on en trouvera un de M. de Moncrif, de l'Académie Françoise, Auteur du Ballet, dans le Mercure du mois d'Avril 1733. page 793. où l'Auteur parle de son Ouvrage avec une modestie qu'on ne sçauroit trop admirer, & dont on trouve peu d'exemples parmi les Auteurs; le sujet de ce Ballet étoit annoncé dans sa nouveauté par ces Vers que chantoit *Autonoé*, parlant de l'Amour.

Nous allons dans nos Jeux peindre sa tyrannie;
Vous le verrez ternir la gloire d'un Héros,
Tromper l'Art enchanteur du plus puissant Génie;
Et lui-même, troublé de crainte, de soupirs,
Ne pouvoir séparer ses maux de ses plaisirs.

L'Entrée de *Thesée & d'Ariane*, ayant été supri-

ſuprimée, pour faire place à la nouvelle dont il s'agit, l'Auteur a changé ſa maniere d'annoncer le ſujet en détail : il ſe contente de faire dire à *Autonoé*, parlant de l'Amour à Bacchus :

Avant que vous quittiez Naxos,
Aprenez quel trouble il inſpire ;
Nous allons par des Jeux vous peindre ſon Empire.

Pour ce qui regarde les autres changemens, nous renvoyons nos Lecteurs au Journal dont nous venons de parler.

Voici l'Entrée qui a été ajoûtée, & dont il s'agit préſentement.

LES DEMI-DIEUX, troiſiéme Entrée.

Le Théatre repréſente les Jardins d'Amenophis, Roy d'Egypte ; on voit dans l'enfoncement une Grotte qui ſervoit d'azile aux Dieux, lorſqu'ils furent pourſuivis par les Géants, & dans l'un des côtés, une façade du Palais d'Amenophis.

Linus, Fils d'Apollon, expoſe le ſujet de cette derniere Entrée par ces Vers :

Peut-on être heureux, quand on aime,
Si l'on n'eſt aimé pour ſoi-même ?
Non, Linus, tu ne dois conſulter que l'Amour ;
A l'Egypte cachons encore

Qu'Apollon

Digitized by Google

Qu'Apollon m'a donné le jour.
Le Roy ſçait mon ſecret, &c.
Des Jeux ſont ordonnés ;
Memphis va célebrer ces jours ſi fortunés,
Où les Dieux habitoient ce ſéjour ſolitaire ;
Dans ces Jeux, tout Mortel peut, au gré de ſes vœux,
Se choiſir un Dieu Tutelaire.

La Princeſſe Iſenide, fille d'Amenophis y préſide, &c.

Linus voyant aprocher Iſenide, ſe retire, pour aller preſſer la Fête, où il doit découvrir à la Princeſſe ſon amour & ſa naiſſance.

Miſis, Confidente d'Iſenide, paroît étonnée des ſoupirs qui lui échapent dans un jour de Fête. Iſenide fait connoître les ſentimens ſecrets de ſon cœur par ces Vers :

Linus... non, non, je ne veux plus l'entendre ;
Hélas ! ils étoient inconnus,
Les dons que ſur Linus le Ciel daigna répandre.

Miſis, ſurpriſe d'entendre prononcer le nom de Linus à la Princeſſe, ſoupçonne ſon amour, & la raſſûre par le pouvoir de ſes charmes.

Iſenide avoüe ſon amour ; elle en rougit par raport à la baſſeſſe d'extraction dont Linus paroît être à ſes yeux, mais elle excuſe ſa foi-

bleſſe

bleſſe par l'éloge qu'elle fait de ſes talens; voici comment elle s'exprime :

Un langage enchanteur qu'accompagne ſa Lyre,
Eſt dans Linus un art de tout charmer;
Chante-t'il le plaiſir d'aimer?
Ce qu'il exprime, il vous l'inſpire.
Quels cœurs ſeroient indifferens?
Contre nous en ſecret notre raiſon conſpire;
L'Amour ſçut acquerir le don de tout ſéduire,
Quand il inventa les talens.

Des Vers ſi coulans & ſi tendres n'ont pas eu beſoin d'une voix auſſi belle que celle de la célebre le Maure, pour ſe faire aplaudir géneralement. En voici d'autres qui ne cedent point en beauté & en douceur à ceux qui les précedent; c'eſt la même Actrice qui les chante :

Ce Mortel, fait pour charmer,
Eſt né dans un rang vulgaire,
Et je ne dois point l'aimer.
Hélas! quelle loi ſévere
Combat ma tendre ardeur!
Tout l'éclat de la Grandeur
Vaut-il le don de plaire?

Linus vient annoncer la Fête à Iſenide; il lui dit galamment. Qu'un

Digitized by Google

Qu'un Temple, où vous présidez
Doit inspirer de zéle !
La ferveur sera fidelle,
Les sermens toujours gardés ;
Mais on pourra douter sans cesse
Si l'encens présenté
S'adresse à la Divinité,
Ou s'offre à la Prêtresse.

Les Habitans de Memphis viennent célebrer la Fête. Linus demande à Isenide s'il lui est permis de faire éclater le zéle dont il est enflammé pour la Divinité qu'il adore. Isenide lui répond :

Linus, de ce grand jour, je respecte l'usage.
Tout Mortel à mes vœux peut joindre son hommage ;
Implorez les Dieux avec nous ;
Qui peut mieux les chanter que vous ?
Ils vous ont apris leur langage.

Isenide adresse aux Peuples ce qui suit.

Déclarez par vos chants vos vœux les plus secrets ;
Les Dieux daigneront les entendre.
Qu'ils versent leurs plus doux bienfaits
Sur les lieux où jadis on les a vû descendre.

Le Chœur répete ces quatre derniers Vers.

Isenide

Digitized by Google

Isenide & Linus s'aprochent de l'Autel. L'un & l'autre par des *à parte* s'adressent à l'Amour, mais dans une intention bien differente; Isenide n'implore ce Dieu que pour le prier de ne plus regner sur son cœur, au lieu que Linus le suplie d'y regner toujours & de le rendre heureux. Isenide s'exprime ainsi :

Que tu me fais souffrir,
Puissance dangereuse!
Hélas! pourquoi m'offrir
Ce qui pourroit me rendre heureuse?
Mon sort est de le fuïr.

Quoiqu'Isenide n'ait parlé qu'*à parte*, Linus lui répond d'une maniere à lui persuader qu'il l'a entenduë; voici le galant reproche qu'il lui fait :

Combien votre plainte outrage
Un Dieu, votre ferme apui;
C'est son plus parfait ouvrage
Qui s'éleve contre lui, &c.

Isenide paroît étonnée que Linus sçache ce qui se passe dans son cœur. Linus lui aprend que c'est l'Amour qui le lui révele, & que c'est ce même Dieu qui lui arrache l'aveu qu'il lui fait. Elle paroît irritée de son audace; il la justifie par ces Vers :

C'est

C'est le sort des Mortels d'adorer vos beaux yeux ;
Mais le charme de vous le dire
N'est réservé qu'au sang des Dieux.

Linus aprend à Isenide qu'il est Fils d'Apollon, & que le Roy seul est instruit du secret de sa naissance. Isenide, voyant que son Amant est digne d'elle, ne balance plus à reconnoître le Dieu d'Amour pour sa Divinité tutelaire, & dit à Linus, en portant sa main sur l'Autel :

Implorer votre Dieu, c'est vous ouvrir mon ame.

Cette belle Scéne est terminée par un Duo, où l'Acteur & l'Actrice étalent avec avantage toutes les graces du Chant, que l'Auteur de la Musique y a répanduës. Une Troupe d'Egypans & de Bacchantes viennent se joindre aux Habitans de Memphis pour célebrer cette grande Fête. L'Entrée finit par la reprise du premier Chœur.

La même Académie de Musique doit remettre au Théatre le 4. Juillet, le Ballet Héroïque des *Fêtes Grecques & Romaines.*

Le 24. Juin, les Comédiens Italiens, remirent au Théatre la Comédie qui a pour titre, *Arlequin Enfant, Statuë & Perroquet*, dont le principal Rôle est parfaitement bien

Digitized by Google

bien joüé par le nouvel Arlequin, qui donne tous les jours de nouvelles preuves de ses talens ; c'est lui qui a tout le jeu de la Piece, par tous les déguisemens qu'il prend pour rendre une Lettre à la Maîtresse de son Maître. Cette Piece avoit été donnée dans sa nouveauté le 20. Août 1716.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE & PERSE.

ON mande de Constantinople, que le 12 Avril dernier, le Comte de Castellane, Ambassadeur de S. M. T. C. auprès du Grand Seigneur avoit eu sa premiere Audience du Grand Visir.

On a aprís de Perse, que Thamas Kouli-Kan avoit formé deux Camps considerables, l'un près de Kars, en Arménie, & l'autre dans les environs de Bassora, à quelques lieuës du Golfe Persique.

Quatre Seigneurs Persans se sont révoltés contre ce Prince, & ils ont mis en déroute un Corps de Troupes qu'il avoit fait marcher, pour les obliger de rentrer dans l'obéissance.

RUSSIE.

LEs dernieres Lettres de Pétersbourg portent que le Feldt-Maréchal Lescy y étoit arrivé de Riga le 17. du mois dernier, ayant été mandé par la Princesse Régente de Moscovie, laquelle a désiré de le consulter sur les mesures qu'il convenoit

Digitized by Google

de prendre dans les conjonctures présentes.

Le Czar a nommé le Géneral Lubras, pour commander les Troupes qui sont en Finlande, en attendant que le Feldt-Maréchal Lescy puisse se rendre dans cette Province, & S. M. Cz. lui a ordonné de faire travailler avec toute la diligence possible aux nouveaux ouvrages qu'elle vouloit ajoûter aux Fortifications de Wybourg, & de faire construire plusieurs Rédoutes dans les endroits par lesquels les Suédois, en cas de rupture avec la Moscovie, pourroient pénetrer dans les Provinces cedées au feu Czar Pierre I. par la Suede. On a armé une Escadre à Cromstadt, composée de 18. Vaisseaux de Guerre & de quelques Frégates, & elle est prête à mettre à la voile. On équipe dans le même Port douze autres Vaisseaux de Guerre.

S. M. Cz. fait faire une Epée d'or, garnie de Diamans, d'un prix considérable, qu'elle se propose de donner au Feldt-Maréchal Lescy, lorsqu'il partira pour aller prendre le Commandement de ses Troupes. Ce Géneral assiste régulierement à tous les Conseils qui se tiennent, & le Gouvernement a aprouvé plusieurs Projets qu'il a présentés pour la sûreté des Frontieres. Le Prince de Hesse-Hombourg & Mrs de Spegel & de Henning serviront sous ses ordres en qualité de Lieutenans Feldt-Maréchaux.

Le Géneral Keit est arrivé depuis quelque tems à Pétersbourg, & il a été reçû avec beaucoup de marques de distinction par la Princesse Régente, qui a donné de grands éloges au zéle qu'il a témoigné pour le service du Czar, en refusant de se soûmettre à la Disposition Testamentaire, par laquelle la feuë Czarine avoit déclaré le Comte Ernest Biron Régent de Moscovie.

Le 20. Mai dernier, le Comte de Munich donna une

ure Fête magnifique aux Ministres Etrangers, aux Ministres d'Etat & à plusieurs personnes de distinction.

Le Comte Ernest Biron a obtenu de n'être pas conduit à Jenisesskoy, & l'on bâtit à Ischambkoy, près de Tobolska, Capitale de la Siberie, un logement où il sera plus commodément que dans la prison qui lui avoit été destinée. On le fera embarquer sur le Canal de Ladoga, pour le transporter par le Wolga jusqu'à Casan, d'où il se rendra par terre à Tobolska.

Le Géneral Lubras n'ayant pas jugé que les ouvrages qu'on ajoûte aux Fortifications de Wybourg, fussent suffisans pour mettre cette Place en état de soûtenir un long Siége, il a proposé d'y construire un ouvrage à Couronne & quelques demi-Lunes à contregardes, & S. M. Cz. a aprouvé cette proposition.

Le Czar a accordé une pension de 3000 Roubles au Géneral Keit, dans les avis duquel il paroît que la Princesse Régente prend une grande confiance.

Le frere du Prince Antoine Ulrich de Brunswick Bevern, est arrivé à Pétersbourg, & on assûre qu'il épousera la Princesse Elizabeth Petrowna, & que le Czar contribuëra de tout son pouvoir à le faire élire Duc de Curlande.

MITTAU.

ON a apris du 3. de ce mois, que les Etats du Duché de Curlande devoient s'assembler avant la fin du mois, & que la plûpart des Députés qui sont nommés pour y assister, paroissent disposés à donner leur voix au Prince Louis Ernest, frere du Prince Antoine Ulrich de Brunswick Bevern.

Le nom du dernier Duc sera rayé de la Liste des

Digitized by Google

Souverains de Curlande, & les Etats exigeront de son Successeur, qu'il révoque plusieurs ordres donnés sous le précedent Gouvernement.

Plus de 150. Familles Nobles, qui avoient été obligées par les vexations du Comte Ernest Biron, de se retirer en Pologne & en Lithuanie, sont revenuës à Mittau, pour demander d'être rétablies dans la possession de leurs biens, dont il les avoit privées par un Decret, qui déclaroit déchûs de leurs Fiefs tous les Gentilshommes dont les Titres étoient posterieurs au Duc Gothard Ketler.

ALLEMAGNE.

GIanihi Ali Pacha, Ambassadeur Extraordinaire du Grand Seigneur auprès de S. M. partit de Vienne le 25. du mois dernier pour Constantinople, & il traversa à cheval le Fauxbourg de S. Léopold, pour aller s'embarquer sur le Danube à bord des Bâtimens destinés à le conduire à Belgrade. Il a été escorté par un Détachement de 80. hommes du Régiment des Gardes jusqu'à cette Place, où il a été échangé avec le Comte d'Uhlefeldt.

On a apris de Silésie, que l'Armée Prussienne étoit en marche pour s'aprocher de la Riviere de Neiss; & sur cet avis, la Reine a envoyé ordre au Comte de Neuperg, de faire tous ses efforts pour empêcher les Ennemis de passer cette Riviere.

Le Duc d'Uzeda mourut le 18. Mai dernier, dans la Citadelle de Gratz, où il avoit été enfermé pour le reste de ses jours.

Le départ de la Reine de Hongrie pour Presbourg, est fixé au 16. du mois prochain, & on a déja embarqué sur le Danube vingt pieces de Canon, pour servir aux réjoüissances qui se feront à l'occasion de son Couronnement. S. M.

Digitized by Google

S. M. a écrit au General Hoheneims, d'aller joindre en Silésie le Comte de Neuperg, pour servir sous ses ordres en qualité de General de Cavalerie.

Le bruit court que la Reine a enfin accepté la médiation que S. M. Br. & les Etats Generaux des Provinces Unies lui ont offerte, pour procurer un accommodement entre la Cour de Vienne & celle de Berlin, & elle a promis de se prêter à tous les moyens de conciliation qui seroient proposés par ces deux Puissances, pourvû qu'ils ne fussent point contraires à la Pragmatique Sanction.

Les Députés que les Etats du Royaume de Hongrie ont envoyés à Vienne, ont demandé à la Reine de la part des Etats, que S. M. les rétablît dans les droits & les privileges qui leur ont été ôtés par les deux derniers Empereurs, & que la confirmation de ces droits fût stipulée dans la Capitulation qui lui sera présentée; que dans la Servie, dans le Bannat de Temeswar & dans l'Esclavonie, le Gouvernement Civil ne fût plus subordonné au Gouvernement Militaire; que les Hongrois pussent être admis dans les Conseils de la Reine, ainsi que les autres Sujets de S. M. & que la Reine s'engageât à ne conclure aucun Traité avec les Turcs, sans prendre l'avis des Etats; que tout ce qui concerneroit la marche, la subsistance & le payement des Troupes, ne fût reglé que par des Commissaires Nationaux; que les Charges de la Chancellerie, établie à Vienne pour la Hongrie, ne fussent données qu'à des Hongrois, & que ceux qui en seroient pourvûs eussent les mêmes prérogatives que les Officiers des autres Chancelleries; que la Reine n'accordât les Charges & les Dignités du Royaume, le Commandement des Places, la Régie des Péages & l'Administration des revenus des Gabelles, qu'à des personnes de la

Digitized by Google

Nation, & que la Chambre des Finances de Presbourg fût indépendante de tout autre Tribunal; que toutes les marchandises & les denrées de Hongrie pussent être transportées librement en Autriche & en Stirie, sans payer aucun droit extraordinaire; que les nouvelles impositions établies sur les marchandises qui viennent des Pays Etrangers, fussent suprimées; & que les Vénitiens eussent la liberté d'aller acheter des Bœufs en Hongrie; qu'on établit pour les rétributions que payent les differens Comtés, un nouveau Tarif dans lequel ces rétributions fussent plus proportionnées à ce que chaque Comté peut payer; que la Dignité de Palatin du Royaume de Hongrie fût rétablie dans toutes les prérogatives que le Roy Mathias y a attachées par son Decret de 1485. que les Bénefices ne pussent être conferés à des Etrangers, & que les Protestans eussent la liberté d'exercer leur Religion dans toute l'étenduë du Royaume.

La formule du Serment que la Reine prêtera, lorsqu'elle sera couronnée à Presbourg, sera conçûë en ces termes: *Nous jurons par le Dieu vivant, que nous accorderons une protection spéciale à toutes les Eglises; que nous maintiendrons les Seigneurs, Prélats, Barons, Gentilshommes, les Villes libres, & tous les Habitans de ce Royaume, dans la jouissance de leurs franchises, exemptions, droits & libertés; que nous ne changerons rien aux coûtumes anciennes; que nous rendrons la Justice à tous, suivant les Loix & les Usages du Royaume, & que nous observerons inviolablement tout ce qui est contenu dans le Decret du Roy André.*

Le Comte de Schaffgotsch, Grand Burgrave de Prague, s'est rendu à Vienne, pour présenter à la Reine le Don gratuit que les Etats du Royaume de Boheme ont accordé à S. M. à l'occasion de la naissance de l'Archiduc.

Il

Il y eut à Vienne le 5. un violent Ouragan, accompagné de pluye & de tonnerre; le vent a renversé plusieurs maisons & déraciné un grand nombre d'arbres & le Danube qui s'est débordé, a causé beaucoup de dommage, particulierement au Monastere des Religieuses de Ste Elizabeth, dont cinq ont été noyées, les autres ayant eu beaucoup de peine à se sauver.

La Reine reçut vers le milieu de ce mois un Courier par lequel le Comte de Neuperg lui a mandé que le Roy de Prusse avoit fait faire depuis peu plusieurs mouvemens à son Armée, & qu'il paroissoit être dans le dessein d'entreprendre le Siége de Neiss, ou d'attaquer l'Armée de la Reine. Il lui mandoit en même tems que le Major Géneral Festatis, à la tête d'un Corps de Hussards, ayant fait sommer un Détachement de 300. hommes des Troupes du Roy de Prusse, qui étoit dans le Château d'Olmendorf, de se rendre, & les Ennemis n'ayant répondu à cette sommation que par un feu de Mousqueterie très-vif, il les avoit obligés en mettant le feu au Château, d'abandonner ce poste, & que presque tous les Officiers & les Soldats qui composoient le Détachement, avoient été taillés en pieces, en se retirant.

Le Conseil Aulique de Guerre a cité le Géneral Schmettau, à comparoître dans le terme d'un mois, pour rendre compte des raisons qui l'ont déterminé à se rendre dans le Camp du Roy de Prusse, sans en avoir demandé la permission à la Reine, & on a envoyé ordre au Comte de Neuperg, d'en faire donner avis à ce Géneral par un Trompette.

Digitized by Google

PRUSSE.

ON a apris de Siléſie, que l'Armée du Roy étoit toujours campée près de Grotkaw, & que celle de la Reine de Hongrie continuoit d'occuper ſon Camp dans les environs de la Ville de Neiſſ. S. M. Pr. a détaché un Corps de 3000. hommes d'Infanterie & de 1500. de Cavalerie, pour aller renforcer les Troupes qui ſont de l'autre côté de l'Oder, & le Géneral d'Olonne, qui étoit à Oppelen avec un Régiment de Cuiraſſiers des troupes de la Reine de Hongrie, a abandonné ce poſte ſur la nouvelle de la marche de ce Corps de troupes Pruſſiennes.

L'Armée commandée par le Roy, étant décampée de Grotkaw le 9. de ce mois, elle arriva le même jour dans les environs de Friedewalde, & quatre Bataillons qui avoient été détachés par S.M. pour attaquer ce poſte où il y avoit 4000. hommes de troupes de la Reine de Hongrie, les en chaſſerent.

Les Pruſſiens s'avancerent le 12. vers le Village de Mogwitz, à la vûë de l'armée ennemie, qui ſe retira à leur aproche, & le Roy voyant que le Comte de Neuperg évitoit le combat, malgré les renforts qu'il avoit reçû, Sa Majeſté décampa le 13. pour s'aprocher de Streelen, après avoir fait ravager tous les environs de Mogwitz, pour ôter aux ennemis les moyens de ſubſiſter en-deçà de la Neiſſ. Pendant cette marche de l'armée du Roy, ſes Huſſards ennemis attaquerent les bagages, mais ils ne purent enlever que ſept Chariots, & ils perdirent près de 50. hommes.

BRESLAW

BRESLAW.

LE Roy de Prusse ayant pris la résolution de faire avancer son armée vers la Riviere de Neiss, S. M. Pr. détacha le 24. du mois dernier un Corps de Cavalerie, pour aller marquer un Camp dans la Plaine de Grotkaw; le même jour elle fit défiler les bagages & une partie de son Artillerie, & elle donna ordre que toutes les troupes se tinssent prêtes à marcher; elle décampa de Mollvitz le lendemain, & toute l'armée arriva avant midi dans les environs de Grotkaw, qui n'est qu'à une lieuë de la Ville de Neiss, un détachement de Dragons, que le Roy de Prusse avoit envoyé le soir à la découverte, pour reconnoître la situation des troupes de la Reine de Hongrie, s'aprocha de la Riviere de Neiss, à la portée du canon, sans rencontrer d'ennemis, tous ceux qui étoient en-deçà de la Riviere, l'ayant repassée, sur la nouvelle de la marche de l'armée Prussienne. Le Comte de Neuperg est campé près de cette Place. Les prisonniers qu'on a faits depuis quelque tems aux ennemis, assûrent que ce Géneral l'a pourvûë abondamment de vivres & de munitions, & qu'il y a fait ajoûter plusieurs ouvrages qui la mettent en état de faire une longue résistance, si le Roy de Prusse en forme le Siége.

Un détachement de troupes Prussiennes ayant attaqué le Corps de Dragons & de Hussards, commandé par le Géneral Baroniay, l'a mis en déroute; les ennemis on perdu environ 80. hommes & on leur a fait 150. prisonniers.

Quoique les deux armées continuent d'être fort peu éloignées l'une de l'autre, il n'y a point d'apparence qu'elles en viennent à une action génerale.

Deux Bataillons & six Escadrons ayant été détachés

tachés au commencement de ce mois par S. M. Pr. pour tâcher d'enveloper un Corps de Cavalerie Autrichienne, qui étoit sorti du vieux Grotkaw, ils feignirent de prendre la fuite, pour attirer les Autrichiens dans un endroit où les deux Bataillons s'étoient mis en embuscade, mais les Autrichiens ayant été avertis par un Paysan de ne pas trop s'avancer, ils se retirerent, sans avoir fait aucune perte.

ESPAGNE.

LES Vaisseaux de guerre que S. M. C. a fait équiper au Ferol, sortent de tems en tems du Port, pour aller croiser dans les Mers voisines, & ils ont pris depuis peu à la hauteur de l'Isle de Berlingue, sur la Côte de l'Estramadoure Portugaise la Fregate Angloise *la Nonpareille*, de 220. tonneaux, & le Paquebot *la Susanne*.

Dom Barthelemi de Mendivil, Commandant la Barque *la Notre-Dame de l'Assomption*, s'est emparé d'une Balandre de la même Nation vers le 5. degré de Latitude Septentrionale.

L'Evêque de Rennes Ambassadeur de S.M.T.C. arriva à Madrid le 20. du mois dernier.

Le 13. du même mois, l'Armateur Jean Baptiste Salié entra dans le Port de Vigo avec le Brigantin Anglois *le Bon Succès*, dont il s'est emparé entre Camina & la Guardia.

Un Negre, âgé de 14. ans, fut baptisé le premier de ce mois dans l'Eglise de la Paroisse du Palais, & il eut pour Parain le Docteur Don Juan de Lacy, Grand Chapelain de l'Eglise Royale de S. Antoine des Allemands, lequel l'a instruit des vérités du Christianisme, & qui pendant sept ans qu'il a été Aumônier du Régiment Suisse de Wittz, a converti à la Religion 248. Hérétiques de differentes Sectes.

Un

Digitized by Google

Un grand nombre d'Armateurs Espagnols, qui croisent dans les environs de la Caroline, ont enlevé plusieurs Vaisseaux Anglois.

On a apris que Madame de France, Epouse de l'Infant Don Philipe, est entrée au commencement de ce mois dans le quatriéme mois de sa grossesse, & qu'elle continuë de se porter aussi-bien qu'on puisse le desirer.

M. Van-der-meer, Ambassadeur de la République de Hollande, s'est rendu à Aranjuez, pour demander la restitution de quelques Vaisseaux Hollandois qui ont été pris par les Armateurs Espagnols, & le Marquis de Villarias, Sécretaire d'Etat & *del Despacho Universal*, l'a assûré que le Roy feroit rendre ceux dont les Proprietaires justifieroient qu'ils n'ont point contrevenu aux Reglemens établis par raport au Commerce & la Navigation.

L'Armateur Espagnol Don Joseph de Torres, a fait trois prises considérables sur les Anglois dans les Mers de Portugal.

Don Manuel de los Santos, Commandant la Barque *la Notre-Dame de la Conception*, a pris deux Brigantins Anglois, qu'il a menés à Vigo.

Le 27. Mai dernier, le Vaisseau *la Notre-Dame de Aranzazu* entra dans le Port avec une prise, estimée 25000. Piastres.

La Frégate *la Conque Marine*, a enlevé vers le 51. degré de Latitude Septentrionale, le Brigantin *l'Amerique*, qui alloit de la Caroline en Angleterre, & qui étoit chargé de Ris & de Bois de Campesche, & le Paquetbot *le S. Jean*, qui portoit de Lisbonne à Dublin une grande quantité de vin de Portugal.

Digitized by Google

PORTUGAL.

ON mande de Lisbonne, du 11. du mois dernier, que le premier, les Bernardins tinrent un un Chapitre géneral dans leur Convent de cette Ville, & qu'ils élurent pour Géneral de leur Ordre dans le Royaume de Portugal, Dignité à laquelle est attachée celle de Grand-Aumônier du Roy, le Pere Antoine Brandam, Définiteur & Procureur Géneral de l'Ordre, & Abbé de l'Abbaye Réguliere de S. Christophe de Lasoëns.

S. M. Port. pour satisfaire aux desirs d'un grand nombre de personnes de distinction, qui demandent d'être admises dans l'Ordre de Christ, a résolu de créer cent nouveaux Chevaliers de cet Ordre, lesquels seront obligés de payer chacun 5000. Cruzades, pour contribuer à la construction d'une nouvelle Eglise Patriarchale.

ITALIE.

L'Abbé Doria, Nonce Extraordinaire du Pape à la Diette qui doit se tenir à Francfort pour l'Election d'un Empereur ayant écrit à S.S. pour lui rendre compte de l'état présent des affaires d'Allemagne, le Pape lui a recommandé d'assûrer les Electeurs que S. S. étoit dans la résolution de garder une exacte neutralité entre les Prétendans à la Dignité Impériale, & qu'elle desiroit uniquement de voir cette Dignité remplie par un Prince qui fût un zelé Défenseur de la vraye Religion.

On mande de Venise, que M. Louis Foscarini, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Padoüe, a été élu Patriarche de Venise, & que la Charge de Proveditеur Géneral de la Mer a été donnée à M. Louis Contarini Terzo.

Les

Digitized by Google

Les mêmes lettres ajoûtent que les Turcs recommençoient à faire des mouvemens sur la Frontiere de la Dalmatie Vénitienne, & qu'on craignoit qu'ils n'eussent dessein de former quelque entreprise sur cette Province.

Le premier de ce mois, jour de la Fête du S. Sacrement, Sa Sainteté se rendit en grand cortege à l'Eglise de S. Pierre du Vatican, où elle celebra la Messe; elle porta ensuite le S. Sacrement à la Procession, & après avoir donné la bénediction, elle retourna au Palais du Quirinal.

Les articles de l'accommodement entre le S. Siége & la Cour de Naples, ont été signés au commencement de ce mois par le Cardinal Valenti Gonzaga, au nom du Pape, & par le Cardinal Aquaviva, au nom de S. M. Sic. & il a été stipulé dans les trois premiers de ces articles, que le Pape consentiroit à la réünion de plusieurs Evêchés dans le Royaume de Naples; que Sa Sainteté joindroit son autorité à celle du Roy des deux Siciles, pour établir la reforme dans le Clergé Régulier des Etats de S. M. Sic. & qu'elle accorderoit les privileges que le Roy des deux Siciles a demandés pour les Chevaliers de l'Ordre de S. Janvier. Le Roy des deux Siciles a ratifié ces articles.

Le Grand Duc de Toscane, à la sollicitation du Pape, a consenti de restituer le Fief de Carpegne au Prince de ce nom, & le Fief de Scavolino au Marquis Cavalieri.

Il est survenu quelques difficultés entre le S. Siége & l'Ordre de Malthe, au sujet de l'ordre que le Pape a donné à la Chambre Apostolique de se charger de l'administration des revenus du Grand Prieuré de Rome, en attendant que Sa Sainteté disposât de ce Grand Prieuré.

Le 20. du mois passé, les Religieux de l'Observance

vance S. François, tinrent dans leur Convent des Saints Apôtres, un Chapitre géneral, dans lequel ils élurent pour Géneral de leur Ordre le Pere Jean-Baptiste Minucci, Examinateur des Evêques & Consulteur de la Congrégation des Indulgences.

On a apris de Venise, que la République avoit résolu d'augmenter ses troupes de 6000. hommes; que les Turcs continuoient de faire beaucoup de mouvemens sur les Frontieres de la Dalmatie Vénitienne, & qu'ils assembloient un Corps de troupes dans l'Albanie.

NAPLES.

ON écrit de Naples du 16. du mois derniers, que les couriers qui vont en Espagne, ont reçû ordre de ne point passer dans les Etats qui apartiennent à la Reine de Hongrie ou au Grand Duc de Toscane.

L'Elu du Peuple, suivant l'usage, porta le premier du même mois au Roy, de la part de la Ville un présent, qui consistoit en un Groupe de Statuës d'argent massif, représentant l'Italie qui tenoit entre ses bras l'Infante qu'elle présentoit à la Religion. Aux pieds de ces Statuës étoient plusieurs Sirenes avec differens attributs propres à caractériser les Royaumes de Naples & de Sicile.

Le Gouvernement est occupé à chercher les moyens de favoriser les progrès du Commerce, & on a accordé plusieurs privileges aux Entrepreneurs de nouvelles Manufactures, particulierement de celles qui sont établies pour la Fabrique des Draps.

Les avantages que le Roy a promis aux Juifs qui fixeroient leur demeure dans ses Etats, y en attirent un grand nombre, & quelques-uns on déja formé une Compagnie pour le Commerce du Levant.

S.

Digitized by Google

S. M. a dépêché un Courier au Chevalier Finochietti, son Ministre auprès du Grand Seigneur, pour lui ordonner de leur procurer, tant à Smirne que dans les autres Echelles du Levant, toute l'assistance dont ils auront besoin, & elle a mandé à ce Ministre de solliciter auprès de Sa Hautesse la permission de bâtir à Constantinople un Convent pour les Religieux Franciscains de la Nation Sicilienne.

Le 4. de ce mois, le Roy reçut de Rome par un Courier extraordinaire, la Ratification de l'accommodement conclu entre le S. Siége & la Cour de Naples, signée par le Pape, qui a envoyé en même-tems deux Bulles, l'une pour la réünion de quelques Evêchés, & l'autre pour accorder à l'Ordre de S. Janvier les privileges demandés par S. M.

Le Chevalier Finochietti a mandé au Roy, que les deux Vaisseaux de guerre, par lesquels S. M. a envoyé les présens destinés pour le Grand Seigneur, étant arrivés à Constantinople le 8. Mai dernier, il y avoit fait le 11. son Entrée publique, & qu'il avoit remis au Grand Seigneur les présens du Roy dans l'audience qu'il avoit euë de Sa Hautesse.

ISLE DE CORSE.

LEs quatre Bataillons que le Roy de France a jugé à props de retirer de l'Isle de Corse, se sont embarqués à San Fiorenzo, & les Bâtimens destinés à les conduire à Toulon ont mis à la voile sous l'escorte de la Barque *la Sybille*.

Le Maréchal de Maillebois & le Marquis de Contades se sont embarqués à bord de la Fregate *le Zéphire*, pour revenir en France, & ce Géneral a laissé le commandement des troupes de France au Marquis de Villemeur, qui a fixé sa résidence à la Bastie.

GRANDE

GRANDE BRETAGNE.

LE Vaisseau *le Burlington* s'est emparé d'un Bâtiment Espagnol à la hauteur d'Oporto, en revenant de la Caroline.

On a apris de la nouvelle York, que le Capitaine Drummond, Commandant le Vaisseau *le Georges*, avoit fait une prise considerable.

Un Armateur Espagnol a enlevé le Vaisseau *l'Hirondelle*, qui avoit fait voile de Bristol pour l'Afrique.

On a reçû avis par l'Equipage du Vaisseau *le Sommerset*, arrivant de Port Mahon, que le Vaisseau de guerre *l'Arlboroug*, y avoit conduit un Bâtiment Espagnol dont il s'étoit emparé sur les Côtes de la Catalogne.

Le 14. de ce mois le Vaisseau de guerre *le Dragon* entra dans la Tamise avec une prise qu'il a faite près d'Alfagues.

Le Galloper a pris deux Armateurs Espagnols dans les environs de Dungeness.

L'Equipage du Vaisseau *la Bogite* a raporté que les neuf Vaisseaux de guerre Espagnols, qui étoient à Cadix, s'étoient rendus au Ferol, & qu'en route ils s'étoient emparés de sept Bâtimens Anglois, du nombre desquels est *le Vernon*, qui a fait un grand nombre de prises sur les ennemis.

MORTS DES PAYS ETRANGERS.

LE 16 Mai, Jacques *Lanfredini*, Florentin, Cardinal Diacre du Titre de Ste Marie *in Portico Campitelli*, Evêque d'Osimo, & Cingoli, Préfet de la Congrégation de l'Immunité Ecclesiastique,

que, &c. mourut à Rome, âgé de 70. ans, 6. mois, 19. jours, étant né le 26. Octobre 1670. Il avoit été fait Auditeur Civil du Cardinal Camerlingue le 7. Mars 1722. Il fut ensuite déclaré Prélat Domestique & Membre de la Congrégation Consistoriale au mois de Novem. 1723. & aussi Référendaire de l'une & l'autre Signature. Il reçut l'Ordre de Prêtrise des mains du Pape Benoît XIII. le 16. Mars 1727. Après la mort de ce Pontife, ce fut lui qui prononça le 5. Mars 1739. l'Oraison Latine *de Eligendo Pontifice*, immédiatement avant l'entrée des Cardinaux au Conclave. Il fut fait sous le Pontificat de Clement XII. son compatriote, Chanoine de la Basilique de S. Pierre du Vatican au mois d'Octobre 1730. Déclaré Sécretaire de la Congrégation du Concile le 7. Mai 1731. Votant de la Signature de Grace au mois d'Octobre suivant & enfin au mois d'Octo- 1733. Dataire de la Pénitencerie, dont il étoit alors Canoniste. Il fut créé & déclaré Cardinal le 24. Mars 1734. Il quitta alors lors le nom d'Amadori, sous lequel il avoit été connû jusque-là & il reprit celui de Lanfredini, ancien nom de sa Famille. Le 27. du même mois de Mars, le Pape proposa pour lui en Consistoire les Evêchés unis d'Osimo & Cingoli, dans la Marche, & il fut sacré le 4 Avril dans l'Eglise de Ste Marie *in Portico Campitelli*, par le Cardinal Guadagni, assisté du Patriarche de Jérusalem & de l'Archevêque de Damas. Le 12. du même mois d'Avril 1734. le Pape, après avoir fait la cérémonie de lui fermer & ouvrir la bouche, lui assigna la Diaconie de Ste Marie *in Portico Campitelli*, & le plaça dans les Congrégations du Concile de l'Immunité, du Consistoire & de la Fabrique. Il fut déclaré au mois de Mai 1739. Préfet de la Congrégation de l'Immunité Ecclesiastique.

Le 21. Barthelemi *Rispoli*, Romain, Cardinal Diacre

Diacre, du Titre de S. Côme & S. Damien, Grand Prieur de Rome, de l'Ordre de S Jean de Jérusalem, &c mourut à Rome, âgé de 43. ans, 8. mois & 26. jours, étant né le 25. Août 1697. Il avoit pris le parti de la Prélature, quoiqu'aîné de sa Maison. Le Pape Innocent XIII. son grand-oncle maternel, le nomma Sécretaire des Mémoriaux le 9. Mai 1721. & le fit aussi Protonotaire Apostolique Participant. Après la mort de ce Pontife, il perdit sa Charge de Sécretaire des Mémoriaux, dont le Pape Benoît XIII. disposa à son avenement en faveur de Nicolas Coscia, sa Créature; mais il fut déclaré par ce nouveau Pape Sécretaire de la Congrégation *de Propaganda fide* le 21. Novembre 1724. Il n'étoit encore alors que simple Clerc. Il reçut les Ordres Mineurs par les mains du Cardinal Nicolas Spinola le 26. Juillet 1725. & D. Etienne Conti, son cousin, s'étant démis en sa faveur de la Charge de Primicier de l'Archi-Confrerie des Pélerins & Convalescens, il en prit possession le 27. Janvier 1726. Le Pape Clément XII. de la Maison Corsini, son parent, le créa & déclara Cardinal le 2. Octobre 1730. & fit le 5. suivant la cérémonie de lui donner publiquement le Chapeau, & le 22. Novembre, celle de lui fermer & ouvrir la bouche, après quoi il lui donna un Titre, & lui assigna les Congrégations du Concile, de la Propagation de la Foi, de la Fabrique & Bon Gouvernement. Le même Pape lui donna le 3. Juillet 1731. le Grand-Prieuré de Rome, vacant par la démission du Cardinal Camille Cibo. Il en prit possession le 18. du même mois dans l'Eglise de Ste Marie sur le Mont Aventin, & le 9. Septembre suivant il reçût en cérémonie la Croix de l'Ordre de Malthe des mains du Cardinal François Barberin. Après la mort de son Pere il céda ses droits d'aînesse à D. Alexandre Ruspoli,

Digitized by Google

Ruspoli, son frere puîné, moyennant une pension de 12000. écus, avec la réserve du Fief de Vignanello. Il fut déclaré Protecteur du Collége Germanique Hongrois à Rome le 17. Janvier 1737. & du College des Maronites au mois de Novembre suivant. Il étoit fils aîné de Fançois-Marie Ruspoli, Prince le Ceveteri, Comte de Vignanello, Marquis de .iano, &c. créé Prince du Soglio par le Pape Clé-ment XI. en 1709. & mort le 11. Juillet 1731. âgé de 63. ans, & de D. . . . . Cesi ..fille de Joseph Cesi, Duc d'Aqua Sparta, & d'Hiacinte Conti, sœur du Pape Innocent XII.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE Roy partit de Versailles le 14. de ce mois, pour aller coucher au Château de Ramboüillet. S. M. en revint le 17. & y retourna le 20.

Le 17. S. M. prit le deüil pour la mort de la Duchesse de Bourbon, seconde Doüairiere.

Le Roy qui étoit revenu à Versailles du Château de Ramboüillet le 23. de ce mois, y retourna le 26. & S. M. en revint le 28.

S. M. quitta le 29. le deüil qu'Elle avoit pris le 17. pour la mort de la Duchesse de Bourbon, seconde Doüairiere.

Le

Digitized by Google

Le 10. de ce mois, M. Crescenzi, Archevêque de Naziance & Nonce Ordinaire du Pape, eut une audience de S. A. R. Madame la Duchesse d'Orléans, & il y fut conduit par M. de Verneüil, Introducteur des Ambassadeurs.

Le 11. l'Evêque de Tulles fut sacré dans la Chapelle du Séminaire de S. Sulpice, par l'Archevêque de Tours, assisté des Evêques d'Agen & de Quimpercorentin.

Le Prince d'Ardore, Ambassadeur Extraordinaire du Roy des deux Siciles auprès du Roy, & qui arriva à Paris le 27. de ce mois, se rendit à Versailles le 29. au matin, & il eut sa premiere audience de S. M. Il eut ensuite audience de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, & de Mesdames de France. Il fut conduit à toutes ces audiences par M. de Verneüil, Introducteur des Ambassadeurs.

Le Roy a permis au Marquis d'Ecquevilly, Capitaine Géneral des Toiles de Chasses, Tentes & Pavillons du Roy, pour l'équipage du Sanglier, de se démettre de cette Charge en faveur du Marquis d'Ecquevilly, son fils, lequel prêta Serment le 29. au matin, entre les mains de S. M.

BE-

Digitized by Google

BENEFICES DONNE'S.

LE Roy a nommé à l'Evêché de Laon, l'Abbé de Rochechouart, Vicaire Géneral de l'Archevêché de Roüen. S. M. a accordé l'Abbaye de Combelongue, O. de P. D. de Couzerans, à l'Abbé de Jouques; celle de Boisgroland, O. de C. D. de Luçon, à l'Abbé de Fondevieille; celle de Gondom, même O. D. d'Agen, à l'Abbé du Vigier; celle de la Capelle, O. de P. D. de Toulouze, à l'Abbé de la Tour; le Prieuré de S. Sernin, O. de S. Aug. D d'Autun, à l'Abbé de Saint-Hermine; l'Abbaye Réguliere de Moreuil, O. de S. Ben. D. d'Amiens, à Dom Berthier; l Abbaye Réguliere de S. Loüis de Vernon, O. des Hospitalieres de S. Aug. D. d'Evreux, à la Dame de Sailly, & l'Abbaye Elective du Vivier, D. d'Arras, à la Dame de Widebien d'Ignocourt.

Le 27. Juin, le Lieutenant Géneral de Police fit l'ouverture de la Foire S. Laurent, avec les cérémonies accoûtumées. Ce Magistrat avoit rendu son Ordonnance le 17. du même mois, concernant ce qui doit être observé par les Marchands qui y sont établis, & qui renouvelle la défense des Jeux, &c.

Le

Digitized by Google

Le lendemain, l'Opera Comique fit l'ouverture de son Théatre par une Piéce nouvelle en Vaudevilles avec un Divertissement de Chants & de Danses qui a pour titre, *le Registre inutile*, laquelle fut suivie de la *Chercheuse d'Esprit*, Piéce nouvelle, joüée avec succès sur la fin de la derniere Foire S. Germain, que le Public a revû avec plaisir; elle est terminée par un Divertissement très-bien exécuté.

****

ODE

A M. le Duc d'Orléans, Premier Prince du Sang, à l'occasion des Prix de Sagesse *qu'il a promis pour l'année* 1742. *dans le College Royal de Nanterre.*

HEureux, qui de l'éclat d'une auguste naissance
N'autorise point son orgueil!
Sa Pourpre réverée, unie à l'Innocence,
La releve à nos yeux, & n'en est point l'écueil;
Son humble grandeur fuit le faste;
L'Indigent, accablé du poids de ses travaux,
Ne voit point à regret un odieux contraste,
Funeste surcroît de ses maux.

*

Lorsque

Lorſque d'un Dieu vengeur l'inviſible colere
Fait diſparoître nos moiſſons,
Pour nourrir ſes Enfans, s'il leur deſtine un Pere,
A ſes ſoins empreſſés nous le reconnoiſſons;
Ses largeſſes intariſſables
Ne ceſſent de couler au gré des Malheureux;
Vainement l'Aquilon rend nos Champs inſolvables,
Il payra le tribut pour eux.

*

Ainſi dans les Climats que l'Orion humide
Prive de ſes dons fortunés,
Le Nil ſe débordant ſur la Campagne aride,
Y remplace du Ciel les refus obſtinés;
Plus précieux que le Pactole,
Le limon ſous ſes pas fait germer les Epis:
Combien de fois vit on l'orgueilleux Capitole
Devoir ſon ſalut à Memphis?

*

Quelle main aujourd'hui balance de notre âge
Les déſordres & les malheurs!
Quand ſes dons de nos biens réparent le naufrage,
Son exemple s'opoſe à la perte des mœurs:
Sa vertu tourne en ſacrifices
Les preſtiges flateurs de la cupidité;
Il oſe, dans le ſein du luxe & des délices,
Introduire l'auſtérité.

Digitized by Google

Il paroît, & soudain un hommage sincere
Fait voler nos cœurs après lui :
Le voilà, disons-nous, cet Astre salutaire ;
Voilà de l'Orphelin l'espérance & l'apui.
L'humanité guidant ses traces,
Va chercher l'Indigent par la faim abattu :
Tendre, compatissant, le chemin de ses graces
Est le sentier de la Vertu.

❧

On grave les fureurs d'un Héros sanguinaire
Sur le fer, le marbre & l'airain ;
De ses lâches flateurs l'adresse mercenaire
A l'immortaliser anime le Burin :
Mais c'est dans notre ame attendrie,
Qu'avec des traits de feu, victorieux des ans,
Un vif & tendre amour peint l'image chérie
Des Héros doux & bienfaisans.

❧

Tristes joüets du sort, Familles désolées
Qu'il soûtient dans l'adversité ;
Foibles Vertus, sans lui déja presqu'immolées
Aux tyranniques loix de la nécessité ;
De vos peines secret Arbitre,
Sa bonté va toujours plus loin que vos souhaits.
Pour la solliciter, quel est donc votre titre ?
L'habitude de ses bienfaits.

Parle-

Digitized by Google

Parlez, ô Mont sacré, Retraite si chérie,
Pieux asyle, où sans témoins
Et dans son cœur portant son Prince & sa Patrie,
Il court à l'Eternel consacrer tous ses soins !
Que vos murs soient autant d'organes....
Mais, que dis je ? Ah! plûtôt, contens de l'admirer;
Dérobez des secrets que des regards profanes
Sont indignes de pénétrer.

⁂

O trop humble Vertu ! la prompte Renommée
A déja sçû la déceler ;
Mais contre elle toujours sa modestie armée,
Dédaignant un vain bruit l'empêche de parler :
Cependant Messagere utile,
De ce Prince elle annonce encor quelque bienfait.
Par respect pour son nom fixant son vol agile,
Le Zéphir l'écoute & se tait.

⁂

Quand c'est lui qu'elle prône, interessante & tendre,
Elle fuit les bruyans éclats ;
Terrible, quand sa voix d'Achille ou d'Alexandre
Aux Peuples effrayés racontoit les combats ;
Ou quand sur le sommet du Pinde
Suivant des yeux PHILIPE * en ses Exploits divers,

* *Philipe Duc d'Orleans, Régent du Royaume, fut blessé à Steinkerque, & pensa être fait Prisonnier à Nervinde.*

Du péril qu'il courut à Steinkerque, à Nervinde,
Elle fit trembler l'Univers.

✻

Docte & pieuse Ecole, (a) aprenez, nous dit-elle,
Votre gloire & votre bonheur;
Cet Hélicon reprend une face nouvelle,
D'un BOURBON il partage aujourd'hui la faveur.
(b) ANNE y rassembla les Sciences;
Bienfaiteur plus solide, un moderne Titus
A la Jeunesse offrant (c) l'attrait des récompenses
Veut y rassembler les Vertus.

✻

Loin d'ici tous ces Jeux où la frivole Grece,
Prodigue sans discernement,
Accordoit à la Course, à la Lute, à l'adresse
Des Honneurs, qu'aux Vertus on devoit seulement.
De ce prix la flateuse amorce
N'exerçoit que les corps, sans exercer les cœurs;
Et formoit des Héros décidés pour la force,
Mais équivoques pour les mœurs.

✻

(a) *Le Collége de Nanterre.*

(b) *Anne d'Autriche, Mere de Loüis XIV. Prétrigea en Collége Royal, par Lettres Patentes du mois d'Avril 1641.*

(c) *Prix que M. le* DUC D'ORLEANS *a promis pour l'année prochaine.*

Que

Digitized by Google

Que tout va prospérer sous ce nouveau Mécène !
Livrez-vous aux plus vifs transports,
Nourrissons favoris, qui de Rome & d'Athène
Venez en ce séjour épuiser les trésors :
Briguez le privilége insigne
D'obtenir les Lauriers par sa bonté promis ;
A quel prix, direz-vous, peut-on s'en rendre digne ?
Soyez l'image de son Fils.

❋

Né d'une autre Rachel, & formé par les Graces,
Il est l'objet de notre amour.
PRINCE, qu'il soit fidele à marcher sur tes traces ;
Qu'instruit par ton exemple, il instruise à son tour.
Non, non, de mortelles allarmes
Sur ses jours précieux ne nous troubleront plus :
Tems funeste, où pour lui toute la France en larmes
Craignit le sort de Marcellus !

❋

* Il va donc parcourir ces lieux où la Victoire
A si souvent subi nos Loix ;
C'est-là qu'à chaque pas, bien mieux que dans l'Histoire,
Des Héros de sa Race il lira les Exploits :
C'est-là que fume encor la foudre,
Qui vengeant les affronts à Namur essuyés,

* *Voyage de M. le* DUC DE CHARTRES *en Flandres.*

Dans les Champs de Cassel (a) a fait mordre la poudre
Aux Bataves humiliés.

✻

Vrai Joseph de nos jours, que la faux meurtriere
De tes ans respecte le fil!
Sauveur des Indigens, ta mortelle carriere
A tes yeux seulement doit paroître un exil.
Vis pour garantir l'innocence;
Vis pour les Malheureux, & pour faire rougir
L'orgueilleuse grandeur & l'avare opulence;
Vis pour étonner l'avenir.

✻

(a) MONSIEUR, *Frere unique du* ROY, *& Bisayeul de M. le Duc de Chartres, remporta en 1677. une Victoire complette à Cassel.*

J. B. Bernard, Chanoine Régulier, Professeur d'Eloquence dans le College Royal de Nanterre.

MORTS & MARIAGES.

LE ... Mai, Eléonor-Felix *de Rosen*, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, dans lequel il avoit été reçû de minorité le 15. Septembre 1715. Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie ci-devant Lordat, qui lui fut donné le 24. Fevrier

Fevrier 1738. mourut à Strasbourg, dans la 28. année de son âge, étant né le 2. Septembre 1713. Il étoit fils puîné de Reynhold-Charles de Rosen, Comte de Bolweiller & d'Ettweiller, Lieutenant Géneral des Armées du Roy, & Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Loüis, & de Marie-Béatrix-Octavie de Grandmont, son épouse, des Comtes de Grandmont dans le Comté de Bourgogne.

Le 2, Loüis-Henry *de Selles*, Auditeur Ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, & Doyen de sa Compagnie, ayant été reçû en cette Charge le 10. Janvier 1684. mourut âgé de 90 ans.

Le 8. D. Marie-Anne *le Beuf*, veuve de Georges Robillard, Conseiller-Sécretaire du Roy, Maison, Couronne de France & de ses Finances, & ancien Notaire au Châtelet de Paris, mourut à Paris, dans un âge avancé, ayant eu les quatre enfans qui suivent. 1. Georges Robillard, reçû Conseiller au Parlement de Bordeaux, le 24. Fevrier 1712. actuellement Honoraire, qui a été marié le 12. Juin 1714. avec D. Marie Robillard, sa cousine issuë de germain, fille de Jean-Pierre Robillard, Avocat Géneral en la Cour des Aydes de Guyenne, & de Marguerite de la Roche; 2. Nicolas Robillard, reçû Auditeur en la Chambre des Comptes de Paris le 11. Juillet 1714 & mort le 25. Août 1733. lequel avoit été marié le 17. Avril 1730. avec Loüise-Magdeleine de Common, fille unique de Charles François de Common, Correcteur en la même Chambre des Comptes, & de Marie-Jeanne-Elizabeth Cappe, duquel mariage sont venus Charles-Nicolas Robillard, mort au berceau, Marie-Loüise Robillard, morte en bas âge, & Jean-Denis Robillard, né le 11. Août 1733. & actuellement vivant. 3. Geneviéve-Michelle Robillard, mariée le 11. Septembre 1711. avec Joseph Geofroi de

Malvin, Seigneur de Saint-Simphorien, mort en 1738. étant Conseiller de la Grand'-Chambre du Parlement de Bourdeaux, & 4. Marie-Anne Robillard, mariée le 23. Mars 1718. avec Loüis-Pierre d'Hozier, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître Ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris, Juge d'Armes de France, Généalogiste de la Chambre & des Ecuries du Roy & de la Reine. On a raporté la mort de cette derniere dans le Mercure de Fevrier 1739. p. 393.

Le 13. D. Charlotte-Angélique *Rallu*, veuve de Loüis Rousseau, Seigneur de Chamoy, Vaucemain, Sommeval, & la Brossotte, Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roy, Envoyé Extraordinaire en diverses Cours d'Allemagne, & en dernier lieu Plénipotentiaire de S. M. à la Diette générale de l'Empire à Ratisbonne sous le Regne de Loüis XIV. mourut à Paris, âgée d'environ 70 ans, laissant entr'autres un fils ci-devant Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roy, & une fille restée veuve en 1738 de Denis de Palluau, Seigneur du Fay.

Le 15. fut enterré à S. Eustache, Charles *Deléau*, Portier de l'Hôtel de Soissons, mort âgé de 106. ans.

Le 10. Loüis-Guillaume *Jubert de Bouville*, Baron de Dangu, Marquis de Cleré-Panilleuse, Seigneur de S. Martin aux Buneaux, & de Vinemerville, Conseiller du Roy en tous ses Conseils d'Etat & Privé, mourut à Paris, âgé de 63. ans. Il avoit été successivement Conseiller en la Cour des Aides de Paris le 13. Decembre 1699. Maître des Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roy le 15. Fevrier 1703. Intendant à Alençon au mois de Juin 1708. & ensuite à Orleans au mois de Fevrier 1713. jusqu'au mois d'Août 1731. qu'il fut fait Conseiller d'Etat & appellé au Conseil. Il étoit fils de

Digitized by Google

de Michel-André Jubert de Bouville, Conseiller d'Etat ordinaire, ancien Intendant d'Orléans, & auparavant de Limoges, de Moulins, & d'Alençon, mort au mois de Décembre 1720. & de Nicole-Françoise Desmaretz. Il avoit été marié au mois d'Avril 1697. avec Gabrielle-Martin, fille aînée de Jean-Loüis Martin, Seigneur d'Auzielle, ancien Capitoul de Toulouse, & Fermier Géneral des Fermes du Roy, mort le 13. Mars 1710. & de Marie-Magdeleine Demas. Il en laisse six enfans, dont l'aîné est Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy depuis 1723. & marié; un autre apellé le Comte de Bouville, est premier Cornette des Chevau-Légers Dauphins, Mestre de Camp de Cavalerie, & Chevalier de l'Ordre de S. Loüis; un autre nommé Bernard-Marie-Gabriel Jubert de Bouville, est Chanoine de l'Eglise de Chartres; un quatriéme apellé le Chevalier de Bouville, vient d'être fait Lieutenant de Vaisseaux à la derniere Promotion, &c.

Le même jour, Jean-Baptiste *des Champs de Morel*, *Marquis de Crecy* en Beauvoisis, Brigadier des Armées du Roy, Premier Ecuyer, & Major-dôme de la Reine Doüairiere d'Espagne, mourut âgé de 67. ans. Il avoit été autrefois Major des Carabiniers. Il fut ensuite successivement Guidon de la Compagnie des Gendarmes Ecossois en 1704. Enseigne des Gendarmes Dauphins en 1705. Sous-Lieutenant des Gendarmes d'Anjou en 1709. & enfin Capitaine des Gendarmes de Berri, Maître de la Garderobe du feu Duc d'Orléans, Régent en France, en 1717. & élevé au Grade de Brigadier le premier Février 1719. Depuis s'étant démis de sa Compagnie de Gendarmerie, il obtint un Brevet de Mestre de Camp de Cavalerie à la suite du Régiment d'Orléans. Il étoit fils de Loüis

Digitized by Google

des Champs, dit Morel, Seigneur de Crecy, premier Ecuyer du feu Duc du Maine, & auparavant Capitaine des Gardes du Maréchal Duc de Boufflers, & d'Antoinette de Veny, & veuf sans enfans de . . . . . de la Fontaine, morte âgée d'environ 30. ans le 20. Janvier 1728. laquelle étoit fille de Gabriel de la Fontaine, ancien Maréchal des Logis du Régiment des Gardes Françoises, & d'Anne-Claire Prudhomme.

Le 21. Loüis-Gaston *de Crevecœur*, *apellé le Marquis de Crevecœur*, d'une très-ancienne Noblesse de Normandie, au Diocèse d'Evreux, mourut à Paris, âgé d'environ 77. ans. Il étoit fils aîné de Charles-Martin de Crevecœur, Seigneur de Vienne, Diocèse de Sens, de Prunoy, de Pailly, & de la Cour de Prenoy, Chevalier de l'Ordre du Roy, Maréchal de Camp de ses Armées, Bailly, & Gouverneur de la Ville & Château de Montargis, ancien Mestre de Camp, Lieutenant du Régiment de Cavalerie de Jean-Baptiste Gaston Fils de France, Duc d'Orléans, & mort le 14. Juillet 1683. & de Françoise Texier d'Hautefeuille, sa seconde femme. Le Marquis de Crevecœur, qui vient de mourir avoit été marié, 1°. le 17. Juin 1705. avec Henriette de Lancy, fille de Gaston Jean-Baptiste de Lancy, Seigneur, Marquis de Raray & de Nery, & de Marie-Luce Aubery; & 2°. en 1731. avec Marie-Françoise de Lyonne, fille aînée de Jean de Lyonne, Comte de Servon, en Brie, & de feuë Marie-Anne de la Selle de Puiseulx. Il ne laisse point d'enfans de l'une ni de l'autre.

Le 23. Charles-René Armand, Sire *de la Trepoille*, *Duc de Thouars*, Pair de France, Prince de Tarente, Comte de Laval & de Montfort, Baron de Vitré & de la Ferté sur Peron, Marquis d'Attichy,

Digitized by Google

chy, Vicomte de Berneüil, Seigneur de Bitry, Souvigné, le grand Pare, &c. Président né des Etats de Bretagne, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, Brigadier de ses Armées, Gouverneur & Lieutenant Géneral de l'Isle de France, Colonel du Régiment de Champagne, & l'un des 40. de l'Académie Françoise, mourut à Paris, âgé de 33. ans, 4. mois & 9. jours, étant né le 14. Janvier 1708. Il avoit succedé le 9 Octobre 1719. au feu Duc son pere dans la Charge de premier Gentilhomme de la Chambre, dont la survivance lui avoit été accordée dès le mois de Février 1717. & pour laquelle il avoit prêté serment le 8. Mai suivant. Il fut fait Colonel d'un Régiment d'Infanterie portant son nom le 7. Octobre 1728. puis de celui de Champagne le 25. Septembre 1731. Il servit à la tête de ce Régiment pendant la derniere Guerre en Italie, où il se trouva aux Siéges de la Gherra d'Adda, du Château de Milan, & de la Ville de Tortone, à la reprise du Château de Colorno, & aux Batilles de Parme & de Guastalla. Il fut fait Brigadier le 18. Octobre 1734. Il prit séance au Parlement de Paris en qualité de Pair de France le 18. Juin 1736. fut reçû à l'Académie Françoise le 6. Mars 1738. & fut pourvû au mois de Mars dernier du Gouvernement de l'Isle de France, sur la démission faite en sa faveur par le Comte d'Evreux. Il étoit fils unique de Charles-Loüis Bretagne, Sire de la Tremoille, Duc de Thouars, Pair de France, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, & Maréchal de Camp de ses Armées, mort le 9. Octobre 1719. à l'âge de 37. ans, & de Marie-Magdeleine de la Fayette, morte le 6. Juillet 1717. & il avoit été marié le 29. Janvier 1715. avec Marie-Hortense-Victoire de la Tour de Bouillon, sa cousine germaine, née

Digitized by Google

le 27. Septembre 1704. & fille de feu Emmanuel-Théodose de la Tour, Duc Souverain de Bouillon, Vicomte de Turenne, Duc d'Albret & de Château-thierri, Pair & grand Chambellan de France, Gouverneur d'Auvergne, & de Marie-Victoire-Armande de la Tremoille, sa premiere femme. Il la laisse veuve & mere de Jean-Bretagne-Charles-Godefroy de la Tremoille, Prince de Tarente, à présent Duc de Thouars, Pair de France, né le 5. Février 1737. & d'une fille, née au mois de Mars 1740.

Le 28. François *Chevalier*, *Seigneur de Vautedar*, Barette, la Garde, & en partie d'Issy, mourut à Paris, dans la 88. année de son âge, étant né le 18. Décembre 1653. Il étoit fils de Jacques Chevalier, Seigneur de la Lande, Gentilhomme ordinaire Servant de la Reine Anne d'Autriche, & auparavant Auditeur en la Chambre des Comptes de Paris, & de Magdeleine de la Haye.

Le 29. Jean-Jacques *de Barillon de Morangis*, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, & l'un des quatre Doyens de quartier, mourut à Paris dans la 63. année de son âge, étant né le 22. Octobre 1678. Il avoit été d'abord Avocat du Roy au Châtelet le 13. Août 1695. ensuite Conseiller au Parlement de Paris le 8. Avril 1699. & en dernier lieu Maître des Requêtes le 17. Juin 1705. Il n'a point été marié. Il étoit fils d'Antoine de Barillon de Morangis, Seigneur de Louans & de Montigny, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, successivement Intendant à Metz & Pays Messin, & dans les Géneralités d'Alençon, de Caën & d'Orléans, mort le 18. Mai 1686. & de Catherine-Marie Boucherat, fille du Chancelier de France de ce nom, morte le 15. Mars 1733. Il laisse pour héritieres Anne-Françoise de Barillon

de

Digitized by Google

de Morangis, sa sœur, veuve d'Antoine Cleriadus de Choiseul, Marquis de Beaupré, Seigneur de Daillecourt, Lieutenant Géneral des Armées du Roy; & au Gouvernement de Champagne, Bailly de Chaumont & de Vitry, & Louise-Marie-Gabrielle de Gourgues, sa niéce, épouse de Louis-François de S. Simon, Marquis de Sandricourt, Lieutenant Géneral des Armées du Roy, & fille de feu Jean-François-Joseph de Gourgues, Marquis d'Aulnay, de Vayres, Bouret, &c. Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, & de Gabrielle-Elizabeth de Morangis, sa premiere femme, morte le 15. Avril 1700. âgée d'environ 21. ans.

Le 5. Juin, Louis-Nicolas *Coustellier*, *Comte de Listiers*, Brigadier des Armées du Roy, du premier Fevrier 1719. Ingénieur ordinaire de S. M. Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, & des Ordres de N. D. du Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jérusalem, mourut à Paris, âgé d'environ 80. ans.

Le 12. mourut à Versailles, âgé d'environ 57. ans, Jacques *Masson*, Seigneur de Guerigny, en Nivernois, premier Commis de M. le Contrôleur Géneral pour les affaires de la Loraine, & chargé par Arrêt du Conseil de la Direction des Mines & Minieres du Royaume. Il étoit natif de Genêve; & de Sécretaire du Prince de Craon, il étoit devenu Contrôleur Géneral des Finances de Léopold, Duc de Loraine, pendant les dernieres années du Regne de ce Prince. Le Duc François, Fils & Successeur de Léopold, annoblit le Sieur Masson, en considération de ses services. Il laisse des enfans de deux lits; du premier, une fille mariée au Sieur Babaud, Fournisseur géneral des Bois de la Marine; du second, un fils, âgé de deux mois. Sa seconde femme étoit veuve du frere aîné du Sieur Babaud. Il

Digitized by Google

laisse un Cabinet de Livres choisis, parmi lesquels il y a une Collection curieuse d'*Historique* sur la Provinces de Loraine & Barrois, en manuscrits rares & curieux. Il avoit beaucoup contribué à la publication de l'*Histoire de Loraine* de Dom *Calmet*, imprimée à Nancy, en 1738. en trois Volumes *in-folio*.

Caroline de *Hesse Rheinfels*, veuve de Louis-Henri Duc de Bourbon, Prince du Sang, Chef de la Branche de Bourbon Condé, Grand-Maître de la Maison du Roy, Gouverneur du Duché de Bourgogne, Chevalier des Ordres du Roy & de celui de la Toison d'Or, mort le 27. Janvier 1740. avec lequel elle avoit été mariée le 23. Juillet 1728. mourut du poulmon à l'Hôtel de Condé le 14. Juin, âgée de 26. ans, 9. mois & 26. jours, étant née le 18. Août 1714. Cette Princesse étoit fille d'Ernest Leopold, Landgrave de Hesse Rheinfels, mort le 25. Septembre 1731. & d'Eleonore-Marie-Anne, fille de Maximilien-Charles, Prince de Loewenstein Wertheim.

POMPE FUNEBRE, Funérailles & Inhumation du Corps de cette Princesse.

Toute la façade de l'Hôtel de Condé étoit tenduë de 17. lés, avec deux lés de velours, chargés d'Ecussons aux Armes de Bourbon Condé, & entre ces deux lés étoient placés les grands Ecussons aux mêmes Armoiries.

La grande Cour étoit aussi tenduë entierement à 13. lés avec deux lés de velours, placés à la façade des Apartemens, chargés de grandes & petites Armoiries.

Le Vestibule & neuf grandes Piéces qui y aboutissent, étoient entierement tenduës, dont l'une étoi

étoit destinée pour recevoir les Princesses, & l'autre pour y placer le Corps.

Le 19. le Corps de la Duchesse de Bourbon, qui avoit été vû à visage découvert le jour de sa mort, ayant été embaumé & mis dans un cercueil, fut exposé & éleve sur une Estrade de quatre gradins, garnis de chandeliers & de bougies; on avoit placé à l'entrée de ce Salon deux Autels pour y célebrer la Messe; ils étoient garnis chacun de douze cierges avec des Ecussons. Les Héraults d'Armes, en habit de céremonie, étoient placés au côté du Bénitier qui étoit au pied du cercueil.

L'après midi du même jour, la Comtesse de Sade, Dame d'honneur, & Mesdames de Canillac, du Guesclin & d'Opterre, Dames de Compagnie, se rendirent auprès du Corps de S. A. S.

Le même jour, on fit le transport des Entrailles de la Princesse, à la Paroisse de S. Sulpice, dans un carosse sans draperie, dans lequel il y avoit un Aumônier & deux Gentilshommes; des Valets de pied portoient des flambeaux autour du carosse. Le Curé de S. Sulpice, accompagné de son Clergé au nombre de douze Prêtres, reçut les Entrailles, on les porta ensuite dans la Chapelle de la Maison de Condé, dans laquelle on chanta le *De profundis*, on jetta de l'Eau benite, & après l'Oraison, elles furent mises dans le Caveau.

Le 20. au matin, la Comtesse de Roussillon, Dame d'honneur, fut relevée par Mad. de Sade, & par Mesdames de Pont, Mere & Fille, Dames de Compagnie. Et l'après midi, Mad. de Roussillon fut relevée par Mesdames du Plessis, Châtillon, du Vigean, de Blenac & de Segur.

Le même jour après midi, Mademoiselle de Clermont, nommée par la Reine pour aller au nom de S. M. jetter de l'Eau benite sur le Corps de la Duchesse

chesse de Bourbon, se rendit à l'Hôtel de Condé dans le carosse de la Reine. Cette Princesse étoit accompagnée de la Duchesse de Fleury & de la Comtesse de Rupelmonde, Dames du Palais de la Reine. Un détachement des Gardes du Corps & un des Cent Suisses du Roy avec leurs Officiers, marchoient devant & autour du carosse. Lorsque Mademoiselle de Clermont fut arrivée à l'Hôtel de Condé, elle fut reçûë à la descente du carosse avec les mêmes honneurs qui auroient été rendus à la Reine, par le Comte de Charolois, par le Comte de Clermont, par Mademoiselle, & par Mademoiselle de Sens, lesquelles étoient accompagnées de la Princesse de Pont, de la Princesse de Guimenée, de la Maréchale de Duras, de plusieurs autres Dames de leurs parentes, des Dames de la Princesse défunte, & des principaux Officiers du Prince de Condé, du Comte de Charolois & du Comte de Clermont. Mademoiselle de Clermont, précedée des personnes qui l'avoient reçûë à son arrivée, & du Marquis de Dreux, Grand-Maître des Céremonies, de M. Desgranges, Maître des Céremonies, de l'Alde des Céremonies, & des Héraults d'Armes, entra dans la Chambre de parade, la queuë de sa Mante étant portée par la Comtesse de Rupelmonde; & après les saluts accoûtumés, elle se mit sur un Prie-Dieu, qui lui avoit été préparé. Les Prieres ordinaires ayant été chantées, l'Abbé de Saint Aulaire, Aumônier ordinaire de la Reine, présenta le goupillon à Mademoiselle de Clermont, qui s'étant aprochée du cercüeil, jetta de l'Eau benite. Après l'Oraison, cette Princesse fut reconduite au carosse de la Reine, avec les céremonies observées à son arrivée.

Après que Mademoiselle de Clermont fut de retour au Louvre, d'où elle étoit partie pour venir à l'Hôtel

Digitized by Google

l'Hôtel de Condé, cette Princesse, Mademoiselle, & Mademoiselle de Sens, y revinrent une seconde fois pour jetter, en leurs noms, de l'Eau benite sur le Corps de la Princesse.

Le même jour, le R. P. Géneral des Bénedictins de l'Abbaye S. Germain des Prés, accompagné des Religieux, vint rendre les mêmes devoirs à la Princesse, de-même que les PP. Cordeliers du Grand Convent. Et M. de Marville, Lieutenant Géneral de Police.

Le 21. la Comtesse de Roussillon, Dame d'honneur, & la Marquise de Pruley, Dame de Compagnie, se rendirent auprès du Corps de la Princesse.

Le même jour, l'Archevêque de Paris, à la tête de son Chapitre, se rendit à l'Hôtel de Condé pour le même sujet, ainsi que les Députés des Religieux Théatins.

L'après midi du même jour, la Comtesse de Roussillon fut relevée par la Comtesse de Sade & par Mesdames de Vexin, de Trêmes, de Graville, de Sailly & de Souvré.

Le même jour, le Duc d'Orleans, le Comte de Charolois, le Comte de Clermont, le Prince de Dombes, le Comte d'Eu & le Duc de Penthievre, vinrent jetter de l'Eau benite sur le Corps de la Princesse, de-même que l'Archevêque de Paris, à la tête du Clergé de France; les Députés de l'Abbaye Ste Geneviéve; le R. P. Prieur & Assistans de S. Martin des Champs; les P P. Récolets; les Religieux Augustins Déchaussés de la Place des Victoires; les PP. Carmes de la Place Maubert; les Religieux Dominicains des trois Convents; les Capucins de la ruë S. Honoré; les PP. Feuillans de la même rue; les Grands Augustins; les Peres Cordeliers de l'*Ave Maria*, & le Clergé de S. Sulpice.

Le 22. les Comtesses de Roussillon & de Sade, & Mesdames

Digitized by Google

Mesdames de Chatelus, de Tourouvre & de Jaucourt, se rendirent auprès du Corps de la Princesse.

Le même jour, le Prince de Conty vint jetter de l'Eau benite sur le Corps de la Princesse, comme aussi l'Université; les Religieux Picquepus, & les Députés des PP. de l'Oratoire.

Le 23. le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, la Cour des Monnoyes, les Trésoriers de France, le Corps de Ville, & le Lieutenant Civil, se rendirent à l'Hôtel de Condé pour la même cérémonie.

Le 24. vers les neuf heures du soir, le Corps de cette Princesse fut porté de l'Hôtel de Condé à l'Eglise du Monastere des Carmélites du Fauxbourg S. Jacques, avec un grand cortege & une pompe très-magnifique. Le Char funebre dans lequel étoit le Corps, étoit précedé des Héraults d'Armes, & suivi d'un nombre considerable de carosses de deüil. Mademoiselle de Sens, qui faisoit les honneurs, étoit accompagnée de la Princesse de Pont, de plusieurs autres Dames; des Dames de la feüe Duchesse de Bourbon, & des principaux Officiers du Prince de Condé.

Lorsque le Convoi fut arrivé au Monastere des Carmélites, l'Evêque d'Autun, après les prieres ordinaires, présenta le Corps, qui fut inhumé sous le Cloître des Religieuses, auprès de celui de la Duchesse de Bourbon, morte le 21. Mars 1720. Voici l'ordre de la marche du Convoi.

Deux Suisses à cheval, avec des housses noires; portant chacun un flambeau; M. de Moret, Gouverneur des Pages, en manteau, à cheval caparaçonné; six Pages, en manteaux, à cheval, avec des housses noires, portant chacun un flambeau; un détachement de la Confrerie de Jérusalem, au nombre de 30. à cheval, en manteaux, avec des Palmes,

Digitized by Google

mes, leur Syndic & leur Drapeau; 70. Valets de pied ou gens de livrée, vêtus de noir, avec des crêpes à leurs chapeaux, portant des flambeaux, & marchant sur deux files; un Piqueur au milieu, pour observer la marche des gens de livrée; 16. Valets de Chambre, en manteaux, à cheval, avec des housses noires, sur deux files en dedans; le carosse des Femmes de Chambre, attelé de six chevaux, avec des harnois drapés; le carosse particulier des Gentilshommes Ecuyers, de S.A.S. Mademoiselle de Sens, attelé de six chevaux, avec des harnois drapés; le carosse des Gentilshommes de la même Princesse, attelé de six chevaux, avec des harnois de-même, le carosse des Gentilshommes destinés à porter les quatre coins du Poële, attelé de six chevaux, avec des harnois, &c. le carosse des Ecuyers de S. A. S. Madame la Duchesse, attelé de six chevaux, caparaçonnés, le carosse de M. le Marquis de Danlezy, Premier Gentilhomme de la Chambre, tenant la main à S. A. S. Mademoiselle de Sens, et de M. le Chevalier de la Marck, Premier Ecuyer, portant la Couronne, attelé de six chevaux, caparaçonnés; le carosse de S. A. S. Mademoiselle de Sens, accompagnée de Mad. la Princesse de Pont, de Mad. la Marquise de Gamache, de Mad. la Marquise de Pruley, sa Dame d'honneur, de Mad. la Comtesse de Roussillon, Dame d'honneur de S.A.S. Madame la Duchesse, & de Mad. la Comtesse de Sade, Dame de Compagnie, attelé de huit chevaux, caparaçonnés avec des Croix de Moire d'argent; le carosse de M. l'Evêque d'Autun, officiant, portant le Cœur, accompagné de M. le Curé de S. Sulpice et de l'Aumônier de l'Evêque, attelé de six chevaux, caparaçonnés avec des Croix de Moire d'argent; un Contrôleur en Chef, en manteau à cheval, avec housse noire; deux autres Contrôleurs, à

cheval,

cheval, avec des housses ; 12. hommes de livrée, vétus de noir, avec des crêpes, portant des flambeaux devant les Héraults; cinq Heraults d'Armes à cheval, y compris le Roy, sur des chevaux caparaçonnés ; l'Aide des Céremonies, à cheval, aussi caparaçonné ; 20 Valets de pied, à la tête du Char, portant des flambeaux ; le Char où étoit le Corps, attelé de huit chevaux, caparaçonnés avec des Croix de Moire d'argent ; quatre Aumôniers en Rochets & Bonnets quarrés, portant les quatre coins du Poële, leurs chevaux caparaçonnés ; huit Pages en manteaux, à cheval, avec des housses, portant des flambeaux de chaque côté du Char, entre les Aumôniers ; 18. Suisses, vétus de noir, avec des pleureuses, neuf de chaque côté, marchant la hallebarde renversée, & à distance égale depuis la tête du premier cheval jusqu'à la roue de derriere du Char ; 80. Valets de pied, portant des flambeaux, 40. de chaque côté ; 20. Valets de pied derriere les roües du Char, portant des flambeaux ; le carosse de S. A. S. Mademoiselle de Sens, à vuide, attelé de six chevaux, avec des harnois drapés ; un carosse sans deüil de Mad. la Princesse de Pont, attelé de deux chevaux ; le carosse des Aumôniers, dans lequel étoit M. Frontier, Contrôleur des Bureaux, attelé de six chevaux, avec des harnois drapés ; six Suisses, vétus de noir, avec des pleureuses, portant un flambeau chacun, un Sergent & deux Caporaux à la tête, pour fermer la marche ; ensuite le carosse de M. l'Evêque d'Autun, plusieurs autres. Tous les carosses dont on vient de parler étoient éclairés par un très-grand nombre de flambeaux.

Le 17. François-Barthelemi *de Salignac de la Mothe-Fenelon*, Evêque de Pamiers, & Abbé Commandataire de l'Abbaye de S. Martin de Pontoise, Ordre

Ordre de S Benoît, Diocèse de Roüen, mourut à Paris, âgé d'environ 50. ans. Il avoit été d'abord Chanoine & Archidiacre de l'Eglise de Cambray, & Prieur de S. Front, Diocèse de Sarlat. Il fut Député de la Province de Bourdeaux à l'Assemblée Générale du Clergé de France en 1725. L'Abbaye de Bolbonne, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Mirepoix, lui fut donnée au mois de Novembre 1729. mais il en remit le Brévet lorsqu'il obtint au mois de Juin 1730 celle de S Martin de Pontoise. Il fut nommé le 8. Octobre 1735 à l'Evêché de Pamiers, Suffragant de Toulouse, qui fut préconisé & proposé pour lui à Rome les 2. & 19. Décembre de la même année, & après avoir reçû ses Bulles, il fut Sacré le 22 Janvier 1736. dans la Chapelle du Séminaire de S. Sulpice à Paris, par l'Archevêque de Sens, assisté des Evêques de Tarbes & de Noyon, & le 5. Février suivant il prêta serment de fidelité entre les mains du Roy. Il étoit frere de Gabriel de Salignac, Marquis de Fenelon, Chev. des Ordres du Roy, Maréchal de ses Camps & Armées, son Ambassadeur Ordinaire en Hollande depuis 1724. Conseiller d'Etat ordinaire d'Epée, & Gouverneur du Quesnoy, & fils de François de Salignac, Marquis de la Mothe-Fenelon, & d'Elizabeth de Beaupoil de S. Aulaire.

Le même jour, François-Joseph *Pouffart du Vignan*, Prêtre du Diocèse de Poitiers, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, du 22. Juillet 1728. Abbé Commandataire de l'Abbaye des Châtelliers, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Poitiers, du mois de Janvier 1729. & Maître de l'Oratoire du Roy, depuis 1739. mourut à Versailles, âgé de 46. ans.

Le 15. Mai, Jean-François-Nicodeme *le Roux de Gilbertprey*, Gouverneur de Valogne, fils d'Antoine le Roux de Gilbertprey, autrefois Porte-Etendart

de

de la premiere Compagnie des Mousquetaires du Roy, & de D. Adelaïde de Valigny, fut marié par l'Evêque de Bayonne, dans l'Eglise Conventuelle de l'Abbaye de Montivilliers en Caux, avec Dlle Magdeleine-Laurence-Christine Bayard, fille de feu Georges Bayard, Seigneur des Catelais, Capitaine de Vaisseaux, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & de D. Laurence Cadot de Sebville. La nouvelle Mariée n'a qu'un frere, âgé d'environ 20. ans, qui est au service du Roy, & qui est le seul Chef & unique héritier de sa Famille, originaire de Picardie.

Le 30. Etienne-Claude *d'Aligre*, *Comte de Marans*, Seigneur de la Riviere, Vieux-Château, Villeneuse, Boislandry, &c. Président du Parlement de Paris, veuf de D. Marie-Louise-Adelaïde Durey, morte le 30. Avril 1740. épousa en secondes nôces Dlle Henriette-Géneviéve Parent, fille unique d'Armand Louis Parent, Conseiller au même Parlement de Paris, à la seconde Chambre des Enquêtes, & de D. Barbe Géneviéve Bourdon.

Le 12. Juin, Joseph *de Segur*, Major du Régiment d'Orléans, Cavalerie, fils de Joseph de Segur, Vicomte de Cabanac, Lieutenant de Maire de la Ville de Bourdeaux, & de feuë D. Catherine d'Arrerac d'Arsac, épousa à Paris Dlle Jeanne-Henriette le Maître, fille de Pierre-Henri le Maître, Seigneur du Marais, près de Dourdan, & de D. Marie Rachel de Meuves. Marie-Louise le Maître, sœur aînée de la Mariée, a épousé le 19. Mai 1733. Jean de Segur Seigneur de Grand-Puch, Pays d'entre deux Mers en Guyenne, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Capitaine dans le même Régiment d'Orleans, Cavalerie, cousin germain du Pere du nouveau Marié.

Le même jour, Joseph-Maurice Annibal *de Mont-*

mé-

Digitized by Google

morency-Luxembourg, *apellé le Comte de Montmorency*, né le 15. Novembre 1717. Colonel du Régiment de Flandres, Infanterie, du mois de Mai 1739. second fils de Christian-Louis de Montmorency-Luxembourg, Prince de Tingry, Comte Souverain de Luxe, Comte de Beaumont, en Gâtinois, Seigneur de Dollot, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant Géneral au Gouvernement de la Flandres Françoise, Gouverneur de Valenciennes & des Ville & Château de Mantes, Lieutenant de Roy du Pays Mantois, & de D. Louise-Magdeleine de Harlay-Beaumont, fut Marié avec Dlle .... le Peletier de Rosambo, fille de Louis le Peletier, Seigneur de Rosambo en Basse-Bretagne, Premier Président du Parlement de Paris, & de D. Therese Hennequin d'Ecquevilly.

✱✱✱

Isles, aura lieu, en observant les formalités prescrites par le présent Arrêt.

AUTRE du 6. Juin, qui ordonne qu'à compter du jour de la publication d'icelui, & conformément à celui du 6. Septembre 1701. il sera perçû trente sols sur chaque barril de Charbon de terre, du poids de deux cent cinquante livres poids de marc, venant d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, & entrant par Saint-Valleri, Dunkerque Boulogne, Calais, & autres entrées de la Picardie & de la Flandre, & des Directions des Fermes d'Amiens & de Lille.

SENTENCE DE POLICE du 9. qui condamne le nommé Fleury, Maître Boulanger, en cinq cent livres d'amende, pour avoir exposé en vente dans sa Boutique des Pains d'un poids léger.

ORDONNANCE de S. E. M. le Cardinal de Fleury, du 12. portant qu'à commencer au premier Juillet prochain, le service des Malles de Lyon à Marseille & retour, & de la Pallu à Montpellier & retour, sera fait par les Maîtres des Postes de ces routes, qui fourniront à cet effet les chevaux nécessaires aux Couriers qui conduiront ces Malles.

AUTRE du Roy, du 19. portant qu'à commencer du premier Juillet prochain, il sera payé par toutes sortes de personnes, excepté les Couriers du Cabinet, trente sols par poste pour chaque cheval, soit malliers, bricolliers ou bidets; & ce jusques & compris le dernier Juin de l'année 1742.

APRO-

Digitized by Google

APROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, le second Volume du *Mercure de France du mois de Juin*, & j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le dix Juillet 1741.

HARDION.

TABLE.

PIECES FUGITIVES. Les Livres Saints, Ode, 1272
Exposition du Livre des Institutions de Physique, 1274
Ode à la Marquise de S. G. 1300
Mémoire au sujet des Voyages faits aux quatre Parties du Monde, 1314
Epitre à M. Leubo. P. D. R. à Villefranche, 1328
L'heureuse Vieillesse, Lettre écrite par le Comte de Marcieu, 1325
Epitre à M. des Forges Maillard, 1327
Seconde Lettre de M. Destouches à M. Tanevot, 1330
Epitre à M. Roy, 1357
Dissertation sur le jour du décès de Jeanne de Châtillon, 1358
Cantatille, 1368
Enigme, Logogryphes, &c. 1370
NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX-ARTS, &c. Projet d'une Méchanique Génerale pour servir d'introduction aux Sciences Physico-Mathématiques, 1373
Ouvrages de l'Abbé Deidier, Cours de Mathematiques, 1399
Théorie nouvelle sur le Méchanisme, 1406

Estampes

Digitized by Google

Estampes nouvelles, 1421
Brevet au Sieur Guignon, Premier Violon de la Musique du Roy, *ibid.*
Avis au Public, 1423
Pompes pour les Incendies, 1426
Poudre universelle, dite *Santinelly*, 1428
Spectacles, Extrait de la nouvelle Entrée ajoûtée au Ballet de l'Empire de l'Amour, 1430
Théatre Italien, Piéce remise, 1436
Nouvelles Etrangeres, Turquie, Perse & Russie, 1437
Mittau, 1439
Allemagne, 1440
Prusse, 1444
Breslaw, 1445
Espagne, 1446
Portugal & Italie, 1448
Naples, 1450
Isle de Corse, 1451
Grande-Bretagne, 1452
Morts des Pays Etrangers, *ibid.*
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 1455
Bénefices donnés, 1457
Ouverture de la Foire S. Laurent & de l'Opera Comique, *ibid.*
Ode au Duc d'Orleans, 1458
Morts, & Mariages, 1464
Pompe Funebre de Madame la Duchesse, 1472
Arrêts notables, 1481

Errata du I. Volume de Juin.

PAge 1093. ligne 4. du bas, quelle feu, *lisez*, quel feu.
P. 1113. l. 9. auant, *l.* autant.
P. 1134. l. 19. Blakci, *l.* Blakey.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SEP 29 1936

Digitized by Google

Digitized by Google

SEP 29 1936

Digitized by Google

Digitized by Google

SEP 29 1936

Digitized by Google

Digitized by Google

SEP 29 1938

Digitized by Google